

**LES CAHIERS DE  
L'ASSOCIATION TIERS-MONDE**

-----

**N°32 - 2017**

**XXXII<sup>es</sup> JOURNÉES  
SUR LE DÉVELOPPEMENT**

**Catastrophes, vulnérabilités et résiliences  
dans les pays en développement**

**1, 2 et 3 juin 2016  
Université de Lille 1**





# Sommaire

<b>Bruno BOIDIN, Jean BROT et Benoît LALLAU</b> Présentation du XXXII <sup>e</sup> Cahier ATM	5
<i>Association Tiers-Monde</i>	11
<i>Mondes en Développement</i>	13
<b>1. CATASTROPHES, VULNÉRABILITÉS ET RÉSIENCES : DES CONCEPTS OPÉRATIONNELS ?</b>	
<b>Hubert GÉRARDIN et Jacques POIROT</b> Résilience et développement durable dans l'optique des capacités	19
<b>Houda NEFFATI et Michel PROST</b> Catastrophe, vulnérabilités et résiliences : une approche mésologique pour le développement d'un pôle d'agro-transformation en Guadeloupe	29
<b>Fanny STENGEL, Michel DUBOIS, Hanitra RANDRIANASOLO-RAKOTOBÉ et David CALEF</b> Nouvelle mesure de la résilience des moyens d'existence. Méthodologie et équation générale	37
<b>Mathilde JONCHERAY</b> De l'indicateur à la boîte à outils : une étude de la résilience en géographie des conflits	47
<b>Taoufik BELHARETH</b> Vulnérabilités, résiliences et défis pour la Tunisie, six ans après la « révolution du jasmin »	55
<b>Stéphanie TREILLET</b> Emploi et protection sociale comme axes de résilience : deux paradigmes opposés ?	63
<b>Germaine FURAHA MIRINDI, Jean-Luc MASTAKI et Philippe LEBAILLY</b> Analyse de la main-d'œuvre dans la riziculture de la plaine de la Ruzizi des pays de la CEPGL	73
<b>Ida Brou ASSIE, Amadou SAWADOGO, Jérôme Kablan ADOU et Souleymane OUMTANAGA</b> Modélisation de la résilience sociale : application à la population jeune de Bouaké	85
<b>Zié BALLO, Moustapha FOFANA et Siriki COULIBALY</b> Migration et conflit : essai de modélisation et évaluation empirique en Afrique au Sud du Sahara	93
<b>Yannick YEPTIEP</b> Risque, frontière et résilience des populations vivant dans les localités transfrontalières de Kyé-ossi (Cameroun), Bitam (Gabon) et Ebebiyin (Guinée Équatoriale) en Afrique centrale	101
<b>Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE</b> L'entrepreneuriat et l'innovation, des voies complémentaires pour la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience en milieu rural rdcongolais	109

<b>Aichetou SECK, Jacques QUENSIÈRE et Alioune KANE</b> La résilience de l'agriculture familiale dans la région de Mbour (Sénégal) : l'exemple des villages de Roff et de Pointe Saréne	119
<b>Fernande NGUEMO YAMENI</b> La construction d'identités liées à la vulnérabilité des populations africaines bénéficiaires de l'aide internationale en contexte inter-culturel : cas de deux projets de développement agricole au Centre et à l'Ouest Cameroun	127
<b>Sadia CHÉRIF</b> Des politiques globales aux réalités : pratiques profanes de résilience des femmes rurales de Côte d'Ivoire	137
<b>Nan WANG et Stéphane CALLENS</b> Les démenes entre Risque et <i>Care</i>	145
<b>Élie CHEVILLOT-MIOT, Céline CHADENAS et Denis MERCIER</b> La résilience proactive par la carte mentale : exemple du territoire de la Charente-Maritime	153
<b>2. VARIA</b>	
<b>Denis ACCLASSATO, Rodolphe AZONHINDE et Jean-Luc HOUNGBEME</b> Effet de la couverture des risques sur l'engagement des institutions financières dans l'agriculture au Bénin	165
<b>Mamoudou CAMARA</b> L'importance du rapport socio-économique à l'environnement dans le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique	173
<b>Boualem-Ammar CHEBIRA</b> Changements climatiques et vulnérabilité de l'eau en Algérie	183
<b>Pierre BOURGOIS</b> La complexité du développement politique chez Francis Fukuyama	193
<b>Nadia ZRELLI BEN HAMIDA, Imene BERGUIGA, Ali ABDALLAH et Philippe ADAIR</b> Risques spécifiques et profitabilité des banques islamiques en région MENA	201

Cet ouvrage a été réalisé et coordonné par  
Jean BROT,  
pour le compte de l'ASSOCIATION TIERS-MONDE  
Dépôt légal : DLE-2017 en cours

# Présentation du XXXII<sup>e</sup> Cahier ATM

Bruno BOIDIN<sup>1</sup>, Jean BROU<sup>2</sup> et Benoît LALLAU<sup>3</sup>

Selon un rituel désormais bien rodé, la décision fut adoptée lors de la tenue de l'assemblée générale de l'Association Tiers Monde en clôture des XXXI<sup>èmes</sup> Journées de Rouen de confier l'organisation des XXXII<sup>èmes</sup> Journées à l'équipe du CLERSE de Lille. La présentation faite par les deux ambassadeurs du Haut de France, Messieurs Bruno Boidin et Benoît Lallau, de la disponibilité de l'équipe, des conditions d'accueil et de la capacité déjà démontrée à plusieurs reprises d'organiser dans d'excellentes conditions humaines et scientifiques des manifestations internationales, emportait la décision. Un an plus tard, le mercredi 1<sup>er</sup> juin sur le campus de Lille 1 à Villeneuve d'Ascq, au pied de la bien nommée station de métro Cité scientifique, s'ouvraient dans le bâtiment SH3 les XXXII<sup>èmes</sup> journées du développement de l'Association Tiers-Monde sur le thème « *Catastrophes, vulnérabilités et résiliences dans les pays en développement* ».

## 1. CATASTROPHES VULNERABILITES ET RESILIENCES : DES CONCEPTS OPERATIONELS ?



L'année 2014 a marqué la consécration de la résilience comme nouvelle notion majeure dans les champs de l'aide au développement et de l'urgence. La Banque mondiale et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en ont fait la thématique centrale de leurs rapports annuels respectifs (*World*

*Development Report* et *Human Development Report*). L'année 2015 a été, quant à elle, marquée par l'arrivée à son terme du Cadre d'action de Hyogo (*Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*, 2005-2015), et l'adoption, en mars, du Cadre d'action de Sendai pour la gestion des risques de catastrophes, prolongeant ainsi l'ISDR (*International Strategy for Disaster Reduction*) des Nations unies sur la période 2015-2030. Dans un contexte d'aggravation importante des risques climatiques, l'année 2015 est aussi marquée par la tenue à Paris de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21), visant à faire émerger un accord succédant au Protocole de Kyoto. Mais les catastrophes et les risques peuvent également être politiques, sociaux ou économiques, comme l'illustrent les effets des conflits armés, des dictatures ou encore des chocs financiers récurrents. Les années 2010 sont donc caractérisées par une montée de la question des risques, qu'ils soient naturels ou anthropiques et de celle des capacités – ou des incapacités – des populations à les affronter.

Les Journées du Développement 2016 avaient pour objectif central d'interroger la portée de cette question des risques et des incertitudes dans les discours et les pratiques contemporaines du développement. Cela passe d'abord par une clarification conceptuelle : il convient de définir les notions de choc, de vulnérabilité, de résilience, autant de notions largement usitées dans les sciences sociales du développement, et faisant l'objet de nombreux débats.

<sup>1</sup> CLERSE, Université Lille 1. bruno.boidin@univ-lille1.fr

<sup>2</sup> Association Tiers-Monde. jean-brot@orange.fr

<sup>3</sup> CLERSE, Université Lille 1. benoit.lallau@niv-lille1.fr

Ces clarifications conceptuelles sont nécessaires pour comprendre la portée analytique et normative de la notion de résilience, désormais au cœur des approches de la plupart des bailleurs et des partenaires au développement. Sa promotion est devenue l'une des conditions de l'octroi de financement pour les acteurs non gouvernementaux du développement, en particulier dans les régions fragilisées par les changements climatiques, telles que la frange sahélienne ou la Corne de l'Afrique. Présentée comme permettant de mieux articuler les temps de l'urgence et du développement et d'améliorer l'efficacité de l'appui, cette notion de résilience pose pourtant de nombreuses questions : comment la mesurer ? À quelle échelle ? Comment la susciter ? Peut-elle être autre chose qu'un nouvel avatar néolibéral ?

Les réserves qui pèsent sur la notion de résilience face aux désastres naturels et anthropiques tiennent au fait qu'elle pourrait être une manière d'occulter les facteurs structurels, dont la montée des inégalités, qui rendent les pauvres toujours plus vulnérables. On rejoint là les débats et les controverses sur l'avenir du développement comme mouvement de rapprochement d'une norme capitaliste mondiale.. Quelle place la notion de résilience occupe-t-elle au sein de ces controverses ? La position des acteurs du développement (organisations



internationales, ONG, *think tanks*, États, collectivités locales,...) est-elle claire ou ambiguë ? Ces questions peuvent se décliner par secteur, par région, par niveau de développement, etc.



Aborder la question des catastrophes, vulnérabilités et résiliences dans le champ du développement passe aussi par une compréhension empirique de l'importance des risques et des incertitudes aux niveaux individuel et collectif. Il s'agit d'évaluer l'influence des chocs et des menaces sur les trajectoires des populations, des systèmes sociaux, des secteurs d'activités,

des économies, et de mettre en évidence d'éventuelles irréversibilités. La vulnérabilité peut être repérée aux niveaux micro, méso et macro-économique et concerner plusieurs échelles territoriales. À ces différentes échelles, on doit analyser les pratiques des acteurs : des stratégies des ménages aux politiques publiques nationales et internationales, en passant par la société civile dont le rôle est essentiel, le spectre des actions menées face aux risques et aux chocs étant très vaste. Mais ce sont les politiques publiques elles-mêmes qui peuvent être à l'origine des chocs.

Enfin, il est également nécessaire d'analyser les politiques déployées pour faire face aux catastrophes : appui à l'adaptation au changement climatique des populations fragiles, lutte contre la progression des maladies non infectieuses dans les pays pauvres, réduction des effets des catastrophes industrielles, stratégies adoptées face aux populations réfugiées ou en situation d'insécurité, etc. De même, il est important d'étudier les politiques préventives initiées, visant à anticiper, voire à éviter, ces catastrophes : préparation, filets sociaux dits préventifs, alerte précoce, etc

## 2. LE BILAN DES XXXII<sup>èmes</sup> JOURNÉES DE LILLE

Parmi les 220 propositions de communication reçues par le comité d'organisation, 140 ont été retenues. Après avoir enregistré quelques défections, 122 contributions furent réparties dans 39 ateliers. Quatre continents et seize nationalités étaient représentés. 85 hexagonaux accueillirent 70 étrangers. La majorité d'entre eux venaient du Maghreb (42), les autres d'Afrique (16), de Belgique (8), de Turquie (2), du Brésil (1) et du Japon (1). La plénière inaugurale, les deux tables rondes, les cinq sessions d'ateliers et la séance de clôture ont densifié le programme de ces trois journées. Les XXXII<sup>èmes</sup> journées ont été ouvertes par le Président de l'Association Tiers-Monde (ATM), Hubert Gérardin et par Bruno Boidin. Le premier a rappelé l'importance des journées scientifiques et des thématiques des journées précédentes. Le second a insisté tant sur l'importance de ces journées pour l'équipe d'accueil que sur la place occupée par les thématiques du développement au sein du laboratoire Clersé et de la Faculté des Sciences économiques et sociales. Des mots de bienvenue ont ensuite été prononcés par Richard Sobel, Directeur adjoint de la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, Laurent Cordonnier, doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales et Sébastien Fleuriel, directeur du Clersé.

Sur un plan académique, l'ouverture des journées a été suivie d'une session introductive sur *La vulnérabilité, ses contours et sa prise en charge politique*.

Lors de cette plénière, présidée par Bruno Boidin (Clersé, Lille 1), sont intervenus Philippe Hugon (Institut de relations internationales et stratégiques) sur "La vulnérabilité, une mise en perspective historique et pluridisciplinaire" et Sandrine Revet, (anthropologue, CERI) sur "La fabrique du monde international des catastrophes "naturelles": généalogies et tensions". La première journée s'est achevée par une conférence de Marc Dufumier, agronome à Agroparistech, consacrée à *L'accord de Paris (COP21), quelles implications pour les pays du Sud ?* Elle a été suivie d'un cocktail dans les salons de la ville de Lille, en la présence de Marie-Pierre Bresson, adjointe à la coopération internationale.

La deuxième journée a été conclue par une table ronde centrée sur la question : *Faut-il (déjà) abandonner la résilience ?* Elle a réuni autour du modérateur Benoît Lallau (Clersé), François Bousquet (CIRAD), Isabelle Droy (IRD-UMI résiliences), Hanitra Randrianasolo (Lasalle Beauvais) et Perrine Laissus-Benoist, (Clersé).



Fabienne Leloup, Sanae Solhi, Denis Acclassato et Michel Dubois ont collectivement présenté la synthèse de l'ensemble des travaux du colloque. La pluie, les orages, les interruptions de fonctionnement du métro auraient pu perturber le parfait déroulement de ces trois journées lilloises. Il n'en fut rien. Les déplacements vers l'hôtel de ville puis le lendemain vers la Terrasse des Remparts se firent sans parapluie et dans la douceur printanière. Les déambulations sur la place Charles De Gaulle, le détour par le Furet

du Nord, la halte au Coq Hardi, le salut à La voix du Nord permirent à beaucoup d'entre nous de découvrir les charmes de la cité natale d'Édouard Lalo.

### 3. LES CONTRIBUTIONS

Les contributions sélectionnées dans ce numéro des *Cahiers* s'articulent dans la première partie autour de la résilience et des vulnérabilités, puis abordent dans la deuxième partie varia des analyses diversifiées.

**Hubert GÉRARDIN et Jacques POIROT** clarifient la relation étroite entre résilience et développement durable dans l'optique des capacités de Sen. En s'appuyant sur les facteurs déterminant, dans la théorie de Sen, les capacités individuelles et, par conséquent, les libertés réelles dont les individus jouissent, ils listent les types de chocs susceptibles de compromettre leurs capacités d'être et d'agir et ils interrogent ensuite la façon dont les autorités publiques, à travers les politiques économiques et sociales, sont susceptibles de renforcer leur force de résilience, et de préserver les systèmes économiques auxquels ils appartiennent.

**Houda NEFFATI** mobilise l'appareil conceptuel de la "mésologie" d'Augustin Berque. Elle appréhende les notions de catastrophes, de vulnérabilités et de résilience et en montre la pertinence même dans le cas où il n'est pas possible d'établir ce « moment structurel de l'existence humaine » que porte la relation « trajective » de l'humanité à la terre.

**Fanny STENGEL, Michel DUBOIS, Hanitra RANDRIANASOLO-RAKOTOBE et David CALEF** formulent une méthodologie permettant de mesurer la performance et la contribution des activités de transferts monétaires de la FAO dans de but d'améliorer la résilience des ménages agricoles vulnérables. La FAO s'appuie sur le concept de résilience, qu'il faudrait évaluer quantitativement avant et après la réalisation des transferts monétaires. S'il est possible de mesurer sur un temps court une évolution de la résilience, on disposera alors d'outils de gouvernance en situation d'urgence.

**Mathilde JONCHERAY** emploie la notion de résilience dans une analyse du post-conflit au Congo-Brazzaville. La résilience permet de disposer d'un panel d'indicateurs aptes à « mesurer » l'efficacité et la réalité de la reconstruction. Cette notion est depuis utilisée comme un outil opérationnel par les institutions internationales. Elle constitue un nouveau paradigme d'intervention et, tout comme la notion de post-conflit, elle doit être analysée en tant qu'instrument de gestion ayant des répercussions sur les territoires et les populations.

**Taoufik BELHARETH** questionne les vulnérabilités, les défis et la résilience de la Tunisie six ans après la révolution du jasmin. Aux vulnérabilités initiales consécutives à la chute du régime de Ben Ali, se sont ajoutés des conflits sociaux et des « catastrophes potentielles » post-révolutionnaires, comme l'émergence du terrorisme dont l'impact sur la fréquentation touristique a été considérable et durable. En contrepartie, perce et se consolide une société civile qui devient le catalyseur principal de la résilience nationale.

**Stéphanie TREILLET** rappelle la tendance à la convergence observée ces dernières années, entre les organisations internationales, de terrains communs d'analyses et de recommandations sur les questions d'emploi et de politiques sociales. On a notamment pu observer un consensus croissant sur l'articulation entre politiques éducatives et politiques de l'emploi, dans le cadre de la poursuite des Objectifs du développement pour le Millénaire (OMD) et dans le cadre opérationnel des Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Cependant, l'exploration des thématiques de la vulnérabilité, du risque et de la résilience semble aujourd'hui remettre en cause cette convergence.

**Germaine FURAHA, Jean-Luc MASTAKI et Philippe LEBAILLY** s'intéressent au salariat agricole qui permet de repenser le fonctionnement des exploitations et d'assurer dans certains cas leur reproduction. Dans la plaine de la Ruzizi, partagée entre trois pays (Burundi, RDC et Rwanda), on observe des flux de main-d'œuvre agricole vers la partie congolaise. L'étude se base sur les données des enquêtes menées auprès de 120 exploitants rizicoles de la plaine de la Ruzizi. Dans un contexte post-conflits, la mobilité de cette main-d'œuvre à travers la zone est une preuve de cohésion et renforce les liens sociaux entre les sociétés de ces trois pays.

**Ida Brou ASSIE, Amadou SAWADOGO, Jérôme Kablan ADOU et Souleymane OUMTANAGA** proposent une mesure de la résilience sociale basée sur l'observation des propriétés jugées pertinentes pour l'étude à réaliser. La création d'un observatoire de la résilience

dont le rôle est de suivre ce phénomène, a contribué à apporter des solutions dans la plupart des cas aux différentes situations en se penchant sur une analyse des conditions de bien-être des individus.

**Zié BALLO, Moustapha FOFANA et Siriki COULIBALY** recourent à une modélisation pour évaluer empiriquement la relation entre migration et conflit en Afrique au Sud du Sahara. Un modèle théorique dans lequel des individus d'une famille représentative décident de migrer vers une autre région, leur permet de dégager des résultats. D'une part, le lien entre le taux de migration et le risque de conflit dans le pays d'accueil est en U renversé et, d'autre part, les transferts de fonds ont un impact positif sur le risque de conflit dans le pays d'accueil.

**Yannick YEPTIEP** analyse une réalité transfrontalière non conflictuelle mais peu stable du fait des politiques de chaque État concerné (Gabon, Guinée Équatoriale et Cameroun). Il s'intéresse à la manière dont les acteurs à différentes échelles agissent pour prévenir les conflits et réduire les incertitudes et les risques individuels et collectifs. Il souligne la contradiction entre la rhétorique résolument intégrationniste toujours affichée lors des rencontres officielles et les politiques discriminatoires pratiquées par ces pays.

**Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE** propose d'initier les populations rurales congolaises exposées à divers risques aux pratiques d'entrepreneuriat et d'innovation. Ces dernières permettraient aux petits producteurs ruraux de diversifier leurs sources de revenus et de se prendre en charge de manière viable et durable, à travers l'exploitation des opportunités et le développement des technologies générant de nouvelles activités. Toutefois, divers goulots d'étranglement les empêchent d'entreprendre et d'innover de manière convenable, ce qui les maintient dans une situation de vulnérabilité et amoindrit leur résilience.

**Aichetou SECK, Jacques QUENSIÈRE et Alioune KANE** mettent en exergue à partir d'une série d'enquêtes effectuées à Roff et à Pointe Sarène, l'influence des politiques publiques sur le devenir de la petite agriculture. Dans les deux cas, l'action de l'État est jugée insuffisante, voire handicapante. Trop présente et directive lors du développement de l'économie arachidière, elle s'est désengagée trop brutalement et trop profondément du monde agricole. Il en résulte un sentiment d'abandon préjudiciable à une gestion proactive des petits paysans.

**Fernande NGUEMO YAMENI** propose une méthode de mesure de l'indice de vulnérabilité des individus en situation de menace du stéréotype. Son analyse dans le cadre de la psychologie sociale prend sa source dans les études sur la menace du stéréotype (couleur de peau). Dans les deux projets de développement agricole étudiés au Centre et à l'Ouest du Cameroun, l'auteur postule que les individus d'origine africaine, « bénéficiaires » des programmes des ONG sont confrontés à des situations de menace du stéréotype entraînant une baisse de performance ou à un phénomène de menace du stéréotype ainsi activé.

**Sadia CHÉRIF** aborde les réalités des enjeux environnementaux au niveau local par la mise en exergue du rôle des femmes dans l'adaptation autonome locale des agriculteurs ivoiriens à la variabilité climatique. Les enquêtes ethnographiques menées à Zagoué, Niablé et Didablé, montrent qu'à travers des rituels d'appel à la pluie, les pratiques féminines de résilience contribuent à freiner le manque d'eau venant du ciel et à assurer la durabilité de leur ménage.

**Pour Nan WANG et Stéphane CALLENS**, la professionnalisation de l'offre de soins pour la prise en charge de pathologies amenant une situation de démence des personnes est une question à large échelle. La charge de la situation de démence est en très grande part supportée par les familles. Les systèmes de santé ont été formés autour de pathologies infectieuses nécessitant d'établir une séparation du malade de son milieu familial. La combinaison entre des pratiques professionnelles et un souci attentionné peine à se reformuler entre *Risque* et *Care*, et cette question affecte l'ensemble des systèmes de santé dans le monde. De nouveaux systèmes de santé peuvent être programmés à partir d'une conception du soin intégré.

**Elie CHEVILLOT-MIOT, Céline CHADENAS et Denis MERCIER** établissent une cartographie de la résilience territoriale face au risque de submersion marine en Charente-Maritime, à travers la vision d'un panel d'acteurs, par le biais d'entretiens « semi-directifs ». À partir de la vulnérabilité ainsi exprimée, les auteurs déterminent les échelles spatiale et temporelle

auxquelles la résilience va s'effectuer et permettre de mieux se prémunir face aux risques de submersions marines, à court et long terme.

**Denis ACCLASSATO, Rodolphe AZONHINDE et Jean-Luc HOUNGBEME** analysent l'effet de la couverture des risques sur le financement de l'agriculture en milieu rural au Bénin. Un modèle Tobit apprécie l'influence des types des couvertures sur le niveau de financement de l'agriculture. Les résultats confirment que les garanties immatérielles (groupes de caution solidaire, aval de tiers, etc.) et la production de l'année antérieure influencent positivement le financement de l'agriculture.

**Mamoudou CAMARA** s'intéresse à la place prépondérante du rapport socio-économique à l'environnement dans le découplage des pressions exercées par la croissance économique. Il montre qu'un rapport favorable à l'environnement est non seulement susceptible de déclencher les mécanismes à la base du découplage, mais aussi de limiter l'ampleur de leurs effets pervers sur le découplage.

**Boualem-Ammar CHEBIRA** évalue la vulnérabilité de l'eau en Algérie. Si les quantités d'eau dans le monde semblent suffisantes, le problème se pose au niveau d'une répartition inégale entre les différentes régions. Certains pays, comme l'Algérie, souffrent de cette situation. Par ailleurs, cette ressource subit plusieurs pressions mais surtout les effets des changements climatiques en augmentent sa vulnérabilité. Ce rapport socio-économique à l'environnement est d'autant plus dense que le niveau de développement d'un pays est élevé.

**Pierre BOURGOIS** présente la conception « Fukuyamienne » du développement politique. Il détaille les différentes dimensions de ce développement chez Fukuyama, et leurs interactions avec les composantes économiques, sociales et idéologiques. Comment Fukuyama envisage-t-il le développement politique ? Pour le politologue américain, les ordres politiques, à l'instar des États-Unis, ne sont nullement immunisés contre le processus de déclin politique.

**Nadia ZRELLI BEN HAMIDA, Imene BERGUIGA, Ali ABDALLAH et Philippe ADAIR** identifient les risques auxquels sont confrontées les banques islamiques dans onze pays de la région MENA, dont cinq pétromonarchies, sur la période 1998-2014. Une analyse non paramétrique (DEA) est élaborée pour construire des scores d'efficacité et un indicateur composite du risque spécifique. La relation entre efficacité et risques spécifiques est significative et positive alors que l'impact des indicateurs partiels est ambigu.

#### 4. LES PUBLICATIONS



Outre la sélection des 21 contributions réunies dans ce trente deuxième numéro des *Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, 5 articles vont faire l'objet d'une publication en 2017 dans *Mondes en Développement*, une vingtaine d'auteurs nous ont signalé avoir trouvé preneur de leurs textes dans différentes revues européennes ou africaines. Le bilan global est donc satisfaisant avec un tiers des communications publiées. Ces XXXII<sup>èmes</sup> Journées confirment la qualité des travaux retenus par le comité scientifique lors de son expertise effectuée au cours de l'hiver précédant les trois grandes, belles, conviviales et intellectuellement stimulantes journées lilloises.

Enfin il m'est agréable d'exprimer ma reconnaissance à Anne-Marie et Marie-Paule auxquelles la qualité de ces Cahiers doit beaucoup...



**"L'Association a pour objet de promouvoir toutes études et recherches relatives aux problèmes culturels, économiques, sociaux, financiers, juridiques ou autres, que posent les pays en développement"**. Elle se situe dans une approche de recherche rigoureuse et réaliste. Elle se veut incitatrice. C'est pourquoi :

- elle organise annuellement les **"Journées sur le développement"**, durant lesquelles des communications issues de travaux de recherche sont présentées ;
- elle veut encourager, provoquer et accroître des contacts fructueux entre étudiants, enseignants et professionnels qualifiés, en vue de favoriser le rapprochement des expériences des uns et des autres ;
- elle fait appel au concours de spécialistes, aussi bien dans les domaines de la recherche que des applications.

L'ASSOCIATION TIERS-MONDE, fondée par le professeur François Perroux, dirigée ensuite par le professeur René Gendarme puis par Pierre-Etienne Fournier, est actuellement présidée par Hubert Gérardin. Depuis l'assemblée générale de juin 2013, une nouvelle équipe a été mise en place. Francis Kern, vice-président, et Jean-Jacques Friboulet pour les relations internationales, Philippe Adair, vice-président, et Catherine Figuière pour la valorisation éditoriale, et Jean-Claude Vézé et Arnaud Bourgain pour l'animation scientifique en constituent l'ossature.

L'ASSOCIATION TIERS-MONDE rassemble en son sein des personnalités, venues d'horizons divers, unies par le souci, selon la formule du fondateur, de « **mettre la recherche économique et ses résultats pratiques au service du plein développement de la ressource humaine.** »

### **Portrait du fondateur François PERROUX**

Il est difficile, en quelques lignes, d'évoquer François Perroux et son œuvre, peut-on d'ailleurs les dissocier ? Homme de science aux vues prémonitoires, son analyse des faits économiques et sociaux n'est pas simple explication ou normalisation. Elle entend mettre à la disposition des acteurs du monde économique des méthodes d'inspiration scientifique applicables à l'espace économique concret, favorables au plein développement de la ressource humaine.

Né à Lyon en 1903, mort à Paris en 1987, François Perroux est l'auteur d'un nombre considérable d'ouvrages, d'articles et de travaux, dont *L'Europe sans rivage*, *L'économie du XXème siècle* et *La coexistence pacifique*. Il est licencié es lettres classiques quand il est reçu premier, à vingt-cinq ans, au concours d'agrégation d'économie politique. Successivement professeur aux Facultés de Droit de Lyon et de Paris, il termine son enseignement au Collège de France. Utilisant couramment cinq langues, il enseigne dans quelque trente nations. Il fonde notamment l'Institut de Science Economique Appliquée (ISEA) en 1945, qui deviendra l'Institut de Sciences Mathématiques et Economiques Appliquées (ISMEA), l'Association Tiers-Monde (ATM) et la revue *Mondes en développement*, en 1973.

### **Quels sont ses buts ?**

Au moment où de très nombreux et très graves problèmes, tant d'ordre économique qu'humain, assombrissent tragiquement les perspectives ouvertes aux populations des pays du Tiers-Monde et où de nouveaux équilibres générés par la transformation de l'Europe ne peuvent que se répercuter sur le reste du globe, à commencer par le Sud du bassin méditerranéen et l'Afrique, l'Association vise à promouvoir, modestement mais avec la plus grande détermination, une meilleure compréhension des conditions d'existence et de développement des intéressés.

L'économie du XXI<sup>e</sup> siècle devra être mondiale pour atteindre ses objectifs, c'est-à-dire satisfaire les besoins des populations. Le développement, qui favorise la vie des hommes, n'est ni un privilège ni le fruit d'une localisation favorable. La réussite dépend de l'effort de tous. S'y préparer s'impose maintenant. L'émergence des Jeunes Nations et de leurs cinq milliards de ressortissants dont il convient de faciliter l'essor du niveau de vie et d'assurer, à plus long terme, les bases de l'autonomie ethnique et culturelle, leur entrée sur des marchés aux frontières estompées, sont déjà en cours. Dans les nouveaux équilibres en gestation, les techniques ne suffisent plus, elles peuvent même avoir des effets pervers. L'enjeu réclame une solidarité active et l'accompagnement attentif des efforts de réflexion de tous. C'est le grand œuvre du XXI<sup>e</sup> siècle.

### Quels sont ses moyens ?

L'ASSOCIATION TIERS-MONDE, indépendante de toute institution, n'a pour ressources que le produit des cotisations de ses membres et de ses activités. L'organisation des Journées sur le développement et les publications réalisées absorbent ses ressources courantes. Le maintien de ce qui est entrepris, le développement souhaité, voire la création de nouvelles activités nécessitent un accroissement de son budget et des adhésions, dont le nombre a régulièrement augmenté au fil de la dernière décennie.

### Quelles sont ses réalisations ?

Depuis 1985 l'Association a régulièrement organisé des **Journées Jeunes Chercheurs**, puis, à partir de 1997, des **Journées sur le développement**, sous forme d'un colloque en partenariat avec des universités françaises ou étrangères. Après Mons en Belgique, ces journées se sont tenues en 2008 à l'Université Gaston Berger de Saint Louis du Sénégal, en 2009, en partenariat avec le CREA à l'Université du Luxembourg, en juin 2010, à Strasbourg avec le BETA CNRS, puis en juin 2011 en Suisse, à Fribourg. En juin 2012, avec le LEO, elles se déroulèrent à Orléans. En juin 2013 elles ont été organisées avec ERUDITE à l'Université Paris-Est Créteil. L'Université Cadi Ayyad et le GREMID les ont accueillies à Marrakech en mai 2014, le CREAM et l'Université de Rouen en juin 2015 en Normandie. Enfin avec le CLERSE et l'Université de Lille 1 elles se tinrent sur le campus de Villeneuve d'Ascq en 2016.

L'Association Tiers-Monde, depuis fin décembre 1991, assure la diffusion d'un bulletin d'information FP **CONTACT** destiné en priorité à ses membres.

L'Association Tiers-Monde a fait paraître plusieurs ouvrages :

- *François Perroux, penseur de notre temps*, 1992, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 72 pages.
- *Entreprise, région et développement. Mélanges en l'honneur de René Gendarme* (sous la direction de Jean Brot), 1997, Metz, Ed. Serpenoise, 464 pages.
- *Infrastructure et développement* (sous la direction de Jean Brot et Hubert Gérardin), 2001, Paris, L'Harmattan, 306 pages.
- *Quels acteurs pour quel développement ?* (sous la direction de Géraldine Froger, Claire Mainguy, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2005, Paris, Karthala, 290 pages.
- *Catastrophe et gouvernance. Succès et échecs dans la gestion des risques majeurs* (sous la direction de Jean Brot, Stéphane Callens, Hubert Gérardin et Olivier Petit), 2008, Belgique, Cortil-Wodon, Éditions Modulaires Européennes, 216 pages.
- *L'État, acteur du développement*, (sous la direction de Fabienne Leloup, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2012, Paris, Karthala, 298 pages.
- *L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale* (sous la direction d'Arnaud Bourgain, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2014, Paris, Karthala, 300 pages.
- *Dynamiques des sociétés civiles en économie ouverte. Études de cas et perspectives (Afrique de l'Ouest, Europe, Maghreb)* (sous la direction de Jean-Jacques Friboulet, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2015, Paris, Karthala, 266 pages.



### Ligne éditoriale

Revue francophone à comité de lecture fondée en 1973 par François Perroux (Collège de France), *Mondes en développement* publie au plan international des contributions en français ou, pour certaines, en anglais. Elle s'intéresse aux différents modes et trajectoires de développement des pays dans le monde, selon des valeurs humaines (économie des ressources humaines, éthique du développement...), économiques (coopérations, mondialisation, sous-développement et pauvreté, dynamiques migratoires...), sectorielles et techniques (industrialisation, agriculture, transferts de technologies...), financières (financement du développement, dette, microfinance...). Une attention particulière est accordée aux enjeux institutionnels (gouvernance) et de la société civile dans une perspective de développement durable. Ouverte sur les approches pluridisciplinaires, *Mondes en développement* veut être un lieu de débats et de réflexions sur les recherches théoriques et appliquées en matière de développement.

#### BON DE COMMANDE

##### Mondes en développement

Je soussigné(e), M./Mme

Institution  Particulier

NOM ..... Prénom .....

Institution .....

N° TVA .....

Rue .....

N° ..... Bte .....

Code postal .....

Localité ..... Pays .....

**abonnement annuel 2017 à *Mondes en développement***

(4 numéros l'an),

au prix de 60 € pour les étudiants, 100 € pour les particuliers et 145 € pour les institutions (Frais de port et d'emballage compris pour tous pays).

Paiement à la réception de la facture par chèque ou mandat poste.

ou

J'autorise la société De Boeck Services à débiter ma carte du montant de la facture.

Carte N° ///

N° CVV\*

\* Les 3 numéros au dos de votre carte, pour une meilleure sécurité des transactions.

VISA  MASTER CARD  A.E.

Date de validité .....

Date : ..... Signature

#### À retourner à

De Boeck Services

Fond Jean-Pâques, 4 • B-1348 Louvain-la-Neuve.

\_ +32 10 48 25 11 • \_ +32 10 48 25 19 •

abo@deboeckservices.com

Les commandes sont servies après réception du paiement.



Éditée par De Boeck, la revue *Mondes en Développement* est accessible en ligne sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info), portail de plusieurs centaines de revues de sciences humaines et sociales francophones.

- En texte intégral pour les articles de plus de trois ans depuis 2001.

- En accès conditionné : achat d'article en ligne ou en libre consultation pour les universités ayant souscrit un abonnement au bouquet de revues CAIRN.

*Mondes en Développement*, classée CNRS et AERES, est indexée par ECONLIT (*The American Economic Association's Electronic Bibliography*), GEOBASE, IBSS et ZETOC.

 de boeck

**Note aux auteurs**

Les textes doivent être envoyés sous format électronique aux deux adresses suivantes :  
 thierry.montalieu@univ-orleans.fr et hubert.gerardin@univ-lorraine.fr

Les articles soumis sont évalués quant à leur pertinence pour publication dans la revue. Si cet avis est positif, le texte est alors expertisé de manière anonyme par deux rapporteurs du comité de lecture, composé des membres du conseil de rédaction et d'une trentaine d'universitaires.

Les instructions aux auteurs sont disponibles sur les sites :

- <http://www.mondesdeveloppement.eu> (contact : sylvain.zeghni@u-pem.fr)
- CAIRN : [http://www.cairn.info/en-savoir-plus.php?ID\\_REVUE=MED#](http://www.cairn.info/en-savoir-plus.php?ID_REVUE=MED#)
- Éditions De Boeck : [http://universite.deboeck.com/html/revues/mondes/MED\\_consignes.pdf](http://universite.deboeck.com/html/revues/mondes/MED_consignes.pdf)

**Rédaction****Directeur de la publication****Hubert GÉRARDIN**

BETA-CNRS Université de Lorraine

Faculté de Droit, Sciences économiques et gestion

13, place Carnot CO n° 700 26

F-54035 Nancy cedex

Hubert.gerardin@univ-lorraine.fr

**Rédaction en chef****Nathalie FABRY** nathalie.fabry@u-pem.fr**Catherine FIGUIÈRE** catherine.figuiere@univ-grenoble-alpes.fr**Géraldine FROGER** geraldine.froger@ut-capitole.fr**Fabienne LELOUP** fabienne.leloup@uclouvain-mons.be**Thierry MONTALIEU** thierry.montalieu@univ-orleans.fr**Laurence ROUDART** Laurence.Roudart@ulb.ac.be**Conseillers de la rédaction :****Pierre ENGLEBERT** PE004747@pomona.edu**André PHILIPPART** a\_philippart@hotmail.com**Secrétaire de rédaction responsable des notes de lecture****Jean BROT** jean-brot@orange.fr**Responsable de la rubrique MED il y a 30 ans****François DENOËL****Responsable de la veille Internet****Catherine FIGUIÈRE****Conseil de rédaction****Jérôme BALLET** (Bordeaux), **Bruno BOLDIN**(Lille 1), **Arnaud BOURGAIN** (Luxembourg)**Jean BROT** (Lorraine), **Stéphane CALLENS**(Artois), **Olivier DAMETTE** (Lorraine, Metz),**François DENOËL** (Paris-Est), **Pierre****ENGLEBERT** (Pomona College, Los Angeles),**Nathalie FABRY** (Paris-Est), **Catherine****FIGUIÈRE** (Grenoble Alpes) **Jean-Jacques****FRIBOULET** (Fribourg, Suisse), **Géraldine****FROGER** (Toulouse) **Jean-Jacques GABAS**(CIRAD et Sciences Po Paris), **Hubert****GÉRARDIN** (Lorraine, Nancy) **Jean-Jacques****HALLAERT** (FMI, Washington), **Joseph****KAMANDA KIMONA-MBINGA** (Ministère del'Environnement, Canada), **Francis KERN**(Strasbourg) **Marc LABIE** (Mons), **Michel****LELART** (Orléans), **Fabienne LELOUP**(Louvain-Mons), **Claire MAINGUY** (Strasbourg),**Marcel MAZOYER** (AgroParisTech), **Thierry****MONTALIEU** (Orléans), **André PHILIPPART**(Bruxelles), **Gautier PIROTTE** (Liège), **Laurence****ROUDART** (Bruxelles), **Stéphanie TREILLET**(Paris-Est), **Sylvain ZEGHNI** (Paris-Est)**Collection numérisée des numéros 1 à 120 (1973-2002)**

Sur deux CD-Rom

Libre accès, plus de 1200 fichiers, sommaires, articles,

notes, documents, résumés, table générale

Prix de vente TTC et frais d'expédition inclus

CD1 (1973-1993) (n° 1 à 44) 300€

CD2 (1984-2002) (n° 45 à 120) 300€

CD1 + CD2 (Collection complète) 580€

Commande à adresser à

Association Mondes en Développement

Laurence ROUDART

Faculté des Sciences sociales et politiques

Université Libre de Bruxelles

CP 124/50

Avenue Franklin Roosevelt

B-1050 Bruxelles

Laurence.Roudart@ulb.ac.be

## *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*

- N°1, PARIS, 1985, ISMEA-Institut Henri Poincaré (épuisé)  
 Les problèmes de la théorie du développement, volume I, 97 pages.
- N°2, NANCY, 1986, CREDES, Faculté de Droit (épuisé)  
 Les problèmes de la théorie du développement, volume II, 107 pages.
- N°3, PARIS, 1987, Centre Beaubourg-Georges Pompidou (épuisé)  
 Industrialisation et développement, 97 pages.
- N°4, TOULOUSE, 1988, Palais d'Assézat (épuisé)  
 L'endettement international, 180 pages.
- N°5, BORDEAUX, 1989, Faculté de Droit (épuisé)  
 Innovation et développement, 180 pages.
- N°6, STRASBOURG, 1990, Palais de l'Europe (épuisé)  
 L'Europe et le développement des nations, 121 pages.
- N°7, PARIS, 1991, Ministère de la Recherche et de la Technologie  
 Monnaie, finance, banque et développement des nations, 206 pages.
- N°8, METZ, 1992, Faculté de Droit  
 Effort endogène et développement des nations, 161 pages.
- N°9, LYON, 1993, Université Louis Lumière, Lyon II  
 La cité et le développement des nations, 132 pages.
- N°10, NICE, 1994, CEMAFI, Université de Nice-Sophia-Antipolis  
 Europe-Afrique : vers quel développement ? 178 pages.
- N°11, PARIS, 1995, Banque de France-Malesherbes  
 Les voies du développement durable, 158 pages.
- N°12, ORLÉANS, 1996, LEO, Université d'Orléans  
 Quel développement face à la mondialisation ? 162 pages.
- N°13, POITIERS, 1997, IERS, Université de Poitiers  
 Les composantes locales, régionales, mondiales du développement des nations.  
 Antagonismes ou complémentarités ? 226 pages.
- N°14, BENDOR, 1998, CRERI, Université de Toulon et du Var  
 Europe-Méditerranée : vers quel développement ? 222 pages.
- N°15, BÉTHUNE, 1999, EREIA, Université d'Artois  
 Infrastructures et développement, 238 pages.
- N°16, EVRY, 2000, Université d'Evry-Val-d'Essonne  
 Tertiariation et développement, 264 pages
- N°17, AIX-EN-PROVENCE, 2001, CEREFI, Université d'Aix Marseille III  
 Intégration régionale et développement, 438 pages.
- N°18, TUNIS, 2002, LIEI, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Tunis  
 Libéralisation, transferts de connaissances et développement, 358 pages.
- N°19, PARIS, 2003, GEMDEV, Université Denis Diderot Paris VII  
 Quels acteurs pour quel développement ? 222 pages.
- N°20, NANCY, 2004, BETA-Nancy, Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion  
 Droits et développement, 244 pages.
- N°21, MARRAKECH, 2005, CREQ, Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion  
 Formation, emploi et développement, 236 pages.
- N°22, ARRAS, 2006, EREIA, Université d'Artois  
 Urgence, solidarité, gouvernance et développement, 190 pages.
- N°23, MONS, 2007, FUCAM (Facultés Universitaires Catholiques de Mons)  
 L'État malgré tout ? Acteurs publics et développement, 276 pages.
- N°24, SAINT LOUIS DU SÉNÉGAL, 2008, Université Gaston Berger  
 Économie de la connaissance et développement, 350 pages.
- N°25, LUXEMBOURG, 2009, CREA, Université du Luxembourg  
 Attractivité, gouvernance et développement, 208 pages.

N°26, STRASBOURG, 2010, BETA CNRS, Université de Strasbourg  
Crises et soutenabilité du développement, 272 pages.

N°27, FRIBOURG (CH), 2011, Université de Fribourg  
La construction de la société civile et le développement.  
Entre innovation, subsidiarité et développement, 210 pages.

N°28, ORLÉANS, 2012, LEO, Université d'Orléans  
Mobilités internationales, déséquilibres et développement :  
vers un développement durable et une mondialisation décarbonée ? 220 pages.

N°29, CRÉTEIL, 2013, Université Paris-Est Créteil  
Économie informelle et développement :  
emploi, financement et régulations dans un contexte de crise, 286 pages.

N°30, MARRAKECH, 2014, GREMID, Université Cadi Ayyad  
Éthique, entrepreneuriat et développement, 208 pages.

N°31, ROUEN, 2015, CREAM, Université de Rouen  
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement 15 ans après :  
réduction de la pauvreté et/ou montée des inégalités ?, 238 pages.

N°32, LILLE, 2016, CLERSE, Université de Lille 1  
Catastrophes, vulnérabilités et résiliences dans les pays en développement, 210 pages.

# **1. CATASTROPHES, VULNÉRABILITÉS ET RÉSILIENCES : DES CONCEPTS OPÉRATIONNELS ?**



# Résilience et développement durable dans l'optique des capacités

Hubert GÉRARDIN et Jacques POIROT<sup>1</sup>

La résilience, concept mobilisé dans nombre de domaines des sciences physiques et humaines, est définie, dans les sciences sociales, comme l'aptitude d'un individu ou d'un système, tel que des collectivités, à retrouver un nouvel équilibre, dans leur mode de vie pour les individus, ou leur mode de fonctionnement pour les systèmes, après la survenance d'un choc inattendu, déstabilisant et susceptible même de compromettre la survie des acteurs concernés ou la pérennité des systèmes. Le développement durable, par ailleurs, est traditionnellement défini, depuis le rapport Brundtland (1987), comme un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Comme la notion de besoin demeure ambiguë, il est préférable de se référer aux capacités, dans l'optique d'Amartya Sen ; ce dernier définit, en effet, le développement durable comme « le maintien et si possible l'extension des libertés et capacités concrètes dont jouissent les gens aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures d'avoir une liberté semblable ou supérieure » (Sen, 2010, 307). Le développement durable est un développement qui vise à accroître durablement les capacités individuelles, qu'il s'agisse des capacités des générations actuelles ou de celles des générations futures.

Cet article analyse la relation étroite entre résilience et développement durable dans l'optique des capacités de Sen. Lallau (2011) s'était demandé à cet égard, dans quelle mesure la résilience pouvait être considérée comme un moyen ou une finalité pour le développement durable. En nous appuyant sur les facteurs déterminant, dans la théorie de Sen, les capacités individuelles et, par conséquent, les libertés réelles dont les individus jouissent, nous analysons les types de chocs susceptibles de compromettre leurs capacités d'être et d'agir et nous recherchons comment les personnes victimes de ces chocs peuvent faire preuve de résilience, notamment avec le soutien des politiques publiques, qu'il s'agisse des pays développés ou en développement. Le comportement d'un individu, dans l'optique de Sen, est résumé par le schéma suivant, tiré de la présentation de Bonvin et Farvaque (2008).

Ressources →	Facteurs de conversion →	Capabilité de l'individu →	Choix →	Combinaison de fonctionnements réalisés
capital financier capital physique capital humain capital social	personnels sociaux environnementaux	(ensemble des combinaisons de fonctionnements réalisables)		

Les ressources dont dispose un individu (ressources financières constituant le capital financier, biens mobiliers réels et immobiliers formant le capital physique, ses connaissances, éléments du capital humain et l'ensemble de ses relations sociales constituant son capital social) déterminent, par l'intermédiaire de « facteurs de conversion », un ensemble de « fonctionnements réalisables », que Sen qualifie de capacités. Dans cet ensemble de fonctionnements, se rapportant aux « capacités » d'une personne, un

<sup>1</sup> BETA-CNRS Nancy, Université de Lorraine. Hubert.Gerardin@univ-lorraine.fr, jacques.poirot2@wanadoo.fr

fonctionnement donné est défini par les « différentes choses qu'une personne peut aspirer à faire ou à être » (Sen, 2000, 82) dans un domaine donné. Ces fonctionnements concernent, en effet, à la fois, les activités ou les états (capabilités), « depuis les plus élémentaires – se nourrir convenablement – jouir de la liberté d'échapper aux maladies évitables – jusqu'à des activités ou des états très complexes – participer à la vie de la collectivité, jouir d'une bonne estime de soi ... » (*Ibid.*, 83). L'étendue et la quantité de chacun de ces fonctionnements, toutes choses égales par ailleurs, seront naturellement d'autant plus grandes que l'individu dispose de ressources en capital plus importantes<sup>2</sup> et qu'il peut le plus aisément mobiliser ses ressources pour les transformer en capabilités, par l'intermédiaire des facteurs de conversion.

Les facteurs de conversion exercent un effet direct sur la possibilité d'un individu de « convertir ses ressources » en capabilités dans différents domaines. Les facteurs de conversion ne relèvent pas directement du contrôle direct de l'individu. Pour reprendre la présentation de Robeyns (2000), il s'agit des « facteurs personnels (l'aptitude intellectuelle, le sexe, etc.), des facteurs sociaux (les politiques publiques, les normes sociales ou religieuses, les pratiques discriminatoires, l'existence de rôles sexués, les relations de pouvoir, existence d'unités de production, etc.), ainsi que des facteurs environnementaux » (Bonvin et Farvaque, 2008, 49).

« La capacité d'une personne » correspond à l'ensemble des « combinaisons de fonctionnements » qu'elle peut mettre en œuvre (Sen, 2000, 83). L'individu, en exerçant sa liberté de choix, ne retient qu'une combinaison de fonctionnements ; ces fonctionnements réalisés sont qualifiés de « fonctionnements accomplis » ou « accomplissements ». Dans cette optique, il ne faut pas assimiler revenus et capabilités : deux personnes ayant des revenus identiques, à cause des différences interpersonnelles ou d'un environnement économique et social différent (liés à ce que Sen qualifie de facteurs de conversion) n'auront pas les mêmes libertés d'être et d'agir<sup>3</sup>.

Un des apports fondamentaux de la théorie de Sen réside dans la distinction faite entre les capabilités d'agir et d'être (*doings and beings*) et les fonctionnements réalisés, ce que l'individu a effectivement fait et ce qu'il a été. Cette approche présente le double avantage suivant : repérer objectivement les capabilités des individus et par conséquent les libertés réelles dont ils peuvent bénéficier et, ensuite, analyser, de façon explicite, leur liberté d'agent, c'est-à-dire leur liberté réelle de choisir<sup>4</sup>.

Nous rechercherons, tout d'abord, dans la logique de l'analyse des capabilités de Sen comment les individus sont amenés à faire preuve de résilience à la suite d'un choc frappant leurs ressources en capital et à être en mesure de récupérer des capabilités perdues ou de s'en créer de nouvelles, avec l'aide éventuelle des autorités publiques. Nous analyserons, ensuite, le rôle des « facteurs de conversion » dans ce processus de récupération des anciennes capabilités ou de création de nouvelles, avec le soutien, notamment, des pouvoirs publics. Nous soulignerons, enfin, qu'une bonne résilience devrait s'accompagner, dans la logique de la théorie de Sen, du maintien de la liberté d'agent au niveau de l'individu victime d'un choc exogène.

## 1. RÉSILIENCE ET RÉCUPÉRATION DES CAPABILITÉS APRÈS UN CHOC EXOGÈNE FRAPPANT LES RESSOURCES DE L'INDIVIDU

Les ressources en capital des individus déterminent, en partie, le niveau des capabilités dont ils seraient susceptibles de disposer ; en reprenant la présentation de Rousseau (2013), on distinguera quatre types de capital : le capital financier, comprenant non seulement les actifs financiers, mais l'ensemble des droits et créances ouvrant droit, le cas échéant, à des versements de revenus ; le capital physique désigne l'ensemble des biens réels, mobiliers et immobiliers du patrimoine de l'individu ; le capital humain est composé de toutes les « ressources économiquement productives » liées à la personne même de son détenteur ; il s'agit de l'ensemble des compétences professionnelles acquises, par l'entraînement, à la suite de la fréquentation des établissements scolaires et universitaires, ou grâce à ses expériences professionnelles ; le capital social, ensemble du réseau de relations sociales qu'un individu a su se créer ou conserver.

<sup>2</sup> Pour Sen, il serait même possible de formaliser « étendue et quantité » de chacun de ces fonctionnements en leur attribuant un indice reflétant le degré de liberté dont bénéficie la personne à l'égard de l'état qu'elle pourrait atteindre ou de l'activité qu'elle pourrait réaliser. Pour le fonctionnement concernant l'activité de se nourrir par exemple, cet indice sera d'autant plus élevé que l'individu, en utilisant ses ressources, peut bénéficier d'un apport alimentaire plus élevé.

<sup>3</sup> Une personne invalide, à revenu égal, n'aura pas les mêmes capabilités à se déplacer qu'une personne valide.

<sup>4</sup> On peut reprendre l'exemple classique du mendiant et de la personne riche, qui consomment, l'un et l'autre, peu de nourriture ; le premier jeûne faute d'avoir pu disposer de ressources suffisantes pour acquérir des produits alimentaires, le second, qui dispose d'importantes ressources financières, a choisi, par conviction religieuse, de peu s'alimenter.

Les chocs pouvant détruire ou réduire la valeur économique de ce capital sont nombreux. Un krach boursier peut réduire fortement la valeur des avoirs financiers d'un ménage ; les catastrophes naturelles peuvent détruire tout ou partie du capital mobilier et immobilier d'un individu.

Le capital humain est directement affecté lorsque les aptitudes mentales ou physiques des personnes sont réduites, limitant leurs capacités dans de nombreux domaines ; c'est la situation d'une personne qui devient invalide et dont les possibilités de déplacement sont limitées. La pollution dans la ville, en particulier la pollution de l'air et la pollution chimique, peut réduire le capital-santé des individus. La capacité à se maintenir en bonne santé en est diminuée.

Le capital humain, correspondant aux connaissances et à l'expérience professionnelle, peut perdre toute valeur économique, du moins dans le pays de résidence de l'individu. Les délocalisations entraînent des suppressions d'emploi et le personnel licencié ne peut plus retrouver d'emplois demandant un savoir-faire spécifique. Les conséquences sont les mêmes lorsque des emplois sont supprimés à la suite du progrès technique et/ou de la substitution du capital au travail. De nouveaux équipements, notamment des robots, remplacent des opérateurs qui doivent se reconverter ; leur capital humain devient obsolète et perd toute valeur économique. Les exemples sont nombreux d'une perte totale de la valeur marchande d'un « capital humain professionnel ». Lors de l'abandon de la mécanographie, remplacée par des ordinateurs, les spécialistes des programmes fondés sur le système des cartes perforées ont été obligés de se reconverter totalement à la nouvelle technologie ou de changer complètement d'activité. De même, lorsque, dans les usines, les machines ont été spécialisées et que le travail à la chaîne s'est généralisé, les ouvriers « traditionnels » ont été remplacés par des « ouvriers spécialisés à une tâche » (OS), la valeur économique de l'expérience professionnelle des premiers a disparu. Avant l'introduction des nouvelles machines, les ouvriers traditionnels devaient, en effet, démonter et monter des outils sur des machines polyvalentes en fonction des opérations de production à effectuer ; ils avaient progressivement acquis une véritable expérience professionnelle dans la conduite de ces machines polyvalentes, devenue sans intérêt économique après l'introduction du nouveau matériel.

Le capital social, de son côté, est réduit lorsque les réseaux qui relient des individus à la société, disparaissent ou se « contractent » pour de multiples raisons, changement de statut de l'individu, déménagement, disparition de proches, etc. Un même événement peut toucher simultanément plusieurs types de capital : une catastrophe naturelle détruisant les habitations peut aussi détériorer gravement la santé des populations qui en sont victimes.

Nous analyserons comment les systèmes d'assurance et de garanties publiques ainsi que les systèmes de formation et les aides à la reconversion sont susceptibles de soutenir les résiliences individuelles. Nous mentionnerons, également, les initiatives publiques et privées qui ont pour objectif de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes victimes d'une forte réduction de leur capital social.

### *1.1 Systèmes d'assurances et de garanties publiques du capital physique et financier*

Les systèmes d'assurances, qu'ils soient privés ou publics, qu'ils relèvent du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire, contribuent à restaurer les capacités des individus lorsque leurs ressources en capital ont été touchées, parfois profondément, par des chocs brusques et inattendus.

Le capital physique, constitué de biens réels, peut bénéficier d'assurance, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers ; Le risque est ainsi aisément couvert par des assurances (incendies, vols, etc.) ; les victimes des catastrophes naturelles, en France, peuvent bénéficier d'un soutien direct des autorités publiques ; c'est la solidarité nationale qui permet la couverture des dégâts subis par les acteurs, ménages ou entreprises. Les assurances privées, dans des situations extrêmes, pourraient se trouver dans l'incapacité d'indemniser les victimes. Toutefois, une éventuelle dévalorisation des biens immobiliers (chute de l'ensemble des prix de l'immobilier) susceptible réduire les capacités de la population, ne peut pas être véritablement couverte par un système d'assurance.

Concernant le capital financier des individus, les systèmes d'assurance sont loin de couvrir tous les risques. La pérennité des dépôts bénéficie dans nombre de pays développés, comme la France, d'un système de garanties en cas de faillite bancaire. Toutefois, le montant des indemnités du fonds de garantie en Europe est limité pour éviter tout aléa moral. Les banques françaises, au début des années 1980, ont sans doute complété volontairement les indemnités versées aux clients de petites banques françaises en faillite. Toutefois, dans l'hypothèse d'une crise systémique, ces fonds auraient-ils des moyens financiers suffisants pour respecter leurs engagements d'indemnisation de l'ensemble des victimes ? Un soutien direct de l'État et de la Banque centrale serait indispensable. Quant aux krachs boursiers, il semble très difficile, sinon impossible, de mettre en place des systèmes d'indemnisation des épargnants. Les autorités publiques

intervenant dans une telle situation pourraient être accusées d'accepter une « privatisation des profits » et une « socialisation des risques ».

## ***1.2 La restauration du capital humain***

L'individu peut être victime d'une obsolescence de ses connaissances et de son savoir-faire professionnel, que cela résulte de délocalisations, de l'introduction de nouveaux procédés de production et d'innovations liées au progrès technique. Son capital-santé peut aussi être réduit par des accidents ou par des maladies, que ces atteintes à la santé résultent, ou non, d'activités professionnelles. Les pouvoirs publics, dans un pays comme la France, contribuent très fortement à restaurer les éléments du capital humain frappé par des chocs, qu'il s'agisse du « capital professionnel » ou du « capital-santé » des individus.

### *1.2.1 Restauration du capital de connaissances et de savoir-faire professionnel*

En France, le compte personnel de formation (CPF), qui a remplacé le droit individuel à la formation depuis le 1er janvier 2015, permet aux salariés en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée de se constituer un crédit d'heures de formation de 150 h, capitalisables sur 7,5 ans. Le salarié, dont les connaissances et le savoir-faire professionnel seraient devenus tout ou partie obsolètes, peut ainsi bénéficier, sous conditions, de formations pour acquérir une nouvelle qualification définie notamment par les partenaires sociaux. Cette formation peut être donnée pendant les heures de travail du salarié, à condition qu'il obtienne l'accord de son employeur. Lors de licenciements collectifs, les actifs en chômage bénéficient d'un soutien des pouvoirs publics.

### *1.2.2 Restauration du capital-santé de l'individu*

Les politiques publiques ont un rôle majeur à jouer en facilitant la réinsertion des actifs, dont l'état de santé a été affecté par des accidents du travail ou par des maladies professionnelles. L'assurance maladie prend en charge, en France, les dépenses liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, en remboursant les soins médicaux, en versant des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ; si la victime souffre de séquelles, elle a la possibilité de recevoir, elle ou ses ayants-droit, un capital ou bénéficiaire de rentes. L'assurance maladie a également pour mission de veiller à la réinsertion professionnelle des victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles en recherchant des solutions en concertation avec les médecins traitants et les médecins du travail.

Toute personne, résidant de façon stable et régulière en France depuis plus de trois mois, avec ou sans domicile fixe, et qui n'est pas affiliée, comme ayant-droit ou à titre personnel à un régime obligatoire d'assurance maladie, bénéficie depuis 2000 d'une assurance maladie. Cette protection, qualifiée, lors de sa création, de « Couverture maladie universelle », permet aux bénéficiaires l'accès aux soins, ainsi que le remboursement des prestations médicales et des médicaments. Ce dispositif centralisé (géré par les URSAFF) a remplacé depuis 2000 la couverture « carte santé » qui était du ressort des départements et qui proposait des prestations comparables. Cette assurance est gratuite pour les personnes ayant un revenu annuel inférieur à un plafond déterminé, les autres devant régler une cotisation de 8% sur la part de leurs revenus fiscaux excédant ce plafond. Depuis le 1er janvier 2016, cette couverture maladie universelle (CMU) a été remplacée par la « Protection universelle maladie » (PUMA) accordée sur le critère de résidence. Par ailleurs, les personnes résidant en France de manière irrégulière peuvent bénéficier de l'aide médicale d'État (AME). En outre, les personnes les plus pauvres ont accès à la CMU Complémentaire (CMU-C) gratuite, prenant en charge les soins et les prestations non couvertes par les régimes d'assurance maladie obligatoire. La CMU-C est accordée pour un an en dessous d'un « plafond de ressources ». Ce plafond, majoré de 11% pour les départements et territoires d'outre-mer, est relevé en fonction du taux d'inflation, accompagné éventuellement, dans un but social, d'un « coup de pouce ».

## ***1.3 Initiatives publiques et privées pour compenser la perte du capital social***

Certaines franges de la population peuvent perdre leur capital social à la suite d'un changement dans leur situation professionnelle ou familiale.

Les chômeurs de longue durée peuvent subir une réduction progressive de leur capital social et connaître un isolement croissant, en étant coupé de leurs relations, en particulier de leurs relations de travail. C'est pourquoi la puissance publique peut inciter les administrations compétentes à organiser des sessions

regroupant les chômeurs de longue durée, afin qu'ils puissent se soutenir mutuellement dans la recherche de leur emploi ou dans la création d'une micro-entreprise, tout en suivant des formations.

Nombre d'organisations de l'économie sociale et solidaire se sont donné pour missions de créer ou de restaurer un lien social pour les personnes qui se sentiraient isolées, par exemple à la suite de la perte, pour des raisons diverses, de leur capital social. Un soutien aux chômeurs est apporté par exemple, en France, par des associations locales telle que l'association « Point Rencontre Chômeurs et Précaires », créée en 1994 à Colomiers (31). Elle propose non seulement un soutien aux chômeurs dans leurs démarches de recherche d'un emploi, mais encore des rencontres informelles entre chômeurs, ouvertes à toute personne qui serait intéressée.

D'autres associations contribuent à recréer du lien social en proposant à leurs membres des activités collectives. Nous pouvons citer, à titre d'exemples, des associations qui ont choisi le jardinage comme outil de lien local. Elles aident les habitants d'un même quartier à trouver des terrains en friches pour y planter des légumes ou des fleurs et pouvoir ainsi se retrouver dans un même espace convivial. C'est à Lille qu'a été créé le premier jardin partagé, en 1997, et ce mouvement s'est étendu à toute la France avec plus de 450 jardins partagés en 2016 : « Les jardins partagés permettent une mixité sociale et générationnelle et recréent une vraie vie de quartier, selon Laurence Baudalet. Ils sont aussi le théâtre d'autres animations, comme des expositions, des concerts, des repas de quartier, ... »<sup>5</sup>.

Le *coworking* est apparu pour lutter contre l'isolement des travailleurs indépendants. Il s'agit de partager des bureaux et des locaux et « d'échanger des idées et de mutualiser des compétences » précise Nathanaël Sorin-Richez<sup>6</sup>, qui propose un blog recensant ces initiatives ([coworkinginitiatives.com](http://coworkinginitiatives.com)). Les membres de ces associations sont invités à proposer des formations et ateliers sur les thèmes qu'ils connaissent afin que les autres membres de l'association puissent en bénéficier.

Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) contribuent, au sein d'une même association à recréer du lien social. On procède à des échanges de cours et de formation au sein de l'association. Les RERS constituent un cas particulier des systèmes d'échanges locaux (SEL) (Gérardin et Poirot, 2014a), qui ont pour vocations d'échanger des biens et des services, en utilisant généralement une unité de mesure. Il y aurait ainsi 350 RERS en France actuellement et près de 500 SEL.

## 2. RÉSILIENCE ET RÉCUPÉRATION DES CAPABILITÉS APRÈS UN CHOC EXOGENE FRAPPANT LES FACTEURS DE CONVERSION DES RESSOURCES EN CAPABILITÉS

Des personnes ayant les mêmes ressources en capital, notamment les mêmes revenus, ne pourront pas bénéficier nécessairement des mêmes capacités. Les inégalités résultant des facteurs personnels sont très nombreuses. Les facteurs sociaux jouent un rôle non négligeable dans le processus de conversion des ressources en capacités. L'accès à l'éducation dépend, pour nombre de familles, des opportunités qui leur sont offertes comme la proximité des établissements scolaires ou la qualité de l'enseignement. Ces opportunités, qui dépendent des politiques publiques d'éducation, conditionnent ultérieurement la capacité ou la liberté réelle d'accéder au marché du travail. Chez des personnes âgées, les aptitudes physiques, et parfois intellectuelles, diminuent avec l'âge, et un retraité, par rapport à un actif plus jeune, à revenu égal, n'aura pas toujours les mêmes capacités que ce dernier ; cette capacité dépend des systèmes de transport publics existants et souvent, même, des services sociaux disponibles, et, par conséquent, des politiques publiques.

Quelle est la vulnérabilité des facteurs de conversion face à des chocs exogènes ? Quel est le rôle des politiques publiques, qui peuvent aussi bien, quand elles sont mises en place ou transformées, avoir un effet positif sur les facteurs de conversion individuelle des ressources en capacités qu'un effet éventuel fortement négatif ? Nous examinerons, successivement, l'effet sur la « conversion des ressources en capacités », d'une modification des facteurs personnels, de la mutation de certaines politiques publiques et des effets de la transformation de l'environnement ; nous rechercherons comment, pour chacune des situations évoquées précédemment, des politiques publiques seraient susceptibles d'accroître l'efficacité des facteurs de conversion, lorsque cela est possible.

<sup>5</sup> <http://www.essentiel-sante-magazine.fr/le-magazine/articles-parus/actions-de-partage-comment-creer-lien-social>. Voir, également, Baudalet et al. (2008).

<sup>6</sup> Se reporter à la référence de la note 5.

## *2.1 Modification des facteurs personnels*

Un individu peut perdre une partie de ses aptitudes physiques ou individuelles à la suite d'accidents et/ou de maladies, résultant de l'exercice d'une activité. Les facteurs personnels de conversion de ses ressources en capacités sont fortement altérés. Des politiques publiques adéquates contribuent à compenser cette chute de l'aptitude individuelle à convertir des ressources en capacités à partir de son capital humain subsistant. Ainsi, pour les personnes ayant des difficultés à se mouvoir et à se déplacer, les pouvoirs publics peuvent obliger les promoteurs à faciliter l'accès de ces personnes aux bâtiments publics et privés, contraindre les transporteurs publics et privés à leur faciliter l'accès aux moyens de transport, veiller à ce que les constructeurs de véhicules prévoient des facilités d'utilisation de leur produit, etc. ; les mesures prises, dans cet exemple, sont nombreuses et variées, allant de la réservation de places de parking dans les villes au soutien à la recherche de nouveaux artefacts facilitant la mobilité des personnes victimes d'un handicap. Des allocations spéciales peuvent également être versées pour compenser les coûts supplémentaires engendrés par des handicaps, de façon à rétablir une certaine égalité de capacités entre personnes ayant les mêmes ressources en capital et en revenus. Pour redonner la possibilité aux personnes ayant subi des amputations des mains ou des membres inférieurs, d'effectuer des activités manuelles ou de se déplacer librement, des prothèses sont nécessaires ; compte tenu de leur coût parfois élevé, il serait indispensable que les pouvoirs publics financent quasi intégralement ces prothèses. Pour les personnes dont les aptitudes mentales se sont réduites, les pouvoirs publics doivent prévoir des systèmes de tutelle, afin que la conversion des ressources en capacités soit restaurée, ou garantie, pour ces personnes.

Les pouvoirs publics, dans leur stratégie de restauration des facteurs de conversion individuels, sont amenés à choisir entre deux grandes options : verser des allocations aux personnes victimes d'une réduction de leurs aptitudes physiques et/ou intellectuelles ou se charger, eux-mêmes, de fournir directement ou par l'intermédiaire d'entreprises privées, des services visant à compenser les handicaps physiques ou intellectuels. Ce problème sera repris à propos du respect de la liberté d'agent des acteurs économiques. Il convient toutefois de remarquer, à propos de l'arbitrage entre versement d'une allocation et fourniture de services aux intéressés, que les pouvoirs publics peuvent commettre de graves erreurs d'appréciation sur le choix des services adéquats. L'exemple le plus significatif à cet égard est le rétablissement des capacités des personnes autistes. Les autorités ont d'ailleurs reconnu le retard de la France dans le traitement de l'autisme. Nombre d'autistes, y compris ceux présentant un syndrome Asperger, qui n'ont pas de déficience intellectuelle et dont certains peuvent réaliser dans des domaines précis de véritables prouesses intellectuelles, ont pu finir leur vie, au cours des décennies passées, dans des hôpitaux psychiatriques. Il aurait été préférable que les personnes autistes et leurs tuteurs aient bénéficié d'un soutien financier suffisant ; les personnes touchées par ce handicap auraient pu recevoir des soins efficaces et adéquats dans des établissements étrangers. Avec des soins appropriés, certains d'entre eux auraient pu mener une vie à peu près normale. Des d'autistes, notamment ceux qui présentent un syndrome Asperger, auraient pu convertir leurs ressources intellectuelles en capacités dans différents domaines scientifiques ou artistiques.

## *2.2 Mutations des politiques publiques*

Les transformations de politiques publiques, pour des raisons d'efficacité ou d'économie budgétaire, sont susceptibles d'avoir pour conséquences de réduire, pour des ménages, leur possibilité de convertir des ressources en capacités. Nous retiendrons comme exemples significatifs le cas des établissements d'enseignement et de transport. Sen avait insisté à cet égard sur le rôle important joué par les opportunités offertes par les services publics sur l'expression des capacités, opportunités étroitement liées aux politiques publiques. Dans beaucoup de pays, notamment en développement, le taux de scolarisation et les effectifs d'étudiants au niveau universitaire sont liés à la possibilité de se rendre dans un établissement scolaire ou universitaire proche. Les ménages, qui auraient eu les moyens financiers suffisants d'envoyer leurs enfants dans des établissements peu éloignés de leur domicile, n'en ont plus la possibilité si des regroupements sont opérés par les pouvoirs publics. Le rassemblement des établissements dans un nombre limité de sites, notamment au niveau universitaire, pour des raisons d'efficacité ou d'économies budgétaires, rend trop coûteux au niveau d'un ménage la scolarisation de ses enfants. La possibilité de convertir des ressources financières en capacité de suivre des cours pour les membres de certains ménages en est directement diminuée. Les capacités d'accéder aux soins obéit souvent à cette même logique de proximité. D'une manière générale, l'impossibilité de bénéficier de gares ou d'autoroutes peu éloignées de leur domicile contribue à limiter les déplacements d'une frange de la population.

## 2.3 Transformations de l'environnement

Les transformations de l'environnement sont susceptibles de réduire, pour certains ménages, le processus de conversion de leurs ressources en capacités, qu'il s'agisse de l'évolution des normes sociales, de l'environnement économique ou de l'environnement naturel ou même artistique.

### 2.3.1 Évolution des normes sociales

Les modifications des normes sociales peuvent avoir des effets immédiats, positifs ou négatifs, sur la conversion des ressources individuelles en capacités. Nombre de domaines d'activités sont concernés par des normes religieuses, des pratiques discriminatoires, l'existence de rôles sexués, des relations de pouvoir et de domination au sein de la population, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Nous retiendrons comme exemple les normes susceptibles compromettre l'égalité entre les hommes et les femmes : ces dernières auront souvent plus de difficultés à convertir leurs ressources en capacités que les hommes. Dans certains pays en développement, les filles n'ont pas les mêmes opportunités d'accéder à l'enseignement que les garçons. Lors de difficultés économiques, si les familles continuent à envoyer les garçons à l'école, pour des raisons d'économies imposées par la situation économique, il n'en est pas de même pour les filles (Sen, 2010). Un argument présenté par les partisans du commerce équitable est de permettre aux ménages impliqués dans certaines productions de bénéficier de revenus stables assurant une scolarisation régulière des enfants et le maintien à cet égard de l'égalité entre garçons et filles. Or la formation et les diplômes acquis conditionnent l'accès à certains emplois.

Les normes sociales ont eu pour conséquences, selon Sen, de réduire les capacités des femmes, par rapport aux hommes, au sein même des ménages, à accéder « aux soins médicaux, à l'hospitalisation et même à la nourriture (Sen, 2010, 113) dans de nombreux pays en développement. Cette situation a entraîné une surmortalité féminine et fait apparaître une proportion de femmes au sein de la population inférieure à celle des hommes, contrairement à la situation des autres pays où les discriminations envers l'accès au soin et à la nourriture n'existent pas ou demeurent relativement plus faibles. Ce que Sen a qualifié de phénomène des « femmes manquantes » apparaît au Pakistan, en Inde, en Chine, au Bangladesh, en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord, le Pakistan étant le pays où la proportion de femmes manquantes serait la plus forte, l'Afrique du Nord, où elle serait la plus faible. Sen a estimé que le nombre de « femmes manquantes » pourrait s'élever à 100 millions dans l'ensemble de ces pays.

Les pays en développement ne sont pas les seuls à limiter de façon sensible la conversion des ressources en capacités pour les femmes. Dans un pays comme l'Allemagne, le fait qu'une femme ayant des enfants continue à travailler est « mal perçu » par de larges franges de la population. Une comparaison faite entre la situation familiale des femmes cadres en Allemagne et en France fait apparaître que les premières n'ont que très peu d'enfants alors que les secondes ont un nombre d'enfants correspondant à la moyenne de la population française. La pression sociale en Allemagne oblige les femmes à effectuer un arbitrage entre « travail » et « famille » ; on peut considérer que, par rapport à la France, leurs capacités en sont réduites. Il est fort probable que ces discriminations ont contribué à réduire fortement le nombre d'enfants par femme en Allemagne, beaucoup de femmes se refusant à abandonner leur travail ; le taux de fécondité dans ce pays serait, en 2016, de 1,47 enfant par femme ; sans immigration, il pourrait en résulter une réduction sensible de la population allemande, passant entre 2015 et 2060 de 81 à 67 millions d'habitants<sup>7</sup>. Dans beaucoup de pays, les normes religieuses viennent, de fait, limiter la liberté de choix dans le domaine de l'habillement, comme dans celui des loisirs. Dans les zones contrôlées par l'État islamique en 2016, la musique est interdite, du moins sous certaines de ses formes.

Le renforcement des normes sociales ne peut que, globalement, détériorer le processus de conversion des ressources en capacités. La résilience individuelle demeure très limitée.

### 2.3.2 Transformations de l'environnement économique

Les transformations de l'environnement économique peuvent entraîner des restrictions à la conversion des ressources en capacités ou rendre ce processus moins efficace. Nous avons mentionné précédemment que le capital humain, constitué des connaissances et du savoir-faire professionnel pouvait

---

<sup>7</sup> Projection effectuée en 2015 par l'Office allemand des statistiques Destatis, source : <http://www.lesechos.fr/monde/europe/02137126101-limmigration-freine-le-declin-demographique-en-allemande-1115203.php> (consulté [archive] le 29 avril 2015).

se déprécier et perdre même toute valeur économique, lorsque les emplois étaient supprimés à la suite, notamment, de délocalisations, de modifications des goûts des consommateurs, des effets du progrès technique ou des restructurations d'entreprises.

Pour les individus qui parviennent, parfois temporairement, à conserver leur emploi, les facteurs de conversion de leur ressource « capital professionnel » sont gravement affectés. Les possibilités de changer d'emploi, en restant dans le même domaine de compétences professionnelles sont très réduites. L'actif perd toute possibilité de changer de région et il court, à terme, le risque de voir son capital professionnel se dévaloriser progressivement sur le marché du travail. Le risque de connaître le chômage et d'être obligé de se reconvertir vers d'autres activités peut indirectement toucher l'ensemble de ses capacités, par exemple en le contraignant à la prudence pour contracter de nouveaux emprunts. La résilience de l'individu, dans ce cas précis, sa capacité à changer d'activité professionnelle, en est diminuée.

### 2.3.3 Environnement naturel et patrimonial

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la pollution des villes, en particulier la pollution de l'air, liée à la pollution chimique, peut entraîner chez les citadins allergies et maladies graves. On estime que 25% de la population est touchée par des allergies dues à la pollution de l'air des villes. Convertir ses ressources pour maintenir sa capacité à se maintenir en bonne santé en ville devient, de ce fait, de plus en plus coûteux, si les ménages cherchent à éviter les zones les plus polluées et les moins attractives afin de conserver « intact », dans la mesure du possible, leur capital santé (achat ou location de logement dans des zones urbaines considérées comme privilégiées, recherche d'informations sur l'environnement, etc.)

Une analyse analogue peut être faite à propos de la dégradation des paysages. Si un ménage souhaite maintenir sa capacité à bénéficier d'un environnement « agréable », écologique avec des espaces verts notamment, le coût de conversion de ses ressources en « capacité à bénéficier d'un environnement plaisant et agréable » peut devenir de plus en plus élevé.

## 3. CONDITIONS D'UNE « BONNE » RÉSILIENCE : PRÉSERVER LA « LIBERTÉ D'AGENT » DE L'INDIVIDU

Préserver la « liberté d'agent » des différents acteurs dans le cadre des politiques publiques est indispensable pour soutenir la résilience de certaines franges de la population. Après avoir rappelé les caractéristiques de la liberté d'agent, nous montrerons, ensuite, à titre d'exemple, comment cette liberté d'agent devrait être respectée dans le cadre des politiques visant à soutenir la résilience des chômeurs et des demandeurs d'emploi en général. Nous analyserons, enfin, les trois critères, qu'il conviendrait d'adopter, pour que cette liberté d'agent soit effectivement respectée. Une application sera donnée pour les politiques de l'emploi<sup>8</sup>.

### 3.1 La liberté d'agent

Selon Sen, la liberté de l'individu se manifeste à deux niveaux, celui des processus (liberté de choisir) et celui des possibilités (ensemble des options offertes). La liberté au niveau du processus permet « l'exercice d'un libre choix dans l'action » (Sen, 2000, 27). La liberté au niveau des possibilités est déterminée par la capacité de l'individu à choisir entre plusieurs options qui lui sont offertes. Dans cette logique, le déni de liberté « affecte aussi bien les processus que le champ des possibilités » (*Ibid.*). L'exemple classique illustrant la liberté d'agent dans l'optique de Sen est le vote. La suppression du droit de vote concerne le processus ; la réduction du nombre de partis politiques autorisés à présenter des candidats restreint le champ des possibilités. Pour Sen, il convient de ne pas se focaliser sur les seules procédures légitimes ou s'attacher au seul champ des possibilités. Cet auteur critique, à ce propos, la position des libertariens, qui s'intéressent à l'existence de droits formels et qui ne se préoccupent pas toujours de la situation de certaines personnes privées d'opportunités réelles (absence de liberté au niveau des « possibilités ») ; cet auteur critique aussi les conséquentialistes, qui ne s'intéressent qu'aux seules possibilités offertes aux individus, sans se préoccuper des processus et d'une réelle liberté de choix des individus.

Pour Sen, l'importance primordiale de la liberté individuelle « répond à deux raisons distinctes », une raison d'évaluation et une raison d'effectivité. Concernant la raison d'évaluation, selon cet auteur, le succès

<sup>8</sup> Une première version de la liberté d'agent a été présentée par Gérardin et Poirot (2014b).

du développement d'une société doit s'apprécier par rapport à l'accroissement des capacités individuelles, c'est-à-dire par rapport à un accroissement des libertés d'être et d'agir. En avançant la raison d'effectivité, Sen estime qu'une plus grande liberté accordée aux individus devrait faciliter l'émergence de solutions plus efficaces.

### ***3.2 Respect indispensable de la liberté d'agent dans le cadre des politiques publiques : l'exemple de la lutte contre le chômage***

La liberté d'agent, dans ses deux dimensions, processus et possibilités, doit être respectée dans le cadre des politiques publiques visant à soutenir la résilience de certaines franges de la population ; nous prendrons comme exemple, la lutte contre le chômage. La liberté d'agent, concernant le chômeur, dans sa dimension « processus » et dans sa dimension « possibilités », sera successivement examinée.

La liberté d'agent de la personne à la recherche d'un emploi, dans sa « dimension processus », doit tout d'abord être préservée. Dans l'hypothèse de formations proposées aux chômeurs, le demandeur d'emploi doit être libre d'accepter ou de refuser le principe même de suivre une formation quelconque. Si le demandeur d'emploi, qui n'accepte pas de suivre une formation, après une période donnée de chômage, est menacé de perdre ses allocations-chômage, la liberté de choix, « suivre ou ne pas suivre une formation », lui est *de facto* retirée. Par ailleurs, assurer le bien-être des chômeurs en leur versant de généreuses indemnités, mais en ne leur laissant qu'une liberté formelle mais non réelle de retrouver un emploi, constitue également un déni de liberté au niveau du processus. C'est la situation, en particulier, des chômeurs dispensés de rechercher un emploi, en attendant l'âge de pouvoir partir en retraite, et, à qui aucun moyen n'est donné de trouver un emploi. Pour pouvoir exercer réellement leur liberté d'agent, les chômeurs doivent aussi être en mesure de choisir entre plusieurs possibilités ou opportunités. Si ces derniers souhaitent acquérir de nouvelles compétences grâce à une formation, ils doivent avoir la liberté de choisir entre plusieurs filières.

### ***3.3 Les trois critères d'une liberté de choix pour un individu***

Pour apprécier la liberté réelle de choix d'acteurs, comme les chômeurs, on peut se référer avec Bonvin et Farvaque (2007) à la théorie de Hirschman (1970) se rapportant aux attitudes et choix d'un acteur dans une organisation : *loyalty, voice, exit*. Avec la première attitude (*loyalty*), la personne est loyale vis-à-vis de son organisation dont elle accepte le mode de fonctionnement et les objectifs ; avec la deuxième attitude (*voice*), l'acteur, en désaccord sur certains points avec les dirigeants de son organisation, demeure dans l'organisation, mais utilise l'option, qui lui est offerte, de faire connaître ses arguments. Les décisions prises par la direction le seront après discussion avec les intéressés. Avec la dernière attitude (*exit*), le membre de l'organisation se retire, après avoir éventuellement utilisé, en vain, son droit de faire entendre ses arguments et de protester. Pour Bonvin et Farvaque (2007) « la garantie effective de ces trois alternatives (Hirschman, 1970) se présente comme la condition *sine qua non* de la liberté réelle de choix » des acteurs, membres d'une organisation. Si, dans une entreprise, par exemple, un actif est exclu de tout processus de participation et s'il ne peut pas quitter son entreprise, faute de possibilité de retrouver un emploi dans un délai raisonnable, il est contraint à la « loyauté » qui peut alors, selon Bonvin et Farvaque (2007) être interprétée en termes de préférences adaptatives.

Les critères précédents permettent d'apprécier dans quelle mesure les politiques publiques contribuent à respecter la liberté d'agent des chômeurs ou des demandeurs d'emploi en général. Si ces derniers n'ont pas la possibilité de discuter les options qui leur sont proposées (emplois, formation), le deuxième critère *voice* n'est pas satisfait. De plus, si l'administration contraint un chômeur à suivre une formation en le menaçant, en cas de refus, de supprimer ses indemnités, ce demandeur n'aura pas d'autre alternative possible que d'accepter, car l'option *exit*, trop coûteuse ou trop risquée, lui est fermée. Il est contraint à la loyauté, dans le cadre de préférences adaptatives. Il est essentiel, selon Sen, que la liberté d'agent des acteurs, des chômeurs retenus en exemple, soit préservée, pour des raisons d'efficacité. Ainsi, un chômeur contraint d'accepter une formation dans un domaine qui ne l'intéresse pas et dont il ne cherchera pas à mobiliser les acquis dans un futur emploi est source de dépenses inutiles et de gaspillages de ressources publiques. Il est préférable que les intéressés puissent suivre une formation de leur choix, librement acceptée. Leur motivation à rechercher et à accepter un emploi en sera renforcée et l'investissement en formation des autorités publiques sera « rentabilisé ». Dans ce cadre, la flexisécurité est un dispositif mis en place initialement au Danemark en 1999 ; il facilite les licenciements pour les entreprises, tout en permettant au salarié licencié de bénéficier de généreuses indemnités-chômage. Dès lors, la liberté d'agent

du demandeur d'emploi n'est pas totalement préservée, car ce dernier doit accepter des formations obligatoires et se soumettre à un suivi, sous peine de sanctions financières.

## CONCLUSION

Les chocs, susceptibles de compromettre le développement durable en altérant ou en détruisant tout ou partie des capacités des individus, se situent, dans l'optique de la théorie des capacités de Sen, au niveau des ressources en capital ou au niveau des « facteurs de conversion » de ces ressources en capacités. Les individus les plus affectés ne pourront faire preuve de résilience que s'ils bénéficient d'un soutien, qu'il s'agisse de celui qui est apporté par les assurances, par les organisations de l'économie sociale et solidaire ou par les administrations publiques. Cependant, dans l'optique de Sen, les actions menées par les individus dans le cadre de cette résilience doivent respecter le « principe de liberté d'agent » ; même frappés par des chocs exogènes très forts, tels que la perte totale de leur capital professionnel, les individus doivent conserver leur liberté d'action, tant au niveau des processus qu'au niveau des possibilités qui leur sont offertes.

Les pouvoirs publics, dans leur politique de lutte contre le chômage, devraient respecter ce principe qui s'inscrit dans une logique de liberté individuelle et d'efficacité. Les progrès techniques, en particulier dans le domaine du numérique, ainsi que la volonté des pouvoirs publics de favoriser la résilience individuelle dans le respect de la liberté d'agent, devraient jouer un rôle fondamental dans ce processus de récupération des capacités individuelles.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAUDELET L., BASSET F., LE ROY A. (2008) *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens, Éditions Terre Vivante.
- BONVIN J.-M., FARVAQUE N. (2007) L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques, *Revue française de sciences sociales, Formation emploi*, 98, avril-juin, mis en ligne le 30 juin 2009, <http://formationemploi.revues.org/1550>
- BONVIN J.-M., FARVAQUE N. (2008) *Amartya Sen, une politique de liberté*, Paris, Michalon
- GÉRARDIN H., POIROT J. (2014a) *Entrepreneuriat et éthique au sein des systèmes d'échange local*, communication aux XXXèmes Journées du développement de l'Association Tiers-Monde, Éthique, entrepreneuriat et développement, Université Cayi Ayyad, Marrakech, 29-31 mai.
- GÉRARDIN H., POIROT J. (2014b) *Promotion des capacités dans le cadre des politiques économiques et sociales publiques*, communication aux 5èmes Journées du développement du GREThA-CNRS, Le rôle de l'État dans les économies en développement, Université de Bordeaux, 19 et 20 juin.
- HIRSCHMAN A. O. (1970) *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge Mass, Harvard University Press, traduction française : *Défection et prise de parole : théorie et application*, Paris, Fayard, 1995.
- LALLAU B. (2011) La résilience, moyen et fin d'un développement, *Éthique et économique/Ethics and Economics*, 8 (1).
- ROBEYNS I. (2000) *An unworkable idea or a promising alternative? Sen's capability approach re-examined*, *Discussions Paper Series (DPS) 00.30*, Center for Economic Studies, Katholieke Universiteit Leuven, Belgique.
- ROUSSEAU S. (2013) *Capacités, risques et vulnérabilités*, [http://data.over-blog-kiwi.com/0/06/34/58/201302/ob\\_0dbe187435f56682b6c9c67c2270b030\\_sarousseau.pdf](http://data.over-blog-kiwi.com/0/06/34/58/201302/ob_0dbe187435f56682b6c9c67c2270b030_sarousseau.pdf)
- SEN A. (2000) *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*, Paris, Odile Jacob.
- SEN A. (2010) *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.

### Webographie sur la reconstruction du lien social :

- Lien social : <http://www.essentiel-sante-magazine.fr/le-magazine/articles-parus/actions-de-partage-comment-creeer-lien-social>
- Point rencontre chômeurs et précaires : <http://prcp.eklablog.com/recent>
- Blog dédié aux expériences du *coworking* : <http://coworkinginitiatives.com>
- Jardins partagés : <http://jardins-partages.org>
- Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) : [www.rers-asso.org](http://www.rers-asso.org)

## Catastrophes, vulnérabilités et résiliences : une approche mésologique pour le développement d'un pôle d'agro-transformation en Guadeloupe

Houda NEFFATI<sup>1</sup> et Michel PROST<sup>2</sup>

L'objet de cet article est de re-situer les notions de catastrophe, de vulnérabilité et de résilience dans le cadre de la problématique fondamentale du dépassement de la pensée moderne, à travers le questionnement renouvelé du lien, de la relation de l'humanité à la Terre. En dehors de ce cadre la plupart des analyses débouchent, dans le meilleur des cas, à une plaidoirie pour une approche engagée des chercheurs ou encore à des tentatives de construction proactive d'un système territorial résilient pouvant conduire, au mieux, à l'élaboration d'une vision globale de son futur en coévolution positive avec son environnement.

Or dans cette relation de l'humanité avec la Terre, il ne s'agit pas seulement d'écologie, d'éco-systèmes, ou de biosphère mais tout autant de systèmes techniques et symboliques qu'il s'agit d'intégrer dans ce système général qu'est un milieu humain. Il s'agit de notre écoumène, l'ensemble des milieux humains !

Ce constat nécessite une approche particulière dont l'objet spécifique est l'étude des milieux humains comme tels, ou plus largement des milieux vivants en général (Berque, 2000).

En mobilisant l'appareil conceptuel de la "mésologie" d'Augustin Berque, nous tenterons d'appréhender les notions de catastrophe, de vulnérabilité et de résilience et d'en montrer la pertinence, même dans le cas où il est difficile justement d'établir ce « moment structurel de l'existence humaine » que porte la relation « trajective » de l'humanité à la terre.

Sur un cas extrême, celui d'un territoire, la Guadeloupe, marqué par la quasi-disparition de sa population indigène, sa multiple colonisation, la mise en esclavage, en elle, des populations noires d'Afrique, la prolétarianisation des indiens, le saccage de la biodiversité par la monoculture et les pesticides, le bétonnage de plus de 20% de sa mangrove... et qui doit faire face aux risques sismiques, d'inondation, de cyclones... nous montrons que la réalité des catastrophes, des vulnérabilités... est ainsi bien plus complexe et ambivalente et soulève d'importantes controverses.

La légitimité de la manière de « faire monde » et « d'être au monde » (Descola, Ingold, 2014, 41-48) est alors mise en question, notamment parce que les modèles de prédiction, de gestion et de prévention ont fait défaut.

Dans une conception forte de la vulnérabilité, la dimension territoriale ouvre de nouvelles perspectives et l'on s'intéressera aux structurations sociales et aux fonctionnements des sociétés concernées et à leur capacité à surmonter des crises. L'enjeu devient les conditions de survie d'une société.

Cette étude est étayée par une analyse socio-économique, en particulier de la filière agricole et agroalimentaire (approche agri-agro-santé) pour illustrer la tentative en cours d'un retour à la Terre, et tente d'appréhender de manière globale, systémique et mésologique les vulnérabilités de ce territoire.

---

<sup>1</sup> Université Paris Sud, Cabinet Algorithmics. neffati.h@gmail.com

<sup>2</sup> Université de Bourgogne /CNRS, Vice Président du Pôle d'Excellence Vitagora, Dijon. michelprost.spiral@wanadoo.fr

## 1. APPROCHE MÉSOLOGIQUE DE LA VULNÉRABILITÉ ET DE LA RÉSILIENCE

Pour l'approche mésologique portée par Augustin Berque, l'humain ne peut assumer son empreinte écologique que par un dépassement de la modernité.

### 1.1 Dualisme et Empreinte

« La modernité n'a eu de cesse de vouloir émanciper l'Homme et chercher à le délivrer de tous les déterminismes, physiques, sociaux, géographiques ou culturels. Bien qu'éthique et généreux, ce projet se révélera finalement insuffisamment abouti : si l'utopie moderniste et tous ses efforts de déconstruction ont bien élaboré un Homme idéalement libre, ils n'en auront pas moins débouché sur l'aporie de l'abstraction. Or l'être humain est ancré dans un corps, une époque, un lieu, une culture » (Maupertuis & Bernard-Leoni, 2014, 9). « L'abstraction du regard moderne de ce dans quoi il se situe concrètement lui-même – un certain *milieu*. C'est *Moi*, le sujet moderne, qui toise l'étendue alentour, à partir de *ma* voiture (Pompidou), ou du haut de *ma* barre (Le Corbusier). Et l'*étendue*, ce n'est pas un milieu ; ce n'est qu'une somme d'objets offerts à *mon* propre regard, à *ma* propre consommation – un *paysage objet*. Que la voie rapide faite pour *ma* voiture ait supprimé l'agrément commun des quais de Paris, que *ma* barre mutile le paysage où elle s'insère concrètement, cela n'entre pas en ligne de compte : le sujet moderne s'est abstrait de son milieu. Il n'est plus dans le paysage. Le paysage, ce n'est plus qu'un objet extérieur, étendu sous ses yeux, et qu'il consomme de son *regard de nulle part* » (Berque 2016a, 3).

Le résultat de cette abstraction, souligne Augustin Berque, c'est ce que Rem Koolhaas a baptisé *junkspace* : l'espace foutoir. Ce n'est pas seulement la fin de toute composition urbaine, un capharnaüm où n'importe quoi se juxtapose à n'importe quoi. Ce n'est pas seulement une question d'architecture ; c'est une décosmisation d'ordre ontologique, une *acosmie*. Cette abstraction du sujet moderne hors de tout milieu, a converti celui-ci en une étendue objectale, une somme d'objets déconnectés de l'être du sujet, et produit l'*espace foutoir*, en coupant le lien ontologique (la *médiance*) des êtres et des choses, qui seul rendait possible les compositions urbaines. "En se coupant de son milieu, le sujet moderne s'est absolutisé. Voilà ce que proclame le *cogito* cartésien, qui ne s'origine plus qu'en lui-même : *je pense, donc je suis*. En faisant de l'écoumène une simple étendue extérieure, exploitable à merci, nous avons dérégulé l'homéostasie climatique de la Terre et déclenché la Sixième Extinction. L'*écoumène* – l'ensemble des milieux humains –, c'est la relation de l'humanité avec la Terre. C'est ce qui, dans le « système Terre », introduit notre existence. Or en s'abstrayant de tout milieu, c'est cette condition fondatrice que le sujet moderne a forclos (*locked out*). Forclure notre condition écouménale, ce fut, *concrètement*, orienter le cours de l'histoire humaine vers une abstraction progressive hors de cela même qui permet que nous existions physiquement et biologiquement : le système Terre. *En réalité*, concrètement, nous sommes terrestres, inclus dans l'écoumène. En dérégulant le système Terre, nous avons mis en danger notre propre existence (...). Déconnectant l'être du sujet individuel du milieu où il s'insère, cette acosmie, cette abstraction hors de l'ordre (*kosmos*) commun qui liait les êtres et les choses en un certain milieu, est proprement moderne<sup>3</sup> " (Berque, 2014). Le dépassement de cette modernité s'impose, notamment, pour assumer notre empreinte écologique, que l'individu moderne ne peut *ontologiquement* pas prendre en compte puisque, pour lui, c'est là un objet extérieur et non pas un moment structurel de sa propre existence.

### 1.2 Anthropocène et espace foutoir

« L'espace foutoir n'est pas seulement « tueur de paysage », comme disait Li Shangyin, il témoigne aussi d'une démission éthique : la forclusion de notre lien avec les autres, de nos devoirs envers les autres, ce qui va de pair avec la forclusion de notre condition écouménale ; car ce lien avec autrui et avec les choses, c'est ce qui fonde et structure l'existence humaine ; tandis que l'*espace foutoir*, c'est un *espace immoral*, où l'on ignore le regard d'autrui, et où les choses ne sont plus que des objets au lieu d'être le milieu qui participe de notre existence même, mais que nous avons forclos » (Berque, 2016b, 6).

Dans les années 2000, le récit, élaboré de l'anthropocène, désigne l'hypothèse d'un nouvel âge de la Terre caractérisé par l'impact des activités humaines. "Par la puissance technoscientifique, l'*anthropos* serait devenu une force géophysique prédominante dans la modification de la planète, entraînant par sa seule

<sup>3</sup> Descartes dans le *Discours de la méthode* : « je connus de là que j'étais une substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser, et qui, pour être, n'a besoin d'aucun lieu, ni ne dépend d'aucune chose matérielle ».

action la transformation de la biosphère, du vivant, de la biodiversité, mais aussi de l'atmosphère et de l'hydrosphère, responsable des changements climatiques, de l'extinction et de la migration globale d'espèces, des modifications à grande échelle de la végétation naturelle, de la déforestation, de l'érosion, etc., bref, de l'évolution du système terrestre" (Younes, 2016, 1). « Anthropocène » ce terme proposé, en février 2000 par Paul Crutzen, voulait qualifier un ensemble de phénomènes, en particulier le dérèglement de l'homéostasie climatique de notre planète, sous l'effet de l'action humaine (Bonneuil et Fressoz, 2013). Crutzen voulait dire que les effets de l'action humaine sont devenus tels que nous ne sommes plus dans la période de l'holocène (la plus récente de l'ère quaternaire), mais entrés dans une période nouvelle, l'anthropocène. L'idée, c'est que l'action humaine a désormais des effets d'une ampleur tellurique, géologiquement significative. Parmi ces effets, les deux plus graves sont la destruction de la biodiversité, qui fait aujourd'hui parler d'une « sixième grande extinction » de la vie sur Terre, et le dérèglement du climat terrestre. Selon Berque, l'idée même d'*anthropocène* montre qu'il n'est plus possible aujourd'hui de penser le monde en lui appliquant la vision dualiste établie entre nature et culture, histoire humaine d'un côté et histoire de la vie de la Terre de l'autre qui a imprégné toute la cosmologie et toute la cosmographie moderne. En remettant en cause cette séparation épistémologique, ce nouveau récit amène à considérer que les humains ne sont ni extérieurs, ni supérieurs à la nature, mais qu'ils sont de façon conjointe les agents d'une même histoire imbriquée. "Il devient crucial, à ce titre, de trouver de nouvelles relations, de nouveaux modes de coexistence et de nouvelles visions à imaginer pour favoriser une rencontre appropriée entre l'humain et la Terre. (...) Ces approches théoriques et pratiques engagent donc des rythmes d'un autre type entre humains et non humains, diversités naturelles et culturelles, mais aussi entre cultures. Elles nous amènent aussi à penser d'autres possibles politiques et poétiques de vivre ensemble. Ce qui constitue l'art de s'envisager au monde et de le configurer", (Younes, 2016, 52). A. Berque en appelle à une recosmisation de l'existence humaine, à savoir rétablir un monde (*kosmos*) au sens d'un commun, mis à mal par une modernité séparant sujet et objet ainsi que nature et culture.

### 1.3 *Care environnemental : le vulnérable comme nouvelle richesse*

Désormais le défi d'établir d'autres rapports de l'humain à la nature apparaît d'autant plus critique que l'humain prend pleinement conscience de la fragilité du vivant et des cultures. La montée technique a accru le potentiel de destruction et les craintes sont multiples : crainte des manipulations génétiques, de la pollution, inquiétudes pour la santé et la survie des humains, plaintes de mal-être... Les effets du développement technoscientifique, qui apparaissent irréversibles et cumulatifs, peuvent générer non seulement une contre-productivité, mais du contre-développement, voire même une extrême dangerosité pour les milieux de vie. Nos rapports à l'environnement interrogent aujourd'hui toutes les sociétés. Les modèles de développement eux-mêmes sont remis en cause. Des initiatives émergent partout dans le monde pour envisager autrement les rapports à l'environnement et pour repenser à travers eux les rapports sociaux. Le concept de *care* permet cette mise en avant de l'interdépendance entre individus ou sociétés dans leurs interactions comme dans leurs rapports aux entités de leur environnement. L'éthique du *care* environnemental s'inscrit ainsi dans une perspective méthodologique qui privilégie des démarches contextualisées et systémiques pour comprendre et analyser nos rapports au monde vivant et non vivant. Cette approche philosophique s'attache à l'analyse des formes de gestion quotidienne, situées et localisées mais aussi à celle des rapports aux choses pour mettre à jour les multiples liens d'interdépendance dans lesquels chacun de nous est engagé. Elle nous invite aussi à réinscrire dans la justification de l'action - qu'elle soit individuelle ou collective - le rapport au sensible, à l'émotion, au bien Vivre, pour souligner l'importance des liens de *soins* entre individus mais aussi entre humains et non humains.

L'approche en termes de *care*, pour renouveler les analyses des relations à l'environnement dans les sociétés, est porteuse d'une nouvelle manière de rendre visible l'organisation des sociétés. Elle est potentiellement fondatrice de nouvelles propositions scientifiques et politiques qui, dans le champ de problématiques environnementales par exemple, renouvellent les hypothèses autour des questions d'inégalité d'accès ou de droits aux ressources d'une part, incitent à aborder ces dernières dans leurs dimensions à la fois historique, politique, sociale mais aussi éthique, d'autre part. Après un premier essai en 1982 par Carol Gilligan ouvrant la perspective d'une voix morale différente, Joan Tronto définit avec Berenice Fisher (1990, 40) le *Care* comme : « Une activité caractéristique de l'espèce humaine qui inclut tout ce que nous faisons en vue de maintenir, de continuer ou de réparer notre "monde" de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde inclut nos corps, nos individualités et notre environnement, que nous cherchons à tisser ensemble dans un maillage complexe qui soutient la vie ». L'éthique du *care* environnemental s'inscrit ainsi dans une perspective englobante, interdépendante,

systémique du rapport au monde vivant et non vivant. Elle part d'une gestion quotidienne, contextualisée en fonction de rapports personnels aux choses : il s'agit de réinscrire dans la justification de l'action, le rapport au sensible, à l'émotion, au bien Vivre. Cette éthique environnementale énonce une nouvelle formulation des liens d'interdépendance et de *caring* existants entre les individus et invite à une nouvelle manière d'objectiver l'organisation de la société : elle ouvre une proposition politique et scientifique, co-construites entre le monde académique, celui des politiques et celui du développement<sup>4</sup>.

Repenser les interdépendances suggère par ailleurs une attention renouvelée à leurs contenus et logiques et invite à réfléchir aux modalités d'articulation de différents principes de production de la valeur éco-socio-économique et à appréhender les différentes logiques qui orientent les liens entre individus, entre groupes, entre sociétés et environnement : réciprocité, redistribution, partage, marché. L'objectif est alors de comprendre comment chacune des institutions peut s'engager, dans des actions de *care* environnemental, pour contribuer à envisager les entités de l'environnement ou les effets des interactions entre sociétés et environnement autrement que comme de simples biens substituables et marchands (Polanyi, 1944).

#### 1.4 Nouvelles pratiques : trajections et reliances

Les milieux habités traversent une profonde crise caractérisée par une dégradation et des formes de *déliance* s'exprimant dans la relation problématique des manières d'habiter la Terre comme dans les dissociations culturelles et sociétales. Le développement économique, perçu au travers de la seule croissance du produit intérieur brut, est déterritorialisé, *bors sol*. Plus précisément, les lieux où les lois d'établissement des hommes dans un milieu, ne sont plus décidées par les habitants d'un territoire. Ils ne sont plus au centre de cette économie. "Cet état critique, qui entrave le devenir des territoires, résulte d'une urbanisation moderne largement fondée sur des principes de division et de ségrégation, ainsi que d'un mode de fabrication de l'urbain contemporain produit selon des logiques déterritorialisées" (Younes, 2016). « Ce processus de déterritorialisation qui organise l'uniformisation des modes de vie et l'interdépendance économique généralisée. Ce processus est générateur de « nouvelles pauvretés » qui « tiennent globalement à la réduction de la valeur d'usage des biens existants sur le marché, en raison de leurs incidences négatives sur la santé ainsi que la qualité de vie et de l'environnement ». Ces pauvretés ne sont pas les pauvretés extrêmes de l'exclusion de l'économique. Bien au contraire, elles résultent de « la dégradation générale de la qualité de vie sur un territoire », elles « touchent désormais la grande majorité de la population mondiale, y compris celle des métropoles des pays développés » (Magnaghi, 2014 ; Berque, 2014).

Face aux multiples effets de ces dissociations, des initiatives émergentes cherchent à construire des scénarios alternatifs de coexistence. Elles se nourrissent des dynamiques locales et *translocales* ouvrant vers de nouvelles pratiques créatrices visant à recycler, faire mieux avec moins, ménager... L'écologie, la réduction de la consommation, le souci du viable, du vivable, de l'équitable représentent des conceptions et des orientations par lesquelles la cité semble se remettre en cause, interpeler son histoire et son devenir, interroger sa propre existence et sa capacité de métamorphose. "Dans ce processus, l'enjeu est de faire advenir d'autres formes esthétiques et éthiques de cohabitation. Elles sont à mettre en perspective avec la prégnance d'une dynamique éco-existentielle qui attire l'attention sur les données culturelles ainsi que sur les conditions de vie dans une perspective soutenable. Car penser les milieux habités en leur trajectoire, c'est insister sur ce qui est entre les choses et les êtres comme sur ce qui devient, c'est hériter, prendre soin et réinventer à la fois" (Younes, 2016).

Dans les milieux qui sont des systèmes auto-organisés, des enchaînements, tous les maillons sont interconnectés, et pourtant chacun, en même temps qu'il est rattaché aux autres, dispose de sa propre initiative. Certes une systémique ordonne les éléments qui composent un milieu mais elle n'est ni mécanique ni définitivement nécessaire. Il y a toujours entre un chaînon et un autre une possibilité de variation, de retard des changements, bien que ses constituants tiennent les uns aux autres dans un rapport dynamique. C'est parce qu'il y a non pas un seul mais « mille milieux » et plus encore que nous pouvons avoir un monde, mais cela n'est pas donné de droit. Cela doit être construit avec des mises en relation appropriées, déterminées comme éco-techno-symboliques par Augustin Berque. Un milieu habité requiert donc de comprendre les interactions et les dynamiques naturo-culturelles d'interpénétrations et d'interdépendances, que ce soit entre facteurs climatiques, mécaniques et chimiques, biotiques ou culturels. Augustin Berque élabore le concept de trajectivité, de trajection, Edgar Morin celui de reliance, comme « travail des liens », « acte de relier et de se relier et son résultat ». Il s'agit d'un changement paradigmatique permettant d'optimiser à la fois les rapports de l'anthropisation au milieu naturel et les conditions du faire monde. Ni lieu, ni non-lieu mais mi-lieu. Ce processus de "reterritorialisation (...), apparaît

<sup>4</sup> Colloque Care, Genre et Environnement : Ethique du care et questions de genre pour de nouveaux rapports à l'environnement et une gestion partagée de ses ressources, 7/11 sept. 2015, Lyon -Université de Lyon 3 Jean Moulin.

(...) comme une sorte de mise en œuvre de ce que la mésologie implique (...) sur un plan plus théorique, ontologique et épistémologique. (...) La fécondation mutuelle des deux approches (territorialiste et mésologique) apparaît éminemment souhaitable, si nous voulons redresser la barre avant le point de non-retour » (Berque, 2014).

## 2. VULNÉRABILITÉ ET RÉSILIENCE DES TERRITOIRES INSULAIRES

Les territoires sont ainsi les espaces-temps de la (re)construction de la relation humains/environnement. Ils doivent permettre une réappropriation des milieux dans lesquels les acteurs vivent, par un objectif d'auto-développement soutenable. Le territoire est alors géré à la fois comme un bien commun et comme un monde commun où s'expérimentent de nouvelles pratiques autour d'une dynamique unissant les communautés humaines et leurs systèmes écologique, technologique et symbolique. Cette dynamique s'inscrit dans une vision de solidarité inter-locale, de coopération entre territoires à l'échelle planétaire (Magnaghi, 2014). Elle implique un engagement renouvelé de chacun-e à travers ses gestes ordinaires et ses pratiques sociales, dans des modes de vie quotidiens et des imaginaires de la transformation. L'enjeu majeur est de penser et imaginer les conditions soutenables d'une vie sur terre menacée d'épuisement par une redéfinition des reliances et trajections entre culture et nature, qui créent des conditions d'habiter alternatives et contribuent à une refondation des manières d'habiter la Terre. "Ce mixte entre technè et nature s'exprime sous plusieurs configurations (...) et, il est, alors, privilégié de travailler avec l'eau, le vent, le soleil, le sol, la faune, la flore, recycler, réemployer, hériter, économiser les ressources, établir des solidarités, se déplacer suivant des modes diversifiés de mobilité... Concevoir de tels milieux habités requiert ainsi, d'autres équilibres, adaptations, réinventions et re-crétions entre natures et artifices, cultures urbaines et agricoles, écosystèmes et anthropisation, santé et nutrition..." (Younes, 2016).

### 2.1 Déconstruction du lien île-isolement

Pour Françoise Péron (1993) « Une île est considérée comme petite quand chaque individu qui y vit a conscience d'habiter un territoire clos par la mer. Une île est considérée comme "grande" lorsque l'ensemble de la société a conscience d'être insulaire, alors que les individus peuvent ignorer ou oublier qu'ils habitent une île. » L'insularité, telle que la définit F. Taglioni (2006) se traduit souvent par des effets de séparation, de « périphérie », des « déséconomies » d'échelle, une faible diversification de l'appareil productif, un marché local étroit, des surcoûts... "On finit par se prendre dans les rets d'une recherche indiciaire vaine et laborieuse, dont on peut d'ailleurs se demander si elle ne traduit pas les limites conceptuelles de l'isolement géographique (Bernardie-Tahir, 2005)". La déconstruction du lien île-isolement apparaît ainsi, « non seulement primordiale sur le plan scientifique, mais elle est aussi nécessaire pour comprendre les enjeux contemporains des dynamiques insulaires (*Ibid.*, 2005) ». Toute la singularité des petits espaces insulaires réside dans la façon dont les habitants ont aménagé et construit leur territoire « pour aboutir à une situation complexe de dépendance-indépendance vis-à-vis du monde extérieur, qu'elle soit politique, culturelle et/ou socio-économique » (Acquier, Woillez, 2007). Le caractère limité et la difficile valorisation des ressources, le manque d'équipement ou de services, l'enclavement, accroissent encore les fragilités même si les sociétés locales recherchent l'autonomie, la minutie des aménagements ou les usages complémentaires des richesses de la terre et de la mer. L'isolement insulaire ne signifie pas absence d'ouverture mais un fort degré d'appropriation, une puissance des liens au lieu, un attachement identitaire, et une cohésion sociale souvent défensive. Comment, alors, activer cette dynamique volontariste et ces identités collectives pour favoriser l'émergence d'un développement soutenable ?

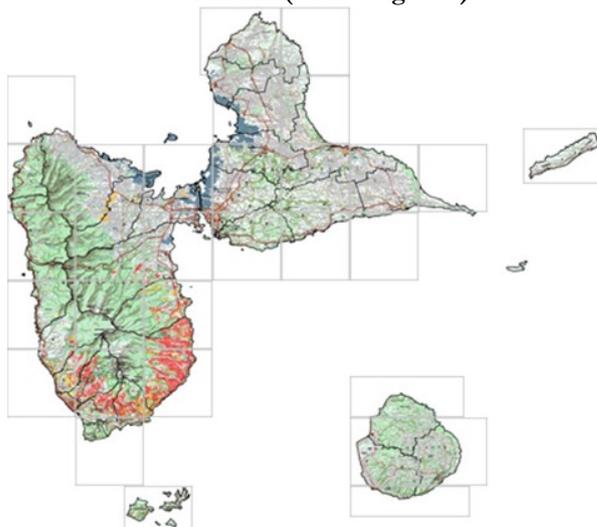
### 2.2 Mise en valeur des ressources naturelles et développement local soutenable

Prendre en compte la fragilité des milieux dans une gestion des territoires intégrant une dimension économique et socioculturelle, avec un fort mouvement de « patrimonialisation » (symbole d'un équilibre passé). C'est bien l'idée de reconstituer un système viable qui est prônée avec la volonté d'infléchir les dynamiques exogènes en leur substituant des pratiques locales. La mise en œuvre de ce développement soutenable s'appuie alors sur la participation des acteurs, usagers et habitants du territoire à l'élaboration du projet ; sur la gouvernance - organiser les relations entre des acteurs de statuts divers et entre différents niveaux territoriaux - ; l'innovation et le progrès - conduire à une amélioration de la situation de la population concernée - ; la transversalité des projets - mettre en évidence les principaux enjeux du territoire d'un point de vue économique, social, culturel, technologique, et environnemental. Le développement soutenable est ainsi appréhendé comme un processus s'appuyant sur la coordination des

acteurs, la mise en valeur des ressources locales, et le territoire lui-même comme condition et finalité des actions des acteurs mettant en avant cette dynamique écoulémentale dans un processus de retériorisation. De nombreux acteurs aux capacités de décision et d'intervention inégales, des emboîtements d'échelles d'intervention sur des espaces limités, des réalités complexes et des interférences de deux logiques au moins : l'une, individuelle, qui tient compte des dimensions environnementales et économique (écotourisme, « agriculture de terroir », labellisation des produits, valorisation patrimoniale, etc.), l'autre, plus globale, provient des nombreuses initiatives soutenues par des organisations internationales ou des États... sont à l'œuvre. Les initiatives émergentes se nourrissent ainsi des dynamiques locales et trans-locales impliquées dans la tension entre la singularité des situations et les systèmes globaux.

### 2.3 Le cas de la Guadeloupe : l'agriculture principale ressource naturelle de l'île

**Figure 1 : Carte de la pollution potentielle en chlordécone, issu d'un travail de classement des terres en fonction de leur probabilité à contenir du chlordécone, réalisé par le Ministère en charge de l'agriculture avec l'INRA (source Agreste)**



La crise dite du chlordécone (Verdol, 2015) a mis en lumière l'ampleur de la pollution des sols et a souligné les difficultés d'une agriculture qui voit sa SAU diminuer d'année en année. Une agriculture convoquée dans le cadre d'un développement soutenable amène à réfléchir à de nouvelles alternatives et à de nouvelles pratiques (Joly, 2010).

Elle se caractérise par un système dual : culture de rente (banane, canne à sucre et ananas dans une moindre mesure) et culture de subsistance (vivres (tubercules, « racines »), et cultures (maraîchage, fruits, fleurs, plantes aromatiques) souvent associées à de l'élevage). Opposés mais aussi associés, ces deux systèmes renvoient à des acteurs et témoignent de savoir-faire ancrés sur le territoire. Des transferts de savoirs sont-ils possibles ? Quelles complémentarités ?

Greniers à vivres mais aussi espaces de proximité et de solidarité, dans les mornes se sont transmis des savoir-faire agronomiques (le jardin créole) et culinaires qui pourraient stabiliser une identité alimentaire, des pratiques et aussi des manières de vivre. Mais, les sollicitations de la ville, porte d'entrée de nouveaux modes d'habiter, de consommer et de vivre ensemble, remettent en question l'identité rurale. Comment valoriser les différentes productions de ces territoires en tenant compte des contraintes économiques locales et globales mais aussi de l'évolution des goûts et du rythme de vie des consommateurs ?

Plusieurs initiatives de transformation des produits locaux existent et contribuent à conforter une petite industrie agroalimentaire. Ces initiatives sont encore diffuses sur le territoire et ne constituent pas encore une véritable filière bien organisée. Des « savoir-travailler ensemble » sont à réinventer. Les filières banane et canne, sucre-rhum sont mieux organisées. Le foncier y est plus stable. Même si ces productions sont complètement dépendantes de la concurrence mondiale, elles sont protégées et largement subventionnées. Les efforts pour les maintenir, témoignent de leur poids économique. Ces productions, ces savoir-faire, s'enracinent profondément dans l'histoire et l'imaginaire antillais. Mais elles ne sont pas restées figées (label, plan marketing, etc.). Dans ce cadre, face à la problématique de la pollution au chlordécone (Bernabé 2012) et à la délicate gestion des ressources en eau, il est urgent de repenser dans son ensemble la politique agricole et son agro-transformation (Neffati, Girardot, Montenegro, Masselot, 2014).

**Encadré 1 : Quelques chiffres**

- Exploitations agricoles : 8 000
- SAU totale des exploitations : 31 401 hectares dont :
- 1 930ha de culture de la banane (30,9M € d'aides en 2011 sur 64,8M € alloués aux productions végétales)
- 14 173ha pour la canne à sucre (43,9 millions d'euros d'aides)
- 80% de l'alimentation est importée

La mise en valeur des ressources naturelles nécessite une modification des agrosystèmes et des pratiques ainsi qu'une réflexion globale. L'agriculture détient une position centrale dans la crise de la chlordécone : à l'origine des contaminations, elle est profondément impactée par la pollution des sols mais est également l'acteur incontournable de la maîtrise de la dispersion de la molécule, voire de la dépollution des sols (Lesueur Jannoyer et *al.*, 2012). Ce statut pèse sur les systèmes de culture en place et les obligent à une évolution rapide en situation d'urgence et d'incertitude dans le cadre d'une réflexion globale alliant la productivité agricole, la sécurité sanitaire et les services environnementaux. Les solutions en cours d'études nécessitent une technicité élevée de la part des opérateurs : une gestion de la matière organique du sol par utilisation de biochars ou de compost ligneux et une couverture végétale continue des parcelles par introduction de plantes de services... La remédiation de cette pollution doit prioritairement passer par des solutions de gestions qui permettent d'en minimiser l'impact et la rendre compatible avec les questions de santé publique et de la santé des écosystèmes d'aval. Le modèle proposé se veut être une réponse aux attentes de la profession et de la population en termes d'appui technique et scientifique, concernant la production, la transformation et la recherche. Un concept a émergé de cette réflexion : la « ferme tropicale » qui prône une approche transversale de développement inter-filières, basée sur « la logique du vivant » et alliant productivité agricole, sécurité sanitaire et services environnementaux.

**2.4 La Ferme tropicale : un projet participatif et innovant**

Solution visant à développer des activités à haute valeur ajoutée basées sur des technologies innovantes, à faible impact environnemental, ce projet se compose d'une base d'observation des initiatives et pratiques locales en matière de pisciculture, polyculture, sylviculture et élevage, afin de mener les recherches-innovations nécessaires à l'amélioration des processus de production et de transformation, et d'un centre de transfert de technologies et de diffusion des bonnes pratiques dans les filières biologiques et aussi conventionnelles. L'objet est de renforcer et d'optimiser les synergies pour une amélioration de la productivité à faible impact environnemental en rendant ses équipements accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs ; puis d'organiser pour chacune des filières la culture ou l'élevage des "matières premières". Les analyses, tests, puis la valorisation et le développement de nouveaux procédés d'extraction, de transformation, de conditionnement complètent ce dispositif. Des partenaires, Université, lycées professionnels agricoles, porteurs de projets, autres institutions... et la formation des techniciens "sur de nouveaux procédés, technologies » et sur la valorisation des produits, pour inciter à l'exportation et à l'amélioration de l'offre locale, en assure la pérennité.

La réalisation de ce projet innovant appelle tous les acteurs institutionnels, techniques, et financiers publics et privés à former un partenariat pour mobiliser les compétences et les fonds publics et privés nécessaires à sa mise en œuvre. Cette ferme se positionne comme un véritable pôle d'excellence, dans sa conception, pour la valorisation des bio-ressources locales et serait créatrice de valeur à la fois économique, sociale et environnementale par l'accroissement et l'approfondissement des savoir-faire des différents acteurs. Obéissant à la "logique du vivant", qui prône le maintien de l'équilibre entre agressions et défenses naturelles, dans la production agro-alimentaire. Cette ferme, et "l'essaimage" qu'elle induirait, permettraient la création de nouveaux emplois par le déploiement, notamment, des nouveaux métiers, la diminution des intrants pour la production agro-alimentaire, très coûteux à importer et source de pollution supplémentaire, la promotion de la production locale de ces intrants dans le respect des normes biologiques, la baisse des coûts de production et la réduction de l'impact environnemental.

La ferme tropicale est un concept stratégique de mise en valeur des ressources selon la « logique du Vivant ». Cette « logique » se caractérise en particulier par la capacité que partagent les plantes, les animaux et l'homme à lutter contre le stress oxydatif par la mise en place de systèmes de défenses anti-radicalaires efficaces (Prost, 2012). La stratégie globale proposée pour préserver ces systèmes de défenses naturelles par de nouveaux itinéraires culturels et de nouvelles pratiques d'élevage tenant compte du stress de l'animal, permet à l'homme de bénéficier d'une alimentation de qualité, dont chaque étape de transformation, conservation et cuisson est optimisée, tout en préservant l'environnement. La ferme tropicale du futur est une ferme innovante qui prend place sur des territoires où les ressources naturelles

(terre et eau) menace d'épuisement et où les pratiques classiques peuvent porter atteinte à la santé de l'ensemble du vivant (eau et terre) contaminée à long terme.

## CONCLUSION

Il apparaît important d'intensifier la protection et la valorisation du patrimoine naturel en créant des outils nouveaux de gestion, pour assurer un développement soutenable et faire émerger une intelligence collective à même de préserver la Vie. La faisabilité d'une gestion cohérente de la biodiversité repose sur une implication plus forte de la recherche scientifique dans les processus de transfert de connaissances et de valorisation soutenable des ressources naturelles, et sur une appropriation, au niveau régional, de ces connaissances par les décideurs et les utilisateurs/usagers des milieux naturels. Elle implique tout particulièrement une diffusion à grande échelle des connaissances et une adaptation du système éducatif. Enfin, il importe de réfléchir aux interactions entre des filières qui partagent les mêmes lieux, les mêmes ressources et impliquent les mêmes personnes. A l'évidence, la qualité du lien social augmente la résilience du système territorial même si cela passe par une redéfinition des règles collectives qui visent à inventer des solidarités durables, et le développement d'une intelligence collective à base de projets collaboratifs.

## BIBLIOGRAPHIE

- ACQUIER C., WOILLEZ M. (2007) *Vers une cohésion territoriale de l'île de Skopelos, valoriser les ressources spécifiques et soutenir l'organisation des acteurs*, Mémoire, Université de Thessalie, Volos.
- BERNABE J. (2012) *Réflexion sur un parcours historique de la résilience antillaise*, Université Antilles Guyanes, novembre.
- BERNARDIE N., TAHIR N. (2005) *Des "bouts du monde" à quelques heures : l'illusion de l'isolement dans les petites îles touristiques*, Paris, Annales de géographie, Armand Colin, n° 644.
- BERQUE A. (2016a) *Comment habiter la Terre à l'anthropocène ?* Journées d'étude *Évolution du paysage parisien au prisme du risque climatique*, École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, 4-5 février.
- BERQUE A. (2016b) *Qu'est-ce qu'une logique du milieu, et pourquoi nous en faut-il une aujourd'hui ?*, Colloque international Milieu/Mi-Lieu, EHESS/Université Pierre et Marie Curie, Paris.
- BERQUE A. (2014) *Poétique de la Terre. Histoire naturelle et histoire humaine, essai de mésologie*, Paris, Belin.
- BERQUE A. (2000) *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.
- BONNEUIL C., FRESSOZ J.-B. (2013) *L'Événement anthropocène*, Paris Seuil
- DESCOLA P., INGOLD T. (2014) *Être au Monde, Quelle expérience commune*, Presses universitaires de Lyon.
- GILLIGAN C. (1982) *Une voix différente, pour une éthique du Care*, trad. fr., Paris, Flammarion, 1986.
- JOLY P.B (2010) *Chlordécone aux Antilles françaises : un éclairage socio-historique*, INRA 2010.
- LESUEUR JANNOYER M., CATTAN P., MONTI D., SAISON C., VOLTZ M., WOIGNIER T., CABIDOCHÉ Y.-M. (2012) *Chlordecone in French West Indies: cropping system changes and their incidence on pollution dispersion*, *Revue de l'Association française d'agronomie, Agronomie, Environnement & Sociétés*, juin, n° 1, vol. 2
- MAGNAGHI A. (2014) *La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun*, Paris, Association culturelle Eterotopia 174 p. (Trad. de l'italien par E. Bonneau).
- MAUPERTUIS M.-A., BERNARD-LEONI V. (2014) *Avant propos*, in *Le Lien au Lieu*, Actes de la chaire de Mésologie de l'Université de Corse (2012-2014), Éditions éoliennes.
- NEFFATI H., GIRARDOT J.-J., MONTENEGRO A.-R., MASSELOT C. (2014) *Intelligence territoriale et éthique : étude de la protection de la biodiversité et de l'éco-diversité en Guadeloupe*, *Mondes en Développement*, tome 42, n° 168, 87-105.
- PÉRON F. (1993) *Des îles et des hommes*, Renne, Édition de la Cité/Ouest-France.
- POLANYI K. (1944) *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. Paris, Gallimard, 1983.
- PROST M. (2016) *Stress oxydatif et défenses antiradicalaires, deux clés de voûte de la logique du vivant : antioxydants des aliments au bénéfice de la santé*, Université de Bourgogne, Journées Méditerranéennes, Hyères 9-10 mars.
- TAGLIONI F. (2006) *Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique*, Annales de géographie, Paris, Armand Colin, n° 652.
- TRONTO J. (2009) *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, Paris 238p.
- TRONTO J., FISHER B. (1990) *Towards a feminist theory of caring*, in E. Abel, M. Nelson (dir.), *Circles of care*, Albany, Sunny Press, 36-54.
- VERDOL P. (2015) *Le chlordécone en Guadeloupe : une pollution/contamination globale de l'environnement et de la population*, LDH de Guadeloupe, la lettre d'information, Articles de la Lettre outre-mers, 08/03/2015.
- YOUNES C. (2016) *Mésologie et métamorphose des milieux habités à l'ère de l'anthropocène*, Colloque "Penser le milieu : renaturer la culture, reculturer la nature", La Tourette, 20 février.

## Nouvelle mesure de la résilience des moyens d'existence. Méthodologie et équation générale

Fanny STENGEL<sup>1</sup>, Michel J.-F. DUBOIS<sup>2</sup>,  
Hanitra RANDRIANASOLO-RAKOTOBÉ<sup>3</sup> et David CALEF<sup>4</sup>

Cette recherche s'inscrit dans la suite d'une réflexion lancée au sein de la FAO sur la mesure de l'impact des transferts monétaires en situation d'urgence. Elle pose la question de la mesure de la résilience des agriculteurs dans les pays en voie de développement et touchés par les différentes crises. La prise en compte du contexte scientifique et opérationnel, notamment le déploiement de l'objectif stratégique 5<sup>5</sup> de la FAO nous a conduits à une double proposition : (i) construire une mesure par un indicateur de la résilience des moyens d'existence, (ii) questionner et contribuer à enrichir la compréhension du concept de résilience. En effet, le transfert du concept de résilience de la physique des matériaux au monde des vivants a suscité un vif intérêt, en témoigne le nombre croissant de projets de recherche, de publications... Ce transfert par analogie a été le théâtre d'un enrichissement du concept, dû à une caractéristique de tout système vivant : l'aptitude à la réparation voire à la régénération. Une population peut subir des dommages tels que son niveau de résilience est dépassé. Il y a rupture. On peut néanmoins, après coup, apporter de l'extérieur des aides, de l'accompagnement, de l'étayage, qui permettent à la population de reconstruire ce qui a été détruit et d'atteindre un niveau de résilience égal ou même supérieur à celui qu'il était avant le choc. On peut, suite à de tels événements, ou par comparaison entre des populations, analyser ce qui constitue le niveau de résilience d'une population. On voit que résilience et capacité de réparation qui ont été historiquement définis différemment se rejoignent ; la résilience dans son sens humain suppose une capacité globale, observable, qui prend différentes formes mais dont le soubassement reste à préciser. Ce travail s'appuie sur deux hypothèses centrales. Nous posons, premièrement, que ni le vivant, ni l'humain n'étant des matériaux inertes, on peut imaginer qu'il existe des formes de résilience qui correspondent aussi à une capacité de réparation. Aussi, l'aptitude à la réparation serait de même nature que la résilience. Deuxièmement, nous partons du principe que si une personne, suite à un choc subi, peut nourrir son ménage et faire perdurer ou redémarrer son activité de subsistance, alors nous admettons, selon une analyse *ex post*, que cette personne a fait preuve de résilience. Par conséquent, pour mener à bien l'étude de la pertinence d'un indicateur de la résilience des moyens d'existence des agriculteurs dans les pays en voie de développement et touchés par les crises, notre première contribution est l'enrichissement du transfert analogique évoqué plus haut par un processus métaphorique. Notre étude défend un concept global de résilience d'une population et explicite son lien

---

<sup>1</sup> Institut polytechnique LaSalle Beauvais. fannystengel@yahoo.fr

<sup>2</sup> Institut polytechnique LaSalle Beauvais, PICAR-T. michel.dubois@lasalle-beauvais.fr

<sup>3</sup> Université Paris Sud, CEI-IDEEST, Institut polytechnique LaSalle Beauvais, PICAR-T. hanitra.randrianasolo@lasalle-beauvais.fr

<sup>4</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). david.calef@fao.org

<sup>5</sup> 5<sup>ème</sup> objectif stratégique de la FAO, fixé dans le cadre du plan stratégique 2010-2019 portant sur l'amélioration des moyens d'existence.

avec la vulnérabilité qui marque l'agriculture à laquelle on s'intéresse (Partie 1). Ensuite, nous proposons de mobiliser la modélisation mathématique pour formaliser l'équation générale d'un indicateur de résilience des moyens d'existence dans le temps. Un indicateur composite qui contribue à capter la capacité à reconstruire les actifs productifs, à pouvoir se nourrir convenablement, être en état de sécurité alimentaire, et à disposer de quoi faire perdurer une activité agricole de subsistance (Partie 2). Nous débutons en discutant de la pertinence de cet indicateur, de la mesure *ex post*. Nous présentons son potentiel à être généralisé, à être transformé en outil de prévision et les axes d'amélioration.

## 1. DE LA RÉSILIENCE DES MATÉRIAUX À LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE : UNE TRIPLE APPROCHE ANALOGIQUE, MÉTAPHORIQUE ET OPÉRATIONNELLE

D'un point de vue scientifique, les travaux de Crawford Holling (1973) sont fréquemment cités pour repérer la première formalisation du concept de résilience en écologie, *in fine* dans le monde du vivant. Il s'agissait d'un transfert de concept par analogie. Une des particularités de tout système vivant, à savoir la faculté de réparation ouvre une piste d'enrichissement du concept par la métaphore. D'un point de vue opérationnel, le concept de résilience a été appliqué à des domaines plus ou moins restreints. Le périmètre d'action de la FAO et l'objectif stratégique 5 ont mis l'accent sur les moyens d'existence.

### *1.1 La capacité de maintenir ou de revenir à l'état initial après un choc: le fruit d'un transfert par analogie*

Depuis Holling (1973) un écosystème résilient est un écosystème qui revient à son état antérieur après une perturbation ; le concept conserve ainsi son sens physique primitif. En effet, en résistance des matériaux, on distingue deux caractéristiques différentes des matériaux soumis à une traction, une force latérale (cisaillement) ou un choc : l'élasticité et la résilience. L'élasticité est la capacité de déformation avec retour à la position initiale lorsque la force disparaît, la résilience est le niveau de force qui entraîne la rupture (Mathieu, 1991 ; Godron, 2012). Un matériau très élastique peut connaître des déformations très grandes sous l'effet d'une force croissante, mais finalement rompre soit sous une force très grande, soit sous une force relativement faible. Un matériau très résilient demande une force très grande pour le rompre, et ce, indépendamment de son élasticité, faible ou forte. La résilience est égale à l'énergie cinétique nécessaire pour provoquer la rupture divisée par la surface de la section brisée.

Dans le monde du vivant, la résilience reste définie par l'ampleur de la perturbation menaçant la survie de l'écosystème, mais elle suppose, de fait, que chaque système possède un état de stabilité. Déplacé au-delà d'un certain seuil, il disparaît ou se transforme en un autre. Mais, le retour à l'état d'équilibre n'est pas instantané. La résilience écologique incorpore l'idée de temps de retour à l'état d'équilibre. Il ne s'agit pas des concepts de résistance ou de persistance qui sont utilisés pour évaluer la stabilité d'un système. La résistance mesure l'aptitude d'un système à ne pas changer sous l'effet d'une perturbation extérieure ; la persistance mesure la constance d'un état par rapport à une référence. Le concept de résilience a été compris et adopté comme la capacité de se maintenir ou de revenir à l'état initial<sup>6</sup> en cas d'incident ou de choc ou d'adversité pouvant mener à une issue fatale. C'est en ce sens qu'il a intéressé des chercheurs et cliniciens de nombreuses disciplines (médecine, psychiatrie, psychologie, psychanalyse, éducation), qu'il est utilisé en sociologie et organisation d'entreprise, dans le social ou en économie (Anaut, 2012 ; Begin et Chabot, 2010 ; De Tychev et Lighezzolo, 2004). La poursuite de cette analogie entre la résilience transposée en sciences humaines et celle qui a été définie en science des matériaux, amène à dire que l'élasticité qui représente aussi une flexibilité, une adaptation aux événements, n'augure en rien du niveau de la résilience. L'analyse de la résilience et finalement sa mesure, nécessitent donc d'autres outils que ceux qui seraient utiles pour l'étude de l'adaptation, laquelle ressemble davantage à de l'élasticité. Autrement dit l'adaptation qui provoquerait un état mesuré comme différent de l'état initial pourrait dépasser la résilience. Ce transfert par analogie a impacté la compréhension du concept de résilience, une fois que ce dernier a été confronté à la capacité de tout être vivant à la faculté de réparation voire de régénération. Le concept de résilience est enrichi par la métaphore.

<sup>6</sup> Le concept de « retour à l'état initial » va dépendre des outils de mesure. Nous restons ici sur l'idée que l'état initial est défini par des descriptions et des mesures qui donneront la référence pour le retour.

## 1.2 L'apport de la considération métaphorique : le lien entre résilience et vulnérabilité

Tous les systèmes vivants disposent de processus de réparation voire de régénération. Une population peut subir des dommages tels que son niveau de résilience soit dépassé. Il y a rupture. Dans ce cas, résilience et capacité de réparation seraient définies différemment. Nous adoptons comme première hypothèse de travail que l'humain n'étant pas un matériau inerte, on peut imaginer qu'il existe des formes de résilience qui correspondent à une capacité de réparation ; autrement dit, l'aptitude à la réparation serait de même nature que la résilience. L'expérience montre que lors d'un séisme, les sociétés les mieux organisées à y résister sont aussi les plus capables de réparation. C'est pourquoi, il est possible de dire que certaines critiques venues du monde des matériaux, qui prétendent que cette transposition est erronée et qu'il aurait fallu parler d'élasticité, se sont trompées par méconnaissance (Godron, 2012). La réparation, ou l'aptitude à « rebondir », n'est pas l'élasticité, c'est une caractéristique du vivant, et encore plus spécifiquement de l'humain, mais manifestement, en ce qui nous concerne ici, elle réside probablement dans des capacités, dans le sens d'A. Sen<sup>7</sup>, qui peuvent concourir aussi à l'élévation du niveau de résilience, ce qui peut enrichir et transformer profondément l'usage de ce concept. Cette approche de la résilience permet de définir le concept de vulnérabilité qui sera l'inverse de la résilience.

Aussi, nous prendrons le concept de résilience d'une population dans ce sens qui désigne, à la fois, la capacité à faire face à une force extérieure, potentiellement destructrice, d'où qu'elle provienne, et la capacité de réparation, d'adaptation et de rebondissement (Cf.1.4). Le lien entre les deux est certainement très fort, mais il convient de rester prudent quant à une possibilité de mesure précise du niveau de résilience d'une population qui peut varier en fonction de nombreux critères. La mesure d'un niveau de résilience peut donc être relative et devrait probablement inclure une approche statistique. De plus la résilience, face à une force extérieure, suppose une capacité à mesurer cette force. Mais comme les deux aspects de la résilience sont liés, elle peut donc être mesurée aussi bien par la capacité de rétablissement et en particulier par le temps de rétablissement. Ce concept est finalement précis dans ce qu'il décrit et flou dans sa possibilité de mesure. Réciproquement, plus la mesure sera précise plus le concept associé risque de devenir flou. Il y a donc dans la recherche d'un outil de mesure des choix à effectuer.

On le voit, le concept de résilience, dans son sens humain, se réfère à celui qui est d'usage en sciences des matériaux de manière plus métaphorique qu'analogique. Il est plus riche, plus incertain, et la mesure à trouver est en interaction avec ce que nous cherchons à définir : la résilience. De manière synthétique, on pourra ainsi parler de capacité de résilience, qui sera l'agrégation des capacités qui concourent à augmenter la résilience et là aussi selon les deux approches citées ci-dessus. Face à des menaces, telles que les conflits internes ou externes, les actions terroristes, ou celles qui résultent du réchauffement climatique en cours, la capacité de résilience d'une population désigne la capacité des ménages et de la population à faire face, à s'adapter à ces changements brutaux ou à des chocs, qu'ils soient d'origine environnementale, politique ou économique, et à se rétablir dans un délai qui, de fait, sera une partie de la mesure. Il apparaît que bon nombre de pays du Sud non seulement ont une capacité de résilience moindre que les pays du Nord<sup>8</sup>, mais qu'ils sont aussi soumis à des chocs plus nombreux et plus intenses.

## 1.3 Opérationnaliser la résilience des moyens d'existence

La récurrence des crises montre que l'approche traditionnelle des interventions d'urgence n'est pas suffisante pour éviter l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les migrations, etc. Le besoin de soulager rapidement les populations et atténuer les effets des chocs ne permet pas de traiter en profondeur les causes de la vulnérabilité. Ainsi, une stratégie différente serait de développer une approche plus durable qui permettrait aux ménages pauvres et vulnérables de faire face aux chocs qui peuvent être récurrents (ex : sécheresse au Sahel ou dans la corne d'Afrique), de les gérer et de rebondir plus facilement. C'est de là qu'a émergé le concept de résilience au sein des organisations et des agences humanitaires. La résilience devrait permettre de lier l'aide humanitaire à l'aide au développement. Bien que cela soit remis en cause par certains (Whittall et al., 2014), l'approche par la résilience est une approche qui cherche à traiter les causes profondes des différentes dimensions de la vulnérabilité (l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la pauvreté, etc.). Elle est par définition une approche intégrée qui a pour but de donner aux populations les moyens de gérer les risques qui mettent en danger leurs vies et leur moyen d'existence. Aujourd'hui, dans les interventions humanitaires, les transferts monétaires sont un des outils clé au service de cette approche.

<sup>7</sup> C'est la possibilité effective qu'a un individu de choisir diverses combinaisons de fonctionnements (Sen, 1985). Ce concept a conduit à de nombreux développements et recherches.

<sup>8</sup> C'est particulièrement visible lors de séismes ; anticiper ou réagir à un séisme exige à la fois technologie et organisation.

En 2010, reflet du cadre d'action Hyogo<sup>9</sup> pour la réduction des risques de catastrophes et du consensus des experts sur l'impact de ces dernières sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, la FAO institutionnalise la résilience dans son nouveau cadre stratégique 2010-2019 sous l'angle de l'amélioration de la résilience des moyens d'existence. Pour rendre opérationnelle l'approche par la résilience, ne pas faire de ce mot un concept tiroir et comprendre ce qui permet de l'améliorer, il faut savoir mesurer la résilience et les changements de la résilience, ce qui est un vaste programme. La FAO a développé un premier outil de mesure : l'indice RIMA (*Resilience Index Measurement and Analysis*). RIMA a pour objectif de comprendre par région les aspects entraînant la résilience des populations, de pouvoir cibler les personnes vulnérables et savoir ce qui leur manque pour être résilientes. Il s'agit d'aider les acteurs de l'aide humanitaire et les États à définir la meilleure stratégie à adopter. Sur le long terme RIMA peut mesurer l'impact des interventions sur l'amélioration de la résilience (FAO, 2016).

Les transferts monétaires, encore assez marginaux il y a dix ans, deviennent aujourd'hui la norme en matière de réponse humanitaire<sup>10</sup>. Venir en aide aux personnes dans le besoin, soit suite à une crise humanitaire, soit pour réduire la pauvreté chronique à moyen/long terme, implique en général de leur fournir des ressources. La forme traditionnelle d'assistance est l'aide en nature qui correspond à la distribution de biens (nourriture, semences, vêtements...). Au cours de la dernière décennie, les programmes basés sur le versement d'argent ou de coupons (transferts monétaires) sont devenus une alternative plus populaire que l'aide en nature. Les petites et grandes ONG et les agences de l'ONU ont significativement augmenté le nombre de projets basés sur le versement d'argent ou coupons de transferts monétaires ces dernières années.

Pour comprendre l'émergence des activités de transferts monétaires comme outil dans les programmes d'aide humanitaire et/ou de développement, il est utile d'examiner les causes principales des situations extrêmes d'insécurité alimentaire comme les famines. Pendant très longtemps, il a été largement admis que les famines étaient principalement dues à un manque de nourriture. L'approche basée sur la disponibilité des biens alimentaires - Food Availability Decline (FAD) - explique la famine par une forte baisse de disponibilité de biens alimentaires dans la région affectée. Des analyses critiques de l'approche basée sur la FAD ont montré que les récentes famines en Asie n'étaient pas causées par une disponibilité réduite de nourriture (Sen, 1976, 1981) mais plutôt par une diminution du pouvoir d'achat des populations et de ce fait une réduction de leur accès à la nourriture. Une fois que les problèmes d'insécurité alimentaire par l'extension de la pauvreté, sont analysés en termes d'accès plutôt qu'en terme de disponibilité, il devient clair que la réponse appropriée au problème de famine ne peut pas toujours être l'aide en nature (ex : nourriture). Quand l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont dues à un problème d'accès (ex : pouvoir d'achat faible), et si les marchés locaux fonctionnent, les transferts monétaires peuvent être une forme d'assistance plus efficace et plus appropriée (ODI, 2015).

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la FAO a commencé, au début des années 2000, à remplacer ses distributions de semences et d'outils agricoles par la distribution dite « coupons contre intrants » (restreignant le choix à certains intrants agricoles) dans les pays du sud de l'Afrique (Mozambique, Lesotho, Swaziland) quand le niveau de l'offre du marché local le permettait (quantité suffisante pour couvrir la demande).

La FAO a mis en place les premiers programmes de transferts monétaires à grande échelle (223 000 bénéficiaires) au Pakistan en 2010 suite aux inondations qui affectèrent 21 millions de personnes. La FAO a aidé les ménages pauvres affectés par les inondations à travers un programme d'argent-contre-travail où les bénéficiaires touchaient leur transfert en échange de la réalisation ou de la réhabilitation des infrastructures telles que canaux d'irrigation et routes de desserte.

#### ***1.4 Diminution de la vulnérabilité : évaluation à partir d'une approche comptable et ex post***

On analyse ici l'agriculture dite vulnérable, c'est-à-dire a priori peu résiliente. Pour de nombreux pays du Sud, l'agriculture est une des premières sources de richesse, et pourtant elle est très sensible à des variations climatiques importantes, à l'instabilité politique, aux conflits. C'est une petite agriculture

<sup>9</sup> De la préfecture japonaise de Hyogo dont la principale ville, Kobé, a été touchée par un tremblement de terre en 1995. C'est un instrument que les États membres des Nations Unies ont adopté pour réduire les risques de catastrophe, par l'amélioration de la résilience des nations et des collectivités.

<sup>10</sup> À partir de la moitié des années 1990, les programmes de protection sociale en Amérique Latine (Brésil, Mexique) ont utilisé des transferts monétaires conditionnels (le transfert en espèces est fait sous réserve du respect d'obligations (conditions) en matière d'éducation (par exemple la fréquentation de l'école), d'alimentation et de santé).

familiale où les paysans exploitent/cultivent des champs de petite taille (moins de 2 hectares). Disposant de peu de capitaux, cette agriculture s'appuie surtout sur le travail familial et peine à dégager suffisamment de marge pour investir. En cas d'évènement climatique (sécheresse, inondation), les revenus baissant en dessous des besoins, l'agriculteur décapitalise. Certains événements peuvent avoir comme conséquence directe la destruction de l'outil de production (troupeau, semis, ...).

La vulnérabilité d'une exploitation agricole dépend de nombreux paramètres : variabilité du climat (sécheresse, inondations), volatilité des prix agricoles, instabilité politique, existence de conflit ou même désagrégation des institutions, taille de l'exploitation, capitalisation et investissement, capacité de stockage, gestion de l'eau, manque de connaissances techniques, ignorance des marchés valorisant les surplus. Une petite ferme, dotée d'un minimum de capital, ne disposant pas d'outils d'irrigation ni de stockage d'eau, située dans une zone climatique variable, et dont le revenu en année non extrême est juste suffisant pour vivre, se montre très vulnérable à tout changement rapide ou brutal. La vulnérabilité signifie que l'individu, le groupe, l'entreprise, la région, selon l'échelle considérée, est en situation déjà limite par rapport aux variabilités de l'environnement et qu'en outre, il ne dispose pas de connaissances et/ou de capacités qui lui permettront de valoriser les meilleures années ou situations. Une agriculture peut être vulnérable autant pour des raisons externes (environnementales, climatiques, politiques, économiques, sanitaires) que pour des raisons internes (manque d'investissements, de connaissances, d'aptitudes à entreprendre ou innover). Ainsi la Californie souffre d'une des plus longues sécheresses de son histoire (déjà plus de 4 ans), mais elle sait gérer sa vulnérabilité et reste en valeur la première de tous les États de l'Union.

Il y a donc une vulnérabilité proprement environnementale ou politique, une vulnérabilité en termes de moyens financiers, et une vulnérabilité en termes de capacité des individus ou des populations à agir. On voit ici que la troisième vulnérabilité, associée à la deuxième, désigne, pour une population, l'inverse de la résilience. Augmenter la résilience d'une population devient d'autant plus important que son environnement naturel et politique est instable. Une agriculture est d'autant plus vulnérable que face à des chocs, des dangers, ou des variations fortes, la population n'a pas les capacités à agir ou réagir rapidement. En améliorant la résilience des populations agricoles vulnérables, on diminuera leur vulnérabilité.

Selon la FAO, la résilience est la « Capacité de prévenir et d'atténuer l'impact des catastrophes et crises, d'en prévoir les effets, de les absorber, de s'en remettre et de s'y adapter le plus rapidement possible et de manière efficace et durable. Cette définition couvre la protection, le rétablissement et l'amélioration des moyens d'existence face aux menaces sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition (ainsi que les questions de santé publique y afférentes) » (FAO, 2013, 105). L'Organisation vise en premier lieu, comme stratégie pour l'amélioration de la résilience pour la réduction des risques catastrophe (RRC), « la protection, le rétablissement et l'amélioration des moyens d'existence face aux menaces ». Pour la FAO, en accord avec son mandat, la production et la consommation de nourriture sont les aspects les plus importants des moyens d'existence (FAO et ILO, 2009). Le niveau de sécurité alimentaire<sup>11</sup> d'un ménage caractérise, pour la FAO, son niveau de vulnérabilité. Dans ce sens la protection des moyens d'existence vise à assurer la sécurité alimentaire de populations victimes de choc, afin de protéger et maintenir la production agricole à travers le monde... En nous appuyant sur les points ci-dessus, nous posons et admettons que si une personne a les capacités de subvenir aux besoins de subsistance (premièrement alimentaires) de son ménage et de maintenir/rétablir, voire améliorer son activité agricole suite à un choc, cette personne sera dite résiliente. C'est ce que nous allons mesurer de manière ex-post, chez les agriculteurs ayant bénéficié d'un programme de transfert monétaire de la FAO.

Les transferts monétaires de la FAO s'appliquent à des populations de ménages agricoles vulnérables, le plus souvent après un choc. Il y a donc un avant et un après le choc, et un avant et un après les interventions de transferts monétaires. Cet article vise à formuler une méthodologie permettant de mesurer quantitativement la performance des activités de transferts monétaires de la FAO dans l'amélioration de la résilience des ménages agricoles vulnérables bénéficiaires. C'est un outil de contrôle. Cependant il ne s'agit pas de mesurer leur résilience en l'état. D'expérience, on sait qu'ils sont très vulnérables. Notre approche se fonde sur la notion de mise à l'abri des ménages de l'insécurité alimentaire. Nous nous plaçons ici dans le contexte d'une activité d'urgence. Nous cherchons donc à mesurer un relèvement à court/moyen terme et non une dynamique de développement sur le long terme, ce qui est bien le sens le plus restreint du concept de résilience. Cependant, cet outil pourrait éventuellement servir aussi d'outil de suivi des processus de développement.

---

<sup>11</sup> La sécurité alimentaire est caractérisée par «le fait que toute la population a en tout temps un accès matériel et socioéconomique garanti à des aliments sans danger et nutritifs en quantité suffisante pour couvrir ses besoins alimentaires, répondant à ses préférences alimentaires, et lui permettant de mener une vie active et d'être en bonne santé.» (FAO, 2008, Introduction au concept de sécurité alimentaire, 4 pages. <http://www.fao.org/3/a-al936f.pdf>).

## 2. ÉQUATION GÉNÉRALE DE LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE

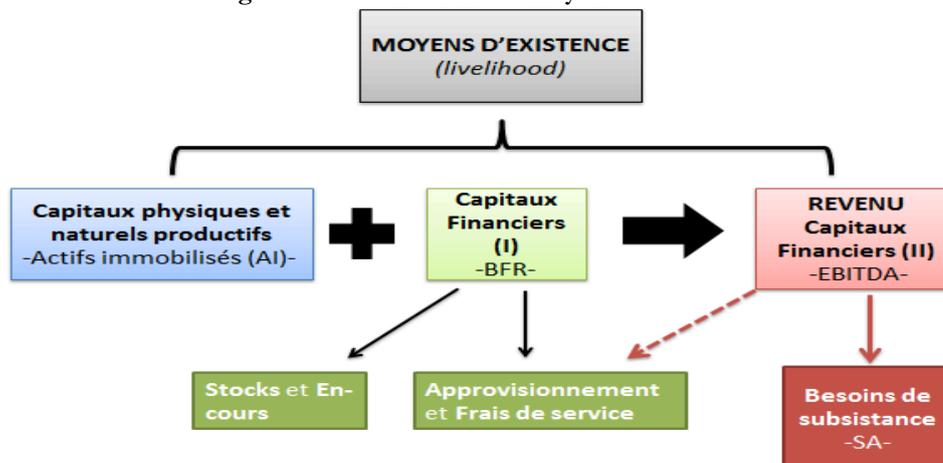
Dans le cadre du mandat de la FAO, nous étudions les populations agricoles dont les moyens d'existence dépendent essentiellement de leur activité agricole. Pour établir le modèle nous devons répondre à la question : qu'est ce qui permet de générer des produits de subsistance et/ou du revenu en agriculture familiale ? Afin de pouvoir le modéliser de manière homogène, quelles que soient les populations (origine géographique, caractéristique socio-culturelle, pratique agricole, etc.) et en considérant que l'action étudiée est un transfert monétaire, nous aborderons cette question d'un point de vue comptable, attribuant à chaque élément un poids monétaire. Nous avons procédé en deux étapes : la modélisation des moyens d'existence en deux principales composantes (les actifs productifs immobilisés et le besoin en fonds de roulement) et la formulation de l'équation générale d'un indice composite captant ces composantes.

### 2.1 Modélisation de la résilience des moyens d'existence

L'objectif est de mesurer si l'agriculteur (ou la population d'agriculteurs) concerné par le choc, et par l'aide apportée, peut générer suffisamment de revenus de son activité pour démontrer de la résilience. Pour pouvoir produire et tirer des revenus d'une activité agricole il faut deux catégories de capitaux : des capitaux physiques et naturels et des capitaux financiers. Les capitaux physiques et naturels servent à produire. Ils incluent un patrimoine productif (terres, bétail, parcelle forestière, étangs piscicoles, etc.), des infrastructures (système d'irrigation, étables, zones de stockage de grains, etc.), du matériel (outils agricoles, machine de transformation, bateau de pêche, etc.). Ils seront modélisés de manière comptable sous les actifs immobilisés (AI) et correspondent aux capitaux propres engagés par le ménage dans son activité agricole. Les capitaux financiers représentent les liquidités à avancer pour couvrir les frais d'activité et de mise en production. Ils incluent les frais en consommables (semences, plants d'arbres, produits phytosanitaires, alimentation du bétail, essence, etc), les frais de services qui incluent les frais vétérinaires, le fermage, mais aussi, pour simplifier notre modèle, les frais d'embauche de saisonniers et ouvriers agricoles qui sont généralement minimales et ponctuels chez la population d'agriculteurs qui nous intéresse. Ces capitaux seront modélisés de manière comptable comme le besoin en fonds de roulement (BFR).

Une fois le cycle de production terminé et les marchandises vendues, l'exploitant tire un revenu (ou résultat d'exercice) qui doit lui permettre de faire perdurer son activité agricole et de dégager suffisamment de disponibilités pour couvrir les besoins de subsistance, d'abord alimentaires, de son ménage. Les revenus générés par la vente de produits peuvent être mesurés de différentes manières selon le niveau de retraitement des charges retenu. Pour être en accord avec la réalité des petits agriculteurs des pays du Sud n'ayant en général pas accès aux services financiers, ne payant ni taxes ni impôts et ayant des niveaux d'investissement faibles, nous avons retenu, comme solde intermédiaire de gestion pour cette mesure, l'EBITDA (acronyme anglais pour *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*).

Figure 1 : Modélisation des moyens d'existence



De cette modélisation découle notre fonction de résilience des moyens d'existence des ménages bénéficiaires de transferts monétaires (i) dans le temps (t). Elle sera fonction de la capacité à générer suffisamment de revenu de leurs activités agricoles (EBITDA) pour pouvoir se nourrir convenablement -

être en état de sécurité alimentaire (SA) - et avoir de quoi faire perdurer une activité agricole productive (financement du BFR) que nous désignons par la suite comme l'indicateur A ; et de la capacité à reconstituer leurs actifs productifs (AI) que nous désignons comme l'indicateur B.

Elle s'écrit :

$$R_{i,t} = f(AI_{i,t}, EBITDA_{i,t}, SA_{i,t}, BFR_{i,t})$$

Détaillons les variables que nous prenons en compte pour le calcul des indicateurs. Notons d'ores et déjà que pour les deux indicateurs, par souci de simplicité, nous choisissons d'effectuer comme traitement statistique une moyenne des données sur l'ensemble (n) des ménages bénéficiaires (i) d'un TM de la FAO.

## 2.2 Équation de l'indicateur A et de l'indicateur B

$$A_t = \left( \frac{\sum_{i=1}^n \frac{SA_i + BFR_i}{EBITDA_i}}{n} \right)_t = \left( \frac{\sum_{i=1}^n \frac{B_{cal_i} \times \overline{P_{cal}} + \sum_{act=1}^{ACT} (B_{act_i} \times \overline{BFR_{act}})}{EBITDA_{(i)}}}{n} \right)_t$$

Un calcul de proportion nous permet de savoir dans quelle mesure le revenu agricole du ménage (EBITDA) permet de dégager suffisamment de liquidité pour couvrir le BFR et les besoins alimentaires (SA). Les composantes de cet indicateur sont détaillées au tableau 1.

$$B_t = \left( \frac{\sum_{i=1}^n \left( \frac{AI_2}{AI_1} \right)_i}{n} \right)_t = \left( \frac{\sum_{i=1}^n \left( \frac{\sum_{k=1}^K UP_{k(2)}}{\sum_{k=1}^K UP_{k(1)}} \right)_i}{n} \right)_t$$

Tableau n° 1 : Les composantes de l'indicateur A

<b>Revenu (EBITDA)</b>	
Calcul comptable où les dépenses liées à l'activité agricole, les charges (Ch), sont retirées aux ventes faites, le chiffre d'affaire (CA).	
<b>EBITDA</b>	$EBITDA = (CA - \sum Ch)$ $= [(Q_V \times P_V) + (Q_{AC} \times P_V)] - (Ch_{VAR} + Ch_F)$ <p><i>Q<sub>V</sub></i> = quantités vendues, <i>P<sub>V</sub></i> = prix de vente, <i>Q<sub>AC</sub></i> = quantités autoconsommées valorisées au prix de vente <i>P<sub>V</sub></i>, <i>Ch</i> = charges liés à l'exploitation (<i>Ch<sub>VAR</sub></i> = charges variables et <i>Ch<sub>F</sub></i> = charges fixe).</p> <p>Le CA est celui de l'année N qui suit la fin du programme de TM. Il inclut les produits vendus issus de l'activité agricole (culture, élevage, pêche, sylviculture) de l'ensemble des membres du ménage (activité des femmes, hommes, enfants et autres membres rattachés au ménage). Il n'inclut pas les emplois salariés (même agricoles) et revenus issus d'autres activités d'offre de services (couture, coiffure...) et l'argent touché dans le cadre d'aide humanitaire ou d'aides de protection sociale du gouvernement.</p>
<b>Sécurité alimentaire (SA)</b>	
Calcul se basant sur le seuil physiologique qui définit le nombre de calories qu'une personne doit ingérer par jour (selon son âge et sexe) pour ne pas être en sous-alimentation.	
<b>B<sub>cal<sub>i</sub></sub></b>	<b>Les besoins alimentaires du ménage i</b> Les besoins en calories de tous les membres du ménage sont additionnés et ramené à l'année N+1.
<b>P<sub>cal</sub></b>	<b>Le prix moyen de la calorie dans la localité</b> Il est établi selon la méthodologie du panier moyen.
<b>Besoin en fonds de roulement (BFR)</b>	
Le BFR correspond à un panier moyen de frais à déboursier pour avoir une activité de qualité (ex : coût d'achat de semence de qualité, forfait moyen de traitements, alimentation du bétail, forfait moyen de soins vétérinaires...).	
<b>B<sub>act<sub>i</sub></sub></b>	<b>Besoins en BFR d'un ménage i selon son activité agricole pour l'année N+1</b> Le niveau de besoin, établi par activité agricole, est égal à la taille (m <sup>2</sup> de culture) par type de culture, au nombre d'animaux par type, à la taille par type de parcelles forestières,... possédés par le ménage et mis en production pour l'année N+1.
<b>BFR<sub>act</sub></b>	<b>Niveau de BFR moyen par type d'activité agricole</b> Il correspond à la valeur monétaire des charges à avancer pour l'exploitation, soit un mètre carré d'une culture donnée pour une campagne agricole donnée (N+1) et/ou pour élever un animal donné.

$$B_t = \left( \frac{\sum_{i=1}^n \left( \frac{AI_2}{AI_1} \right)_i}{n} \right)_t = \left( \frac{\sum_{i=1}^n \left( \frac{\sum_{k=1}^K UP_{k(2)}}{\sum_{k=1}^K UP_{k(1)}} \right)_i}{n} \right)_t$$

Ce nouveau calcul de proportion permet de mesurer le niveau de reconstitution des actifs productifs détruits ou perdus suite à un choc. Nous calculons le rapport entre les deux niveaux d'actifs possédés avant le choc et suite au programme de transferts monétaires. Les niveaux d'actif sont obtenus par un inventaire numéraire des actifs *avant*-choc ( $\sum_{k=1}^K UP_{k(1)}$ ) reconstitué sur la base de la mémoire des bénéficiaires et l'inventaire *post*-activité ( $\sum_{k=1}^K UP_{k(2)}$ ). Les composantes de cet indicateur sont détaillées au tableau 2.

Tableau n° 2 : Les composantes de l'indicateur B

Les actifs productifs immobilisés (AI)	
<p>Pour donner une valeur aux actifs immobilisés dans le temps, nous partons d'au moins deux inventaires numéraires, dont un avant choc en nous appuyant sur les déclarations et souvenirs des victimes, un inventaire post-programme de TM.</p> <p><u>Méthodologie des inventaires numéraires</u> L'inventaire se fait à un temps (t) selon des catégories (k) des biens – que nous appelons « unités de production » (UP<sub>k</sub>) (établi par exemple à l'aide des comptes comptables agricoles français). La somme des UP par inventaire à un temps t constitue la valeur des AI.</p> $AI_t = \left( \sum_{k=1}^K UP_k \right)_t$ <p>La valeur des UP<sub>k</sub> est établie en comptant le nombre d'entités (x<sub>k</sub>) s'y rapportant. (ex : Compte 0211000 - Terrains : 25m<sup>2</sup>, Compte 0213100 – Bâtiments : 1 (étable), etc.). Pour prendre en compte la valeur que certains patrimoines avaient pu acquérir par rapport à d'autres (ex : animaux engraisés ou productifs par rapport aux jeunes animaux ; âge des arbres) nous affectons un coefficient aux éléments d'actifs. <b>Ce coefficient (c<sub>k</sub>) devra être fixé et argumenté selon les cas</b> (ex : le nombre de génisses serait multiplié par un coefficient de 0.5, les vaches laitières productives de 1, les vaches de réforme de 0.75). Avant le choc (t=1), nous considérons que chaque UP<sub>k(1)</sub> avec ses entités (x<sub>k(1)</sub>) est à sa valeur maximum (soit 100%). Ce niveau sert de référence pour le calcul de la valeur des UP<sub>k(t)</sub> des autres inventaires. (ex : 1/ Compte 0211000-Terrains : 25m<sup>2</sup> cultivable ⇔ 1 UP, 2/ Compte 0211000-Terrains : 20/25m<sup>2</sup> ⇔ 0.8 UP...). L'équation générale des inventaires s'écrit donc :</p> $AI_t = \left( \sum_{k=1}^K UP_k \right)_t ; \text{ avec } UP_{k(t)} = c_k \times \frac{x_{k(t)}}{x_{k(1)}}$	
$\sum_{k=1}^K UP_{k(1)}$ avec t = 1	<p><i>Établissement du niveau d'actifs de référence (AI<sub>1</sub>) possédé par un ménage i – situation avant-choc</i> L'inventaire est établi sur les souvenirs du bénéficiaire et selon la méthodologie ci-dessus.</p>
$\sum_{k=1}^K UP_{k(2)}$ avec t = 2	<p><i>Établissement du niveau d'actifs (AI<sub>2</sub>) possédé par un ménage i – situation post-programme</i> L'inventaire est établi à la fin du programme de TM en reprenant les UP<sub>k</sub> définies lors de l'inventaire de référence <i>avant</i>-choc, selon la même méthodologie. <i>Exception</i> : Si le ménage i ne peut pas reconstituer tout son patrimoine d'<i>avant</i>-choc ou pas avant un certain temps, alors il peut remplacer ses UP<sub>k(1)</sub> d'<i>avant</i>-choc par d'autre UP<sub>k</sub> en se reconvertissant et changer d'activité. Si les revenus générés grâce à sa nouvelle activité agricole lui permettent de nourrir son ménage et faire perdurer sa nouvelle activité (indicateur A) alors le compte correspondant aux UP<sub>k(1)</sub> sera remplacé par les nouveaux UP<sub>k</sub> de l'activité de substitution dont le niveau est fixé directement à 1.</p>

### 2.3 Équation générale de l'indice de résilience des moyens d'existence

La compilation des indicateurs A et B forme l'Indice de résilience des moyens d'existence, noté (R) lié aux activités de transferts monétaires.

À supposer que tous les chocs ne détruiront pas forcément les actifs immobilisés, ou que les TM ne modifieront pas forcément les deux composantes du calcul, les paramètres  $\alpha$  et  $\beta$  permettent d'annuler l'une ou l'autre des composantes. Cependant il nous semble important d'étudier l'indicateur B en parallèle de l'indicateur A, car reconstituer ses actifs est une chose mais pour démontrer un réel rétablissement il faut pouvoir en vivre. L'équation s'écrit :

$$R_t = (\alpha A + \beta B)_t = \left[ \frac{\sum_{i=1}^n \left[ \alpha \left( \frac{SA_t + BFR_t}{EBITDA_{(i)}} \right) + \beta \left( \frac{AI_2}{AI_1} \right)_i \right]}{(\alpha + \beta)n} \right]_t$$

## CONCLUSION

Nous proposons de confronter la contribution scientifique et opérationnelle de cette réflexion sur la résilience des moyens d'existence avec les travaux de synthèse menés en 2014 par l'équipe de l'UMI Résiliences sur les innovations apportées par l'approche de la résilience et qui mettait, aussi, en exergue des questions en suspens (Dubois et Ouattara, 2014). Trois aspects sont pris en compte, l'intérêt d'une approche monétaire et comptable, l'élargissement ou restriction du concept de résilience et la possibilité de prévision.

L'approche comptable de l'évaluation de la résilience permet d'obtenir une mesure dans une unité générale indépendante de variations qualitatives, mais pour ce faire, cela va quantitativement affecter la valeur de la mesure d'une certaine variabilité/imprécision. En prenant en compte cette variabilité de la mesure, on peut néanmoins, par comparaison entre des évaluations de la situation antérieure et des mesures ex-post, avoir un résultat mesuré ; on peut aussi construire des témoins.

Nous pouvons imaginer une application simple et intuitive, basée sur des smartphones en large diffusion chez les populations du Sud. La collecte des informations nécessaires au calcul d'EBITDA, avec justesse et à la source, éviterait le déploiement coûteux d'experts et permettrait aussi à apprendre aux populations bénéficiaires à suivre une comptabilité. Cette possibilité, même si elle est entachée d'une imprécision, a un intérêt heuristique ; celui de tester la robustesse du concept dont nous avons montré qu'il était composite. Une fois la possibilité de mesure obtenue, on pourra, en la confrontant au réel, envisager d'élargir le concept de résilience à une « résilience forte » qui inclut la capacité de rebond qualitatif ou si, au contraire, il faut la restreindre à une « résilience faible » d'ordre adaptatif et purement quantitatif. Dans le premier cas, la mesure permettrait de définir un spectre de résilience ordonné selon des résultats mesurés quantitativement et de trouver des valeurs seuil pour la vulnérabilité. Avoir un outil de mesure permet de répondre à cette question et, par un va et vient entre la construction du modèle et les résultats mesurés, d'améliorer l'outil pour lui permettre de fournir des résultats plus proches de la réalité et alors de pouvoir prédire. Disposer d'un outil de mesure devient à la fois le moyen d'expérimenter, d'évaluer, puis de prédire.

Le transfert monétaire, associé à un outil de mesure monétaire, est typiquement le binôme nécessaire pour établir les relations ex-ante et ex-post. En effet, une aide monétaire laisse la liberté de choix à celui qui la reçoit ; la résilience évaluée est donc une « résilience forte », ce qui n'aurait pas été le cas des aides en nature. C'est ce qui rend, de principe, la mesure probabiliste. Compte tenu de la complexité de la situation et de l'état des connaissances, et dans la volonté d'avoir une approche opérationnelle, on n'aura pas expliqué ici ce qu'est la résilience, mais on se donne les moyens d'être capable de l'évaluer et de la prédire grâce à la formalisation de l'outil de mesure. Il faut que, dans le système de mesure, les différents paramètres soient suffisamment précisés pour qu'ils permettent, grâce à la comparaison ex-ante et ex-post, d'évaluer ce qui pèse le plus dans une résilience forte et ce qui relève d'une résilience faible. À partir de ces données, s'il apparaît des possibilités d'évaluer ex ante la résilience, il sera possible d'envisager des mesures politiques appropriées.

Ce modèle pourrait être ouvert à d'autres indicateurs moins liés aux moyens d'existence d'un ménage mais à l'adaptabilité/durabilité des systèmes agricoles dans le temps : développement de systèmes agro-écologiques plus résilients.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANAUT M. (2012) Les concepts en sciences infirmières (2ème édition), *ARSI*, 269-270.
- BEGIN L., CHABOT D. (2010) La résilience des organisations, *Revue française de gestion*, n° 200, 127-142.
- CIRAD (2013) Rapport sur les agricultures familiales du monde, Montpellier, Publication Cirad.
- DE TYCHEY C., LIGHEZZOLO J. (2004) L'évaluation de la résilience : quels critères diagnostiques envisager ? *Perspectives Psy*, vol. 43, EDK, Groupe EDP Sciences.
- DUBOIS J.-L., OUATTARA M. (2014) Vous avez dit « résilience » ? Éléments conceptuels et politiques publiques, in J.-M. Châtaigner (ed.) *Fragilités et résilience : les nouvelles frontières de la mondialisation*, Paris, Karthala, 35-51.
- FAO (2016) Rima-ii: moving forward the development of the resilience index measurement and analysis model, Rome, Document FAO.
- FAO (2013) La résilience des moyens d'existence : réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, Rome, Document FAO.
- FAO, ILO (2009) The Livelihood Assessment Tool-kit Analysing and responding to the impact of disasters on the livelihoods of people, Rome, Genève, Publication FAO & ILO.
- GODRON M. (2012) *Écologie et évolution du monde vivant*, vol. 1, Paris, L'Harmattan.
- HOLLING C. S., (1973), Resilience and Stability of Ecological Systems, *Annual Review of Ecology and Systematics*, vol. 4, 1-23
- MATHIEU J.-P. (1991) *Dictionnaire de physique*, Paris, Eyrolles.
- ODI (2015) Doing cash differently, How cash transfers can transform humanitarian aid, Report of the High Level Panel on Humanitarian Cash Transfers, London.
- SEN A. K. (1976) Famines as failures of exchange entitlements, *Economic and Political Weekly*, vol. XI, n° 31-33, 1273-1280.
- SEN A. K. (1981) *Poverty and Famines. An Essay on Entitlement and Deprivation*, Clarendon Press.
- SEN A. K. (1985) *Commodities and Capabilities*, Amsterdam, Elsevier.
- WHITTALL J., PHILIPS M., HOFMAN M. (2014) *Building resilience by deconstructing humanitarian aid*, MSF.

## De l'indicateur à la boîte à outils : une étude de la résilience en géographie des conflits

Mathilde JONCHERAY<sup>1</sup>

**S**i l'on s'en tient à sa définition mécanique, la résilience est la capacité de retour à l'équilibre d'un système après une perturbation, « sans pour autant changer de structure qualitative » (Aschan-Leygonie, 2000). L'idée est donc celle d'un retour à l'état initial du système. Or, dans le cas de territoires et de populations soumises à des conflits armés, étudiés en géographie, nous sommes plus proches d'une résilience systémique définie comme un « changement de comportement du système qui bifurque, et franchit la limite qui sépare deux bassins d'attraction » (Dauphiné et Provitolo, 2007). La résilience est alors un nouvel équilibre qui diffère du précédent. On peut la mesurer par l'aléa, le temps de retour à un équilibre du système, et par des indicateurs adaptés (*Ibid*).

En tant que tel, la résilience est bien un indice permettant de mesurer la capacité des territoires (utilisé surtout en géographie économique) ou de la population, des communautés, des États (utilisé dans l'humanitaire) à « absorber les chocs et à s'en remettre, tout en adaptant et en transformant de façon positive leurs structures et moyens de subsistance face à des changements à long terme et à l'incertitude » (CAD/OCDE, 2013). La résilience semble donc être une notion permettant une mesure et une analyse simple et efficace de la période suivant le choc des guerres, appelée période « post-conflit », et c'est cet indice que j'ai utilisé dans ma thèse pour mesurer la réalité de la reconstruction post-conflit au Congo.

Mais la résilience n'est pas que cela. Elle est passée en quelques années d'un terme confus emprunté gauchement par les sciences humaines aux sciences mécaniques, à un nouveau paradigme de l'aménagement et du développement. Dans le domaine du développement qui nous intéresse ici, le concept s'est diffusé depuis les années 2012-2013, via les institutions internationales, à tous les secteurs de l'aide. Elle a peu à peu remplacé tous les anciens paradigmes de l'intervention post-crise (urgence, reconstruction, réhabilitation, post-conflit...). Pourquoi ce succès ? Cette notion permet d'éviter un certain nombre d'écueils des précédentes de par sa pluridisciplinarité, l'intégration des interactions entre les niveaux macro et micro-économiques, l'approche multi-acteurs, la prise en compte de l'environnement (et donc du développement durable), et la place (enfin !) accordée aux populations dans ce système de pensée (Châtaigner, 2014). Elle est donc désormais utilisée comme la nouvelle « boîte à outils » des institutions du développement, en remplacement de toutes les anciennes. Mais est-elle réellement plus efficace que les anciens paradigmes du développement ?

Nous allons montrer comment la notion de résilience peut être utilisée en géographie des conflits et du post-conflit et, face aux mutations sémantiques présentes dans le champ du développement (comme de l'aménagement), faire émerger des pistes d'analyse territoriale et les enjeux de la notion en vue de mesurer l'efficacité de cette notion de résilience par rapport à la réalité de la résilience des territoires et des sociétés sur le terrain. Cette réflexion s'appuie sur et prolonge la réflexion initiée lors d'un travail de doctorat réalisé entre 2008 et 2013 et portant sur le post-conflit en République du Congo (Joncheray, 2013b).

---

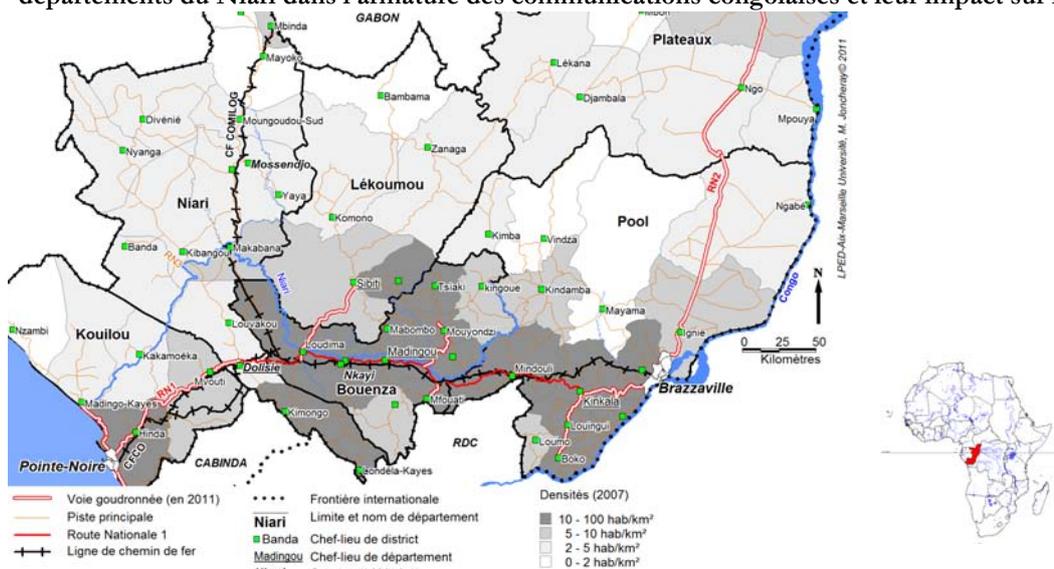
<sup>1</sup> Laboratoire PASSAGES (UMR 5319), chercheur associé au LPED (UMR 151). mathilde.joncheray@univ-pau.fr

Nous évoquerons dans un premier temps le cas de la région congolaise qui sert de socle à notre travail, avant de détailler plus précisément les différents indicateurs de la résilience de cette région et d'en faire émerger un certain nombre de questionnements. Nous terminerons en montrant comment ce champ conceptuel a évolué pour devenir une boîte à outils, et la façon dont cette dernière peut s'appliquer sur l'étude de cas qui nous intéresse – non sans quelques difficultés.

## 1. LES PAYS DU NIARI (RÉPUBLIQUE DU CONGO) COMME LABORATOIRE D'ANALYSES TERRITORIALES DE LA RÉSILIENCE

La région<sup>2</sup> congolaise appelée « pays du Niari » (départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou, voir carte ci-dessous) a été au cœur des conflits de la décennie 1990, qui a vu le retour au pouvoir de D. Sassou N'Guesso par un coup d'État en 1997. Après les trois conflits qui ont endeuillé la région (1993, 1997 et 1998-2000), les Pays du Niari, catalogués région d'opposition (puisque région d'origine du précédent président, démocratiquement élu en 1992, P. Lissouba), ont été longtemps mis à l'écart des interventions du nouvel État. Ce n'est que vers 2006 qu'il s'est enfin penché sur la région, mais de manière très ponctuelle, dans le temps et dans l'espace. Les deux éléments phares du retour de l'État dans les Pays du Niari sont en effet la « Municipalisation accélérée<sup>3</sup> » à Dolisie en 2006, et la construction de la RN1 après l'élection de 2009. Ces interventions ont donc essentiellement été des interventions symboliques et très médiatisées d'affirmation du pouvoir du président (Municipalisation accélérée), ou, pour la RN1, un aménagement indispensable au pays et attendu depuis des décennies.

Carte 1 : Le Sud Congo, réseau de villes et de transports (en 2011). Cette carte monte bien la place des départements du Niari dans l'armature des communications congolaises et leur impact sur le peuplement



Source : Carte issue de Joncheray (2013b, 88).

<sup>2</sup> Nous utilisons ici le terme de région dans son sens géographique, il n'y a pas de régions administratives au Congo. Les « Pays du Niari » constituent une région identifiée par la population congolaise. Territoires construits, politisés, enseignés, ils ont été forgés par le colonisateur puis par les autorités politiques du Congo indépendant, sur la base de l'exceptionnelle concentration des ressources et de leur facilité d'accès. Foyer agricole et industriel, lieu de passage des deux voies ferrées du pays, les pays du Niari ont en effet longtemps été symbole de modernité et de développement (Joncheray, 2013b).

<sup>3</sup> Inspiré du Gabon et lancé deux ans auparavant à Pointe Noire, ce concept n'est pas destiné à donner plus d'autonomie aux municipalités. Il s'agit d'une mesure politique qui consiste à organiser chaque année la fête nationale du 15 août (anniversaire de l'indépendance du pays) dans une capitale régionale, et à profiter de l'occasion pour y lancer d'importants investissements en termes d'infrastructures. Ces projets renforcent la centralisation car ils ont vocation à être gérés par la Délégation Générale des Grands Travaux (DGGT). Celle-ci, créée en 2002, est chargée de la passation et de l'exécution des contrats de marchés publics et de délégation de service public de l'État congolais. Sorte de ministère *ad hoc*, elle était placée sous l'autorité du président de la République. Depuis 2012, elle est devenue un ministère en fusionnant avec le ministère de l'aménagement du territoire. Cette structure consacre l'indigence du fonds routier, et la mainmise du chef de l'État sur les constructions d'infrastructures lourdes. La Municipalisation accélérée est perçue comme une occasion d'exercer et de magnifier la fonction redistributrice de l'État sur l'ensemble du pays, en renforçant l'unité nationale à travers des éléments importants d'aménagement du territoire (Dorier et Joncheray, 2010, 2013). Elle n'a rien à voir avec une mesure de reconstruction, et a d'ailleurs bénéficié à des départements n'ayant pas subi de conflits avant les départements qui nous concernent.

Des acteurs de l'urgence et du développement tels l'IPHD (USAID) ou les agences des Nations-Unies sont intervenus rarement et très ponctuellement (dans le temps comme dans l'espace) selon une chronologie différenciée dictée par les cadres institutionnels du moment (Dorier et Joncheray, 2013). C'était alors la grande époque de la notion de post-conflit (qui venait de supplanter celle de reconstruction ; post-conflit et reconstruction post-conflit ont cohabité un certain temps) qui servait de cadre d'analyse et d'intervention aux acteurs internationaux et locaux afin de répondre aux cahiers des charges des bailleurs internationaux. C'est ainsi que se sont succédé programmes d'urgence (CICR, ACF...) puis de transition (PNUD, programmes de DDR...) avant que ne reprennent des programmes de développement plus classiques (notamment tournés vers le secteur agricole), en lien avec le retour de l'État, mais marqués du label post-conflit (PDARP-Banque Mondiale, PRAEBASE-PNUD...) (Figure 1). Les habitants des pays du Niari sortent donc aujourd'hui d'une décennie de conflits et d'une autre de post-conflit, qui a donné lieu à une reconstruction évitée ou partielle avec une identité commune renforcée par la période post-conflit et le sentiment d'abandon, malgré de fortes spécificités locales. Cependant, ils ont su montrer et mettre en œuvre une grande capacité d'adaptation individuelle face aux événements subis, conflits ou absence de reconstruction après les conflits. Divers indicateurs nous permettent de tenter de mesurer la résilience de ces territoires et de la population.

Figure 1 : Évolution comparée post-conflit des différents territoires des Pays du Niari

	1997	1998	1999	2000	2001	2002 (élect. Pdt)	2003	2004	2005	
Vallée du Niari - Nkayi	Guerres : combats			« Occupation » militaire et pacification Démobilisation des milices			Transition vers normalisation administrative et politique			
	Afflux de déplacés de Brazzaville, du Pool et de la vallée ; fuite vers le Nord des PDN et les pays étrangers. Blocage des axes de communication			Rares ONG d'urgence (CICR- ACF) Programme OIM peu efficace.			Programmes humanitaires post-conflit autour du PNUD Programmes Démobilisation Réinsertion (PDR) Retour progressif des populations			
	Alterance entre armées et milices			« Occupation » militaire et pacification Démobilisation des milices			Guerre du Pool : renforcement de la militarisation des PDN Présence militaire et instabilité			
Bouenza Est, Sud Lékoumou	Zones de passage des déplacés			Nombreux rassemblement des déplacés.			Nombreux déplacés dans la partie Est de la Bouenza Programmes humanitaires post-conflit : départ des populations du Pool			
Nord-Niari et Lékoumou	Exactions miliciennes			« autodémobilisation » des milices, instabilité			Présence militaire et instabilité Cohabitation armée- milices			
	Repli et ravitaillement des populations et des milices, dynamisation des frontières			Prise en charge du HCR au Gabon (statut de réfugié jusqu'en 2011)			Arrivée des ONG d'urgence Programmes humanitaires post-conflit : CICR-MSF			
Retrait du GCR										
	2006	2007	2008	2009 (élect. Pdt)	2010	2011	2012			
Vallée du Niari Nkayi	Normalisation administrative et politique.					Vers la paix ?				
	Début de la <i>Municipalisation accélérée</i> à Dolisie (Niari) (reconstruction d'infrastructures). Reprise d'investissements économiques internationaux. PNDDR.					Reprise des investissements locaux Désenclavement rural, relance agricole RN1 : Polarisation de Dolisie par PN				
Retour des bailleurs internationaux de post-conflit-développement : Banque mondiale – ONU – FIDA -IPHD										
Bouenza Est, Sud Lék	Transition vers normalisation administrative et politique					Normalisation administrative.				
	Programmes ruraux de l'État sans résultats					Retour très progressif des programmes internationaux de post-conflit-développement : PNUD, FAO, FIDA... - PNDDR Relance agricole				
Nord-Niari et Lékoumou	Transition vers normalisation administrative et politique Lékoumou					Normalisation administrative.				
	Persistance de poches d'insécurité (banditisme d'ex miliciens) – N Niari/ Mossendjo					Transition mais tensions électorales				
	Nouveaux acteurs forestiers (Nord de la Lékoumou et du Niari)					Nouveaux acteurs miniers Opérations de reconstruction dans le Niari (ENI et <i>municipalisation accélérée</i> ) Début du désenclavement				

Source : Frise issue de Joncheray (2013b, 436).

## 2. INDICATEURS ET MESURE DE LA RÉSILIENCE POST-CONFLIT

Dans le cas de conflits armés, l'aléa est important : les guerres déstructurent les territoires et les sociétés. Face à cet aléa, la vulnérabilité des populations est grande : nous sommes dans un pays dans lequel les ressources des populations, ou leurs capacités<sup>4</sup> (Sen, 1999) sont très faibles ; elles reposent pour l'essentiel sur les réseaux communautaires et familiaux ainsi que sur des réseaux de sociabilisation (mais ces derniers ont été très éprouvés pendant les conflits). Il en ressort de très fortes perturbations, qu'un certain nombre d'indicateurs vont essayer de mesurer. Tout d'abord, l'analyse des temporalités du post-conflit permet d'évaluer la longueur du temps de retour, c'est-à-dire le temps nécessaire pour que le système revienne à l'équilibre. Cela correspond en réalité à la durée de la période de post-conflit. Pour mesurer la résilience territoriale, nous pouvons utiliser comme indicateurs de la résilience un certain nombre d'analyses territoriales concernant le rôle des différents acteurs, mais également l'évolution de

<sup>4</sup> « L'ensemble des modes de fonctionnement humain qui sont potentiellement accessibles à une personne, qu'elle les exerce ou non ». Définition d'A. Sen, 1999.

certains secteurs (sociaux, économiques, transports, urbanisation) : dans chacun de ces secteurs, et en supposant que leur fonctionnement avant les conflits était efficient, il s'agit de vérifier si l'on observe un retour à une efficacité optimale. Enfin, en ce qui concerne la résilience des populations, on peut observer notamment la reprise des investissements, visibles à travers la reconstruction des infrastructures privées et l'activité économique individuelle. Dans ce dernier cas, la nature de l'activité (agricole, tertiaire...) et sa localisation (en zone rurale, urbaine...) sont également des indicateurs de la résilience.

### *2.1 Temporalités du post-conflit et temps de retour à l'équilibre*

En ce qui concerne les temporalités, la figure 1 montre que les pays du Niari ont eu un temps de retour très long, voire que celui-ci n'est pas encore atteint. Ce temps de retour diffère selon les échelles et les territoires concernés. Ainsi, Dolisie, capitale des Pays du Niari, bénéficiaire de la « Municipalisation accélérée », et surtout Nkayi, où la SARIS n'a quasiment jamais cessé de fonctionner, deux villes situées dans la vallée du Niari, sur l'axe de la RN1, ont eu un retour à une situation de développement relativement rapide par rapport au reste des pays du Niari (moins de 10 ans). À l'inverse, la partie nord ou certaines zones de la Lékoumou, restées à l'écart du développement minier des années 2010, ne sont toujours pas sorties du marasme lié aux conflits et à l'enclavement né ou renforcé pendant les conflits.

### *2.2 Des acteurs indissociables de la résilience des territoires*

On voit que le temps de retour est très étroitement lié à l'influence des acteurs qui interviennent ou non sur les territoires, facilitant de nouveaux équilibres. Ces acteurs sont de différentes natures : les acteurs internationaux tout d'abord ont eu des impacts intéressants, comme par exemple la mise en place de cantines scolaires par l'IPHD (*International Partnership for Human Development*, USAID), afin de permettre au plus tôt la rescolarisation des enfants, grâce à l'attraction de la sécurité d'un repas quotidien. Mais ces interventions ont été peu nombreuses, limitées dans le temps (période de l'urgence), dans l'espace (axe RN1 et autour de Sibiti) et soumis aux difficultés de l'État : les cantines de l'IPHD ont fonctionné dans des écoles sans matériel, parfois même sans toits, et surtout sans enseignants (Joncheray et Dorier, 2010). Les ONG internationales de l'urgence n'ont ainsi eu que peu d'impact sur la résilience, et essentiellement à l'échelle des individus qu'elles ont contribué à soulager mais pas à relancer. En outre, à l'échelle régionale, elles ont contribué à renforcer les inégalités territoriales au profit de la vallée du Niari /axe de la RN1.

L'acteur qui a eu (et a toujours) le plus d'impact sur la résilience territoriale est l'État (institutions déconcentrées incluses). Son absence même, à l'inverse des acteurs internationaux, a un impact négatif sur les territoires (maintien de zones grises, de milices, impossibilité d'accéder à des services de base...). Or l'État a longtemps été absent des pays du Niari, ou présent seulement dans certaines fonctions comme celles liées aux questions d'autorité (armée) et de prestige (« Municipalisation accélérée »). Même la présence armée a parfois été limitée aux secteurs clefs, notamment autour de la sécurisation de l'axe de la RN1 et des infrastructures sensibles (centrale de Moukoulou). Pourtant, ce sont ses interventions, notamment autour de la construction d'infrastructures de transport, qui ont permis un retour de la confiance (si l'État investit, ce n'est pas pour refaire la guerre et détruire !), et ont facilité, grâce au désenclavement, la relance économique. C'est un acteur qui joue un rôle important pour la construction d'une résilience rapide et de qualité, alors même que (et c'est la spécificité du travail sur les États en situation de post-conflit) nous sommes dans le cas d'États faillis, faibles ou fragiles, à l'origine même des crises qui ont bouleversé les territoires. La résilience de territoires en situation de post-conflit est donc soumise à ce paradoxe d'un État à la fois aléa, élément de la vulnérabilité et acteur clef de la résilience.

Les acteurs décentralisés sont arrivés tardivement dans le champ du post-conflit au Congo. Créés en 2003, les conseils départementaux sont effectifs seulement depuis 2009-2010, tout comme les communes<sup>5</sup>. La décentralisation fait pourtant partie des outils du développement prônés depuis près de 30 ans par les institutions internationales. Ce nouveau « fétichisme » du monde du développement (Dubresson et Fauré, 2005), qui fait rimer décentralisation et développement local, a été incorporé dans le package du changement permis par le post-conflit, et a été très habilement utilisé par l'État congolais pour se décharger du processus de reconstruction, puisque les départements sont devenus les responsables de leur développement et par là-même de leur reconstruction. Or les conseils départementaux manquent de ressources propres et les dotations de l'État sont insuffisantes. En outre, les projets réalisés sont soumis à

<sup>5</sup> Outre Brazzaville qui est divisée en 9 communes, il y a 5 communes au Congo, dont 3 dans les Pays du Niari : Dolisie, Nkayi et Mossendjo. Pointe-Noire a un rang de département.

l'approbation du Ministère du Plan. Néanmoins, ce retour de l'action publique, via des collectivités territoriales élues ayant une marge d'autonomie pour définir des priorités en matière d'équipements, de voirie etc. est radicalement nouveau au Congo et semble capable de renouveler les pratiques politiques, non pas dans le sens de moins de népotisme ou de conflits d'intérêts, mais dans le sens d'un clientélisme territorial qui s'exerce désormais pacifiquement. Cela va dans le sens d'une hybridation de la vie politique soutenue par J.-P. Elong Mbassi (2007), et qui permettrait l'association du système de gouvernance de l'État moderne d'une part, et d'une légitimité par le bas d'autre part, via un clientélisme local.

Les acteurs économiques étrangers (entreprises minières et forestières notamment) sont pour beaucoup dans la reconstruction actuelle des pays du Niari, bien qu'elle ne s'opère pas sous ce label (Joncheray, 2013a). La première raison de cette implication non-institutionnalisée est que ces entreprises minières et forestières sont souvent mises à contribution, par les populations ou les autorités locales, pour construire une école, un centre de santé ou les doter en matériel de fonctionnement. Cela tient à la fois d'une habitude d'un certain paternalisme qui était celui des entreprises européennes d'avant les guerres, et des inégalités criantes entre la richesse affichées par ces entreprises et l'aspect démuné des populations qui n'hésitent pas à réclamer, parfois violemment, plus de redistribution. La seconde raison est que la population salariée par ces entreprises est la seule à disposer de ressources dans des périodes où l'emploi est rare et où même les fonctionnaires ne sont pas (ou mal) payés. Ceci explique l'inversion de l'attractivité territoriale entre les villes de Nkayi (usine SARIS) et de Dolisie dans la période de post-conflit. On observe également un retournement territorial en faveur du Nord de la Lékoumou, lieu d'implantation d'une future mine de fer (projet Zanaga Iron Ore ; Joncheray, 2013b). On peut se demander si les tentatives de récupération (médiatiques) de la région (d'opposition) par l'État depuis les années 2006-2008 n'ont pas eu comme intérêt premier la volonté de ne pas laisser échapper la manne minière ?

### *2.3 Des indicateurs par secteurs qui pointent les lacunes de la résilience territoriale*

Si l'on utilise des indicateurs par secteurs (sociaux, économiques, transports, urbanisation), on peut affiner la mesure de la résilience effectuée. Tout d'abord, au niveau de la reconstruction des infrastructures urbaines, du domaine de l'État, s'est faite tardivement via la « Municipalisation accélérée » (2006 dans le Niari ; la Lékoumou en a bénéficié en 2014 et la Bouenza, dernier département à en bénéficier, en 2016). En 2011, plus de 10 ans après la fin des conflits, les services déconcentrés de la Bouenza et de la Lékoumou étaient toujours hébergés dans les préfectures de Madingou ou Sibiti dans des bâtiments en partie détruits. La reconstruction des infrastructures de transport<sup>6</sup> a débuté après 2006, et toujours en cours, pose des problèmes de gestion pour l'entretien des routes liés à l'indigence du Fonds routier. Au vu des besoins et pour réduire l'enclavement, qui freine la relance économique, dans les départements, ce sont les conseils départementaux qui sont les plus actifs dans l'entretien actuel de la voirie secondaire.

Dans le domaine social, la reconstruction est loin d'être réalisée, et vient nuancer l'idée d'une résilience de cette région. La situation des secteurs sociaux aujourd'hui est celle d'un sous-équipement généralisé de la région, en terme d'infrastructures mais surtout de matériel, et d'un énorme manque de personnel qualifié, et ce malgré des interventions internationales dispersées. Les écoles, fermées ou détruites pendant les conflits, ont rouvert peu à peu, grâce à des initiatives privées et au soutien de quelques agences internationales, mais surtout grâce aux personnels locaux (Joncheray et Dorier, 2010). L'État congolais a peu investi dans le secteur éducatif, et les écoles ont continué à se délabrer, l'enseignement à se détériorer<sup>7</sup>. Les interventions internationales sont restées sporadiques et peu orientées vers ce secteur. Aujourd'hui les programmes du PNUD constituent l'essentiel du cadre de la politique éducative du pays, sans prise en compte des spécificités locales liées aux conflits. Le domaine de la santé présente les mêmes piètres résultats. On constate un saupoudrage de projets en « sous-traitance », tel celui mené par le pétrolier ENI dans le département du Niari, ou les interventions ponctuelles d'ONG médicales, qui contribuent à renforcer les inégalités de prise en charge médicale entre les territoires. L'État sait utiliser ces financements extérieurs (maintien de la rente des institutions internationales) tout en gardant la fragmentation des territoires de projets. Si l'on peut critiquer les interventions internationales pour avoir participé à une certaine territorialisation des politiques sanitaires et éducatives, la période de post-conflit a permis une prise de conscience dans ce dernier secteur : les interventions des acteurs internationaux ont poussé l'État

<sup>6</sup> Hormis quelques axes principaux, la voirie congolaise est constituée de pistes en terre, qui sont abimées par le passage des véhicules et dont la dégradation est accrue lors des épisodes pluvieux, très fréquents dans ce pays équatorial.

<sup>7</sup> Le Congo, ancien pays marxiste-léniniste, a longtemps affiché des taux de scolarisation très importants. En 2003, malgré le rétablissement officiel de la paix, le taux de scolarisation dans le primaire n'était plus que de 54%, contre 79% en 1990. Encore ne s'agit-il là de chiffres nationaux qui ne reflètent pas la diversité des situations selon les régions.

à se ré-impliquer dans des plans d'action conformes aux directives mondiales pour l'éducation. Ainsi apparaissent des territoires extrêmement divers selon qu'ils se révèlent attirants pour les populations au niveau social (villes disposant d'infrastructures et de personnels), économique (enclaves minières, zones forestières ou entreprises agro-alimentaires), sécuritaire (villes bien contrôlées, forêts).

#### *2.4 Une résilience spontanée de la population*

La résilience territoriale et sociale s'accomplit alors avec ou malgré les actions entreprises par « le haut ». En l'absence d'une reconstruction effective, les projets d'ONG, d'entreprises ou de l'État n'ont d'impacts concrets qu'à travers les salaires versés et les processus d'enclavement/déenclavement induits par les percées de pistes. La confiance en l'avenir est également un facteur important de la résilience : en effet, celle-ci a nettement progressé après les élections de 2009, qui se sont déroulées sans incident majeur. Désormais, chaque période électorale constitue un moment de tension renouvelée.

La résilience a donc essentiellement été une affaire individuelle. Les guerres ont obligé les populations à des stratégies économiques parfois complexes. Les déplacements des populations ont permis la redécouverte de zones de forêts délaissées et d'un certain nombre de pratiques spécifiques, tant au niveau agricole qu'artisanal (confection de nattes, de savons...). Ces activités qui perdurent depuis renforcent les stratégies économiques individuelles. De même, les mobilités, les liaisons entre des zones rurales complémentaires, des petites et moyennes villes, permettent aux populations de mettre en œuvre des réseaux territoriaux et sociaux complexes. Ce renforcement des mobilités, destiné à tirer parti du moindre avantage familial, relationnel ou territorial, permet d'effectuer des évitements, des contournements de territoires jugés répulsifs, au profit de territoires plus attractifs, notamment les villes moyennes. La complémentarité entre territoires touchés par les conflits ou non, entre villes et campagnes, a ainsi été renforcée. Dans tous les cas, ce sont des activités individuelles de survie qui ont permis à la population de s'en sortir. Dans la période qui a suivi, si l'on a pu montrer les limites des projets post-conflit, il faut tout de même signaler l'ingéniosité de la population pour capter une (faible) part de ces aides, quitte à les détourner. Ainsi, alors que les seules aides significatives ont été proposées aux ex-miliciens dans le cadre des programmes de DDR (contribuant par ailleurs à alimenter la rancune des civils envers eux), les nombreux détournements signalés à la base, ou la captation de ces aides par des non-combattants ont pu alimenter des formes de résilience individuelles. Même au sein des institutions nationales, mais le plus souvent au sein des collectivités déconcentrées ou décentralisées, ce sont encore des individus qui sont au cœur de la reconstruction. Par leur investissement personnel en dehors de toute considération politique, par l'exemple qu'ils montrent, ils peuvent être des vecteurs plus ou moins favorables de la reconstruction.

### **3. LA NÉCESSITÉ D'ÉVALUER UN INDICATEUR DEVENU BOÎTE À OUTILS**

Aujourd'hui la notion de résilience est utilisée comme outil opérationnel par des institutions internationales. Elle constitue un nouveau paradigme d'intervention sur les territoires en crise et, comme pour la notion de post-conflit, doit être analysée comme un instrument de gestion ayant des répercussions sur les territoires et les populations. Proposant à son tour des boîtes à outils toutes prêtes, déterritorialisées de la gestion des crises, elle vient complexifier le mille-feuille interventionniste des situations de conflit et post-conflit et contribue à brouiller un discours et des interventions déjà fragmentées et souvent obscures pour les populations. Les atouts de cette notion sont nombreux ; l'approche de la résilience renouvelle aussi sur le fond la « boîte à outils » et les modalités de l'aide au développement, tout en légitimant le besoin d'une action politique coordonnée pour faire face aux crises et agir en amont pour les prévenir (Châtaigner, 2013). Elle favorise le dialogue entre des acteurs pas toujours coordonnés et permet la prise en compte de la complexité et de la multiplicité des échelles d'intervention, d'action et d'analyse. Cependant, ce changement de paradigme a-t-il concrètement des impacts sur les territoires et la population ? La notion de post-conflit, reléguée par celle de résilience, était de la même façon utilisée par les acteurs nationaux et internationaux comme « boîtes à outils » proposant des échéanciers (urgence, transition, développement), des modalités d'intervention (outils économiques : réforme des codes forestiers, miniers, décentralisation... ; outils sécuritaires : DDR...). Tout cela est commun entre les notions de post-conflit et de résilience. La principale différence réside dans la prise en compte par les boîtes à outils de la résilience de la population. Cette dernière ne faisait pas partie intégrante du concept de post-conflit, mais était impliquée via la cohabitation de ce concept avec d'autres paradigmes du développement tels que l'approche participative (prônée dès la fin des années 1990) ou le

*do no harm*. Mais la population locale s'était vite approprié le concept dans son sens le plus simple car la période d'après la guerre pouvait s'étendre indéfiniment du fait de l'absence de reconstruction effective localement. Ainsi, par un effet de percolation, le post-conflit était devenu un outil opérationnel pour la population afin de capter un peu de la manne financière (relative) attribuée des institutions internationales. Dans le cas des pays du Niari et dans la période étudiée, on peut donc affirmer que les interventions post-conflit n'ont guère été efficaces mais que la population a tiré parti de cette catégorisation normative de sa situation pour effectuer sa propre résilience, de manière totalement individuelle.

Le passage à la notion de résilience, s'il est avantageux en vue d'interventions *top-down* risque de ne plus avoir le même impact en faveur de la population, dans cette dynamique de captation des ressources que possédait la notion de post-conflit. En effet, ce qui émerge des travaux effectués sur la résilience (Châtaigner, 2014 ; Hamdouch et al., 2012 ; Rebotier et al., 2016), c'est la difficulté de l'acceptation et de la réutilisation de ce terme par les maillons intermédiaires des institutions, et la non percolation de ce vocabulaire vers les populations, qui perdraient donc ici un des leviers de la captation des ressources qui permettaient aux populations de bénéficier de quelques aides à la construction de leur propre résilience. Enfin, au Congo, ce terme n'a de toute façon pas encore émergé dans le champ du développement et de l'aide. La résilience au Congo n'existe pour le moment qu'à travers un acteur de l'action internationale humanitaire, ACTED, qui a intitulé un de ses axes d'action (international) « répondre aux urgences et construire la résilience », et dans le programme pays de l'UNICEF (pour 2014-2018). Est-ce un signe que la période post-conflit est passée et que la résilience est sensée être déjà effective ? Ceci n'est évidemment pas le cas, et en outre la résilience en tant que renforcement des capacités n'est pas soumise à la même temporalité que le post-conflit. Pour preuve : plusieurs rapports, depuis 2015, insistent au Congo sur la résilience climatique, et financière.

## CONCLUSION : Retour sur la résilience

L'exemple des pays du Niari nous permet d'utiliser la résilience en tant qu'indicateur de la reconstruction après des guerres. Nous avons vu que les territoires et populations des pays du Niari ont connu un aléa conséquent, celui des guerres, longues et déstructurantes. Face à un aléa de cette intensité, on a pu observer une longue et multiforme période de post-conflit. Faut-il s'étonner de la durée de ce « temps de retour » au vu de la rupture qu'ont constituée les conflits ? Certes, cela pourrait être plus rapide. Mais les nombreux indicateurs économiques, sociaux et territoriaux exposés montrent qu'il semble à l'heure actuelle y avoir un réel début de résilience, comprise en tant qu'évolution vers un nouvel équilibre (et non pas retour à l'ancien), dans la mesure où de nouvelles dynamiques se créent dans les villes et les villages et où l'on observe une refonte de la légitimité des systèmes de gouvernance.

La résilience revêt également des temporalités multiples, que ce soit en termes de reconstruction des infrastructures, de la vie économique et sociale, de la capacité des populations. Pour Maret et Cadoul (2008) la reconstruction doit s'appuyer sur de nouveaux réseaux de transports. Cela a été très tardif au Congo, mais est-ce pour cela que la résilience n'a pas commencé avant ? On assiste surtout à des aspects informels, beaucoup plus individuels et personnels de la résilience de la part des populations, s'appuyant sur des réseaux sociaux et des mobilités réactivés. Il est vrai par contre que la situation des secteurs sociaux et culturels semble marquer les limites de cette résilience « par le bas ». À une marginalisation géographique de certaines zones se surimpose par conséquent une marginalisation sociale conflictuelle.

André Dauphiné (Dauphiné et Provitolo, 2007) cite trois facteurs qui augmentent la résilience d'un système soumis à une perturbation : la diversité, l'auto-organisation et l'apprentissage. Il n'y a aucun doute que l'auto-organisation et l'apprentissage ont progressé après les conflits. Augmentant ainsi la capacité d'adaptation des populations face à d'autres crises qui pourraient désormais advenir.

La résilience des populations est importante, entraînant de nombreuses reconfigurations territoriales afin de s'adapter aux contraintes et de saisir les opportunités présentes. Mais elle doit peu aux institutions internationales et aux actions de l'État, qui sont au contraire porteuses de blocages ou de nouveaux aléas déstabilisateurs. L'intervention des acteurs nationaux voire internationaux, de par la localisation des interventions, créent en effet de nouvelles inégalités territoriales (implantations d'entreprises étrangères ; créations de route etc.) qui font surgir en contrepoint des zones grises du développement et des territoires non résilients. On assiste donc à une tension entre des dynamiques opposées, entre une fragmentation qui se poursuit par le morcellement territorial, l'action des interventions internationales, la concurrence sur les ressources, et des dynamiques de recomposition qui se renforcent, impulsées par l'État et les acteurs de la décentralisation. Les contradictions des politiques publiques alimentent cette tension.

Notre étude permet d'ouvrir quelques pistes de réflexion. Au final, la résilience se fait toujours, plus ou moins vite, sur les territoires, et quelles que soient les échelles concernées. Cependant, la résilience de l'un n'est pas toujours la résilience de l'autre. Dès lors, les inflexions des politiques de développement mettent l'accent sur deux points importants. Le premier point à mettre en avant est l'importance du choix de l'échelle d'intervention. Celle-ci permet de souligner l'importance du rôle de l'État dans ses fonctions d'aménageur et comme garant de l'équité territoriale. Le paradoxe étant que dans un État failli, celui-ci est à la fois aléa, élément de la vulnérabilité et acteur clef de la résilience... Second problème, la population est mise au cœur de la réflexion sur la résilience, mais les aides avantagent surtout l'État dans les faits, lui attribuant de fait une légitimité nouvelle. Se pose également cette question à l'échelle de l'État : un État failli/fragile peut-il être résilient ? Enfin, comment gérer la contradiction d'un concept qui prône une intervention pour les populations alors que ces dernières ne parviennent pas à s'approprier ce concept (ce qui n'était pas le cas du post-conflit - mais cela n'avait pas été prévu par les institutions internationales). Deuxième point, celui de la temporalité de la résilience. De la même manière qu'il y a plusieurs échelles de la résilience, les temporalités multiples de la résilience se chevauchent et peuvent même entrer en conflit (par exemple un blocage de la résilience de la population lié à une situation de crise électorale). En parallèle, y-a-t-il / peut-on / doit-on définir une durée à la résilience (institutionnelle) ? C'était le cas pour l'intervention post-conflit, qui devait se faire selon une chronologie bien définie. Mais combien de temps prend une résilience effective, sur le terrain ? Le but des interventions des acteurs de l'aide est-t-elle d'avoir une résilience rapide ? Et celle-ci est-t-elle forcément meilleure qu'une résilience lente ? En ce sens, la résilience met au cœur de son paradigme la complexité. Or cette dernière ne permet pas toujours l'efficacité de l'action, ce qui peut poser problème dans le champ du développement. L'utilisation de cette notion de résilience est une forme de reconnaissance des limites des notions précédentes. Le chantier de la réflexion sur le développement, malgré l'arrivée de cette notion, semble loin d'être terminé.

## BIBLIOGRAPHIE

- ASCHAN-LEYGONIE C. (2000) Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux, *Espace géographique*, tome 29, n° 1, 64-77.
- CAD/OCDE (2013) *Risque et résilience*, réunion au Comité d'aide au développement, Paris, 9 juillet.
- CHÂTAIGNER J.-M. (dir.) (2014) *Fragilités et résilience, Les nouvelles frontières de la mondialisation*, Paris, Karthala, Paris, 482 p.
- DAUPHINÉ A., PROVITOLLO D. (2007) La résilience : un concept pour la gestion des risques, *Annales de géographie*, n° 654, 115-125.
- DORIER E., JONCHERAY M. (2013) Territoires fragmentés et temporalités post-conflit : décomposition et recompositions territoriales entre guerre et paix en république du Congo, in P. Gillet (dir.), *Sortir de la guerre*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 113-126.
- DORIER E., JONCHERAY M. (2010) L'éducation en crise au Sud du Congo-Brazzaville : quel réinvestissement de l'État ? , in *Éducation et conflit dans les pays du Sud : les enjeux de l'offre de services éducatifs en situation de crise et d'après crise*, *Autrepart*, n° 54, 97-118.
- DUBRESSON A., FAURÉ Y.-A. (2005) Décentralisation et développement local : un lien à repenser, *Revue Tiers Monde*, n° 181, 7-20.
- ELONG MBASSI J.-P. (2007) Reconstruction et décentralisation, in J.-M. Châtaigner, H. Magro, *États et sociétés fragiles: entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 233-247.
- HAMDOUCH A., DEPRET M.-H., TANGUY C. (dir.) (2012) Mondialisation et résilience des territoires. Trajectoires, dynamiques d'acteurs et expériences, Presses Universitaires du Québec, Québec, 292 p.
- JONCHERAY M. (2013a) Dynamiques globales, enjeux locaux : impacts des entreprises forestières et des multinationales minières sur des territoires en situation de post-conflit, Le cas du Congo-Brazzaville, in B. Charlery de la Masselière, B. Thibaud, V. Duvat-Magnan (dir.), *Dynamiques rurales dans les pays du Sud*. L'enjeu territorial, Presses Universitaires du Mirail (PUM), 301-315.
- JONCHERAY M. (2013b) *Vivre la guerre, construire la paix. Conflits et recompositions territoriales post-conflit en république du Congo*, Thèse de doctorat sous la direction d'E. Dorier, Université d'Aix-Marseille, 576 p.
- MARET I., CADOUL T. (2008) Résilience et reconstruction durable : que nous apprend La Nouvelle-Orléans ?, *Annales de géographie*, n° 663, 104-124.
- REBOTIER J., GRELOT F., GRALEPOIS M., DEFOSSEZ S. (2016) Résilience et fabrique territoriale des risques. Perspectives croisées à partir de trois programmes de recherche, *CIST2016 - En quête de territoire(s) ?*, Proceedings du 3e colloque international du CIST, mars, Grenoble, 404-408.
- SEN A. (1999) *Development as freedom* (1st ed.), New York, Oxford University Press.

# Vulnérabilités, résiliences et défis pour la Tunisie, six ans après la « révolution du jasmin »

Taoufik BELHARETH<sup>1</sup>

Appliquée à la ville (Toubin et *al.*, 2012), la résilience exprime la capacité pour un système quelconque à retrouver ses propriétés initiales après une altération. En économie, elle désigne la capacité à revenir sur la trajectoire de croissance, après avoir encaissé un choc. Alors même que le concept de résilience s'imposait comme notion majeure dans les champs de l'aide au développement et de l'urgence (PNUD), la Tunisie appréciait le phénomène qui commençait à atténuer les effets des bouleversements survenus après le « chaos » de la première révolution survenue en 2011 dans les pays arabes. La chute du régime totalitaire de Ben Ali, le 14 janvier 2011, a inauguré une série de modifications, autant positives que négatives, qui ont fragilisé l'économie et introduit des clivages au sein de la société. Ce travail met en relief, à la fois, les facteurs de vulnérabilité de l'économie et de la société tunisienne et les atouts de résiliences dont dispose le pays. Quelle est la part de l'économique et du « démocratique » dans ce va et vient entre la vulnérabilité et la résilience ?

## 1. VULNÉRABILITÉ ORIGINELLE DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

Parmi les facteurs les plus profonds de la révolution du 14 janvier 2011, l'extraversion de l'économie tunisienne, traduisait au niveau spatial la forme originelle de sa vulnérabilité.

### 1.1 *Vulnérabilité des modèles et de secteurs de l'économie tunisienne*

En plus du choix d'un modèle économique extraverti, des secteurs-clés et fluctuants comme les phosphates et le tourisme fragilisent l'économie tunisienne.

#### 1.1.1 *Le phosphate*

Le traitement du phosphate, tant au niveau de l'exploitation (région de Gafsa) que de sa transformation (régions de Sfax et de Gabès) génère beaucoup de pollution et de graves problèmes de santé, car le processus le plus répandu pour dissoudre le minerai consistait à le traiter à l'acide sulfurique. Ce procédé est à la base de la production de l'acide phosphorique (Gabès) et de quantités importantes de résidus de phosphogypse (Sfax).

#### 1.1.2 *Le tourisme*

Il représente (hôtellerie) 7% du PIB et anime l'artisanat, le transport aérien, ainsi que la panoplie des sous-secteurs touristiques (agences de voyages, de location de voitures, restaurants, cafés, etc.). Bien avant

---

<sup>1</sup> École Normale Supérieure de Tunis, Association Tunisienne des Études et Recherches Urbaines. taoufik.belhareth@gmail.com

l'attentat terroriste de Sousse le 26 juin 2015 ou l'attaque du musée du Bardo le 18 mars 2015, le tourisme tunisien avait déjà connu des crises, dont l'histoire remonte à la première guerre du Golfe (1990-1991). Ont suivi l'attentat de Djerba (2002), la deuxième guerre du Golfe (2003) et le déclenchement de la Révolution tunisienne (2011). En toutes ces circonstances, le tourisme tunisien a révélé sa grande fragilité et les difficultés à surmonter ses problèmes structurels qui amplifient l'effet des difficultés conjoncturelles.

### 1.1.3 Le modèle de développement

La Tunisie, depuis la deuxième moitié des années 1980 et plus précisément depuis l'application du PAS, promeut l'économie de marché. Ce modèle exige un État garant de la propriété privée et créateur des conditions favorables au secteur privé pour investir et produire plus. Or, la réalité de l'économie tunisienne est tout autre : l'État a plutôt constitué une entrave au développement du secteur privé par des opérations de corruption et de pillage des ressources financières. Théoriquement, la Tunisie dispose d'une économie de marché, puisque l'État s'est engagé dans un processus de privatisation et d'ouverture vers l'extérieur, mais dans la réalité ce programme de privatisation a profité aux familles proches du pouvoir. Ce modèle, bien qu'il ait généré une croissance moyenne de 4% par an, a révélé ses limites dès le début des années 1990 en étant incapable de satisfaire les demandes additionnelles d'emploi qui s'ajoutent au stock des chômeurs.

## 1.2 L'extraversion : principal facteur structurel de vulnérabilité de l'économie tunisienne

### 1.2.1 Portée de l'extraversion

La configuration des réseaux ferroviaire ou routier traduit la primauté du littoral où se situent les principaux nœuds d'échange avec l'espace international avec neuf ports de commerce (Menzel Bourguiba, Bizerte, La Goulette, Radès, Sousse, Sfax, Skhira, Gabès et Zarzis) et six aéroports internationaux (Tabarka, Tunis-Carthage, Enfidha, Monastir, Sfax et Djerba). Le résultat de cette extraversion est double : i) une dissymétrie des conditions préalables car les infrastructures sont les déterminants principaux de croissance, ii) une concentration littorale des flux, les autres axes ne formant que de simples affluents. Le littoral regroupe 30% du trafic marchandises et 35% de celui des voyageurs.

### 1.2.2 Les trois Tunisies

Figure 1 : Les trois Tunisies



Avec la mondialisation et l'extraversion spatiale, les disparités régionales se sont renforcées. La figure 1, reflète « trois Tunisies » qui émergent (Bennasr, 2012).

Les régions métropolitaines centrales : (Tunis, Sfax, Sousse et Monastir) à haut niveau d'éducation et de développement où tous les indicateurs socio-économiques et de niveau de vie montrent le fossé avec le reste de la Tunisie. Dans ce groupe avantagé, se détache nettement la métropole tunisoise, avec 3 millions d'habitants sur un arc de cercle de 60 km de rayon, qui s'étend de Bizerte au Nord à Hammamet au Sud, où se concentrent les activités, les infrastructures et la fortune.

Les régions semi-périphériques du littoral et du Sud : à développement fondé sur le tourisme et l'industrie, englobent Gabès (industrie), Djerba (tourisme), Zarzis (tourisme, services, zone franche), et des zones plus vulnérables face au chômage et aux reconversions (Gafsa et la crise du bassin minier).

Les régions périphériques rurales et ruralisées de l'intérieur : sans accès direct au littoral et sans atouts industriels ou touristiques. Ces zones rurales à faible niveau d'éducation, d'équipement, d'ouverture sur l'international, cumulent tous les handicaps et ont enregistré un très fort exode migratoire. Si

la zone intérieure nord (Jendouba, Béja, El Kef, Siliana, Zaghuan) a connu très tôt cet exode vers Tunis au point de perdre sa vitalité démographique, la zone intérieure centre (Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid) à l'inverse, plus tardivement soumise à l'exode vers la côte, demeure le dernier réservoir démographique dans une Tunisie en phase de vieillissement.

Cette forte contraction de l'espace dynamique exprime, en réalité, une crise du modèle de développement adopté jusque là et qui a débouché sur la révolution, déclenchée à l'Ouest mais récupérée à l'Est.

## 2. LE DÉRÈGLEMENT RÉVOLUTIONNAIRE ET LES PREMIÈRES MANIFESTATIONS DE RÉSILIENCE

Dès les premiers mois du chaos de la révolution, les signes de résilience ont commencé à se manifester.

### 2.1 *Le choc de la révolution*

La « Révolution de la dignité », considérée comme non violente, a, par une suite de manifestations et de sit-in durant quatre semaines entre décembre 2010 et janvier 2011, provoqué le départ du président de la république tunisienne, en poste depuis 1987. L'immolation par le feu le 17 décembre 2010 de Mohamed Bouazizi, un jeune vendeur ambulant de fruits et légumes à Sidi Bouzid en a donné le signal de départ. S'ensuivirent, malgré la répression, quatre semaines de manifestations continues s'étendant à tout le pays, et une grève générale qui provoquaient la fuite de Ben Ali vers l'Arabie saoudite le 14 janvier 2011. Dès le soir du 14 janvier et les jours suivants, des bandes de fidèles du régime « benaliste », armés et utilisant des 4x4<sup>2</sup>, parcourent les rues de Tunis, puis des autres villes, afin de semer la terreur et le désordre. Dans la capitale et les grandes cités, les citoyens s'organisent en comités de vigiles<sup>3</sup> ; Le 15 janvier 2011, une révolte de prisonniers à Mahdia est réprimée par les gardiens et cause des dizaines de morts. Quarante-deux prisonniers périssent le même jour dans l'incendie de la prison de Monastir à la suite duquel les détenus sont libérés. Au total, sur les 31 000 détenus dans les prisons tunisiennes au mois de janvier, 11 029 se seraient échappés. Seulement 1 470 ont été repris<sup>4</sup>.

### 2.2 *Effets économiques néfastes de la révolution tunisienne*

Les conséquences économiques de ces événements sont considérables. Selon un collectif d'économistes français<sup>5</sup>, le coût total des destructions lors des manifestations serait évalué à 1,4 milliard d'euros. Le ministre de l'Industrie et de la technologie constatait une baisse de 9% de la production industrielle durant le premier semestre 2011. De son côté, la Banque centrale de Tunisie prévoyait une croissance de 1% seulement, un taux insuffisant pour fournir du travail aux cent quarante mille nouveaux demandeurs d'emploi attendus pour le seul deuxième semestre 2011. À la suite des événements du 18 janvier 2011, l'agence de notation financière Moody's abaisse la notation souveraine de la Tunisie de BAA2 à BAA3, la perspective passant de « stable » à « négative »<sup>6</sup>. À ces effets immédiats de la révolution, d'autres vont se combiner pour accentuer la vulnérabilité post-révolutionnaire de la Tunisie.

### 2.3 *Le bord du gouffre : de l'assassinat politique à la crise du régime*

L'assassinat politique, phénomène nouveau pour les Tunisiens a provoqué une crise de régime aboutissant à une situation d'insurrection.

#### 2.3.1 *L'assassinat politique*

Les disparitions de Chokri Belaïd et de Mohamed Brahmi en 2013 vont provoquer une crise de régime entraînant la démission du gouvernement dirigé par Ennahdha. Chokri Belaïd, homme politique, avocat et

<sup>2</sup> On affirmait (*Le Point*, 16/01/2011) que huit cents voitures remplies d'explosifs avaient été disséminées à travers le pays par les dirigeants de la police tunisienne, principalement à Tunis. L'action des milices pro-benalistes était soutenue par le dictateur libyen Kaddafi qui les accueillait et les laissait installer leurs bases en Libye.

<sup>3</sup> - « Hommes, femmes, vieillards, jeunes, handicapés et enfants, tous furent des comités de quartier. Une vigueur nationale dont ils n'eurent pas le souffle de se rendre compte. » Benoît Delmas, *Le Monde*, 4.05.2011.

<sup>4</sup> - « Cinq jours de crimes suivirent le départ de Zine El-Abidine Ben Ali. Cinq jours entre enfer et espoir. Cinq jours durant lesquels la population tunisienne érigea des barrages de fortune, des barricades de bric et de broc. Avec des planches, des voitures calcinées, des meubles, chaque quartier s'organisa pour enfreindre le "à tombeaux ouverts" des partisans de M. et M<sup>me</sup> Ben Ali. » Benoît Delmas, *Le Monde*, 4.05.2011.

<sup>5</sup> - Collectif d'économistes cité par *Le Monde*, 18 mai 2011, p. 19.

<sup>6</sup> Standard and Poor's place sous surveillance négative la note de la dette à long terme de la Tunisie qui était au moment des événements de BBB. Elle annonce qu'elle prendra une décision sur l'abaissement éventuel de la note dans un délai de trois mois, tandis que Fitch Ratings annonce un délai de six mois pour envisager ou non une modification vers le bas de sa notation (*Challenges*, 19 janvier 2011).

figure charismatique de l'opposition ante et post révolution, fut assassiné le 6 février 2013 à El Menzah. Six mois plus tard, le jour de la fête de la proclamation de la République le 25 juillet 2013, le député de l'opposition Mohamed Brahmi est tué, en fin de matinée, alors qu'il sortait de son domicile. À ces effets immédiats de la révolution, se sont ajoutées des « catastrophes potentielles » postrévolutionnaires, comme l'émergence du terrorisme qui frappe dans la région montagneuse de Kasserine, à Sousse<sup>7</sup> ou au musée du Bardo à Tunis<sup>8</sup>. À ces problèmes graves « subis », s'ajoutent ceux provoqués par les conflits sociaux, comme la fronde dans la région minière de Gafsa qui, en interrompant les expéditions de phosphate vers les centres de transformation à Gabès, provoque l'arrêt du complexe chimique.

### 2.3.2 La crise du régime

L'onde de choc des assassinats de Chokri Belaïd et de Mohamed Brahmi atteint le sommet de l'État : la Troïka, Ennahda à sa tête, est pointée du doigt. En plus des manifestations, stimulées par la chute du président islamiste égyptien, Mohamed Morsi, un front politique, réunissant le Parti Républicain, Al-Massar, le parti socialiste et le parti du travail patriotique démocrate et « Nidaa Tounès<sup>9</sup> », est créé le 11 février 2013. Tandis que le terrorisme continue de frapper dans les montagnes de Kasserine, la substitution gouvernementale d'Ennahda (Larayedh remplace Jebali en février 2013), n'apaise pas le climat. Au cours de l'été 2013, la guerre des manifestations et des sit-in se poursuit (l'opposition au Bardo et Ennahda à la Kasba). Finalement un dialogue national se met en place grâce à la médiation du Quartet composé du syndicat UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens), du patronat UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat), de la Ligue tunisienne des droits de l'homme et de l'ordre des avocats. Un accord est trouvé en octobre, Ennahda accepte de quitter le pouvoir et cède sa place à un gouvernement de technocrates dirigé par Mehdi Jomaa, qui prend ses fonctions en janvier 2014, au moment où la nouvelle Constitution voit le jour.

### 2.4 Les premières manifestations de la résilience

Immédiatement après la phase d'instabilité postrévolutionnaire de quelques semaines, la capacité du « système tunisien » à retrouver ses propriétés initiales commençait à se manifester. Le secteur des industries exportatrices connaissait une forte hausse de son activité, 18,5% au premier trimestre 2011 par rapport à l'année précédente, malgré un recul de 15% en janvier, vite rattrapé en février (+ 8,6%) et surtout en mars (+ 24,6%)<sup>10</sup>. L'industrie textile a vu ses exportations augmenter de 10% entre janvier et juin, par rapport à l'année précédente, la révolution n'a eu que des conséquences positives pour ce secteur. Le rebond de la production au cours du premier semestre serait lié à plusieurs facteurs dont la forte motivation des salariés (stimulés par des hausses de salaires de 8 à 12%) et le climat instauré par la révolution. Mais surtout, l'économie tunisienne a réussi à préserver les grands équilibres macroéconomiques dans une période de transition politique, grâce à une infrastructure administrative de haut niveau. Au cours des journées d'émeutes, l'administration a continué à fonctionner, comme les Services publics (eau, gaz, électricité) et les établissements scolaires, universitaires et sanitaires. L'impartialité de l'armée tunisienne<sup>11</sup> a été également un facteur favorable à la réalisation de la résilience. Masood Ahmed<sup>12</sup>, directeur du département Moyen Orient et Asie centrale du fonds monétaire international (FMI), souligne que « L'économie tunisienne a montré, dès le départ, une résilience importante en cette période difficile, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'échelle internationale ».

## 3. CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET AGGRAVATION DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

Après la manifestation d'une résilience « spontanée » au cours du premier trimestre 2011, les années 2014 et 2015 ont vu se mettre en place des signes à la fois positifs et négatifs d'une « résilience structurée ».

<sup>7</sup> L'attentat perpétré fin juin 2015 à Sousse a fait 38 victimes parmi les touristes.

<sup>8</sup> Le 17 mars 2015, l'attentat au Musée du Bardo faisait 24 morts (21 touristes, un agent des forces de l'ordre et deux terroristes) et 45 blessés.

<sup>9</sup> Nidaa Tounès a remporté la majorité des sièges en octobre 2014. Le chef fondateur du parti, Beji Caid Essebsi, a été élu Président de la Tunisie en 2014.

<sup>10</sup> Julien Cléménçot, Exportations : l'industrie tunisienne rebondit, *Jeune Afrique*, 11 mai 2011.

<sup>11</sup> Bien que l'ex-président ait été un gradé de l'armée tunisienne.

<sup>12</sup> *La Presse*, 2 mars 2015.

### 3.1 Les appuis non économiques de la résilience

#### 3.1.1 Le poids de la société civile

Les organisations de la société civile (OSC) se trouvent au cœur du processus postrévolutionnaire dans l'espace arabe (Guilmain, 2014), particulièrement en Tunisie où l'aspect le plus évident des mutations postrévolutionnaires a été l'émergence et la consolidation du rôle de cette catégorie d'intervenants, comme révélateur principal de la résilience nationale. Dès janvier 2011, les associations<sup>13</sup> sont au cœur du processus de transition démocratique en Tunisie. Le tissu associatif est en pleine mutation. Le profil des militants se diversifie. Même si le mouvement demeure encore majoritairement urbain et relativement élitiste (Metoui et al., 2012), la part des « jeunes » comme des femmes s'accroît et la représentativité de la diversité économique et sociale s'améliore. Parmi des milliers d'OSC, l'action du Quartet est synonyme des effets positifs de la transition démocratique dans un pays en développement. Elle traduit des résiliences qui tendent à stabiliser le pays, malgré d'énormes vulnérabilités.

#### 3.1.2 Le Quartet et le Prix Nobel

Quatre organisations de la société civile, un syndicat, l'union générale tunisienne du travail (UGTT), une fédération patronale, l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), la ligue tunisienne des droits de l'homme (LDH) et l'ordre national des avocats (ONAT) se sont associées pour mener le « dialogue national » et trouver une issue à la crise politique née des assassinats de deux figures de la gauche laïque : Chokri Belaïd et Mohamed Brahmî. Le Quartet a su obliger les islamistes d'Ennahda et leurs opposants à s'entendre pour sortir d'un blocage institutionnel qui menaçait de plonger le pays dans le chaos postrévolutionnaire qui a caractérisé les autres pays<sup>14</sup> du « printemps arabes ». L'attribution du prix Nobel de la paix 2015 aux parrains du dialogue national tunisien récompense leur contribution à la résilience et confirme la confiance placée en la Tunisie par l'opinion internationale.

#### 3.1.3 Finalisation de la nouvelle constitution : la fin de la transition politique ?

Adoptée le 26 janvier 2014 dans une ambiance d'euphorie et de concorde jamais vue à l'ANC (Assemblée Nationale Constituante), la nouvelle constitution tunisienne succède le 10 février 2014 à la loi constitutive du 16 décembre 2011 qui organisait provisoirement les pouvoirs publics après la suspension de la Constitution de 1959. Le nouveau texte paraît conforme aux normes énoncées par la doctrine démocratique et libérale des droits de l'Homme universels. Cependant, résultat d'un compromis entre sécularistes et tenants d'un conservatisme islamique, le texte constitutionnel passé, pour une large part, par des solutions intermédiaires de la commission des consensus, présente parfois des dispositions ambiguës liées à l'attachement des constituants aux spécificités arabo-musulmanes de la Tunisie. Selon le juriste Rafâa Ben Achour « deux tendances presque contradictoires semblent se dégager de la nouvelle Constitution : d'une part, une large adhésion aux standards internationaux des droits de l'Homme et, d'autre part, une prudence à l'égard de ces même standards » (Ben Achour, 2014).

#### 3.1.4 Élection d'un comité indépendant pour les élections et transmission pacifique du pouvoir

L'ISIE (Instance Supérieure Indépendante pour les Élections) est une structure publique indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative, créée en 2011<sup>15</sup>, a organisé l'élection d'une assemblée constituante, le 23 octobre 2011, qui a amené Ennahda au pouvoir. Elle a aussi organisé les élections législatives tunisiennes de 2014, afin d'élire l'Assemblée des représentants du peuple<sup>16</sup>, qui conduit « Nidaa Tounes » au pouvoir. La même année, elle a organisé la première élection présidentielle au suffrage universel du pays<sup>17</sup>. Malgré quelques détails minimes, tous les observateurs ont souligné la capacité et le mérite de l'ISIE à réaliser des élections démocratiques, libres, pluralistes, honnêtes et transparentes. L'ISIE a ouvert la voie à une transmission pacifique du pouvoir. Quels que soient les conflits entre les divers partis politiques et quelle que soit la difficulté d'accepter l'instauration de l'autorité de l'autre et malgré le caractère récent de la démocratie en Tunisie, les diverses transmissions de

<sup>13</sup> Avant 2011, les ONG étaient contrôlées et muselées par le pouvoir en place.

<sup>14</sup> En Égypte, en Libye, au Yémen et en Syrie l'imaturité des forces politiques et leur incapacité à bâtir un compromis ont conduit à l'impasse que ces pays du « printemps arabes » connaissent, qu'il s'agisse de guerre civile ou de dictature.

<sup>15</sup> Elle remplace le ministère de l'intérieur qui supervisait jusqu'alors les élections pour enregistrer les électeurs, préparer le scrutin, assurer son bon déroulement et proclamer les résultats.

<sup>16</sup> Pour un mandat de cinq ans.

<sup>17</sup> Deux tours de scrutin ont été nécessaires. Caïd Essebsi, chef de Nidaa Tounes, remporte le second tour avec 55,68% des votes devant Moncef Marzouki, président de la République sortant, réputé proche d'Ennahda.

pouvoir d'un gouvernement à l'autre, ou d'un président à l'autre, se sont déroulées pacifiquement depuis 2011<sup>18</sup>. Cependant le processus de démocratisation reste fragile face à la menace jihadiste et au terrorisme qui a frappé le pays à plusieurs reprises depuis 2014, poussant les autorités à décréter l'état d'urgence<sup>19</sup> le 4 juillet 2015.

### 3.2 *Vulnérabilité continue, difficultés économiques durables*

À la crise libyenne et à la menace jihadiste s'ajoute la récession de l'économie en 2015. Les industries non manufacturières, les activités manufacturières<sup>20</sup> et le secteur des services<sup>21</sup> ont respectivement régressé de 3,9%, 0,8% et 0,9%. Malgré une très légère amélioration des paramètres économiques en 2016, la Banque Centrale de Tunisie (2016) note une hausse du chômage au cours du deuxième trimestre, soit 629 600 chômeurs au lieu de 622 700. Confrontée à une conjoncture internationale difficile, aux retombées des conflits régionaux et à une situation intérieure délicate, la Tunisie est parvenue à préserver sa stabilité économique. Depuis 2012, l'économie affiche des taux de croissance positifs d'environ 2,5%, l'inflation est maîtrisée à 5% et les réserves de change sont restées jusqu'ici au-dessus du seuil critique de 3 mois.

## 4. STRUCTURES DE RÉSISTANCE À LA RÉSILIENCE ET PERSPECTIVES :

### 4.1 *Les facteurs actuels de vulnérabilité*

À la persistance des anciens facteurs de vulnérabilité, s'ajoutent depuis 2011 de nouveaux.

#### 4.1.1 *Persistance et accentuation de la fracture territoriale*

Durant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, les grands projets comblent les vides interstitiels au sein de l'espace privilégié, (Belhédi, 2015) avec les zones touristiques de Mahdia, de Kélibia et de Gammarth, la station de Yasmine-Hammamet, l'aéroport d'Enfidha et son projet du port en eaux profondes. La dynamique économique se limite au triangle Bizerte-Kélibia-Mahdia (Dlala, 2011 ; Belhédi, 2012). Les ailes du littoral ne sont plus tellement attractives et l'espace dynamique est circonscrit au Cap Bon et au Sahel de Bizerte. Le Nord-Est et le Centre-Est représentent 59% de la population et 75,6% du PIB dont 9% et 9,4% pour Sfax. Les activités novatrices (informatique, télécommunication, mode,...) comme les entreprises modernes (réseaux, filiales...), vecteurs de l'économie du futur, sont installées dans les grandes villes de la façade littorale (Tunis, Sousse, Sfax) et dans les centres touristiques (Hammamet, Djerba, Nabeul...). Les villes intérieures comme Gafsa, Kef ou Beja, sont exclues. La téléphonie mobile (Belhédi, 2007, 2012) et le réseau autoroutier privilégient la façade littorale et amplifient le schéma de diffusion impulsé il y a un siècle par les réseaux ferroviaire et routier (Belhédi, 1999). La fracture économique-spatiale induit une nouvelle fracture politico-idéologique. Au clivage Est-Ouest, fruit d'un demi-siècle de politiques socio-économiques, répond un nouveau clivage Nord-Sud de nature politico-idéologique. Les élections de la Constituante en 2011, des législatives ou des présidentielles en 2014 ont révélé un Nord plutôt centre ou socio-démocrate et un Sud plutôt CPR-Nahda.

#### 4.1.2 *Émergence et consolidation de nouvelles formes de vulnérabilité*

À des vulnérabilités « durables », se sont ajoutées des « catastrophes potentielles » post-révolutionnaires, comme l'émergence du terrorisme qui frappe dans la région montagneuse de Kasserine, à Sousse, ou au musée du Bardo. Suite à ces attaques, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Irlande et le Danemark ont appelé leurs ressortissants à éviter la Tunisie. Les annulations de voyages et les départs de touristes se comptaient en milliers au début de l'été 2015. La saison suivante (2016) n'a pas été meilleure et celle de 2017 reste largement hypothéquée, malgré le retour de quelques compagnies croisiéristes et des promesses

<sup>18</sup> Du gouvernement « Ghannouchi » au gouvernement « Caid Essebsi », du gouvernement « Caid Essebsi » au gouvernement Ennahdha1 « Jebali », du gouvernement Ennahdha2 « Laraiedh » au gouvernement technocrate « Jomaa », du gouvernement technocrate de « Jomaa » au gouvernement « Essid ». Du président provisoire « M'bazaa » au président constitutionnel « Marzouki », et du président constitutionnel « Marzouki » au président élu au suffrage universel « Caid Essebsi ».

<sup>19</sup> Après les 60 victimes des attentats de Sousse et du musée du Bardo et avant l'attaque terroriste de Ben Guerdane (affrontement avec des jihadistes à la frontière libyenne, qui voulaient instaurer un califat) le 7 mars 2016 et l'attentat-suicide du 24 novembre 2015 perpétré contre la sécurité présidentielle, qui a fait 12 morts dans la capitale.

<sup>20</sup> Industries chimiques (-5,2%), textile-habillement et cuir (-1,3%), matériaux de construction céramique et verre (-1,2%) industries électriques et mécaniques (-0,1%) (*Tunisie Numérique*, 17 novembre 2015).

<sup>21</sup> Hôtellerie (-15,9%), transport (-6%). Seul le secteur des services financiers ont enregistré une croissance de 3,3%.

d'allègement du boycott européen<sup>22</sup>. À ces problèmes « subis », s'ajoutent ceux provoqués par des conflits sociaux permanents. Malgré tout, la Tunisie reste le seul pôle de stabilité géopolitique du nord de l'Afrique. Une société qui a révélé une conscience politique aigüe associée à un sens de la responsabilité remarquable.

## 4.2 Les nouveaux appuis à la résilience et les perspectives

Toutes les catégories de Tunisiens aspirent à passer de la période de stabilisation économique qui a suivi la révolution à une phase de croissance.

### 4.2.1 Plans économiques

Le Plan économique 2012-2016 prévoyait un volume d'investissements global de 125 milliards DT (\$100 milliards), 50 milliards DT (\$40 milliards), provenant du budget de l'État et des entreprises publiques, 75 milliards DT étant des investissements privés, dont 22 milliards DT sous forme d'IDE (Ayari et Reiffers, 2015). Un nouveau plan de développement « 2016-2020 » fut annoncé le 9 juin 2016 en même temps qu'une campagne de promotion mondiale était lancée<sup>23</sup>. Plus ambitieux que le précédent, ce plan entend porter le rythme de croissance annuel moyen du PIB à 4%, contre 1,5% entre 2012 et 2016. Selon les prévisions de l'exécutif tunisien, ce programme devrait accroître le revenu individuel<sup>24</sup>, comprimer le chômage<sup>25</sup> en suscitant la création de 400 000 emplois et réduire le taux de pauvreté extrême<sup>26</sup>. Le gouvernement prévoit la mise en œuvre de « politiques économiques fiables »<sup>27</sup>. Une cinquantaine de grands projets sont envisagés, notamment dans le domaine des infrastructures. Pour financer ces investissements, les ressources locales seront mobilisées, comme les investissements du secteur privé (national ou international), des bailleurs de fonds et des partenaires bilatéraux et multilatéraux du pays.

### 4.2.2 Puissant appel à l'investissement : Tunisia 2020

La Conférence internationale d'appui au développement économique, social et durable de la Tunisie « Tunisia 2020 » a réuni les décideurs internationaux, les investisseurs et les partenaires de la Tunisie les 29 et 30 novembre 2016 à Tunis. Le magazine *Jeune Afrique*<sup>28</sup> titre le 30 novembre 2016 « Tunisia 2020 s'achève sur un fond de fierté et d'optimisme ». Les responsables tunisiens annoncent 15 milliards de dinars d'accords signés et 19 milliards de promesses enregistrés au cours de Tunisia 2020. Ces montants portent à la fois sur des dons, des investissements et des conversions de dette en investissements.

### 4.2.3 Un modèle de développement inclusif et durable

Selon la Banque Africaine de développement (BAD, 2013), la Tunisie est appelée à élaborer un nouveau modèle de développement inclusif et durable et à renforcer sa capacité d'adaptation face aux crises<sup>29</sup>. Le développement inclusif est un processus fondé sur deux concepts : l'inclusion et le développement. À la fois processus et objectif, l'inclusion entraîne la société à s'adapter à la différence et à combattre la discrimination. Le développement inclusif consiste à s'assurer que tous les groupes marginalisés ou exclus sont inclus dans le processus de développement. Les ingrédients clés du développement inclusif sont la réduction de la pauvreté, les droits de l'homme et la participation de la société civile.

## CONCLUSION

La Tunisie a évolué au cours des dernières années dans un environnement incertain, caractérisé par la faible progression de la zone euro, son principal partenaire économique, et par le ralentissement, voire la

<sup>22</sup> La Belgique a promis en mars 2017 de limiter le boycott à quelques régions de la Tunisie.

<sup>23</sup> Notamment en Asie, en Europe et aux États-Unis, afin de présenter son Plan de développement 2016-2020. Cette tournée s'est achevée les 29 et 30 novembre 2016 par la tenue d'une Conférence internationale sur l'investissement à Tunis.

<sup>24</sup> De 8 000 dinars (3 300 euros) à 12 520 dinars en 2020.

<sup>25</sup> A moins de 12% d'ici cinq ans.

<sup>26</sup> De 4,6% au début de cette décennie à environ 2% à l'horizon 2020.

<sup>27</sup> Qui selon une note de l'exécutif tunisien permettront « de restructurer l'économie nationale et de la convertir en un tissu économique diversifié et à forte employabilité via la promotion d'activités adoptant les nouvelles technologies et à forte valeur ajoutée, outre le recrutement croissant de la main-d'œuvre spécialisée ».

<sup>28</sup> Jeune Afrique est co-organisateur de la manifestation.

<sup>29</sup> Cette recommandation a été partagée par les experts et représentants du secteur privé présents à la conférence-débat, organisée en octobre 2013, à Tunis, autour du rapport intitulé : « croissance inclusive et intégration en Afrique du Nord ».

régression de sa croissance économique. Malgré la fin supposée de six années de transition politique avec l'aboutissement des processus constitutionnel et électoral, ainsi qu'une vigilance renforcée pour rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire, les réformes structurelles et de relance de l'investissement se font attendre, pour soutenir la transformation de l'économie et sortir le pays de la crise. Une réforme fiscale exhaustive, accompagnée d'une révision du Code d'investissement est nécessaire, ainsi que la réforme du système financier en général, et celle du système bancaire en particulier. Toutefois, les disparités régionales se creusent et l'extraversion de l'économie perpétue la fracture territoriale. Le processus de démocratisation engagé en 2011, suivi par les élections parlementaires et présidentielles régies par la nouvelle Constitution de 2014, ouvre de formidables perspectives pour la mise en œuvre de réformes institutionnelles et structurelles ambitieuses. Un programme de réformes inclusives rendrait les institutions plus transparentes, plus responsables et plus efficaces. Il favoriserait la mise en place d'un cadre de politiques publiques susceptibles de répondre aux attentes des Tunisiens en termes de partage des fruits de la croissance et de bonne gouvernance. Reste à répondre à la question posée en introduction : quelle est la part de l'économique et du « démocratique » dans cette perspective ? À travers la courte expérience de la Tunisie, il nous était presque impossible de séparer les deux : à chaque fois où nous traitons de l'un des deux aspects, le second ne tarde pas à se manifester. Encore faut-il que les classes dirigeantes négocient intelligemment ce double cheminement. C'est là le plus grand défi.

## BIBLIOGRAPHIE

- AYARI C., REIFFERS J.-L. (ed.) (2015) *Éléments pour une stratégie de développement en Tunisie*, FEMISE, mars, 469 pages.
- BEN ACHOUR R. (2014) La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014, *Revue française de droit constitutionnel*, n° 100, octobre, 783-801.
- BCT (Banque Centrale de Tunisie) (2016) *Périodique de Conjoncture de la BCT*, n° 113, octobre.
- BAD (Banque Africaine de développement) (2013) *Rapport annuel de la BAD sur l'Afrique du Nord*, [www.afdb.org/.../Le\\_Groupe\\_de\\_la\\_BAD\\_en\\_Afrique\\_du\\_Nord\\_2013.pdf](http://www.afdb.org/.../Le_Groupe_de_la_BAD_en_Afrique_du_Nord_2013.pdf).
- BELHÉDI A. (2015) Re-penser la fracture territoriale, Séminaire « Sciences sociales en révolution » Bibliothèque nationale, Tunis, 28-29 avril.
- BELHÉDI A. (2012) *La fracture territoriale. Dimension spatiale de la Révolution tunisienne*, Éditions Wassiti, Coll. Ibraz, Tunis, 262 pages.
- BELHÉDI A. (2007) Le rayonnement spatial des villes tunisiennes à travers la diffusion des entreprises multi-établissements pour l'innovation, *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 372, mis en ligne le 16 avril 2007, consulté le 22 mars 2017. URL : <http://cybergeo.revues.org/5607>
- BELHÉDI A. (1999) Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux, *Méditerranée*, tome 91, n° 1-2, 63-72.
- BENNASR A. (2012) Le schéma d'aménagement du territoire national tunisien ou comment concilier compétitivité, efficacité et durabilité, 11 pages. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs>
- DLALA H. (2007) Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien, *Cybergeo, European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, article 410, mis en ligne le 16 avril 2007, consulté le 22 mars 2017. URL : <http://cybergeo.revues.org/5607>.
- DLALA H. (2011) L'émergence métropolitaine de Tunis dans le tournant de la mondialisation, *Méditerranée*, n° 116, 95-103.
- GUILMAIN O. (2014) *Quelle société civile dans l'espace arabe ?*, Observatoire des mutations politiques dans le monde arabe, décembre, Paris, Institut de relations internationales et stratégiques.
- MASOOD A. (2015) Tunisie : résilience et transformation, *La Presse*, 27 mars.
- METOU M., MAINSI A., GAFSI H., MALENA C. (consultants) (2012) *La société civile dans une Tunisie en mutation*, Rapport PNUD, mars, 53 pages.
- TOUBIN M., LHOMME S., DIAB Y., SERRE D., LAGANIER R. (2012) La résilience urbaine : un nouveau concept opérationnel vecteur de durabilité urbaine ? *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 1.

## Emploi et protection sociale comme axes de résilience : deux paradigmes opposés ?

Stéphanie TREILLET<sup>1</sup>

La question des politiques de l'emploi et des politiques sociales a vu émerger, ces dernières années, des terrains de convergence sur les questions d'emploi et de politiques sociales entre les organisations internationales, principalement le PNUD et la Banque mondiale, aboutissant à des analyses et des recommandations proches. On a notamment pu observer un consensus croissant sur l'articulation entre politiques éducatives et politiques de l'emploi, dans le cadre de la poursuite des ODM (Treillet, 2015), s'inscrivant notamment dans le double cadre théorique de la Nouvelle économie institutionnelle (NEI) et des analyses d'A. Sen (1999), et dans le cadre opérationnel des Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Ce consensus a notamment abouti à considérer que les politiques de l'emploi devaient trouver un équilibre entre flexibilité et encadrement du marché du travail (notion de « *plateau* », Banque mondiale 2013) et que l'extension de la protection sociale dans les PED serait à même de contribuer au renforcement des capacités des personnes et par là-même à la sortie de la pauvreté, même si les modalités concrètes d'une telle extension ne sont pour l'instant pas totalement précisées et encore rarement traduites dans des politiques effectives. Cependant, l'apparition de grilles de lecture distinctes des thématiques de la vulnérabilité, du risque et de la résilience semble aujourd'hui remettre en cause cette convergence. La publication simultanée en 2014 de deux rapports internationaux traitant de ces notions met en lumière deux approches théoriques et un ensemble de recommandations, sinon contradictoires, du moins très éloignées dans leur cohérence globale. Le *Rapport sur le développement dans le monde (RDM)* de la Banque mondiale, intitulé « Risques et opportunités : la gestion du risque à l'appui du développement », et le *Rapport sur le développement humain (RDH)* du PNUD intitulé « Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience » apparaissent comme s'opposant dans leurs références conceptuelles, leurs cadres d'analyse et leurs préconisations. Ces approches semblent en effet aller à rebours de la tendance à la convergence vers un paradigme unique que la période précédente semblait montrer.

Cependant, il est permis de se demander si cette opposition est aussi tranchée qu'il y paraît. D'une part, l'approche en termes de gestion des risques sociaux n'est pas nouvelle dans les élaborations de la Banque mondiale concernant la protection sociale et, indirectement, l'emploi.

Ses premiers fondements apparaissent à la fin de la décennie 1990 de façon contemporaine au lancement des Stratégies de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, on avancera l'hypothèse que toutes les élaborations sur la protection sociale, y compris celles du PNUD, se réfèrent de façon plus ou moins explicite d'une part à un paradigme assurantiel qui constitue de façon centrale, dans la littérature sur la protection sociale, la contrepartie de la quasi absence de tout autre paradigme alternatif (Concialdi, 1999), et d'autre part au critère des défaillances du marché. Dans cette optique, la divergence serait beaucoup moins prononcée

---

<sup>1</sup> Université Paris-Est Créteil. Chercheure associée au centre d'Économie de l'Université Paris-Nord (CEPN).  
stephanie.treillet@u-pec.fr

que la terminologie aurait pu le laisser penser au premier abord. Cette communication a pour objectif d'étudier à travers leurs soubassements théoriques et leurs recommandations pratiques, le degré de cohérence de ces deux analyses. On peut se demander notamment, au vu des éléments d'ambivalence et des hésitations des recommandations de politiques publiques sur lesquelles elles débouchent (degré de ciblage ou d'universalisme des dispositifs de protection sociale, degré de conditionnalité des prestations, degré de réglementation du marché du travail), révélateurs de contradictions déjà anciennes (Prévost 2005, 2009) s'il s'agit de variantes à l'intérieur d'un même consensus global mais hétérogène, ou bien véritablement d'une différence de paradigme. Cela marquerait alors une véritable inflexion de l'orientation de la Banque mondiale par rapport aux tendances récentes.

## 1. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES APPROCHES DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Depuis la crise commencée en 2008, l'emploi et la protection sociale apparaissent dans de nombreuses études des Organisations internationales (OI) comme deux éléments clés à la fois dans la lutte contre la vulnérabilité des populations et dans la mise en place des fondements de leurs possibilités de résilience, face aux chocs de toute nature mais plus particulièrement aux aléas de la conjoncture économique. Cette importance accrue des deux axes repose sur un renouvellement de l'approche théorique.

### *1.1 Ces dernières années ont vu les OI et le nouveau consensus évoluer vers l'affirmation d'un objectif d'universalisation de la protection sociale*

L'affirmation de la nécessité d'universalisation de la protection sociale dans les pays en développement (PED), comme instrument central de lutte contre la pauvreté (Merrien, 2013), est relativement nouvelle dans l'élaboration des OI, comme le montre un bref retour sur l'histoire de la conception de la protection sociale dans les PED. Ce retour permet de repérer trois étapes jusqu'à aujourd'hui. Dans un premier temps, après la Seconde Guerre mondiale et dans le contexte des indépendances, des politiques de protection sociale sont introduites dans les PED selon les termes de la Convention n° 102 de l'OIT (1952) et la plupart du temps selon des principes et des modalités d'organisation inspirées des pays industrialisés et, pour les pays d'Afrique, des régimes existant chez les anciens pays colonisateurs. Au-delà des différences, le principe général est la couverture des salariés du secteur formel, public ou privé, dans une optique contributive (Merrien et al., 2005). La perspective est alors, dans le contexte des stratégies d'industrialisation par substitution des importations, l'extension de la couverture sociale comme conséquence de l'extension du salariat du secteur formel et de la modernisation des économies. Si les régimes de protection sociale parviennent à couvrir jusqu'à 40% des actifs dans les grandes économies semi-industrialisées d'Amérique latine, cette proportion atteint à peine 10% dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, laissant de côté tous les actifs du secteur informel et de l'agriculture. Le « consensus de Washington » dans les années 1980 reprendra à son compte l'argument de ce caractère restreint pour justifier la remise en cause de l'existence même des systèmes de protection sociale, considérés comme représentant un obstacle à une allocation efficiente des ressources. Les Programmes d'ajustement structurel (PAS) des deux décennies suivantes vont donc, dans le cadre de la recherche des équilibres budgétaire et du retrait de l'État, préconiser et souvent mettre en œuvre des réformes des régimes de protection sociale existants, aboutissant le plus souvent à leur ouverture au secteur privé et au rétrécissement de leur champ d'action. Les institutions des Nations-Unies, notamment l'OIT, connaissent alors une perte d'influence. À la fin de la décennie 1980 la mise en évidence des conséquences sociales négatives des PAS suscite l'apparition de la thématique de l'« Ajustement à visage humain » avec la promotion de dispositifs de filets de sécurité en direction des plus pauvres, parfois articulés à des programmes d'activation, destinés à amortir à court terme les effets de l'ajustement. La Banque mondiale promeut donc dans ce contexte une conception minimaliste et résiduelle de la protection sociale.

D'une façon générale, la protection sociale est restée à travers ces différentes étapes et jusqu'à une période récente le point aveugle des débats sur développement, étant alternativement considérée comme un luxe pour les PED ou comme une entrave à la croissance, dans une optique plus globale de mise en contradiction de l'efficacité avec l'équité.

Cette approche connaît une inflexion à partir de la deuxième moitié des années 1990, dans le contexte de la crise asiatique, qui apparaît comme un choc majeur ayant des conséquences prononcées sur l'économie réelle (récession, aggravation du chômage, augmentation de la pauvreté et des inégalités), puis du cadre

conjoint du lancement des Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Un nouveau programme d'action, commun aux différentes OI et certains organismes d'aide bilatérale (DFID)<sup>2</sup> et préconisant au niveau international l'extension de la protection sociale aux PED, émerge : l'« Initiative pour un socle de protection sociale » lancée par l'OIT, une succession de conférences internationales à l'initiative soit de la Banque mondiale soit de plusieurs organes des Nations-Unies sur le même sujet au cours de la première décennie des années 2000, jalonnent ce qui apparaît comme l'émergence d'un consensus.

Cette évolution constitue un tournant réel, au moins pour la Banque mondiale, dans l'approche globale des relations État et marché, redistribution et croissance, équité et efficacité. Elle réoriente les grilles d'analyse en matière de politique sociale d'un court terme destiné à pallier dans l'urgence les conséquences les plus négatives de l'ajustement, vers des stratégies de plus long terme conçues en articulation avec les objectifs du développement humain ; elle marque donc une convergence nouvelle entre les approches des différentes OI en tant que productrices de normes pour les politiques de développement.

Le constat est ainsi fait, par tous les acteurs internationaux du développement, qu'une couverture sociale universelle, y compris dans les économies à faible revenu, peut constituer le moyen le plus rapide, le moins coûteux et le plus efficace de sortir une proportion importante de la population de l'extrême pauvreté et d'avancer vers la réalisation des Objectifs ainsi que vers l'amélioration des indicateurs de développement humain. Pour le PNUD (2014, 6), qui fait le diagnostic que « près de 80% de la population mondiale n'a pas de protection sociale complète », « dès les premières étapes du développement d'un pays, une couverture universelle de services sociaux de base<sup>3</sup> est possible, et des expériences récentes montrent qu'elle peut être atteinte assez rapidement (moins d'une décennie). » De la même façon, « une protection sociale peut être mise en place dès les premières étapes du développement » à un coût relativement faible (estimé entre 0,5 et 2% du PIB), avec des effets positifs aussi bien au niveau micro-économique qu'au niveau macro-économique. Elle peut en effet devant les aléas de la vie éviter aux ménages le recours forcé à des solutions d'urgence qui handicaperaient leur avenir (vente de leurs biens, retrait des enfants de l'école ou report de soins médicaux nécessaires) ; elle a enfin des effets multiplicateurs : réduction des fluctuations du revenu disponible, réduction des inégalités, stimulation de la consommation.

La Banque mondiale, dans le cadre de son document de travail *Social Protection and Labor Strategy 2012-2022, Résilience, équité et opportunité*, affirme la nécessité d'étendre la couverture sociale particulièrement dans les pays à faibles revenus, les États fragiles et en direction des catégories de population les plus vulnérables dans les économies à revenus intermédiaires.

On peut donc considérer qu'à ce stade se stabilise un compromis entre les tenants d'une approche économique orthodoxe, représentée par la Banque mondiale, et les tenants d'une approche davantage centrée sur les droits sociaux, représentés notamment par les organisations des Nations-Unies, l'OIT et le PNUD en particulier. Ce compromis se cristallise en particulier autour de la référence partagée aux programmes de transferts monétaires de grande ampleur qui se mettent alors en place en premier lieu dans plusieurs pays d'Amérique latine, et vont servir de modèles pour d'autres PED, notamment des programmes de transferts conditionnels en espèces (TCE), et les programmes d'emplois publics. Les programmes de TCE se diffusent à partir des premières expériences au Mexique à partir de 1997 (*Progresa* puis *Oportunidades*) puis au Brésil en 2003 (*Bolsa familia*), d'abord dans le reste de l'Amérique latine puis dans d'autres régions du monde, et sont considérés comme des programmes modèles dans la lutte contre la pauvreté (Lautier, 2006). Il s'agit de prestations monétaires ciblant les catégories les plus pauvres de la population repérées selon différentes méthodes, le plus souvent versées aux femmes et la plupart du temps assorties d'une conditionnalité en termes de comportements (scolarisation et/ou vaccination et suivi médical des enfants, formation), conçues dans une optique de renforcement du capital humain et d'interruption de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Les programmes d'emplois publics garantissent à des chômeurs une certaine durée d'emploi consacré en général à des travaux d'infrastructure (*Rural Employment Guarantee Scheme*) Garantie d'emploi rural en Inde, « vivres contre travail » au Bangladesh, l'initiative *Jefes y Jefas de Hogar Desocupados* (chefs et cheffes de famille au chômage) en Argentine.

Par leur ampleur et leur philosophie, ces programmes se distinguent des programmes antérieurs de filets de sécurité résiduels, souvent délivrés en nature (aide alimentaire ou subvention aux produits de base) et davantage conçus dans une optique de court terme, même s'ils prolongent leur philosophie du ciblage.

<sup>2</sup> Citons le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et beaucoup de fondations et d'ONG internationales (Merrien, 2013). Le « forum de politiques publiques » sur la protection sociale regroupe des OI (Banque mondiale, FMI, BID, BAD), les organismes des Nations-Unies (OIT, UNICEF, OMS, PNUD), des agences nationales de développement (DFID, Union européenne), des ONG et des pays émergents (Afrique du Sud, Brésil, Inde, Mexique).

<sup>3</sup> Éducation, santé, approvisionnement en eau, assainissement et sécurité publique.

## 1.2 Les modalités d'articulation entre emploi et protection sociale

Dans ce contexte, la conception de l'emploi portée par les OI évolue. Le consensus depuis le milieu des années 1990, aussi bien pour les PED que pour les économies industrialisées (Stratégie européenne de l'emploi) mettait l'accent sur la notion de chômage structurel, décliné la plupart du temps en chômage d'équilibre formalisé par le NAIRU – différents systèmes d'explication des mécanismes aboutissant au chômage d'équilibre se concurrençant par ailleurs (Gordon, 1997 ; L'Horty, 2005 ; Sterdyniak, 1997). Le diagnostic porté sur le chômage ne l'attribue donc pas principalement à une demande de travail insuffisante de la part des entreprises, mais à une insuffisance de l'offre de travail, tant sur le plan quantitatif (recherche d'emploi par les chômeurs et les inactifs) que qualitatif (formation, adaptation aux besoins des entreprises, employabilité), ainsi qu'à un mauvais fonctionnement du marché du travail (appariement de l'offre et de la demande de travail). Dans cette optique l'objectif des politiques de l'emploi n'est pas tant la diminution du taux de chômage que l'augmentation du taux d'emploi – le chômage et l'inactivité étant souvent confondus sous le terme de « non-emploi » - par le biais à la fois des politiques d'activation et de *workfare* (incitation - sanction) en direction des chômeurs, et de l'allongement de la durée de la vie active via les réformes des systèmes de retraite. L'augmentation du taux d'activité des femmes est également encouragée, dans le contexte d'une extension des mesures d'incitation à la création d'emplois à temps partiel. Cet ensemble est souvent rangé sous le vocable de « politiques d'activation ». Sur le plan qualitatif, sont préconisées à la fois des réformes des systèmes de formation visant à élever le niveau de qualification de la main d'œuvre et à améliorer son adaptation aux exigences des entreprises, des réformes des systèmes de protection sociale, et une flexibilisation (sur tous les plans) des marchés du travail visant à optimiser la rencontre entre l'offre et la demande de travail.

Cette approche connaît une évolution depuis quelques années, notamment dans le cas des PED, où, le taux de chômage n'ayant de toute façon qu'une signification limitée, l'accent est mis sur le recul du taux d'informalité. À cet égard, on assiste depuis trois décennies à une évolution de l'approche des OI, et notamment de la Banque mondiale, dans l'appréhension du secteur informel : vu jusqu'au début des années 1990 par l'approche dite « légaliste » comme le paradigme de fonctionnement d'un marché libre et d'une initiative privée cherchant à échapper aux réglementations, un secteur « *hautement productif, efficace et rentable* » (Feige, 1990), dans la lignée des travaux de H. de Soto (1989), il devient quelques années plus tard et notamment dans le cadre des SRP un obstacle à une augmentation de la productivité et à une élévation du revenu moyen des actifs (Banque mondiale, 2013). Le mot d'ordre de « formaliser l'informel » devient alors prédominant et contribue à déterminer les indicateurs de réussite des réformes des marchés du travail (Treillet, 2014). On fera également référence au diagnostic du BIT sur l'insuffisance chronique d'emplois dans les PED (BIT, 2013), et notamment d'emplois formels et suffisamment productifs, et sur le lien entre les pertes massives d'emplois résultant de la crise et les retards dans la lutte contre la pauvreté et l'achèvement des ODM.

Ce constat a été repris par les différentes organisations internationales, notamment le PNUD en 2014 et la Banque mondiale en 2013. La nécessité de créations massives d'emplois a été de façon nouvelle mise en avant par cette dernière institution, au-delà des objectifs habituellement invoqués de réformes des marchés du travail et de politiques d'activation en direction des chômeurs (Cruces et Ham, 2010). Dans cette optique, le PNUD dans le RDH de 2014 établit un lien intrinsèque entre d'une part une politique de plein-emploi (visant à la fois un accroissement en nombre et une amélioration qualitative de celui-ci pour remédier à la précarité) et la généralisation d'une protection sociale universelle. L'association renforcement de l'emploi-extension de la protection sociale est clairement présentée comme les bases d'un renforcement des capacités et de la résilience des plus pauvres. L'assurance chômage améliore le fonctionnement du marché du travail en permettant aux chômeurs de choisir l'emploi le mieux adapté plutôt que le premier qui se présente. Il s'agit là d'une contestation explicite des théories de la désincitation et des « trappes à inactivité », et d'un argumentaire en faveur de réglementations renforcées du marché du travail, présentées comme améliorant « *la résilience de l'économie* », au-delà de la seule résilience individuelle. Le PNUD réaffirme donc l'objectif du plein-emploi, disparu selon son analyse dans les années 1980, dans une optique qu'on pourrait qualifier de beveridgienne : un plein emploi intrinsèquement lié à l'universalisation de la protection sociale et des services sociaux. Reste que dans les PED il faut créer des emplois productifs et formels à une très large échelle, ce qui nécessite des investissements publics importants dans les infrastructures et la formation.

La question de la qualité des institutions encadrant le marché du travail est posée dans le RDM 2013 de la Banque mondiale, sur la base du constat d'un semi-échec dans les PED des « politiques d'activation » : à

rebours de l'évolution des vingt années précédentes, l'organisation admet à l'épreuve du réel que dans le contexte de la crise, leur efficacité est limitée si la demande de travail est notoirement insuffisante. Par ailleurs l'option en faveur d'une déréglementation systématique est également relativisée. Si trop d'encadrement étatique du marché du travail peut entraver les créations d'emplois, l'insuffisance de garanties en termes de droit pour les travailleurs peut également s'avérer contre-productive, la réglementation pouvant créer de la stabilité et des incitations encourageant l'élévation de la productivité et des qualifications. D'où la thématique du « plateau » : situation optimale (spécifique à chaque pays en fonction de son histoire et de ses institutions) intermédiaire entre trop et pas assez de réglementation du marché du travail. D'autre part la question du lien entre emploi et protection sociale est posée du point de vue du principe de l'ouverture des droits aux prestations et des modalités de leur financement : les régimes de protection sociale doivent-ils être assis sur l'emploi et financés par des cotisations proportionnelles aux salaires, ou déconnectés de celui-ci et financés par l'impôt ? Ces lignes de clivage anciennes qui ont marqué les frontières de la typologie traditionnelle entre système bismarckien et système beveridgien, ont connu un renouvellement résultant de deux catégories de considérants : dans les économies industrialisées, les politiques de l'emploi axées principalement sur la baisse du coût du travail ont nourri un argumentaire en faveur de la fiscalisation (Piketty, 2015), sur la base d'hypothèses d'élasticité-prix de la demande de travail dont la construction a pu faire l'objet de critiques (Husson, 2015). Dans les pays en développement, le caractère numériquement restreint voire minoritaire, dans les économies à faible revenu, de l'emploi salarié formel, a alimenté depuis le début des années 1980 une critique analogue par les OI. La Banque mondiale la renouvelle aujourd'hui dans le cadre du paradigme des incitations.

## 2. LE PARADIGME DE LA GESTION DU RISQUE : UNE REMISE EN CAUSE DE CE NOUVEAU CONSENSUS ?

La publication en 2014 du *Rapport sur le développement dans le monde* de la Banque mondiale intitulé « Risques et opportunités. La gestion du risque à l'appui du développement », semble marquer une remise en cause de cette convergence, en mettant en avant de manière exclusive un le paradigme de la « Gestion du risque social » comme grille d'analyse des politiques sociales et d'emploi. Si des élaborations antérieures peuvent conduire à relativiser ce tournant théorique en montrant des éléments de continuité certains, il est nécessaire de prendre en compte que ces incertitudes renvoient à une absence de soubassement théorique de la protection sociale, qui laisse une place importante au paradigme de l'assurance.

### 2.1 *Les axes de rupture contenus dans le dernier RDM*

Ce rapport prend comme point de départ une situation marquée des dernières années par l'importance des chocs, d'origine naturelle ou économique, ayant un impact négatif sur le développement ces dernières années, et dont le caractère cumulatif et les risques de contagion systémique ont augmenté en raison de la mondialisation, notamment pour les PED. Le lien intrinsèque entre la prévalence de ces risques et la pauvreté est pointé, à la fois parce que les pauvres sont plus exposés aux risques, et parce que des chocs mal gérés peuvent faire basculer une partie de la population dans la pauvreté. Il propose un cadre pour la gestion du risque qui met en avant trois axes : une conception principalement micro-économique, une approche anticipative du risque et une appréhension positive de celui-ci.

- Le parti-pris d'individualisme méthodologique conduit à mettre l'accent sur les comportements des agents en réaction aux incitations, les données structurelles étant comprises comme l'environnement des marchés générateur des incitations. Le corpus d'hypothèses propre à la Nouvelle Économie Institutionnelle (NEI) se distingue de l'approche néoclassique standard par l'importance des hypothèses d'asymétrie d'information, ainsi que par le recours complémentaire à un postulat de rationalité limitée et procédurale des agents, dans un contexte d'incertitude. Il conduit à une prédominance de l'analyse coûts-avantages, incluant une dimension inter-temporelle avec un arbitrage entre le court et le long terme. En effet, les avantages à moyen ou long terme d'une gestion anticipative du risque peuvent souvent l'emporter sur leurs coûts immédiats, ce d'autant plus si les programmes mis en œuvre parviennent à mettre en place des synergies entre les différentes interventions. Le rapport enjoint en effet aux individus et aux institutions d'abandonner un mode de fonctionnement axé sur la « lutte contre les crises » pour passer à une « gestion anticipative et systématique du risque ». Cette attitude suppose de renoncer à une « approche non planifiée » du risque, à savoir une absence d'anticipation et des réactions ex-post, au coup par coup, ponctuelles et dans l'urgence.

- Le risque est pour la première fois envisagé de façon positive, aussi bien comme une opportunité, une chance à saisir, que comme un fardeau, un danger, y compris pour les plus pauvres. Ce postulat comporte plusieurs implications. Tout d'abord un diagnostic de la situation mettant en valeur ses aspects ambivalents : l'évolution mondiale depuis vingt ans a été porteuse de grands changements, notamment pour les PED, qui sont synonymes à la fois de progrès (recul de la pauvreté absolue) mais également de risques accrus, plus nombreux, plus divers et à caractère plus global. D'autre part, si les pauvres sont plus exposés aux différents risques que le reste de la population, leur situation qui les pousse à rechercher la sécurité avant tout génère une aversion spécifique pour le risque qui les conduit à manquer des opportunités d'accroître leur revenu et plus généralement d'améliorer leur situation, les enfermant ainsi dans une trappe à pauvreté où ils seront encore plus exposés à des chocs ultérieurs : c'est la notion de « *risque de l'inaction* ». La prise de risque est donc présentée comme un comportement nécessaire dans une perspective d'amélioration de sa condition individuelle comme de la trajectoire globale de développement. Plusieurs catégories d'exemples sont cités : au niveau des ménages, les changements d'activité économique, les migrations ville-campagne ; au niveau des entreprises, l'endettement pour investir dans de nouvelles technologies ; au niveau des pays, l'ouverture extérieure. Dans cette optique, les différents outils de gestion du risque peuvent faciliter la création et la mise à profit des opportunités.

- Pour cette démarche de gestion des risques, une panoplie très diversifiée d'acteurs doivent être mobilisés - État et institutions diverses, secteur privé, société civile, communautés, ménages et individus, et mettre en œuvre différents catégories d'outils et de mécanismes : amélioration de l'information, mécanismes de crédit, d'assurance et d'épargne de qualité, renforcement des infrastructures et des dispositifs de prévention, éducation et formation, etc. Les pouvoirs publics ont un rôle spécifique à jouer : politique structurelle et politique macroéconomique appropriées (orientée vers la réduction des déficits et discipline monétaire), mise en place de réglementations efficaces – en particulier concernant les droits de propriété et le droit des contrats, amélioration du climat de l'investissement et de la concurrence, mise en place de services publics, soutien direct aux catégories de population les plus vulnérables. Mais cette intervention est conçue comme complémentaire de celle du secteur privé et des initiatives des ménages ou des communautés eux-mêmes, et d'une façon générale comme devant se limiter à prendre place dans les défaillances du marché.

Ce cadre théorique apparaît, par rapport aux élaborations antérieures récentes de l'institution, dans le cadre des SRP et du début de convergence mentionné plus haut, comme restaurant les piliers d'une certaine orthodoxie économique. La protection sociale et l'emploi ne sont donc pas présentés comme des axes clefs et prioritaires de la résilience, mais mis sur le même plan que tous les autres dispositifs. L'emploi est envisagé comme l'un des différents actifs que les individus peuvent (ou non) valoriser pour améliorer leur capacité de résistance aux chocs et d'adaptation, mais la question d'une politique visant le plein-emploi au niveau macro-économique n'est plus posée en tant que telle. En ce qui concerne la protection sociale, les recommandations réitèrent la nécessité de dispositifs ciblés, sous forme de filets de sécurité pour les plus pauvres, couplés à des dispositifs assurantiels marchands. L'ambition affichée antérieurement semble donc en recul. De son côté, le RDH 2014 du PNUD remet au contraire explicitement en cause les dispositifs de ciblage en direction des plus pauvres, dans l'objectif même d'une lutte efficace contre la pauvreté et de la prévention de la vulnérabilité des populations. Les arguments en faveur ou en défaveur de ce type de ciblage concernent à la fois son efficacité en termes d'incitations (débat sur les trappes à inactivité), ainsi que les éventuels effets pervers par rapport à l'objectif de réduction de la pauvreté lui-même. Le PNUD pointe ainsi les risques de stigmatisation des bénéficiaires, de dualisme dans la fourniture des services et d'érosion des recettes en raison de la diminution du consentement à payer des classes moyennes, rejoignant sur ces points les conclusions de nombre d'études antérieures portant sur les pays industrialisés (Barbier, 2010). Il plaide donc pour une protection sociale universelle qui, paradoxalement, apparaît plus efficace dans la lutte contre la pauvreté que des dispositifs explicitement ciblés en direction des plus pauvres. Ces analyses reposent sur une approche des causes de la vulnérabilité comme relevant principalement de facteurs structurels et revêtant un caractère systémique. Par ailleurs la démarche de diagnostic-recommandation s'inscrit explicitement dans l'optique du développement humain et de l'enrichissement des objectifs de développement durable (ODD).

## ***2.2 Relativisation de la divergence, éléments de continuité : deux variantes d'un même paradigme ?***

Le caractère récent de ces différentes publications rend difficile la détermination de l'ampleur du tournant et l'appréciation de la réapparition des anciennes divergences ou de l'apparition de nouvelles. Cependant,

deux éléments de réflexion permettent, sans nier la réalité des divergences, une certaine relativisation de celles-ci. Un premier argument s'appuie sur le constat d'une certaine continuité du paradigme de la gestion du risque dans les élaborations de la Banque mondiale. Derrière la démarche de compromis des années 2000, l'opposition entre les différentes approches, en termes de gestion du risque, de besoins ou de droits sociaux, n'a jamais véritablement disparu (Voipio, 2007). De ce fait la construction politique d'un consensus, resté partiel (certains ont pu parler de « consensus mou »), ne doit pas conduire à surestimer la solidité de la convergence théorique (Merrien et Mendy, 2010).

Ainsi, la grille d'analyse en termes de gestion du risque est déjà présente dans certains des travaux antérieurs de la Banque mondiale comme le document de travail d'Holzmann et Jørgensen (2000). Cette élaboration émane d'un département « protection sociale et travail » récemment créé au sein de l'institution, qui met en avant la notion de « gestion du risque social » (GRS) pour penser la protection sociale et les politiques sociales en général. Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation de la rédaction du RDM 2000/2001 *Combattre la pauvreté*, marquant le lancement des SRP. La nouveauté consiste d'une part à promouvoir une conception élargie du risque social recouvrant différentes dimensions, sociales, politiques, environnementales et économiques, ces dernières pouvant renvoyer au chômage et aux risques résultant du fonctionnement du marché du travail, d'autre part à associer pauvreté et extrême pauvreté à la vulnérabilité au risque : pour les auteurs les pauvres « n'ont généralement pas accès à des instruments appropriés de gestion du risque ». Cette approche est notamment justifiée par la spécificité des PED : leur situation d'une part (modalités d'insertion dans la mondialisation, exposition à de nouveaux risques, économies à faibles revenus, forte proportion de la population sous le seuil de pauvreté), leurs contraintes financières d'autre part, induisant l'impossibilité de transposer les systèmes des pays riches, justifient de rechercher la protection la plus efficace au moindre coût. D'où le plaidoyer pour une focalisation sur la vulnérabilité en amont plutôt que sur la pauvreté en aval.

Les instruments de gestion du risque social auront donc le « double rôle » d'une part de « protéger les moyens de subsistance et, de l'autre, encourager la prise de risques ». Comme le recense Merrien (2013) « La stratégie de GRS repose sur trois piliers : 1° la réduction des risques (*risk reduction*) via des politiques du marché du travail, 2° l'atténuation des risques (*risk mitigation*) potentiels grâce à la diversification des ressources ou à la mise en place de mécanismes de protection sociale communautaires ou informels et enfin 3° la capacité à réagir aux risques (*risk coping*) effectifs par l'instauration de mesures spécifiques comme des transferts sociaux ou des travaux publics. » On retrouve donc l'articulation fonctionnelle entre protection sociale et politiques de l'emploi.

L'approche de la protection sociale en termes de GRS, est dès cette époque qualifiée d'instrumentale par ses critiques (McKinnon, 2004 ; Molyneux, 2008 ; Munro 2008) et, au niveau des organisations internationales, par le « camp des « droits sociaux pour les pauvres » emmenées par le DFID et l'Institute of Development Studies (IDS) (Merrien, 2013), dans lequel on retrouve partiellement les organisations des Nations-Unies, dont le PNUD et l'OIT, ainsi que le CAD de l'OCDE, qui lui reprochent notamment d'occulter les dimensions structurelles de la pauvreté ainsi que le rôle des inégalités, et qui défendent une conception de la protection sociale fondée sur la construction de droits universels.

Malgré le climat de compromis cette filiation conceptuelle se prolonge du côté de la Banque mondiale au cours des années suivantes en approfondissant encore considérablement le caractère instrumental de l'approche ; en 2010 un ouvrage *Risques naturels, catastrophes non naturelles : aspects économiques d'une prévention efficace* est publié sous l'égide conjointement de la Banque mondiale et des Nations-Unies, même s'il a été rédigé par la Banque mondiale. Sa thèse principale est l'importance de la prévention pour gérer les risques. Or les mécanismes évoqués sont les modalités de fonctionnement des marchés (libre circulation de l'information, capacité à parvenir à un prix d'équilibre), l'efficacité des dispositifs institutionnels et des incitations qu'ils produisent, et les critères mobilisés sont le coût et la rentabilité des investissements consacrés à la prévention. Si les financements publics des infrastructures se justifient dans certains cas (notamment les catastrophes naturelles), la plupart des actions de prévention doivent pouvoir être effectuée par les ménages ou le secteur privé sur une base marchande et concurrentielle, partant de l'hypothèse que « les entraves au libre jeu du marché découragent la prévention ». Si le cadre théorique général reste la NEI, un certain nombre de considérations (sur le jeu des groupes de pression et les rentes entretenues par les interventions de l'État) empruntent à l'école du *Public choice*.

De la même façon, le document *Social Protection and Labor Strategy 2012-2022*, faisant état de consultations massives par la Banque mondiale de différentes catégories de « parties prenante » pour établir sa stratégie décennale concernant la protection sociale, fait état d'un résultat des consultations mettant en avant d'une part la centralité des outils de gestion du risque en tant qu'instrument d'assurance contre les chocs et de protection pour les pauvres, et d'autre part l'aménagement de mécanismes de transition entre les systèmes d'assistance et les marchés du travail : politiques d'activation et d'insertion, formation et promotion du

capital humain, développement de l'entrepreneuriat, formalisation de l'informel, et plus généralement articulation entre les filets sociaux de sécurité et l'emploi (comme les programmes de travaux publics intensifs en travail). Une décennie après le lancement par la Banque mondiale du cadre de GRS, le lien entre gestion du risque, réduction de la pauvreté et efficacité globale de l'économie sont à nouveau soulignés.

Par ailleurs on peut se demander si le « nouvel universalisme » promu récemment par le PNUD pour la protection sociale ne montre pas des limites ou du moins, des hésitations. Malgré les critiques du ciblage, les exemples mis en avant sont les mêmes qu'au cours de la période antérieure, à savoir les grands programmes de transferts monétaires (TCE) en direction des plus pauvres ou les grands programmes de travaux publics (Treillet, 2016). La question de savoir si l'articulation entre protection sociale et recul de la pauvreté s'attaque véritablement aux racines structurelles de celle-ci est également soulevée. « Les programmes traditionnels pour réduire la pauvreté identifient ses racines structurelles, mais sans s'y attaquer de façon adéquate. Les interventions contemporaines visant à promouvoir une croissance inclusive ont généralement été axées sur les résultats du développement en s'attachant à étendre et à renforcer les dispositifs de protection sociale. Bien que de telles initiatives publiques doivent être encouragées, elles s'attaquent aux symptômes de la pauvreté, pas à ses racines » (Sobhan, 2010, cité dans PNUD, 2013, 40). On peut donc s'interroger sur le développement actuel de ce débat entre ciblage et universalisme des politiques sociales, dans la doctrine des Organisations internationales mais également dans les politiques recommandées et mises en œuvre. Il semble qu'il soit possible de repérer, dans le contexte de l'agenda de la croissance inclusive, une norme en cours de reformulation, articulant un nouvel objectif d'universalisme avec certaines formes spécifiques de ciblage. Cependant ces hésitations semblent également renvoyer à un vide théorique persistant concernant les fondements de la protection sociale.

### *2.3 Prénance d'une grille de lecture assurantielle de la protection sociale*

S'il est impossible de mettre en évidence deux paradigmes clairement alternatifs dans les approches de la protection sociale portées par les différentes OI, c'est que le paradigme assurantiel, c'est-à-dire une grille de lecture de la protection sociale à travers la référence exclusive aux assurances privées, tend de longue date à occuper la place laissée vacante par une absence de théorie positive de la protection sociale dans sa spécificité. Si ce questionnement apparaît aujourd'hui de façon nouvelle pour les PED et dans son articulation aux questions de développement, il est balisé depuis plusieurs années pour les économies industrialisées et les systèmes de protection sociale en place depuis plusieurs décennies, sans pour autant que la carence ait pu être véritablement résolue. C'est ce qu'a clairement identifié une partie significative de la littérature sur la protection sociale, aussi bien en France que dans les pays anglo-saxons. Pour P. Concialdi (1999) la protection sociale est un « *objet économique non identifié* ». Son intégration dans le paradigme néoclassique standard commence par s'effectuer de façon uniquement négative dans les années 1970-80, comme obstacle à une allocation efficiente des ressources (les prélèvements sociaux comme coût et les prestations comme mécanisme de désincitation par rapport à l'activité (Laroque et Salanié, 2000)), ainsi que le constate également Atkinson (1997) : « *Le cadre de base de la théorie n'incorpore aucune des nécessités pour lesquelles la protection sociale existe* », et que « *la raison d'être des systèmes de protection sociale est totalement absente du modèle théorique* ». Dans un deuxième temps, l'intégration de la protection sociale s'effectue dans le cadre standard élargi *via* le critère des défaillances du marché et plus précisément la nouvelle micro-économie et le paradigme des asymétries d'informations. Si J. Stiglitz fournit une critique argumentée des recommandations de la Banque mondiale en matière de protection sociale et notamment de retraites (Orszag et Stiglitz, 1999), il n'en contribue pas moins, avec d'autres à fournir les instruments théoriques d'une intégration de la protection sociale dans le cadre standard élargi *via* le paradigme assurantiel, à partir de la levée de l'hypothèse d'information parfaite. Si, comme l'argumente Ramaux (2007) reprenant à son compte l'analyse de Castel (2003), ce paradigme joint au caractère obligatoire et non plus facultatif peut s'expliquer historiquement pour les systèmes européens comme un mécanisme théorique permettant l'affranchissement de l'univers du paupérisme et de l'assistance, il constitue aujourd'hui une référence intrinsèquement réductrice (Blanchet, 1997). En termes de principe de fonctionnement de la société, cette référence est indissociable de la notion de risque, envisagé comme omniprésent et comme moteur de la dynamique économique (Beck, 1986 ; Ewald et Kessler, 2000), comme nous l'avons vu dans le récent RDM. Ce paradigme ramène le fonctionnement de la protection sociale à un principe d'épargne, et repose sur le critère de la neutralité actuarielle (proportionnalité de la prime au risque), même s'il ne peut qu'être en partie fictif. Ce principe de fonctionnement apparaît donc toujours antagonique à celui de la reconnaissance des besoins sociaux ou à la notion de droits sociaux envisagés dans un sens positif, de

même que l'objectif de fixation d'un juste prix ne peut relever du même ordre que de celui de la délibération et de la décision politique (Friot, 1998). Le cas extrême de convocation de cette référence assurantielle est constitué en France par les rapports successifs du Conseil d'analyse économique de Bourguignon (1998) et Bourguignon et Bureau (1999). Un raisonnement contrefactuel permet aux auteurs d'effectuer une comparaison entre les prestations sociales espérées (compte tenu de la probabilité du risque) et le prix que les individus seraient prêts à payer à des assurances marchandes pour une même prestation. Ce schéma exclut donc toute redistribution dans la société (qu'elle soit verticale ou horizontale) pour poser comme hypothèse une redistribution entre deux moments du cycle de vie ou deux situations différentes (bonne santé/maladie, activité/inactivité) d'un même individu. Comme le note Concialdi (1999, 205) : « même en élargissant cette notion [de risque] à l'idée de risque social, ce concept ne permet pas de rendre compte des véritables finalités de la protection sociale [...]. Plus fondamentalement, la notion de risque n'envisage qu'une des faces, les plus sombres, de la protection sociale [...] En d'autres termes, la protection sociale contre les risques n'est qu'un moyen en vue d'une fin plus large et positive, qui consiste, à travers la garantie d'un droit social commun, à favoriser le développement et l'épanouissement des êtres humains. »

## CONCLUSION

La présence renouvelée de la problématique de gestion du risque dans les élaborations de la Banque mondiale semble remettre en cause le consensus qui semblait se dessiner, dans le cadre des Stratégies de réduction de la pauvreté, entre les organisations internationales concernant la conception de l'articulation entre pauvreté-vulnérabilité-résilience d'une part, et celle du rôle de l'emploi et de la protection sociale d'autre part. L'affirmation de la nécessité d'une universalisation de la protection sociale semble reposer sur des fondements théoriques fragiles, qui renvoient eux-mêmes à l'absence d'une théorie positive de la protection sociale, laissant le champ libre à la référence assurantielle.

## BIBLIOGRAPHIE

- ATKINSON A. B. (1997) The Economic Effects of the Welfare State: an Incomplete Debate, *in* European Commission, *The Welfare State in Europe*, Reports and Studies 4, 45-60.
- BANQUE MONDIALE (2014) Risques et opportunités. La gestion du risque à l'appui du développement, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE (2013) L'emploi dans le monde, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE (2012) Social Protection and Labor Strategy 2012-2022, Résilience, équité et opportunité, *Document de travail*, Washington, Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE et NATIONS-UNIES (2010) *Risques naturels, catastrophes non naturelles : aspects économiques d'une prévention efficace*, Washington, Banque mondiale.
- BARBIER J.-C. (2010) Stratégie de Lisbonne : les promesses sociales non tenues, *Documents de Travail du Centre d'Économie de la Sorbonne*, n° 18.
- BECK U. (1986) *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, [trad. fr. 2001], Aubier, Alto, 528 p.
- BLANCHET D. (1996) La référence assurantielle en matière de protection sociale : apports et limites, *Économie et Statistique*, n° 291-292, 33-45.
- BOURGUIGNON F. (1998) Fiscalité et redistribution, *Rapport du Conseil d'analyse économique*, 104 p. <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/011.pdf>
- BOURGUIGNON F., BUREAU D. (1999) L'architecture des prélèvements en France : état des lieux et voies de réforme, *Rapport du Conseil d'analyse économique*, 144 p., <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/017.pdf>
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (2013) *Rapport sur le travail dans le monde*, Genève.
- CASTEL R. (2003) *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Le Seuil, La République des idées, 96 p.
- CONCIALDI P. (1999) Pour une économie politique de la protection sociale, *La Revue de l'Ires* n° 30, 2.
- CRUCES G., HAM A. (2010) La flexibilidad laboral en América Latina: las reformas pasadas y las perspectivas futuras, CEPAL, *Documentos de proyectos*.
- DE SOTO H. (1989) *El otro sendero*, Traduction (1994), Paris, La Découverte.
- EWALD F., KESSLER D. (2000) Les noces du risque et de la politique, *Le Débat*, n° 109, mars-avril, 55-72.
- FEIGE E. L. (1990) Defining and estimating underground and informal economies: The new institutional economics approach, *World Development*, vol. 18(7), 989-1002.
- FRIOT B. (1998) *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, Paris, Éditions La Dispute.

- GORDON R. J. (1997) The Time varying-NAIRU and its Implications for Economic policy, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 11, 1, 11-32.
- HOLZMANN R., JØRGENSEN J. (2000) *Gestion du risque social : cadre théorique de la protection sociale*, Documents de travail sur la protection sociale n° 6, Washington, Banque mondiale.
- HUSSON M. (2015) *Créer des emplois en baissant les salaires ?*, Paris, Les éditions du Croquant.
- LAROQUE G., SALANIÉ B. (2000) Une décomposition du non-emploi en France, *Économie et Statistiques*, n° 331, 1.
- LAUTIER B. (2006) Towards Universal Social Security and Protection of the “Most Vulnerable”, in International Labour Office (ILO) and Strategies and Tools against social Exclusion and Poverty programme (STEP), *Social Protection and Inclusion: Experiences and Policy Issues*, Geneva, ILO and STEP, 77-103.
- L'HORTY Y. (2005) Chômage structurel : de la théorie aux données, *Travail et emploi*, 101, 85-93.
- MACKINNON R. (2004) Social Risk Management and the World Bank: Resetting the “Standards” for Social Security?, *Journal of Risk Research*, 7(3), 297-314. <http://dx.doi.org/10.1080/1366987042000176244>.
- MERRIEN F.-X. (2013) La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international, *Articles et débats*, 4.2, 68-88.
- MERRIEN F.-X., MENDY A. F. (2010) International Organizations, in K. Hart, J.-L. Laville, A. D. Cattani (eds.) *The Human Economy*, Cambridge, Polity Press, 39-50.
- MERRIEN F.-X., PARCHET R., KERNEN A. (2005) *L'État social : une perspective internationale*, Paris, Armand Colin.
- MOLYNEUX M. (2008) The “Neoliberal Turn” and the New Social Policy in Latin America: How Neoliberal, How New?, *Development and Change*, 39(5), 775-797. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-7660.2008.00505.x>.
- MUNRO L. T. (2008) Risks, Needs and Rights : Compatible or Contradictory Bases for Social Protection, in A. Barrientos, D. Hulme (eds.) *Social Protection for the Poor and the Poorest: Concept, Policies and Politics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 27-46.
- ORSZAG P. R., STIGLITZ J. E. (1999) Rethinking Pension Reform: Ten Myths about Social Security Systems, *Conférence « New Ideas about Old Age Security »*, Banque mondiale, Washington.
- PIKETTY T. (2015) *L'économie des inégalités*, Paris, Repères, La Découverte.
- PNUD (2014) Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, *Rapport sur le développement humain*.
- PREVOST B. (2009) Sen, la démocratie et le marché. Portée et limites d'une critique, *Revue Tiers-Monde*, n° 198, 269-284.
- PREVOST B. (2005) Les fondements idéologiques et philosophiques du nouveau discours sur le développement, *Économies et sociétés*, série F, 43, 3, 477-496.
- RAMAUX C. (2006) Quel financement pour la protection sociale. Apports et limites de la référence assurantielle pour lire l'État social, in A. Dang, J.-L. Outin, H. Zajdela (dir.), *Travailler pour être intégré ? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*, Paris, Éditions du CNRS, 183-198.
- SEN A. (1999) *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 361 p.
- SOBHAN R. (2010) *Challenging the Injustice of Poverty*, Washington DC, Sage, 485 p.
- STALLING B. et WELLER J. (2005) « L'emploi en Amérique latine, pierre angulaire de la politique sociale », *Revista de la CEPAL*, numéro spécial, pp. 189-208.
- STERDYNIAK H. (1997) Le taux de chômage d'équilibre : anciennes et nouvelles approches, *Revue de l'OFCE*, 60, 147-186.
- TREILLET S. (2016) L'arrière-plan théorique des Objectifs du Millénaire pour le développement : une occultation de la dynamique du développement ?, *Mondes en développement*, tome 44, n° 174, 33-48.
- TREILLET S. (2015) Quelle reconfiguration des politiques publiques et quelle cohérence théorique peut-on identifier en Amérique latine depuis les années 1990 à partir de la convergence des réformes de l'éducation et de celles des marchés du travail ?, *Communication au colloque international Recherche & Régulation 2015 « La théorie de la régulation à l'épreuve des crises »*.
- TREILLET S. (2014) Changement de statut paradoxal du secteur informel dans la doctrine de la Banque mondiale : des Politiques d'ajustement structurel aux Stratégies de réduction de la pauvreté, *Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, 29, 19-26.
- VOIPIO T. (2007) Social Protection for Poverty Reduction: The OECD/DAC/POVNET View, *IDS Bulletin*, 38(3), 45-50, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1759-5436.2007.tb00374.x>.

## Analyse de la main-d'œuvre dans la riziculture de la plaine de la Ruzizi des pays de la CEPGL

Germaine FURAHA MIRINDI<sup>1</sup>, Jean-Luc MASTAKI<sup>2</sup> et Philippe LEBAILLY<sup>3</sup>

Le développement du salariat agricole au sein des agricultures familiales dans différentes régions du monde est patent d'après les statistiques de l'International Labour Organization (ILO, 2008), et il est un révélateur des mutations de l'agriculture, et plus particulièrement dans ce texte, de la riziculture familiale. Les interactions entre agriculture familiale et salariat sont souvent abordées du point de vue de l'exploitation agricole et de l'employeur (fonctions du salarié et relations à l'employeur) ou par rapport à l'activité agricole en général (l'emploi). En effet, dans la littérature, ces liens sont caractérisés par les tâches réalisées par les salariés selon leur rythme de présence (Chabanet et *al.*, 2000) ou par leur fonction dans l'exploitation : salarié « associé », second d'exploitation, technicien spécialisé, commis, manœuvre (Cedag, 2001). D'autres abordent ces liens par rapport à l'emploi agricole et la mobilité des salariés (Findeis et *al.*, 2002). Dans le secteur agricole, les salariés sont reconnus pour leur fonction liée à l'activité agricole.

La riziculture dans la zone d'étude est intensive en force de travail car les différentes tâches ne sont pas encore mécanisées. Or, la force de travail générée au sein de la famille étroite ne suffit pas à satisfaire les besoins pendant plusieurs périodes du cycle de production, spécialement durant la période de pic de travaux comme le labour, le repiquage, les travaux d'entretien des cultures, l'entretien d'infrastructures d'irrigation, le gardiennage, la récolte, le battage. Plusieurs facteurs liés à l'évolution sociale (scolarité des enfants, diversification des sources de revenus, émigration des jeunes vers les villes et vers le secteur minier, etc.) et à la conjoncture politique (les guerres et l'insécurité qui ont entraîné les déplacements des populations) peuvent expliquer cette pénurie en force de travail familial. Ces différents facteurs créent ainsi la carence ou la répartition inégale de la main-d'œuvre salariée saisonnière selon le pays au sein de la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL).

Dans la plaine de la Ruzizi partagée entre trois pays, les zones déficitaires en main-d'œuvre recourent à la main-d'œuvre étrangère. Leur mobilité peut se justifier par plusieurs facteurs et peut entraîner des effets positifs ou négatifs. Dans le contexte de l'étude et dans une logique transfrontalière, plusieurs questions se posent. D'où proviennent les salariés rizicoles ? Quels facteurs influencent le choix des salariés selon leurs origines ? Quels rôles jouent-ils au-delà des travaux des champs dans un contexte transfrontalier ?

L'analyse va s'intéresser à la description des caractéristiques de la main-d'œuvre rizicole (familiale et salariale). Les résultats descriptifs ont révélé que les riziculteurs congolais recourent à la main-d'œuvre salariée étrangère en provenance du Rwanda et du Burundi, ce qui conduit à analyser les facteurs qui influencent leur employabilité ainsi que les implications sociales de cette mobilité dans un contexte transfrontalier.

---

<sup>1</sup> Département d'Économie Rurale, Faculté des sciences économiques de l'Université Évangélique en Afrique (UEA-Bukavu)-RDCongo et Unité d'Économie et Développement Rural /ULg, Gembloux-Belgique. furaha.germaine@yahoo.fr

<sup>2</sup> Département d'Économie Rurale, Faculté des sciences économiques de l'Université Évangélique en Afrique (UEA-Bukavu) et FAO, Rome, Italie. lekimastaki@yahoo.fr

<sup>3</sup> Unité d'Économie et Développement Rural, Gembloux Agro-Bio Tech/Université de Liège. philippe.lebailly@ulg.ac.be

## 1. APPROCHE THÉORIQUE

### 1.1 Spécificité des travaux agricoles

L'activité agricole est soumise à de fortes fluctuations d'activités qui se distinguent selon leur prévisibilité. Lorsqu'elles correspondent à la succession de différentes tâches agricoles et font appel à la notion de saison, elles sont relativement prévisibles ; au contraire, lorsqu'elles sont liées à des incidents climatiques ou biologiques, elles sont plus difficiles à prévoir. Dans un cas comme dans l'autre, elles exigent de la part des travailleurs agricoles une forte flexibilité et une importante polyvalence (Reinhardt et Barlett, 1989). La dépendance vis-à-vis des cycles biologiques se traduit par une saisonnalité de l'activité agricole, c'est-à-dire par la répétition, chaque année, d'une succession de tâches à effectuer qui diffèrent en termes de quantité de travail à fournir et de compétences à mobiliser. La plupart des productions agricoles sont marquées par la saisonnalité de l'activité. La dépendance vis-à-vis des cycles biologiques exige la polyvalence des travailleurs. La saisonnalité de l'activité agricole se traduit, d'une part, par la nécessité de pouvoir mobiliser une main-d'œuvre de manière irrégulière dans l'année et, d'autre part, par une difficile division du travail et une exigence de polyvalence des travailleurs (Darpeix, 2010).

### 1.2 La mobilité et les accords de libre circulation des personnes des pays de la CEPGL

Au sein des trois pays (République Démocratique du Congo, Rwanda et Burundi), depuis l'accord d'une communauté de sécurité en 1966 jusqu'à ce que cette dernière devienne la CEPGL, l'accent a été mis sur les échanges, notamment la mobilité des personnes, des biens et des services. Pour développer les échanges, la CEPGL a comme objectif la promotion et l'intensification de la circulation des personnes et des biens (art. 2, pt. 3 de la convention portant création de la CEPGL, 1976). Outre les décisions relatives à la suppression du visa et à l'usage des cartes d'identité, les États-membres ont conclu, en décembre 1980, un arrangement relatif à la libre circulation. L'autorisation spéciale de circulation CEPGL, la carte spéciale CEPGL, la carte d'identité CEPGL permettent aux fonctionnaires ou hommes d'affaires ressortissants d'un pays membre ou non de circuler, sans visa, à l'intérieur de la communauté. Le coût relativement élevé de cette carte spéciale (l'équivalent de 50 dollars US) la réserve à une clientèle fortunée. Cependant, la migration journalière transfrontalière est jusqu'à présent gratuite pour les populations des pays membres<sup>4</sup>.

### 1.3 La mobilité transnationale dans la plaine de la Ruzizi

Pour Bhagwati (2003), la mobilité des personnes fait partie des forces de la mondialisation. Le concept de mobilité sert à décrire de nouvelles modalités de mouvement comme les migrations circulaires et temporaires, voire des conditions inédites de gestion migratoire. La mobilité s'impose comme cadre conceptuel en remplacement du terme de migration, il faut pouvoir en saisir les implications, car plus qu'un constat, elle constitue un discours et un paradigme, renvoyant à un modèle économique, social et politique de gestion du travail et de la place dans la société (Pellerin, 2011). Aujourd'hui, la mobilité est encouragée par les États et les organisations internationales. L'Organisation Internationale pour les Migrations fait la promotion d'accords de circulation migratoire, notamment pour gérer les besoins de travail dans le secteur agricole (OIM, 2005).

Dans la plaine de la Ruzizi, les besoins du secteur agricole expliquent la mobilité de la main-d'œuvre vers la zone déficitaire. Deux types de flux y sont observés : une mobilité permanente ou temporaire et une autre journalière. *La mobilité temporaire* concerne des déplacements saisonniers avec comme fondement un contrat (souvent verbal) de travail. Le travail est la raison pour laquelle les actifs migrent et le motif pour lequel ils sont acceptés. Ils répondent au besoin de main-d'œuvre des pays d'accueil, tout en réduisant le chômage dans les pays d'origine. Les migrants sont souvent complémentaires de la main-d'œuvre autochtone. Ils effectuent les travaux dont les autochtones ne veulent plus pour les salaires proposés. *La migration journalière* est la plus répandue dans la zone d'étude. L'agriculture et le commerce (transfrontalier) sont les deux secteurs qui entraînent des mouvements journaliers de franchissement des frontières. L'effet de proximité encourage ces flux quotidiens qui dépendent de la situation dans le pays de destination. Les mobilités sont fonction de facteurs de repoussement et d'attraction (Clay et Ngenzi, 1990).

<sup>4</sup> Voir la convention sur la libre-circulation des personnes, des capitaux et sur le droit d'établissement signée en 1985 par les trois Chefs d'États (Mobutu, Habyarimana et Bagaza)

## 2. MÉTHODOLOGIE

Analyser la main-d'œuvre du point de vue de l'exploitant permet d'identifier les facteurs qui influencent son recrutement. L'étude a été réalisée à partir d'une enquête menée auprès d'un échantillon 127 individus dont 20 salariés rizicoles et 107 producteurs de riz pour les saisons culturales A et B de 2014. Sa représentativité est assurée par un plan de sélection élaboré selon la méthode des quotas sur la base d'une stratification des exploitations rizicoles des espaces choisis. Un quota de 20 producteurs devait être atteint sur les six strates constituées : les périmètres Kiringye et Luvungi dans le site congolais, les zones 1 et 3 dans la plaine de Bugarama au Rwanda et les périmètres Rugofarm et Dogodogo dans la commune de Cibitoke au Burundi. Un échantillon de 20 salariés rizicoles étrangers (venant du Burundi et du Rwanda) a été sélectionné de manière aléatoire. Ce sont des salariés retrouvés sur les exploitations enquêtées. Des entretiens structurés ont été conduits auprès d'eux pour vérifier la fiabilité des informations livrées par les exploitants rizicoles. L'article analyse les déterminants du recours à la main-d'œuvre étrangère par les riziculteurs congolais. Les variables suivantes ont été testées : l'âge et le sexe de l'exploitant, le nombre d'actifs agricoles dans le ménage, la superficie rizicole exploitée, l'ancienneté dans le secteur, le prix de la main-d'œuvre étrangère, la facilité d'accès aux intrants, le savoir-faire et le transfert des connaissances par la main-d'œuvre étrangère, le respect des engagements. L'analyse des déterminants liés aux caractéristiques des riziculteurs a été réalisée à partir du test de khi-carré (renforcé par le test de Phi et V Cramer) et l'analyse des variances a été réalisée par ANOVA partant de l'hypothèse selon laquelle les variances dans les différents groupes sont égales (homogènes). Deux tests ont été réalisés pour valider cette hypothèse : celui de Levene (1960) et sa modification par Brown-Forsythe (1974). Le test de Levene est défini si :

$$H_0 = \sigma_1^2 = \sigma_2^2 = \dots = \sigma_k^2$$

$$H_1 = \sigma_i^2 \neq \sigma_j^2, \text{ pour au moins une paire } (i, j).$$

Étant donné une variable  $Y$  avec un échantillon de taille divisé en  $k$  sous-groupes où  $N_i$  est la taille de l'échantillon du  $i$ ème sous-groupe, le test statistique de Levene est défini comme suit :

$$W = \frac{(n - k) \sum_{i=1}^k n_i (Z_i - Z_{...})^2}{(k - 1) \sum_{i=1}^k \sum_{j=1}^{n_i} (Z_{ij} - Z_i)^2}$$

Où  $Z_{ij}$  peut avoir une des trois définitions suivantes permettant de déterminer la robustesse et la puissance du test de Levene :

$$Z_{ij} = |Y_{ij} - \bar{Y}_i| \text{ où } \bar{Y}_i \text{ est la moyenne du } i\text{ème sous-groupe.}$$

$$Z_{ij} = |Y_{ij} - \tilde{Y}_i| \text{ où } \tilde{Y}_i \text{ est la valeur médiane du } i\text{ème sous-groupe}$$

$$Z_{ij} = |Y_{ij} - \bar{Y}'_i| \text{ où } \bar{Y}'_i \text{ est la moyenne ajustée à 10\% du } i\text{ème sous-groupe.}$$

$$\bar{Z}_i \text{ est la moyenne de groupe } Z_{ij} \text{ et } \bar{Z}_{...} \text{ est la moyenne globale de } Z_{ij}$$

Le test de Levene rejette l'hypothèse d'égalité des variances si  $W > F_{\alpha, k-1, N-k}$

où  $F_{\alpha, k-1, N-k}$  est la valeur supérieure critique de la distribution  $F$  avec  $k - 1$  et  $N - k$  les degrés de liberté à un niveau de signification  $\alpha$ .

Étant donné l'insuffisance du test de Levene quant à sa puissance pour les variances inégales (Glass et Hopkins, 1996), le test plus robuste proposé par Brown et Forsythe permet non de réaliser une ANOVA sur les écarts à la moyenne tel que utilisé par Levene, mais plutôt sur les écarts aux médianes de groupe. Pour ce faire, la variable de réponse transformé est construite pour mesurer la propagation dans chaque groupe. Ainsi,  $Z_{ij} = |Y_{ij} - \tilde{Y}_i|$  où  $\tilde{Y}_i$  est la valeur médiane du groupe  $i$ .

Le test de Brown et Forsythe  $F^F$  réalisé à partir d'ANOVA est représenté comme suit :

$$F^F = \frac{(N - k) \sum_{j=1}^k n_j (Z_j - Z_{...})^2}{(k - 1) \sum_{j=1}^k \sum_{i=1}^{n_j} (Z_{ij} - Z_j)^2}$$

Où  $k$  est le nombre des sous-groupes,  $n_j$  est le nombre d'observation du groupe  $j$ , and  $N$  est le nombre total d'observations. Aussi,  $Z_j$  est la moyenne du groupe de  $Z_{ij}$  et  $Z_{...}$  la moyenne globale de  $Z_{ij}$ .

## 3. RÉSULTATS

Dans un premier temps, une étude descriptive et comparative des caractéristiques de la main-d'œuvre rizicole (familiale et salariale) est réalisée. Ensuite nous analysons les déterminants du recours à la main-d'œuvre dans la zone de destination (la partie congolaise), enfin nous abordons quelques implications sociales de cette mobilité dans la zone de destination.

### 3.1 Caractéristiques comparées des riziculteurs dans la plaine de la Ruzizi

#### 3.1.1 La prédominance des hommes et des jeunes dans la riziculture

Dans les sociétés rurales des pays en développement, la production agricole commerciale est principalement du ressort des hommes pendant que celle de subsistance est du ressort des femmes (FAO, 2009). Ces dernières ont un accès plus restreint que les hommes aux ressources et aux débouchés qui leur permettraient d'être plus productives (FAO, 2001). Dans la plaine de la Ruzizi, les femmes sont moins présentes dans la riziculture. Elles représentent seulement 11%, 23% et 29% respectivement au Burundi, en RDC et au Rwanda. Le taux relativement important au Rwanda est le fruit des efforts de l'État à modifier le statut de la femme face aux considérations sociétales, à travers la promulgation de la loi de 1999 garantissant des droits successoraux égaux sans discrimination de sexe. Elle s'est concrétisée lors de la redistribution des champs rizicoles de la plaine de Bugarama en 2011 où les femmes représentent 31% des riziculteurs (Coordination des Coopératives rizicoles de Bugarama, 2014). Par contre au Burundi, le taux reste faible car l'accès aux ressources (terre et finances) implique des critères socio-économiques que les femmes remplissent rarement. En RDC, la disponibilité des champs rizicoles locatifs permet aux femmes de posséder ou louer des terres pour la culture du riz.

Les exploitants rizicoles sont caractérisés par un âge relativement jeune. Dans le site burundais, la prédominance des jeunes est frappante : 52,8% ont moins de 35 ans et 97% ne dépassent pas 50 ans alors qu'en RDC et au Rwanda, les riziculteurs de moins de 35 ans représentent respectivement 30% et 16% et 78% et 77% ont plus de 50 ans. La culture du riz est exigeante en soins et nécessite des innovations technologiques. En général, on considère que l'âge réduit l'adoption des technologies (Anderson et al., 2005 ; D'Souza et al., 1993 ; Foltz et Chang, 2002) car les vieux exploitants ont un horizon de planification plus court qui ne les pousse pas à changer de pratiques (Abdulai et Huffman, 2005 ; Featherstone et Goodwin, 1993 ; Soule et al., 2000). Ils valorisent moins les bénéfices à long terme de certaines innovations (Roussy et al., 2015). Cependant, les jeunes exploitants sont soumis à des contraintes financières fortes qui peuvent les dissuader d'investir dans une nouvelle technologie. Or, sans mécanisation agricole dans la zone d'étude, la culture du riz sur des sols argileux s'avère physiquement exigeante en énergie humaine. Ceci pourrait expliquer la prédominance des jeunes riziculteurs mais aussi le manque d'emploi et d'opportunités offerts par les autres secteurs économiques.

En comparant les moyennes des variables âge et sexe de ces trois pays, les tests de Levene et de Fischer révèlent qu'il n'y a pas de différence significative des variances. Autrement dit, les variances entre ces trois groupes de riziculteurs sont relativement égales et les moyennes ne sont pas différentes entre elles. Ce qui permet de confirmer notre hypothèse nulle (H0) d'égalité de variance et de rejeter l'hypothèse alternative.

**Tableau n° 1 : Structure d'âge et sexe des riziculteurs de la zone d'étude**

Sites	Effectif Total	Sexe		Structure d'âges					
		Hommes	Femmes	Age Mini	Age Maxi	Age moyen	Moins de 35ans	Entre 35 et 50ans	Plus de 50ans
Burundi	36	89%	11%	23	59	39,5±10,966	53%	44%	3%
RDC	40	78%	22%	19	61	43±13,945	30%	48%	22%
Rwanda	31	71%	29%	20	66	45±12,387	16%	61%	23%
Signification du test	NS			NS					

NS : signifie qu'au seuil de 5%, il n'y a pas de différence significative.

Source : Résultats des enquêtes, 2014.

#### 3.1.2 Des exploitants rizicoles de faible niveau d'instruction et de spécialisation

Le niveau d'instruction et de qualification est important pour la riziculture tournée vers le marché. Il augmente la capacité d'adopter des nouvelles technologies en réponse aux exigences de la culture et du marché (FAO, 2001). Le niveau de qualification est plutôt lié à la maîtrise technique usuelle et moderne. Dans la plaine de la Ruzizi, le niveau d'instruction des exploitants rizicoles reste faible car 47% n'a pas achevé les études primaires, 37% ont entamé les études secondaires mais seuls 18% les ont achevées. Seul 1% des exploitants rizicoles a un niveau d'étude universitaire. Dans les pays pauvres, l'agriculture est perçue comme une activité destinée à des personnes non instruites et les agriculteurs envoient leurs enfants à l'école pour leur donner une chance de trouver des opportunités dans d'autres secteurs. Il est donc intéressant de constater que les riziculteurs de la plaine de la Ruzizi sont de plus en plus instruits. Le retour dans l'agriculture des personnes ayant un niveau secondaire ou universitaire s'expliquerait, à la fois par le manque d'emploi des autres opportunités et par le caractère rentable de la riziculture par rapport aux produits vivriers cultivés dans le milieu. Est considérée comme formation en rapport avec la

riziculture, toute formation visant à outiller les agriculteurs par rapport aux techniques et pratiques culturale, aux techniques de stockage et conservation, à la gestion de son exploitation au sens large. Les agriculteurs bénéficient des formations occasionnelles en rapport avec leurs activités rizicoles mais le taux de couverture et leur fréquence varient selon le pays. Ces formations sont offertes par les ONG et/ou l'État selon le cas. Au Rwanda, 99% des riziculteurs regroupés en coopératives bénéficient de l'encadrement technique de proximité d'un agronome, des sessions d'apprentissage offertes par les ONG, contre 35% et 18% respectivement au Burundi et en RDC. Le niveau de formation du Rwanda s'explique par l'implication effective de l'État couplée avec les interventions de certaines agences de développement comme IFDC, FAO, VECO, etc. Le niveau d'éducation et les capacitations techniques de l'exploitant sont généralement reconnus comme favorables au développement agricoles intensifs en capital humain (Abdulai et Huffman, 2005 ; Barham *et al.*, 2004 ; Feder et Umali, 1993 ; Foltz et Chang, 2002 ; Kebede *et al.*, 1990 ; Sauer et Zilberman, 2009 ; Wu et Babcock, 1998). Même si certains travaux ne trouvent pas de relations significatives entre l'éducation et l'adoption des innovations (Knowler et Bradshaw, 2007), on peut considérer que les exploitants les plus éduqués disposent de plus d'informations leur permettant de mieux évaluer l'innovation et ainsi de limiter leur niveau d'incertitude (Roussy *et al.*, 2015).

### 3.1.3 L'activité rizicole limitée en main-d'œuvre familiale

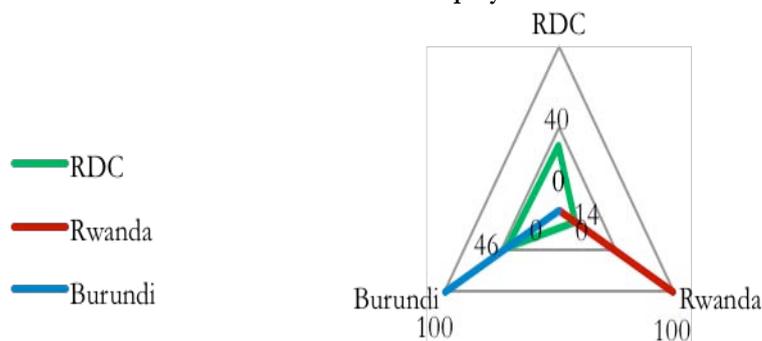
Dans la plaine de la Ruzizi, la disponibilité en main-d'œuvre familiale, composée des chefs de ménage agricoles, de leur(s) épouse(s), des enfants et des collatéraux, est limitée dans les ménages rizicoles. Avec une taille moyenne de 5 personnes, le nombre des actifs agricoles s'élèvent à 3 personnes par ménage, dont les 2 parents. Mais ces derniers ne sont pas toujours disponibles pour l'activité rizicole car ils combinent plusieurs activités agricoles et non agricoles pour accroître leurs revenus. La RDC est un pays minier et cela attire les forces vives qui préfèrent laisser les champs aux vieux et aux femmes. Compte tenu de la lourdeur de certains travaux rizicoles, il faut louer de la main-d'œuvre pour combler le déficit.

## 3.2 Analyse de la main-d'œuvre salariale

Les travaux de la culture du riz sont exigeants et requièrent une main-d'œuvre relativement jeune. Dans la plaine de la Ruzizi, l'âge moyen de la main-d'œuvre salariale rizicole est estimé à 30 ans (écart-type = 11,5) et près de 95% d'entre eux ont un âge inférieur à 40 ans. Les hommes prédominent. Ils représentent en termes d'homme-jour, 64%, 52% et 64% respectivement au Burundi, en RDC et au Burundi. Cette masculinisation du secteur rizicole tant du chef d'exploitation que de la main-d'œuvre salariale, rejoint l'hypothèse formulée par la FAO en 2009, selon laquelle, dans les économies pauvres, la production agricole commerciale est principalement du ressort des hommes pendant que celle de subsistance est du ressort des femmes. Et sur le marché du travail agricole, les femmes continuent d'être fortement discriminées et se précarisent : en Afrique subsaharienne, parmi les 64% de femmes actives dans le secteur agricole, 80% d'entre elles le sont dans l'agriculture de subsistance (ILO, 2008) et plus généralement dans des emplois dits «vulnérables» dans et hors du secteur agricole. Dans la zone d'étude, on observe une certaine mobilité de cette main-d'œuvre favorisée par la position de la plaine de la Ruzizi qui couvre trois pays avec des accords de libre circulation des biens et personnes signés dans le cadre de la CEPGL.

### 3.2.1 Flux de la main-d'œuvre salariale

Alors qu'au Burundi et au Rwanda, les riziculteurs recourent à la main-d'œuvre salariale locale (100%), en RDC les travaux agricoles dépendent fortement de la main-d'œuvre étrangère. En effet, le Burundi comme le Rwanda sont confrontés à une pression démographique avec une densité respectivement de 435,3 et 470,6hab./km<sup>2</sup> contre 34,1hab./km<sup>2</sup> en RDC et 50,6hab./km<sup>2</sup> dans la province du Sud-kivu voisine à ces deux pays. Après les guerres au Burundi et le génocide au Rwanda vers les années 1994-1996, le retour des personnes déplacées est venu accroître la disponibilité de la main-d'œuvre agricole. La main-d'œuvre agricole salariée est majoritairement constituée de personnes qui, ayant fui les guerres dans leurs régions, se sont retrouvées sans terre. À cause de la pression foncière liée à la pression démographique, ils contractent avec plusieurs exploitants agricoles locaux et se déplacent vers les zones déficitaires en main-d'œuvre pour augmenter leurs revenus. Durant les trois dernières années (de 2011 à 2014), 85% des riziculteurs congolais ont eu recours à la main-d'œuvre étrangère. Les mouvements migratoires s'observent dans certaines zones rizicoles de la partie congolaise de la plaine de la Ruzizi en raison de leur proximité avec les frontières de ces deux pays : la main-d'œuvre burundaise est présente à Luvungi, Luberizi et Kavimvira et celle d'origine rwandaise dans les périmètres Kiringye.

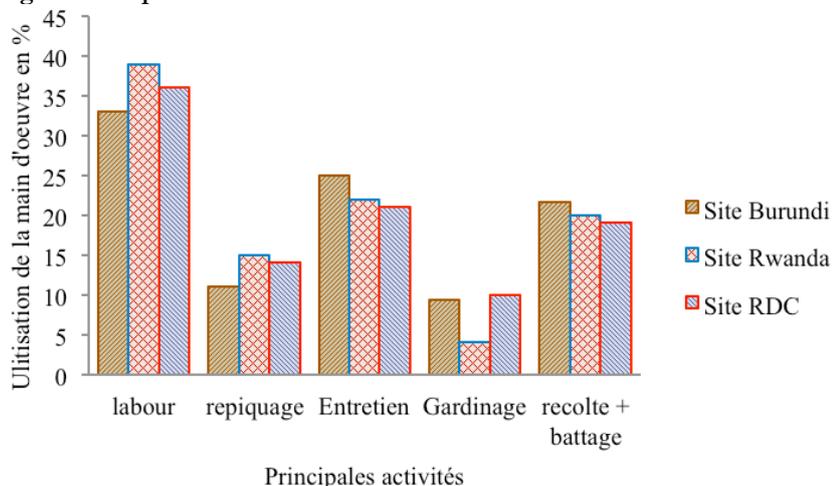
**Figure 1 : Provenance de la main-d'œuvre employée dans la riziculture de la plaine de la Ruzizi**

Source : Résultats de l'enquête, 2014.

La migration de la main-d'œuvre dans la plaine de la Ruzizi ne concerne pas seulement la riziculture. Face à la pauvreté et à l'accès limité aux ressources productives, les populations diversifient les stratégies de survie et vont à la recherche d'emploi dans les zones en besoin. Alors qu'au Burundi et au Rwanda, les riziculteurs emploient 100% de main-d'œuvre locale, en RDC on observe au cours de l'année des mouvements migratoires journaliers en provenance des deux pays voisins et des migrations saisonnières de la main-d'œuvre burundaise. Ainsi, 46% de la main-d'œuvre utilisée provient du Burundi et 14% du Rwanda. Cette mobilité présente des avantages que les anthropologues et sociologues ont révélé en faisant du transnationalisme un nouveau schéma explicatif des mouvements migratoires, montrant que les immigrés construisent des espaces, des relations, des réseaux sociaux qui traversent les frontières géopolitiques et culturelles, et relient les sociétés d'origine et d'accueil (Tarrius, 1992 ; Péraldi, 2002). Dans la zone d'étude où la mobilité n'est ni contrôlée ni régulée, ces hypothèses sont vérifiées. Par ailleurs, cette mobilité y présente des inconvénients car les trois pays possèdent un même calendrier rizicole. Ainsi, durant certaines périodes, la main-d'œuvre est fortement sollicitée créant une pénurie qui perturbe le calendrier agricole et rend les exploitations rizicoles vulnérables.

### 3.2.2 Utilisation de la main-d'œuvre locative

Les travaux de la riziculture varient en fonction des exigences du cycle végétatif. Les exploitants recrutent de la main-d'œuvre saisonnière pour une période le plus souvent inférieure à 15 jours, sauf le gardiennage qui dure entre 2 et 3 mois. Dans la zone d'étude, la demande en main-d'œuvre locative et son utilisation varient en fonction de la disponibilité de la main-d'œuvre familiale. Plus l'exploitant et/ou les membres de sa famille sont disponibles, moins la main-d'œuvre salariale est sollicitée. Le labour est l'activité qui emploie le plus de main-d'œuvre locative (en termes d'homme/jour) avec 33%, 36% et 39% respectivement au Burundi, en RDC et au Rwanda. Ceci s'explique par le fait que l'activité de labour contient plusieurs phases à savoir le premier labour, le deuxième labour, la mise en boue et le nivellement.

**Figure 2 : Répartition de la main-d'œuvre rizicole locative selon les activités**

Source : Résultats des enquêtes, 2014.

Une fois les plants repiqués, les activités d'entretien des cultures (sarclage et épandage d'engrais) représentent près du tiers de la quantité de la main-d'œuvre salariale utilisée. Bien que l'activité de récolte,

battage et séchage emploient le quart de la main-d'œuvre locative, elle concerne plus la main-d'œuvre familiale. Les autres activités (comme la pépinière, l'entretien des canaux d'irrigation) sont réalisées par la main-d'œuvre familiale. Le coût journalier déclaré de la main-d'œuvre (homme-jour) est de 3 000 FB (soit 1,89 USD) au Burundi, de 2 500FC (soit 2,65 USD) en RDC et de 1 500FR (soit 2,10 USD) au Rwanda<sup>6</sup>. Le prix de la main-d'œuvre est plus rémunérateur en RDC que dans les deux autres pays. Ce qui peut constituer en partie un facteur attractif de la main-d'œuvre étrangère. Sous l'effet d'une dynamique concurrentielle de réduction des coûts de production, se développent les « nouveaux » marchés interne et externe du recrutement de main-d'œuvre basés sur des négociations de prix payé ou sur d'autres facteurs économiques ou sociaux (cf. les déterminants présentés plus bas).

### 3.2.3 Les déterminants et implications socio-économiques de la migration de la main-d'œuvre dans la partie congolaise de la plaine de la Ruzizi

Le recours à la main-d'œuvre étrangère saisonnière est désormais une caractéristique structurelle de la riziculture dans la partie congolaise de la plaine de la Ruzizi. Plusieurs facteurs ont été identifiés expliquant le recours ou pas à la main-d'œuvre locative étrangère. Il s'agit d'une part, des facteurs liés à l'exploitant lui-même tel que l'âge, le sexe, le nombre d'actifs dans le ménage, la superficie rizicole cultivée ainsi que l'ancienneté dans le secteur. D'autre part, il s'agit des facteurs plutôt économiques tels que le caractère bon marché, le savoir-faire, le respect des engagements, la facilité d'accès aux intrants et autres technologies. Dans un premier temps, nous présentons les caractéristiques des riziculteurs, par la suite une analyse des facteurs déterminant le recours à la main-d'œuvre étrangère est réalisée et, enfin, nous présentons quelques implications sociales de la mobilité de la main-d'œuvre agricole dans un contexte post-conflit.

### 3.3 Les caractéristiques descriptives des riziculteurs de la zone de migration de la main-d'œuvre étrangère

Les riziculteurs de la plaine de la Ruzizi ont été classés en deux groupes selon qu'ils recourent (60%) ou non (40%) à la main-d'œuvre étrangère. Les riziculteurs qui ont recours à la main-d'œuvre étrangère sont ceux dont les ménages ont moins d'actifs (2 contre 4 dans les ménages ne recourant pas à la main-d'œuvre étrangère), sont plus âgés (48 ans contre 34 ans pour les ménages ne recourant pas à la main-d'œuvre étrangère), possèdent une grande superficie rizicole (0,6ha contre 0,2ha pour les ménages ne recourant pas à la main-d'œuvre étrangère) et ont relativement plus d'ancienneté dans la riziculture (16 ans contre 12 ans pour les ménages ne recourant pas à la main-d'œuvre étrangère). Ces résultats ne sont pas pour surprendre, ils représentent les facteurs qui créent l'offre. Moins on a de main-d'œuvre familiale, plus on recourt à celle salariale pour combler le déficit. L'âge rendant moins productif l'exploitant l'oblige à utiliser des forces extérieures pour réaliser ses activités. Les parents jeunes bénéficient de la présence de leurs enfants au sein de leurs ménages contrairement à ceux ayant un âge relativement avancé et dont les enfants ont quitté la maison. Il en est de même pour la superficie cultivée : plus elle est grande, plus la main-d'œuvre familiale (déjà déficitaire) devient insuffisante pour la mettre entièrement en valeur.

Tableau 2 : Description des riziculteurs dans la partie congolaise de la plaine de la Ruzizi (la zone de migration)

Variables	Groupe*	N	Moyenne	Écart-type	Min	Max
Nombre d'actifs dans le ménage	1	14	3,86	1,41	2	6
	2	26	2,35	1,33	1	6
	Total	40	2,88	1,52	1	6
Age de l'exploitant (en années)	1	14	33,57	11,98	19	57
	2	26	48,35	11,33	20	61
	Total	40	43,18	13,45	19	61
Ancienneté dans la riziculture (en années)	1	14	12,07	9,52	2	36
	2	26	16,04	12,47	3	47
	Total	40	14,65	11,56	2	47
Superficie rizicole (en ha)	1	14	0,21	0,03	0,2	0,3
	2	26	0,63	0,54	0,2	1,7
	Total	40	0,48	0,48	0,2	1,7

\*groupe 1 = Riziculteurs n'ayant pas recouru à la main-d'œuvre étrangère les 3 dernières années ; groupe2= Riziculteurs ayant recouru à la main-d'œuvre étrangère les 3 dernières années.

<sup>6</sup> 1franc burundais = 0.00063USD ; 1franc rwandais = 0.00141USD ; 1franc congolais = 0.00106USD.

Nous avons classé en deux catégories les déterminants du recours à la main-d'œuvre étrangère : ceux liés aux caractéristiques de l'exploitant et ceux qui amènent les riziculteurs à opérer des choix économiques en fonction des objectifs poursuivis. Les déterminants liés aux riziculteurs eux-mêmes sont le sexe, l'âge, le nombre d'actifs dans le ménage, la superficie cultivée et l'ancienneté. Ces facteurs peuvent agir sur le choix et comportement vis-à-vis de la main-d'œuvre salariale étrangère. C'est pourquoi il est important de tester leur indépendance ou leur variance.

### 3.3.1 Les déterminants liés aux caractéristiques de l'exploitant

Le test d'indépendance réalisé pour la variable sexe du riziculteur révèle que le fait qu'il soit homme ou femme n'exerce aucune influence sur le recours à la main-d'œuvre étrangère ( $\chi^2 = 0,772$ ). Les résultats des tests réalisés au seuil de 5% prouvent une égalité de variances, pour la variable ancienneté (0,307) et très légèrement pour la variable superficie cultivée (0,006), entre les riziculteurs qui recourent à la main-d'œuvre étrangère et ceux qui utilisent la main-d'œuvre locale ( $H_0$  d'égalité de variance est confirmée). Par ailleurs, les variances des groupes sont relativement différentes par rapport aux variables nombre d'actifs dans le ménage (0,002) et l'âge (0,000). Ces résultats ont conduit au test non paramétrique de robustesse d'égalité des moyennes de Brown et Forsythe qui a affirmé la significativité de différences des variances, au seuil de 5%. En effet, les moyennes de variables âge, superficie cultivée et nombre d'actifs dans le ménage sont différentes selon que l'on recourt ou pas à la main-d'œuvre étrangère. Autrement dit, le recours à la main-d'œuvre étrangère dépend non seulement de l'insuffisance de la main-d'œuvre familiale mais aussi de la superficie exploitée et de l'âge du riziculteur.

**Tableau 3 : Les déterminants liés aux caractéristiques de l'exploitant**

Variables	Test d'homogénéité (Levene)	ANOVA (Fischer)	Test de robustesse de Brown Forsythe et Welch
Nombre d'actifs familiaux	,766	,002*	,003*
Age	,921	,000*	,001*
Ancienneté	,131	,307	,269
Superficie	,000*	,006	,001*

\*significatif au seuil de 5%.

### 3.3.2 Les déterminants économiques

Les déterminants économiques sont les facteurs qui influencent le choix du riziculteur de recourir ou non à la main-d'œuvre étrangère. En tant que producteurs, ils poursuivent l'objectif de minimiser leurs coûts (de production) et de maximiser leur revenu. Leur choix est ainsi guidé par l'emploi des facteurs qui diminuent les coûts ou encore des facteurs qui peuvent produire d'autres externalités positives. Trois types de facteurs sont abordés ici à savoir les facteurs liés au coût, ceux liés à la qualification de la main-d'œuvre et ceux liés aux externalités économiques en faveur de l'exploitant qui recrute la main d'œuvre.

#### a) Une main-d'œuvre bon marché mais fort sollicitée

Le test d'indépendance réalisé pour la variable relative au coût de la main-d'œuvre révèle qu'au seuil de 5%, le recours à la main-d'œuvre étrangère dépend du fait qu'elle soit bon marché ( $\chi^2 = 0,000$ ) et non du fait qu'elle est plus disponible (0,301). Ce qui explique le niveau moyen de la relation trouvé car l'indisponibilité de la main-d'œuvre étrangère oblige les riziculteurs à utiliser de la main-d'œuvre locale. Etant donné que l'ensemble de la plaine de la Ruzizi a un même calendrier rizicole, pour la même période, la main-d'œuvre étrangère est fortement sollicitée non seulement dans leur zone d'origine mais également à l'étranger (ici la RDC). Cela entraîne une carence et oblige les riziculteurs à recourir à la main-d'œuvre la plus disponible (étrangère ou locale) sans tenir compte de son coût.

**Tableau 4 : Les facteurs liés au coût et à la disponibilité de la main-d'œuvre étrangère**

Variables	N	Variables descriptives en %		Test de Phi et V de Cramer	Test de $\chi^2$
		N'utilise pas MOE	Utilise MOE		
MOE bon marché	40	Non	32,5	0,595	,000*
		Oui	7,5		
		Total	40		
MOE plus disponible	40	Non	15	0,164	0,301
		Oui	25		
		Total	40		

\*significatif au seuil de 5% ; NS = non significatif au seuil de 5%.

Source : Résultats des enquêtes, 2014.

b) Une importation de la main-d'œuvre qui entraîne celle de ses connaissances.

Le test d'indépendance réalisé pour les variables savoir-faire et le transfert des technologies révèle qu'au seuil de 5%, le recours à la main-d'œuvre étrangère dépend moyennement ( $\Phi$  et  $V$  Cramer  $<$  à 75% dans le tableau ci-dessous) de son savoir-faire ( $\chi^2$  = 0,001) et de l'espoir de pouvoir bénéficier d'elle des nouvelles techniques émergentes dans leur milieu d'origine ( $\chi^2$  = 0,000). En effet, au Rwanda, en particulier, en conformité avec son Plan Stratégique de Transformation de l'Agriculture, la chaîne de valeur du riz est organisée de sorte que les riziculteurs ont, à partir de leurs coopératives rizicoles, un encadrement technique des activités rizicoles. Traditionnellement, dans la zone étudiée, la main-d'œuvre burundaise est réputée pour sa vocation agricole et sa capacité de résistance à l'intensité des travaux agricoles et aussi son savoir-faire. Les agriculteurs bénéficient tant soit peu d'un encadrement technique des agronomes des provinces. Leurs mobilités vers la RDC favorisent le transfert de leur savoir-faire et des nouvelles techniques pratiquées dans leurs pays d'origine. Ainsi, les riziculteurs congolais sont souvent preneurs des technologies étrangères dans un contexte où, au niveau local, ils ne bénéficient d'aucun encadrement. L'étude révèle que 36% des riziculteurs du site congolais, ont modifié leurs techniques culturales (par exemple, la réduction de la durée de la pépinière, le repiquage en ligne, l'usage de certains engrais et pesticides) ou ont adopté des nouvelles variétés de semences à partir des suggestions de la main-d'œuvre étrangère.

**Tableau 5 : Les facteurs de compétences et de leur transmission dans la zone de destination**

Variables	N	Variables descriptives en %		Test de Phi et V de Cramer	Test de $\chi^2$
		N'utilise pas MOE	Utilise MOE		
MOE savoir-faire	40	Non	15	0,514	,001*
		Oui	20		
		Total	35		
MOE Transfert des technologies	40	Non	32,5	0,595	,000*
		Oui	10		
		Total	42,5		

\*significatif au seuil de 5%

Source : Résultats des enquêtes, 2014.

c) Une main-d'œuvre fiable et intermédiaire d'approvisionnement en intrants

La mobilité de la main-d'œuvre étrangère entraîne des externalités et l'élargissement de rôle au-delà des travaux des champs. La main-d'œuvre étrangère exécute non seulement les travaux de champs qui lui sont assignés mais dans un contexte transfrontalier et de déséquilibre en matière d'appui au secteur, elle facilite l'accès à certains intrants dans la zone de destination. La filière semencière est quasi-inexistante et l'accès aux intrants est encore difficile en RDC. Alors qu'au Burundi et au Rwanda, l'implication de l'État dans la filière d'intrants (par les subventions notamment) permet désormais aux producteurs de ces deux pays d'accéder aux intrants chimiques importés à moindre coût. Au Burundi, ces subventions varient entre 15% et 35% pour les engrais minéraux et entre 50% et 80% pour les semences améliorées (Ministère Burundais de l'Agriculture et de l'Élevage, 2015). Le prix payé par les paysans, après subvention, a été de 0,63USD/Kg, 52% des riziculteurs congolais s'approvisionnent en intrants au Burundi et dans une moindre proportion au Rwanda. Lorsque les salariés agricoles étrangers se déplacent vers le Congo, ils ramènent les intrants préalablement commandés par les riziculteurs congolais au prix d'achat dans leur pays d'origine majoré d'une petite commission en faveur du même salarié agricole qui assure sa livraison. Dans le pays d'origine, ces intrants exportés en RDC sont souvent achetés auprès des agriculteurs burundais qui les ont achetés aux prix subventionnés par l'État burundais. La livraison se fait progressivement en petites quantités en fonction du nombre de traversées de la frontière pour échapper à l'attention des services de douanes. La filière fonctionne dans l'informel sur base de la confiance et des relations sociales construites entre la main-d'œuvre étrangère et les riziculteurs congolais. Ainsi, la main-d'œuvre étrangère joue ainsi le rôle d'intermédiaire dans cette filière informelle d'intrants qui s'est établie dans la zone. Les engrais achetés via les salariés étrangers coûtent entre 0,7USD et 0,8USD/kg d'intrants. Les intrants qui passent par ce circuit sont essentiellement les fertilisants (Urée, DAP, NPK). Bien que la proximité entre ces trois pays favorise l'accès relatif aux intrants pour les producteurs défavorisés, ce système informel peut constituer un obstacle au développement d'une filière d'intrants congolaise.

Les producteurs congolais et la main-d'œuvre étrangère ont construit au fil de temps des liens sociaux et de confiance qui rendent plus fiable la main-d'œuvre étrangère vis-à-vis du respect des engagements. Mais le contexte de la zone a aussi favorisé ces liens : face aux tensions entre populations dans un contexte post-conflit, chaque paysan veille à honorer ses obligations car à tout moment et pour un petit

malentendu, la situation peut dégénérer. D'autre part, les populations rwandaise et burundaise sont encore perçues par certains Congolais comme des infiltrés ou des suspects depuis les conflits politiques et civils qu'ont connus ces trois pays depuis les années 1998. Le défi pour cette main-d'œuvre étrangère a toujours été de soigner leur image en honorant leur engagement. Dans la riziculture de la partie congolaise de la plaine de la Ruzizi, la main-d'œuvre étrangère paraît ainsi plus crédible que la main-d'œuvre locale.

**Tableau 6 : Les facteurs liés au rôle d'intermédiaire dans l'approvisionnement en intrants**

Variables	N	Variables descriptives en %		Test de Phi et V de Cramer	Test de $\chi^2$
		N'utilise pas MOE	Utilise MOE		
MOE facilite accès intrants	40	Non	35	0,654	,000*
		Oui	5		
		Total	40		
MOE fiable	40	Non	30	0,652	,000*
		Oui	10		
		Total	40		

\*significatif au seuil de 5%

Source : Résultats des enquêtes, 2014.

### 3.3.3 Les implications socio-économiques de la migration de la main d'œuvre

Dans la plaine de la Ruzizi, la mobilité de la main-d'œuvre rizicole répond non seulement aux besoins économiques des riziculteurs congolais mais contribue dans une certaine mesure au développement local et à la cohésion des peuples dans un contexte post-conflits.

#### a) La contribution de la main-d'œuvre rizicole dans le développement local de milieu d'accueil

La décision de séjourner temporairement en dehors de leur milieu d'origine est motivée par les revenus procurés par les travaux des champs mais aussi par le plaisir d'un changement de cadre de vie. Pendant la période de pic des travaux (repiquage, sarclage et récolte), certains séjournent temporairement dans le site congolais afin d'éviter des mouvements quotidiens transfrontaliers pour mieux gérer leur temps dans le cadre de leur contrat en RDC et revenir travailler dans les champs rizicoles de leurs milieux d'origine et vice versa. Pendant leur séjour, ils se logent généralement gratuitement dans des familles amies dont ils contribuent au budget alimentaire. En dehors des ménages d'accueil, ils consomment d'autres biens et services locaux et participent au développement local du milieu d'accueil. Les mobilités saisonnières des populations sont également une preuve de la cohésion et d'intégration dans la communauté. Ce sont ces *citoyens transfrontaliers* qui pourraient développer, et qui développent déjà, des pratiques et des stratégies répondant aux objectifs d'intégration régionale.

#### b) La contribution de la main-d'œuvre rizicole dans la cohésion des peuples

Depuis plusieurs décennies, la zone d'étude est une zone de post-conflits armés non seulement politiques mais aussi tribaux. Aujourd'hui, on observe un relatif apaisement des tensions et des violences armées dans la région permettant les mouvements des populations. À partir de la perspective d'une mondialisation par le bas (Portes, 1999), le transnationalisme montre que les immigrés construisent des espaces, des relations et des réseaux sociaux qui traversent les frontières géopolitiques et culturelles, mais aussi relient les sociétés d'origine et les sociétés d'accueil (Tarrus, 1992 ; Péraldi, 2002). Le déplacement des populations d'un pays à l'autre permet à ces dernières de nouer des relations de collaborations et d'amitiés. Durant la période de guerre des années 1998 à 2005, les populations de la partie congolaise de la plaine de la Ruzizi étaient très sensibles à la présence dans leur milieu d'un Rwandais ou d'un Burundais à cause des atrocités commises par les rebelles rwandais et burundais. Les populations se déplaçaient timidement et il était quasiment impossible de collaborer comme on l'observe actuellement.

## CONCLUSION

La présente étude a contribué à l'analyse de la question de la main-d'œuvre dans la riziculture. Elle permet de mettre en lumière les flux de mobilité de la main-d'œuvre à travers les trois pays qui se partagent la plaine de la Ruzizi. Aujourd'hui la main-d'œuvre salariale joue un rôle important dans la riziculture non seulement pour combler les déficits en main-d'œuvre dans les zones en besoin mais aussi pour combler le déficit en utilisations des techniques nouvelles (intrants, semences améliorées, techniques culturales, etc.) et en contribuant à la cohésion et au développement local dans un contexte post-conflit. La zone

déficitaire est la partie congolaise de la plaine de la Ruzizi ; nous avons observé que plusieurs facteurs y influencent le recours à la main-d'œuvre étrangère. Par rapport aux caractéristiques des riziculteurs, les facteurs comme le nombre d'actifs dans le ménage, l'âge, la superficie cultivée influence le recours à la main-d'œuvre étrangère. Pour les facteurs économiques qui semblent être les plus importants, les riziculteurs recourent à la main-d'œuvre étrangère car elle est bon marché, a un savoir-faire et relativement des qualifications techniques dont peuvent bénéficier les champs riziculteurs congolais et joue le rôle d'intermédiaire dans l'approvisionnement en intrants à moindre coût. Dans un contexte post-conflits, la mobilité de cette main-d'œuvre à travers la zone est une preuve de cohésion et renforce les liens sociaux entre les sociétés de ces trois pays. Toute politique visant à promouvoir la riziculture dans la plaine de la Ruzizi ou visant la paix et la cohésion devrait tenir compte de cette population « mobile » qui est déjà porteuse du projet d'intégration au sein de ces trois pays. Des études complémentaires analysant les déterminants de la mobilité de la main-d'œuvre du point de vue de cette dernière permettraient d'aborder de manière plus complète le contexte des pays d'origine et d'autres facteurs d'attraction à la mobilité. Ce qui permettrait de valoriser davantage le travail de ces "forgotten men" des études rurales. Une possibilité de collaboration et d'harmonisation des politiques est nécessaire entre les trois pays pour développer une filière d'intrants dynamique et plus contrôlée.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABDULAI A., HUFFMAN W. E. (2005) The diffusion of new agricultural technologies: The case of crossbred-cow technology in Tanzania, *American Journal of Agricultural Economics*, 87(3), 645-659.
- ANDERSON J. B., JOLLY D. A., GREEN R. D. (2005) *Determinants of farmer adoption of organic production methods in the fresh-market produce sector in California: A logistic regression analysis*, Annual Meeting, July 6-8, San Francisco, California, Western Agricultural Economics Association.
- BARHAM B. L., FOLTZ J. D., JACKSON-SMITH D., MOON S. (2004) The dynamics of agricultural biotechnology adoption: Lessons from series rBST use in Wisconsin, 1994-2001, *American Journal of Agricultural Economics*, 86(1), 61-72.
- BHAGWATI J. (2003) Borders beyond Control, *Foreign Affairs*, Jan-Feb., 98-104.
- BROWN M. B., FORSYTHE A. B. (1974) *Journal of the American Statistical Association*, 69, 364-367.
- CEDAG (2001) Groupements d'employeurs : comprendre pour mieux accompagner, Rennes, CEDAG.
- CHABANET G., DEDIEU B., SERVIÈRE G., TCHAKÉRIAN E., LEMERY B. (2000) Le salariat partagé en région d'élevage. Caractéristiques et fonctionnement des groupements d'employeurs en Auvergne et Limousin. *Cab Agric.*, 9, 23-8.
- CLAY D. C., NGENZI I. (1990) Migration temporaire dans les ménages agricoles au Rwanda, Document de travail, Division des statistiques agricoles, Rwanda.
- D'SOUZA G., CYPHERS D., PHIPPS T. (1993) Factors affecting the adoption of sustainable agricultural practices, *Agricultural and Resource Economics Review*, 22(2), 159-165.
- DARPEIX A. (2010) *La demande de travail salarié permanent et saisonnier dans l'agriculture familiale : mutations, déterminants et implications le cas du secteur des fruits et légumes français*, thèse de doctorat, Montpellier Supagro.
- FAO (2001) Le rôle de l'agriculture dans le développement des pays les moins avancés et leur intégration à l'économie mondiale, Document de travail, Rome.
- FAO (2009) La parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, Guide rapide pour l'intégration de la dimension de genre dans le nouveau cadre stratégique de la FAO, 3 p.
- FEATHERSTONE A. M., GOODWIN B. K. (1993) Factors Influencing a Farmer's Decision to Invest in Long-Term Conservation Improvements, *Land Economics*, 69(1), 67-81.
- FEDER G., UMALI D. L. (1993) The adoption of agricultural innovations: A review, *Technological Forecasting and Social Change*, 43(3-4), 215-239.
- FINDEIS J. L., VANDEMAN A. M., LARSON J. M., RUNYAN J. L. (2002) *The dynamics of hired farm labour. Constraints and community responses*, Wallingford, CABI Publishing.
- FOLTZ J. D., CHANG H. H. (2002) The adoption and profitability of rbST on Connecticut dairy farms, *American Journal of Agricultural Economics*, 84(4), 1021-1032.
- GLASS G. V., HOPKINS K. D. (1996) *Statistical methods in psychology and education* (3rd ed.), Needham Heights, MA, Allyn & Bacon.
- ILO (International Labour Organization) (2008) International Labour Conference, 97th Session, *Internationales*, 21(1), 243-253.
- KEBEDE Y., GUNJAL K., COFFIN G. (1990) Adoption of new technologies in Ethiopian agriculture: The case of Tegulet-Bulga district Shoa province, *Agricultural Economics*, 4(1), 27-43.
- KNOWLER D., BRADSHAW B. (2007). Farmers' adoption of conservation agriculture: A review and synthesis of recent research, *Food Policy*, 32(1), 25-48.

- LEVENE H. (1960) In *Contributions to Probability and Statistics: Essays in Honor of Harold Hotelling*, I. Olkin et al., (eds.), Stanford University Press, 278-292.
- MINISTÈRE BURUNDAIS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE (2015) Rapport narratif de la mise en œuvre du programme national de subvention des engrais au Burundi (PNSEB), saisons culturales 2015 A et B combinées, Bujumbura, Direction de la fertilisation des sols.
- OIM (2005) *International Agenda for Migration Management, Bern Initiative*, Geneva, OIM, 228 p
- PELLERIN H. (2011) De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada, *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 27, n° 2, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://remi.revues.org/5435>
- PÉRALDI M. (2002) *La fin des norias*, Maisonneuve et Larose, Paris, 9-28.
- PORTES A. (1999) La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales, *Actes de*
- REINHARDT N., BARLETT P. (1989) The persistence of family farms in United States agriculture, *Sociologia Ruralis*, 29, 203-225.
- ROUSSY C., RIDIER A., CHAIB K. (2015) Adoption d'innovations par les agriculteurs : rôle des perceptions et des préférences, Working paper SMART-LERECO n° 15-03.
- SAUER J., ZILBERMAN D. (2009) *Innovation behaviour at farm level—Selection and identification*, 49th annual meeting of the German Association of Agricultural Economics and Sociology, GEWISOLA, Kiel, 26 p.
- SOULE M. J., TEGENE A., WIEBE K. D. (2000) Land Tenure and the Adoption of Conservation Practices, *American Journal of Agricultural Economics*, 82(4), 993-1005.
- TARRIUS A. (1992) *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 207 pages.
- WU J., BABCOCK B. A. (1998) The choice of tillage, rotation, and soil testing practices: Economic and environmental implications, *American Journal of Agricultural Economics*, 80(3), 494-511.

## Modélisation de la résilience sociale : application à la population jeune de Bouaké

Ida Brou ASSIE<sup>1</sup>, Amadou SAWADOGO<sup>1</sup>,  
Jérôme Kablan ADOU<sup>1</sup> et Souleymane OUMTANAGA<sup>2</sup>

La résilience est un concept à la mode et s'impose tant dans les recherches académiques que dans les pratiques gestionnaires. Pour le Ministère Britannique du Développement, la résilience traduit la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à un danger, de résister aux effets de ce danger, de les absorber, de s'y adapter et de se remettre de manière rapide et efficace (DID, 2011). D'un point de vue théorique, nous la référençons dans le groupe des systèmes perturbés dotés d'un comportement leur permettant de se maintenir au vu de leur mobilité. La résilience est un concept polysémique. Mais, nous ne retenons que deux sens, relativement aux acteurs et aux systèmes. La résilience est relative à la capacité à rebondir après un choc subi et la capacité à s'adapter à un environnement en mutation. Dans cette étude, le temps et l'espace sont des éléments importants, car ils nous permettent de définir deux types de résiliences : la *résilience homogène* et la *résilience stationnaire* (Partie 2). Quelle que soit sa nature, l'analyse de la résilience des personnes se base sur l'observation de propriétés jugées pertinentes pour l'étude à mener. C'est d'ailleurs ce qui a suscité la création des observatoires de résilience, dont le rôle est de suivre la résilience des personnes à partir de données fournies par celles-ci pour des propriétés choisies. En étudiant les processus de résilience, l'observatoire cherche des solutions à adapter aux différentes situations en se penchant sur les conditions de bien-être des individus, et à proposer à l'instance supérieure. Pour ce faire, il faut pouvoir évaluer la résilience. Dès lors, un problème se pose : comment définir une mesure de la résilience pour prendre en compte tous ces aspects ? C'est-à-dire, analyser la résilience des personnes à partir de l'observation de variables étudiées. Puisque le défi majeur de l'étude de la résilience reste sa mesure dans un contexte particulier, la *résilience homogène* fera donc l'objet de cet article.

Pour une meilleure appréhension, nous avons organisé notre article comme suit : la première partie présente un état de l'art sur la résilience sociale et de l'évolution des travaux de sa mesure, la deuxième détaille notre approche et la troisième l'applique à une étude de cas.

### 1. ÉTAT DE L'ART SUR LA RÉSILIENCE SOCIALE ET ÉVOLUTION DES TRAVAUX DE MESURE DE LA RÉSILIENCE

D'origine physique, la résilience traduit la capacité d'un corps ou d'un matériau à retrouver son état initial après une déformation. Transféré en psychologie, elle définit la capacité d'une personne ou d'une

---

<sup>1</sup> UFR Mathématiques et Informatique, Université Félix Houphouët Boigny Abidjan. ida\_as09@yahoo.fr, amadou.sawadogo@gmail.com, jkadou@hotmail.com

<sup>2</sup> Institut Polytechnique Houphouët Boigny Yamoussoukro. oumtana@gmail.com

communauté à surmonter une souffrance (la résilience sociale). C'est avec l'éthologue, neuropsychiatre et psychanalyste français, Boris Cyrulnik que le concept de résilience connaîtra une popularité, à travers plusieurs ouvrages dont le plus célèbre, « *Un merveilleux malheur* » (Cyrulnik, 2002) dans lequel il la présente comme une source d'espoir. Aujourd'hui, nombreux sont les chercheurs qui s'y intéressent. L'objectif est de comprendre ce qui nous rend résilient afin d'apporter des solutions aux problèmes actuels comme la guerre, la famine etc. À cet effet, des cadres d'analyse et de réflexion sont initiés sur ces questions par des spécialistes dans différents domaines que sont la politique, l'économie, l'environnement et le social. Les solutions issues de ces cadres pourraient être exploitées par les décideurs dans le cadre de leurs actions.

En 2015, la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture et l'UE, l'Union Européenne ont défini le modèle RIMA, modèle de mesure de l'indice de la résilience (FAO and UE 2015 ; FAO, 2016), comme une approche économétrique basée sur un indice de résilience. Pour ces organismes, le modèle identifie par une pondération, les facteurs qui rendent un ménage résilient en mesurant également la stabilité de ces facteurs dans le temps. Cet indice de résilience permet d'identifier les domaines prioritaires d'investissement. Pour les décideurs, le modèle permet de cibler leur action de façon objective et mesurer les résultats dans le temps. Si on se réfère à Cyrulnik (2002), on se rend compte que la résilience peut guérir de nombreux traumatismes, même si le plus souvent cela nécessite le concours de spécialistes (psychologues), à travers l'observation de différents groupes d'individus comme le suggère l'auteur.

Dans un contexte de pauvreté relative, Mahieu et *al.* (2011) identifient les ressources utilisées par les ruraux de l'Afrique des Grands Lacs et ceux de l'Afrique de l'Ouest pour se remettre de ce type de vulnérabilité. Leurs travaux impliquent une dimension durable sur le plan social en termes de lien social, qualifié d'environnement social. C'est ce lien qui alimente et entretient la cohésion sociale. Or, en période de crise comme dans notre contexte de post-crise électorale ivoirienne, les sentiments de peur, de méfiance et autres s'installent dans le quotidien des populations qui ont été confrontés à des séries de violences. La cohésion sociale étant altérée la maintenir devient crucial pour atténuer les impacts destructeurs ou dévastateurs des crises sur les personnes concernées.

En ces périodes et même avant, les personnes ont besoin de soutien, selon les circonstances et les moments. C'est pourquoi dans le modèle d'intervention préventive de type écologique réalisé en partenariat et orienté vers la résilience (Ionescu, 2001), l'accent a été mis sur les facteurs de protection. Ces facteurs sont l'ensemble des ressources propres à chaque individu lui assurant une défense pour affronter les aléas de la vie. Cette approche de partenariat a permis de mettre en évidence les capacités de l'enfant et de son entourage face à la souffrance subie dans les situations difficiles. C'est ainsi que Ionescu (2001) a proposé aux cliniciens en charge des enfants provenant d'environnements à haut risque social, le développement de ces facteurs. Selon l'auteur, le développement de ces facteurs peut freiner la progression de certains problèmes de comportement. Dans le cadre du chômage des jeunes des quartiers populaires français, par exemple, le concept de résilience assistée a été utilisé par Simon (2013) pour proposer des solutions. La résilience assistée place en effet le jeune au cœur de sa réussite professionnelle en réunissant certains facteurs de protection comme l'estime de soi, la capacité à résister, etc.

Ainsi considéré, le modèle issu de la résilience représente un espoir important qui change le regard porté aux patients et à l'accompagnement de leur souffrance (Anaut, 2005). C'est aussi l'objectif visé par le projet « *Construire la paix en RCA grâce au développement agricole* » (CPDA-RCA) initié en République centrafricaine (Lallau et *al.*, 2016). Pour ces auteurs, en Afrique centrale, ce modèle a permis d'étudier la résilience des populations dans le domaine de l'agriculture. Pour atteindre cet objectif, il y a eu un appui aux réflexions et aux pratiques des acteurs pour le relèvement post conflit dans cette région de l'Afrique.

Cependant, le concept de résilience tel qu'utilisé dans ces différents angles reste flou. Lallau et *al.* (2016, 4) le soulignent dans leurs travaux et nous le citons : « *il est malaisé de le traduire concrètement, au-delà des discours qui se veulent positifs* ». Pour Dubois et Ouattara (2014), on ne peut parler de résilience que lorsqu'il y a eu une reconstruction positive après un choc subi ou un traumatisme. Elle apparaît comme un ensemble d'avantages. Or, l'identification de ces avantages est faite de façon subjective par l'observation d'un certain nombre de variables ou propriétés. Dès lors, une modélisation de la résilience sociale s'impose parce qu'elle permettra de donner une description quantitative au phénomène.

La définition d'une mesure de la résilience reste un enjeu aujourd'hui car, même à l'échelle internationale, aucune véritable théorie mathématique consensuelle ne s'établit entre les chercheurs, les décideurs politiques et les responsables de tous horizons. Dans les précédents travaux (FAO and UE, 2015 ; FAO, 2016 ; Mahieu et *al.*, 2011), ce sont de longues files d'évaluations qui sont faites pour atteindre les objectifs. C'est dans ce cadre d'ailleurs qu'intervient notre étude.

## 2. MODÉLISATION DE LA RÉSILIENCE SOCIALE

La résilience est une notion présente dans tous les domaines d'activités. Elle traduit la capacité à rebondir après un choc subi (Kouadio-Odounfa, 2014). Le choc représente donc l'élément déclencheur de la résilience sociale en tenant compte de la littérature qui y fait référence (FAO and UE, 2015 ; FAO, 2016 ; Ionescu, 2001 ; Kouadio-Odounfa, 2014). En sciences sociales, sciences pour le développement, la résilience est la capacité humaine à surmonter une souffrance. Pour nous, il est important de retenir la définition de la résilience qui stipule ceci : « un individu résilient est toute personne qui est arrivée à surmonter la souffrance engendrée par un choc subi ». Brièvement, la personne a pu retrouver son état initial (état avant le choc) ou dépasser celui-ci. De ce qui précède, l'on retient que la résilience d'une personne décrit un processus à plusieurs étapes. Lequel processus se résumerait d'un côté en une étape de confrontation et d'adaptation, et de l'autre, en une étape de rebond et de renaissance.

L'étude de la résilience des personnes est faite par l'observation de certaines propriétés (caractéristiques propres) de celles-ci. C'est pourquoi, il faut définir une mesure de la résilience pour expliquer le phénomène de résilience à partir des propriétés. D'où les questions suivantes : comment peut-on mesurer la résilience d'une personne ? Et que peut-on mesurer ?

Le modèle mathématique de la résilience proposé s'appuie sur certaines propriétés définies selon la vision du chercheur. Son intérêt est de pouvoir quantifier la résilience d'un individu, voire d'une communauté à partir de ces propriétés. Cette approche permet par ailleurs d'unifier les approches individuelles et collectives relatives au processus de résilience (DID, 2011).

### 2.1 Caractérisation de la résilience

Soient un choc  $C_0$  se produisant à un instant  $t_0$  et le triplet  $(\Omega, X, [t_0, T])$  où  $\Omega$  désigne l'échantillon représentatif de la population de personnes,  $X$  représente l'ensemble des propriétés de résilience étudiées sur les individus de l'échantillon et  $[t_0, T]$ , l'intervalle de temps pendant lequel les individus sont suivis et  $D$ , le domaine spatial dans lequel nous travaillons. Soit  $A$ , une restriction de  $X$  représentant l'ensemble des propriétés pertinentes de résilience que nous appellerons dans la suite *ensemble fondamental des résiliences*.

Une propriété de résilience  $u$  de  $A$  est définie par la fonction suivante :

$$u : \Omega \times [t_0, T] \times D \rightarrow U, \\ (i, t, x) \mapsto u_i(t, x) \quad (1)$$

où,  $U$  est l'ensemble des modalités de la propriété de résilience  $u$  considérée et  $u_i(t, x)$  la modalité de la propriété  $u$  lié à l'individu  $i$  se trouvant à la position  $x$  à l'instant  $t$ . Ainsi, la mesure de résilience d'un individu  $i$  pour une propriété de résilience  $u$  quelconque de  $A$  est définie par la fonction  $\mu$  suivante :

$$\mu : U \rightarrow [0, 1], \\ u_i(t, x) \mapsto \mu(u_i(t, x)) \quad (2)$$

En tenant compte du temps  $t$  et de la position  $x$  d'un individu  $i$ , deux types de résiliences peuvent être définis. Il s'agit de la *résilience homogène* et de la *résilience stationnaire* définie comme suit.

#### 2.1.1 Définition de la résilience homogène

On dit que la résilience est *homogène*, si la propriété de résilience  $u$  ne dépend pas de la variable spatiale  $x$  où est étudiée la propriété  $u$ . C'est-à-dire que :

$$\forall i \in \Omega, \mu(u_i(t, x)) \equiv \mu(u_i(t)) \quad (3)$$

#### 2.1.2 Définition de la résilience stationnaire

On dit que la résilience est *stationnaire* si la propriété de résilience  $u$  ne dépend pas explicitement du temps  $t$ . C'est-à-dire que :

$$\forall i \in \Omega, \mu(u_i(t, x)) \equiv \mu(u_i(x)) \quad (4)$$

La mesure de la résilience d'un individu à un instant  $t_1$  avec  $t_1 \neq t_0$  est une estimation de  $\mu(u_i(t_1))$  donnée par les différentes valeurs prises de la probabilité  $P$  de  $u_i(t)$  en fonction de l'ensemble  $U$  de ses modalités.

Par hypothèse, à l'instant  $t_0$ , on a :

$$\forall i \in \Omega, \mu(u_i(t_0)) = P = \frac{1}{\text{card } U} \quad (5)$$

ce qui signifie que le choc a affecté tous les individus de la population considérée.

$\forall t$  tel que  $t > t_0$ , les valeurs nouvelles de  $\mu(u_i(t))$  sont :

$$\left\{ \begin{array}{l} \mu(u_i(t)) = 0, \text{ si } u_i \text{ n'appartient pas } U. \text{ Cas d'un individu décédé} \\ \mu(u_i(t)) = P, \text{ si } u_i \text{ est très faible.} \\ \mu(u_i(t)) = 2P, \text{ si } u_i \text{ est faible.} \\ \mu(u_i(t)) = 3P, \text{ si } u_i \text{ est moyen.} \\ \mu(u_i(t)) = 4P, \text{ si } u_i \text{ est élevé.} \\ \mu(u_i(t)) = 5P, \text{ si } u_i \text{ est très élevé.} \end{array} \right. \quad (6)$$

Une fois définie la mesure de résilience des individus d'une population donnée pour une propriété de résilience  $u$ , nous pourrions estimer celle de la population pour cette propriété de résilience. La mesure de résilience de la population est définie par :

$$\mu(u(t, x)) = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N (\mu(u_i(t, x))) = \lim_{N \rightarrow \infty} \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N \mu(u_i(t_0)) \quad (7)$$

En outre, l'on peut introduire la notion de l'adaptation d'un individu  $i$  ayant subi un choc  $C_0$ . Ainsi, on définit l'instant d'adaptation d'un individu noté  $t_a$  comme l'instant où cet individu a accepté sa condition. En cet instant  $t = t_a$ , la fonction  $\mu(u_i(t, x))$  atteint un minimum local.

## 2.2 Caractérisation de l'adaptation

Soit un choc  $C_0$  se produisant à l'instant  $t_0$ . On dit que l'individu  $i$  s'est adapté si  $\exists t \geq t_0$  tel que  $\mu(u_i(t, x))$  présente un minimum local pour  $t = t_a$ , c'est-à-dire :

$$\exists \delta > 0 \text{ tel que } \forall t \geq t_0, t \in ]t_a - \delta, t_a + \delta[, \mu(u_i(t_a)) \leq \mu(u_i(t)) \quad (8)$$

Il résulte de la caractérisation de l'adaptation d'un individu, la définition du critère de résilience suivante.

## 2.3 Définition (critère de résilience)

Soit un choc  $C_0$  se produisant à l'instant  $t_0$ . On dit que l'individu  $i \in \Omega$  est résilient à  $C_0$  si :

$$\exists t^* \geq t_a \text{ tel que } \mu(u_i(t^*)) \geq \mu(u_i(t_0)) \quad (9)$$

En particulier pour  $t_a = t_0$ , on considère que l'individu  $i$  est résilient.

Une communauté ou société est résiliente si :

$$\exists t^* \geq t_0, \mu(u(t^*)) \geq \mu(u(t_0)) \quad (10)$$

# 3. MESURE DE LA RÉSILIENCE SOCIALE DES JEUNES DE BOUAKÉ

Nous présentons ici la base de données utilisées et les propriétés de résilience retenues. Par ailleurs, les résultats de la mesure de la résilience à partir de notre modèle sont présentés.

## 3.1 Base de données et propriétés de résilience choisies

Nos données d'étude proviennent des sources de données des travaux sur la résilience de la population de la ville de Bouaké<sup>3</sup> de Kouadio-Odounfa (2014). Les données renseignent sur la satisfaction des individus interrogés en tenant compte de leur nouvelle situation de vie en dépit des événements vécus suite à la crise postélectorale de 2010 dans cette région du pays. Le nombre d'individus interrogés est de cent un, ils sont des deux sexes et leur âge varie de 0 à 54 ans et plus. Le recrutement de ces individus a été fait sur la base du volontariat. Les réponses données par ceux-ci reflètent leur position sur chacune des variables étudiées et permettent d'explicitier la résilience grâce aux scores des variables.

En examinant cette crise, il convient de s'interroger sur l'origine de certains problèmes des populations ivoiriennes tels que le taux de chômage élevé, le phénomène des enfants « appelés microbes<sup>4</sup> » car en conflits avec la loi, etc. Ces problèmes pourraient s'expliquer par des réalités d'ordre psychologique liées

<sup>3</sup> Ville située au centre de la Côte d'Ivoire.

<sup>4</sup> Enfants en conflits avec la loi selon le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques de Côte d'Ivoire, lors de la 31e Session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, du 29 février au 24 mars 2016 à Genève.

aux difficultés d'adaptation à un nouveau mode de vie ou à l'incertitude de leur avenir dans un climat de méfiance. C'est ce qui a guidé le choix de nos propriétés. Nous avons eu des discussions à ce sujet avec un psychologue, en prenant en considération la définition de la résilience et le contenu des sources de données précédemment décrites. De ces discussions, nous avons relevé quatorze variables qui se résument dans les dimensions personnelles et sociales de la personne interrogée. Elles sont respectivement un ensemble de variables qui permettent de reconnaître la capacité de la personne à se refaire une nouvelle vie quand se présente un choc traumatique et de voir comment la personne a su s'intégrer dans son environnement immédiat en dépit du choc subi. Elles sont qualitatives ordinales avec des échelles allant de 1 à 5 et de 1 à 3 pour les différentes modalités associées. La pertinence de ces variables a été prouvée par les méthodes de l'analyse des correspondances multiples (ACM) (Tuffery, 2007 ; Baccini, 2010). Ces méthodes ont permis de constituer l'ensemble fondamental des résiliences pour la mesure de résilience proposée.

Nous nous sommes intéressés particulièrement à la source de données des jeunes appelée « Jeune » pour différentes raisons. D'une part, parce que la jeunesse est un sujet de préoccupation croissante et un défi majeur pour un État, car elle a un rôle important dans le développement de son tissu social, économique et technologique. D'autre part, parce que les populations jeunes sont les plus touchées par les guerres avec le phénomène des enfants en conflits avec la loi (*microbes*). Pour toutes ces raisons, nous pouvons affirmer, au risque de nous tromper que, renforcer et/ou améliorer la résilience des personnes, en particulier celle des jeunes, doit être une préoccupation de toute Nation soucieuse de son développement sur les plans économique, politique que social.

Les propriétés choisies sont consignées dans le tableau suivant.

**Tableau 1 : Tableau de description des propriétés de résilience retenues**

Dimension	Variables	Codage	Description	Modalité	
Personnelle	Estime de soi	Est	Se valoriser soi même.	Très faible	1
				Faible	2
				Moyen	3
				Élevée	4
				Très élevée	5
	Sens de l'humour	Hum	Capacité à banaliser les événements. En psychologie, il fait partir des stratégies Coping.	Très faible	1
				Faible	2
				Moyen	3
Élevée				4	
Optimisme/combativité	Opt	Etre positif.	Très faible	1	
			Faible	2	
			Moyen	3	
			Élevée	4	
			Très élevée	5	
Degré d'autonomie	Deg	Indépendance.	Très faible	1	
			Faible	2	
			Moyen	3	
			Élevée	4	
			Très élevée	5	
Maitrise de soi	MaS	Gestion/contrôle des émotions.	Très faible	1	
			Faible	2	
			Moyen	3	
			Élevée	4	
Représentation	Rep	Interprétation des faits, situations.	Très élevée	5	
			Élevée	4	
			Moyen	3	
			Faible	2	
			Très faible	1	
Créativité	Cre	Avoir une perception de la vie.	Très faible	1	
			Faible	2	
			Moyen	3	

				Élevée	4
				Très élevée	5
	Expérience	Exp	Ce qui a été vécu par le passé.	Très faible	1
				Faible	2
				Moyen	3
				Élevée	4
				Très élevée	5
	Etat de santé	Eta	Santé physique, mentale.	Très faible	1
				Faible	2
				Moyen	3
				Élevée	4
				Très élevée	5
	Altruisme	Alt	Intérêt pour l'autre.	Très faible	1
				Faible	2
				Moyen	3
				Élevée	4
				Très élevée	5
	Niveau d'étude	Niv	Le niveau d'instruction.	Primaire	1
				Secondaire	2
				Supérieur	3
Sociale	Cohésion/fraternité au sein de la famille	Coh	Le vivre ensemble.	Très faible	1
				Faible	2
				Moyen	3
				Élevée	4
				Très élevée	5
	Croyance/spiritualité	Cro	Ce que l'on croit.	Très faible	1
				Faible	2
				Moyen	3
				Élevée	4
				Très élevée	5
	Réseau relationnel	Res	environnement ou cadre de vie, de travail, à l'école, etc. pouvant constituer un support extérieur.	Très faible	1
				Faible	2
				Moyen	3
				Élevée	4
				Très élevée	5

Les variables de la dimension personnelle représentent les ressources dont dispose l'individu pour s'adapter voire se reconstruire en dépit de la situation vécue. Quant aux variables de la dimension sociale, elles encouragent et renforcent les efforts de la personne. Il s'agit du soutien extérieur constitué des aides d'institutions internationales, du gouvernement, des proches, etc.

### 3.2 Résultats et commentaires

Nous sommes dans une situation d'équiprobabilité pour les modalités de chaque propriété retenue. Ici, les résultats présentés tiennent compte de la mesure de la résilience d'un individu par propriété et par ensemble de propriétés.

Pour chaque propriété, l'individu a un choix de modalités à faire. Celui-ci justifie son niveau d'appréciation pour cette propriété. Par exemple, pour un instant  $t_0$  fixé, l'instant marquant le début de l'enquête, une valeur  $\mu(u_i(t_0))$  est déterminée. Et, pour suivre la résilience de l'individu par rapport aux différentes propriétés, une autre enquête est menée à l'instant  $t_1$ , et une nouvelle valeur est collectée.

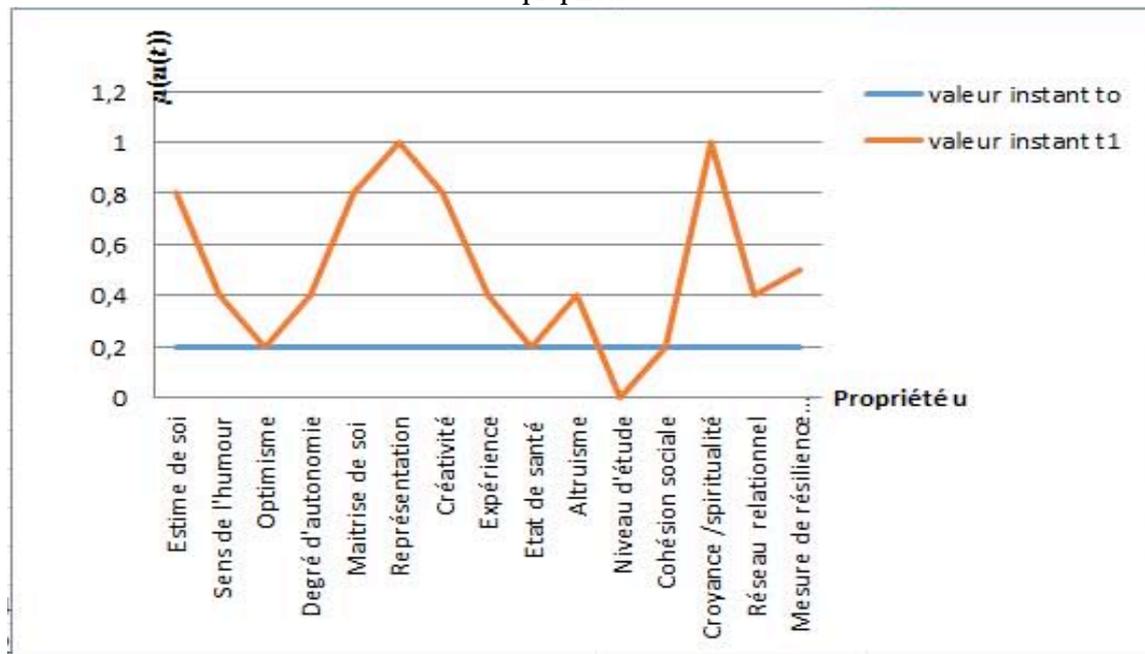
Ainsi, la résilience de l'individu pour chacune des propriétés et pour l'ensemble des propriétés est traduite par la figure 1 ci-dessous.

La figure 1 présente le niveau de résilience d'un individu par propriété de résilience. A l'instant  $t_0$  marquant le début de l'enquête, on observe une même valeur 0.2 pour toutes les propriétés de résilience. Ce qui montre que le choc a eu un impact sur cet individu à  $t_0$ . Il a perdu 20% de ses capacités. Avec le temps, notre approche de mesure permet de constater qu'à  $t_1$ , l'individu a développé une reconstruction

pour certaines propriétés telles que la croyance, l'estime de soi, la représentation, etc. Il est donc résilient pour ces propriétés, car il a su se faire une nouvelle vie malgré le choc considéré. Ce qui est le cas des propriétés optimisme, état de santé et cohésion sociale où il se retrouve encore au même niveau parce qu'il a résisté au choc pour se maintenir. Par contre, pour la propriété niveau d'étude, l'on constate qu'il est en dessous de 0,2, son état initial à l'instant  $t_0$ . Le choc a poussé cet individu à un abandon de sa scolarité par exemple.

La mesure de résilience d'un individu varie de 0 à 1 et est spécifique à chaque individu.

**Figure 1 : Niveau de résilience d'un individu lié à la crise post-électorale par propriété et par ensemble de propriétés**



## CONCLUSION

Dans cet article, nous avons proposé une modélisation de la résilience basée sur une mesure définie sur l'ensemble de modalités des propriétés de résilience choisies. La mesure a permis d'explicitier la résilience d'un individu à partir d'un ensemble des propriétés considérées. Elle a donné le niveau de résilience de ce dernier pour chacune des propriétés et aussi par rapport à l'ensemble des propriétés. Cette modélisation a permis une caractérisation de la phase de l'adaptation, étape de prise de conscience pour une reconstruction ou renaissance (résilience effective) de l'individu.

Nous sommes en phase de développer des outils informatiques pour une analyse plus approfondie de la résilience d'une population donnée pour un observatoire de la résilience. Ces outils visent à optimiser le travail des différents acteurs de la résilience pour une meilleure prise en charge des individus dans les politiques de développement.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANAUT M. (2005) Le concept de résilience et ses applications cliniques, *Recherche en soins infirmiers*, vol. 3, 4-11.
- BACCINI A. (2010) Statistique descriptive multidimensionnelle (pour les nuls), Institut de Mathématiques de Toulouse-UMR CNRS 5219, Université Paul Sabatier, Toulouse, 33 pages.
- CYRULNIK B. (2002) *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob.
- DID (Department for International Development) (2011), *Defining Disaster Resilience: A DFID Approach Paper*, Department for International Development.
- DUBOIS J.-L. (2014) Individual Capabilities and Collective Achievements: The Key Role of Agency IRD, IRU Resilience, Università di Pavia, IRD, IRU Resilience.
- DUBOIS J.-L., OUATTARA M. (2014) Vous avez dit "résilience" ? Eléments conceptuels et politiques publiques, In J.-M. Chataigner (ed.) *Fragilités et résilience : les nouvelles frontières de la mondialisation*, Paris, Karthala, 35-51.

- FAO and UE (2015) Indice de mesure et d'analyse de la résilience (RIMA). [En ligne] <http://www.fao.org/resilience/contexte/tools/rima/fr/>
- FAO (2016) RIMA-II : une version améliorée du modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience, RIMA (resilience index measurement and analysis). [En ligne] <http://www.fao.org/resilience/contexte/tools/rima/fr/>
- IONESCU C. J. (2001) Intervention écosystème individualisé axée sur la résilience, *Revue québécoise de psychologie*, vol. 22, n° 1.
- KOUADIO-ODOUNFA A. (2014) Observatoire de Bouaké : approche de mesure et quelques résultats, cinquième Colloque de l'UMI Résilience, 3 et 4 décembre, [www.resiliences.ird.fr/content/download/97840/828866/.../1/.../3\\_KOUADIO\\_A.pdf](http://www.resiliences.ird.fr/content/download/97840/828866/.../1/.../3_KOUADIO_A.pdf)
- LALLAU B., ARCHAMBAUD L., BENOIST P. (2016) Observatoire des crises et résiliences en République Centrafricaine : éléments de cadrage théorique, CPDA-RCA, 02/2016.
- MAHIEU F.-R., KOFFI K. J., BALLEST J. (2011) Face aux vulnérabilités, la résilience et ses limites, *Migrations et Territoires*, vol. 16.
- SIMON J. (2013) Résilience assistée : clef d'entrée pour créer une entreprise sociale favorisant l'emploi des jeunes des quartiers populaires français en 2013, *Alternative Management Observatory (AMO)-HEC Paris*, Cahier de Recherche.
- TUFFERY S. (2007) *DataMining et statistique décisionnelle : intelligence des données*, Paris, Éditions TECHNIP.

## Migration et conflit : essai de modélisation et évaluation empirique en Afrique au Sud du Sahara

Zié BALLO<sup>1</sup>, Moustapha FOFANA<sup>2</sup> et Siriki COULIBALY<sup>3</sup>

La migration est un phénomène important qui remodèle constamment la démographie des pays. Elle peut être interne ou internationale, légale ou illégale, forcée ou volontaire, temporaire ou permanente. Elle est dynamique et complexe et implique de nombreux aspects de société (tels que la cohésion sociale, l'économique, la politique, etc.) à différents niveaux (individuel, communautaire, régional, continental, planétaire).

La fin de la guerre froide, en 1989, a suscité beaucoup d'espoir car elle a entraîné une libéralisation du marché politique en Afrique. Cependant, 11 pays africains<sup>4</sup> ont connu un conflit durant les années 1990, le nombre de morts se situerait entre 3,8 à 6,8 millions, soit 2,4 à 4,3% de leur population totale (155 millions d'habitants). En 2000, 20% de la population africaine et 14 pays étaient concernés par la guerre. Le nombre de réfugiés est estimé à 4 millions et celui des déplacés à 10 millions (Boniface, 2000 ; SIPRI, 2000). En 2014, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a offert une protection et une assistance à environ 3,4 millions de réfugiés et demandeurs d'asile, contre environ 3,1 millions en 2012. Quelques 5,4 millions de déplacés internes ont également besoin de protection et d'assistance, principalement au Mali, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan<sup>5</sup>.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons observé que la majorité des conflits armés sont internes c'est-à-dire qu'ils opposent les ressortissants d'un même pays (gouvernement/rébellion). Les conflits internes faisant intervenir d'autres pays ont connu un pic durant la deuxième moitié des années 1990. Les guerres interétatiques sont faibles en Afrique et de courtes durées. Les guerres extra-systémiques<sup>6</sup> c'est-à-dire les conflits où le gouvernement n'est pas actif n'existent plus<sup>7</sup>. La principale cause pour expliquer les guerres civiles est la composition de la population. En effet, Fearon et Laitin (2011) classent les guerres civiles depuis la Seconde Guerre mondiale et trouvent que 79% sont des guerres civiles ethniques. Ainsi, elles peuvent être dues à une diversité ethnique (Hegre et Sambanis, 2006), à la dominance d'une ethnie (Montalvo et Reynal, 2005), à la présence d'un même groupe ethnique de part et d'autre d'une frontière (Gleditsche et *al.*, 2007) ou à la présence de réfugiés dans le pays (Salehyan, 2008).

---

<sup>1</sup> Maître de conférences Agrégé, Doyen de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Économiques et de Gestion (UFR-SEG) de l'université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan. zieballo@hotmail.com

<sup>2</sup> Doctorant, université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan. fofstapha@yahoo.fr

<sup>3</sup> Économiste-chercheur et consultant indépendant. Sirikicoulibaly35@gmail.com

<sup>4</sup> Ces pays sont : Soudan, Ethiopie, Ouganda, Mozambique, Angola, Liberia, Sierra Leone, Burundi, Rwanda, RDC et République du Congo

<sup>5</sup> <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d43f.html>

<sup>6</sup> C'était le cas, par exemple, en Angola de 1961-1975, au Mozambique de 1964-1975.

<sup>7</sup> Les données proviennent de la base l'UCDP (Uppsala Conflict Data Program)/PRIO (International Peace Research Institute) (Gleditsch et *al.*, 2002).

Les pays d'Afrique subsaharienne connaissent un taux de migrations relativement constant et parmi les plus élevés des pays en développement avec une moyenne de 2.46% sur la période 1990-2010. Nous constatons que le stock total de migrants internationaux est passé de 12 186 605 en 1990 à 17 637 956 en 2010. Cette hausse du nombre de migrants est corrélée avec la hausse des transferts de fonds des migrants qui sont passés de 2 742 à 4 256 millions de dollars américains<sup>8</sup>. En outre, la hausse du nombre de migrants s'explique par le fait que les États et les entités communautaires s'engagent de plus en plus à assurer une bonne régulation de la mobilité à l'intérieur de leur espace respectif. Certaines communautés, comme la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)<sup>9</sup>, sont arrivées à des degrés élevés d'harmonisation des politiques concernant la mobilité dans la zone.

Reuveny (2007) met l'accent sur la migration de masse qui peut être liée à l'absence de terres arables, d'eau douce, de forêts, et aux catastrophes naturelles. Selon lui, il existe quatre mécanismes par lesquels la migration influence positivement le risque de conflit. Il s'agit de la concurrence entre autochtones et migrants, des tensions ethniques, de la méfiance et des fractures socio-économiques. En effet, la pression sur les ressources du territoire d'accueil peut amener à renforcer les droits de propriété, ce qui peut être la source de rivalité. Aussi, les flux migratoires peuvent perturber les équilibres ethniques et sociaux, suscitant des tensions et de la méfiance. C'est ce qui a amené Kipré (2006) à avancer l'idée de seuil de tolérance en posant qu'il existe un pourcentage d'étrangers compatible avec les capacités d'intégration de ceux-ci ou en adéquation avec une politique de cohésion nationale.

Toutefois, d'autres raisons laissent penser que les migrations sont une solution aux conflits. Nous pouvons citer la solidarité autour du partage des ressources naturelles, la réduction du chômage par la mobilité et l'interdépendance entre les territoires. Potentiellement, les migrations des individus venant des régions faiblement dotées en ressources vers les régions riches devraient permettre un partage de ces ressources. Les régions riches peuvent offrir aux migrants venant des régions pauvres plus de possibilités d'emploi qui leur permettraient de transférer des fonds vers leur territoire d'origine. La région d'accueil voit son assiette fiscale et sa main-d'œuvre augmenter. Enfin, les migrations permettent le développement de contacts et de communications entre acteurs privés et publics des deux territoires. Ces contacts, à leur tour, faciliteront l'établissement de relations politiques coopératives entre les deux entités.

Face à ces deux aspects antagonistes de la migration, nous nous proposons de mesurer en Afrique subsaharienne le niveau d'influence du taux de migrants et des transferts des migrants sur le risque de conflit d'une part, de déterminer s'il existe des niveaux seuil à ne pas franchir pour réduire ce risque, d'autre part. Nous partons du modèle analytique de Collier et Hoeffler (2000, 2002) qui regroupe les causes des guerres civiles dans deux catégories opposées : soit la quête de justice (grievance) soit la quête de pillage (greed). D'une part, ils reconnaissent que la plupart des groupes rebelles affiche le désir d'alléger les griefs de la population envers le régime en place. Ainsi, de façon générale, les rébellions poursuivent une mission de rétablissement de la justice. D'autre part, les activités de certains groupes rebelles semblent intrinsèquement liées à l'appropriation de ressources. Puis, nous estimons le modèle économétrique spécifié par Collier & Hoeffler (2002) par la méthode GSEM-CRE proposée par Rabe-Hesketh and Skrondal (2012) pour tenir compte du possible biais lié à l'endogénéité du taux de migrants et des transferts de migrants.

La première partie propose une revue de la littérature non exhaustive du lien entre migration et conflits armés. La deuxième développe la méthodologie. La troisième présente les résultats de l'estimation.

## 1. REVUE DE LITTÉRATURE

La littérature autour du phénomène de migration et ses effets sur les conflits dans le territoire d'accueil est peu abondante<sup>10</sup>. Nous revenons ici sur quelques-unes de ces études. Dans une étude sur quinze mouvements migratoires en Afrique, Reuveny (2007) montre que dix ont abouti à des conflits armés. De plus, en étudiant 139 guerres civiles qui ont eu lieu entre 1945 et 2008, Fearon et Laitin (2011) trouvent que 34 opposent les membres des groupes ethniques qui se considèrent comme les autochtones (les propriétaires de la terre) et les migrants en provenance d'autres régions du pays. Ce type de conflit est qualifié par ces auteurs de conflit SoS (Sons-of-the-Soil) que l'on peut traduire par les conflits des fils de la

<sup>8</sup> Les données proviennent de la base la Banque Mondiale.

<sup>9</sup> Organisation regroupant les 15 pays : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

<sup>10</sup> Il n'y a pas, à notre connaissance, d'études économiques systématiques et approfondies sur la relation entre les migrations et les guerres civiles en Afrique.

terre ou conflits des autochtones. Selon Fearon et Laitin (2011), l'Afrique subsaharienne est la seconde zone touchée par les guerres SoS après l'Asie. Ainsi, la rébellion des Touaregs au Nord du Mali en 1989, le conflit en Casamance au Sénégal en 1989 et le conflit du Darfour au Soudan en 2003 sont considérés comme des guerres SoS.

Salehyan (2008) montre que les flux de réfugiés entre des pays peuvent augmenter de manière significative la probabilité qu'éclate une guerre entre le pays émetteur et le pays récepteur de réfugiés. Les conflits de ce type sont qualifiés de conflits interétatiques militarisés (MIDs<sup>11</sup>). Pour illustrer sa théorie, l'auteur s'inspire de l'exemple de la République Démocratique du Congo (RDC) où en 1996, le Rwanda a aidé les troupes de Laurent Desiré Kabila à renverser le régime du Maréchal Mobutu Sese Seko pour contrer les génocidaires qui s'étaient réfugiés dans ce pays.

En Côte d'Ivoire, les différentes migrations à la fois internes et internationales ont modifié l'équilibre démographique des régions. De 17,5% de la population totale en 1965, les immigrants sont passés à 22% en 1975 pour atteindre 28% en 1988, 26% en 1993 et 26% en 1998<sup>12</sup>. Les flux migratoires venant généralement du Burkina Faso, bien que remontant à l'époque coloniale, ont été encouragés à partir de l'indépendance en 1960 pour développer les plantations situées au sud du pays.

Cette politique va connaître ses limites dans les années 1980 avec une pénurie de terre rurale dans le sud du pays (Chauveau, 2000) et avec les crises économiques qui ont entraîné le retour d'un nombre important de jeunes urbains dans les zones rurales (Beauchemin, 1999). Ces deux phénomènes vont contracter l'offre de la terre cultivable et entraîner des tensions entre autochtones et migrants. Ainsi, dès 1985, les Niaboua et les migrants Baoulé s'affrontèrent dans le département de Zoukougbeu (centre-ouest). En 1995, les tensions électorales se sont ajoutées aux désaccords sur la terre pour dresser les autochtones (Dida, les Bété et les Gouro) contre les migrants Baoulé, à nouveau dans la région de Gagnoa (Bouquet, 2010). En 1997, des affrontements meurtriers ont opposé les autochtones Guéré de Fengolo (Duékoué) à l'ouest aux Baoulé. Invoquant la profanation de leurs sites et masques sacrés, les Guéré ont exigé le départ des Baoulé. En 1998, le gouvernement va approuver une réforme agraire pour détendre ces rapports entre les autochtones et migrants. Cette réforme qui exclut les non-Ivoiriens de la propriété foncière rurale ne mettra pas fin à ces tensions. En octobre 1999 de véritables affrontements opposèrent les autochtones krou aux immigrants lobi du Burkina à Tabou (sud-ouest), faisant au moins quatre morts et conduisant au départ précipité de plus de 15 000 Burkinabés (Bouquet, 2010). Les affrontements réguliers entre autochtones et les migrants doublés des problèmes politiques vont aboutir à la rébellion en 2002 (Ballo et Rocco, 2008).

Reuveny (2007) illustre bien l'envers du phénomène en montrant les motivations et les lieux de quelques flux migratoires qui n'ont pas abouti à des conflits armés. Ainsi, le déplacement des populations du plateau Mossi entre 1960 et 2000 vers les régions du sud et de l'est du Burkina Faso a permis d'éviter des conflits dans ce pays<sup>13</sup>. Entre 1980-1990, les flux migratoires de la Somalie vers le Kenya, l'Éthiopie et Djibouti, les migrations internes au Kenya, entre 1960 et 1990, des régions du Nord et de l'Ouest vers la vallée du Rift et les centres urbains, celles du Zimbabwe des plaines du sud vers les zones de montagnes en 1990 et celles de la Tanzanie, de 1950 à 1990, des régions du Sud et du Nord-Est vers les plaines de l'Usangu n'ont pas abouti à des conflits armés.

## 2. MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'inspire du modèle analytique de Collier & Hoeffler (2000) qui permet d'aboutir au modèle empirique spécifié par Collier & Hoeffler (2002) à partir duquel nous pouvons mesurer l'intensité de l'impact des flux migratoires sur le risque de conflit en Afrique subsaharienne et déterminer les effets de seuil éventuels.

### 2.1 Le modèle et les données

La mesure et la détermination de la forme du lien entre migration et conflit peuvent être faites à partir de l'équation (1) suivante sous forme logarithme :

$$C_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \log(M)_{it} + \beta_2 \log(M)_{it}^2 + \beta_p \sum \log(X)_{ipt} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

<sup>11</sup> Militarized Interstate Disputes (MIDs).

<sup>12</sup> Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de Côte d'Ivoire.

<sup>13</sup> Kipré (2006) fait ce même constat.

$$\text{Avec } c_{it} = \begin{cases} 1 & \text{si conflit} \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

Où C représente la variable conflit qui prend la valeur 1 si au moins un conflit débute ou se poursuit à la date t (données quinquennales) dans un territoire, sinon elle prend la valeur zéro. Partant de Gleditsch et al., (2002), nous définissons les conflits selon le degré de violence, c'est-à-dire les conflits qui ont occasionné plus de 25 morts.

Cette définition a l'avantage de regrouper les conflits mineurs (entre 25 et 999 morts au combat) et les guerres civiles (plus de 1 000 morts au combat). M représente la variable migration et peut être le taux de migration (Tx\_Migr) ou le transfert de fonds des migrants<sup>14</sup> (Transf). La lettre X désigne les variables de contrôle qui peuvent influencer les conflits armés. Nous allons utiliser le PIB par tête (PIBT) pour capter les doléances (grievance) et la valeur ajoutée de l'agriculture (AGRI) pour capter l'avidité (greed). L'indice *i* désigne le pays et l'indice *t* indique le temps.  $\alpha$  est une constante et les  $\beta_k$  sont les coefficients des k variables explicatives. En définitive nous estimons l'équation (1) sous les différentes variantes suivantes :

$$C_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \log(Tx_{Migr})_{it} + \beta_2 \log(Tx_{Migr})_{it}^2 + \beta_3 \log(PIBT)_{it} + \beta_4 \log(AGRI)_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1-a)$$

$$C_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \log(Transf)_{it} + \beta_2 \log(Transf)_{it}^2 + \beta_3 \log(PIBT)_{it} + \beta_4 \log(AGRI)_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1-b)$$

$$C_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \log(Tx_{Migr})_{it} + \beta_2 \log(Tx_{Migr})_{it}^2 + \beta_3 \log(Transf)_{it} + \beta_4 \log(Transf)_{it}^2 + \beta_5 \log(PIBT)_{it} + \beta_6 \log(AGRI)_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1-c)$$

Les données utilisées dans cette étude sont quinquennales et proviennent de la base de données de la Banque mondiale et de celle de la base de l'UCDP/PRIO Armed Conflict Dataset pour les données concernant les conflits. Ce sont des données d'un échantillon de 47 pays africains<sup>15</sup> sur la période 1985 à 2010 soit 6 périodes. Le tableau 1 donne les effectifs ainsi que les pourcentages inter et intra-pays de la survenance du conflit. L'analyse du tableau montre que sur la période d'observation, des conflits sont survenus dans 31,21% des cas. On constate qu'il y a une variabilité moyenne de la survenance du conflit entre les pays et au fil des périodes. En effet, le pourcentage inter-pays de la survenance du conflit est de 59,57% (intra-pays 52,38%).

**Tableau 1 : Les effectifs, pourcentages inter et intra-pays de la survenance du conflit**

Variables		Total		Inter		Intra
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage
Conflit	0	194	68,79	39	82,98	82,91
	1	88	31,21	28	59,57	52,38
Total		282	100,00	67	142,55	70,15

Source : Nos calculs à partir de la base de l'UCDP/PRIO.

Les pays en conflits ont 95% de chance de connaître de nouveaux conflits lors du quinquennat suivant, inversement les pays qui ne sont pas en conflits ont 88,57% de chance de le vivre en paix (Tableau 2).

**Tableau 2 : Les probabilités de transition de la survenance du conflit au fil des périodes**

Conflit	Conflit		Total
	0	1	
0	88,57	11,43	100
1	5,00	95,00	100
Total	67,23	32,77	100

Source : Nos calculs à partir de la base de l'UCDP/PRIO.

L'équation (1) permet de tester plusieurs formes possibles de la relation entre la migration et les conflits armés (graphique 1). Cinq différentes formes de cette relation peuvent être obtenues en fonction des valeurs prises par les coefficients  $\beta_1$  et  $\beta_2$  de la variable de migration M.

<sup>14</sup> Il s'agit des transferts de fonds des migrants vers les autres pays.

<sup>15</sup> Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Tchad, Comores, R D Congo, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Sud Afrique, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Graphique 1 : Différentes formes de la relation migration-conflit

Relation linéaire positive $\beta_1 > 0$ et $\beta_2 = 0$		Relation linéaire négative $\beta_1 < 0$ et $\beta_2 = 0$	
Relation en forme de « U » $\beta_1 < 0$ et $\beta_2 > 0$		Relation en forme de « U » inverse $\beta_1 > 0$ et $\beta_2 < 0$	

Notes : ces formes correspondent aux formes que le modèle (1) peut décrire y compris la neutralité.

- Si  $\beta_1 = \beta_2 = 0$ , il n'existe aucune relation entre la variable migration et la variable conflit.
- Si  $\beta_1 > 0$  et  $\beta_2 = 0$ , une relation linéaire positive existe entre la variable migration et la variable conflit.
- Si  $\beta_1 < 0$  et  $\beta_2 = 0$ , une relation linéaire négative existe entre la variable migration et la variable conflit.
- Si  $\beta_1 > 0$  et  $\beta_2 < 0$ , la forme de la relation entre la variable migration et la variable conflit est en « U » inverse.
- Si  $\beta_1 < 0$  et  $\beta_2 > 0$ , la forme de la relation entre la variable migration et la variable conflit est en « U ».

## 2.2 La méthode

L'estimation par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO) standards en panel entraîne souvent plusieurs problèmes économétriques pouvant conduire cette méthode à générer des estimations biaisées. Il s'agit du problème des variables omises et de celui de la causalité inverse (l'endogénéité). Pour résoudre le biais lié à l'omission de variables, il est possible d'introduire des variables de contrôle. Ce qui est effectif dans notre équation (1) sur la base des principaux facteurs décrits par Collier et Hoeffler (2000). Dans un cadre des modèles de panel logit, les effets fixes contrôlent les erreurs de spécification causées par des caractéristiques non observées. Mais ils ne tiennent pas compte des autres sources possibles d'endogénéité des variables explicatives. Un effet positif de la migration sur les conflits armés pourrait s'expliquer par une causalité inverse, si les taux de migration et les choix de destination sont endogènes. Par exemple, les personnes originaires d'un pays en guerre sont disposées à émigrer plus. En cas de présomption de la causalité entre les variables, lorsque la variable expliquée est qualitative et les variables explicatives quantitatives, il est nécessaire de recourir pour des données de panels au *Generalized structural equations models* (GSEM) *Correlated-Random-Effects* (CRE) probit développé par Rabe-Hesketh & Skrondal (2012). Ce modèle traite l'endogénéité en incluant les caractéristiques communes non observées de la variable endogène dans l'équation structurelle. Le cadre formel de la spécification choisie est le suivant :

$$C_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \log(M)_{it} + \beta_2 \log(M)_{it}^2 + \beta_3 \log(PIBT)_{it} + \beta_4 \log(AGRI)_{it} + \varepsilon_{it} > 0 \quad (2)$$

$$M_{it} = \alpha_0 + M_{it-1}\alpha_1 + M_{it-2}\alpha_2 + \mu_i\alpha_3 + \xi_{it} \quad (3)$$

Nous estimons les différents cas suivants :

$$C_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \log(Tx\_Migr)_{it} + \beta_2 \log(Tx\_Migr)_{it}^2 + \beta_3 \log(PIBT)_{it} + \beta_4 \log(AGRI)_{it} + \varepsilon_{it} > 0 \quad (2-a)$$

$$C_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \log(Transf)_{it} + \beta_2 \log(Transf)_{it}^2 + \beta_3 \log(PIBT)_{it} + \beta_4 \log(AGRI)_{it} + \varepsilon_{it} > 0 \quad (2-b)$$

$$C_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \log(TxMigr)_{it} + \beta_2 \log(TxMigr)_{it}^2 + \beta_3 \log(Transf)_{it} + \beta_4 \log(Transf)_{it}^2 + \beta_5 \log(PIBT)_{it} + \beta_6 \log(AGRI)_{it} + \varepsilon_{it} > 0 \quad (2-c)$$

Les instruments utilisés ici sont le logarithme des variables relatives à la migration décalées d'une période et de deux périodes.

## 3. RÉSULTATS ET INTERPRÉTATION

### 3.1 La prise en compte du biais d'omission de variables

L'estimation du modèle (1) en ne résolvant que le biais lié à l'omission de variables donne les résultats contenus dans le tableau 3 ci-dessous. Le modèle de base mesure l'impact des variables de contrôle sur la variable conflit en Afrique Subsaharienne. Le modèle (1-a) intègre le taux de migration et son carré comme la variable de migration alors que le modèle (1-b) intègre plutôt le taux de transferts de fonds des migrants. Le modèle (1-c) prend en compte les deux variables. Les termes en carré nous permettent d'analyser les effets de seuil. Nous remarquons que les variables relatives à la migration (le taux de

migration et le transfert des fonds des migrants) sont non significatives. Nous prenons en compte la question de l'endogénéité des variables de migration et les résultats sont donnés dans le tableau 4.

**Tableau 3 : Résultats de l'estimation du modèle (logit) à effet fixe**

Variables / modèles	Base	1-a	1-b	1-c
PIB/hab (\$US courants)	5.206***	5.153***	6.988*	5.087
	(0.00)	(0.00)	(0.05)	(0.21)
V.A Agriculture (\$US courants)	-3.381*	-3.273	-9.114**	-12.707**
	(0.09)	(0.11)	(0.04)	(0.02)
Taux de migration <sup>16</sup>		-0.575		-1.60
		(0.66)		(0.40)
Le carré du taux de migration		0.420		2.52
		(0.66)		(0.13)
Transferts de migrants <sup>17</sup> (US\$ millions)			2.32	0.788
			(0.14)	(0.45)
Le carré des transferts de migrants (US\$ millions)			-0.28	-0.06
			(0.20)	(0.72)
Point de retournement		nd	nd	nd
Observations	106	106	76	76
Log Likelihood	-29.463	-29.326	-13.435	-11.576

Notes : nd=non déterminé. \* significatif au seuil de 10%, \*\* significatif au seuil de 5%, \*\*\* significatif au seuil de 1%.

### 3.2 La prise en compte du biais d'endogénéité

Le modèle spécifié par Collier & Hoeffler (2002) est estimé par la méthode GSEM-CRE (probit) de Rabe-Hesketh and Skrondal (2012) pour prendre en compte l'endogénéité de la variable migration comme exprimé dans les équations (2) et (3). En contrôlant le problème d'endogénéité, les variables relatives à la migration deviennent significatives. En outre, le PIB par habitant et la part de la valeur ajoutée agricole sont significatives et ont un impact négatif sur le risque de conflit en Afrique subsaharienne (tableau 4).

**Tableau 4 : Résultats de l'estimation avec une prise en compte du problème d'endogénéité**

Variables / modèles	2-a		2-b		2-c	
	GSEM-CRE (probit)	2sls	GSEM-CRE (probit)	2sls	GSEM-CRE (probit)	2sls
Constante	4.878***	1.982***	9.152***	3.062***	9.156***	3.083***
	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)
PIB/hab	-0.342**	-0.097*	-0.737***	-0.200***	-0.736***	-0.200***
	(0.03)	(0.06)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)
V.A Agriculture	-0.967***	-0.311***	-1.576***	-0.462***	-1.575***	-0.463***
	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)
Taux de migration	0.219*	0.075*			0.293*	0.111**
	(0.09)	(0.09)			(0.06)	(0.02)
Taux de migration <sup>2</sup>	-0.199***	-0.068***			-0.219***	-0.080***
	(0.00)	(0.00)			(0.00)	(0.00)
Transferts de migrants			-0.005	-0.010	-0.008	-0.011
			(0.86)	(0.42)	(0.90)	(0.54)
Transferts de migrants <sup>2</sup>			0.016**	0.005*	0.017	0.006*
			(0.04)	(0.07)	(0.15)	(0.09)
<b>Point de retournement</b>	<b>54%</b>	<b>55%</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>66%</b>	<b>69%</b>
Observations	277	223	227	176	268	176
R <sup>2</sup>		10.58		17.77		17.85
Log Likelihood	-583.717		-797.738		-1642.255	

Notes : nd=non déterminé. \* significatif au seuil de 10%, \*\* significatif au seuil de 5%, \*\*\* significatif au seuil de 1%.

L'effet du PIB par habitant sur les guerres civiles est négatif, l'accroissement du revenu par tête de 1% ferait baisser le risque de conflit globalement de plus 0.5 point. Collier et Hoeffler (2002) interprètent ce résultat comme le témoignage d'un calcul d'utilité des individus s'engageant dans une rébellion. Il sera plus facile de recruter des membres si le coût d'opportunité lié à l'implication dans une rébellion est faible.

<sup>16</sup> Stock international de migrants (% de la population).

<sup>17</sup> Les transferts de fonds des migrants du pays d'accueil vers le reste du monde.

Même si cette explication est correcte, Collier et Hoeffler (2002) la nuance. En effet pour eux, l'existence de faibles revenus peut constituer une source de griefs réels et légitimes, et n'influence pas nécessairement le calcul utilitariste des individus face à leur implication dans la rébellion. Ainsi, nous supposons que, plus un pays se développe (PIB par tête élevé), plus le bien-être des populations s'accroît et moins ses populations auront des griefs envers le gouvernement. Elles seront donc réticentes à participer à une rébellion armée. Une autre hypothèse possible est que le développement d'un pays peut aussi s'accompagner d'une amélioration de la capacité du gouvernement à se doter de moyens plus importants pour lutter contre des pratiques nuisibles à la paix.

Quant à la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB, elle a un impact significatif et négatif sur la survenance des guerres civiles en Afrique. Il apparaît que l'accroissement de 1% de la part du secteur agricole dans le PIB fait baisser de plus d'un point le risque de conflit armé. Ce résultat est contraire à la plupart des études sur les guerres civiles. De nombreux travaux soulignent le rôle spécifique des ressources naturelles dans la conflictualité. Collier et Hoeffler (2002) montrent que la dépendance économique envers les ressources naturelles augmente les risques de guerre civile pendant les cinq années qui suivent l'amplification de cette dépendance. Toutefois selon eux, la relation n'est pas linéaire. Pour Fearon et Laitin (2011), le risque de guerre civile dans un pays exportateur de pétrole est de 19,1% contre 9,2% pour un pays non doté en ressources pétrolières. Reynal-Querol (2002) analyse le lien entre l'abondance de ressources naturelles et l'occurrence de conflits civils interethniques et trouve qu'elle est l'un des facteurs essentiels. Enfin, Doyle et Sambanis (2000) montrent que les guerres civiles sont plus longues pour les pays dotés en ressources naturelles. Notre résultat peut s'expliquer par la nature de la variable utilisée pour capter les ressources naturelles : la valeur ajoutée agricole<sup>18</sup>. Selon la Banque mondiale, l'agriculture englobe la foresterie, la chasse, la pêche ainsi que les cultures et la production animale. Ainsi, cette variable influencerait négativement le conflit en raison du fait que les revenus tirés de leur activité par les paysans sont relativement faibles et constitueraient donc de faibles gisements pour une rébellion. Il apparaît à la lumière de nos résultats que la création de richesse et principalement dans le secteur agricole freine la survenance de conflits à travers le partage des ressources naturelles, donc la solidarité, en contribuant ainsi à faire baisser le niveau de chômage.

La variable transferts de fonds des migrants n'a pas un impact significatif. Son carré, en revanche, est significatif et positif, ainsi une hausse des transferts de fonds peut être vue comme un pillage des ressources du pays d'accueil d'où l'augmentation du risque de conflits. La variable taux de migrants est significative et son impact sur la survenance de conflit en Afrique subsaharienne est positif. Ce résultat indique qu'un accroissement du taux de migrants de 1% augmente de plus de 0,2% le risque de conflits dans le pays d'accueil. Il apparaît que la migration crée des rivalités entre autochtones et allogènes, crée et renforce des tensions ethniques et des fractures socioéconomiques. Toutefois, le carré du taux de migrants est significativement négatif au seuil statistique de 1%. Nous retrouvons le cas 4 du graphique 1 qui donne les différents types de relation entre migration et conflit. Il apparaît que la relation entre le taux de migrants et le risque de conflits en Afrique Subsaharienne est en forme de U inversé. Ce qui indique qu'au fur et à mesure que le taux de migrants augmente, le risque de conflits d'abord augmente jusqu'à un certain seuil puis baisse. Le niveau seuil à partir duquel la relation change de sens est appelé le point de retournement qui peut être déterminé selon la formule suivante  $M^* = -\frac{\beta_1}{2\beta_2}$ . Le seuil déterminé ici représente le niveau optimal du taux de migration à partir duquel le risque de conflit se réduit. Il s'établit selon nos résultats entre 54% et 66% selon le modèle. Ces conclusions sont en conformité avec l'idée de « seuil de tolérance », développé par Kipré (2006), mais elles sont contraires à la forme en U qu'il a définie.

Deux points paraissent importants pour expliquer ce résultat à la lumière du modèle de Collier et Hoeffler. Premièrement, ce modèle stipule que l'existence d'un gouvernement étranger hostile au gouvernement en place représente un élément favorable à la constitution d'une organisation rebelle puisqu'il lui assure un appui financier extérieur. Ainsi, lorsque le taux de migration d'un pays est faible, toutes choses étant égales par ailleurs, le manque à gagner en cas de conflit pour les autres pays est faible, d'où le soutien à une rébellion. En revanche, lorsque le taux de migration d'un pays est élevé, cela crée une dépendance des autres pays vis-à-vis de ce pays d'où la baisse du risque de conflit armé. Deuxièmement, dans le modèle de Collier et Hoeffler les sociétés polarisées présentent un niveau de haines ethniques et religieuses plus élevé que les sociétés hautement diversifiées. Parallèlement, un faible taux de migration signifie que la société est polarisée alors qu'une société diversifiée a un taux de migration élevé. En outre, le taux de migration peut

<sup>18</sup> C'est la production nette après avoir additionné les sortants et soustrait les entrants. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation des biens fabriqués ou la perte de valeur ou la dégradation des ressources naturelles.

être vu comme une mesure de la haine entre les habitants d'un pays. En effet, un pays qui accueille un grand nombre d'étrangers est un pays pacifique ou plus enclin à la collaboration avec ses pairs.

## CONCLUSION

En qualifiant les guerres civiles de développement à rebours, la Banque mondiale (2005) montre que les conflits classiques se traduisent par une diminution de 10% à 15% du revenu des pays concernés. Elles frappent plus les populations civiles que les combattants eux-mêmes. En outre, ces effets continuent de se faire ressentir après qu'elles ont pris fin, de sorte que le pays en souffre de nombreuses années durant. Notre étude mesure l'intensité de l'impact de la migration sur les conflits armés en Afrique subsaharienne et questionne les effets de seuil. Après une revue de la littérature, nous nous sommes inspirés du modèle analytique de Collier et Hoeffler (2000). Dans ce modèle, les griefs et l'avidité sont les principales causes de naissance des rébellions. Notre modèle empirique basé sur l'étude de Collier et Hoeffler (2002) permet de trouver, sur 47 pays de l'Afrique au sud du Sahara, des résultats qui sont conformes à la théorie mais aussi qui s'en détournent à juste titre. Nous avons pris en compte et résolu les problèmes de biais liés à l'endogénéité de la variable de migration en utilisant la méthode GSEM-CRE probit développée par Rabe-Hesketh and Skrondal (2012). La création de richesse, estimée par le PIB par tête et la valeur ajoutée du secteur agricole, réduit le risque de conflit à travers le partage des ressources naturelles et la réduction du niveau de chômage. La variable transfert de fonds des migrants n'est pas significative, mais son carré est significativement positif ce qui lui attribue un caractère d'effet de pillage. Le taux de migrants a un impact positif sur le risque de conflit. Le signe significativement négatif de son carré indique que sa relation avec le risque de conflit est en forme de U inversé. Le point de retournement se situe entre 54% et 66%, le taux à partir duquel la migration réduit le risque de conflit. Cela peut s'expliquer par le fait qu'à partir de ce seuil, le nombre de migrants est assez élevé pour permettre une coopération avec le reste du monde.

## BIBLIOGRAPHIE

- BALLO Z., ROCCO L. (2008) Provoking a Civil War, *Public Choice*, 134(3-4), 347-366.
- BANQUE MONDIALE (2005) *Briser la spirale des conflits : guerre civile et politique de développement*. Nouveaux Horizons.
- BEAUCHEMIN C. (1999) Le retour à la campagne en Côte d'Ivoire : mythe ou réalité ?, Working Paper of Université de Paris 8-Institut D'urbanisme, Laboratoire Théories des Mutations Urbaines.
- BONIFACE P. (2000) *L'année stratégique 2001*, Paris, IRIS, Éditions Michalon.
- BOUQUET C. (2010) *Côte d'Ivoire : le désespoir de Kourouma*, Paris, Armand Colin.
- CHAUVEAU J.-P. (2000) Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'État, *Politique Africaine*, 78, 96-126.
- COLLIER P., HOEFFLER A. E. (2002) On the incidence of civil war in Africa, *Journal of Conflict Resolution*, 46(1), 13-28.
- COLLIER P., HOEFFLER A. E. (2000) On economic causes of civil war, *Oxford Economic Papers*, vol. 50, 563-573.
- DOYLE M., SAMBANIS N. (2000) International peacebuilding: a theoretical and quantitative analysis, *American Political Science Review*, 94(4), 779-802.
- FEARON J., LAITIN D. (2011) Sons of Soil, Migrants, and Civil War, *World Development*, 39(2), 199-211.
- GLEDITSCH N., WALLENSTEEN P., ERIKSSON M., SOLLENBERG M., HÅVARD S. (2002) Armed Conflict 1946-2001: A New Dataset, *Journal of Peace Research* 39(5), 615-637.
- GLEDITSCH N., NORDA'S R., SALEHYAN I. (2007) *Climate change, migration and conflict*, New York, International Peace Academy.
- HEGRE H., SAMBANIS N. (2006) Sensitivity Analysis of the Empirical Literature on Civil War Onset, *Journal of Conflict Resolution*, 50(4), 508-535.
- KIPRÉ P. (2006) Migrations et construction nationale en Afrique noire : le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXe siècle, *Outre-Terre*, n° 17, 313-332.
- MONTALVO J. G., REYNAL-QUEROL M. (2005) Ethnic Polarization, Potential Conflict, and Civil Wars, *American Economic Review*, 95(3), 796-816.
- RABE-HESKETH S., SKRONDAL A. (2012) *Multilevel and Longitudinal Modeling Using Stata*, 3rd ed. College Station, TX: Stata Press.
- REUVENY R. (2007) Climate Change Induced Migration and Violent Conflict, *Political Geography*, vol. 26, 656-673.
- REYNAL-QUEROL M. (2002) Ethnicity, political systems and civil war, *Journal of Conflict Resolution*, 46(1), 29-54.
- SALEHYAN I. (2008) The Externalities of Civil Strife: Refugees as a Source of International Conflict, *American Journal of Political Science*, 52(4), 787-801.
- SIPRI (2000) *Armaments, Disarmament and International Security*, Stockholm, SIPRI Yearbook.



## Risque, frontière et résilience des populations vivant dans les localités transfrontalières de Kyé-ossi (Cameroun), Bitam (Gabon) et Ebebiyin (Guinée Équatoriale) en Afrique centrale

Yannick YEPTIEP<sup>1</sup>

**L**e processus d'étatisation déclenché après les indépendances en Afrique avait pour objectif d'affirmer l'appareil des États, de créer leurs légitimités et d'édifier des nations. Les États-nations devaient à cet effet « répondre des objectifs d'intégrité territoriale et de cohésion nationale » (Stary, 1995, 2). L'intégrité territoriale s'est matérialisée à travers des frontières symbolisant le lieu de déploiement de la souveraineté des États, marquées par « les postes frontières ou les barbelés, amplifiant la fonction d'exclusion » (Leloup, Brot, Gérardin, 2012, 8). Quant à la cohésion nationale, il est montré que de très nombreuses ethnies se trouvent séparées par les frontières léguées par la colonisation. Il se crée donc un chevauchement entre le territoire étatique et le territoire ethnique. Les populations frontalières sont à l'intersection de ces deux appartenances, celui de l'ethnie transfrontalière qui s'étend sur plusieurs pays, et celui de l'État. D'où la complexité de la structuration ethnique/nationale dans les espaces frontaliers d'Afrique (Stary, 1995, 3).

Dans certaines régions d'Afrique, la conscience ethnique des populations fonde l'existence d'échanges dynamiques de part et d'autre de la frontière. La frontière joue le rôle de structuration spatiale, favorisant l'apparition des régions géographiques dynamiques entre États qu'elles délimitent. Ces régions constituent des espaces d'échanges qui s'organisent davantage autour des flux commerciaux, ce qui renforce l'éclatement territorial à partir d'intérêts divergents d'acteurs (populations locales, douaniers, gendarmes, grands commerçants et transporteurs, etc.) (Igué, 2008, 114). Dès lors, quels sont les risques liés à la fermeture des frontières pour les pratiques des populations locales ? Quelles sont les actions de résilience éventuellement mises en place par les acteurs locaux pour faire face aux contrôles et à la fermeture des frontières ?

La présente communication s'inscrit dans la perspective de compréhension des enjeux de la fermeture des frontières pour les pratiques des populations. Même si ces enjeux ne sont pas comparables à ceux de catastrophes, ils peuvent sans aucun doute entraîner des situations de vulnérabilités. Notre réflexion porte donc sur des situations potentiellement difficiles : l'évolution des régions transfrontalières est directement influencée par toute décision qui pourrait découler de la fermeture des frontières, de la manière dont les acteurs à différentes échelles (continentale, régionale supranationale, régionale, et locale) agissent.

Nous basons notre analyse sur une réalité transfrontalière non conflictuelle mais peu stable du fait des politiques de chaque État concerné, à savoir le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale en Afrique centrale. Cette communication s'appuie entre autres sur l'impact de certaines politiques publiques mises en place par ces différents États notamment dans la gestion de flux transfrontaliers, et ce dans le sens où « les politiques publiques elles-mêmes peuvent être à l'origine des chocs ou peuvent (...) constituer le choc lui-même »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Université catholique de Louvain (UCL). [yannick.yeptiep@uclouvain.be](mailto:yannick.yeptiep@uclouvain.be)

<sup>2</sup> Extrait du document de présentation du colloque ATM-2016

La première partie définit les concepts et procède à l'analyse des risques dus à la fermeture des frontières. La seconde « applique » le cadre théorique au cas particulier des frontières entre Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale et estime la résilience de certains acteurs locaux face aux contrôles et à la fermeture des frontières de ces États de l'Afrique centrale.

## 1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET ANALYSE DES RISQUES ET RÉSILIENCES DUS À LA FERMETURE DES FRONTIÈRES

### 1.1 Définition des concepts

Dans cette partie, nous définirons les concepts clés de l'étude à savoir risque, résilience et frontière. Les concepts de risque et résilience sont intimement liés car la résilience permet la gestion du risque. Nous aborderons tour à tour ces deux concepts.

Le risque renvoie « aux dangers dont les hommes entendent se prémunir ou porter remède » (Debia & Zayed, 2003, 2). C'est la conjonction de deux éléments objectifs du monde physique, à savoir la possibilité de réalisation d'un événement et ses conséquences négatives telles qu'elles se manifesteront effectivement toutes les deux dans le monde réel, en fonction des circonstances futures (Kermisch, 2012, 3 ; Palier & Prevost, 2007, 106). Un exemple illustratif est pris dans le domaine de la médecine où fumer constitue un risque pour la société, le cancer du poumon est l'un des risques les plus importants pour les fumeurs, et l'ensemble des fumeurs courent le risque de voir leur espérance de vie diminuer (Kermisch, 2012, 3). Bien que le risque soit potentiel ou virtuel (Kermisch, 2012, 4), son analyse s'avère indispensable afin « d'éviter les effets d'irréversibilité et limiter l'impact des surprises susceptibles de survenir » (Debia & Zayed, 2003, 2). Il existe une diversité théorique de la notion de risques regroupée en trois approches : naturaliste, culturaliste et constructiviste (Martinais, Morel-Journal, & Duchêne, 2006, 173). L'approche naturaliste consiste à définir le risque par des savoirs ou des outils spécifiques tels que la cartographie, la télédétection, le système d'information géographique, etc. L'approche culturaliste s'intéresse davantage « aux perceptions, attitudes et comportements des populations. Elle cherche en général à montrer que l'appréhension « ordinaire » du risque diffère de sa définition scientifique ou technique et à interpréter ce décalage en termes psychologiques, sociaux ou culturels » (Martinais, Morel-Journal, & Duchêne, 2006, 173). Enfin l'approche constructiviste aborde le risque non pas comme quelque chose qui existerait par essence, mais comme « un construit, historiquement et socialement situé » (Martinais, Morel-Journal, & Duchêne, 2006, 173). Il est donc conçu comme un artefact (événement créé par l'homme) et s'analyse sous une dimension collective. Évoquant l'approche constructiviste, le risque résulte des inégalités économiques, mais aussi des facteurs politiques et sociaux. En revanche, tous les groupes sociaux ne sont pas soumis aux mêmes risques face aux mêmes événements et des risques similaires n'ont pas des conséquences identiques pour les différents groupes sociaux (Palier & Prevost, 2007, 10-14). Nous retiendrons que le risque analyse la possibilité de réalisation d'un événement qui résulte d'attitudes et de comportements des hommes, ainsi que la manière dont les conséquences négatives sont susceptibles d'affecter certains groupes sociaux.

Afin de faire face au risque, des individus et des groupes développent un ensemble de moyens ou de qualités, d'où la notion de résilience. La résilience désigne la capacité à transcender l'adversité et la transformer en opportunité de croissance (Lefebvre, Levert, & Imen, 2011, 104). C'est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères (Manciaux, 2001, 323). La résilience résulte donc de l'interaction entre l'individu et son entourage, entre les facteurs de risque et les facteurs de protection. Cependant la différence entre ces deux facteurs est souvent artificielle en ce sens qu'un facteur peut constituer un risque ou une protection (Manciaux, 2001, 27). Ainsi des individus ou des groupes résilients pourraient posséder des qualités ou des moyens à un moment précis qui peuvent leur permettre de faire face à l'adversité, mais inversement, l'adversité peut les aider à développer et à renforcer ces qualités qui les aideront dans l'avenir (Lefebvre, Levert, & Imen, 2011, 104). Elle n'est jamais absolue, totale, acquise une fois pour tout (Manciaux, 2001, 326). Elle peut s'exprimer de façon très variée, selon les cultures et selon les expériences de vie (Lefebvre, Levert, & Imen, 2011, 104).

Les concepts de risque et résilience seront analysés dans le contexte des régions transfrontalières, d'où la nécessité de comprendre ce qu'est une frontière. Le français n'a qu'un mot pour désigner la frontière. L'anglais en a plusieurs, parmi lesquels *frontier* (zone frontière) et *boundary* (frontière administrative *stricto sensu*) (Coquery-Vidrovitch, 2012, 150). En allemand, la frontière est désignée par *Grenze* qui signifie au

sens plus général une limite (Paquot & Lussault, 2012, 15). La frontière est caractérisée tout d'abord par son tracé, et ensuite par son ouverture et sa fermeture. Pour ce qui est de son tracé, la frontière est une démarcation entre les populations qui peut être matérialisée par un obstacle naturel (fleuve, montagne, limite de végétation, etc.) ou artificiel (route, pont, etc.) (Zinsou-Klassou, 2010, 22). Quoi qu'il en soit, la frontière reste le produit d'une volonté de délimitation de l'espace à un moment donné (Coquery-Vidrovitch, 2012, 151 ; Foucher, 2014). Son existence est liée au fait qu'elle soit reconnue par les hommes et les États. Elle est donc une notion variable et fluctuante, une « construction humaine à la fois matérielle et idéelle, qui ne cesse d'évoluer (...) » (Bennafla, 2002, 344), une convention entre les hommes. En ce qui concerne son ouverture ou sa fermeture, la frontière s'analyse très souvent suivant deux visions.

La première la considère au sens de frontière d'État, séparant deux territoires nationaux, deux espaces de souveraineté étatique. La frontière est considérée comme un « mur de séparation » qui instaure une différence entre un « dedans » et un « dehors », mobilise un sentiment identitaire, de souveraineté, de différenciation, voire de ségrégation (Soule, 2010, 51). L'impact de la frontière (Dubois & Rérat, 2012, 3) sur son environnement est multiple : elle permet une différence entre deux systèmes institutionnels sur des aspects liés à la fiscalité, la législation, le fonctionnement de l'administration, l'éducation, le système sanitaire, etc. Ainsi la frontière « met de la distance dans la proximité » (Groupe Frontière, 2004, 8). Elle permet deuxièmement de contrôler les flux entrants et sortants et de déterminer les formes de mobilité de personnes et de marchandises autorisées à traverser. Enfin, elle crée des différentiels (de prix, de salaires, de normes, etc.) dont l'exploitation par les acteurs génère des flux, licites ou illicites, répondant souvent à une logique d'opportunité (Dubois & Rérat, 2012, 3).

Une deuxième vision considère la frontière comme « zone de passage ou de contact », perméable, qui préserve un sentiment de continuité et d'appartenance pour les populations qui y vivent (Paquot & Lussault, 2012, 49). La frontière est une marque qui traverse une région (Igué, 2010, 22), elle peut constituer une « ressource » pour les populations (Walther, 2010, 63). L'analyse des pratiques transfrontalières dans certaines régions d'Afrique de l'ouest par exemple montre un dynamisme atypique qui découle sur des « périphéries nationales » (Igué, 2010, 22). Dans ces régions se développent « d'intenses activités économiques, une forte concentration des populations, une urbanisation accélérée, la prévalence d'activités de service dominées par le commerce, le point de convergence de réseaux mafieux, d'initiatives qui présentent des caractéristiques d'une bonne intégration des espaces, mais aussi des hommes et des biens » (Soule, 2010, 52). La frontière « se charge de dimensions nouvelles, socialement, culturellement, économiquement... » (Bennafla, 2002, 344). Elle devient un « lieu d'hybridation » (lieu d'invention de nouvelles manières de penser et de faire, de valorisation des différences, des processus d'adaptation et d'apprentissage mutuel) et un « objet de reconnaissance » (à travers la valorisation d'une identité territoriale pour la mise en place d'un projet territorial) (Sohn, 2012 ; Sohn & Walther, 2009).

## *1.2 Risques et résiliences dus à la fermeture des frontières entre États*

De nombreux débats ont cours à la fois sur les risques liés à l'ouverture des frontières et sur ceux liés à leur fermeture. Dans le premier cas, il peut s'agir de l'afflux des migrants, de l'expansion des réseaux illicites qui peuvent faire circuler la drogue, les armes, les explosifs, etc. Dans notre travail - et au vu de notre terrain<sup>3</sup> -, nous nous intéresserons davantage aux risques liés à la fermeture des frontières. Nous ferons état des dynamiques qui existent à la frontière et nous analyserons les risques liés à sa fermeture.

### *1.2.1 Dynamiques économiques*

La circulation des flux commerciaux (Diapol, 2010, 166) en Afrique trouve son origine dans des déterminants conjoncturels tels que les différentiels entre pays, notamment les différentiels de change, les différentiels d'offre de produits selon les périodes et les différentiels de prix réels pour un même produit. Les disparités monétaires déterminent fortement l'amplitude de certaines transactions commerciales. Elles peuvent les stimuler ou les freiner. Bien que certains auteurs les aient présentées comme le principal facteur explicatif des flux transfrontaliers, la forte intensité d'échanges observée dans certaines régions où le différentiel de change n'existe pas tend à relativiser cette assertion (Igué, 2010, 42). Les différentiels d'offres sont relatifs aux pays qui produisent des biens spécifiques non disponibles ou faiblement disponibles dans les pays voisins. C'est le cas de la Gambie qui, produisant peu de céréales, de produits horticoles ou issus de l'élevage, s'approvisionne à partir du Sénégal (Diapol, 2010, 168). Les différentiels

<sup>3</sup> Ma thèse porte sur la région transfrontalière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale et se focalise sur l'échelle locale pour comprendre les dynamiques qui existent à la frontière, interroger les processus de coordination, de régulation formelle ou informelle mis en œuvre par les acteurs et en déduire le potentiel de développement de la zone.

de normes sont liés aux différences de politiques économiques entre pays qui offrent des avantages aux producteurs (encadrement des filières, subventions d'intrants, dotation en crédits, etc.) et des pays qui n'en offrent pas. Cela se répercute sur les prix des produits (différentiel de prix) qui ne seront pas homogènes de part et d'autre de la frontière. Par exemple, lorsque les prix du riz ont augmenté au Mali, les producteurs des autres pays frontaliers s'y rendaient pour vendre leur production (Diapol, 2010, 168).

Les régions transfrontalières se structurent autour des infrastructures de transactions commerciales (les marchés) et d'une forte concentration humaine qui débouche sur des « niches d'urbanisation » (Igué, 2008, 118). Les marchés frontaliers (Igué, 2010, 26) sont les lieux où s'effectue le brassage des flux marchands et des masses monétaires. L'organisation des marchés périodiques de part et d'autre des frontières permet non seulement d'échanger les biens matériels, mais aussi de renforcer l'unité du groupe ethnique dominant de l'espace (Igué, 2010, 26). Le développement des activités économiques à travers le dynamisme des marchés frontaliers attire également des investisseurs publics et privés dans la région. L'urbanisation de ces régions est matérialisée par le développement des infrastructures tels que les magasins d'entrepôts, les aires de parking pour camion, les infrastructures routières, etc. (Igué, 2010, 26).

Au terme de l'analyse des dynamiques transfrontalières dans les espaces frontaliers Nord-Nigeria/Nord-Cameroun/Tchad ou encore Lybie/Tchad, un certain nombre d'acteurs intervenant à la frontière ont été répertoriés (Bennafla, 2002, 167-168). Il s'agit des petits producteurs, commerçants et transporteurs individuels, des grands commerçants et transporteurs individuels, des grandes sociétés « officielles », des intermédiaires de la chaîne du commerce et du transport (trieurs, garagistes, chauffeurs, locataires de camions, commissionnaires de transport, etc.), des fonctionnaires (policiers, douaniers, militaires, agents de contrôles phytosanitaires, sous-préfets, etc.), de tous ceux qui assurent au quotidien l'articulation matérielle entre deux territoires d'État (passeurs, transporteurs locaux, convoyeurs, guides et/ou interprètes, etc.), de tous ceux qui exercent à la frontière des petits métiers développés à la suite d'effervescence commerciale et de concentration humaine (restaurateurs, aubergistes, boulangers, cordonniers, tailleurs, vendeurs de glace, etc.), des bandes armées ou « coupeurs de route », etc.

### *1.2.2 Dynamiques culturelles*

Afin de maintenir la cohésion entre les populations victimes de la partition coloniale et qui se retrouvent de part et d'autre des frontières étatiques, celles-ci organisent périodiquement des manifestations culturelles qui sont des moments d'échange et de raffermissement des liens historiques. En effet, l'accès à la culture, l'expression culturelle et l'éducation à la culture peuvent contribuer à construire des repères, à nourrir l'estime de soi tout en favorisant l'émancipation individuelle et collective<sup>4</sup>. C'est ainsi qu'en Afrique de l'Ouest, les représentants (Igué, 2010, 26) des peuples Gourma situés à cheval entre le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana et le Togo se rendent régulièrement à Gambarka, capitale du Gourama, pour honorer le chef et sceller les liens historiques.

### *1.2.3 Des risques liés à la fermeture des frontières*

Les acteurs impliqués à la frontière sont exposés à un certain nombre de risques qui résultent de l'existence d'un environnement général fait d'aléas et d'incertitudes. Tous les acteurs ne sont pas soumis aux mêmes risques et des risques similaires n'ont pas des conséquences identiques pour différents acteurs. Pour les grands commerçants et transporteurs individuels et les grandes sociétés « officiels » (sociétés industrielles ou commerciales, privées ou parapubliques), la fermeture des frontières augmente les entraves à la circulation, ce qui accroît l'incertitude sur les délais de livraison des marchandises. Le nombre important des barrages de contrôle accroît le montant des coûts de transaction. Ces coûts sont généralement répercutés sur les prix des marchandises qui se verront à la hausse. La fermeture de la frontière entraîne pour les intermédiaires de la chaîne du commerce et du transport l'augmentation des frais de transaction. Étant chargés de collecter les produits en zones rurales pour les acheminer dans les villes frontalières du pays, ils traversent un nombre important de barrages de contrôle, ce qui justifie le coût élevé des frais de transactions. La fermeture affecte tous ceux qui exercent des petits métiers développés à la suite de l'effervescence commerciale et de concentration humaine à la frontière, à l'instar des restaurateurs, aubergistes, boulangers, cordonniers, tailleurs, vendeurs de glace etc. La fermeture des frontières entraîne des entraves à la circulation des personnes, ce qui réduit le nombre de clients potentiels pour ces derniers. Le risque de fermeture des frontières reste très élevé pour les petits producteurs, commerçants et transporteurs individuels. Considérés comme majoritairement issus de la population locale, ils produisent et écoulent une partie de leur production vers les pays voisins et se livrent pendant la saison morte de production, à un trafic transfrontalier local pour compenser la faiblesse des revenus

<sup>4</sup> <http://www.educationpermanente.cfwb.be/> consulté le 5/04/2016

agricoles. Sur le plan économique, la multiplication des barrages de contrôle entraîne l'augmentation des frais déboursés à chaque barrage de contrôle. Mais le risque est plus important pour ces acteurs parce qu'ils doivent passer les multiples barrages avec de faibles quantités de marchandises. Les sommes extirpées constituent un manque à gagner important. La fermeture des frontières entraîne une augmentation des coûts des marchandises sur le marché, ce qui impacte plus significativement les populations locales du fait de la faiblesse de leur revenu. Sur le plan socio-culturel, les risques liés aux conjonctures politiques et législatives entre États sont à l'origine des comportements xénophobes affichés par certains groupes sociologiques à l'égard d'autres groupes se traduisant par des campagnes d'expulsion « d'étrangers », des fermetures brutales des frontières nationales dues à l'envenimement des relations bilatérales entre États, etc. Cela a pour conséquence la faible participation des populations locales aux événements rassemblant les familles situées de part et d'autre de la frontière (ex : fête de mariage, deuil, etc.) ainsi que leur difficulté à avoir accès aux services offerts dans les villes frontalières voisines (hôpitaux, points d'eau, etc.). Le risque encouru par les passeurs, fraudeurs et contrebandiers, appartenant majoritairement à la population locale (parce qu'elle maîtrise bien les pistes et les sentiers qui mènent de l'autre côté de la frontière) reste la rencontre avec les représentants de l'État (douanier, gendarme, etc.). Cette rencontre se solde souvent par la confiscation de marchandises, l'attribution de lourde amende, l'emprisonnement, etc. Il est à noter que certains acteurs profitent de la fermeture des frontières. Ce sont notamment les fonctionnaires qui prélèvent des revenus à ces différents barrages. Ceci se vérifie par la multiplication des postes de police, de douane, de gendarmerie ou des barrières de pluies dans certaines régions frontalières. Nous pouvons également citer les passeurs, fraudeurs et contrebandiers qui profitent de la fermeture des frontières aussi longtemps qu'ils ne sont pas arrêtés par les gendarmes et douaniers.

## 2. RISQUES ET RÉSILIENCE DES ACTEURS LOCAUX FACE AU CONTRÔLE ET À LA FERMETURE DES FRONTIÈRES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET LA GUINÉE ÉQUATORIALE

### 2.1 *Dynamiques locales*

#### 2.1.1 *Dynamiques culturelles*

Les populations du sud Cameroun, du nord Gabon et de la partie continentale de la Guinée Équatoriale (Rio Muni) comme la plupart des populations africaines furent victimes de la partition coloniale. Appartenant à la même ethnie (Fang), ce peuple partage les mêmes valeurs culturelles, le même mode de vie et le même dialecte. L'une de ses particularités est le Mvet, instrument utilisé par les conteurs de la région et reconnu comme patrimoine culturel mondial. Dans les années 2000 et afin de briser les barrières physiques et psychologiques entre les fils et filles des fleuves Kyé et Ntem, de préserver, développer et pérenniser les richesses culturelles des peuples Fang, le festival Mvet-Oyeng est organisé régulièrement. Il réunit les peuples Fang du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Équatoriale qui se retrouvent dans un esprit de fraternité interculturelle. C'est donc un événement fédérateur et intégrateur<sup>5</sup>.

#### 2.1.2 *Dynamiques commerciales*

L'espace frontalier entre ces trois pays est structuré par la présence des marchés. Les marchés camerounais et équato-guinéens sont véritablement considérés comme frontaliers du fait de leur faible distance de la ligne-frontière et de leur forte fréquentation par les allochtones frontaliers (Ndong, 2014, 3). Les marchés gabonais sont plus des marchés intermédiaires où les revendeurs et les collecteurs s'approvisionnent en produits pour les écouler dans les marchés frontaliers. La carte 1 présente des villes de Kyé-ossi, d'Ambam et d'Ebebiyin qui abritent ces marchés complémentaires.

Du côté camerounais, le marché frontalier de Kyé-ossi est spécialisé dans la vente des denrées agricoles, fruits tropicaux, légumes, bétail sur pied et produits



Source : Ndong (2014, 7).

<sup>5</sup> <http://ambam.cm/index.php/a-propos-du-festival> consulté le 06/04/2016

manufacturés (Igué, 2010, 44). Les allochtones pratiquent le commerce et le transport tandis que les autochtones pratiquent principalement l'agriculture et secondairement le transport et le commerce en saison morte. Les principaux clients sont constitués de la population locale et des résidents des villes de Bitam et d'Ebebiyin (Ndong, 2014, 3).

Le marché frontalier d'Ebebiyin est spécialisé dans la vente des boissons alcoolisées et/ou sucrées en provenance de l'ancienne métropole espagnole. C'est le marché le plus fréquenté par les populations venant de Kyé-ossi et des contrées gabonaises de Meyo-Kyé et Bitam (Ndong, 2014, 3).

Le marché gabonais de Bitam est spécialisé dans la vente de pain, de poissons séchés et fumés (Igué, 2010, 44). Les autres produits vendus sont issus de Kyé-Ossi et d'Ebebiyin. Ses principaux clients sont la population locale. Les commerçants sont aussi bien locaux qu'étrangers, notamment des camerounais, des sénégalais, des maliens, etc. (Ndong, 2014, 4).

### ***2.1.3 Dynamiques socio-économiques***

L'espace frontalier est également structuré par la présence d'entreprises qui recrutent leur main-d'œuvre aussi bien localement que dans les pays limitrophes. C'est le cas de SIAT Gabon (Messe, 2015, 8) installée à Bitam dont la main-d'œuvre est issue de Bitam, mais aussi d'Ebebiyin et de Kyé-ossi. Les populations locales se rendent dans les différentes villes frontalières pour y bénéficier de certains services. Le centre hospitalier d'Ebebiyin, le plus moderne de la région, accueille des patients de la localité, comme les ressortissants de Bitam et de Kyé-Ossi (Messe, 2015, 9). Ces populations se déplacent également de part et d'autre de la frontière pour effectuer leurs travaux champêtres, pour des visites familiales, etc.

## ***2.2 Risques de la fermeture des frontières entre Cameroun, Gabon et Guinée Équatoriale***

Les risques liés à la fermeture des frontières peuvent découler des politiques qui régissent les flux transfrontaliers adoptées par les États. Ces politiques ne permettent pas aux acteurs à la frontière et plus particulièrement aux populations locales de bénéficier de façon optimale des différentiels frontaliers du fait de l'augmentation des frais de transaction, du retard dans les délais de livraison des marchandises, de la hausse des coûts des produits sur le marché, etc. D'autre part, ces politiques freinent le brassage des populations locales vivant de part et d'autre de la frontière et renforcent les comportements xénophobes à l'égard des « frères » de la sous-région. Cela se traduit par l'expulsion d'étrangers, la fermeture brutale des frontières, etc. Analysons le cas des trois pays de l'étude.

En effet, bien qu'appartenant à la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) qui prône la constitution « d'un seul territoire douanier à l'intérieur duquel la circulation des personnes, marchandises, biens, services et capitaux est libre » (Mbogning, 2004, 175), ces pays pratiquent des politiques migratoires différentes. En 2015, le Gabon et la Guinée Équatoriale ont développé des réflexes « d'autopréservation » au moyen d'une législation très restrictive symbolisée par le maintien d'un visa d'entrée (Messe, 2015, 5). Trois mythes (Loungou, 2010, 326) développés et entretenus par les autorités politiques de ces pays paraissent sous-tendre leur forte réticence à « ouvrir » leurs frontières aux flux migratoires étrangers, de même que l'attitude ouvertement « xénophobe » de leurs populations respectives à l'égard des populations camerounaises. Il s'agit du mythe de l'invasion démographique (le complexe d'infériorité par le nombre que paraissent nourrir ces deux États est l'un des fondements de leurs politiques migratoires exclusives), du mythe de la spoliation économique (ces deux pays ne souhaitent pas partager avec les nations voisines les bénéfices de l'exploitation de leurs importantes ressources naturelles) et du mythe de la perversion sociale et de la délinquance d'origine étrangère (cela consiste pour les autorités des deux pays à établir un lien de causalité directe entre présence étrangère et insécurité. Cette rhétorique participe d'un processus de bouc-émissarisation des étrangers). Ces attitudes d'hostilité à l'égard des étrangers ont conduit au refoulement de 8 000 camerounais du Gabon en 1989 et à l'expulsion de plusieurs milliers d'africains dont 1 500 familles camerounaises de la Guinée Équatoriale en 2004. Ces deux pays procèdent régulièrement à la fermeture brutale de leur frontière terrestre et maritime. La dernière fermeture brutale des frontières gabonaise et équato-guinéennes remonte respectivement à août 2014 et à décembre 2015 (Loungou, 2010, 325). En 2010, le Cameroun a multiplié les contrôles routiers et augmenté les taxes imposées aux voyageurs communautaires. Les conséquences sont l'augmentation des coûts de transaction, les retards dans les délais de livraison, etc. (Loungou, 2010, 325).

## ***2.3 Résilience des acteurs locaux face aux contrôles et à la fermeture des frontières***

Face aux risques liés à la fermeture des frontières entre États, des stratégies de résilience ont été développées par certains acteurs à la frontière. L'action de résilience pour la population locale consiste à



région transfrontalière pour mieux analyser les dynamiques entre les acteurs publics et privés actifs à la frontière et comprendre les processus de coordination formelle et informelle entre ceux-ci.

## BIBLIOGRAPHIE

- BENNAFLA K. (2002) *Le commerce frontalier en Afrique centrale : acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (2012) Frontières africaines et mondialisation. *Histoire @politique*, 2(17), 149-164.
- DEBIA M., ZAYED J. (2003) Les enjeux relatifs à la perception et à la communication dans le cadre de la gestion des risques sur la santé publique, *Revue en sciences de l'environnement*, 4(1).
- DIAPOL E. (2010) Des espaces transfrontaliers disposant d'un réel potentiel d'intégration In E. Diapol, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'ouest*, Paris, Karthala, 165-177.
- DUBOIS Y., RERAT P. (2012) Vivre la frontière : les pratiques spatiales transfrontalières dans l'Arc jurassien franco-suisse, *Belgeo*.
- FOUCHER M. (2014) *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, Paris, CNRS, 60p.
- GROUPE FRONTIÈRE (2004) La frontière, un objet spatial en mutation, *Espacestems.net*.
- IGUÉ J. (2010) La problématique frontalière en Afrique de l'ouest et du centre, In J. Igué, K. Zinsou-Klassou, *Frontières, espaces de développement partagé*, Paris, Karthala, 21-50.
- IGUÉ J. (2008) Les nouvelles stratégies de développement territorial en Afrique de l'Ouest, In A. Diop, *Développement local, gouvernance territoriale*, Paris, Karthala, 111-126.
- KERMISCH C. (2012) Vers une définition multidimensionnelle du risque, *Revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2).
- LEFEBVRE H., LEVERT M.-J., IMEN K. (2011) Un accompagnement personnalisé d'intégration communautaire en soutien au développement de la résilience : vers un modèle. *Revue développement humain, handicap et changement social*, 19(1), 103-110.
- LELOUP F., BROT J., GÉRARDIN H. (2012) Gouvernance et développement : l'État autrement, in F. Leloup, J. Brot, H. Gérardin, *L'État, acteur du développement*, Paris, Karthala, 5-14.
- LOUNGOU S. (2010) La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités, *Belgeo*.
- MANCIAUX M. (2001) La résilience. Un regard qui fait vivre, *Études*, 10(395), 321-330.
- MARTINAIS E., MOREL-JOURNAL C., DUCHÈNE F. (2006) La construction sociale du risque environnemental un objet géographique, *Penser et faire la géographie sociale : contribution à une épistémologie de la géographie sociale*.
- MBOGNING P. (2004) La région transfrontalière à l'épreuve de la régulation et de la tolérance de l'immigration, In L. Sindjoun, *États, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 174-187.
- MEKINA E.-N. (2012) Description du Fang-Nzaman, langue Bantoue du Gabon : phénologie et classes nominales, *Thèse de doctorat en sciences du langage*, Université de Lorraine.
- MESSE C.-Y. (2015) Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? *Éthique publique*, 17(1).
- NDONG P. (2014) Les marchés frontaliers gabonais, camerounais et équato-guinéens : entre complémentarité et/ou concurrence, *14ème conférence "Border Regions in Transition" (BRIT)*, Lille-Arras-Mons.
- PALIER J., PREVOST B. (2007) Vulnérabilité et gestion des risques : potentialités et limites de la microfinance, *Mondes en développement*, tome 35, n° 138, 103-118.
- PAQUOT T., LUSSAULT M. (2012) Introduction: étymologies contrastées et appel au franchissement des limites, In T. Paquot, M. Lussault, *Murs et frontières*, Paris, CNRS, 9-15.
- SOHN C. (2012) La frontière comme ressource dans l'espace urbain globalisé. Une contribution à l'hypothèse de la métropole transfrontalière, *WP* (25), 22-24.
- SOHN C., WALTHER O. (2009) Métropolisation et intégration transfrontalière : le paradoxe luxembourgeois, *Espaces et Sociétés*, 3(138), 51-67.
- SOULE B. (2010) Frontière : espace de développement partagé, In J. Igué, K. Zinsou-Klassou, *Frontières, espaces de développement partagé*, Paris, Karthala, 51-61.
- STARY B. (1995) Réseaux marchands et territoires étatiques en Afrique de l'ouest, *Université de Paris-Nanterre*, Paris, consulté le 4/8/16, [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers08-09/010014865-60.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865-60.pdf)
- WALTHER O. (2010) Économie et frontières en Afrique sahélienne : un usage clientéliste de la partition coloniale, In J. Igué, *Frontières, espaces de développement partagé*, Paris, Karthala, 63-75.
- ZINSOU-KLASSOU K. (2010) Construction d'un espace ghanéo-togolais, enjeux et perspectives, In J. Igué, K. Zinsou-Klassou, *Frontières, espaces de développement partagé*, Paris, Karthala, 21-50.

# L'entrepreneuriat et l'innovation, des voies complémentaires pour la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience en milieu rural rdcongolais

Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE<sup>1</sup>

T rès souvent, l'entrepreneuriat et l'innovation sont considérés comme des moteurs du développement ; ils permettent de créer des emplois et favorisent la croissance économique et la prospérité (Nembot Ndeffo, 2014 ; Julien et *al.*, 2013 ; Fayolle, 2012 ; Janssen, 2009). Selon le Rapport sur la compétitivité en Afrique 2015 (FEM, BM, BAD et OCDE, 2015), le manque chronique d'innovation est à la base de la faible croissance d'entreprises et de la modeste création d'emplois de qualité dans certaines régions du monde comme l'Amérique latine et surtout l'Afrique subsaharienne. Dans ces régions qui ont profité d'un climat économique favorable ces dernières années, il est important que la croissance vienne maintenant de l'intérieur. Pour cela, l'innovation et le dynamisme sont des facteurs clés pour que l'Afrique subsaharienne puisse tirer parti des progrès économiques et sociaux en cours.

D'après Schumpeter (1942), les entrepreneurs constituent le moteur du processus de « destruction créatrice » en identifiant les opportunités et en développant les technologies et les concepts qui vont donner naissance à de nouvelles activités économiques. Depuis l'évocation de cette force du processus de « destruction créatrice » par Schumpeter, l'entrepreneuriat et l'innovation sont demeurés associés, même si l'innovation n'est pas uniquement l'œuvre des entrepreneurs (Fayolle, 2012 ; Janssen, 2009). La RD Congo de manière générale et son milieu rural en particulier ont besoin d'acteurs dotés de ces caractéristiques entrepreneuriales. En engageant des démarches de changement et de transformations, ils contribueront à réduire la vulnérabilité des milieux ruraux congolais et de leurs habitants et à renforcer leur résilience. Dans les zones rurales du Congo, qui représentent plus de 60% de la population (RDC, MPMSRM, INS, 2014), la création d'entreprises par les ruraux eux-mêmes demeure trop faible.

Pourquoi cette situation ? Quelles en sont les explications ? Comment libérer l'innovation et l'entrepreneuriat en vue de la réduction de la vulnérabilité et du renforcement de la résilience du milieu rural congolais ? Telles sont les préoccupations de cet article. Il se propose d'analyser le contexte d'intervention des acteurs ruraux congolais et de révéler les divers goulots d'étranglement qui les empêchent d'entreprendre et d'innover. Les facteurs de blocage identifiés, quelques stratégies en termes de pistes d'action seront avancées. Les données utilisées proviennent des recherches menées et des monitorings institués par le Centre de recherche<sup>2</sup> que nous coordonnons. Ce texte est le fruit de nos travaux sur les réalités du développement rural en RD Congo. Nous proposons de partager certaines des conclusions de l'ouvrage récemment publié (Ngalamulume Tshiebue, 2016), particulièrement les solutions envisagées dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

---

<sup>1</sup> Centre de Recherche-Action en Population, Environnement et Développement-CRAPED et Institut Supérieur de Développement Rural-ISDR/Tshibashi (RD Congo). tongrengalme@yahoo.fr ; gregoire.ngalamulume@gmail.com

<sup>2</sup> Centre de Recherche-Action en Population, Environnement et Développement (CRAPED).

## 1. ÉCLAIRAGE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE

### 1.1 Concepts de base

Il convient de préciser les concepts utilisés dans cette étude : entrepreneuriat, innovation, vulnérabilité, résilience.

#### 1.1.1 *Entrepreneuriat*

Il existe plusieurs définitions de l'entrepreneuriat. Verstraete et Fayolle (2005, 44) considèrent l'entrepreneuriat comme « une initiative portée par un individu (ou plusieurs individus s'associant pour l'occasion) construisant ou saisissant une occasion d'affaires (du moins ce qui est apprécié ou évalué comme tel), dont le profit n'est pas forcément d'ordre pécuniaire, par l'impulsion d'une organisation pouvant faire naître une ou plusieurs entités, et créant de la valeur nouvelle (plus forte dans le cas d'une innovation) pour des parties prenantes auxquelles le projet s'adresse. » Pour Paturel (2007, 32), l'entrepreneuriat est, « à partir d'une idée, l'exploitation d'une opportunité dans le cadre d'une organisation impulsée, créée de toute pièce ou reprise dans un premier temps, puis développée ensuite, par une personne physique seule ou en équipe qui subit un changement important dans sa vie, selon un processus qui aboutit à la création d'une valeur nouvelle ou à l'économie de gaspillage de valeur existante ». Selon Janssen et Surlemont (2009), lorsque l'on parle d'entrepreneuriat, plusieurs dimensions, voire conceptions sont mises en avant : une qui définit l'entrepreneuriat comme la capacité à créer ou à repérer des opportunités et à les exploiter ; une qui la définit comme la création d'une organisation par une ou plusieurs personnes (la notion d'organisation ne s'y réduit pas à celle d'entreprise) ; une autre qui considère l'entrepreneuriat comme un phénomène ou un processus créant de la valeur, qu'elle soit individuelle, économique ou sociale ; et une dernière qui accorde une importance capitale à l'innovation dans la définition de l'entrepreneuriat. Concrètement, l'entrepreneuriat se mesure notamment par la création et la croissance ou le développement des entreprises (micro, petites et moyennes essentiellement). Une entité entrepreneuriale est un territoire où l'on expérimente de nouvelles idées, de nouveaux produits, processus ou marchés, ce qui lui permet de se renouveler. Définir l'entrepreneuriat signifie parler de l'entrepreneur. Celui-ci est une personne qui est prête à mettre en jeu sa carrière et sa sécurité financière dans une entreprise risquée (Druker, 1970). C'est une personne qui veut et qui est capable de transformer une idée ou une invention en une innovation réussie (Schumpeter, 1950). Cet acteur est doté d'un certain nombre de caractéristiques qualifiées d'« entrepreneuriales » : la capacité d'initiative, la prise de risques, l'orientation vers les opportunités, la réactivité ou la flexibilité (Fayolle, 2012 ; Janssen, 2009).

Par ailleurs, lorsque l'on parle d'entrepreneuriat, il y a lieu de différencier deux notions : l'esprit d'entreprise et l'esprit d'entreprendre. L'esprit d'entreprise est la mentalité qui pousse un individu à créer une entreprise, souvent, mais pas nécessairement à vocation commerciale alors que l'esprit d'entreprendre n'est pas uniquement réservé à la sphère de l'entreprise. La création d'entreprise n'est donc qu'une des manifestations possibles de l'esprit d'entreprendre (Janssen et Surlemont, 2009, 27). Les deux dimensions paraissent indispensables dans le cas des milieux ruraux congolais. Il faut, à la fois, des hommes et des femmes dotés de cette mentalité visant la création d'entreprises dans divers secteurs de la vie rurale, mais aussi et surtout de ceux dotés d'une réelle confiance en soi et des attitudes permettant de saisir toutes les opportunités qui se présentent et de les transformer en réalités économiques ou sociales favorables.

#### 1.1.2 *Innovation*

Selon le Dictionnaire de langue française, elle est un processus consistant à innover, c'est-à-dire à introduire quelque chose de nouveau en terme d'usage, de coutume, de croyance, à chercher à améliorer constamment l'existant de façon radicale. L'innovation résulte à la fois d'une nouvelle idée, d'une réalisation concrète et de la réponse aux attentes des consommateurs. Elle vise à obtenir un avantage compétitif en satisfaisant les besoins du marché. L'innovation est un principe général lié aux capacités du cerveau humain et de la société à créer ou trouver des solutions nouvelles. Elle se révèle dans différents secteurs de la vie socio-économique, tant marchands que non marchands (innovation sociale). Sur le plan individuel, l'innovation est le fait de rompre avec ses habitudes et de faire des choses de manière nouvelle, créative. L'innovation se rapproche de la créativité, elle renvoie à la création d'une nouveauté.

Pour Dandurand (2005), c'est dans les années quatre-vingt-dix que l'on perçoit une volonté affirmée de définir l'innovation pour mieux en quantifier la portée. Les principaux ouvrages de la mesure de la science

de cette décennie, tels le Manuel d'Oslo (OCDE, 1997) et le Manuel de Frascati (OCDE, 2002) mettent essentiellement l'accent sur l'innovation technologique en entreprise. Dans la conjoncture économique du début des années quatre-vingt-dix, le lien entre innovation et développement s'établit naturellement en termes de technologie, de nouveaux marchés et de création d'emplois.

L'OCDE (2005) définit l'innovation par [...] la mise en œuvre d'un produit (bien ou service), ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré (pour la firme), d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. Entrent ainsi en ligne de compte les nouvelles sources de matières premières, les nouvelles méthodes de production, de distribution ou de vente, ainsi que les nouveaux marchés et une nouvelle organisation. Cette conception met l'accent autant sur la nouveauté que sur les améliorations (St-Pierre, 2009b). Le manuel d'Oslo (OCDE, 2005) identifie trois types de nouveauté que comporte l'innovation : nouveauté pour l'entreprise, nouveauté pour le marché et nouveauté pour le monde entier.

### 1.1.3 Vulnérabilité

Du latin *vulnerare*, blesser, endommager, entamer, porter atteinte à, faire mal à, froisser, la vulnérabilité<sup>3</sup> est le caractère de ce qui est vulnérable, fragile, précaire, de ce qui peut être attaqué, blessé, endommagé. Elle est le synonyme de la fragilité, de la précarité. Le terme s'applique aussi bien à des personnes, à des groupes humains qu'à des objets ou à des systèmes (entreprises, écosystèmes...). La vulnérabilité est la fragilité face à la maladie, à des infirmités, à des agressions extérieures, à des événements personnels (deuil, divorce...), sociaux-économiques (chômage, licenciement, crise économique, pauvreté...), à des événements naturels (tremblement de terre, éruption volcanique), à des aléas climatiques. Le degré de vulnérabilité dépend de la sensibilité face aux événements dommageables et de la capacité d'adaptation face à ceux-ci. Pour un être humain, la vulnérabilité peut avoir des conséquences en termes d'autonomie, de santé, d'espérance de vie, de dignité, d'intégrité physique ou psychique. Pour des entités rurales, les manifestations de la vulnérabilité se retrouvent dans différents secteurs de la vie (pauvreté, maladies, dégradation de l'environnement, faible scolarisation, faible participation politique, etc.).

### 1.1.4 Résilience

Sur le plan physique, la résilience traduit l'aptitude d'un corps à résister aux chocs et à reprendre sa structure initiale alors qu'elle désigne, sur le plan mental, la capacité d'un individu à surmonter les moments douloureux de l'existence et à se développer, en dépit de l'adversité. La résilience se traduirait ainsi par la capacité des milieux ruraux à résister aux multiples agressions extérieures, grâce à la mise en place de stratégies de sécurisation et d'autonomisation.

## 1.2 La mesure et les déterminants de l'entrepreneuriat et de l'innovation

### 1.2.1 Les déterminants de l'entrepreneuriat et de l'innovation

Il existe plusieurs déterminants de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans une société. Au niveau de l'innovation, Biatour et Kegels (2008) identifient trois facteurs majeurs : les efforts en recherche et développement des entreprises, la qualification de la main-d'œuvre et la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Galia et Legros (2002) ajoutent la taille de l'entreprise qui symbolise le niveau d'industrialisation, la motivation des travailleurs, le degré de la concurrence et la capacité d'appropriation des bénéfices de l'innovation. S'agissant de l'entrepreneuriat, Julien et al. (2013) identifient divers déterminants dans différents secteurs socio-économiques : le revenu moyen de la population du territoire, la part de logements privés et possédés, le taux de chômage, et le niveau de dépendance économique d'une partie de la population envers toutes les formes de soutien de l'État aux personnes à faible ou sans revenus. Au niveau démographique, figurent la croissance de la population, l'importance de l'immigration, la densité de la population (mesurée par le poids de la population en zone rurale), la part de la population âgée de 25 à 34 ans, soit la partie la plus susceptible de démarrer des entreprises, ainsi que la part de la population ayant un niveau d'éducation postsecondaire. Sont aussi jugés déterminants le partage, la création et la diffusion des connaissances.

<sup>3</sup> <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Vulnerabilite.htm>

Ces résultats corroborent ceux obtenus à la suite d'une enquête en Afrique de l'Ouest (Mauritanie et Sénégal) auprès des jeunes (Kane, Sy, Ntep Massing et Liboudou, 2014). Ainsi dans un premier temps, les déterminants sociodémographiques (âge, statut en emploi, situation familiale, revenus, diplôme, réseau) et contextuels (pays, conjoncture) influent positivement sur la création d'entreprise par les jeunes. De manière générale, les déterminants sont semblables d'un pays à l'autre avec toutefois des interprétations différentes lorsque les jeunes abordent la question de culture dans leurs pratiques entrepreneuriales. De plus, les résultats montrent également que les facteurs socioculturels associés à l'entrepreneuriat comme la résilience entrepreneuriale, la motivation, le statut social des entrepreneurs, et le recours aux sources personnelles et familiales de financement de l'entreprise paraissent effectivement peser un poids important dans le phénomène entrepreneurial des jeunes. Ainsi, l'interaction complexe de ces différents facteurs peut favoriser ou gêner l'émergence des entreprises.

Ces différents déterminants de l'entrepreneuriat et de l'innovation sont bien valables pour le Congo, avec toutefois une adaptation à notre contexte particulier. Comme l'affirme Josée St-Pierre (2009a), l'innovation est un processus tourbillonnaire qui prend forme de multiples façons. Elle présente à cet effet un modèle dynamique qui met l'accent davantage sur le fonctionnement en harmonie des différentes composantes, plutôt que sur la domination d'une seule composante qui pourrait être insuffisante si les autres n'œuvrent pas en synergie. Ces composantes sont notamment le leadership (motivant, mobilisateur et dédié, ouvert aux idées nouvelles, créatif, expérimenté et orienté vers l'avenir, et reconnu pour stimuler le développement de l'innovation), les ressources diverses en quantité suffisante et au bon moment, des savoir-faire adéquats, maîtrisés par les membres de l'équipe et qui sont en cohérence avec les objectifs de la direction, une organisation flexible, ouverte, apprenante où on exprime une attitude positive face au changement, où le personnel travaille en commun pour atteindre les buts de l'organisation, où le climat de travail n'exprime aucune tension, ainsi qu'une collaboration positive avec l'environnement externe. Des facteurs qui paraissent importants à réunir et à promouvoir en milieu rural congolais.

### *1.2.2 La mesure de l'innovation et de l'entrepreneuriat*

Pour le Manuel d'Oslo de l'OCDE (1997), la mesure des activités scientifiques et technologiques repose sur les dépenses en Recherche-Développement et les brevets. Ces deux indicateurs présentent toutefois des limites selon l'INSEE (2003). D'abord, la R&D mesure un effort, une ressource allouée à une certaine activité, mais elle ne mesure pas les résultats de cette activité. Elle ne permet donc pas de connaître directement les effets de l'innovation sur la croissance économique. De surcroît, un grand nombre d'innovations ne proviennent pas de la R&D, aussi bien dans les services que dans l'industrie manufacturière. Ensuite, la couverture des brevets n'est pas totale ; un grand nombre d'inventions ne sont pas brevetées d'une part, et nombre de brevets couvrent des inventions qui ne sont pas mises en application par la suite, d'autre part. Ainsi, le brevet n'offre qu'une mesure imparfaite d'output.

Le tableau de bord de l'innovation utilisé en France (DGCIS, 2009), qui présente vingt et un indicateurs significatifs du développement de l'innovation, est structuré en quatre rubriques : nouveaux capitaux, nouveaux entrepreneurs, nouvelles technologies et nouveaux usages. Au niveau de nouveaux capitaux, les indicateurs utilisés sont notamment les fonds levés sur Alternext, le montant des fonds investis dans le capital-risque, le montant des fonds levés dans le capital-investissement, la collecte de fonds dans le cadre des contrats d'assurance-vie, le nombre de fonds communs de placement à risque. Dans la catégorie nouveaux entrepreneurs, on voit les créations d'entreprises dans les secteurs technologiquement innovants, le nombre d'entreprises sur Alternext, le nombre d'opérateurs de capital-risque, les effectifs salariés dans les secteurs technologiquement innovants, les effectifs salariés dans les services informatiques et de télécommunications. Dans les nouvelles technologies, on insiste sur les demandes de brevets publiées d'origine française, les demandes de brevets français, publiées par domaine technologique, les indices de chiffre d'affaires des secteurs technologiquement innovants et enfin, dans les nouveaux usages, on tient compte du nombre d'internautes, de la part des ménages ayant accès à l'internet à domicile, du nombre de clients du téléphone mobile, de la vente de micro-ordinateurs au grand public et aux entreprises et de l'équipement des ménages en ordinateurs.

Il existe donc plusieurs indicateurs et divers types de classement à travers le monde.

Lancé depuis 2007, l'Indice mondial de l'innovation (GII) est devenu la principale référence en matière d'innovation et un outil précieux de comparaison. Publié conjointement par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Université Cornell et l'INSEAD, le rapport présente un classement annuel des capacités d'innovation et des performances en matière d'innovation des pays du monde entier. Il reprend une diversité et une multitude d'indicateurs qui varient constamment. Ainsi, 81 indicateurs ont

été utilisés pour le classement 2014, 79 en 2015 et 82 en 2016 regroupés en deux sous-indices et sept piliers principaux. Le sous-indice des moyens mis en œuvre en matière d'innovation comporte des éléments de l'économie nationale favorisant des activités innovantes autour de cinq piliers : 1) les institutions, 2) le capital humain et la recherche, 3) l'infrastructure, 4) le perfectionnement des marchés et 5) le perfectionnement des entreprises, alors que le sous-indice des résultats recense les preuves manifestes de l'innovation en s'appuyant sur deux piliers : 6) les résultats en matière de connaissances et de technologie et 7) les résultats créatifs (Cornell University, INSEAD, WIPO, 2016 ; 2015 ; 2014).

Vu la diversité d'indicateurs, beaucoup de données font défaut pour plusieurs pays en développement, ce qui explique leur non classement. C'est le cas de la RD Congo.

## **2. ENTREPRENDRE ET INNOVER POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ ET RENFORCER LA RÉSILIENCE : LES RÉALITÉS CONGOLAISES**

Depuis quelques décennies, l'entrepreneuriat et l'innovation sont devenus des facteurs déterminants de la dynamique des sociétés, susceptibles de donner une certaine impulsion à l'accumulation des richesses et à la construction des nations, par leur contribution à l'amélioration de la qualité des biens et services. Comme le relève l'OCDE (2010a), l'innovation est appréhendée comme un moteur de développement qui permet de créer des emplois et de stimuler la croissance de la productivité par la diffusion du savoir. Ainsi, de nombreux pays à travers les regroupements régionaux se sont investis et s'investissent encore pour la recherche de nouvelles sources durables de croissance parmi lesquelles l'innovation et l'entrepreneuriat semblent occuper une place de choix. C'est pourquoi l'OCDE (2010b) a élaboré une stratégie de l'innovation dont le but est de mobiliser l'innovation pour affirmer la croissance et relever les défis planétaires et sociaux. L'Agenda 2063 de l'Union Africaine et la Position commune africaine sur l'agenda de développement post 2015 ont identifié la science, la technologie et l'innovation comme axes principaux du développement de l'Afrique (Nembot Ndeffo, 2014).

Ce n'est donc pas par hasard si les dirigeants africains ont affirmé que « la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté et la maladie, d'amélioration de la santé publique, d'augmentation de la production agricole en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dépendait entre autres, de la capacité des pays à exploiter la science et la technologie pour le développement et aussi d'un investissement accru et durable dans les sciences, la technologie et l'innovation » (UA-NEPAD, 2010). Cet appel semble entendu par certains pays qui ne cessent de déployer des efforts en matière d'innovation. L'Indice mondial de l'innovation (GII) rend compte depuis 2007 des performances africaines en matière d'innovation. Comme dit plus haut, le Congo n'y est pas classé, faute de données. Le classement 2015 donne 3 pays d'Afrique subsaharienne chefs de file de la région : Île Maurice (49<sup>e</sup>), Afrique du Sud (60<sup>e</sup>) et Sénégal (84<sup>e</sup>). Le Kenya (92<sup>e</sup>), le Mozambique (95<sup>e</sup>) et l'Ouganda (111<sup>e</sup>) sont considérés comme les meilleurs innovateurs dans la catégorie des pays à faible revenu. Certains pays se sont distingués par une performance supérieure à celle que pourrait suggérer leur niveau de développement : le Sénégal (84<sup>e</sup>), le Kenya (92<sup>e</sup>), le Rwanda (94<sup>e</sup>), le Mozambique (95<sup>e</sup>), le Malawi (98<sup>e</sup>), le Burkina Faso (102<sup>e</sup>), le Mali (105<sup>e</sup>) et l'Ouganda (111<sup>e</sup>). Le classement 2016 publié le 15 août annonce quelques bouleversements dans le peloton de tête et des fortunes diverses au niveau de la région. Derrière l'Île Maurice (53<sup>e</sup>) qui a perdu 4 places et l'Afrique du Sud (54<sup>e</sup>) qui en a gagné 6, apparaît en troisième place le Kenya (80<sup>e</sup> mondial en 2016 et 92<sup>e</sup> en 2015) qui précède désormais le Sénégal (84<sup>e</sup> mondial en 2015 et 106<sup>e</sup> en 2016). Le Rwanda (83<sup>e</sup>), le Mozambique (84<sup>e</sup>), le Botswana (90<sup>e</sup>), la Namibie (93<sup>e</sup>) et le Malawi (98<sup>e</sup>) ont quant à eux sensiblement amélioré leur classement ou conservé leur place (Malawi) (Cornell University, INSEAD, and WIPO, 2016 ; 2015). Comme l'a souligné le Directeur général de l'OMPI à l'occasion du lancement de la huitième édition de l'Indice Mondial de l'Innovation en 2015, « l'Innovation est riche de promesses en termes de croissance économique pour les pays à tous les stades de développement. Toutefois, ces promesses ne se concrétisent pas automatiquement. Chaque nation doit trouver la juste combinaison de politiques pour mobiliser le potentiel novateur et créateur inhérent à son économie ».

L'entrepreneuriat et l'innovation sont de nature à réduire la vulnérabilité, entendue au sens de la précarité et de la fragilité, des milieux ruraux congolais et à renforcer leur capacité de résistance aux assauts extérieurs et donc leur résilience. Ces milieux ont autant besoin de l'innovation que de l'entrepreneuriat. Les divers profils d'« entrepreneurs-innovateurs » recensés par Djellal et Gallouj (2009) s'y retrouvent : entrepreneur « cognitif », « social », « écologique », « entrepreneurial », etc. L'entrepreneur « cognitif » pourra fonder la création de son entreprise sur des champs de connaissances nouveaux qu'il a contribué lui-même à établir ou dont il tire parti sans y avoir contribué ; l'entrepreneur « social » évoluera dans le

domaine de l'économie sociale et solidaire, en vue de résoudre de manière innovante les problèmes sociaux de la communauté, notamment par des mesures de prise en charge des couches défavorisées de la population ; l'*entrepreneur* «écologique» ou éco-entrepreneur s'investira dans la protection de l'environnement et la quête d'un développement durable ; l'entrepreneur «entrepreneurial» s'orientera vers l'amélioration de la viabilité des entreprises : incitation, accompagnement, gestation, naissance, premiers pas des entreprises, etc.

À l'heure actuelle, les milieux ruraux rdcongolais sont très en retard par rapport à ces thématiques. Divers indicateurs l'attestent : déficit de la R&D, faible prise de risque, effectif réduit d'entrepreneurs et de nouvelles entreprises, modeste investissement public et privé, déficit et/ou stagnation technologique, capacité d'initiative et de créativité limitée, insuffisance du développement des chaînes de valeur (agriculture, artisanat, etc.) et de la création des organisations innovantes dans divers secteurs (social, économique, culturel), etc. Le milieu rural congolais ne dispose pas d'une véritable classe d'entrepreneurs. Les technologies utilisées sont les mêmes depuis des siècles dans divers sous-secteurs : agriculture, élevage, pêche, séchage, conservation, transformation des produits, commercialisation... On ne bénéficie pas d'innovations tant au niveau de l'outillage, des techniques culturelles que des variétés utilisées : on voit toujours une houe à court ou long manche selon les tribus, une petite machette, une vieille hache... ; les variétés culturelles sont les mêmes que celles utilisées par les aïeux ; les mêmes semis en désordre depuis des millénaires ; les méthodes de séchage, de conditionnement et de conservation des produits n'ont jamais connu d'évolutions majeures, même chose dans la préparation des repas et la présentation des produits : le fougou, la «chikuange»... sont toujours préparés, présentés et conservés de la même manière qu'il y a des siècles : dans le «lusangu» pour le fougou et les feuilles vertes pour la «chikuange». On ne sent aucun effort d'évolution technologique, de remontée de la chaîne de valeur pour commencer par exemple à produire le «fougou» ou la «chikuange» en quantité industrielle, les conditionner de manière à leur assurer une conservation longue, les emballer dans des boîtes ou paquets et aller à l'assaut des marchés asiatiques, américains et européens. Une grande partie du «pondu» consommé en Europe par de nombreux Congolais vient du Vietnam qui le présente emballé dans des sacs en plastique et dans des cartons. Ne pourrait-on pas se lancer dans ce genre d'activités génératrices d'emplois et de revenus et susceptibles de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience ? La tomate pourrit dans de nombreux villages, faute de procédés valables de conservation et de transformation ; n'est-il pas temps d'envisager des recherches-développements appropriées et un accompagnement spécifique des acteurs ruraux pour éviter cette issue ? Le riz local pâtit de son mauvais conditionnement par rapport au riz importé ! Les produits locaux de l'élevage (poules, canards, moutons ou chèvres) ne sont pas valorisés sur les marchés. Le conditionnement et la transformation constituent d'énormes défis pour le pays et le monde rural. Pourtant, il existe plusieurs produits bio (fourmis, chenilles, champignons, gibier, poissons, fruits, légumes...) présentant de réels potentiels de croissance si leurs filières parvenaient à être maîtrisées. Ce manque d'innovation entrave la compétitivité des milieux ruraux congolais et nuit à leur développement. Les initiatives qui émergent (organisations, groupements paysans et leurs fédérations, petites entreprises...) sont dans la plupart des cas fragiles, insuffisamment structurées et dotées d'une capacité d'action limitée, faute de moyens logistiques et d'accompagnements appropriés (Diasso et Kern, 2015). La récente installation des Parcs Agro-Industriels censée résoudre ce genre de problèmes ne sera pas suffisante parce que venue d'en haut. L'histoire du développement économique de pays comme le Japon ou la Corée montre que l'installation durable de l'agro-industrie résulte de l'évolution de l'agriculture traditionnelle. À mesure que l'agriculture paysanne évolue, émerge une classe moyenne d'agriculteurs, capable de recourir au paquet technologique fait d'intrants performants (semences améliorées, fertilisation, outillage et machines, conservation, transport, conditionnement et transformation...) et se développent de petites unités de transformations intensives en travail, générant des revenus et renforçant le dynamisme de l'économie rurale. L'aboutissement vers de grandes unités intensives en capital se fera ainsi sans heurts et celles-ci bénéficieront des connexions systémiques positives de l'agriculture paysanne en termes de débouchés, de fourniture de matières premières et de main-d'œuvre. La dynamique impulsée d'en bas devra être soutenue dans la durée. Dans le cas d'espèce, les grandes plantations installées ou à installer vont embaucher les paysans pauvres, pas nécessairement ceux qui ne sont plus utiles en agriculture paysanne et qui sont libérés dans le cadre de l'évolution de l'activité rurale comme stipulé dans le modèle dualiste proposé par Arthur Lewis (1954). Ainsi, les paysans restés dans l'agriculture risquent de demeurer davantage pauvres et de souffrir de la concurrence déloyale exercée par ces grandes exploitations tant sur les terres que sur les prix des produits. Ils risquent ainsi de se retrouver coincés et asphyxiés. Il appartient au gouvernement et à ces unités installées de prendre des mesures particulières pour insérer davantage les paysans de leur ressort dans le processus de production et d'évolution de l'agriculture paysanne.

### 3. DÉFIS À RELEVER POUR UNE INNOVATION ET UN ENTREPRENEURIAT SUSCEPTIBLES DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU MONDE RURAL CONGOLAIS ET DE RENFORCER SA RÉSILIENCE

La situation de l'innovation et de l'entrepreneuriat au Congo n'est pas reluisante et des défis majeurs sont à relever pour prétendre jouer un certain rôle dans ces domaines. Mais comment et pourquoi la situation perdure-t-elle ? Même si les responsabilités peuvent être partagées entre l'État et les populations, il apparaît néanmoins que celle des pouvoirs publics est prépondérante. Pour Luc Nembot Ndeffo (2014), le retard de l'Afrique par rapport aux autres régions du monde est tributaire de quatre principaux facteurs que sont la faiblesse des institutions, la mauvaise qualité des infrastructures, un cadre inapproprié au perfectionnement des entreprises et un système éducatif inadéquat. En agissant simultanément, ces facteurs constituent un cercle vicieux qui maintient l'Afrique en général et le Congo en particulier dans un état de vulnérabilité par rapport aux autres régions et anéantit ses capacités de résilience.

#### 3.1 Des déficiences dans le capital humain à corriger

Le Congo n'a pas mis en place son propre système d'enseignement adapté à ses réalités. Celui en vigueur est une copie conforme du système de la métropole, d'où l'inadéquation des programmes d'enseignement souvent en décalage avec les réalités et les besoins du pays. Pour remédier à cette situation caractéristique de l'Afrique subsaharienne, de nombreux chercheurs africains comme Ela (cité par Nembot Ndeffo, 2014) avaient déjà proposé dans les années 1970 un projet éducatif portant sur « une intégration totale entre l'économie, l'éducation et la société » ; un système basé sur « la ruralisation de l'enseignement qui implique fondamentalement la rupture avec la conception de l'école héritée du système colonial et entretenue par les maladies infantiles de l'indépendance ». Ces recommandations restent d'actualité au moment où de nombreuses réformes sont envisagées dans le système éducatif congolais.

Au Congo, l'enseignement devient de plus en plus théorique, négligeant les aspects pratiques et la professionnalisation des élèves et étudiants. La pratique professionnelle est en train de perdre en importance dans nos institutions secondaires, supérieures et universitaires ; ce qui suscite des inquiétudes quant à la qualité des diplômés de techniciens, ingénieurs, médecins... Depuis plusieurs années, les fonds destinés à la recherche ne sont plus libérés ou n'existent plus, ce qui affecte la qualité de l'enseignement, surtout dans les domaines des sciences et des technologies. Cela se complique davantage avec la prolifération d'institutions supérieures et universitaires sans ressources matérielles, encore moins humaines, presque dans chaque territoire, alors qu'ailleurs certaines institutions déjà fortes fusionnent pour devenir plus compétitives et bénéficier de la mutualisation des efforts (économies d'échelles, utilisation rationnelle et efficiente de ressources)<sup>4</sup>. Les politiciens congolais redoublent d'ingéniosité et innovent en créant des universités et des instituts supérieurs, chacun dans leur « fief ». Mais de quelles ressources matérielles (infrastructures, laboratoires équipés, bibliothèques, salles informatiques) et humaines (professeurs, chercheurs...) disposent-elles ? Déjà, les anciennes situées dans les métropoles et les grands centres en manquent cruellement. Dans ces conditions, il n'est pas rare de trouver des universités sans professeur et dans lesquelles des assistants<sup>5</sup> donnent cours même en licence, sans bibliothèque<sup>6</sup>, sans salle informatique, sans amphithéâtre, sans laboratoire !

La prise en charge des enseignants par les parents est en vigueur depuis le début des années 1990 dans l'enseignement public à travers le versement des frais d'intervention ponctuelle (FIP). Devenue une intervention permanente et obligatoire cette « prime des parents », si elle motive les enseignants, pervertit la qualité et le bon fonctionnement de l'enseignement au Congo démocratique. En effet, les institutions se font concurrence pour attirer et/ou conserver le maximum d'élèves et/ou étudiants, de manière à avoir la prime la plus importante chaque fin du mois. Ainsi, tout est mis en œuvre, parfois au mépris des règles déontologiques et de la rigueur scientifique, pour remplir les salles de classe et les amphithéâtres.

<sup>4</sup> C'est le cas de la création des Académies universitaires en Belgique, de la fusion de l'Université catholique de Louvain (UCL) avec les Facultés universitaires catholiques de Mons (FUCAM), de l'Université de Liège (Ulg) avec la Faculté de sciences agronomiques de Gembloux.

<sup>5</sup> Selon le Statut du personnel de l'ESU encore en vigueur, pour être recruté assistant, il faut avoir fini le cycle avec la mention distinction ou avoir fait au moins une distinction au cours du cycle et terminer les études avec un pourcentage d'au moins 65 % ; ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de circonstances. Le clientélisme, le tribalisme et beaucoup d'autres tares ont pris le dessus sur la méritocratie. Ainsi, les « enfants de » peuvent être recrutés même s'ils n'ont eu que 50 %.

<sup>6</sup> Un responsable d'une certaine institution interrogée en notre présence à l'Expo-universitaire en 2012 à Kinshasa par un visiteur de son stand a déclaré qu'il fonctionnait avec sa petite bibliothèque privée !

À ce type de dysfonctionnement s'ajoute la désaffection envers les sciences et les technologies. En effet, les cursus en ingénierie, polytechnique, physique, chimie, agronomie... sont désertés au profit des sciences humaines : droit, économie, sociologie... La marginalisation des filières scientifiques et techniques dans le système éducatif congolais aura de sérieuses répercussions négatives sur la dynamique de développement du pays. La plupart des pays émergents ont compris très tôt l'importance de ces filières dans le processus de maîtrise des techniques de production et d'innovation. Selon la Banque Mondiale (citée par Nembot Ndeffo, 2014), Singapour comptait 60% de ses étudiants dans les filières scientifiques et techniques en 1980. Cette proportion était de 42% pour Hong-Kong.

Les premiers résultats de notre étude encore en cours au Kasai Central sur le choix des filières d'étude dans les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) confirment cette tendance. Les filières scientifiques manquent cruellement d'étudiants, comme à l'ISP-Kananga, alors que les filières comme les sciences commerciales ou la gestion attirent en masse... Or, quand dans le secondaire, les enfants n'ont pas été formés en sciences, la suite ne peut être que compromise. Ce déficit de diplômés de qualité dans les domaines des sciences et des technologies a une incidence directe sur l'innovation. La qualité de l'enseignement et l'intérêt pour les sciences et les technologies constituent des défis majeurs pour le Congo. L'innovation ne peut être promue qu'à partir d'une politique de Recherche-Développement adéquate. Il convient de mettre en place et de stimuler des pôles d'innovation dans les Universités et Instituts supérieurs techniques sélectionnés ainsi que dans les centres de recherche spécialisés maillant les territoires et prenant en compte leurs spécificités. Des expérimentations devraient être initiées dans divers domaines de la vie rurale : semences et géniteurs performants, transformation et conditionnement des produits de culture, outillage et machines. Les technologies simples, faciles d'usage en milieu rural et propres énergétiquement devraient être encouragées.

### *3.2 Le faible niveau de prise de risque à relever*

La prise de risque est définie en termes de probabilité ou de disposition d'un individu à prendre des risques ; elle peut se révéler dans le cas de la création d'entreprise, dans le choix de poursuivre une idée d'affaire dont les probabilités de succès sont faibles (Janssen et Surlemont, 2009). Or, cette appétence au risque est plus importante chez certaines personnes que chez d'autres. L'entrepreneur qui réussit est celui qui le sait et qui a appris à composer avec le risque. Savoir l'identifier, avec l'aide des autres, savoir le « calculer » et le manager, savoir réagir face aux risques constitue des compétences et des habiletés essentielles (Fayolle, 2012).

Dans les milieux ruraux congolais, nombre de personnes répugnent à prendre des risques, de peur d'échouer. De plus en plus de ruraux congolais recherchent de manière quasi permanente des solutions immédiates, dans un contexte post-conflit et de pauvreté généralisée (Ngalamulume, 2011a ; 2011b). Ils rejettent les initiatives à risque au profit de solutions simples, connues, ayant déjà fait leurs preuves. Dans les villages, ce qui produit immédiatement est privilégié. Les paysans optent pour du travail journalier, car cela paie tout de suite ; ils sont prêts à abandonner le champ et à se faire enrôler comme cantonnier car la rémunération est sûre. Les hommes émigrent des villages pour des activités minières dans d'autres territoires, etc. Mais, nous pensons que les gens doivent apprendre à oser, à se lancer dans des initiatives innovantes qui produiront, même plus tard. Le développement est une affaire de longue durée ; c'est un processus qui se construit dans le temps. Le secteur privé congolais devrait être davantage soutenu avec des investissements dans la recherche et le développement pour encourager la mise au point et le développement de nouveaux produits ou l'amélioration des anciens.

### *3.3 Des déficiences logistiques et institutionnelles à améliorer*

En RD Congo, la faible qualité des services publics, la longue période d'instabilité politique, la mauvaise gouvernance (corruption généralisée, faible application des lois et règlements...), la difficulté d'accès au crédit, à l'énergie, la modicité des dépenses en éducation et en Recherche-Développement, sont autant de facteurs qui freinent autant l'innovation que l'entrepreneuriat. Le pays est toujours mal coté dans les différentes publications du Rapport de la Banque mondiale sur le climat des affaires baptisé « *Doing Business*<sup>7</sup> ». Ce rapport qui prend en compte une série d'indicateurs, notamment les réglementations dans les pratiques économiques (création d'entreprises, embauche de travailleurs), dans l'obtention des financements (prêts, protection des investisseurs), l'acquisition de terrains (obtention de permis de

<sup>7</sup> La Rdc occupait la 181<sup>ème</sup> position sur 185 pays en 2013; 183<sup>ème</sup> sur 189 pays en 2014 et 184<sup>ème</sup> sur 189 dans le Rapport 2015.

construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété), les opérations quotidiennes (paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier) ou la conjoncture (exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité)... montre que plusieurs barrières tant institutionnelles que structurelles entravent le développement des affaires en RD Congo. Par ailleurs, la faible qualité des réseaux de communication et des infrastructures de transport (routes, chemins de fer, ports, nouvelles technologies de l'information et de la communication) constitue un obstacle majeur à la capacité productive du pays. Des efforts notables dans la réhabilitation et la construction des routes de desserte agricole, la modernisation des ports, des chemins de fer et des douanes permettraient aux producteurs locaux de prendre plus de risques et d'accroître leur production ; cela faciliterait également la circulation et la distribution des produits locaux. L'ensemble de ces facteurs favoriserait le développement d'une classe d'entrepreneurs ruraux innovants et la promotion d'un environnement dans lequel les micro, petites, moyennes et grandes entreprises trouveraient un terrain fertile pour germer, pousser et produire des biens, des services voire des capitaux indispensables à la société congolaise. Cette capacité et ce dynamisme retrouvés par l'économie rurale réduiraient sa précarité et renforceraient sa résilience.

## CONCLUSION

La vulnérabilité et la faible résilience du milieu rural congolais paraissent fortement corrélées. Plus un territoire rural est vulnérable aux agressions extérieures, plus sa capacité à surmonter les moments difficiles qu'il traverse est faible. En permettant aux acteurs de s'engager dans des démarches de changement et de transformations, à travers des initiatives économiques individuelles ou collectives fortes et viables, le développement de nouveaux produits et l'amélioration de ceux qui existent, l'entrepreneuriat et l'innovation contribuent de manière complémentaire à la réduction de la vulnérabilité des milieux ruraux et au renforcement de leur résilience. Mais pour que cette paire parvienne à faire profiter les milieux ruraux congolais de ses divers avantages, il est important de lever toutes les contraintes qui pèsent sur eux de manière à relever les multiples défis qui se présentent. L'intégration dans les pratiques éducatives, par exemple, des questions d'innovation et d'entrepreneuriat pourrait aider à sensibiliser les différents acteurs au potentiel de chacun à créer son propre projet ou son activité et à pouvoir bien l'entretenir. Chaque acteur, du particulier à l'État est appelé à jouer correctement son rôle dans ce puzzle.

## BIBLIOGRAPHIE

- BIATOUR B., KEGELS C. (2008) Les déterminants de l'innovation dans une petite économie ouverte, *Working Paper du Bureau fédéral du Plan*, 11-08.
- CORNELL UNIVERSITY, INSEAD, WIPO (2016) *The Global Innovation Index 2016: Winning with Global Innovation*, Ithaca, Fontainebleau, and Geneva.
- CORNELL UNIVERSITY, INSEAD, WIPO (2015) *The Global Innovation Index 2015: Effective Innovation Policies for Development*, Fontainebleau, Ithaca, and Geneva.
- CORNELL UNIVERSITY, INSEAD, WIPO (2014) *The Global Innovation Index 2014: The Human Factor In innovation*, second printing, Fontainebleau, Ithaca, and Geneva.
- DANDURAND L. (2005) Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative, *Revue française d'administration publique*, n° 115, 377-382.
- DIASSO Y., KERN F. (2015) Mouvement paysan en Afrique de l'Ouest : quand les organisations de producteurs de coton ouvrent la voie vers la fondation d'un syndicalisme agricole, In J.-J. Friboulet, J. Brot, H. Gérardin ((dir.) *Dynamiques des sociétés civiles en économie ouverte. Etudes de cas et perspectives (Afrique de l'Ouest, Europe, Maghreb)*, Paris, Karthala, 43-70.
- DGCIS (2009) *Tableau de bord de l'Innovation*, 21<sup>ème</sup> édition, juillet.
- DJELLAL F., GALLOUJ F. (2009) Innovation dans les services et entrepreneuriat : au-delà des conceptions industrialistes et technologistes du développement durable, *Innovations*, n° 29, 59-86.
- DRUCKER P. (1970) Entrepreneurship in Business Enterprise, *Journal of Business Policy*, vol. 1.
- FAYOLLE A. (2012) *Entrepreneuriat. Apprendre à entreprendre*, Paris, Dunod, 2<sup>e</sup> édition.
- FEM (Forum Économique Mondial), BM (Banque Mondiale), BAD (Banque Africaine de Développement) et OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) (2015) *Le Rapport sur la compétitivité en Afrique 2015*, Groupe de la Banque Mondiale, Washington, D.C.
- GALIA F., LEGROS D. (2002) *Complementarities between obstacles to Innovation: Empirical Study on a French Data Set*, Presentation at the DRUID Summer Conference on « Industrial Dynamics of the New and Old Economy – Who is embracing Whom », Copenhagen/Elsinore, 6-8 June, disponible sur [http://www.druid.dk/conferences/summer2002/Papers/Galia\\_Legros.pdf](http://www.druid.dk/conferences/summer2002/Papers/Galia_Legros.pdf), consulté le 20/01/2016.

- INSEE (2003) *Innovation : de l'idée à la performance*, 8e séminaire de la Direction des Statistiques d'Entreprises, juillet.
- JANSSEN F. (éd.) (2009) *Entreprendre. Une introduction à l'entrepreneuriat*, Bruxelles, De Boeck.
- JANSSEN F., SURLEMONT B. (2009) *Entrepreneuriat : éléments de définition*, In F. Janssen, *Entreprendre. Une introduction à l'entrepreneuriat*, Bruxelles, De Boeck.
- JULIEN P.-A., LAURIN F., ST-PIERRE J., MORIN M. (2013) *Les déterminants de l'entrepreneuriat dans les municipalités régionales de Comté du Québec. Une analyse des variables explicatives*, Institut de la Statistique du Québec, Québec.
- LEWIS W. A (1954) *Economic Development with Unlimited Supplies of Labour*, *Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. 23, 139-191.
- NGALAMULUME TSHIEBUE G. (2016) *Le développement rural en RD Congo : quelles réalités possibles ?* Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan.
- NGALAMULUME TSHIEBUE G. (2011a) *Politique agricole et sécurité alimentaire au Congo-Kinsbasa. Évolution historique, enjeux et perspectives*, Berlin, Éditions universitaires européennes.
- NGALAMULUME TSHIEBUE G. (2011b) *Projets de développement agricole, dynamiques paysannes et sécurité Kasai occidental/RD Congo*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- NEMBOT NDEFFO L. (2014) *Les principaux obstacles à l'innovation en Afrique subsaharienne*, *Communication à la Conférence Économique Africaine*, Addis-Abeba, 1-3 novembre.
- OCDE (2010a) *Mobiliser l'innovation pour affermir la croissance et relever les défis planétaires et sociaux*, *Rapport aux Ministres sur la Stratégie de l'OCDE pour l'innovation*, Paris, OCDE.
- OCDE (2010b) *Mesurer l'innovation. Un nouveau regard*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005) *Manuel d'Oslo. Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, Paris, OCDE.
- OCDE (2002) *La mesure des activités scientifiques et technologiques. Manuel de Frascati 2002 : méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, Paris, OCDE.
- OCDE (1997) *La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique. Manuel d'Oslo*, OCDE, Commission européenne, Eurostat, 2<sup>e</sup> édition, <http://www.oecd.org/dataoecd/35/58/2367554.pdf>.
- KANE N. O. D., SY T., NTEP MASSING F. P., LIBOUDOU L. (2014) *Les déterminants de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique de l'Ouest : le cas de la Mauritanie et du Sénégal*, *Rapport de Recherche du FR-CIEA n° 81/14*, Dakar, février.
- PATUREL R. (2007) *Grandeurs et servitudes de l'entrepreneuriat*, *Revue Internationale de Psychosociologie*, vol. XIII, n° 31, 27-43.
- RDC, MPSMRM (Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité), INS (Institut National de la Statistique) (2014) *Résultats de l'Enquête sur l'Emploi, le Secteur Informel et sur la Consommation des ménages/2012*, *Rapport Global*.
- SCHUMPETER J. A. (1950) *Capitalism, Socialism, and Democracy*, New York, Harper and Row Publishers, 3<sup>rd</sup> édition.
- SCHUMPETER J. A. (1942) *Capitalism, Socialism, and Democracy*, New York, Harper and Row Publishers.
- ST-PIERRE J. (2009a) *Innovation chez les PME : nécessité, diversité et facteurs de succès*, *Communication au 10e anniversaire de l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat (IFE)*, février, disponible sur <http://ife.auf.org/documents/Actes10ans/TB4STPierre.pdf>.
- ST-PIERRE J. (2009b) *Innover et entreprendre*, In F. Janssen, *Entreprendre. Une introduction à l'entrepreneuriat*, Bruxelles, De Boeck.
- UA-NEPAD (2010) *Perspectives de l'innovation africaine*, UA-NEPAD, Pretoria.
- VERSTRAETE T., FAYOLLE A. (2005) *Paradigmes et entrepreneuriat*, *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 4, n° 1, 33-52.

## La résilience de l'agriculture familiale dans la région de Mbour (Sénégal) : l'exemple des villages de Roff et de Pointe Sarène

Aichetou SECK<sup>1</sup>, Jacques QUENSIÈRE<sup>2</sup> et Alioune KANE<sup>3</sup>

Depuis quelques années la question des changements climatiques et de ses conséquences à venir sont largement débattues et beaucoup de recherches en sciences sociales s'intéressent aux problématiques de l'adaptation et de la résilience des communautés. Les variations du climat en raison notamment des décalages saisonniers et de l'instabilité des régimes pluviométriques sont de plus en plus fréquemment soulignées. Diverses études comme le rapport de 2007 sur le développement humain (PNUD, 2007) évaluent les conséquences possibles de l'éventuelle durabilité de tels changements sur les pratiques et les économies. Selon Roudier et *al.* (2012), les impacts climatiques sur les cultures pluviales (céréales, mil, sorgho) ont de fortes probabilités d'être négatifs. Malgré la grande dispersion des prévisions, les estimations des rendements par pays s'étendent sur une gamme de possibles allant de -50% à +80 % des productions actuelles. Néanmoins, un consensus semble établi pour considérer que les pays du Sahel (Gambie, Sénégal, Mali, Niger et Burkina) pourraient voir leur situation s'aggraver d'ici la fin du siècle, tandis que ceux situés plus au sud, dans le golfe de Guinée, subiraient une baisse moins drastique des productions. Ces études soulignent que les cultures comme le soja et l'arachide pâtiront davantage du changement climatique selon leur réaction à l'élévation de la concentration de CO<sub>2</sub> que les cultures de type C4<sup>4</sup> (mil, sorgho).

L'annonce de ces transformations possibles (mais certaines irrégularités sont déjà bien visibles) soulève de nombreuses interrogations sur les façons d'atténuer les conséquences négatives des changements climatiques sur les moyens de subsistance des populations vulnérables, et ainsi, aider à un renforcement de leurs capacités à s'adapter efficacement.

Cette question conduit à s'interroger sur les stratégies actuellement développées par les populations rurales pour assurer leurs revenus. L'efficacité des pratiques culturelles actuelles nous a conduit à mener des enquêtes auprès des populations de deux villages ruraux proches mais pourtant très différents. Les villages ruraux de Roff et de Pointe Sarène, situés à proximité de Mbour capitale régionale de la Petite Côte sénégalaise située à environ 80km de Dakar.

La notion d'adaptation y sera plus particulièrement étudiée dans ses liens, compléments et oppositions avec les notions de vulnérabilité et de résilience par une analyse des dimensions collectives et individuelles de ces notions comme le proposent Cantoni et Lallau (2010).

---

<sup>1</sup> Université Cheikh Anta Diop, Dakar. aichetouseck@yahoo.fr

<sup>2</sup> Chercheur associé à l'UMI Résiliences. jacques.quensiere@ird.fr

<sup>3</sup> Université Cheikh Anta Diop, Dakar. alioune.kane@ucad.edu.sn

<sup>4</sup> Type de plantes comme le maïs, le sorgho, le mil, ou la canne à sucre, dont le rendement photosynthétique est très supérieur à celui des plantes de pays tempérés, grâce à un mécanisme spécifique de fixation du carbone d'autant plus efficace que l'ensoleillement est fort et les températures voisines de 40-50°C.

L'article prend tout d'abord en considération ces questionnements dans une analyse conceptuelle et méthodologique. Nous verrons ensuite les expériences d'adaptations qui ont traversé les pratiques agricoles à Mbour à travers une approche historique des adaptations collectives tandis que l'analyse des stratégies individuelles d'adaptation s'insère dans une approche plus actuelle.

## 1. APPROCHE CONCEPTUELLE ET MÉTHODOLOGIQUE

### 1.1 *La résilience un concept pour l'analyse des trajectoires de vie et de l'évolution des systèmes*

La résilience forme avec les concepts de risque et de vulnérabilité un ensemble de notions très usité dans les discours portant sur le changement climatique et ses possibles conséquences. La notion de résilience partagée par diverses disciplines, de la physiques aux sciences sociales, économiques et écologiques reste si fréquemment redéfinie qu'elle est assimilée à un « *umbrella concept* » (Klein et al., 2004) ou encore un « *boundary object* » (Brand et Jax, 2007) aux dimensions multiples.

Tout d'abord utilisée en science physique, la notion de résilience renvoie à la capacité d'un matériau à retrouver son état initial après un choc ou une pression. Son intégration dans de divers travaux relatifs à l'environnement et au social permet à la fois de souligner la fragilité d'un système environnemental et/ou humain face aux perturbations de son environnement mais aussi, sous certaines conditions, l'existence d'un éventuel potentiel de ce système à dépasser la perturbation subie pour retrouver un équilibre. C'est ainsi qu'on peut parler de résilience des communautés, de résilience des côtes, de résilience des ménages ou encore de résilience d'un individu. « *Resilience is the capacity of a system to experience shocks while retaining essentially the same function, structure, feedbacks, and therefore identity* » (Walker et al., 2004). Une approche qui trouve ici son intérêt dans l'étude des stratégies productives des communautés agricoles de Mbour.

L'analyse de la résilience telle que faite par Lallau et Droy (2013) fait intervenir une approche plus économique qui met en exergue la notion de « capacités » dans le sens de A. Sen (1992, 12) c'est-à-dire « *l'ensemble des modes de fonctionnement humain qui sont potentiellement accessibles à une personne, qu'elle les exerce ou non* ». L'individu dispose ainsi non seulement du choix d'agir ou pas mais aussi de mettre en œuvre diverses combinaisons de fonctionnement (Rousseau, 2003) qu'il peut saisir au cours de son existence.

La capacité de réaction de l'individu face à un changement brutal de ses conditions d'existence ou face à la probabilité d'un risque, nécessite d'être étudiée ex-ante et ex-post afin de juger de sa capacité à prévenir ce risque alors même que demeure une part d'incertitude ou à lui faire face une fois que les incidences de l'aléa sont connues (Lallau, 2008a, 2008b ; Cantoni et Lallau, 2010).

### 1.2 *Cadre méthodologique*

Notre étude porte sur la zone géographique de la Petite Côte sénégalaise plus précisément dans la commune de Mbour.

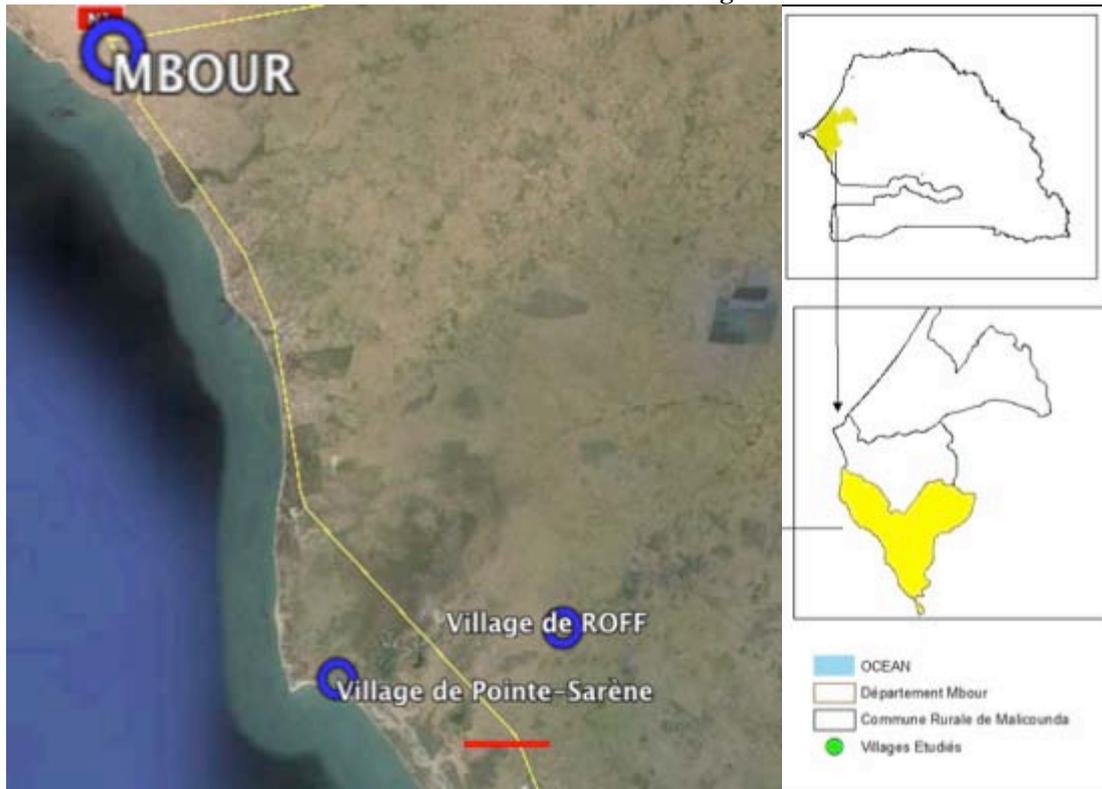
La commune de Mbour, haut lieu de la pêche artisanale sénégalaise est devenue à partir des années 1970 une zone d'activité touristique majeure avec l'implantation du complexe hôtelier et résidentiel de Saly-Portudal. Chemin faisant une forte activité de services s'est également développée (commerce, transports, communications, etc.) à l'appui d'activités commerciales basées sur des activités minières de proximité sur le poisson frais et transformé, mais aussi sur diverses productions agricoles. En effet, la commune de Mbour présente des spécificités culturelles, et productives diversifiées mais reste l'un des hauts lieux de l'agriculture familiale telle qu'elle est toujours pratiquée dans de nombreux villages de ses alentours comme les villages de Pointe Sarène et de Roff choisis comme terrain d'étude.

Nos propres observations ont consisté en une série d'entretiens individuels ou en groupe, concernant les divers acteurs, responsables locaux et décideurs en matière d'agriculture familiale.

Les entretiens portaient sur des thématiques touchant aux modes d'organisation, aux risques et freins inhérents à l'activité, à la perception de l'agriculture en milieu rural, au foncier, à la maîtrise de l'eau, les changements dans les pratiques culturelles, sur les forces et limites du secteur au ressenti par rapport aux politiques publiques de l'état et de l'action des ONG de développement, entre autres.

Nous avons privilégié la démarche qualitative à la démarche quantitative. Aussi, bien que les résultats présentés ici ne soient pas représentatifs au sens statistique du terme, ils demeurent très illustratifs des dynamiques existantes dans l'agriculture familiale à Mbour et renseignent sur les perceptions qu'ont les paysans de leurs propres activités dans un contexte de changement global.

Carte 1 : Localisation des villages étudiés



## 2. RÉSULTATS EMPIRIQUES

Afin de saisir au mieux les facteurs de la vulnérabilité au sein de l'agriculture familiale et les stratégies d'adaptation des populations, il est utile d'analyser les changements passés qui conditionnent par les bouleversements qu'ils ont causé, les capacités de réaction sinon les « capacités » dont disposent les paysans de Roff et de Pointe Sarène.

### 2.1 *L'agriculture familiale à Mbour, une activité fragile*

Malgré l'aspect littoral de la zone de Mbour, les villages de Pointe Sarène et de Roff font traditionnellement partie du complexe agro-écologique du bassin arachidier sénégalais caractérisé par une faible pluviométrie environ 600mm à 800mm par an et par des sols ferrugineux favorables à la culture de l'arachide et des céréales comme le mil ou le sorgho. Selon le Centre de Suivi Écologique (2013), il concentre près de 60% de la population rurale fournissant ainsi l'essentiel de la production agricole surtout de l'arachide qui demeure encore la principale spéculation. Bien qu'ayant une position privilégiée sur le marché de la commercialisation (présence d'axes routiers) et de la consommation, cet espace est confronté à des problèmes de tarissement des points d'eau et de salinisation des nappes. Une situation qui s'amplifie avec le croît démographique et l'insuffisante abondance des précipitations.

#### 2.1.1 *Faiblesse et instabilité de la pratique agricole*

De part sa position de ville littorale, Mbour constitue une importante région de migrations où l'essentiel de la population s'est vite investie dans la pêche et le tourisme. Cependant, depuis quelques années la crise que connaissent ces deux secteurs ainsi que la dégradation des ressources marines et des marchés impactent négativement les conditions socio-économiques. Dans ce contexte, on observe un regain d'intérêt vers l'agriculture surtout en zone rurale où elle a longtemps été en recul. Néanmoins, cette situation dissimule mal les freins qui affectent le secteur depuis plusieurs décennies qu'il nous semble important d'expliquer pour mieux saisir la situation actuelle de l'agriculture.

Les villages de Pointe Sarène et de Roff, où l'ethnie sérère est majoritaire, présentent une agriculture caractérisée traditionnellement par des cultures vivrières sous pluies comme le mil et le sorgho. Ces

cultures s'insèrent dans une longue tradition d'agriculture familiale qui permettait, jusqu'à un passé assez récent, une stabilité des ménages et une bonne maîtrise de l'espace villageois. La délimitation des champs collectifs en unité foncière subdivisée en champs individuels a permis aux cultivateurs de fonctionner selon un système d'openfield qui intègre l'élevage. Ce système garantissait la satisfaction des besoins alimentaires et l'autonomie des différents ménages regroupés sous la tutelle d'un chef de concession le « *Yal Mbind* » (Pélessier, 1966). Néanmoins, la forte incitation coloniale à l'adoption de la monoculture arachidière a modifié ce mode d'organisation agricole qui finit par intégrer l'arachide dans son schéma productif. En effet, la culture de l'arachide, subventionnée et encadrée par l'État colonial (puis l'État indépendant) permettait de dégager facilement des surplus financiers sans trop compromettre les pratiques et productions traditionnelles.

La péjoration climatique des années 1970, mais aussi la chute des cours de l'arachide, à la fin des années 1980, et le désengagement de l'État dans le cadre de l'ajustement structurel, contribue à un recul spectaculaire de l'économie arachidière et à un appauvrissement des paysans.

Privés des revenus d'appoint qu'apportait la culture de l'arachide, les exploitants sérères doivent alors envisager une profonde restructuration de leur activité. Pour s'adapter à la situation nouvelle, certains paysans se reconvertissent vers la pêche alors en pleine expansion, d'autres favorisent la migration des cadets vers les grands centres urbains pour rechercher d'autres formes de revenus.

Aucune de ces stratégies n'est totalement nouvelle. La pêche a toujours été pratiquée par les agriculteurs et les pêcheurs professionnels ont longtemps cultivé parallèlement à leurs activités halieutiques. De même, l'envoi des cadets en prospection de revenus complémentaires est une pratique courante. Aucune rupture ici, mais plutôt une adaptation à une mauvaise passe, d'autant que ces départs de l'exploitation familiale pouvaient être compensés par un plus grand recours à la culture attelée. Néanmoins, les difficultés font qu'au sein des concessions, on assiste à une individualisation des activités puis des revenus. Une distension des liens de solidarité et d'entre-aide familiales.

La loi de 1964<sup>5</sup> a abrogé le droit foncier coutumier pour le remplacer par de nouvelles règles basées sur l'invention d'un « domaine national » qui n'est la propriété de personne mais dont la paysannerie est l'usufruitière et l'État le gérant (Caverivière, 1986). Malheureusement, au lieu de prolonger l'esprit de la tradition qui dans un contexte d'abondance d'espace attribuait la terre selon les besoins et les capacités d'exploitation sans jamais la privatiser, la loi de 1964 génère beaucoup plus de nuisances qu'elle n'en résout et n'apporte pas la sécurité foncière indispensable à une progression du secteur agricole. Au contraire, la loi s'est révélée « incapable de faire face aux évolutions liées à la pression démographique, à la croissance urbaine et des activités économiques et à la libéralisation de l'économie [...] Pour le monde rural, les règles de transmission des terres aux ayants droit se traduisent partout par un morcellement des exploitations agricoles et dans certaines régions du Sénégal, notamment le bassin arachidier, les micro-exploitations agricoles n'ayant aucune chance de viabilité se développent » (Faye, 2008).

En effet, dans un contexte de durcissement économique, la terre perd son statut de bien inaliénable et devient un bien comme un autre pouvant faire l'objet de transactions financières. Les unités familiales procèdent à l'éclatement des terres très souvent épuisées par la culture arachidière (abandon de la jachère et de la vaine pâture, érosion des sols) et donc incapables de garantir un niveau de production satisfaisant. Par ailleurs, bien que les aides techniques aient disparues avec le désengagement de l'État et la fin des incitations arachidières, le poids des politiques d'encadrement continue de peser sur une paysannerie qui a, progressivement, cessé de prendre des initiatives et a appris à suivre les recommandations de l'administration. La déstabilisation du secteur est d'autant plus grande qu'après avoir été mené de façon très étroite, il se retrouve du fait de l'adoption par le gouvernement d'un programme d'ajustement structurel, sans subventions et sans les directives auxquelles il s'est habitué.

Ainsi, la dynamique d'évolution de la paysannerie sère montre une instabilité notable, depuis plusieurs années, qui tient de divers facteurs intrinsèquement liés (la variabilité climatique, contexte politique très peu favorable, sécurité foncière...). Il s'en suit un processus d'endettement du paysan qui, face à la volatilité des prix et la cherté des intrants, arrive mal à faire face.

### *2.1.2 la pratique du maraichage comme stratégie d'adaptation*

La sécheresse de 1970 va provoquer un recul de l'agriculture sous pluie mais aussi un déploiement de nouvelles pratiques d'exhaure qui vont favoriser le déploiement d'une agriculture irriguée. Cette mutation suscite dans la zone de Mbour un développement remarquable autour du maraichage qui n'est pas sans

<sup>5</sup> Loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine National.

effet sur les exploitations familiales. Les paysans sérères conservent les cultures du mil et du sorgho, mais plus par tradition que pour la satisfaction des besoins de la famille. Dans les villages enquêtés de Roff et de Pointe Sarène, les cultures céréalières connaissent un abandon progressif, les paysans réservant de plus en plus de terres cultivées à l'oignon, à la tomate, au piment, à l'aubergine... Ce changement de pratique assure dorénavant une certaine aisance financière mais remet en cause les pratiques culturelles et alimentaires développées autour du mil et du sorgho. Les unités foncières réservées auparavant au mil et qui recevaient l'effort collectif sont désormais de plus en plus fractionnées en des parcelles individuelles.

De plus, l'activité maraichère constitue pour le cultivateur une possibilité de s'affranchir de l'instabilité des politiques agricoles souvent en décalage avec leurs préoccupations. En effet, les politiques agricoles en vigueur n'assurent aucune aide efficace pour le paysan. L'offre technique et le suivi proposés par les services déconcentrés sont peu efficaces. Pour des villages comme Roff, l'absence d'interlocuteur fiable, et la disparition du suivi continu sont mal vécus et suscitent chez les paysans un sentiment d'abandon et un manque d'initiative qui leur serait pourtant des plus nécessaires pour gérer au mieux leurs activités. À cela s'ajoutent une perte de maîtrise technique des nouvelles formes culturales tant céréalières que maraichères, une difficulté d'obtention des aides à l'investissement pour l'amélioration des sols et des cultures et une absence de maîtrise de la commercialisation que ces petits producteurs, faute d'organisation doivent sous-traiter à des courtiers locaux qui rognent d'autant leurs maigres bénéfices. Rappelons enfin que dans ce contexte peu positif plane en permanence l'insécurité foncière des terroirs villageois qui sans garantie légale sont confrontés aux phénomènes d'urbanisation liés à l'extension de Mbour et de ses activités touristiques. À Roff, le maraichage se présente donc beaucoup plus comme une stratégie de survie que comme une réelle adaptation, contrairement au village voisin de Pointe Sarène.

À Pointe Sarène, l'action de l'État est tout aussi sporadique, mais à la différence de Roff elle n'est pas recherchée. Les paysans ne bénéficient pratiquement d'aucune aide mais disposent d'une plus grande capacité d'adaptation. Celle-ci tient de la présence d'un acteur fondamental : le chef du village. Les processus de résilience ou d'adaptation pour se mettre en œuvre nécessitent un élément porteur (Dubois & Ouattara, 2013). Dans le cas de ce village, nous constatons que cette personne, de par son esprit d'entreprise et d'initiative, peut être considéré comme un tuteur de la résilience du village qui a subi les chocs précédemment décrits et qui par son biais parvient à une bonne gestion de l'activité de maraichage assurant aux paysans des revenus substantiels.

Les initiatives du chef du village ont permis un retour à la terre pour de nombreux jeunes en impulsant une meilleure valorisation du patrimoine foncier par une meilleure maîtrise de l'eau avec la mise en place de deux bassins de rétention.

L'implantation de ces bassins, rendue possible grâce à l'appui d'un mécénat trouvé par le chef de village, a



Photo 1 : Aperçu du bassin de retenue à Pointe Sarène

grandement relancé l'activité agricole des habitants qui s'étaient, avec la baisse des pluies, tournés vers d'autres activités comme la pêche. Grâce à cet aménagement, le même chef de village est parvenu à fédérer des petits producteurs au sein d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) de maraichers, qui peut ainsi coopérer avec d'autres GIE et ONG de la région.

Cette mise en réseau assure une visibilité améliorée auprès des structures déconcentrées de l'État de l'activité agricole de Pointe-Sarène. En effet, le dynamisme socio-économique impulsé suite à la montée en puissance du maraichage a attiré l'attention sur les

potentialités de la zone. Ainsi et afin de relancer l'agriculture sous pluie, les services de l'État en coopération avec l'Institut Sénégalais pour la Recherche agricole (ISRA) ont introduit auprès des paysans une expérimentation de culture de mil à cycle court. La réussite de ce projet avec des rendements de 2,5 à 3 tonnes à l'hectare contre moins d'une tonne pour le mil à cycle long (ou "*Bassi Mbodiène*", variété traditionnelle du monde sérère) ont permis aux cultivateurs de bénéficier d'une meilleure assistance technique et d'assurer leurs besoins alimentaires en même temps que le village se voit élevé au rang d'interlocuteur privilégié et de site pilote pour l'amélioration de semences certifiées.

L'exemple de l'agriculture sous pluie à Pointe Sarène s'est aussi diffusé à Roff mais avec cependant moins de résultats en raison de la crispation et de la méfiance des paysans envers l'action de l'État.

## 2.2 Un risque foncier toujours non maîtrisable par les paysans

Ces exemples montrent que l'adaptation du secteur agricole de la région de Mbour passe par une activité nouvelle de maraichage qui permet une diversification des productions et sécurise davantage les paysans sur le plan économique par des cultures de contre-saison. Toutefois, nos observations montrent que si la capacité d'adaptation de la paysannerie est réelle, sa résilience est loin d'être acquise du fait de la persistance de risques non maîtrisables. La question de la sécurité foncière en milieu rural pèse énormément sur les pratiques de la zone et soulève des inquiétudes sur le devenir de la gestion des terres agricoles destinées à la petite paysannerie.

La Petite Côte sénégalaise représente une zone fortement touchée par la boulimie immobilière entretenue par les administrations en charge de l'urbanisation et du tourisme. Une situation qui limite la mise en valeur des terres agricoles. Alors que la station de Saly-Portudal<sup>6</sup> traverse une longue crise du tourisme balnéaire, la Société d'Aménagement et de Promotion des Côte et Zone Touristiques du Sénégal (SAPCO) désormais en charge de la totalité des aménagements touristiques sur l'ensemble du territoire et renommée « Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et zones touristiques », vient de prendre une option sur une part des terres de la collectivité rurale de Pointe Sarène. Les pouvoirs publics en partenariat avec le secteur privé ont investi plus de 141 milliards de FCFA et dégagé 1 478 ha pour cause d'utilité publique, la seule raison qui en respect de la loi de 1964 permette de soustraire une part du domaine national au bénéfice de l'État. Le projet de la « zone touristique intégrée de Pointe Sarène » qui doit être réceptionné pour 2018 soustrait près de 504 ha de terres agricoles et vient prolonger le bétonnage désormais pratiquement ininterrompu de l'ensemble de la Petite Côte.

Bien que le taux d'occupation des réceptifs touristiques ne soient actuellement que de l'ordre de 20 à 30% ce projet pourrait (aux dires de ses promoteurs) constituer une opportunité pour la redynamisation du tourisme balnéaire. Plus sûrement, elle signe l'arrêt de l'agriculture pour une part importante des producteurs de Pointe Sarène. Cette situation a très vite tourné en litige avec la SAPCO en charge du projet, d'autant que la perte des terres n'est pas compensée. Les indemnités proposées varient en 0 et 8 000 francs CFA (12 €) à l'hectare car l'évaluation des champs, où s'effectue principalement l'agriculture pluviale, a été faite en saison sèche période durant laquelle la terre se repose et n'est pas valorisée.

Les mesures de compensations offertes par la SAPCO étant insuffisantes, le chef de village a obtenu des agents des Eaux et Forêts des contrats de cultures permettant aux cultivateurs d'avoir accès à la forêt classée de Mbour pour pratiquer leurs cultures. Cette solution ne fait que reporter l'insécurité foncière des cultivateurs concernés qui n'ont aucune certitude de durabilité et donc aucune raison d'entretenir voire d'améliorer les terres qui leur sont provisoirement confiées.

Le nombre grandissant de champs dans la forêt classée ajoute une pression sur le bassin de retenue d'eau mis en place. Il se pose la question de la gestion de l'ouvrage. À Pointe Sarène, la reconnaissance d'aucune priorité d'usages de l'eau des micro-barrages n'a pu être obtenue des pouvoirs publics. Bien que les maraîchers aient créé depuis 2001 un comité de gestion avec un règlement intérieur, il leur est difficile de parvenir à un consensus, d'autant que d'autres acteurs tels que les éleveurs transhumants revendiquent un libre accès à l'eau. Ce qui entraîne une absence de régulation, voire un gaspillage des ressources.

Pour l'association des maraîchers la rationalisation de l'usage de la ressource devait être le rôle de l'État. Cependant, celle-ci tarde à agir. La seule action entreprise par l'administration est une mesure dilatoire, la réduction de la taille des parcelles allouées par les Eaux et Forêts aux agriculteurs pour réduire le pompage



Photo 2 : projet d'aménagement touristique de Pointe Sarène

<sup>6</sup> Premier et principal complexe touristique côtier mis en place par la politique de S. Senghor dès les années 70-80

des eaux. Bien sûr, cette initiative est peu efficace car appliquée uniquement sur les emprunts de la forêt classée, elle ne préjuge en rien les cultures pratiquées et donc les dépenses en eau par parcelle.

Pour Roff, la question du foncier est pendante et pour les exploitants agricoles dont les moyens sont faibles la sécurisation passe par l'établissement de puits et le plantage d'arbres pour montrer la valorisation des champs<sup>7</sup>. Ces initiatives, qui relèvent davantage de la conjuration que de la rationalité juridique, ne garantissent pas la propriété foncière si bien que certains cultivateurs ne trouvent pas grand intérêt à investir sur un champ dont la propriété ne leur sera probablement jamais donnée.

## CONCLUSION

L'analyse de l'agriculture familiale au sein de deux petits villages de la région de Mbour montre la complexité des dynamiques rurales au Sénégal aujourd'hui. L'histoire rappelle que le monde paysan sénégalais disposait initialement d'une grande capacité d'adaptation. Il avait montré au moment de la colonisation, la diversité et la pertinence de ses savoir-faire agricoles et pastoraux, ainsi que la pertinence des ajustements de ses parcours productifs, tant aux contextes politiques et économiques locaux qu'aux potentialités de leurs terroirs (Pélissier, 1966 ; Lericollais, 1969). L'épisode colonial et sa focalisation sur une production arachidière fortement assistée, fortement encadrée, et après l'indépendance, fortement subventionnée, n'est pas sans avoir laissé des traces profondes dans la dynamique paysanne, d'autant que la multiplication des interventions non encadrées et non contrôlées d'un grand nombre d'ONG ont entretenu jusqu'ici un certain attentisme, voire une passivité certaine au sein de la paysannerie.

Au Sénégal comme ailleurs en Afrique, l'absence de soutien international depuis plusieurs décennies n'ont pas permis de compenser la raréfaction des aides nationales, les politiques actuelles étant aujourd'hui d'encourager non pas le secteur national mais l'agro-industrie privée voire étrangère. Pourtant, le monde paysan semble prêt à rebondir et à relever de nouveaux défis comme d'identifier de nouvelles filières de production voire de nouveaux produits (le maraichage était une activité des plus confidentielles il y a encore vingt ans). Ainsi, la sécheresse des années 1970-1980 a conduit à une remise en question des productions céréalières pluviales tout en favorisant l'usage de nouvelles méthodes d'exhaure. Il en résulte, malgré des difficultés d'obtention de financements particulièrement grandes pour les agriculteurs, un développement du maraichage et de nouveaux marchés. D'autres mesures compensatoires à la précarisation provoquée par la sécheresse et le faible soutien de l'État ont été développées comme l'envoi des cadets en ville, l'implication plus forte dans la pêche et les activités touristiques ou de services.

Au-delà, et lorsque des individualités fortes peuvent être identifiées comme « tuteurs de résilience », des initiatives permettant des innovations en matière d'aménagements et de productivité se produisent spontanément, comme à Pointe Sarène, montrent que les capacités d'adaptation et de résilience restent fortes. Les enquêtes effectuées dans la région de Mbour indiquent bien que le monde paysan réagit positivement et cherche de nouvelles stratégies de développement. Ainsi, la création de réservoirs a complètement changé les perspectives du village et ses possibilités de production de richesses.

L'exemplarité du village est dans cette inventivité. Elle est aussi et surtout dans l'attitude de l'État face à cette inventivité. Loin d'aider la paysannerie de Pointe Sarène à de nouveaux développements, l'Administration n'a pas apporté l'appui institutionnel dont les agriculteurs avaient besoin pour réglementer et optimiser l'usage de leur nouvelle ressource en eau. Elle n'est pas intervenue pour limiter les incursions des éleveurs qui viennent profiter des installations sans contrepartie. Elle n'a pas empêché les bétonneurs de la Petite Côte de priver les agriculteurs de près de 1 500 hectares de leur terroir villageois pour construire des réceptifs touristiques à très faible probabilité de rentabilité. Une situation qui précarise les agriculteurs expropriés par des primes dérisoires et des solutions provisoires basées sur la destruction d'une réserve régionale.

Beaucoup évoquent la nécessité où seraient les acteurs victimes des changements climatiques de faire preuve d'une capacité d'adaptation qui montre leur résilience (Best, 2013 ; Chandler, 2013 ; Felli, 2013). Mais comment peut-on faire preuve de résilience lorsqu'on ne dispose pas des moyens économiques et réglementaires nécessaires aux innovations que nécessite la prise en compte de nouvelles contraintes ? Dans ce contexte, il se pose pour les villageois de Pointe Sarène de trouver une issue favorable grâce à leur inventivité et à leur travail alors qu'ils ne disposent d'aucune garantie de voir leurs efforts reconnus ? Comment dès lors réduire leur propre vulnérabilité et accéder à un mieux être économique et social dans ces conditions ?

---

<sup>7</sup> Dans la loi foncière 64-46 la valorisation d'une parcelle peut valoir attribution.

## BIBLIOGRAPHIE

- BEST J. (2013) Redefining poverty as risk and vulnerability : shifting strategies of liberal economic governance, *Third World Quarterly*, vol. 34, n° 1, 109-129.
- BRAND F. S., JAX K. (2007) Focusing the meaning(s) of resilience: resilience as a descriptive concept and a boundary object, *Ecology and Society*, 12(1), 23-38. URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art23/>
- CANTONI C., LALLAU B. (2010) La résilience des Turkana, *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 1, n° 2.
- CAVERIVIÈRE M. (1986) Incertitudes et devenir du droit foncier sénégalais, *Revue internationale de droit comparé*, vol. 38, n° 1, 95-115.
- CENTRE DE SUIVI ÉCOLOGIQUE (2013) Rapport d'activité, Dakar Fann, Sénégal, 30p.
- CHANDLER D. (2013) *Freedom vs Necessity in International Relations. Human-Centred Approaches to Security and Development*, London, Zed Books.
- DUBOIS J.-L., OUATTARA M. (2014) Vous avez dit 'Résilience' ? Éléments conceptuels et politiques publiques, in J.-M. Châtaignier, *Fragilités et résilience : nouvelles frontières de la mondialisation*, Paris, Karthala, 35-51.
- FAYE J. (2008) *Foncier et décentralisation: l'expérience du Sénégal*, IIED n° 149.
- FELLI R. (2013) Managing climate insecurity by ensuring continuous capital accumulation : "climate refugees" and "climate migrants", *New Political Economy*, vol. 18, n° 3, 337-363.
- KLEIN R. J. T., NICHOLLS R. J., THOMALLA F. (2004) Resilience to natural hazards: How useful is this concept?, *Environmental Hazards*, 5(1-2), 35-45.
- LALLAU B., DROY I. (2014) Qu'est ce qu'un ménage résilient ? In J.-M. Châtaignier, *Fragilités et résilience : nouvelles frontières de la mondialisation*, Paris, Karthala, 149-170.
- LALLAU B. (2008a) La résilience, moyen et fin d'un développement durable ? Colloque international "La problématique du développement durable vingt ans après : nouvelles lectures théoriques, innovations méthodologiques, et domaines d'extension, Clersé, Lille, 20-22 novembre
- LALLAU B. (2008b) Les agriculteurs africains entre vulnérabilité et résilience. Pour une approche par les capacités de la gestion des risques, *Revue Française de Socio-Économie*, n° 1, 1er semestre.
- LERICOLLAIS A. (1969) Un terroir Serer du Sine (Sénégal), ORSTOM, *Dakar, janvier, multigr.*
- PÉLISSIER P. (1995) Transition foncière en Afrique noire, *Terre, Terroir et Territoire, les tensions foncières, Colloques et Séminaires*, ORSTOM, Paris, 19-34.
- PÉLISSIER P. (1966) *Les Paysans du Sénégal ; les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint Irieix, Imprimerie Fabrègue, 939 pages.
- PNUD (2006) Human Security and Human Development: A Deliberate Choice, Rapport sur le développement humain au Kenya 2006, Nairobi.
- PNUD (2007) La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé, Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, New York.
- ROUDIER P. (2012) *Climat et agriculture en Afrique de l'Ouest : quantification de l'impact du changement climatique sur les rendements et évaluation de l'utilité des prévisions saisonnières*, Global Changes, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 189 pages.
- ROUSSEAU S. (2003) Capabilités, risques et vulnérabilité, in J.-L. Dubois, J.-P. Lachaud, J.-M. Montaud, A. Pouille A. (eds), *Pauvreté et développement socialement durable*, Presses Universitaires de Bordeaux, 11-22.
- SEN A. (1992) *Inequality Reexamined*, Oxford University Press.
- WALKER B. H., HOLLING C. S., CARPENTER S. R., KINZIG A. P. (2004) Resilience, adaptability and transformability in social-ecological systems, *Ecology and Society*, 9(2), 5 pages.

## La construction d'identités liées à la vulnérabilité des populations africaines bénéficiaires de l'aide internationale en contexte inter-culturel : cas de deux projets de développement agricole au Centre et à l'Ouest Cameroun

Fernande NGUEMO YAMENI<sup>1</sup>

Cet article s'intéresse au volet « socio-construit » des vulnérabilités. Le propos s'appuie sur le postulat selon lequel on ne naît pas vulnérable, on le devient suivant les rapports que l'on entretient à l'autre et à son environnement (la société). La vulnérabilité s'exprime à travers le regard de l'autre, qui est ou se considère comme « différent », meilleur, supérieur de par son appartenance (classes socio-professionnelles) ou sur un plan historique de par ses origines. Fatou Diome, écrivaine d'origine sénégalaise le dit à sa manière sur un plateau télévisé français en 2003 : « C'est dans le regard des personnes rencontrées que je me rendais compte qu'on était différents »<sup>2</sup> en parlant de sa relation en France avec son ex-compagnon, un « coopérant » français catégorisé comme « blanc » ; leur rencontre avait pourtant eu lieu dans son pays natal. Propos que l'on peut reformuler en disant « c'est dans le regard des autres qu'ils devenaient différents ». Comment le regard de l'autre, sa position, son groupe d'appartenance peut-il influencer autant l'idée que l'on a de soi-même ? En d'autres termes comment se construisent ces influences ? Comment celles-ci peuvent-elles devenir un poids sur l'individu au point de modifier son identité ou identification et son attitude vis-à-vis de cet autre en présence duquel il a perdu son altérité ? Cette construction de l'analyse emprunte de façon pluridisciplinaire une méthodologie spécifiquement anthropologique dans la forme d'observation, à savoir l'enquête, dans une double ethnographie de l'aide en milieu interculturel au Cameroun (dans la région du Centre) depuis 2009, mais de façon plus intrusive entre novembre 2014 et juin 2015. Cette ethnographie est aussi multi-située ; une partie des enquêtes se déroule en France depuis 2013, dans trois ONG françaises : Action contre la faim, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et Solidarités international (où j'ai effectué divers séjours temporaires comme bénévole, et sympathisante pour le cas du CCFD). L'analyse touche à la psychologie sociale et à la psychanalyse, mais aussi aux sciences de l'information et de la communication. Elle s'inscrit ici dans la pensée et les résultats des expériences menées par Steele et Aronson (1995) « in vitro » sur les effets psychologiques des stéréotypes existant sur un groupe d'individus dans une situation où ceux-ci seraient activés. Il sera précisé comment s'applique cette méthode sur le « terrain » et sur la teneur des résultats obtenus à ce jour<sup>3</sup>. Est aussi mobilisée la théorie de l'« interactionnisme symbolique » théorisée par Gumperz à la suite des travaux de Pierre Bourdieu (2008) sur la « magie des mots » contenus pour leur essence dans son ouvrage intitulé « Ce que parler veut dire ». Les situations d'interactions qui nous intéressent sont les échanges interculturels des individus « in situ » dans le processus d'aide au

---

<sup>1</sup> Césor-Cnrs/Ehess. fernande.nguemo@gmail.com

<sup>2</sup> Archives numériques de l'institut national d'audiovisuel (INA). <https://www.youtube.com/watch?v=xIULie9dN-A>

<sup>3</sup> Terrain complété par une enquête dans la région de l'Ouest Cameroun en février 2017.

développement, expériences interculturelles qui puisent leurs symboliques et leurs représentations (ou représentations symboliques) dans l'histoire des relations entre les peuples en situation (Kabou, 1991, 41) mais aussi à travers l'histoire de l'aide elle-même. Cette recherche crée un sillage au sein des recherches menées en anthropologie du développement - notamment à la suite des travaux de Georges Balandier (1961) sur les dynamiques en jeu dans les sociétés en développement - mais en mettant l'accent sur les pratiques et les représentations admises dans ce cadre. L'analyse s'appuie sur plusieurs travaux menés par des chercheurs/anthropologues de l'association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social (APAD) notamment ceux de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Thomas Bierschenk. Elle fait sienne la remarque de Serge Moscovici (1984, 7) « Il n'y a pas [...] de frontière précise entre la psychologie sociale ou l'anthropologie. Toutes ces disciplines partagent dans une large mesure un intérêt pour les interactions humaines et les groupes humains. » Cependant il ajoute un peu plus loin que c'est le regard de la discipline sur ces « objets d'études » qui change la donne et amène une certaine spécificité.

## 1. LES IDENTITÉS EN PÉRIL OU SITUATIONS DE MENACE DU STÉRÉOTYPE

La notion d'identité revêt un caractère multiple et implique une pluridisciplinarité dans la façon de l'aborder scientifiquement. Tout d'abord, je considère les identités comme des processus toujours en construction. On ne naît pas vulnérable par exemple. Mais on le devient suivant les rapports que l'on entretient avec la société, les groupes et sous-groupes que nous côtoyons et auxquels nous nous identifions ou en fonction desquels nous nous définissons. Ce sont les autres et les interactions que nous avons avec eux qui déterminent notre façon de nous « voir » vis-à-vis d'eux. Les identités collectives ou individuelles sont des entités en perpétuel mouvement qui s'adaptent au contexte de leur énonciation/construction. Elles sont le résultat de l'interaction (Camilleri et al., 1990), interaction qui s'effectue dans le cas de l'identité individuelle, aussi avec soi. Stéphane Ferret (1998) nous emmène, à travers des extraits de texte de la pensée philosophique sur la question, à découvrir ce dialogue avec soi qui renforce l'idée selon laquelle l'identité n'est pas un phénomène statique mais bien en mouvement. Il cite un extrait du *Banquet* de Platon : « En réalité, même dans le temps que chaque animal passe pour être vivant et identique à lui-même dans le temps par exemple qu'il passe de l'enfance à la vieillesse, bien qu'on dise qu'il est le même, il n'a jamais en lui les mêmes choses ; mais sans cesse il se renouvelle et se dépouille dans ses cheveux, dans sa chair, dans ses os, dans son sang, dans tout son corps, et non seulement dans son corps, mais aussi dans son âme : mœurs, caractère, opinions, passions, plaisirs, chagrins, craintes, jamais aucune de ces choses ne reste la même en chacun de nous ; mais les unes naissent, les autres meurent »<sup>4</sup>. Dans cet article, il sera traité indifféremment de l'identité individuelle et collective dans la mesure où, comme le précise Taboada-Leonetti (Camilleri et al., 1990, 52), « il n'y a pas d'identité collective qui ne soit produite et activée au sein des identités individuelles ».

Françine Saillant (2004) associe la problématique des vulnérabilités à celle des identités notamment minoritaires, elles-mêmes produites par la « modernité contemporaine » (prenant l'exemple des toxicomanes ou jeunes de la rue, etc.). Ces identités seraient à désirer ou à rejeter socialement, suivant les circonstances, car celles-ci revêtiraient une double incidence pour les individus : d'où la notion de stratégie identitaire. Ainsi être reconnu comme pauvre, indigent ou vulnérable peut, selon les époques, les individus en situation et les objectifs recherchés par les auteurs de ces catégorisations (aides sociales ou autres programmes de développement) être une situation enviable ou non. En d'autres termes, compte tenu des conditionnalités de la plupart des projets de développement des pays du Nord en direction des pays du Sud, il y a en règle générale un enjeu pour les bénéficiaires à être pauvres, sans toutefois le rester. Quelles sont les manifestations normatives des influences exercées par cette « mode » du développement sur les « choix » ou options identitaires des populations bénéficiaires du Sud ? Comment le développement perpétue-t-il des icônes de désinformation sur et auprès des dites populations ? Quelles possibilités de développement dit participatif laisse-t-il en réalité comme « issues identitaires » à des populations « soumises » à ses conditionnalités souvent incommensurables ?

<sup>4</sup> *Le Banquet*, trad. E. Chambry, GF-Flammarion, 1964, p. 69.

### *1.1 Sources d'influence sociale normative au travers de l'histoire commune des deux continents : essai d'une psychologie des minorités*

Dans les pays du Nord, la situation des pays dits, en voie de développement a très souvent été présentée d'un seul point de vue aux populations de donateurs<sup>5</sup> qui reçoivent des centaines de messages diffusés par des organisations de développement et les médias locaux. Dans le Sud, les seules informations ont longtemps été celles produites par ces mêmes structures (ONG et médias internationaux), entraînant des échanges marqués par la prégnance d'un seul et unique point de vue : les pauvres, affamés et vulnérables africains (entre autres), vers qui volent de valeureux humanitaires pour leur porter secours, ou alors leur apporter un peu de leur civilisation, de leurs avancées technologiques et de leur savoir. Dans une telle situation, la figure du pauvre et vulnérable africain a vite fait d'envahir l'imaginaire des populations du Nord, sur celle d'un ailleurs lointain et qui pour certains le restera. Dans le cadre de mon mémoire en 2012, j'ai eu à m'entretenir avec plusieurs de mes collègues de promotion qui n'avaient jamais été en Afrique mais qui rêvaient tous d'y aller en mission humanitaire. L'idée générale qui ressortait et l'image qu'ils accolaient à ce continent était bien celle reçue des médias, des premières grandes campagnes contre la faim comme le « Live aid for Ethiopia » retransmis sur plusieurs chaînes de télévision. Comme l'écrit Moscovici (1979), l'influence normative est centrée sur le groupe et traduit la nécessité pour le groupe de s'orienter vers des opinions identiques. Etre en conformité dans son groupe d'origine au sujet des rapports avec les populations noires africaines pourrait donc justifier ce traitement de l'information reçue par les Français sur l'Afrique noire en particulier et les pays sous développé en général.

### *1.2 Situations de menace du stéréotype ou activation du méta-stéréotype d'infériorité intellectuelle des populations catégorisées noires*

Une situation de « menace du stéréotype » est une situation où le méta-stéréotype est rendu saillant ou activé (Vorauer *et al.*, 1998). Le méta-stéréotype n'étant autre chose que la « croyance que les individus ont à propos des stéréotypes que les membres de l'exo-groupe partagent au sujet de leur propre groupe. »

Pour les populations en contact interculturel avec cet autre là (venu d'Afrique ou vice-versa pour un Européen en Afrique), les rapports d'influence normative s'inscrivent pourtant dans des pratiques réelles. En arrivant en France, un étranger issu d'un pays d'Afrique subsaharienne a tôt fait de se rendre compte qu'il est différent toujours *via* le contact avec l'autre. Différent souvent à cause d'un stigmate saillant (sa couleur de peau, son accent) mais aussi compte tenu de l'imaginaire collectif emprunt des images de la victime humanitaire, vulgarisées par le biais de la communication de collecte de plusieurs associations de solidarité internationale, en France notamment. Ces images servent de figures auxquelles on cherche des semblables quand bien même il n'y en aurait aucun, si ce n'est la ressemblance liée à cette couleur de peau foncée. En Afrique noire, cette confrontation avec l'autre ou « choc culturel » entraîne également des *a priori*. Non sans croire que ces images et représentations n'atteignent pas ces contrées lointaines, celles-ci ont plusieurs canaux de « distribution ». Que ce soit à travers les médias ou le contact (par le biais des différents explorateurs, missionnaires et autres acteurs humanitaires ou tout simplement touristes, coopérants, etc.), ces interactions différentes constituent une menace pour leur identité dans la mesure où le stéréotype de l'infériorité (intellectuelle et de ressources) est activé. En effet, un méta-stéréotype est activé lorsque les individus se sentent concernés par le fait d'être évalués socialement par un membre de l'exo-groupe (Vorauer, Hunter, Main, Roy, 2000). Ainsi, une fois que l'individu en face fait partie d'un groupe classé comme « majoritaire », non pas du point de vue numérique ou démographique mais du point de vue de l'information (ethnocentrée produite et diffusée), l'individu à qui il est confronté dans le cadre d'une mission de développement par exemple, risque de se sentir inférieur. Non seulement dans la mesure où il s'agit également d'une position d'« apprenant », pour ce qui est des programmes de formation à l'entreprenariat ou autres mais aussi à partir d'une position plus générale d'aidé, voire d'assisté (en rapport avec la « culture de l'aide ») (Gueneau et Leconte, 1998).

Ce stéréotype est cependant également activé par le biais de la réalité de la situation. Ces populations sont souvent dans un état de délabrement avancé ou ont tout simplement besoin d'une aide ponctuelle matérielle urgente pour subvenir à un besoin vital, se nourrir, se soigner, se loger, parfois même se vêtir<sup>6</sup>... Choix fait à dessein du moins *a priori* dans le processus d'aide au développement. S'en suit une

<sup>5</sup> Réels ou potentiels.

<sup>6</sup> Cas aujourd'hui des victimes de catastrophes naturelles/guerre civiles, réfugiés, déplacés, comme à l'époque des sauvages décrits par les missionnaires lors des premières expéditions françaises en Afrique noire. Cf. travaux d'Andréa Ceriana en Oubangui-Chari (République Centrafricaine).

mise à nu de leur état de nécessiteux attendant de l'étranger, matérialisé par « l'homme blanc », qui lui apporte sa « modernité », déjà démontrée dans le passé lors de l'esclavage, puis de la colonisation. On peut donc parler d'une influence normative exercée par ces explorateurs d'un genre nouveau sur les populations qualifiées dans les instances de développement et les institutions de Bretton Woods de populations « pauvres », « vulnérables », « démunies » ou « défavorisées ». Ce sont des termes que reprennent les organisations non gouvernementales locales du Sud, au nom de l'information ou de l'insertion de leur projets de développement dans les critères de sélection prédéfinis par les bailleurs de fonds internationaux ; pour avoir un financement qui rentre dans le cadre d'un objectif de développement précis, il faut s'assurer que les cibles sont celles que vise le projet ou programme. Cette situation n'entraîne pas, suivant notre analyse, une relation de domination des aidants sur les aidés, mais il s'agirait plutôt ici, d'une relation de dépendance plus ou moins réciproque, dans la mesure où les actions des premiers s'appuient sur l'existence des seconds. Il s'en suit des stratégies de rédaction et d'agencement de projets prenant en compte certes des populations dans le besoin, mais pas forcément celles les plus démunies ni encore les plus nécessiteuses du pays, de la région, du village (Olivier de Sardan, 2011). Nous pouvons rajouter que les personnes choisies bénéficiaires finales de ces projets ne sont pas toujours celles à même de conduire leur environnement respectifs vers un véritable changement de comportement.

## 2. LA CONSTRUCTION DES VULNÉRABILITÉS (PHÉNOMÈNE DE MENACE DU STÉRÉOTYPE D'INFÉRIORITÉ) OU DE LA RÉSILIENCE

### 2.1 *Qu'est ce qu'un individu vulnérable et à quoi est-il exposé ?*

Répondre à cette question ramène à s'interroger sur ce qu'est la vulnérabilité. Pour Michèle Clément et Nadine Bolduc, la question des vulnérabilités ne saurait échapper aux nouveaux moyens du « vivre ensemble » qui s'imposent à nous suivant les époques. À défaut de parvenir à trouver un consensus sur la définition du terme, les auteurs proposent une tentative de regroupement des caractéristiques de la vulnérabilité sociale ou individuelle. Décrite comme une étape d'un « long processus menant à l'exclusion » (Saillant, Clément, Gaucher, 2004, 67), liée à celle du milieu ou interactionniste (Walgrave), elle n'en demeure pas moins un « état » pour bon nombre de chercheurs. En poursuivant la lecture de l'article de Michèle Clément et Nadine Bolduc, on relève d'autres termes qui rentreraient dans une sorte de définition consensuelle : ceux de fragilité, d'impuissance, de risque<sup>7</sup>. Enfin dans l'analyse de la portée actuelle de la question de la vulnérabilité, elles citent un ensemble de vocables utilisés pour signifier le « déficit de participation sociale » de ces individus (ou communautés) dans la fin des années 1990 et au début des années 2000. Celui de « déviant » retient l'attention. En effet, en psychologie sociale, il a été démontré que dans un groupe, les individus non conformes n'auraient pour seules issues que la « soumission » ou la « déviance ». Selon Serge Moscovici (1979) le but final des processus d'influence serait la « récupération des déviants ». Alors qu'on pourrait penser (c'est notre hypothèse) que les processus d'influence normative dont sont sujets les individus catégorisés comme vulnérables, les auraient conduit à la construction « psychologique » de leur état de manque ou intériorisation de leur « identité de fait », objet de leur « déviance ».

### 2.2 *La construction d'une vulnérabilité programmée ou « identité de fait » dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement : finalités et stratégies identitaires*

Dans le cadre des entreprises<sup>8</sup> de développement, la déclaration (bien qu'« implicite » dans certains cas) de la vulnérabilité des populations est l'essence même de la notion d'« aide » ou du moins, son présupposé existentiel. La logique voudrait qu'on n'apporte pas son aide à quelqu'un qui n'en a pas besoin, mais bien à celui qui est dans le « manque » ou qui présente des déficits qui peuvent être de divers ordres (économique, social, psychologique, etc.). S'en suit donc la construction d'un « profil type » ou catégorie de personnes à aider : pauvres, vulnérables, affamés, etc. La vulnérabilité pourrait englober toutes ces caractéristiques « négatives » utilisées pour définir les catégories de personnes bénéficiaires de l'aide

<sup>7</sup> Qui serait pour certains plutôt une conséquence de la vulnérabilité ou encore, une variable dominante surtout dans l'approche des « capacités » de Sen.

<sup>8</sup> Au sens d'entreprendre quelque chose ou d'initier un projet.

internationale. Même si on peut tous, quels que soient l'âge et la catégorie sociale, entrer dans cette catégorie de « vulnérable » pour diverses raisons, le fait pour les populations bénéficiaires de ces aides internationales au développement, d'être indexées comme telles depuis des décennies, constitue en soi une information complémentaire dans le processus d'identification individuel et collectif. En effet comme l'explique Isabelle Taboada-Leonetti (Camilleri *et al.*, 1990, 52) les relations interpersonnelles, élément primordial dans l'observation des interactions, « sont en grande partie prédéterminées par les *rappports sociaux* qui définissent, dans l'ordre du macrosocial, les *statuts relatifs* des uns et des autres ». En d'autres termes, les « rapports sociaux » déterminent les statuts « assignés » aux uns et aux autres dans les relations de personnes à personnes. Ainsi, dans les entreprises de développement, les populations sont souvent considérées (à la suite des termes et conditionnalités d'octroi des aides) (Gueneau et Leconte, 1998), dans les discours et dans les actes, comme des personnes « déficitaires », dans le besoin, c'est-à-dire des personnes vulnérables en soi. Cette stigmatisation négative ou « récidiviste » s'ancre dans les représentations sociales des uns sur les autres d'une part, et induit *l'effet ascenseur du stéréotype* d'autre part ou effet bénéfique du reflet d'un stéréotype négatif sur les individus non stigmatisés et problématisés par Walton et Cohen en 2003.

Conscientes du fait qu'elles sont considérées comme des personnes en recherche d'emploi, de financements, de matériels, c'est-à-dire dans le besoin et donc vulnérables, selon la définition choisie ici de la vulnérabilité, les populations « noires » africaines bénéficiaires de projets de développement pourraient ainsi confirmer ce stigmate. Il s'agirait pour elles d'« intérioriser » cette identité collective<sup>9</sup> (individuellement et collectivement), dans des situations d'inter-culturalité. Cependant, ces situations offrirait à ces acteurs (ici les individus pris dans un contexte de développement en Afrique) des marges de manœuvre, mises à profit pour atteindre des objectifs liés à la captation de ressources (Olivier de Sardan, 2011). En effet suivant la définition de Taboada-Leonetti les stratégies identitaires « apparaissent comme le résultat de *l'élaboration individuelle et collective des acteurs*, et expriment, dans leur mouvance, les ajustements opérés, au jour le jour, en fonction de la variation des *situations* et des *enjeux* qu'elles suscitent - c'est-à-dire des *finalités* exprimées par les acteurs - et des *ressources* de ceux-ci ». Cette action, menée sur « l'identité de fait » pour parvenir à l'« identité voulue »<sup>10</sup>, serait ainsi synonyme du fait que l'on puisse qualifier ces populations de « minorités actives ». En effet, comme l'écrivent Michèle Clément et Nadine Bolduc (Saillant *et al.*, 2004, 64) : « bien au-delà de ce qu'elle prétend nommer, la vulnérabilité renvoie aussi à des êtres humains bien concrets et bien réels ayant le pouvoir de décliner ou d'accepter ce que l'on dit d'eux, la manière dont on les nomme, les classe, les caractérise et les définit. [...] que signifie pour eux le fait de se dire vulnérable ou encore de revendiquer pour soi ou pour les autres la reconnaissance d'un état ou d'une condition de vulnérabilité ? » Mon hypothèse de recherche est qu'il s'agirait pour ces individus d'« exister dans le regard des autres », mais surtout de se faire aider ou aider un peu plus, d'accéder au partage du « gâteau ». La situation étant celle de la confrontation des « pratiques et représentations » dans le cadre de la mise en œuvre (ou de l'évaluation) des projets de développement.

La finalité pour les groupes en s'auto-qualifiant/définissant comme vulnérables peut ainsi être : i) la rente ou l'attrait pour le bénéfice d'une aide quelconque ou d'un « surplus » d'aide, équivalent à ou se traduisant par une revendication des individus en situation d'aide ; ii) sinon une « régression » non-intentionnelle des performances dans un contexte d'évaluation des acquis d'une formation ou d'un autre projet (basé sur l'apprentissage de nouvelles méthodes ou nouvelles techniques dites « améliorées » de culture ou encore sur les questions liées à la gestion d'une entreprise agricole). Quelle que soit la finalité, on assiste à une « auto-dévalorisation », l'une volontaire et l'autre inconsciente, des capacités personnelles de ces individus dans leur rapport à l'autre, un membre du groupe en face, qui représente la catégorie des « aidants », des privilégiés, des nantis, des « savants », etc. Il est cependant important de noter que la réaction des individus face à l'application d'un méta-stéréotype peut être triple.

- Soit il y a « adhésion au stéréotype », les capacités de « coping<sup>11</sup> » sont alors faibles, « inférieures aux contraintes imposées par les « stresseurs » liés au stigmate » ; dans ce cas les individus du groupe B, ici les minorités, se retrouvent influencés par la vision que les individus du groupe A en face ont d'eux. Il s'agit en outre des processus d'« intériorisation » du stéréotype négatif ou réponse stratégique des individus pris en situation de menace du stéréotype décrit par Taboada-Leonetti (Camilleri *et al.*, 1990, 66).

- L'effet inverse peut également se produire ; les individus du groupe B, soumis à l'expression d'un stéréotype dominant, peuvent opposer une « résistance » face à celui-ci. On dit alors que leurs capacités de « coping » sont élevées dans la situation de menace du stéréotype.

<sup>9</sup> « Identité de fait » ou « assignée » à lui par l'autre en situation d'interaction.

<sup>10</sup> que l'on peut aussi qualifier d'« identité opportune », caractéristique des stratégies identitaires (Camilleri *et al.*, 1990, 72).

<sup>11</sup> Cette notion de « coping » a été théorisée par Blascovitch et Tomaka (1996).

- Par ailleurs, comme le note Taboada-Leonetti (1990, 64), qui a proposé une typologie des stratégies identitaires possibles des individus (pas moins de neuf parmi les enfants d'immigrés maghrébins en France) face aux individus de l'exo-groupe, ces réactions sont de l'ordre soit de l'acceptation, du rejet, ou de la négociation. L'autre réaction possible serait donc de « survaloriser » le stigmaté ainsi rendu saillant dans la situation de menace du stéréotype (réponse qu'elle nomme stratégie du *retournement sémantique*). En effet, les réactions à la « menace de l'identité » permettent d'exercer un *retrocontrôle* (Max, 2010) sur l'évaluation de la situation, lieu de la mise en œuvre des marges de manœuvre des bénéficiaires.

### 3. INDICES DE MESURE DE LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS IMPLIQUÉES DANS LA RÉALISATION DUN PROJET DE DÉVELOPPEMENT : LE CAS DES DE DEUX PROJETS (EEA et APONH<sup>12</sup>)

Pour mon enquête de terrain au Cameroun, j'ai passé six mois avec des populations qui n'ont pas un niveau de vie très élevé, mais qui vivent tout de même dans une certaine décence. Je me suis laissée conduire au fil des jours par le déroulement des activités de la Caritas diocésaine d'Obala. Les Caritas sont des structures de l'Église catholique<sup>13</sup> qui lui permettent de remplir le rôle « social » qu'elle s'est donné depuis la première encyclique sociale « *Rerum Novarum* » écrite par Sa Sainteté le pape Léon XIII et publiée en 1891. La Caritas d'Obala bénéficiait à mon arrivée d'une aide bilatérale de la coopération allemande (GIZ) au Cameroun. Les bénéficiaires directs du projet, les paysans de la circonscription religieuse d'Obala<sup>14</sup>, avaient droit à des formations théoriques, puis pratiques. D'autres partenaires techniques et financiers avaient des projets en cours ou en perspective. Le diocèse avait déjà travaillé précédemment avec le Programme des nations unies pour le développement (PNUD, 2000). Le projet avec la coopération allemande (GIZ) était le plus actif à mon arrivée. Les populations étaient formées aux écoles d'entrepreneuriat agricole (EEA) suivant le Projet d'Économie Cacaoyère Durable du programme *Sustainable small agri business*<sup>15</sup>. La formation théorique dispensée par groupes de 25 à 30 personnes, attirait tout type de publics : jeunes, adultes ou vieux, hommes comme femmes. Principalement des femmes, les bénéficiaires avec lesquelles j'ai travaillé, étaient issues de mouvements ou confréries religieuses. La prière était toujours dite en introduction et conclusion de la séance. La formation s'étalait sur cinq demi-journées successives pour un programme contenant onze modules. J'ai assisté en continu à une de ces séances de formation, et malgré toute la bonne volonté que j'y mettais, je ne peux pas dire que j'ai tout assimilé en si peu de temps. Seulement les formateurs sont tenus par le « temps », ils sont rémunérés juste pour les cinq demi-journées par groupe et pas une de plus ; sans compter les différents retards accusés dans le début desdites journées à cause des activités matinales ou saisonnières des femmes (marché ou cultures). Des séances d'application ou d'enseignement par l'exemple sont proposées par le diocèse avec ses différents partenaires pour remédier à cette difficulté. Là encore l'organisation et le financement de l'achat des surfaces et intrants ne va pas toujours de soi.

Dans une enquête plus récente qui s'est déroulée au cours du mois de février 2017 dans l'Ouest Cameroun, à Lépé-Bafut, j'ai assisté aux activités de la JAADIC ou coopérative des jeunes agronomes actifs pour le développement intégré du Cameroun. Ces jeunes agriculteurs au nombre de 11 dans le projet « Aponh » de l'Institut européen pour la coopération et le développement (IECD), étaient tous présents lors de la rencontre mensuelle programmée par eux, avec la responsable du projet Mme N. Le projet « Aponh » a été lancé en 2014 afin de « développer la filière locale de certains produits de maraichage afin de proposer une substitution à l'importation avec un accent sur la redistribution ». Il promeut la culture de variétés du jardin : tomates « nouvelles variétés » (cœur de bœuf, cerise, etc.), cerfeuil, roquette, mesclun, estragon, poivrons, courgettes, concombres et quelques céréales (maïs) ou légumineuses (soja). L'IECD propose un plan de semis par campagne, fournit des intrants en préfinancement (qu'il récupère sur les ventes). En contrepartie d'un engagement sur la qualité et le respect du calendrier, chaque producteur possède depuis peu un contrat de vente de ses produits. L'IECD s'engage à écouler les quantités de produits du plan de semis et propose un accompagnement technique via la présence permanente d'un agronome au sein de la direction du projet à Dschang (chef-lieu de département de la Menoua dont dépend Lépé). Le JAADIC a été créé par la première promotion de la

<sup>12</sup> Qui signifie « C'est bon » en langue locale des populations de l'Ouest Cameroun en général.

<sup>13</sup> En France on dénombre plusieurs Caritas diocésaines, le Secours catholique est la Caritas nationale.

<sup>14</sup> Le « diocèse » d'Obala couvre les départements de la Lékié, dont le chef lieu est Obala et celui de la Haute-Sanaga chef lieu Nanga-Eboko. La ville d'Obala se situe à 53 km de la capitale Yaoundé et à 120 km de Nanga Eboko.

<sup>15</sup> Littéralement « Petites entreprises agricoles durables » en français.

Faculté d'agronomie et de sciences agricoles de l'université de Dschang. La plupart de ces jeunes investis dans le projet « Aponh » y sont depuis ses débuts en 2000 et ont participé ou conduit plusieurs autres activités de développement avec différents partenaires.

### *3.1 Qui est vulnérable et qui ne l'est pas (du point de vue de la revendication identitaire)*

J'ai observé des indices d'expression de cette vulnérabilité à différents niveaux, dans des cas où la condition intergroupe était à chaque fois respectée, que ce soit dans des situations de communication entre les populations et les salariés de la Caritas, ou entre des bénéficiaires des projets de la Caritas et moi, ou encore entre les populations bénéficiaires des formations aux EEA et la responsable Afrique du programme SSAB de la GIZ. La vulnérabilité s'exprimait à travers des doléances exprimées de façon ponctuelle pour signifier un état de manque. Ces « listes de doléances » sont comme le disent Gueneau et Leconte (1998), des portes ouvertes à la « dépendance accrue » des populations vis-à-vis de l'autre, le nanti, celui qu'ils associent à la classe des privilégiés et qui représente le projet dont ils souhaitent bénéficier. Ces stratégies identitaires sont définies par Isabelle Taboada-Leonetti (Camilleri et al., 1990, 49) comme : « le résultat de l'élaboration *individuelle et collective des acteurs* et expriment, dans leur mouvance, les ajustements opérés, au jour le jour, en fonction de la variation des situations et des enjeux qu'elles suscitent -c'est-à-dire des finalités exprimées par les acteurs- et des ressources de ceux-ci. » Il est important de préciser que les conditions de vie ne sont pas des plus faciles dans ces zones rurales ; les familles sont parfois nombreuses ce qui implique une charge importante pour les chefs de famille<sup>16</sup> et les parents en général. Ayant assisté à des situations d'interaction, j'ai observé que les populations en face d'un étranger représentant un projet ou une association de solidarité internationale, exprimaient de façon quasi récurrente leurs doléances. Cependant on ne saurait occulter le fait que cette demande s'exprime sous une forme de « détresse » plus ou moins « ponctuelle » des individus. Je pourrais multiplier les cas, résultats de mes expériences de « courtier du développement <sup>17</sup> » en zones rurales. Ces dernières dépendent encore en grande partie des citoyens et des projets de développement dont ils peuvent être porteurs (par le biais d'organisations internationales) pour faire rentrer des devises. Interroger les pratiques des populations bénéficiaires en vue de capter les ressources issues de l'aide, revient à interroger également celles de ces courtiers du développement et plus largement celles des ONG et de leurs bailleurs respectifs.

### *3.2 Indicateurs et mesure de la vulnérabilité (phénomène de menace du stéréotype) ou de la résilience des populations dans les projets de développement de la Caritas d'Obala et de l'IECD*

#### *3.2.1 La Caritas d'Obala*

La structure familiale de base a été aux origines de la société camerounaise, formée d'un homme qui prenait une épouse ou plusieurs, et avec elle(s) fondait une famille. L'homme, chef de famille, s'organisait pour assurer le bien-être des membres de sa famille. La circonscription d'Obala est un important bassin de production du cacao. Les hommes sont occupés dans leur cacaoyère et les femmes s'occupent des « petites » exploitations maraichères qui contribuent à subvenir aux besoins nutritionnels journaliers. Les chefs de famille, traditionnellement constitués d'hommes, sont aujourd'hui souvent les femmes qui s'occupent de l'alimentation, de la santé et de l'éducation. Les populations bénéficiaires des aides de la Caritas d'Obala, notamment dans le cadre de ce projet SSAB de la GIZ, sont féminines à 70% et constituent en parallèle une force vive pour le bon déroulement des activités du diocèse et des associations religieuses. J'ai suivi principalement le rôle des chefs de file, les présidentes d'associations. Dynamiques et organisées elles dirigent souvent leur petite exploitation agricole ou mènent des activités commerciales. En parallèle, elles assument leur rôle de maîtresse de maison dont on connaît les difficultés en termes d'accès à l'eau potable ou aux denrées de subsistance. Elles ont suivi les formations et parcourent le village pour sensibiliser de nouvelles femmes à cette idée selon laquelle la formation leur permettrait de mieux pratiquer leur activité et d'avoir un meilleur rendement en fin de saison des récoltes. Les techniciens agricoles, au siège de la Caritas, répondent à leurs besoins quand ils sont sollicités pour une quelconque

<sup>16</sup> Même si les femmes sont largement en tête des pourvoyeurs financiers dans les ménages. Cela les ONG l'ont compris d'où un accent particulier accordé au développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique en Général.

<sup>17</sup> Dans une certaine mesure, au sens de Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan (2000).

mise en application des enseignements théoriques reçus. Certes, faire venir un technicien agricole dans son ou ses champs nécessite pour ces femmes de « motiver » son déplacement en lui donnant soit un peu d'argent pour « son carburant » ou encore un panier de fruits ou des légumes de son verger. Cette pratique n'est cependant écrite nulle part et relève juste de ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan qualifie de « normes pratiques » dans les entreprises de développement, où selon lui, la culture du *per diem* s'est développée en même temps que celle des projets<sup>18</sup>. Durant les six mois passés à la Caritas d'Obala, nous n'avons observé aucune demande d'accompagnement technique. En fin de séjour au Cameroun, la responsable du projet SSAB, le Docteur Annemarie Matthess est venue faire une visite d'évaluation des acquis du projet par les populations. Après une séance de travail en matinée avec l'évêque du Diocèse d'Obala, Mgr Sosthène Bayemi Matjeï, Mme Matthess s'est rendue au siège de la Caritas puis, en compagnie des cadres et du staff administratif, le cortège s'est dirigé vers un des champs école de mise en pratique du contenu des formations à l'entreprenariat agricole (EEA). Les femmes des deux associations choisies pour les accueillir avaient eu un recyclage la veille de la visite. Une fois en présence de Mme Matthess, les femmes étaient très attentives à ce qu'elle leur disait. Elles posaient des questions qui avaient déjà été abordées lors des formations du programme. Ce qui a surpris les responsables de la Caritas d'Obala, c'est que même les plus assidues au programme, les chefs de file, avaient l'impression d'avoir eu des informations incomplètes ou au rabais. Cette attitude peut être interprétée comme le signe du phénomène de « menace du stéréotype ». Le phénomène de la Menace du Stéréotype (Steele et Aronson, 1995) correspond à la baisse de performance des individus lorsqu'ils craignent de confirmer (à leurs propres yeux ou aux yeux d'autrui) un stéréotype négatif ciblant leur groupe d'appartenance. En effet, comment expliquer qu'une formation acquise antérieurement, mise en application par les techniciens agricoles/formateurs et revisitée quelque temps avant pour les besoins de la visite, soit encore soumise à autant de questionnements ? Les techniciens étant à disposition, malgré la petite redevance qu'ils peuvent attendre d'un « extra » dans les missions, en cas d'incompréhension, toutes ces questions auraient dû être posées auparavant. On peut penser, dans ces conditions d'évaluation des acquis de la formation par la responsable Afrique du programme SSAB de la GIZ, que les femmes bénéficiaires des projets du diocèse d'Obala étaient influencées par la présence de cet hôte qui venait d'ailleurs et ranimait en elles le stéréotype d'infériorité intellectuelle. D'où la baisse de performances, de leur capacité réflexive et une auto-dévalorisation involontaire et inconsciente marquée par un aveu de vulnérabilité<sup>19</sup>. Le discours de trois quarts des femmes présentes sur une vingtaine au total se résumait en négation : « on n'a pas pu, on n'a pas eu, on n'a pas fait, etc. ». Le résultat était décevant pour les formateurs et les membres de la Caritas ; ceux-ci mettaient quand même un point d'honneur à ce que ces formations se déroulent le mieux possible pour les bénéficiaires. Mme Matthess n'a pas hésité à manifester une petite déception, après coup, auprès de l'équipe dirigeante de la Caritas quant au rendu qu'elle avait reçu sur le terrain avec les femmes. La vulnérabilité ainsi exprimée involontairement par certains individus de notre échantillon d'enquête ne peut pas être généralisée. Une des chefs de file des « dames apostoliques »<sup>20</sup> bénéficiaires du projet avait présenté avec brio les activités menées grâce au projet et répondu à une grande partie des questions posées par Mme Matthess. Cette dame, Mme O. a aussi été l'un des cas les plus marquants par son dynamisme et sa détermination malgré les problèmes de santé auxquels elle était confrontée. Je peux parler de résilience car, au delà des efforts consentis pour améliorer son niveau de vie, Mme O. n'a jamais manifesté une quelconque faiblesse, ou fatigue morale ou physique durant le temps passé en sa compagnie (plusieurs visites à domicile et rencontres au siège de la Caritas d'Obala).

### 3.2.2 Le cas IECD

Lors de notre rencontre avec les membres du projet « Aponh » ce 28 février 2017, dans la « concession<sup>21</sup> » des Dongfack à laquelle appartient le délégué du JAADIC, M. Calvin Dongfack, la chargée de Projet Mme N. était présente ainsi que trois autres de ses collègues (principalement des ingénieurs camerounais employés par l'IECD). La rencontre avait pour objectif de faire le point sur les activités du projet dans la localité de Lépé-Bafou. Quatre des cinq pionniers de la collaboration avec l'IECD étaient présents : le délégué du JAADIC Calvin Dongfack, son frère aîné, successeur de son père, Alain Dongfack, leur frère cadet, Carlos Dongfack et un ami d'enfance Célestin Tsobze. Ce sont les personnes avec lesquelles j'ai eu

<sup>18</sup> Olivier de Sardan, Chefs et projets au village (Niger), Bulletin de l'APAD [En ligne], <http://apad.revues.org/563>

<sup>19</sup> Entendu ici comme manque, faiblesse, fragilité.

<sup>20</sup> Association religieuse, présente dans l'Église catholique au Cameroun, constituée uniquement de dames qui s'occupent de la décoration de l'autel.

<sup>21</sup> Terme utilisé pour désigner la maison familiale héritée des parents en général à l'Ouest-Cameroun.

des entretiens collectifs et individuels. Ces jeunes adultes avaient déjà leurs activités respectives avant la mise en œuvre du projet dans lequel ils ont vu une opportunité de « faire sortir leur localité du sous-développement ». Leur dévouement pour la cause du développement de leur localité transparait au fil de l'entretien : « à la base le JAADIC comme son nom l'indique est une association qui œuvre pour le développement », nous dit Calvin lorsque nous cherchons à comprendre ce qui a motivé la création du regroupement. Comment imaginer que des jeunes qui ont fait des études de niveau supérieur peuvent être influencés par l'autre, l'étranger ? Calvin confie : « le directeur du groupe qui finance le projet est venu ici, nous avons discuté du projet de faire un captage d'eau pour alimenter le village en eau potable, et jusqu'ici rien n'a été fait ». Calvin est un conquérant. Son frère aîné aussi qui n'hésite pas à poser de multiples questions pendant l'échange avec la responsable du projet à l'IECD. Quand le problème posé n'évolue pas vers une proposition de solution de Mme N. ou de son équipe, ce dernier insiste. Mme N. aussi ne se laisse pas « intimider » et réplique sans cesse « on ne va pas revenir sur les mêmes problèmes à toutes les réunions ». Hormis ses échanges avec Mme N., Alain Dongfack, commissaire de la JAADIC et responsable du projet « Aponh » répond à la préoccupation d'un des membres de l'équipe IECD venu de Njombe pour exprimer des besoins de formation : « On veut une formation en gestion d'entreprise ». Dans cette attitude revendicatrice et entreprenante des membres du JAADIC, groupe pionnier dans la mise en œuvre du projet « Aponh » (ils seraient d'ailleurs à l'initiative de ce nom du projet qu'ils jugent être bon pour eux), on peut retrouver des capacités de « coping » élevées. Dans ce cas, on ne saurait parler d'intériorisation de l'« identité de fait ». Au lieu de s'« incliner » devant la responsable du projet (en guise de respect), de lui faire des sourires (par sympathie), les membres pionniers du JAADIC dialoguent d'égal à égal avec celle qu'ils appellent communément par son prénom. Ils ont cependant des lacunes, comme dans la gestion comptable de leur activité, et ne s'en cachent pas. Au contraire, ils veulent apprendre. Les conditions d'accès au projet « Aponh » sont assez précises. « Tous les membres du JAADIC ne peuvent pas les supporter ». L'entrée dans le projet se fait d'ailleurs sous sélection par nos soins », me confie Calvin. Il poursuit en disant qu'« un des membres pionniers s'est depuis isolé du projet. Tous ne prennent pas le projet de la même manière ». Il faut dire que les cultures qui leurs sont proposées ne revêtent pas forcément pour eux un atout commercial tant qu'elles ne constituent pas la base alimentaire des populations de la région (exemple des variétés de tomates dites nouvelles pour nos enquêtes). Cependant pour Calvin, ceci représente une opportunité inouïe d'affaires pour la consommation locale, en proposant de nouvelles variétés à une population sensible au changement de régime alimentaire, mais aussi pour l'exportation. Calvin nous parlera de ses contacts avec de potentiels partenaires étrangers via la page Facebook du JAADIC. D'un autre côté et après avoir présenté les rapports qu'entretient la responsable du projet avec les principaux membres du projet, il n'est pas exclu que parmi les membres du JAADIC, certains soient intimidés par leurs interlocuteurs, Mme N. et ses collègues. Certains des membres présents (une dizaine en tout) n'ont jamais pris la parole durant la séance. Ceci pourrait signifier que chez ces personnes, les « stressés » liés au stigmatisme prédomineraient leurs capacités de coping, d'où l'adhésion au stigmatisme de « faible », « pauvre » et « vulnérable ». Cette vulnérabilité peut aussi être liée au fait que les individus n'aient pas eu accès à un niveau de scolarisation assez élevé, leur permettant de se revendiquer comme de réels « entrepreneurs ». Mme N. l'exprimera à l'assemblée des jeunes agriculteurs du projet « Aponh », membres du JAADIC : « échanger avec vous nous permet de savoir ce qu'il vous faut. Il faut que vous preniez conscience de votre statut », entendez ici le statut d'entrepreneur. Cette prise de conscience est bien le point de départ de toute résilience, ou capacité d'adaptation aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien dans leurs activités agricoles.

## CONCLUSION

À la suite de cette recherche, et suivant les différents éléments exposés au sujet des processus d'influence normative dont sont sujets les populations des pays « en développement » en général et celles du continent noir africain en particulier, on constate que les situations de menace du stéréotype ont une base d'informations sur laquelle elles s'appuient pour exister. La dépendance des deux groupes est à prouver du point de vue de l'aide au développement. Au regard des actions menées depuis les indépendances dans ces ex-colonies, les relations bilatérales et multilatérales dénotent une grande manifestation généralisée d'intérêt par les Européens (mais pas que) pour le continent africain, tandis que les structures locales de développement s'appuient encore sur des sources de financements extérieures pour exister. La vulnérabilité des populations de ces continents en voie de développement est soulignée au quotidien au travers des discours des cellules de communication et les messages de collecte des associations de

solidarité internationale. En Afrique, on assiste à une mise à jour de ces mêmes messages pour attirer des donateurs ou des fonds internationaux. Cette vulnérabilité, qui est ainsi « collée à la peau » des représentants de ces communautés, est revendiquée par certains pour une finalité précise : avoir un peu plus de soutien financier, matériel ou psychologique. Cependant, inconsciemment, dans d'autres situations où ce stigmate saillant (celui de la couleur de peau) est activé, en milieu où l'interculturalité est respectée, qui plus est dans une situation d'évaluation des capacités « intellectuelles » (comme dans le cas d'Obala), certaines populations, déjà catégorisées vulnérables (femmes, paysans, etc.), peuvent être amenées à confirmer ce méta-stéréotype qu'elles ont à propos d'elles-mêmes. Ce phénomène de la menace du stéréotype de Steele et Aronson (1995) conduirait dans ces cas à une baisse des performances des individus ainsi stigmatisés. Même si les individus possèdent « une » sinon « des » « marges de manœuvre » leur permettant de résister aux contraintes imposées par les « stressseurs » liés aux stigmates, il n'en reste pas moins comme le dit Pierre Bourdieu (1982, 113) que « le langage d'autorité ne gouverne jamais qu'avec la collaboration de ceux qu'il gouverne, c'est-à-dire grâce à l'assistance des mécanismes sociaux capables de produire cette complicité, fondée sur la méconnaissance, qui est au principe de toute autorité. » On pourrait se demander quelles sont les causes de cette « méconnaissance » qui conduit les populations noires à se sentir « inférieures » ne serait-ce qu'intellectuellement, devant d'autres populations « différentes » uniquement du point de vue de la couleur de peau, ou du supposé rapport avec cet autre (inhérent à la situation ou au statut « aidant » d'un côté et « aidé » de l'autre). Cette question très actuelle dans les médias en ligne et notamment sur les réseaux sociaux, ne peut que susciter des interrogations sur les racines du problème de sous-développement et sur les leviers historiquement mobilisés qui aujourd'hui pourraient être repensés en vue d'une amélioration subséquente des conditions d'émergence de ce développement.

## BIBLIOGRAPHIE

- BALANDIER G. (1961) Phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 30, 23-34.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.) (2000) *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD, Karthala.
- BLASCOVICH J., TOMAKA J. (1996) *The biopsychosocial model of arousal regulation*, In M. Zanna (ed.), *Advances in Experimental Social Psychology*, New York, Academic Press, 1-51.
- BOURDIEU P. (1982) *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- CAMILLERI C., KASTERSZHEIN J., LIPIANSKY E. M., MALEWSKA-PEYRE H., TABOADA-LEONETTI I., VASQUEZ A. (1990) *Stratégies identitaires*, Paris, PUF.
- FERRET S. (1998) *L'identité*, (textes choisis et présentés par), Paris, GF Flammarion.
- GUENEAU M.-C., LECONTE B. (1998) *Sabel : les paysans dans le marigot de l'aide*, Paris, L'Harmattan.
- KABOU A. (1991) *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan.
- MAX S. (2010) *Les effets des réputations d'infériorité intellectuelle sur les performances académiques : une menace de l'identité*, thèse, Université de Grenoble.
- MOSCOVICI S. (1979) *Psychologie des minorités*, Paris, Quadrige/Presses universitaires de France.
- MOSCOVICI S. (1984) *Psychologie sociale*, Paris, PUF.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2011) Aide humanitaire ou aide au développement ? La « famine » de 2005 au Niger , *Éthnologie française*, vol. 41, 415-429.
- PNUD (2000) *Rapport mondial sur le développement humain 2000*, Paris, Economica.
- SAILLANT F., CLÉMENT M., GAUCHER C. (2004) *Identités, vulnérabilités, communautés*, Québec, Éditions nota bene.
- STEELE C. M., ARONSON J. (1995) *Stereotype threat and the intellectual test performance of African Americans*, *Journal of Personality and Social Psychology*, 69, 797-811.
- VORAUER J. D., MAIN K. J., O'CONNELL G. B. (1998) How do individuals expect to be viewed by members of lower-status groups? Content and implications of méta-stéréotypes, *Journal of Personality and Social Psychology*, 75, 917-937.
- VORAUER J. D., HUNTER A. J., MAIN K. J., ROY S. A. (2000) *Meta-stereotype activation: Evidence from indirect measures for specific evaluation concerns experienced by members of dominant groups in intergroup interaction*, *Journal of Personality and Social Psychology*, 78, 690-707.
- WALTON G. M., COHEN G. L. (2003) *Stereotype Lift*, *Journal of Experimental Social Psychology*, 39, 456-467.

## Des politiques globales aux réalités : pratiques profanes de résilience des femmes rurales de Côte d'Ivoire

Sadia CHÉRIF<sup>1</sup>

Avec les changements climatiques (CC), la planète Terre apparaît désormais comme un corps vivant qui doit être soigné, surveillé, contrôlé et régulé. Politiques environnementales globales d'adaptation du GIEC et conférences mondiales sur le climat visent la préservation de ce corps-planète. D'autant plus qu'il se réchauffe davantage. Octobre 2015 fut déclaré le mois le plus chaud pour l'ensemble de la planète depuis le début des données météorologiques en 1800 et 2014 l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 35 ans (NOAA, 2015). La douceur de l'hiver 2015-2016 en a fait l'hiver le plus chaud connu en France depuis le début du XXe siècle selon Météo France rejoignant en cela les statistiques internationales (NOAA, 2015 ; Gautier, 2015).

Une poursuite du réchauffement planétaire pourrait constituer une catastrophe pour l'humanité (IPCC, 2014). Cette prise de conscience mondiale aura permis de faire de la CoP21 Paris 2015 un rendez-vous crucial, et de l'Accord qui en est issu une voie vers la limitation de la hausse de la température du globe à +2°C, tout en encourageant la poursuite des efforts pour la limiter à +1,5°C. Néanmoins, en attendant sa mise en application effective, les effets adverses des changements climatiques continuent d'affecter de façon disproportionnée les secteurs d'activités du continent africain, de loin le plus vulnérable. Ils affectent aussi disproportionnellement les différentes catégories sociales

En milieu rural africain dominé par l'agriculture, il est de plus en plus question des impacts genrés du réchauffement climatique. D'autant que les femmes, contribuant significativement à l'activité agricole et à la survie du ménage en Afrique subsaharienne (Njobe et Kaaria, 2015), demeurent les plus vulnérables. En cas de catastrophe naturelle, elles souffrent ou décèdent plus souvent que les hommes : soit elles n'ont pas été prévenues de la catastrophe à venir, soit elles ne savent pas nager, soit encore elles n'ont pas le droit de quitter leur domicile sans être accompagnées. Malgré cette vulnérabilité qu'exacerbent ainsi les CC, les femmes ont la responsabilité d'entretenir le foyer pendant la période de réhabilitation post-désastre. Les changements climatiques créent pour elles des charges supplémentaires qui limitent leur capacité d'adaptation, notamment en milieu rural. Toutefois, tandis que la contribution féminine aux charges agricoles est bien documentée (FAO, 2017 ; 2011), on en sait moins sur la manière dont leurs pratiques culturelles influencent la résilience locale pour préserver les moyens de subsistance.

Cette étude contribue à la compréhension du lien entre genre et changements climatiques en partant de la théorie du genre pour mettre en exergue le rôle d'acteurs positifs de changement des femmes dans trois zones agro-écologiques de la Côte d'Ivoire, caractérisées par les cultures d'ignames, de riz et de cacao. À partir d'enquêtes ethnographiques, les implications sexospécifiques des changements climatiques en termes de capacité d'adaptation sont analysées. Le rôle fondamental des femmes dans l'adaptation autonome locale des agriculteurs ivoiriens aux effets des changements climatiques est démontré. Les résultats de cette recherche sont présentés en deux parties. La première analyse les stratégies localement

---

<sup>1</sup> Université Alassane Ouattara, Abidjan, Côte d'Ivoire. [cherif.sadial@gmail.com](mailto:cherif.sadial@gmail.com)

déployées par les hommes, en tant que responsables de la communauté villageoise, pour l'adaptation communautaire aux effets des changements climatiques. La seconde détaille les stratégies employées par les femmes pendant les périodes longues d'ensoleillement et notamment en cas d'insuccès des stratégies masculines. Cette étude contribue aux efforts croissants des féministes pour modifier le discours réductionniste de victimisation des femmes occultant leur rôle crucial de contributrices aux stratégies d'adaptation des moyens de subsistance. De plus, la compréhension des techniques d'ingénierie traditionnelle d'adaptation des femmes contribue aux débats sur le rôle de l'hybridation des connaissances pour l'amélioration de la capacité d'adaptation des agriculteurs africains aux changements climatiques.

## 1. CADRAGE CONCEPTUEL : LE *LIVELIHOOD APPROACH*

Le « *livelihood approach* » est une démarche axée sur les moyens de subsistance. Cette approche est un cadre conceptuel qui privilégie les ménages les plus vulnérables. Considérée comme l'un des outils qui participe à une meilleure compréhension des moyens d'existence des pauvres, elle permet de comprendre la manière de réagir des ménages face aux agressions et aux chocs extérieurs auxquels ils sont confrontés (notamment sol aride, pertes de récoltes, manque d'eau) et les opportunités dont ils disposent pour y faire face. Elle sert à identifier les principales contraintes et perspectives des pauvres, telles qu'eux-mêmes les expriment. Elle met l'accent sur les forces et les perspectives des pauvres telles qu'ils les perçoivent au lieu de se concentrer sur leurs problèmes et leurs besoins. Le cadre n'est ni un modèle visant à incorporer tous les éléments clés des moyens d'existence ni une panacée, mais plutôt une base de réflexion et d'analyse, qui doit être adaptée et élaborée en fonction de la situation. Ceci suppose appréhender la diversité des acteurs et des stratégies familiales et collectives développées en milieu rural, les modes d'appropriation ainsi que les processus de décisions qui conditionnent la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources naturelles (Weber et Reveret, 1992). Les principaux éléments de cette approche concernent l'environnement extérieur dans lequel vivent les populations rurales, notamment les biens *associés aux moyens d'existence* qu'elles possèdent, auxquelles elles ont accès ou qu'elles exploitent pour gagner leur vie. L'étendue de leur accès à ces biens est fortement influencée par leur *contexte de vulnérabilité*, lequel est tributaire des tendances (économiques, politiques, technologiques), des chocs (épidémies, catastrophes naturelles, guerre civile) et de la saisonnalité (prix, production, perspectives d'emplois). L'accès est également influencé par l'environnement social, institutionnel et politique qui prévaut et qui a un effet sur les manières d'associer et d'utiliser leurs biens pour atteindre leurs objectifs. C'est en cela que consistent leurs *stratégies de moyens d'existence*. Le choix des stratégies est fonction de la façon dont les populations utilisent leurs biens et leurs capacités pour améliorer leurs moyens de subsistance (consommations, productions, transformations, échanges et activités rémunératrices). Les stratégies relatives aux moyens de subsistance doivent conduire à une augmentation du revenu, de la viabilité économique, des moyens de subsistance et de bien-être, à une diminution de la vulnérabilité et à une exploitation durable des ressources naturelles.

### 1.1 *La zone d'étude*

Cette étude a été conduite dans trois régions agro-climatiques homogènes de la Côte d'Ivoire, en zones agro-écologiques guinéennes et soudano-guinéennes. Trois villages identifiés en rouge sur la figure 1, Didablé dans le V Baoulé, Niablé au Sud-Est et Zagoué à l'Ouest ont été sélectionnés. Tous se caractérisent par une agriculture sédentaire extensive tributaire de la pluie. Différentes cultures vivrières y sont pratiquées, notamment ignames et riz respectivement à Didablé et à Zagoué tandis que la cacaoculture domine à Niablé. La baisse de la pluviométrie et l'ensoleillement prolongé lié aux changements climatiques constatés dès les années 1960 en Côte d'Ivoire y réduisent la productivité agricole. Les études des bilans hydriques et de l'évolution des précipitations faites par Servat et *al.* (1997) et Brou et *al.* (1998) confirment une diminution significative des ressources en eau au cours de ces dernières années. Les effets du changement climatique se traduisent par la baisse de la quantité et de la qualité des rendements agricoles. Les perturbations des saisons des pluies ne correspondant plus aux cycles de croissance des plantes entraînent une perte de rendement. Aujourd'hui, on constate le raccourcissement de la saison pluvieuse et l'allongement de la saison sèche. Outre la quantité de pluie qui est mise en cause, la répartition est erratique. Depuis plusieurs décennies, les périodes et saisons pluvieuses sont décalées et, très souvent, la saison des pluies est raccourcie avec des précipitations plus intenses.



Les changements climatiques, ayant eu des effets néfastes sur la disponibilité de la nourriture en quantité et en qualité, ont détérioré les conditions de vie des populations. Le manque de nourriture a contraint les villageois à une modification des habitudes alimentaires. Les paysans rendus vulnérables sont confrontés à une insécurité alimentaire croissante. Les populations de Didablé, Niablé et Zagoué avec un climat erratique caractérisé par des variations inter-annuelles et saisonnières considérables,

doivent relever des défis pour parvenir à survivre. Dans cette bataille contre le temps, elles cherchent à minimiser leur vulnérabilité face au risque climatique en adoptant une pluralité de réponses adaptatives que sont la diversification des cultures et la modification des dates de semis.

## 1.2 Matériels et méthodes

Cette étude, s'inscrivant dans une approche qualitative phénoménologique, a permis une analyse des expériences adaptatives des hommes et femmes agriculteurs. La stratégie d'échantillonnage raisonné pour le choix des villages de Didablé, Niablé et Zagoué a été utilisée en tenant compte de la nature erratique des pluies et de l'exposition accrue à l'insécurité alimentaire. La technique d'échantillonnage par boule de neige a permis de sélectionner les chefs de ménages et femmes, tout en gardant à l'esprit le principe de saturation de l'information selon lequel un échantillon souhaitable est atteint lorsque l'ajout d'information (d'entrevues ou d'entretiens) ne permet plus d'enrichir le modèle élaboré (Dépelteau, 2010). Il s'agit d'une procédure où les unités observées sont choisies à partir des relations et indications d'un premier groupe. Ainsi, chaque sujet nous conduit vers de nouveaux membres de notre échantillon.

Les informations de terrain utilisées ont été recueillies en mars, juillet et décembre 2011 à travers la réalisation d'interviews individuelles semi-structurées et de "focus group" avec les femmes et les hommes des villages. Des discussions informelles avec les personnes âgées et une observation participante continue ont permis la collecte d'informations complémentaires. Les guides d'entretien semi-directifs individuels, servant à la réalisation d'interviews auprès des agriculteurs/agricultrices, étaient articulés autour de différentes rubriques : recension d'histoires individuelles, itinéraires personnels, choix d'investissements, arbitrages effectués entre les ressources (terre ou culture). Les pratiques de production ; les choix techniques de production et les éléments qui les motivent ont aussi fait l'objet de questions. Au cours de ces échanges, notre attention a porté sur la saisie des perceptions que ces agriculteurs avaient de l'avant et de l'actuel climat, des possibilités et contraintes locales portées par cette évolution dans leur environnement, des pratiques de production "nouvelles" dans la zone et leurs justifications, des grands ajustements mis en œuvre dans les exploitations familiales pour s'adapter à la nouvelle donne.

Par ailleurs, nous avons organisé plusieurs "focus group" mixtes hommes/femmes. Ils ont tourné autour de cinq questions qui demandaient aux enquêtés de se prononcer sur la variabilité du climat et de la température solaire ainsi que sur leurs impacts sur leurs pratiques agricoles et leurs connaissances, leurs stratégies d'adaptation locales et leur impact sur leur mode de vie. Au total, une quarantaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des individus dont l'âge va de 35 à 70 ans. Au terme des entretiens, nous organisons des "focus group" uniquement avec des femmes dans chacun des villages pour une compréhension plus approfondie de leurs expériences et connaissances adaptatives spécifiques.

Pour le traitement des données, nous avons procédé à l'analyse de contenu<sup>2</sup> dont le dépouillement se fait manuellement. Cette technique est la plus répandue pour étudier les interviews ou les observations qualitatives (Krippendorff, 2003). Elle consiste à retranscrire les données qualitatives, à se donner une grille d'analyse, à coder les informations recueillies et à les traiter suivant les objectifs de la recherche.

<sup>2</sup> Berelson (1952), son fondateur, la définit comme « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication ».

Cette opération a consisté à explorer chaque entretien pour y repérer des nœuds de sens ou segments des propos des acteurs sur le terrain. Aussi prend-elle en compte les comportements, les mots, les gestes, ce qui n'est pas dit et qui est sous-entendu (hésitations, rires, silences, cris, âge, religion, niveau d'études...).

## 2. "GENDERISATION" ET IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La littérature anthropologique et sociologique internationale relative aux études du genre (*gender studies*) a, jusqu'à présent, recherché l'explication des inégalités sexuées qui retracent les différences entre la situation des hommes et celles des femmes dans un domaine donné. La majorité de ces travaux montre la disproportionnalité des rôles entre hommes et femmes tant au Nord qu'au Sud et respectivement dans les carrières scientifiques ou l'agriculture. Même si en France et en Allemagne, l'accès des filles dans les études supérieures s'est accru, les études quantitatives disponibles sur la présence des femmes dans les organismes de recherche et sur les postes qu'elles occupent dans un espace hiérarchisé, montrent qu'elles sont loin de former un groupe équivalent à celui des hommes (Cacouault-Bitaud, Gardey, 2005). Dans la même logique, et en raison de leurs rôles traditionnels culturels, les femmes des pays du Sud ont un accès très limité tant aux ressources économiques qu'aux terres agricoles pourvoyeuses de ces ressources.

En Côte d'Ivoire, en raison du patriarcat, bien que certaines sociétés demeurent matriarcales, les normes sexuées et les règles sont biaisées en faveur des hommes. Les femmes rurales y sont majoritairement désavantagées du fait de ces normes culturelles traditionnelles prohibitives. Culturellement, les femmes n'ont pas accès à la terre et continuent encore de rencontrer des difficultés à y accéder même après le décès de leurs hommes. Leurs rôles se limitent à l'entretien du ménage et à la reproduction. Toutefois, elles doivent assurer la sécurité alimentaire de leur famille en participant à la production agricole. Les femmes africaines font partie intégrante du secteur agricole. Elles représentent la moitié de la population du secteur et elles sont responsables d'environ la moitié du travail dans les exploitations de l'Afrique subsaharienne. Elles apportent une contribution représentant jusqu'à 80% de l'alimentation du continent. En conséquence, l'agriculture est un élément fondamental de leur revenu dans le monde, surtout dans les pays les moins développés où l'agriculture est la première activité économique des quatre cinquièmes des femmes actives économiquement (Doss, 2011). Néanmoins, et en dépit de leur rôle crucial dans le secteur agricole en Afrique, les femmes continuent de labourer dans les champs pour produire de la nourriture avec un accès toujours limité à la terre. Malgré quelques velléités émancipatrices, elles continuent de jouer leur rôle routinier dans l'agriculture. Elles demeurent dès lors dans la précarité et davantage vulnérables aux chocs extérieurs tel que le corroborent Droy et *al.* (2001, 3) : « Les inégalités sexuées engendrent des contraintes qui rendent les femmes plus vulnérables aux chocs extérieurs et qui, en bridant leurs capacités d'initiative, les empêchent de saisir les opportunités qui leur auraient permis d'éviter de tomber dans la pauvreté ou de tout mettre en œuvre pour en sortir. Ces contraintes résultent de multiples interdictions sur ce qu'une femme peut faire et qui sont établies, non pas en fonction de leurs aspirations, mais de normes traditionnelles reconnues par la société et même, parfois, confortées par la législation en vigueur. » Ces inégalités sexuées rendent les femmes vulnérables aux changements climatiques comme elles l'ont toujours été économiquement. Ce contexte défavorable aux femmes fait apparaître dans la littérature que leur vulnérabilité est supérieure à celle des hommes face aux effets des changements climatiques. D'autant plus que la répartition inéquitable des droits, des ressources et du pouvoir, amplifiée par des règles et des normes culturelles répressives, entrave leurs capacités à entreprendre des actions face au changement climatique, tant leurs choix restent limités du fait de leur dépendance vis-à-vis des hommes.

Les femmes ayant un accès réduit à la terre, à la propriété foncière, au crédit, à la formation et à l'utilisation de technologies sont souvent moins aptes à s'adapter et à réagir (Velarde et Valdivia, 2012). Si elles souffrent ou décèdent plus que les hommes en cas de catastrophes du fait de certaines contraintes culturelles, la sécheresse, la déforestation et l'irrégularité des pluies signifient pour les femmes qu'il faudra travailler plus durement pour trouver les ressources nécessaires à la subsistance de la famille. Finalement, les impacts du changement climatique sont susceptibles d'aggraver et de multiplier les obstacles structurels et risques existants auxquels les agricultrices font face, créant ainsi une spirale descendante. Une augmentation dans la fréquence et l'impact de phénomènes météorologiques extrêmes ainsi qu'une plus grande variabilité et une incertitude dans les conditions météorologiques causées par le changement climatique augmenteront le risque de pertes de récoltes et de diminution des rendements. Cette situation augmentera à son tour le risque d'insécurité alimentaire.

Cependant, alors que la vulnérabilité des femmes au changement climatique est de mieux en mieux comprise et de plus en plus prise en considération, il convient aussi de mettre en avant le rôle crucial joué

par celles-ci dans le soutien qu'elles apportent à leurs foyers et à leurs communautés et dans la mise en œuvre de mécanismes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses impacts les plus néfastes. De par leurs responsabilités traditionnelles d'entretien du foyer et des moyens de subsistance de leur famille et de leur communauté, les femmes ont su développer des connaissances afin de contrer les effets néfastes sur l'agriculture, la collecte de l'eau et du bois de chauffe.

### *2.1 Les changements climatiques dans le contexte de la Côte d'Ivoire*

La Côte d'Ivoire, comme l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, connaît depuis le début des années 1960 d'importantes modifications de son environnement. Ces bouleversements se traduisent par une baisse des totaux pluviométriques et une variabilité accrue du régime climatique (en moyenne 25% de perte des pluies annuelles depuis 1970), une diminution des surfaces forestières (de 12 à moins de 4 millions ha entre 1960 et 2000) et une baisse de la fertilité des sols liée à leur surexploitation (Brou *et al.*, 1996 ; Servat *et al.*, 1997). En Côte d'Ivoire, outre la rareté des pluies, le phénomène du changement climatique se manifeste à travers la hausse des températures et la persistance et la rigueur des saisons sèches. La baisse générale des précipitations amorcée depuis le début des années 1970 (Brou, Akindès et Bigot, 2005 ; Dje, 2007) affecte toutes les régions, y compris les régions forestières où les précipitations étaient abondantes. Les années 1970 marquent la rupture climatique en Côte d'Ivoire (Abdou, 2010 ; Brou *et al.*, 1996 ; Savané, Coulibaly et Goian, 2001 ; Servat *et al.*, 1997, 1999). Selon les prévisions (Nelson *et al.*, 2009 ; Yamauchi et Quisumbing, 2009) certaines régions de l'Afrique subsaharienne vont subir, d'ici à 2050, jusqu'à 10% de réduction de la moyenne pluviométrique annuelle. Cette diminution aura un impact particulièrement grave sur les différents secteurs agricoles. Or, en Afrique, les principales activités génératrices de revenus sont essentiellement rurales (agriculture, élevage, pêche, etc.). Ces activités dépendent des facteurs climatiques : 75% de l'agriculture subsaharienne est basée sur la pluie.

L'agriculture ivoirienne demeure une agriculture pluviale. Dès lors, le changement climatique menace, non seulement l'économie mais aussi les populations rurales dont la plupart des revenus proviennent des cultures vivrières et pérennes. Pour ces agriculteurs, la pluie a cessé de tomber abondamment comme avant. Ils disent avoir constaté, depuis une décennie, un début tardif des saisons des pluies qui s'achèvent précocement. Même si ces constats sont généralement exprimés par des adultes (entre 45 et 75 ans), les jeunes déplorent une évolution baissière des niveaux des précipitations. « C'est très faible pour espérer faire de bonnes récoltes car les sols manquent d'eau et ne donnent plus autant qu'avant », déclare un enquêté. Tous s'accordent pour dire que les saisons sont maintenant chaudes et sèches. Les périodes chaudes en saison sèche sont plus longues et plus ensoleillées. Ces changements sont le fait de la modification progressive du zonage climatique de la Côte d'Ivoire comme l'indiquait Diawara Adama<sup>3</sup>. « Des études menées dans notre laboratoire, à l'Université de Cocody, prouvent qu'il y a eu un changement dans le zonage climatique de la Côte d'Ivoire. Selon le découpage fait en 1979 par l'Agence pour la sécurité et la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar, Bouna et Man étaient dans la zone climatique Centre. Aujourd'hui, ces deux villes se retrouvent dans la zone climatique Nord. Et cette zone climatique Nord s'est agrandie vers l'Ouest. À la Station géophysique de Lamto, les mesures météorologiques effectuées depuis 1964, indiquent clairement une augmentation continue de la température moyenne journalière. En outre, la disparition de notre massif forestier au profit des cultures de rente, fait que l'évapotranspiration, c'est-à-dire, l'évaporation des sols humides et la transpiration des plantes, diminue. Donc la quantité de vapeur d'eau atmosphérique susceptible de donner naissance aux nuages et ensuite aux pluies, décroît » (Konan, 2010). Avant ces modifications, les températures dans les trois principales zones agro-climatiques (guinéenne, soudano-guinéenne et soudanienne) ivoiriennes variaient entre 24 et 32°C. C'est pourquoi les agriculteurs relèvent la persistance et la rigueur des saisons sèches avec comme principale conséquence la mauvaise qualité des récoltes.

### *2.2 Capacités d'atténuation et stratégies d'adaptation : rituels et cérémonies d'offrande*

Dans l'attente des fonds d'adaptation promis par les pays occidentaux réaffirmés lors de la CoP21 à Paris en décembre 2015, des mesures d'adaptation nationales sont en cours d'implémentation dans plusieurs pays africain. Notamment, la *climate smart-agriculture* ou agriculture intelligente face au climat est la principale stratégie adoptée mais elle demeure limitée à un nombre réduit de pays car sa mise en œuvre

<sup>3</sup> Dr Diawara Adama climatologue et chef d'équipe de recherche au Laboratoire de physique de l'atmosphère et de mécanique des fluides de l'Université de Cocody.

nécessite des technologies nouvelles. Dans un tel contexte, la majorité des communautés d'agriculteurs africains continuent de se fier à leurs connaissances traditionnelles. Outre la demande d'assistance du gouvernement (Krüg et Grotzke, 2010), dans les villages de la zone d'étude (Didablé, Niablé et Zagoué) le manque de l'eau venant du ciel entraîne la pratique de rituels visant le retour de la pluie. Les populations villageoises nous ont mentionné plusieurs étapes dans ces rituels. Les rituels de demande de la pluie décrits ci-dessous sont hiérarchisés en fonction de l'importance de chacune des étapes.

À Didablé, lorsqu'il ne pleut pas, le devin du village fait des cérémonies de libation pour en connaître la raison. Les reins ceint d'un pagne, des amulettes aux pieds et un chasse-mouche à la main, il invoque les génies pour que ceux-ci lui indiquent les raisons du manque de pluie. Au cours de cette communication avec les génies, ces derniers lui font connaître les sacrifices à faire pour le retour de la pluie. Pendant la consultation des génies tout le village chante, danse et bat des tamtams. Si une multitude de fétiches est consultée en période de manque de pluie, le fétiche « Diby N'drô » demeure le plus efficace tant il a fait ses preuves au fil des générations en matière de faire tomber la pluie dans des délais souhaités. En outre, il est fait usage du tabouret du chef Nanan Kouamé Kouassi, 2<sup>ème</sup> roi du village de Didablé. L'invocation de l'esprit du chef Nanan Kouamé Kouassi qui débute dès 5 heures du matin avec l'annonce par un tambourinaire, se caractérise par un dialogue avec cet esprit. Cette conversation débute par une demande formulée en ces termes : « Nanan Kouamé Kouassi si tu connais la raison pour laquelle il ne pleut pas, montre-la nous ». Puis les personnes initiées nouent autour de leurs reins un pagne et, à tour de rôle, portent le tabouret sur la tête. La personne saisie par l'esprit du tabouret communique avec d'autres esprits et indique à la communauté le rituel à pratiquer. Si le génie demande un sacrifice sur la colline « cogolli », la personne saisie par le tabouret attrape un animal et se dirige en courant à la colline pour le sacrifice.

À Niablé, les communautés de cacaoiculteurs usent de plusieurs rituels pour la demande et le retour de la pluie. Chronologiquement, l'adoration des rivières et des terres sacrées représente les premiers rituels pratiqués. Ils se font individuellement en fonction de la relation que chacun entretient avec la nature. C'est le cas également à Zagoué où deux principaux rituels d'exorcisation de demande de la pluie sont pratiqués : *Gobo yi yabé*<sup>4</sup> et *Sèbi Pié*. Généralement adopté au cours d'une réunion publique entérinant le constat du manque de pluies, le *Gobo yi yabé* consiste en des offrandes de cola aux génies familiaux par les chefs de familles dans la case sacrée. Au terme de cette offrande familiale du *Gobo yi yabé*, la pluie peut tomber à nouveau ou pas du tout. Dès lors, les paysans passent à une seconde étape qui dépasse le niveau familial pour atteindre celui de la communauté villageoise. Il s'agit de la cérémonie du *Sèbi pié*. Les villageois, dans un élan collectif et solidaire offrent un poulet rouge et de la cola aux ancêtres. Le responsable fait arroser le *Sèbi*, tandis que sept jeunes filles vierges choisies de façon aléatoire dans le village profèrent des incantations. Un villageois adulte interrogé à ce propos indique : « On a un fétiche ici au village qui fait tomber la pluie. Quand la pluie se fait rare de façon longue, il suffit qu'on lui offre de l'eau en l'arrosant pour qu'il pleuve ».

En appoint à ces pratiques culturelles et cultuelles des agriculteurs lorsqu'elles sont sans effet, la gente féminine est mobilisée pour l'exécution de rituels d'appel à la pluie sur les champs. Exécutés par des femmes célibataires ou mariées, ces rituels consistent en des chorégraphies festives autour du village pour faire tomber la pluie. Même si chaque danse vise le même résultat à savoir obtenir des dieux le retour immédiat de la pluie, chacune conserve sa spécificité qui se lit au travers des paroles chantées.

### 2.3 La contribution des agricultrices à l'adaptation aux changements climatiques

En réponse à l'ensoleillement et la rareté des pluies, diverses stratégies pour réduire les risques de production sont adoptées. Les femmes, en tant que gestionnaires des ressources naturelles de la catégorie sociale la plus vulnérable aux changements climatiques et sur la base de techniques traditionnelles d'origine culturelle et cultuelle, adoptent des stratégies d'adaptation pour assurer la résilience et la durabilité de leur ménage. Elles volent au secours des hommes pour s'adapter aux CC par des rituels féminins visant l'appel à la pluie (Garnier, 2010). Par leur organisation et leurs actions collectives, leurs pratiques de résilience contribuent à freiner l'insécurité alimentaire et le manque d'eau venant du ciel. Pour ce faire, le protocole d'adaptation autonome part des hommes à travers des rites et s'achève avec les femmes par plusieurs chants d'appel à la pluie psalmodiés autour des villages à la demande des autorités coutumières pour conjurer le mauvais sort et faire tomber la pluie. Cela confirme le rôle joué par les femmes dans les décisions prises au niveau local pour atténuer les effets du changement climatique et montre qu'elles ont su développer une ingénierie leur permettant de contrer ses effets néfastes sur l'agriculture.

<sup>4</sup> Cette cérémonie familiale qui porte le nom de *Goho yi yabé* fait référence à la cola qui est offerte aux fétiches ; *Goho* en langue locale Goh est la dénomination de la cola.

Dans les villages de Didablé et Niablé, zone Akan du Centre et de l'Est de la Côte d'Ivoire, l'*Adjanou* ou *Mouné* reste le rituel féminin pratiqué pour appeler la pluie. Dansée par les femmes badigeonnées de caolin et habillées d'un pagne blanc, elle est annoncée dès 5h du matin par le griot en même temps que l'interdiction faite aux paysans de se rendre aux champs. Pour ce rituel, le rassemblement a lieu à l'entrée du village où les féticheuses qui dirigent le groupe font des incantations pour rentrer en contact avec les esprits. Il s'en suit des offrandes aux divinités pour implorer leur pardon et leur soutien.

Selon le village, l'*Adjanou* est diversement exécuté. À Didablé, la cérémonie est marquée par le dépôt de vivres au centre du village, à l'une de ses extrémités et au cimetière. À Niablé, les femmes cassent des œufs, font des libations et entonnent des chants. Tout en chantant, elles se dirigent vers la sortie du village. Au cours de ce déplacement, certaines d'entre elles montrent leur nudité. À chaque grand carrefour, elles marquent des arrêts pour des incantations. Enfin elles se rendent à la rivière pour se laver. Ces différents rituels de purification visent à expulser les forces du mal hors de leur village. Ils ont pour conséquence la tombée de la pluie dans les heures qui suivent. Dans le village de Zagoué, deux chants d'appel de la pluie, *Kpa yiri man bé* et *labi yo lé*, sont psalmodiés par les femmes lorsque la période d'ensoleillement se prolonge. Le chant accompagne depuis les premières civilisations la plupart des activités en pays Goh, qu'elles soient d'ordre rituel, religieux, politique ou festif. La chanson a toujours rythmé les événements sociaux de ce peuple. Il participe au développement des organisations sociales comme à l'expression des individus. Contrairement aux chants et danses rythmés par les tam-tams, il est fait usage d'ustensiles de cuisine comme instruments de musique et rythmique. Les paroles chantées au cours du rituel du *Kpa yiri man bé* profèrent des malédictions et des menaces de représailles à l'encontre des éventuels attrapeurs de pluie car, pour les paysans, des individus malfaisants du village auraient cette capacité d'attraper la pluie. À sa suite, la seconde chanson, *labi yo lé*, s'adresse directement aux mânes des ancêtres et autres dieux et esprits protecteurs pour la tombée de la pluie.

## CONCLUSION

Alors même que les femmes sont décrites comme étant les plus vulnérables aux changements climatiques par manque de stratégies d'adaptation du fait de leurs rôles traditionnels de dépendance vis-à-vis des hommes, notre travail a mis l'accent sur les pratiques de résilience aux risques des changements climatiques des agricultrices de Côte d'Ivoire. Contrairement à la littérature sur les études du genre, les femmes possèdent des connaissances traditionnelles nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques. Grâce à ces connaissances et pratiques liées, elles contribuent grandement à réduire la vulnérabilité de leurs foyers et de leurs villages et à assurer la sécurité alimentaire. Néanmoins, l'acuité des changements climatiques et la poursuite du réchauffement climatique rendent ces stratégies adaptatives féminines moins opérantes et nécessitent de la part des agriculteurs des villages enquêtés de nouvelles pratiques agricoles adaptées aux aléas climatiques. Des perspectives existent, telle la *climate smart agriculture*, adoptée par de nombreux agriculteurs en Afrique. Toutefois, sa mise en œuvre nécessite de tenir compte des connaissances traditionnelles locales dont l'hybridation avec les données scientifiques aboutira à une adaptation efficiente de l'agriculture ivoirienne voire africaine. Pour y parvenir, l'approche *bottom up* devra prévaloir au détriment de l'approche *top down* qui a montré ses limites. L'approche *bottom up* (Chamaret, 2007) met à la disposition des décideurs africains les techniques d'ingénierie traditionnelle d'adaptation sur lesquelles pourraient s'appuyer la mise en place de politiques nationales.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABDOU A. (2010) Variabilité et changements du climat au Sahel : ce que l'observation nous apprend sur la situation actuelle, *Grain de sel*, 49, 13-14.
- BERELSON B. (1952) *Content Analysis in Communication Research*, Glencoe, IL, Free Press.
- BROU Y. T., SERVAT E., PATUREL J.-E. (1996) Évolution du couvert forestier ivoirien sur la période 1950-1990 en relation avec la variabilité du climat et les activités anthropiques, *in* Dynamique à long terme des écosystèmes forestiers intertropicaux, 20-22 mars, CNRS-ORSTOM, Bondy, France.
- BROU Y. T., SERVAT E., PATUREL J.-E. (1998) Contribution à l'analyse des inter-relations entre activités humaines et variabilité climatique : cas du sud-forestier ivoirien, *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, Sciences de la terre et des planètes/Earth & Planetary Sciences Paris*, tome 327, série II a, 833-838, En ligne [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_6/b\\_fdi\\_49-50/010017766.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/b_fdi_49-50/010017766.pdf)
- BROU Y. T., AKINDÈS F., BIGOT S. (2005) La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles, *Cahiers Agricultures (AUF)*, vol. 14, n° 6, novembre-décembre, 533-540.

- CACOUAULT-BITAUD M., GARDEY D. (2005) Sciences, recherche et genre, *Travail, genre et sociétés*, n° 14, 27-28. [www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2005-2-page-27.htm](http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2005-2-page-27.htm)
- CHAMARET A. (2007) Une démarche top-down/bottom-up pour l'évaluation en termes multi-critères et multi-acteurs des projets miniers dans l'optique du développement durable. Application sur les mines d'Uranium d'Arlit (Niger), *Économies et finances*, Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines.
- DÉPELTEAU F. (2010) *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, De Boeck Supérieur, 430 pages.
- DJE K. B. (2007) Impacts des phénomènes ENSO sur la pluviométrie et leurs incidences sur la production cacaoyère en Côte d'Ivoire, Conférence internationale pour la réduction de la vulnérabilité des systèmes naturels économiques et sociaux en Afrique de l'Ouest face aux changements climatiques, Ouagadougou, 24-27 janvier.
- DOSS C. (2011) *If women hold up half the sky, how much of the world's food do they produce?* ESA Working Paper n° 11-04. Agricultural Development Economic Division, FAO, Rome. En ligne <http://bit.ly/1MDIrgW>
- DROY I., DUBOIS J.-L., RASOLOFO P., ANDRIANJAKA N. H. (2001) Femmes et pauvreté en milieu rural : analyse des inégalités sexuées à partir des observatoires ruraux à Madagascar, Séminaire international « La pauvreté à Madagascar. État des lieux, réflexions sur les politiques de réduction et leur mise en œuvre », Antananarivo, IRD, RESAL, Union Européenne, INSTAT, 5-6-7 février, 24p.
- FAO (2017) L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture : tendances et défis. Consulté le 15 mars 2017. En ligne <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/09f9b08b-f098-4111-ac11-5b562aa65fd3/>,
- FAO (2011) La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement. En ligne [www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf](http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf), Consulté le 5 décembre 2015.
- GARNIER E. (2010) *Les dérangements du temps. 500 ans de chaud et de froid en Europe*, Paris, Plon.
- GAUTIER C. (2015) El Nino, qu'est-ce que c'est ?, The Conversation, 20 septembre. Consulté le 24 mai 2016. En ligne <https://theconversation.com/el-nino-quest-ce-que-cest-47645>.
- IPCC (2014) A R 5 Working Group 2. A Regional Breakdown, Climate Change Impacts Africa. En ligne [http://www.climdevafrica.org/sites/default/files/DocumentAttachments/IPCC\\_WG2\\_AR5\\_AR5\\_Regional\\_Breakdown\\_16Mar2014.pdf](http://www.climdevafrica.org/sites/default/files/DocumentAttachments/IPCC_WG2_AR5_AR5_Regional_Breakdown_16Mar2014.pdf), Consulté le 19 mai 2015
- KRIPPENDORFF K. (2003) Content analysis: an introduction to its methodology, 2nd Edition, Sage Publications, Thousand Oaks, CA.
- KONAN A. S. (2010) "Conséquences du réchauffement climatique en Côte d'Ivoire//Dr Diawara Adama (Climatologue) - // "Grand-Bassam et le port d'Abidjan risquent d'être engloutis par l'océan", *Le Nouveau Réveil*, n° 2634, 30 septembre. En ligne <http://www.lenouveaureveil.com/a.asp?n=376116&p=2634>
- KRÜG F., GROTZKE A. (2010) Transforming livelihoods: meanings and concepts of drought, coping and risk management in Botswana, in M. Casimir (ed.), *Culture and the changing environment Uncertainty, cognition and risk management in cross-cultural perspective*, 251-274.
- NELSON G. C., ROSEGRANT M. W., KOO J., ROBERTSON R., SULSER T., ZHU T., RINGLER C., MSANGI S., PALAZZO A., BATKA M., MAGALHAES M., VALMONTE-SANTOS R., EWING M., LEE D. (2009) *Climate change impact on agriculture and costs of adaptation*, International Food Policy Research Institute, Washington, D.C.
- NJOBE B., KAARIA S. (2015) Les femmes et l'agriculture. Le potentiel inexploité dans la vague de transformation, Document de référence, Banque Africaine de Développement. Consulté le 22 janvier 2016. En ligne [https://www.afdb.org/fileadmin/.../DakAgri2015/Les\\_femmes\\_dans\\_l\\_agriculture.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/.../DakAgri2015/Les_femmes_dans_l_agriculture.pdf)
- NOAA (2015) National Centers for Environmental Information, State of the Climate: Global Analysis for October 2015. from <http://www.ncdc.noaa.gov/sotc/global/201510>
- SAVANÉ I., COULIBALY K., GOIAN P. (2001) Variabilité climatique et ressources en eaux souterraines dans la région semi-montagneuse de Man, *Science et changements planétaires/Sécheresse* 12(4), 231-237.
- SERVAT E., PATUREL J. E., LUBÈS-NIEL H., KOUAMÉ B., MASSON J.-M., TRAVAGLIO M., MARIEU B. (1999) De différents aspects de la variabilité de la pluviométrie en Afrique de l'Ouest et Centrale non sahélienne, *Revue des sciences de l'eau*, 12(2), 363-387.
- SERVAT E., PATUREL J.-E., LUBÈS-NIEL H., KOUAMÉ B., MASSON J.-M. (1997) Variabilité des régimes pluviométriques en Afrique de l'Ouest et centrale non sahélienne, *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences* 324 Paris, tome 327, Série IIa, 835-838.
- VELARDE R. G., VALDIVIA M. P. (2012) Les conséquences du changement climatique sur les femmes et les processus migratoires, Le Monde selon les femmes, Recherches et Plaidoyer, Bruxelles. En ligne <http://www.mondefemmes.be/pdf/MF-RP13.pdf>, Consulté le 16 avril 2016.
- WEBER J., REVERET J.-P. (1992) Biens communs : les leçons de la privatisation, in *Une terre en renaissance, Le Monde diplomatique*, collection Savoirs, 2, 71-73.
- YAMAUCHI F., QUISUMBING A. (2009) Agriculture and climate change: an agenda for negotiation in Copenhagen Adaptation to climate change: household impacts and institutional responses, *Focus 16, Brief 12*, International Food Policy research Institute.

## Les démences entre Risque et *Care*

Nan WANG et Stéphane CALLENS<sup>1</sup>

La démence se définit par une baisse irréversible des facultés intellectuelles et de coordination motrice. Elle est une cause majeure de vulnérabilité des personnes dans tous les pays du monde. Le nombre de personnes atteintes de ces pathologies est estimé à environ dix millions pour la seule Chine et cinquante millions pour le monde entier. Les projections épidémiologiques font une différence entre les démences primaires et celles dite secondaires : les démences primaires résultent d'un agent pathogène spécifique au système cérébral. Les démences secondaires résultent principalement de facteurs vasculaire, traumatique, infectieux ou toxique. Les pays du Nord connaissent une baisse de ces facteurs secondaires et une amélioration des facteurs primaires (par exemple, le taux de scolarisation a un effet bénéfique à long terme sur l'incidence de la maladie d'Alzheimer). Comme pour la pandémie de VIH/SIDA, les projections démographiques induisent un déplacement rapide du centre de gravité de cette pandémie des démences du Nord vers les pays émergents et le Sud.

Un type de la démence primaire est donné par la maladie de Creutzfeld-Jacob, avec des formes sporadiques (pour 80% ou plus), familiales et exceptionnellement épidémiques (Kuru, nvMCJ : nouvelle variante de la maladie de Creutzfeld-Jacob). L'étiologie est dite du prion : « protéine only », l'agent pathogène est une ou des protéines. Les démences primaires peuvent être classées à partir des protéines incriminées ; l'équipe de Pasteur de Lille de Luc Buée travaille sur un classement de la Maladie d'Alzheimer parmi les tauopathies, maladie de la protéine tau. Lawrence Kohlberg avait introduit un schéma de phases de développement moral, faisant succéder les étapes préconventionnelles, conventionnelles et postconventionnelles. La critique féministe de l'échelle de Kohlberg a conduit à une formulation de l'éthique du *Care*. Carol Gilligan et Joan Tronto (2012) mettent en avant une différence entre le souci des autres (plutôt du côté du personnel médical féminin) et les aspects paternalistes des différentes approches éthiques – en particulier, celle d'Ulrich Beck, un sociologue du risque (Tronto, 2012). Cependant, l'analyse des risques est une exigence des procédures qualité, et une culture du risque est favorable au diagnostic de la maladie d'Alzheimer, si bien qu'une disparition de l'éthique du risque pourrait correspondre plutôt à une absence totale de prise en considération de la démence.

Le système de santé peut être décomposé en trois parties : l'ambulance ou l'accès - le soin délivré rapidement - , la cure - le soin planifiée pour une période délimitée - , le soin de long terme. Les démences primaires n'ont pas aujourd'hui de cure qui amène une guérison, si bien que, pour les démences, le système de santé se résume principalement en un accès à des soins de long terme. La prise en charge des démences peine à se formuler entre Risque et *Care*. Le taux de prise en charge est faible dans le monde, et les disparités existent entre des pays proches géographiquement : la Hongrie a un taux très bas de 3%, tandis plusieurs pays européens sont au-dessus de 50%. Le taux en Inde est estimé à 10%, il est de 7% pour la Chine. La progression de cette contribution est la suivante : il s'agit d'abord de préciser un cadre d'analyse des systèmes de santé, et d'en expliquer les grandes phases d'élaboration en illustrant à partir des

---

<sup>1</sup> Université d'Artois, LEM UMR 9221 CNRS. s.callens@sfr.fr, ynanwang@tpsitico.com.cn

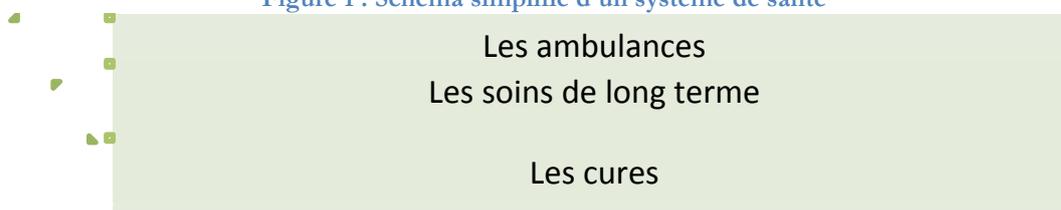
traitements des démences dans des médecines anciennes. Il peut être précisé une configuration adaptée pour la prise en charge des démences. Elle nous semble relever d'un équilibre entre le Risque et le *Care*. Il faut réfléchir à sa diffusion dans les différents systèmes de santé existant. Les questions éthiques font l'objet d'une synthèse dans un troisième point.

## 1. TRANSFORMATION DES SYSTÈMES DE SANTÉ

Angus Deaton (2013) introduit une transition épidémiologique globale : allongement de la durée de vie, une réduction de la mortalité infectieuse, et une croissance des soins à long terme. La mortalité liée aux pathologies infectieuses a baissé de façon importante, ce qui induit un gain important en espérance de vie pour les pays émergents et en développement.

Pour illustrer cette transition, nous développons ici le cas des démences. La prévalence des démences est d'environ 50 millions de personnes dans le monde, déjà majoritairement dans les pays émergents et en développement. Une généalogie des systèmes de santé peut être schématisée à partir de cette décomposition en trois parties des systèmes de santé existant.

Figure 1 : Schéma simplifié d'un système de santé



### 1.1 Les cures

Il s'agit de la partie des systèmes de santé qui en constitue la matrice. Elle est seule présente aux origines de la médecine. Pour ne prendre que l'exemple des démences, celles-ci sont abordées différemment dans les premières médecines. La médecine ancienne grecque, par exemple, sépare des formes sacrées de démence, et des formes étudiées comme l'épilepsie, mais sans mention explicite de démence primaire. Il existe un statut positif du délire, de l'ivresse (ivresse de Noé dans l'Ancien Testament) ; en Chine, le héros mythique Yu le Grand est paralysé d'un côté.

La démence est abordée plus directement dans les médecines anciennes chinoise et indienne. Dans le *Classique de la médecine interne de l'Empereur Jaune*, le plus ancien recueil d'acupuncture conservé, il est dit qu'il ne faut pas rejeter le dément. Le médecin doit aller habiter chez lui pour ajuster les prescriptions, c'est-à-dire qu'est énoncé un principe d'individualisation du traitement de la démence.

Hua Tuo (140-208) traite de la démence, qu'il attribue à un manque d'énergie. Un homme de 80 ans avec une âme évanouie et une expression incohérente fait l'objet d'une description. Il manquerait de *qi*, l'énergie vitale, dans ses poumons. Zhang Zhongjing (150-219) indique une origine vasculaire à la démence. Pour Sun Simiao (581-682), les personnes de plus de 50 ans ont des insuffisances de mémoire, par un manque de *qi* dans les reins. Sun Simiao décrit l'histoire naturelle de la maladie et fournit les premières évocations d'une maladie dégénérative et d'une démence qui progresse. Hong Mai (1123-1202) décrit « une personne qui ne peut reconnaître personne », en restant dans la thèse de l'origine viscérale de la démence. Les théories médicales anciennes sont centrées sur les humeurs et les désordres dont il est donné un siège dans les viscères. Le *Classique de la médecine interne de l'Empereur Jaune* expliquait les démences par une insuffisance de *qi* (énergie vitale), et des stases sanguines (auxquelles sont attribués directement les délires) qui sont traitées par des potions (Liu, Wang, Tian, 2012).

Les thérapeutiques utilisées en médecine chinoise traditionnelle (Zeng et al., 2015 ; Lin et al., 2015) offrent une alternative à des médications contre-indiquées dans les maladies neurodégénératives (classe des benzodiazépines pour traiter à long terme les troubles du sommeil et l'anxiété). Les médicaments disponibles ont un faible effet. Les approches par des formes d'exercice ont un meilleur effet sur des indicateurs cognitifs (Ströhle et al., 2015). Les coûts mesurés en Chine sont principalement informels, et sont liés aux pertes de fonctions (Ku, Pai & Shih, 2016). Accroître le secteur social et déployer des stratégies pour maintenir les fonctionnements des personnes malades sont les recommandations faites en Asie, et elles reflètent des situations communes à l'ensemble des pays de la planète (Ku, Pai & Shih, 2016).

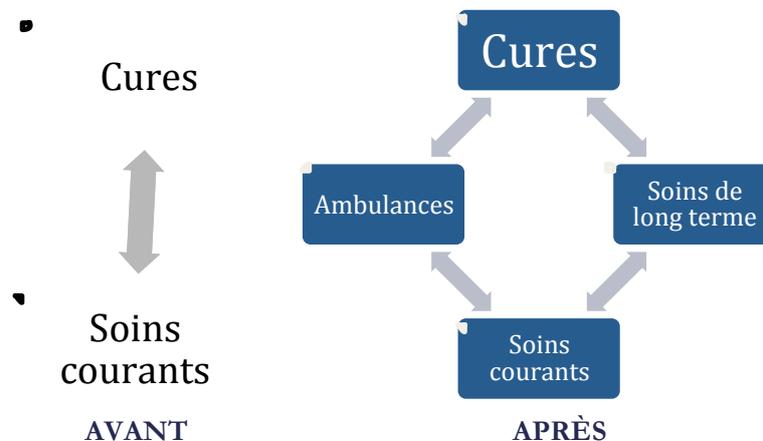
## 1.2 Les soins de long terme

L'hôpital tel que nous le connaissons a une introduction tardive. Les explications de la médecine des humeurs et des viscères ont été remises en cause. Une localisation cérébrale des démences est introduite en Chine à la fin du dix-huitième siècle. Wang Qingren (1768-1831) constate une atrophie du cerveau chez les déments. Dans l'Europe des Lumières, le médecin suisse Bilguer préconise la prise en charge hospitalière des blessés de guerre. Cette médecine du dix-huitième siècle se base sur les premières recommandations d'hygiène hospitalière, les premiers médicaments contre la douleur, le paludisme, les fièvres. La médecine antique grecque s'était forgée autour de la prise en charge des impaludés. La clinique hospitalière se généralise au dix-neuvième siècle (Foucault, 1963). Les pathologies les plus répandues à l'époque étaient infectieuses (diarrhées, tuberculose, maladies infectieuses infantiles). Non seulement l'institution hospitalière est relativement récente, mais elle a des difficultés à distinguer soins de long terme et cure programmée.

## 1.3 Les ambulances

La prise en charge rapide des malades par des unités mobiles de soin est conçue à la fin du dix-huitième siècle, en particulier par la prise en compte des risques nosocomiaux inhérents à l'institution hospitalière. Pour les meilleures troupes, les ambulances s'introduisent au moment des guerres napoléoniennes. Le Service de Santé accompagne les meilleures troupes sur le champ de bataille, et y accomplit des actes médicaux et le transfert des blessés vers l'arrière par des véhicules hippomobiles spécialisés. Le système de l'ambulance se révèle défaillant lors de la retraite de Russie, incapable de prendre en charge le grand nombre des engelures. Le transport par ambulance ne se généralisera qu'à partir de la fin du dix-neuvième siècle en Europe. Elles seront introduites en Chine par le petit-fils d'un des fondateurs de la Croix-Rouge, Norman Béthune.

Figure 2 : Transition des systèmes de santé



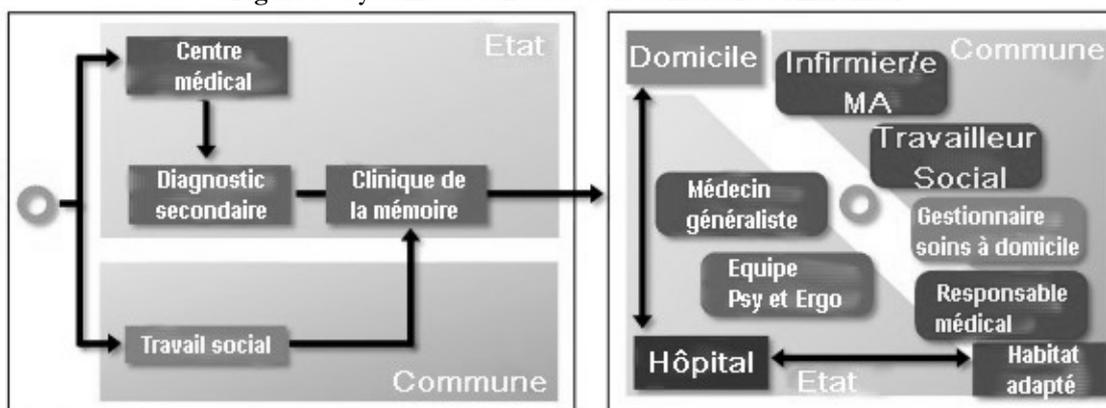
La transition épidémiologique a lieu dans la seconde moitié du vingtième siècle. Schématiquement, la situation des systèmes de santé avant cette transition reste inscrite dans des déclinaisons opérationnelles de la conception de la cure. Après cette césure, les prises en charge s'organisent dans trois régimes du temps différent : le temps du soin programmé (la cure), celui de l'urgence (les ambulances), et le temps long des autres affections, comme c'est le cas pour les démences primaires.

Le taux de diagnostic de la démence varie dans le monde entre 3% pour la Hongrie et 55% pour la Suède. Il est de 7% pour la Chine (Chen et al., 2013). L'accès au soin, les relations familiales et l'attitude du médecin généraliste jouent un rôle partagé dans la détermination de ce taux de patients diagnostiqués. La clef de répartition entre ces facteurs diffère selon les régions du monde. Le rôle des milieux familiaux est négatif dans deux configurations : celui des personnes malades isolées, et celui d'un milieu familial communautaire (paternalisme familial). La densité des médecins généralistes est souvent gérée par les administrations sanitaires, si bien qu'à un même taux de médecin généraliste pour 100 000 habitants correspond une large dispersion des taux de diagnostic. Le taux de prise en charge des démences est équivalent à celui en santé mentale (Chen et al., 2013). Par exemple, l'étude de cohorte menée en Auvergne sur le stigma attaché à la démence issue de maladies neurodégénératives met en avant les praticiens de santé, plutôt que les familles. L'éthique professionnelle combinée à un système de décision

intrafamilial est mis en avant dans le cas de la Chine (Fan & Li, 2004 ; Fan, 2011). France et Chine présentent des systèmes « hospitalo-centrés » de santé. Le paternalisme familial est l'explication principale avancée en Chine pour un taux faible de prise en charge des démences primaires, en France, il s'agit plutôt d'un paternalisme médical qui fait de la rétention pour l'annonce du diagnostic de maladie neurodégénérative, ou pour la procédure sociale de prise en charge.

La bonne organisation des domaines de la santé mentale et du travail social est un précurseur de la bonne organisation des prises en charge des démences. La coordination entre les différents domaines (santé, santé mentale, social) reste une difficulté majeure qui affecte le déploiement des prises en charge des démences. La Suède est citée en exemple positif pour le schéma organisationnel combinant les différents niveaux du système de santé (Rosow *et al.*, 2011).

Figure 3 : Système de santé suédois et maladie d'Alzheimer



La transformation de l'offre de soins est un changement organisationnel à partir de systèmes de santé qui ont pu se structurer autour de difficultés récurrentes. Le paludisme a joué un rôle majeur dans la structuration de la médecine dans l'Antiquité gréco-romaine, de même la prise en charge des maladies infectieuses liées à l'environnement a favorisé l'institutionnalisation des hôpitaux au dix-neuvième siècle, alors même que le risque nosocomial avait été clairement énoncé au dix-huitième siècle par John Pringle. La situation de la Chine ancienne est différente, avec une flore contenant le meilleur antipaludéen connu. Les recommandations éthiques sur l'individualisation de la prise en charge des démences sont très anciennes, datant des premiers recueils médicaux écrits.

Les dynamiques historiques des systèmes de santé entre Risque et *Care* semblent plus reposer sur ce deuxième terme que sur le premier. Si une thérapeutique efficace existe, la pathologie aura peu d'effets structurants sur le système de santé ; au contraire, lorsqu'il ne reste que le soin palliatif et le *Care*, cela aura plus d'effets structurants. L'armoise annuelle est une plante chinoise qui fournit le meilleur traitement connu contre le paludisme. Cette connaissance d'un traitement simple par la médecine chinoise ancienne fait que le paludisme n'a semble-t-il eu aucun effet structurant majeur sur le système de santé de la Chine ancienne. La progression du paludisme dans la zone méditerranéenne dans l'Antiquité se traduit par contre par une forte structuration des institutions médicales autour de la prise en charge des malades impaludés par les médecins de la Grèce antique. Pour les systèmes de santé, les « problèmes difficiles » ont un plus grand effet structurant. Aujourd'hui, les démences forment un défi pour les systèmes de santé, et des programmes globaux de soins intégrés sont proposés pour adapter tous les types de systèmes de santé à une nouvelle donne, aussi bien en pathologies qu'en voies thérapeutiques et de prises en charge.

## 2. DE NOUVELLES PROFESSIONS, DE NOUVELLES ÉTHIQUES ?

Cette transformation du système de santé amène de nouveaux métiers. Conduit-elle à des changements dans les éthiques professionnelles ? Parmi ces nouveaux métiers, se trouve celui de gestionnaire de cas. Ils prennent en charge les dispositions et les réajustements nécessaires pour les malades suivis à domicile. En Allemagne, les gestionnaires de cas sont plutôt de formation en soin infirmier et sont nommés pour un an ; dans les autres pays qui ont recours aux gestionnaires de cas, celui-ci se voit confier un ensemble d'environ une quarantaine de cas. Ces gestionnaires ont acquis les compétences d'un métier d'encadrement médical ou social. L'étude économétrique indique une corrélation entre le développement de la prise en charge des démences et la densité du travail social dans le domaine de la santé mentale.

## 2.1 Les gestionnaires de cas

Le gestionnaire de cas est un professionnel avec une déontologie spécifique. Ses principales missions sont la défense des intérêts de la personne malade, le maintien de l'autonomie, et le soutien aux aidants. Les chartes existantes d'éthique professionnelle des gestionnaires de cas reproduisent les grands principes des éthiques médicales. Par exemple, le code anglais des gestionnaires de cas énonce une « éthique minimale » (dont le contenu sera discuté dans la partie 3), à laquelle s'ajoute une intégrité professionnelle, une exigence de dire la vérité, et celle d'œuvrer à la protection juridique du malade. Les éthiques professionnelles combinent les aspects « risque » liés à l'existence de vulnérabilités provenant de la maladie neurodégénérative, et les aspects « *Care* » qui portent à la fois sur les aidants naturels et le malade. La ligne de fracture dans ces éthiques professionnelles est plutôt orientée par la question de la vérité. Maintenir les fonctionnements de la personne malade, c'est-à-dire préserver son autonomie est un résultat de la combinaison de la prise en compte des préférences du malade et des coûts sociaux, et ceci même dans le cas où l'éthique sociale de référence est plutôt communautaire (Ku, Pai & Shih, 2016).

L'analyse d'une société marquée par la dépendance affective et la valorisation de l'attention féminine aux autres (*amae*) a été celle de la société japonaise par Takeo Doi (1988). L'éthique de l'*amae* est à l'opposé d'une éthique de l'autonomie. Elle valorise un besoin de dépendance apportée par le groupe ou l'organisation. Une éthique du souci des autres telle que la décline la société japonaise est favorable au déploiement des gestionnaires de cas et à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Cette société tolérante, sociable a aussi ses travers, déjà diagnostiqués par Takeo Doi (1988). Cette éthique de l'*amae* est plutôt en conflit avec l'éthique de la gouvernance. La conduite des organisations est basée sur des solidarités de groupe, qui favorisent la dissimulation de malversations, la complicité entre des organismes de contrôle et des sociétés exploitantes. Le vocable « *amakudaru* », une déclinaison pour les fonctionnaires de l'éthique de l'*amae*, est traduit par des articles de Code Pénal dans d'autres pays. Il s'agit du pantouflage, l'usage d'une fonction publique pour obtenir des avantages d'une position dans le secteur privé. La valorisation de l'indulgence aggrave les problèmes de coordination : le système de prise en charge des malades est complexe, et les comparatifs des plans Alzheimer mettent en avant des exemples tirés plutôt du Royaume-Uni ou de la Suède. L'éthique de l'*amae* est incriminée dans la crise de la société japonaise, mise au pied du mur après le tsunami de 2011 d'une réforme générale de la gouvernance de ses organisations et institutions, qui doivent se dégager du copinage et du pantouflage.

## 2.2 Souci des autres des médecins généralistes

La formation des médecins généralistes en France est celle d'une directivité douce, un « avez-vous déjà pensé à arrêter de fumer ? » glissé sur le ton de la conversation anodine. Cependant, des attitudes en dehors de ces normes officielles « maternantes » sont constatées dans les études contrôlées (Bloy, 2015). Balint avait théorisé une éthique « apostolique » qu'il constatait chez les médecins généralistes. Ceux-ci ont tendance à idéaliser un patient réceptif et coopératif. Le sentiment des médecins généralistes est de ne pas toujours avoir les dispositions adéquates pour gérer sereinement l'accompagnement des patients jugés « inéducables » (Bloy, 2015). Les médecins généralistes, le personnel des hôpitaux mettent en avant souvent leur capacité empathique. Une éthique de vérité est revendiquée par les gestionnaires de cas (*case managers*). Elle est consacrée dans leurs codes éthiques. La réglementation demande une information du patient. Par exemple, en Chine, le médecin généraliste est tenu de donner toute l'information au patient ou à un membre de la famille. Cependant, le paternalisme familial et le paternalisme médical se combinent pour contribuer au faible taux de prise en charge des personnes démentes. La règle du paternalisme familial de Chen Yugi (-215, -150) remonte à la Chine ancienne : le diagnostic médical est dit à un membre de la famille, mais pas directement au patient. La famille reste celle qui représente une autorité qui va prendre en charge la personne démente. L'autonomie est seulement familiale dans la tradition confucéenne. Le paternalisme médical se définit par la retenue d'un diagnostic par le professionnel de santé. Cela se produit beaucoup pour les démences : il y avait encore 95% de retenue pour la maladie d'Alzheimer en Angleterre en 2000. Pour les cancers, l'attitude des médecins généralistes en Europe est passée d'une attitude de retenue à une éthique de vérité. Les enquêtes chinoises sur les médecins généralistes présentent des professionnels soucieux du traitement égal des patients. Pour les régions où l'influence bouddhiste est importante, l'attitude de compassion est encore plus mise en avant. L'épuisement au travail affecte particulièrement ces professionnels (Tsai, 2014).

En résumé, les éthiques des professionnels impliqués dans la prise en charge des démences combinent les recommandations aussi bien du côté du *Care* que du Risque. Ni l'empathie, ni la gestion des risques ne

peut prétendre être seule suffisante pour définir l'éthique professionnelle (Corvol, 2013). Une ligne de partage existe, mais plutôt entre les paternalismes et une éthique de vérité. Elle prend une dimension qui se reflète dans le taux de prise en charge des démences.

### 3. UNE SYNTHÈSE GLOBALE, UNE « ÉTHIQUE MINIMALE » PROFESSIONNELLE

Le problème qui est posé est celui du développement d'une offre structurée de soins qui permettent la prise en charge des malades atteints par les pathologies neurodégénératives. Ces malades ayant des capacités de communication de plus en plus réduites par la progression de leur pathologie sont particulièrement vulnérables et ont peu accès aux différentes formes d'expression politique. Les procédures qualité nécessitent une analyse des risques, d'un côté ; de l'autre, les formes les plus courantes de démence amènent une hypersensibilité des malades à toute infraction à la sollicitude, au *Care* (Carr et al., 2015). Le développement d'une offre structurée est donc soumis à une addition de recommandations, des procédures de bienveillance venant se surajouter aux procédures qualité et risque, pour reprendre les désignations utilisées en France.

Il est difficile de déterminer un parcours optimal de soins dans le cas de la maladie d'Alzheimer et des autres démences apparentées. Si un traitement au service rendu important apparaît, cela modifiera considérablement la politique de santé publique pour les démences (Barnett et al., 2014). Le consentement à payer pour le diagnostic couvre des examens tels que des tests psychométriques. Le montant consenti est insuffisant pour une exploration complète par l'imagerie médicale (Mühlbacher et al., 2016). Ce consentement à payer significatif indique cependant la validité d'une éthique de vérité. Une fois un diagnostic posé, il existe un risque de surmédicalisation : par exemple, diagnostiquer abusivement une personne ayant des troubles cognitifs comme étant en situation de prédémence et prescrire un médicament qui sera sans effet (Ströhle et al., 2015). Il peut exister une mauvaise coordination des soins (Nakanishi & Nakashima, 2014), et des carences dans les prises en charge. Les estimations par sondage à large échelle sont les plus importantes quantitativement pour ces dernières (Chen et al., 2013).

Plusieurs typologies ont été proposées pour classer toutes les éthiques dans le monde. Ogien (2007) a distingué une bioéthique minimale et une bioéthique maximale. Une typologie universelle est, de façon complémentaire, exposée par Schweder (2000) à propos de la situation éthique en Asie. Schweder différencie les éthiques de l'autonomie, celles de la communauté (il insistait sur la situation chinoise comme exemple de ce type), et celles de la pureté (une logique tout à fait différente de celle du risque). Dans l'éthique de la communauté, le code moral insiste sur les devoirs, le respect et l'obéissance aux autorités ; les actions doivent être conformes aux exigences des rôles, des genres et des âges. Dans les éthiques de la pureté, la personne doit rester pure et juste, et éviter d'être souillée ou corrompue. Les codes moraux de la pureté sont centrés sur les pratiques corporelles, les interdits sexuels et alimentaires. La définition d'une éthique de soins pour la maladie d'Alzheimer est plus délicate dans cette forme de code moral. Les formulations de ces différentes éthiques dans le domaine de la santé peuvent être minimales ou maximales. La bioéthique de l'autonomie énoncée par Kant est jugée maximale par Ruwen Ogien, car elle comprend des dispositions pour soi-même, des devoirs positifs envers les autres et des entités collectives (la société, l'armée...).

#### 3.1 Trois conditions d'une éthique minimale

Ruwen Ogien (2007) propose trois conditions pour les éthiques en général, et plus particulièrement dans le domaine de la santé.

1. La formulation proposée pour la bienveillance est celle du non-sacrifice, au sens de ne pas nuire à autrui. Des formulations élargies de la bienveillance ont été proposées par Confucius. Il s'agit de développer une vertu à partir d'un sens de l'humanité. Cette recommandation est reformulée par Mencius dans une expression équivalente à celle du « *primum non nocere* », celle aussi retenue par Ogien (2007). Pour Mencius, la bienveillance est d'abord ne pas nuire. Dans les chartes éthiques pour la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, cette bienveillance est déclinée dans le double refus de toute forme « d'abandon des soins » et « d'obstination déraisonnable » (Charte Alzheimer, 2011).

2. La non-discrimination est le deuxième principe proposé par Ruwen Ogien (2007). Les praticiens chinois citent cette condition en premier, en raison de la formulation de leur charte de la déontologie médicale, celle de Sun Simiao (581-682). Celui-ci énonce un principe universel d'accès aux soins. Il a fait la

première description d'une progression de la démence. Le soin est individualisé : dans le traité de médecine interne dit de « l'empereur jaune », la démence ouvre à une décision médicale, et se différencie des préceptes généraux et des prescriptions routinières des autres pathologies. Dans les chartes contemporaines « toute personne malade doit pouvoir bénéficier des progrès de la recherche » (Charte Alzheimer, 2011).

3. La neutralité est le respect des choix de vie d'autrui. Cette neutralité est le troisième des principes posés par Ruwen Ogien (2007). Cette neutralité est détaillée dans les chartes éthiques contemporaines (par exemple, les cinq premiers points -sur dix- de la Charte Alzheimer 2011 portent sur la neutralité : « reconnaître le droit de la personne malade à être, ressentir, désirer, refuser ; respecter le choix de la personne malade ; respecter la personne malade, préserver ses biens et ses choix matériels ; respecter les liens affectifs de la personne malade ; respecter la citoyenneté de la personne malade »).

Par rapport à ces trois conditions, en pratique, différentes formes de paternalisme (un non-respect de la neutralité) sont indiqués comme étant une explication des taux faibles de prise en charge des malades dans le monde (trois malades sur quatre non pris en charge selon l'Organisation Mondiale de la Santé). Les éthiques communautaires, comme l'éthique confucéenne, remplissent bien les deux premières conditions, mais sont beaucoup moins satisfaisantes pour la troisième condition. Il existe une nécessité de pondérer, de mesurer le *Care* distribué, ce qu'indique par exemple la Charte Alzheimer de 2011 (mais cette pondération était déjà énoncée dans le plus ancien texte connu de médecine). L'absence de sollicitude est un risque ; l'épuisement des aidants emportés par leur sollicitude aussi : la déclinaison d'une tempérance des soins est nécessaire pour les éthiques des personnels de santé. Il est sans doute possible de rapprocher l'éthique *Care* de la tradition des éthiques communautaires, en relation par exemple avec les formulations premières de Confucius. Deux écueils sont signalés par Ruwen Ogien (2011) pour le développement des éthiques du *Care*, celui du paternalisme (en raison de l'absence d'énoncé explicite de la neutralité), et celui de l'inégalité (en raison de l'absence d'indications sur les pondérations du *Care*).

### 3.2 Selon le type de démence, Gilligan ou Kohlberg

Les personnes ayant une démence fronto-temporale (DFT) ont un déclin de l'empathie, de la moralité « care-based ». Toutes les démences sont associées à une croissance de la moralité « rule-based », et sont plus sensibles à une infraction vis-à-vis des routines, règles, conventions. De plus, les malades d'Alzheimer(MA) sont les plus réceptifs aux infractions vis-à-vis de la moralité « care-based ».

Figure 4 : Moralismes comparés selon les démences (en %)

	DFT	MA	Groupe de contrôle
Care-Based	15,8	21,77	19,2
Rule-Based	13	10,45	9

Source : Carr et al., 2015.

## CONCLUSION

La matrice originelle de l'éthique du *Care* est une critique de la psychologie du développement de Kohlberg par Gilligan. La situation des maladies neurodégénératives est celle d'un déclin fonctionnel, situation inversée par rapport à celle du développement cognitif et moral durant l'adolescence du débat initial, entre psychométrie et éthique du *Care*.

Les démences sont entre Risque et *Care*. Ce sont les stratégies pures, le tout « risque » ou le tout « *Care* » qui sont invalidées. Une ligne de partage entre Risque et *Care*, proposée par Joan Tronto (2012), devrait être aménagée pour la situation des maladies neurodégénératives : il y a bien d'un côté, des paternalismes familiaux et médicaux, de l'autre une éthique de vérité. La situation est en cela comparable à celle des cancers, mais avec une éthique de vérité qui apparaît très affaiblie dans le cas de la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

Dans la sociologie du risque d'Ulrich Beck, la médecine est mise en exemple d'un système sous-politique, dont les circuits de décision échappent en grande partie au contrôle parlementaire (Callens, 2015). Différentes sources de pertes sociales peuvent être identifiées : les paternalismes, les mauvaises coordinations dans l'offre de soins, et des formes de surmédicalisation qui se présentent en programme (par exemple de dépistage systématique des maladies neurodégénératives). L'éthique du *Care* se présente comme une volonté de combattre les paternalismes, la sociologie du risque d'Ulrich Beck est inquiète devant toute forme de technocratie, fût-elle médicale. Un syncrétisme est souhaitable entre ces deux

approches pour accompagner une formulation de l'offre de soins qui maîtrise les différentes sources de pertes sociales. Ni technocratie, ni paternalisme.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARNETT J. H., LEWIS L., BLACKWELL A. D., TAYLOR M. (2014) Early intervention in Alzheimer's disease: a health economic study of the effects of diagnostic timing, *BMC Neurology*, 14(1), 1-19.
- BLOY G. (2015) Échec des messages préventifs et gouvernement des conduites en médecine générale, *Sciences sociales et santé*, 33, 4, décembre, 41-66.
- CALLENS S. (2015) Ulrich Beck (1944-2015) et la société mondiale du risque, *Développement durable et territoires* [En ligne], vol .6, n° 1, mars.
- CARR A. R., PAHOLPAK P., DAIANU M., FONG S., MATHER M., JIMENEZ E., THOMPSON P., MENDEZ M. (2015) An investigation of care-based vs.rule-based morality in frontotemporal dementia, Alzheimer's disease, and Healthy controls, *Neuropsychologia*, 78,73-79.
- CHEN R., HU Z., CHEN R. L., MA Y., ZHANG D., WILSON K. (2013) Determinants for undetected dementia and late-life depression, *The British Journal of Psychiatry*, 203(3), 203-208.
- CORVOL A. (2013) *Valeurs, attitudes et pratiques des gestionnaires de cas en gérontologie. Une éthique professionnelle en construction*, Paris, Descartes.
- DEATON A. (2013) *The Great Escape: health, wealth, and the origins of inequality*. Princeton University Press.
- DOI T. (1988) *Le jeu de l'indulgence*, traduction française, L'Asiathèque.
- FAN R., LI B. (2004) Truth telling in medicine: The Confucian view. *The Journal of medicine and philosophy*, 29(2), 179-193.
- FAN R. (2011) The Confucian bioethics of surrogate decision making: Its communitarian roots, *Theoretical medicine and bioethics*, 32(5), 301-313.
- FOUCAULT M. (1963) *Naissance de la Clinique*, Paris, PUF.
- KU L. E., PAI M., SHIH P. (2016) Economic Impact of Dementia by Disease Severity: Exploring the Relationship between Stage of Dementia and Cost of Care in Taiwan, *Plos One*, February 9, 11(2), 1-12.
- LIN S.-K., TSAI Y.-T., LAI J.-N., WU C.-T. (2015) Demographic and medication characteristics of traditional Chinese medicine users among dementia patients in Taiwan: A nationwide database study, *Journal of Ethnopharmacology*, 161, 108-115.
- LIU J., WANG L., TIAN J. (2012) Recognition of dementia in Ancient China, *Neurobiology of Aging*, 33, 2948.e, 11-13.
- MÜHLBACHER A., JOHNSON F. R., YANG J. C., HAPPICH M., BELGER M. (2016) Do you want to hear the bad news? The value of diagnostic tests for Alzheimer's disease, *Value in Health*, 19(1), January, 66-74.
- NAKANISHI M., NAKASHIMA T. (2014) Features of the Japanese national dementia strategy in comparison with international dementia policies: How should a national dementia policy interact with the public health – and social-care systems? *Alzheimer & Dementia*, 10, 468-476.
- OGIEN R. (2007) *L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard.
- OGIEN R. (2011) Les tendances moralistes et inégalitaires de l'éthique du *Care*, *Travail, genre et sociétés*, 2, n° 26, 179-182.
- ROSOW K., HOLZAPFEL A., KARLAWISH J.-H., BAUMGART M., BAIN L. J., KHACHATURIAN A. S. (2011) Countrywide strategic plans on Alzheimer's disease: Developing the framework for the international battle against Alzheimer's Disease, *Alzheimer & Dementia*, 7, 615-621.
- SCHWEDER R. A. (2000) The psychology of practice and the practice of the three psychologies, *Asian journal of social psychology*, 3(3), 207-222.
- STRÖHLE A., SCHMIDT D. K., SCHULTZ F., FRÉCKE N., STUDEN T., HELLWEG R., PRILLEC J., RAPP M. A., REICKMANN N. (2015) Drug and Exercise Treatment of Alzheimer Disease and Mild Cognitive Impairment: A Systematic Review and Meta-Analysis of Effects on Cognition in Randomized Controlled Trials, *The American Journal of Geriatric Psychiatry*, 23(12), December, 1234-1249.
- TRONTO J. (2012) *Le risque ou le care ?* Paris, Presses universitaires de France.
- TSAI T.-C. (2014) When Hippocrates and Sun Simao met in Taiwan in a highly efficient health care system, *Medical Education*, January, 14-48.
- ZENG L., WANG N., WANG Q., ZOUR Y., LIANG Z., KONG L., WA H., LIAO N., LIANG X., MO Y. (2015) Oral Chinese herbal medicine for kidney nourishment in Alzheimer Disease, *Complementaries Therapies in Medicine*, 23(2), April, 283-297.

Codes éthiques

National Association of Geriatric Care Managers, Code of Ethics, 2015.

Espace national de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer, Charte Alzheimer, 2011.

## La résilience proactive par la carte mentale : exemple du territoire de la Charente-Maritime

Élie CHEVILLOT-MIOT<sup>1</sup>, Céline CHADENAS<sup>2</sup> et Denis MERCIER<sup>3</sup>

Cette étude porte sur la résilience proactive face au risque de submersion marine en Charente-Maritime. Cette recherche fait suite notamment aux tempêtes Martin en 1999 et Xynthia en 2010, la plus meurtrière en termes de victimes par noyade en France avec 41 personnes décédées des suites de la submersion marine, dont 12 en Charente-Maritime (Vinet *et al.*, 2011). Ces deux phénomènes tempétueux ont engendré des submersions marines à des degrés divers. Si la tempête de 1999 a peu submergé les territoires, celle de 2010 a provoqué des dégâts considérables, tant matériels que structurels. Elle a eu également des conséquences sur le fonctionnement du territoire départemental mais aussi à l'échelle nationale. Ces événements conduisent à s'interroger sur la résilience de ce territoire face au risque de submersion marine.

Cette notion est depuis quelques années à la mode (Djament-Tran *et al.*, 2011 ; Comfort *et al.*, 2010). Sa définition reste difficile car le terme est polysémique. La résilience est traitée en effet par une grande diversité de domaines scientifiques tels que la science des matériaux, l'écologie, la psychologie, les changements climatiques, etc. (Bölter et Müller, 2016 ; Reghezza-Zitt et Rufat, 2015 ; Quenault, 2013 ; Reghezza-Zitt, 2013). Cependant, le concept est devenu plurivoque au fil des années. Il provient du latin *resilire* et se définissait au Moyen-âge par le terme rebondir. Plus récemment, en s'exportant aux États-Unis, le concept a gardé cette signification, alors qu'en France, il a été traduit par « résilier », plus proche de la version latine (Tisseron, 2013 et 2009 ; Rigaud, 2011 ; Rutter, 2006). Il y a des divergences à la base même du concept, issu de traductions diverses. Le terme *resiliency* est traduit en France par résistance, ce qui amène à des contradictions théoriques de nos jours, notamment en géographie des risques. La résilience américaine consiste à rebondir, alors qu'en France, on pense la résilience par la résistance. Cette définition française de la résilience, par son étymologie, s'oriente vers une vision technocentrée, c'est-à-dire tournée vers les ouvrages de protection. En comparaison, la définition américaine ne traduirait qu'une vision "conceptuelle" et non pratique du terme.

De plus, depuis quelques années, la résilience est associée, en France, à une autre notion : l'adaptation. Elle intègre sur le terrain, à la fois les actions de reconstruction, de reconsolidation des ouvrages de protection, suite à la tempête Xynthia sur les littoraux charentais et vendéen. Elle insère aussi la destruction de bâtis, de résidences, la relocalisation de certaines activités, ou encore l'émergence de formes d'adaptation résidentielles, par exemple par la construction d'un étage refuge (CAUE de la Vendée, 2014). Ces capacités d'adaptation sont réelles et leur diversité montre à quel point la gestion post-crise Xynthia a été paradoxale (Creach, 2015 ; Mercier et Chadenas, 2012).

---

<sup>1</sup> Université de Nantes, Laboratoire LETG Nantes-Géolittomer, UMR 6554 CNRS. [elie.Chevillot-Miot@univ-nantes.fr](mailto:elie.Chevillot-Miot@univ-nantes.fr)

<sup>2</sup> Université de Nantes, Laboratoire LETG Nantes-Géolittomer, UMR 6554 CNRS.

<sup>3</sup> Université Paris-Sorbonne, Laboratoire ENeC, UMR 8185 CNRS.

Par ailleurs, le fréquent recours au concept de résilience ces dernières années a conduit les chercheurs à se questionner sur les définitions du risque et de la vulnérabilité en zone côtière, la résilience étant fréquemment associée à ces deux termes. Ces différentes définitions restent en débat car chacune d'elles est sujette aux critiques, et dépend du domaine scientifique traité.

## 1. LE PROCESSUS DE RÉSILIENCE

L'objectif de cette recherche est de comprendre les processus contribuant à rendre le territoire résilient (ou pas) face à un risque de submersion marine. L'étude du processus de résilience se rapporte aux travaux de Provitolo (2009) et Laganier (2010), qui le décompose en trois phases, formant un cycle. La première phase est celle de la résilience proactive qui développe des capacités d'apprentissage et d'anticipation face à un risque. S'y développe la prévision de l'aléa, la prévention et la préparation des individus face à un risque. Cette phase évalue la vulnérabilité du territoire. Elle est alors déterminante, puisqu'elle influencera la réaction des individus sur les deux autres phases de résilience. Cette phase peut être très longue dans le temps, puisqu'avant le début de la deuxième phase, plusieurs décennies peuvent s'écouler.

La deuxième phase est la résilience réactive qui fait référence à la capacité à répondre face à un aléa de submersion marine. Cette phase est la plus brève et la plus dangereuse, car bon nombre d'accidents surviennent dans cette phase. Les individus se précipitent pour sauver du matériel à la dernière minute, se déplacent et mesurent mal la prise de risque. D'où l'intérêt d'être le mieux préparé possible.

Une fois l'évènement terminé, on bascule dans la troisième phase, la résilience post-active, avec la capacité à rebondir. Le temps de cette phase est plus ou moins long selon l'ampleur de l'impact psychologique sur les individus et selon l'ampleur des dégâts matériels, structurels et fonctionnels. C'est le temps des bilans, de la reconstruction, des adaptations (Moatty, 2015). Progressivement, on glisse de nouveau vers une nouvelle phase de résilience proactive où naissent des réflexions nouvelles de la part des autorités publiques, des chercheurs, sur la vulnérabilité du territoire, des biens et des personnes. Des débats se manifestent sur la trajectoire du territoire à suivre. Faut-il résister ou bien accepter l'idée de se relocaliser ? Comment opérer dans le contexte des changements climatiques ?

Chacune de ces phases a été abordée dans le cadre de ce travail, lors d'entretiens semi-directifs mis en place auprès d'acteurs (de terrain, professionnels et institutionnels) intervenant sur le littoral charentais. Ces entretiens laissent la place au récit de vie en priorité, aux débats entre les acteurs du même secteur d'activité. Ce type d'entretien limite les interruptions de l'enquêteur, et les biais relationnels entre enquêtés (Hervé *et al.*, 2014). Ces acteurs jouent un rôle dans la dynamique territoriale (agriculture, ostréiculture, tourisme, énergie, secours), à différents échelons, ce qui signifie que, dans le cas d'une submersion marine, si l'un des secteurs d'activité est impacté, les conséquences peuvent se répercuter à tous les niveaux du territoire. *In fine*, cette recherche permet de déterminer les échelles temporelles mais surtout spatiales de la résilience territoriale.

## 2. LA CARTE MENTALE POUR ANALYSER LA RÉSILIENCE PROACTIVE

Notre étude traite ici plus particulièrement de la résilience proactive, c'est-à-dire la première phase, celle où est évaluée la vulnérabilité, à travers des cartes mentales « participatives et individuelles » (Palsky, 2010), lors d'entretiens tantôt individuels, tantôt collectifs. L'objectif de la carte mentale est de compléter les entretiens semi-directifs et d'obtenir la vision personnelle des enquêtés sur les connaissances des zones d'exposition au risque de submersion marine. De cette manière, on peut ainsi acquérir leur propre regard vis-à-vis de leur territoire, et la façon dont ils « le pratiquent », le perçoivent (Gueben-Venière, 2011). Il leur est alors demandé de représenter, selon eux, la vulnérabilité du territoire.

Il existe plusieurs manières de procéder à l'élaboration de cartes mentales. On peut partir d'une feuille blanche et demander aux enquêtés de retracer le littoral avec les zones exposées au risque de submersion marine. Cependant, l'utilisation de cette méthode peut conduire les enquêtés à de la réticence face à une feuille blanche et requérir des aptitudes au dessin qui « ne représentent pas forcément une bonne image de la structure cognitive » (Staszak, 2003). Néanmoins, avec un fond de carte où figurent les limites administratives (département), quelques noms de villes, la carte mentale amène à réduire « les distorsions spatiales liées à la difficulté du dessin sur feuille blanche » et facilite « la compilation des cartes obtenues, et par conséquent l'analyse des résultats » (Gueben-Venière, 2011).

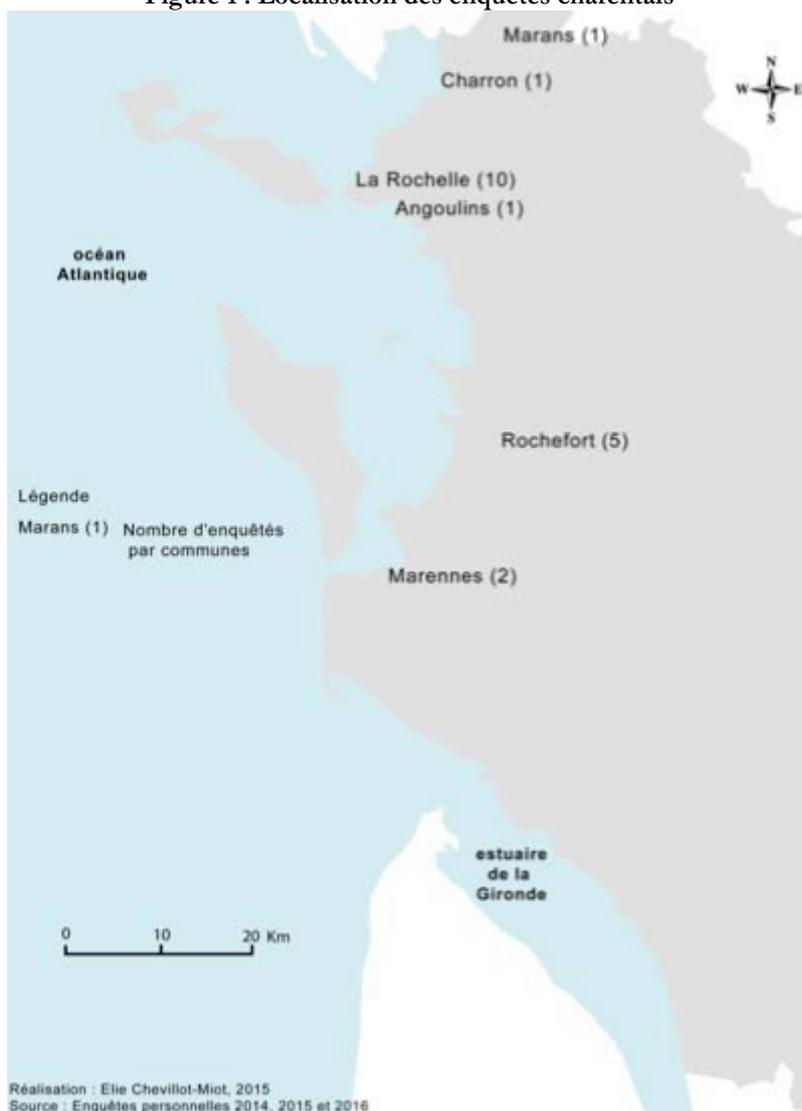
Aidé du fond de carte, le but de cet exercice est de constater le mode de représentation choisi de ces zones par les acteurs de terrain, les organisations professionnelles et institutionnelles (ligne, ponctuel, surfacique, aréale), de se rendre compte de l'étendue des zones d'exposition au risque de submersion marine et d'identifier leurs connaissances du territoire. Les résultats cartographiques, complétés par les entretiens, dégageront ou non une ou des représentations sociales partagées entre les secteurs d'activité, en lien avec leur expérience vécue, leurs connaissances personnelles, professionnelles et culturelles.

Pour transposer ces résultats, la méthode consiste à superposer chacune de ces cartes mentales, géoréférencées dans un système d'information géographique afin d'obtenir une seule carte mentale (Gueben-Venière, 2011 ; Bonnet, 2004). Une première interprétation des zones tracées par les enquêtés est nécessaire, dans le but de reproduire le plus fidèlement possible leur vision des zones d'exposition au risque de submersion marine, en s'appuyant sur les commentaires enregistrés. Pour chacun des objets dessinés, une valeur de 1 est attribuée dans la table attributaire du logiciel SIG, correspondant à une zone « citée ». Une fois toutes ces zones redessinées, la somme de ces zones est effectuée, ce qui donne une carte de récurrence des zones d'exposition au risque de submersion marine.

### 3. RÉSULTATS DES CARTES MENTALES EN CHARENTE-MARITIME

Sur les vingt enquêtés en Charente-Maritime, on note qu'une seule personne a refusé de participer à cet exercice, en raison de la prise de poste récente au sein d'une organisation institutionnelle (deux mois avant la date de l'entretien). Par conséquent, sa connaissance des événements tempétueux de 1999 et 2010 et du territoire charentais était réduite.

Figure 1 : Localisation des enquêtés charentais

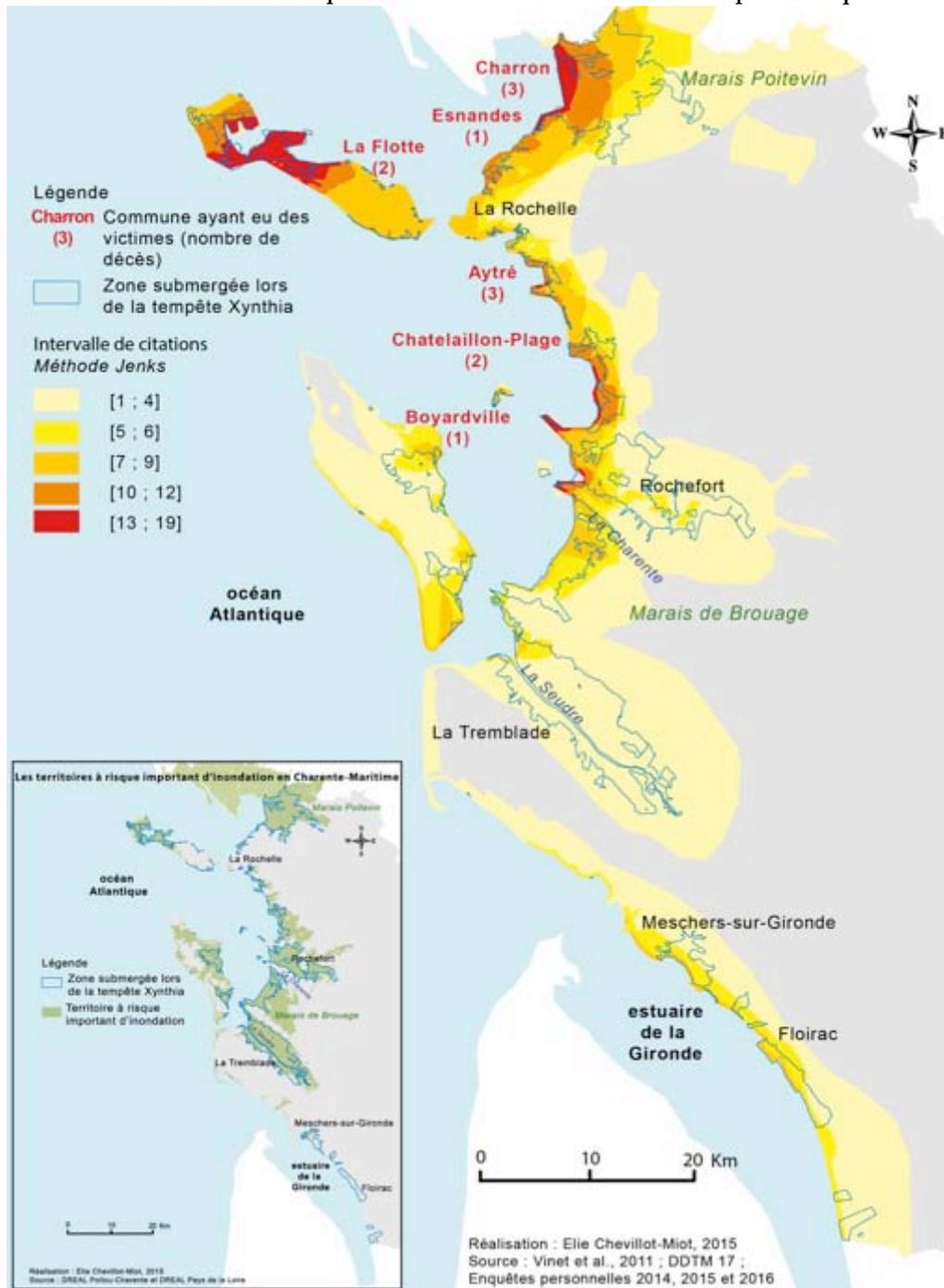


La répartition des enquêtés sur le territoire (figure 1) n'a pas eu d'incidence en termes de sur-représentation de certains secteurs par rapport à d'autres. En effet, le siège des organisations professionnelles et institutionnelles est situé à La Rochelle, mais les enquêtés représentent une relative homogénéité sur l'ensemble du territoire, il n'y a donc pas eu de biais de ce point de vue.

Suite aux résultats cartographiques, leur analyse a conduit à se demander si les enquêtés traçaient les zones d'exposition au risque de submersion marine en fonction, uniquement, des espaces réellement submergés lors de la tempête Xynthia en 2010, ou bien si d'autres zonages entraient en ligne de compte, comme le zonage réglementaire des TRI (territoires à risque important d'inondation), issus de la Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007, créés en 2012. Ces TRI ont pour but d'identifier et de délimiter les espaces à enjeux importants (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>).

Les figures qui suivent sont composées d'une cartographie représentant ces deux types de zonage afin de mettre en évidence des corrélations entre les zonages et les cartes mentales.

Figure 2 : Récurrence des zones d'exposition à la submersion marine citées par les enquêtés charentais



Deux principales zones ressortent de ce travail (figure 2) : d'une part, les zones les plus citées par les enquêtés, localisées dans le nord du département, notamment à Charron, Esnandes, l'île de Ré ; d'autre part, des zones un peu moins citées, réparties le long du littoral charentais avec Yves et les pointes de Fouras et Port-des-Barques. Une corrélation apparaît entre les communes où sont survenues des décès lors de la tempête Xynthia et les zones les plus citées au nord du département. Concernant les autres secteurs les plus cités le long du littoral, l'hypothèse repose sur la sur-médiatisation d'évènements autour de ces secteurs où la submersion marine a causé des dégâts matériels et structurels importants (démission d'un élu, reconstruction d'un ouvrage de protection sans autorisation, etc).

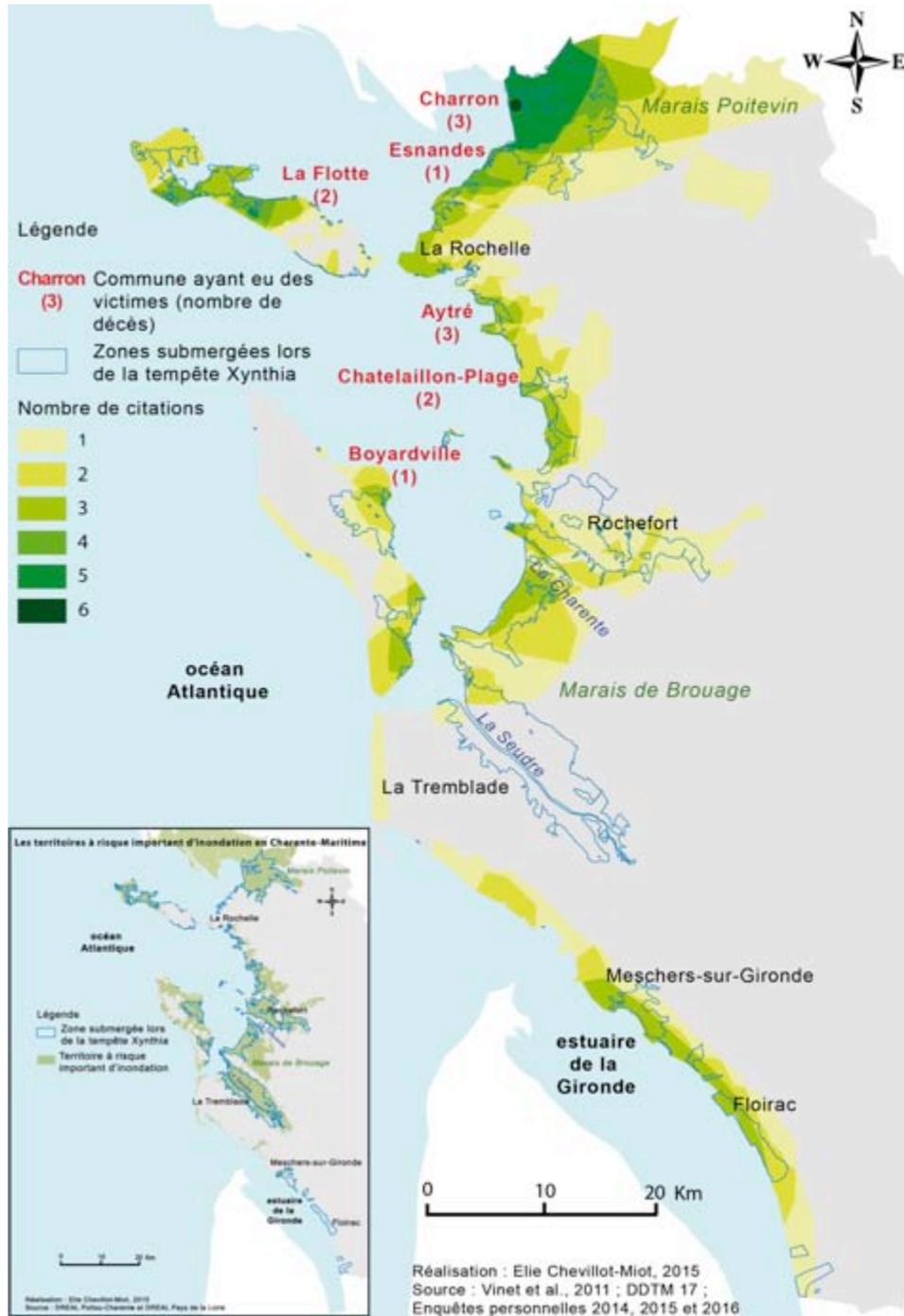
Certaines zones submergées n'ont pas fait l'objet de tracés par la majeure partie des enquêtés : le secteur de Rochefort (en arrière-pays), le marais de Brouage, la vallée de la Seudre, et, dans une moindre mesure, l'estuaire de la Gironde. Pour les trois derniers secteurs, il s'agit d'espaces peu urbanisés, qui n'ont pas fait l'objet d'attention particulière par les médias et qui ne concernent pas les enquêtés directement et/ou indirectement. La ville de Rochefort, submergée dans certains secteurs proches du fleuve de la Charente (une dizaine de kilomètres en arrière-pays), a été très peu citée par les enquêtés, y compris ceux provenant de Rochefort. Est-ce dû à une mauvaise perception des zones submergées lors de Xynthia ? Une mauvaise connaissance des zones submergées en arrière-pays ? Les médias ont-ils vraiment joué un rôle prépondérant dans la connaissance de ces zones d'exposition au risque de submersion marine ? D'autres sources d'informations sont-elles à l'origine de ces connaissances ? Plusieurs facteurs cités ci-dessus expliquent ces absences de citation de la part de certains enquêtés.

La figure 2 propose une cartographie moyenne des représentations partagées par tous les enquêtés. Il semble alors intéressant de disséquer ces moyennes selon le type d'acteurs et son temps de fréquentation du terrain. C'est pourquoi trois cartographies suivent cette étude, en distinguant les acteurs de terrain qui y sont présents quotidiennement, les organisations professionnelles et institutionnelles, qui sont situées aux sièges professionnels (La Rochelle ou Rochefort).

La figure 3 présente la récurrence des zones d'exposition au risque de submersion marine des acteurs de terrain. Elle concerne deux agriculteurs, un ostréiculteur, deux membres du SDIS (sapeur-pompiers), et une association de riverains. Sur cette figure, la zone nord du département (Charron et Esnandes) ressort nettement. Ce secteur compte deux agriculteurs qui y travaillent (à Charron et à Marans). La partie centre de l'île de Ré est, elle aussi, bien citée. Lors de l'entretien, l'ostréiculteur mentionne d'ailleurs les mésaventures de l'un de ses collègues ayant perdu sa production de turbot. Plus au Sud, la pointe de Fouras est citée trois fois, dont une par un ostréiculteur ancien élu de Fouras. Rochefort n'est citée que deux fois par les membres du SDIS. Le marais de Brouage et une partie de la vallée de la Seudre sont cités au moins trois fois : par l'ostréiculteur qui y connaît une exploitation (embouchure de la Seudre), les deux membres du SDIS ainsi que l'association de riverains, qui citent également l'estuaire de la Gironde. Les acteurs de terrain sont présents tout au long de l'année. Par conséquent, ils bénéficient de connaissances précises des zones exposées au risque de submersion marine. Leurs connaissances s'arrêtent cependant, uniquement à leur zone d'exploitation (agriculteurs, ostréiculteur) en dessinant de manière précise la zone (tracé surfacique ou ponctuel). Quant à l'association de riverains, sa connaissance et représentation est plus étendue à l'échelle du territoire et assez proche de celles des zones qui ont été submergées lors de la tempête Xynthia, en n'hésitant pas à dessiner en arrière-pays. Cette perception de ces zones serait due à l'intérêt porté aux évènements de submersion et à l'environnement au sens général. La représentation des zones d'exposition par ces acteurs repose d'une part, sur le temps passé sur leur zone d'exploitation, zone de travail ; d'autre part, sur l'intérêt qu'ils y portent, leur niveau d'investissement sur ce sujet, le partage de l'expérience vécue avec leur entourage professionnel. Pour les membres du SDIS, présents au moment de la tempête de 1999 et 2010, leurs connaissances du terrain et des zones submergées par Xynthia font partie d'une de leur mission. Ils ont l'habitude de travailler avec des cartes. Ils n'hésitent pas à prendre l'initiative de chercher des informations à travers diverses sources (médias, publications de travaux de chercheurs, Services de l'État, etc.). Ils s'interrogent néanmoins sur la perte de culture du risque des nouvelles recrues au sein de leur service de secours. Ces raisons expliquent que les tracés du SDIS soient plus petits, moins étendus, donc plus précis (surfaces, aréales).

Pour les organisations professionnelles (figure 4), on retrouve le secteur de Charron (le plus cité) ainsi que la pointe de Fouras. Puis Esnandes, Aytré et toute l'île de Ré cités six fois. Les organisations professionnelles dessinent de grands ensembles, entourant parfois tout le littoral charentais (surfaces, aréale), ou bien toute une île (exemple l'île de Ré), ce qui traduit le manque de précisions de leurs connaissances, une perte d'informations dans le partage des connaissances avec les acteurs de terrain du même secteur d'activité malgré une proximité relationnelle avérée lors des entretiens, ainsi qu'une absence d'intérêt sur le risque de submersion marine.

Figure 3 : Récurrence des zones d'exposition à la submersion marine citées par les acteurs de terrain charentais



Globalement, les organisations professionnelles qui ont des connaissances précises des zones d'exposition au risque de submersion marine, occupent un poste plus élevé dans la hiérarchie, qui requiert une vision territoriale de leur secteur d'activité et explique la grande précision de leurs connaissances. Autre raison de ces dernières, leur forte implication au moment de l'évènement Xynthia. Plusieurs organisations professionnelles ont été les représentantes de leur secteur d'activité lors de cellule de post-crise, ou dans des ateliers post-Xynthia. Cela se voit dans les résultats, notamment avec l'exemple du Comité régional conchylicole qui ne connaît que les secteurs ostréicoles impactés par la submersion marine, de manière très précise. Ceci démontre son niveau relationnel fort avec les acteurs de terrain. Par ailleurs, l'un des organismes professionnels, aussi acteur de terrain, présent de manière saisonnière (hôtellerie de plein air) sur un espace restreint du trait de côte a, quant à lui, des connaissances limitées des zones d'exposition au risque de submersion marine. Ces dernières sont dessinées uniquement le long du trait de côte. Cette profession saisonnière influencerait la perception des zones d'exposition au risque de submersion marine.

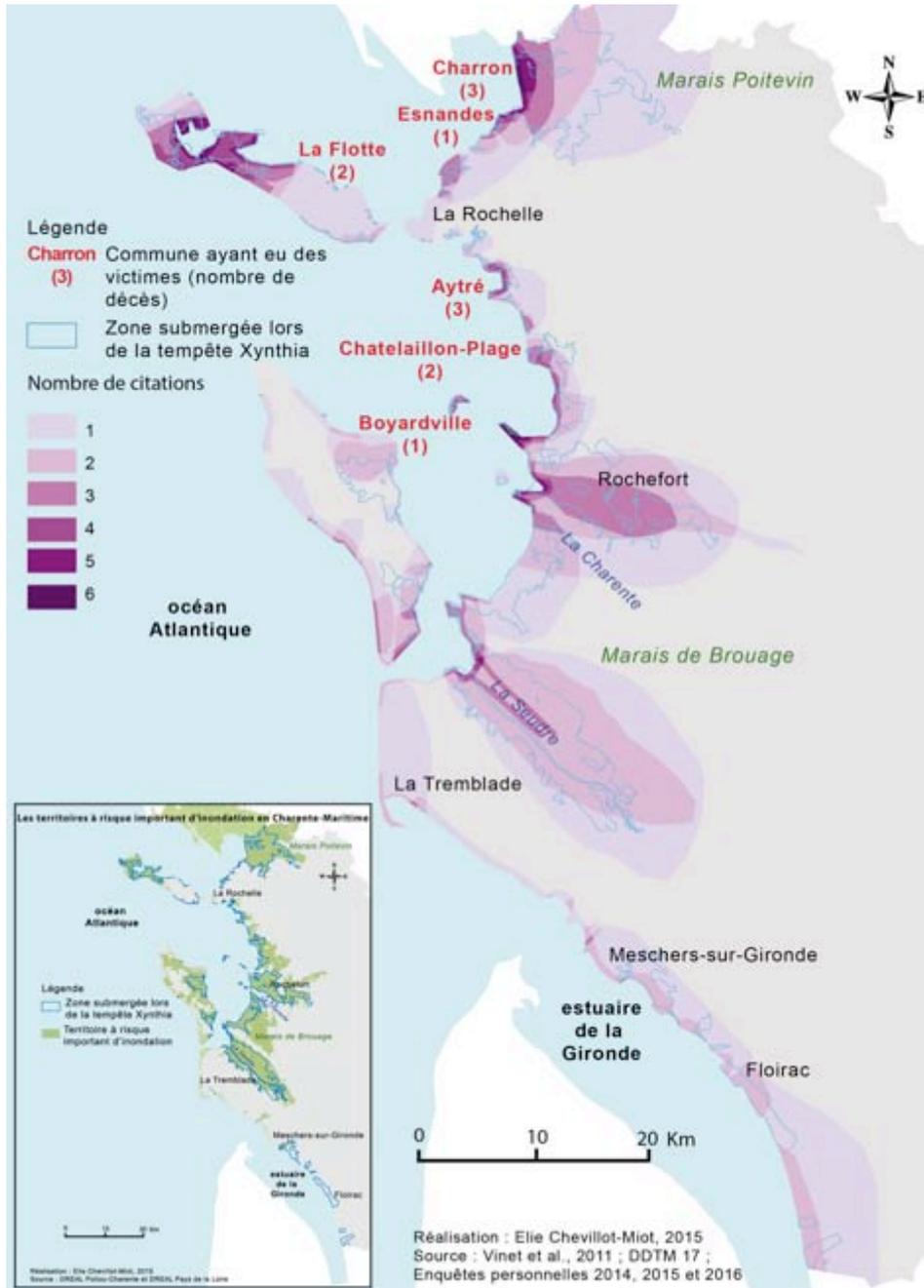
L'association de protection de la nature est la seule à citer la vallée de la Seudre. De même que Rochefort n'est citée que par un membre de la Chambre d'agriculture. La représentation de ces zones peu précise est due à un intérêt professionnel et/ou personnel.

Les organisations professionnelles sont alors elles aussi soumises au regard d'un organisme plus haut hiérarchiquement. Il s'agit des services de l'État (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Conseil départemental, Conservatoire du littoral). Il semble alors pertinent, au vu de l'importance du processus de résilience qui s'intègre dans un territoire dynamique et systémique, d'interroger la connaissance de ces organismes institutionnels des zones d'exposition au risque de submersion marine afin de les comparer à celles des acteurs de terrain et organisations professionnelles. On peut par ailleurs s'interroger : quel est le degré de relation entre les acteurs de terrain et les professionnels avec les organismes institutionnels ? Comme exposé ci-dessous, le partage de ces connaissances de zones d'exposition au risque de submersion marine est important. En effet, le niveau de résilience proactive des acteurs, mais aussi celui de résilience au sens large, s'en trouvent conditionnés.

Figure 4 : Récurrence des zones d'exposition à la submersion marine citées par les organisations professionnelles charentaises



Figure 5 : Récurrence des zones d'exposition à la submersion marine citées par les organisations institutionnelles charentaises



La figure 5 met en évidence les connaissances des zones d'exposition au risque de submersion marine par les organisations institutionnelles. Celles-ci sont assez similaires, pour certaines, à celles des organisations professionnelles impliquées. Leurs connaissances se résument à l'ensemble du territoire charentais, en dessinant des secteurs précis sur la carte mentale comme, parmi les plus cités, le Nord de l'île de Ré, le secteur de Charron, la pointe de Fouras et Port-des-Barques. Les secteurs de Rochefort et de la vallée de Seudre sont sous-représentés par la majorité des agents, ils ne sont cités que trois fois par des organismes qui traitent de la question des risques. On note que ces secteurs se corrèlent avec les zones réellement submergées lors de la tempête, citant ainsi des espaces rétro-littoraux et non urbanisés.

Les organismes institutionnels, à l'exception d'une personne ayant pris son poste récemment, ont donc des connaissances très hétérogènes. Ils font référence aux zones réellement submergées dans leur ensemble, à l'acquisition d'informations recueillies ou de partenariats avec d'autres acteurs professionnels, ou encore à des informations auprès de divers services de l'État travaillant sur la thématique.

En comparant les cartes de récurrence avec, cette fois-ci, le zonage TRI, on relève que certains enquêtés ont gardé en mémoire, non pas les surfaces submergées lors de Xynthia, mais le zonage TRI.

Les organisations professionnelles, mais surtout institutionnelles, auraient davantage connaissance du zonage réglementaire (TRI, PPR, PAPI) que les acteurs de terrain, essentiellement portés sur la mémoire des espaces submergés en 2010, largement diffusés par les autorités publiques et les médias. Les organisations professionnelles et institutionnelles, quant à elles, sont consultées, associées à la mise en œuvre de documents d'aménagement du territoire, de prévention ou de protection des risques, tels que les SCOT, PPR, PAPI, PCS, etc.

## CONCLUSION

La carte mentale a permis de mettre en évidence le degré de connaissance de la vulnérabilité du littoral charentais face au risque de submersion marine et la mémoire que les acteurs ont des événements tempétueux, à travers les modes de représentation.

La connaissance des zones exposées au risque de submersion marine est issue d'une part de multiples sources d'informations, d'autre part de sa proximité avec le terrain et de son degré d'importance au moment des événements.

On note alors l'importance du relationnel entre les acteurs de terrain d'un côté, et les organisations professionnelles et institutionnelles de l'autre. Plus ils sont proches, plus ils partageront des informations, des expériences vécues entre eux, et entre les différents échelons hiérarchiques. Ainsi, la mémoire du risque perdurera dans l'esprit de chacun, et augmentera alors sa résilience proactive.

Les cartes mentales illustrent la dimension spatiale de la résilience proactive. Quant aux périmètres des zones submergées lors de la tempête Xynthia et le zonage réglementaire du TRI, ils éclairent sur la dimension temporelle de la résilience proactive. On s'interroge sur le bien-fondé et l'articulation de ces zonages qui s'appuient sur les Plans de Prévention des Risques et les Programmes d'Action de Prévention des Inondations.

Communiquer ces résultats auprès des enquêtés peut leur permettre de mieux se prémunir face au risque de submersion marine, à court terme, et au changement climatique à long terme. En outre, ces cartes peuvent permettre aux enquêtés de réaliser la perception qu'ils se font de leur territoire, et de comprendre les mécanismes dynamiques et systémiques auxquels ils appartiennent et participent.

Sur le cas de la Charente-Maritime, les cartes mentales démontrent à quel point il est important que les individus aient conscience et connaissance des zones d'exposition au risque.

Les savoirs sur la vulnérabilité face à un risque sont une preuve de la culture du risque et des possibilités ensuite pour les individus de chercher à s'adapter, après avoir accepté le risque. Si les individus n'acceptent pas le risque en tant que tel, ils seront alors plus réfractaires au nouveau projet de territoire. Des conflits apparaîtront momentanément, des médiations devront être mises en place, et repousseront alors les projets d'aménagement en vue de réduire la vulnérabilité des territoires sur le long terme.

La résilience proactive est la première phase, et c'est la plus importante. Elle pose les bases de compréhension et d'acceptation du risque. Elle aura des conséquences sur la résilience réactive et post-active, démontrée par la suite des entretiens. Elles mettent en effet en évidence le niveau de réactivité des individus au moment de l'alerte d'un aléa, et les procédures, actions à réaliser ou non après le passage d'un aléa. Ces éléments conduisent *ipso facto* à la résilience territoriale.

## BIBLIOGRAPHIE

- BÖLTER M., MULLER F. (2016) Resilience in polar ecosystems: from drivers to impacts and changes, *Polar Science*, 10, 52-59.
- BONNET E. (2004) L'estuaire de la Seine : un territoire vulnérable face aux risques industriels, *Mappemonde*, vol. 4, n° 76, 1-6.
- CAUE DE LA VENDÉE (2014) *Noirmoutier : habiter avec la mer. Concours d'idées : 37 projets pour imaginer l'habitat de demain*, La Roche sur Yon, 88 p.
- COMFORT L. K., BOIN A., DEMCHAK C. (2010) *Designing Resilience. Preparing for Extrem Events*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 360 p.
- CREACH A. (2015) *Cartographie et analyse économique de la vulnérabilité du littoral atlantique français au risque de submersion marine*, Thèse de doctorat, Université de Nantes, 2 volumes, 322 et 250 p.
- DECAMPS H. (2007) La vulnérabilité des systèmes socio-écologiques aux événements extrêmes : exposition, sensibilité, résilience, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 15, 48-52.

- DJAMENT-TRAN G., LE BLANC A., LHOMME S., RUFAT S., REGHEZZA-ZITT M. (2011) Ce que la résilience n'est pas, ce qu'on veut lui faire dire. hal-00679293
- GUEBEN-VENIÈRE S. (2011) En quoi les cartes mentales, appliquées à l'environnement littoral, aident-elles au recueil et à l'analyse des représentations spatiales ?, *EchoGéo*, <http://echogeo.revues.org/12573>
- HERVÉ D., ROMAROSON J.-H., RANDRIANARISON A., LE BER F. (2014) Comment les paysans du corridor forestier de Fianarantsoa (Madagascar) dessinent-ils leur territoire ? Des cartes individuelles pour confronter les points de vue, *Cybergéo : European Journal of Geography*, p. 23.
- LAGANIER R. (2013) Améliorer les conditions de la résilience urbaine dans un monde pluriel : des défis et une stratégie sous contrainte, *In Annales des mines. La résilience : plus qu'une mode ?* Responsabilité, Environnement, recherche, débats, actions. Éditions ESKA, 176 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER (NC) Les territoires à risque important d'inondation. <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- MERCIER D., CHADENAS C. (2012) La tempête Xynthia et la cartographie des « zones noires » sur le littoral français : analyse critique à partir de l'exemple de La Faute-sur-Mer (Vendée), *Noroi*, 222, 45-60.
- MOATY A. (2015) *Pour une géographie des reconstructions post-catastrophe : risques, sociétés, territoires*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry Montpellier 3, 487 p.
- PALSKY G. (2010) Cartes participatives, cartes collaboratives. La cartographie comme maïeutique, *CFC*, septembre, n° 205, 49-59.
- PROVITOLLO D. (2009) *Vulnérabilité et résilience, géométrie variable de deux concepts*, Séminaire résilience, ENS Paris.
- QUENAULT B. (2013) Retour critique sur la mobilisation du concept de résilience en lien avec l'adaptation des systèmes urbains au changement climatique, *EchoGéo*, 24, mis en ligne le 10 juillet 2013. <http://echogeo.revues.org/13403>
- REGHEZZA-ZITT M. (2013) Utiliser la polysémie de la résilience pour comprendre les différentes approches du risque et leur possible articulation, *EchoGéo*, 24, mis en ligne le 10 juillet 2013. <http://echogeo.revues.org/13401>
- REGHEZZA-ZITT M., RUFAT S. (Dir.) (2015) *Résilience. Les sociétés face aux risques, aux catastrophes et à l'incertitude*, ISTE Éditions, 226 p.
- RIGAUD É. (2011) Resilience and safety management: ideas for innovating in industrial safety, *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, n° 8, Foundation for an Industrial Safety Culture, Toulouse, France.
- RUTTER M. (2006) Implications of resilience concepts for scientific understanding, *Annals of New York Academy of Sciences*, vol. 1094, 12 p.
- STASZAK J.-F. (2003) Carte mentale, *In* J. Lévy, M. Lussault (dir.) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 132-133.
- TISSERON S. (2013) Existe-t-il un temps pour la résilience ? Session Wikistage.org. [http://www.dailymotion.com/video/x15d2q6\\_existe-t-il-un-temps-pour-la-resilience-sergetisseron-session-wikistage-anticafe\\_creation](http://www.dailymotion.com/video/x15d2q6_existe-t-il-un-temps-pour-la-resilience-sergetisseron-session-wikistage-anticafe_creation)
- TISSERON S. (2009) *La Résilience*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 pages.
- VINET F., BOISSIER L., DEFOSSEZ S. (2011) La mortalité comme expression de la vulnérabilité humaine face aux catastrophes naturelles : deux inondations récentes en France (Xynthia, var, 2010), *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 11 Numéro 2. <http://vertigo.revues.org/11074> ; DOI : 10.4000/vertigo.11074

## **2. VARIA**



## Effet de la couverture des risques sur l'engagement des institutions financières dans l'agriculture au Bénin

Denis ACCLASSATO<sup>1</sup>, Rodolphe AZONHINDE<sup>2</sup> et Jean-Luc HOUNGBEME<sup>3</sup>

L'agriculture constitue le principal secteur qui occupe environ 72% de la population active en Afrique Subsaharienne et contribue pour 32% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Cette performance n'est pas optimale au regard des contraintes telles que les problèmes fonciers ruraux, la mécanisation, les aléas climatiques, le problème de financement, etc. qui demeurent dans ce secteur. Pour Wampfler (2002), les ménages dits agricoles ont des besoins réels tels que : l'intensification de l'agriculture, sa modernisation, ses innovations technique et organisationnelle. Kendo et *al.* (2010) soulignent que l'adoption de nouvelles techniques agricoles est limitée au Cameroun par le problème du financement de son coût. Les agriculteurs se trouvent généralement contraints au plan financier, et conservent donc les anciennes techniques, qui paraissent relativement moins coûteuses. Or comme le souligne Myrdal<sup>4</sup>, "c'est dans le secteur agricole que la bataille pour le développement économique à long terme sera gagnée ou perdue". Cette conviction montre le rôle clé que joue l'agriculture dans le développement d'une économie, importance qui se révèle davantage au regard de sa considérable contribution au PIB dans la plupart des économies africaines. Par ailleurs, la Déclaration de MAPUTO en 2003 stipule que chaque pays d'Afrique doit consacrer environ 10% de son budget national au financement de l'agriculture. Mais depuis, peu de pays y sont parvenus<sup>5</sup>. Le financement du Bénin tourne en moyenne autour de 5% sur la période 2003-2009 (Inter-Réseaux, 2013). Face à ce déficit de financement, les agriculteurs, les paysans se tournent de plus en plus vers les Institutions Financières (IFs). Ces dernières restent souvent réticentes à l'octroi de crédit dans le secteur agricole malgré la forte demande qu'elles enregistrent.

Le diagnostic sur le financement de l'agriculture révèle au Bénin que la demande de financement pour assurer le fonctionnement des exploitations agricoles mais également pour faciliter les investissements nécessaires à leur développement est immense. D'après Wampfler (2000) cité par Kodjo et *al.* (2003), la contribution des Institutions Financières (IFs) à l'agriculture était de l'ordre de 6 milliards **francs CFA** en 1997, alors que les besoins de financement de la seule filière coton se chiffraient entre 30 et 40 milliards **francs CFA**. Ce besoin ne cesse de croître d'année en année. Face à ces besoins de financement, l'offre de crédit reste limitée en volume et dans l'espace. Ce gap important entre la demande et l'offre de crédit est souvent expliqué par la difficulté de sécurisation du crédit par les institutions financières (CA<sup>6</sup>, 2015). Kodjo et *al.* (2003) ont analysé la demande de crédit par les agriculteurs ainsi que les facteurs expliquant la faiblesse de l'offre de ces institutions en direction de l'agriculture pour montrer que l'absence de stratégies

<sup>1</sup> Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG), Université d'Abomey-Calavi (UAC).denis.acclassato@yahoo.fr

<sup>2</sup> Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG), Université d'Abomey-Calavi (UAC). azrodolphe@yahoo.fr

<sup>3</sup> Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG), Université d'Abomey-Calavi (UAC). dewanoujel@yahoo.fr

<sup>4</sup> Rapporté par Kendo (2012).

<sup>5</sup> Sept pays africains sur 37 ont atteint ou dépassé le seuil de 10% sur la période 2003-2009.

<sup>6</sup> Courrier Actuel 2015, L'assurance agricole peut-elle redonner au monde rural africain sa lettre de noblesse ?, dossier technique-DT #3, décembre 2015.

de minimisation de risque et la non disponibilité de ressources de long terme expliquent le faible volume des crédits consacré à l'agriculture béninoise. La réalité est que le financement du secteur agricole expose les institutions de crédits à des risques financiers qu'on peut regrouper en trois types lorsqu'on se limite à l'exploitation en ignorant les risques de maladie, de responsabilité civile liés à l'exploitant lui-même. Le premier type de risque concerne le domaine agricole, c'est-à-dire un risque de perte des bâtiments, des terrains ainsi que leurs contenus en cas d'incendie, de tempête et de dégâts des eaux. Le deuxième a trait aux machines agricoles, à savoir les tracteurs, les moissonneuses-batteuses, les équipements roulants, etc. Le troisième type de risque est lié à la perte de l'exploitation, lorsque le sinistre perturbe l'activité agricole avec des conséquences néfastes sur l'exploitation et le rendement. Selon Christen et Pearce (2006), le secteur agricole est de loin reconnu comme étant plus risqué que les secteurs d'activités comme l'industrie. D'ailleurs, les problèmes d'anti-sélection et d'aléa moral découlant de l'asymétrie d'information au sens d'Akerlof (1970) font qu'au niveau du prêt agricole, les taux d'intérêt sont généralement élevés ou alors que les crédits sont simplement rationnés par les institutions financières (IFs) jugeant le secteur trop risqué. Kodjo *et al.* (2003) montrent que les stratégies de minimisation de risque et la non-disponibilité de ressources de long terme expliquent le faible volume des crédits allant à l'agriculture béninoise. Cependant, si un cadre institutionnel organisé permettait une couverture de ces risques, cela améliorerait-il le financement agricole en motivant davantage les intermédiaires financiers ? Dans l'affirmative, les interrelations entre la décision de financement du secteur agricole et la couverture des différents risques méritent encore d'être analysées dans des contextes empiriques variés. Cet article analyse l'effet d'une couverture des risques agricoles sur l'engagement de financement de l'agriculture par les intermédiaires financiers au Bénin. L'article est organisé comme suit : la première partie est consacrée à la revue de littérature, la deuxième expose la méthodologie et les données de l'étude, la troisième présente les résultats, enfin la conclusion synthétise les discussions.

## 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le débat théorique sur les déterminants de la couverture des risques par les intermédiaires financiers (IFs) a débuté par l'introduction des frictions de marché dans le modèle classique de Modigliani et Miller (1958) relatif à la structure optimale du capital. Les travaux empiriques sur le sujet ont permis de relâcher successivement ou conjointement les hypothèses néoclassiques de Modigliani et Miller (Jensen and Meckling, 1976 ; Bradley, Jarell and Han Kim, 1984 ; Baker and Wurgler, 2002). Ces travaux ont ouvert un cadre général d'analyse de la couverture des risques et de la rationalité financière dans les IFs (Froot, Scharfstein et Stein, 1993). Ils soutiennent l'idée que si les imperfections du marché financier rendent les fonds extérieurs obtenus plus chers que les fonds propres, la couverture des risques financiers et le recours à certains instruments sont dans ce cas rationnels et souhaitables. Ainsi, en présence d'imperfections des marchés agricoles, la couverture des risques apporte une réponse à l'aversion au risque des IFs. Elle permet également de régler les problèmes de substitution d'actifs en réduisant la volatilité de cash-flows par l'élimination ou la réduction du risque non systémique (Aretz, Bartram et Dufey, 2007). La couverture des risques par les IFs peut augmenter la valeur de leur patrimoine en réduisant les impayés spécifiques au secteur agricole d'une part et les dépenses associées aux conflits d'agence, d'autre part. La couverture des risques financiers permet aussi d'atténuer les coûts d'agence relatifs au transfert de ressources des créanciers aux paysans. D'une manière générale, la théorie d'agence est souvent analysée à travers le prisme du phénomène d'asymétrie d'information entre le principal et l'agent (Coriat et Weinstein, 1995). Ce phénomène est dû à la rétention plus ou moins volontaire d'informations pertinentes par l'une ou l'autre des parties afin de garder un certain pouvoir décisionnel. Les conflits d'agence entre les agriculteurs considérés comme l'agent et les IFs comme le principal résultent du fait que les deux acteurs ont ou peuvent avoir des aversions aux risques différentes. Cette explication, par les coûts d'agence, est selon certains auteurs, la réelle réponse à la question de pourquoi couvrir (Bessembinder, 1991, Aretz, Bartram et Dufey, 2007) ?

La couverture des risques de financement dans le secteur agricole impose une analyse des causes d'insécurisation du crédit. La compréhension des contraintes liées au financement de l'agriculture passe par la mise en évidence de deux éléments : le niveau de capacité des ménages agricoles et les contraintes liées à l'activité agricole. En considérant une IF et sa clientèle comme un système, Lesaffre et Pesche (2002) range ces facteurs en deux catégories principales. Premièrement, les facteurs exogènes d'insécurisation distinguent les facteurs covariants : naturels (aléas et accidents climatiques), économiques (volatilité des prix agricoles et des prix des intrants) et institutionnels (mauvais fonctionnement de la

justice, mauvaise influence de l'État sur les IFs, problèmes fonciers, mauvaise organisation des marchés agricoles, réglementation bancaire inadaptée). Deuxièmement, les facteurs endogènes d'insécurisation se classent en deux sous-catégories à savoir : les vices de conception (produits financiers inadaptés aux spécificités agricoles, mauvaise appréciation de la qualité des dossiers des emprunteurs, systèmes de garantie inefficace, etc.) et les problèmes de gouvernance tels que les erreurs de management stratégique ou de management opérationnel. Pour les IFs, la sécurisation du crédit repose essentiellement sur la mise en place d'outils et d'instruments visant à se protéger au mieux des risques de non remboursement des crédits octroyés. Bessay (2009) suggère la diversification du portefeuille de prêts, la titrisation de prêts, une couverture par produits dérivés de crédit, ou encore la cession de créances pour se prémunir contre les risques de prêt agricole. Neveu (2000) cité par Lesaffre et Pesche (2002), classe en deux groupes les principaux modes de couverture : les mécanismes hypothétiques et la caution ou aval. Le mécanisme hypothétique regroupe une sûreté généralement rattachée à l'immobilier. En Afrique subsaharienne, on recourt au foncier comme hypothèque possible pour les crédits. Cependant, ce type d'instrument fait peser de gros risques sur les garanties des emprunteurs du secteur agricole en raison des aléas climatiques, des fluctuations des prix des produits agricoles, etc. Le second mécanisme, la caution ou l'aval est crédible si elle est solvable et sa mise en œuvre facile. La caution peut être individuelle ou solidaire. En Afrique subsaharienne, le système le plus répandu en milieu rural reste la caution solidaire. Cette forme de garantie généralement pratiquée par les institutions de microfinance est efficace si le groupe est constitué sur des liens de confiance et d'intérêts mutuels (cautionnement moral d'un leader d'opinion local, secteur d'activités, etc.). Dans ce cas, les montants engagés par les IFs restent modestes (Honlonkou et *al.*, 2006). Ces modes de couverture des risques cohabitent très bien avec le gage, le warrant agricole, la délégation de paiement, le dépôt de garantie, le fonds de garantie, la société de caution mutuelle et la garantie ou caution de l'État. Au delà de ces instruments et de l'utilisation d'outils d'aide à la décision comme le « crédit scoring » pour évaluer la solvabilité d'un emprunteur lors d'un processus d'octroi de crédit, se développent des pratiques anciennes comme le monitoring mais aussi des nouvelles comme l'implication de l'association des producteurs dans la sélection des bénéficiaires, le recours à la centrale des risques des associations de praticiens de la microfinance. Selon Thomas et *al.* (2002), le « crédit scoring » est un ensemble de modèles techniques qui assistent les prêteurs dans le processus de décision d'octroi de crédit. Toutefois, l'accessibilité au financement lorsque cet outil est utilisé peut être compromise pour les individus n'ayant pas d'historique de crédit ou de traces bancaires (Diallo, 2006). Pour gérer les risques liés aux maladies et décès qui occasionnent des dépenses imprévues et perturbent les rendements agricoles, les mécanismes d'assurance santé et décès ont également vu le jour en Afrique. Ces divers outils concourent à la couverture des risques agricoles et devraient mieux faciliter le financement agricole en milieu rural si le cadre institutionnel promouvait les incitations idoines. Le cas échéant, cela améliorerait-il le financement agricole en motivant davantage les intermédiaires financiers ?

## 2. MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES DE L'ÉTUDE

### 2.1 La spécification du modèle

Le comportement des institutions de financement des activités économiques en général et celui du secteur agricole visent leur rentabilité et par suite, leur viabilité. En effet, les IFs cherchent à maximiser leur profit ou leur rentabilité et à minimiser les risques d'insolvabilité des clients. Dans le but de minimiser les risques liés au financement des activités agricoles, les IFs exigent des garanties, imposent des conditions permettant d'améliorer le processus de sélection des projets à financer. Ces conditions et mécanismes constituent d'une manière ou d'une autre des stratégies de couverture des risques pris par les institutions dans le financement du secteur agricole. Comme Kodjo et *al.* (2003)<sup>7</sup> et Kouamé (2013)<sup>8</sup>, nous faisons l'hypothèse qu'il existe une relation linéaire entre le financement (offre de crédits) au secteur agricole et les différents facteurs susceptibles de l'affecter. La forme fonctionnelle du modèle de financement se présente comme suit :

$$Y_i = X_i\beta + \varepsilon_i \quad \forall i = 1, \dots, N \quad (1)$$

où :  $Y_i$  : est le financement du secteur agricole par l'Institution Financière  $i$  ;

<sup>7</sup>Lors de l'analyse des déterminants de l'offre de crédits par les IMF.

<sup>8</sup>Lors de l'analyse du lien entre l'aversion au risque et les caractéristiques personnelles des ménages.

$X_i$  : représente les facteurs déterminants de l'offre de crédits par l'IF dont la couverture des risques ;

$\beta$  : est un vecteur de paramètres inconnus ;

$\varepsilon_i$  : représente les termes d'erreurs qui sont distribués selon une loi  $N(0, \sigma_\varepsilon^2)$ .

Alors, pour bien faire ressortir que le secteur agricole est risqué et qu'il peut ne pas bénéficier du financement au cours d'une période donnée, nous pouvons réécrire :

$$\begin{cases} Y_i = X_i\beta + \varepsilon_i & \text{si } Y_i > 0 \\ Y_i = 0, & \text{sinon} \end{cases} \quad (2)$$

Au regard de l'écriture fonctionnelle (2), il s'agit d'un modèle à variable dépendante limitée ; c'est-à-dire un modèle pour lequel la variable dépendante est continue mais n'est observable que sur un certain intervalle. C'est un modèle qui se situe à mi-chemin entre les modèles de régression linéaires où la variable endogène est continue et observable et les modèles qualitatifs. La structure de base de ces types de modèle à variable dépendante limitée est représentée par le modèle Tobit initié par Tobin (1958) et développé par Maddala (1983). Sa spécification empirique c'est-à-dire celle dans laquelle les différentes couvertures révélées dans la littérature ont été prises en compte, se présente comme suit :

$$\begin{aligned} \text{FINAG}_t = & \beta_0 + \beta_1 \text{PROD}_{t-1} + \beta_2 \text{GARTF}_t + \beta_3 \text{GAREQ}_t + \beta_4 \text{GARI}_t + \beta_5 \text{ALEA\_NAT}_t + \beta_6 \text{CCPRIV}_t + \\ & \beta_7 \text{CCPUB}_t + \varepsilon_t \end{aligned} \quad (3)$$

FINAG représente la proportion de financement consacrée à l'agriculture par l'institution de financement intervenant en milieu rural dans la zone d'enquêtes qu'il s'agisse de mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit, d'institutions de crédit direct, de projets à volet microfinance, de banques et institutions étatiques.

Les variables PRIX, GARI, GARTF, GAREQ, PROD, SUBV, ALEA\_NAT, CCPRIV et CCPUB représentent respectivement les prix antérieurs (PRIX), les garanties immatérielles (GARI), les titres fonciers (GARTF), les autres formes de garanties matérielles (GAREQ), la production antérieure de la localité ( $\text{PROD}_{t-1}$ ), les catastrophes naturelles (ALEA\_NAT), la couverture par contrat privé (CCPRIV) et enfin la couverture par contrat public (CCPUB).

## 2.2 Données et spécification des variables

Les données utilisées dans cette étude sont toutes primaires. Elles sont collectées durant le mois de mai 2014 dans le cadre des enquêtes de terrain du Projet « Efficacité des Politiques Agricoles au Bénin », (EPAB) financé par le fonds compétitif de l'Université d'Abomey-Calavi. Les unités d'enquête sont les institutions de financement (IFs). La collecte de données a été possible grâce à un questionnaire élaboré à cet effet et administré aux institutions financières installées à Glazoué, Savalou, Dassa-Zoumè, Allada et Parakou<sup>9</sup>. Ces zones sont choisies de façon raisonnée en combinant l'importance en communes rurales et la présence d'IFs actives. Les IFs ont été choisies par tirage aléatoire après le dénombrement des institutions installées au Bénin et qui ont reçu une autorisation de la cellule de surveillance des structures financières décentralisées jusqu'en 2013 date de la dernière actualisation. Le choix des unités d'observation a été effectué en combinant l'échantillonnage stratifié et l'échantillonnage aléatoire.

Au regard des contraintes de coûts et du budget, la taille de l'échantillon est déterminée par la méthode des coûts ( $n = B/C_u$  où  $n$  est la taille de l'échantillon,  $B$  le budget disponible et  $C_u$  le coût unitaire du questionnaire). Ainsi, la taille de l'échantillon obtenue dans ces conditions est de 40 institutions de financement réparties à raison de huit IFs par zone.

La variable dépendante choisie (FINAG) est la proportion de financement consacrée à l'agriculture par l'institution. La mesure du financement de l'agriculture utilisée comme variable dépendante est égale au pourcentage du montant de crédits accordés à l'agriculture au cours de l'année 2013 sur le crédit total du portefeuille pendant cette période pour chaque institution de financement. La valeur de FINAG est comprise entre 0% et 100%.

Selon les travaux cités plus haut, les principales variables susceptibles d'expliquer le financement du secteur agricole sont entre autres : les prix antérieurs des produits, les productions antérieures de la

<sup>9</sup>Parakou, troisième ville à statut particulier a une ruralité très marquée au Nord, à l'Est et à l'Ouest.

localité, les aléas climatiques, les garanties matérielles et immatérielles. Pour les prix et les productions, l'année t-1, c'est-à-dire 2012 a été considérée.

- PROD : désigne la production de l'année antérieure (t-1) de la localité. Elle constitue un indicateur de réussite dans l'activité du client toutes choses étant égales par ailleurs. Les anticipations de l'IF pour l'année t sont donc optimistes. Il est attendu à cet effet, un signe positif.
- PRIX : la décision d'octroi de crédits par les IFs dans le secteur agricole dépend de l'analyse de l'évolution des prix antérieurs des biens produits par le demandeur. Des prix du bien en hausse augmentent la chance de financement du producteur et donc une amélioration du taux de financement (FINAG). A défaut, des prix très volatiles perturbent l'analyse et l'engagement de l'IF. Il est attendu un signe positif.
- GARI : mesure le pourcentage des crédits pour lesquels la garantie immatérielle (groupe de caution solidaire, aval de tiers, etc.) seule est utilisée par les clients. Elle constitue une couverture de risque de financement aux yeux des IFs. Pour Honlonkou et *al.* (2006), elle a une influence positive sur le taux de remboursement. On attend donc un signe positif.
- GARTF, GAREQ : mesurent respectivement le pourcentage des crédits pour lesquels les garanties matérielles (immeubles, titres fonciers) et les autres garanties matérielles (équipements et autres matériels) sont utilisées. Elles constituent également un moyen de couverture de risques pour les IFs. Il est attendu un signe positif.
- ALEA\_NAT : désigne la prise en compte des risques naturels que court le secteur agricole à savoir : les conditions climatiques, les ravages, les maladies. Ces risques affectent la productivité de l'activité agricole. Il s'agit d'une variable qualitative. Elle prend la valeur 1 si la décision de financement tient compte de ces facteurs et 0 sinon. Il est attendu un signe négatif.
- CCPRIV : désigne la couverture des risques par un contrat privé. Elle mesure la signature des contrats privés par les IFs pour faire face aux risques de financement du secteur agricole. Ce contrat se manifeste par la présence d'une compagnie d'assurance qui domicilie le produit financier chez l'IF. L'IF impose ce contrat aux bénéficiaires de crédit chez qui elle perçoit un grand risque. Il s'agit d'une variable qualitative qui vaut 1 si le produit d'assurance existe dans l'IF et 0 sinon. Il est attendu un signe positif.
- CCPUB : désigne la couverture des risques par un organisme public. Elle mesure la signature des contrats publics par les IFs pour partager les risques de financement du secteur agricole. Trois grands fonds sont impliqués dans cette forme de couverture à travers des lignes de financement dédiées. Il s'agit du Cadre Général de Gestion des lignes de Crédits (CGGC), du Fonds National de la Microfinance (FNM) et du Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ)<sup>10</sup>. Il s'agit d'une variable qualitative qui prend la valeur 1 s'il existe un contrat public et 0 sinon. Le signe attendu est positif.

Les estimations ont été faites sous le logiciel STATA.12. Les résultats sont discutés dans la partie suivante.

### 3. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

L'enquête qui a porté sur les 40 Intermédiaires Financiers (IFs) a montré que 75% de ces IFs ciblent des personnes physiques et 92,5% des associations et groupements. Pour la plupart, les IFs s'intéressent simultanément à ces deux types de cibles. Les services financiers décentralisés qui incluent majoritairement des institutions de microfinance intervenant en milieu rural, s'intéressent moins aux entreprises régulièrement enregistrées (7,5%) car le type de service offert ne correspond pas aux besoins de ces entreprises formelles. Les institutions de financement fonctionnent généralement sur la combinaison de fonds propres, de subventions étatiques ou de partenaires extérieurs, des dépôts des clients et de refinancement étatique ou des partenaires au développement. Mais en moyenne, 95% des IFs du domaine agricole fonctionnent sur ressources propres. Les dépôts des clients constituent la principale source de financement des activités. Les ONG à volet microfinance reçoivent des subventions des partenaires. Les données collectées montrent que la majorité des institutions évitent de financer l'agriculture. Elles justifient leur désintérêt pour l'agriculture par les risques trop élevés (90%), la méconnaissance du secteur (55%) et le défaut de professionnalisme des agriculteurs (30%). De plus, les institutions de financement se prémunissent contre les problèmes d'aléas naturels et moraux qui accroissent les risques. Plusieurs de ces risques sont non contrôlables par les agriculteurs et certaines structures de garantie n'acceptent pas

<sup>10</sup> Pour plus de compréhension sur les modalités de couverture, confère Acclassato (2010), Wélé et Labie (2016) et le rapport des 10 ans du FNM en 2016.

d'endosser les pertes liées aux impayés dans cette situation. Au delà de cette analyse descriptive des données collectées, il a été procédé à une estimation économétrique pour apprécier l'influence des formes de couvertures sur le niveau de financement de l'agriculture.

Un test préalable de multicollinéarité a été conduit entre les différentes variables explicatives du modèle (3). Il ressort de cette analyse une forte corrélation entre les variables Prix et la Production (0,909). De ce fait, le modèle estimé n'a pas pris en compte la variable PRIX. Les résultats des estimations du modèle Tobit sous STATA.12 sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1 : Résultats de l'estimation du modèle Tobit**

Variable dépendante : FINAG			
Variabiles explicatives	Coefficients	Z-Statistic	P>  z
PROD (1)	10,83***	3,90	0,000
GARTF	0,035	0,39	0,705
GAREQ	0,52	1,65	0,108
GARI	0,12**	2,11	0,043
ALEA_NAT(1)	18,56*	1,77	0,085
CCPRIV (1)	-18,56408***	-2,89	0,007
CCPUB (1)	-0,6626677	-0,24	0,815
Constante	-1,08e-15	-0,00	1,000
<b>Nombre d'observations = 40</b>		<b>Wald chi2 (7) = 35,13</b>	<b>Prob&gt;chi2 = 0,0000</b>
<b>Log likelihood = -131,126</b>			

\*\*\*Significatif à 1% ; \*\*significatif à 5% ; \*significatif à 10%

(1) : modalité rapportée à celle retenue comme référence

Source : estimation des auteurs, 2017

Vu la taille de l'échantillon, nous avons repris l'estimation du modèle Tobit avec la méthode robuste de bootstrap qui permet de refaire un grand nombre de fois l'estimation afin d'avoir des résultats dont les estimateurs sont plus précis. Ainsi, on obtient les résultats d'estimation suivants résumés dans le tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2 : Résultats de l'estimation du modèle Tobit avec la méthode bootstrap**

Variable dépendante : FINAG			
Variabiles explicatives	Coefficients	Z-Statistic	P>  z
PROD (1)	10,83***	5,15	0,000
GARTF	0,034	0,34	0,735
GAREQ	0,52	1,46	0,145
GARI	0,12***	3,38	0,001
ALEA_NAT(1)	18,56	0,76	0,449
CCPRIV (1)	-18,56	-0,76	0,449
CCPUB (1)	-0,66	-0,24	0,812
Constante	1,89e-15	-0,00	1,000
<b>Nombre d'observations = 40</b>		<b>Log likelihood = -131,126</b>	

\*\*\*Significatif à 1% ; \*\*significatif à 5% ; \*significatif à 10%

(1) : modalité rapportée à celle de référence

Source : estimations des auteurs, 2017.

Ces résultats montrent que la prise en compte de la production de l'année antérieure de la localité par l'IF dans sa décision de financement influence positivement et de façon significative le financement de l'agriculture. Ce paramètre constitue pour l'IF un indicateur de réussite dans l'activité pour laquelle le client sollicite le crédit. D'autre part, le financement de l'agriculture est positivement influencé par les garanties immatérielles (groupe de caution solidaire, aval de tiers, etc.). Cette garantie motive davantage le financement de l'agriculture. Ces résultats confirment ceux trouvés par Honlonkou et al. (2006). En effet, selon eux, les garanties immatérielles sont majoritairement utilisées par les institutions de microfinance en raison de leur influence positive sur le taux de remboursement. Ce type de garantie semble plus rassurant pour les IFs (composées majoritairement des IMF) à cause des groupes de caution solidaire ou des avaliseurs qui fonctionnent par pressions sur les membres ou l'emprunteur pour le retour des fonds. Toutefois, ce type de garantie peut être défaillant (risque de non-solvabilité) si les groupes solidaires sont constitués de façon mécanique.

Par ailleurs, il ressort des résultats de l'estimation que la couverture des risques par des contrats privés et publics n'a pas d'influence significative sur le financement de l'agriculture. Aussi, pour apprécier l'effet de

chaque type de couverture sur le niveau de financement de l'agriculture, des effets marginaux ont été prédits. Ils se présentent comme suit :

**Tableau 3 : Estimation des effets marginaux**

Predictive margins Number of obs = 40			
Model VCE : Bootstrap			
Variable dépendante : FINAG			
Variables explicatives	Effets	Z-Statistic	P>  z
PROD			
(0)	10,84***	5,68	0,000
(1)	21,67***	11,61	0,000
ALEA_NAT			
(0)	0,59	0,03	0,979
(1)	19,16***	9,05	0,000
CCPRIV			
(0)	35,86	1,50	0,134
(1)	17,29***	13,49	0,000
CCPUB			
(0)	18,86***	10,65	0,000
(1)	18,19***	6,89	0,000

\*\*\*Significatif à 1% ; \*\*significatif à 5% ; \*significatif à 10%

(0) : modalité de référence

(1) : modalité rapportée à celle de référence

Source : résultats d'estimation sous SATAT.12.

L'analyse du tableau 3 montre que les IFs qui détiennent une couverture des risques par un contrat privé financent les activités agricoles à hauteur de 17,29%. En revanche, sous couverture financière publique, les chances de financer l'agriculture ou non sont quasiment les mêmes (18,19% et 18,86%). Ce qui dénote une confiance supérieure dans la couverture privée par rapport à la couverture publique lorsque les IFs s'engagent à financer l'agriculture.

La couverture représente toute action pouvant garantir aux IFs la récupération de leurs ressources investies. Il s'agit de politiques mises en place pour obliger le producteur à supporter la couverture de l'IF en cas d'échec du projet financé. Cependant, les résultats de l'estimation montrent un effet non significatif des couvertures dans le financement de l'agriculture. Ces résultats se justifient par le fait que les assureurs, surtout privés, s'impliquent très peu pour le moment dans le prêt agricole à cause de la nature des risques et de leur probabilité d'occurrence qui ne sont pas clairement identifiées. Il faut une masse critique d'interventions pour déclencher un effet significatif. Pour y arriver, les réflexions peuvent s'orienter vers une forme d'assurance spécifique qui impliquerait les IFs, les assureurs privés, les agriculteurs et l'État.

## CONCLUSION

Les risques liés à l'activité agricole notamment dans les pays en développement sont une contrainte majeure au financement de l'agriculture. Un mode adapté de couverture des risques devrait en favoriser le financement. La présente étude a identifié les contraintes et analysé l'effet de la couverture des risques sur le financement de l'agriculture en milieu rural. Un modèle Tobit avec la méthode de régression bootstrap a été estimé et les résultats montrent que le pourcentage de crédits accordés suivant la garantie immatérielle utilisée par les clients (groupe de caution solidaire, aval de tiers, etc.) et la production de l'année antérieure de la localité constituent les principaux facteurs qui influencent le financement de l'agriculture. Cependant, les couvertures publique et privée ont pour le moment un impact limité sur le financement de l'agriculture au Bénin compte tenu des risques qui caractérisent ce secteur. Les politiques envisagées doivent inciter les compagnies d'assurance à s'intéresser davantage à l'agriculture. Une couverture mixte engageant l'État et le privé autour d'un fonds de risques agricoles aidera à vaincre la réticence des intermédiaires financiers opérant dans le monde rural.

## BIBLIOGRAPHIE

ACCLASSATO D. (2010) Le microcrédit entre shopping institutionnel et ciblage des plus pauvres, *Mondes en développement*, n° 152, 31-44.

- AKERLOF G. (1970) The market for "Lemons": Quality uncertainty and the market mechanism, *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 84, n° 3, 488-500.
- ARETZ K., BARTRAM S., DUFEY G. (2007) Why heldge ? Rationales for corporate hedging and value implications, *The Journal of Risk Finance*, 8(5), 434-449.
- BAKER M., WURGLEY J. (2002) Market timing and capital structure, *The journal of finance*, vol. LVII, n° 1, February, 1-32.
- BESSAY S. (2009) *Les enjeux du financement agricole en Afrique de l'Ouest*, Mémoire présenté et soutenu pour la Maîtrise en Administration des Affaires. École des Sciences de la Gestion, Université du Québec, Montréal.
- BESSEMBLINDER H. (1991) Forward Contracts and Firm Value: Investment Incentive and Contracting effects, *The Journal of Financial and Quantitative Analysis*, vol. 26, n° 4, 519-532.
- BRADLEY M., JARELL G. A., HAN KIM C. (1984) On the existence of an optimal capital structure: Theory and evidence, *The Journal of finance*, vol. 39, Issue 3, 857-878.
- CHRISTEN R., PEARCE D. (2006) Managing risks and designing products for agricultural microfinance, Occasional Paper, International Fund for Agricultural Development, 1i.
- CORIAT B., WEINSTEIN O. (1995) *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, Librairie générale française, Coll. Le livre de poche, n° 519.
- DIALLO B. (2006) Un modèle de "credit scoring" pour les institutions de microfinance africaine : le cas de Nyesigiso au Mali, LEO, Université d'Orléans, mai, 48p.
- FNM (2016) Atelier sur le rapport des 10 ans d'activités du Fonds National de la Microfinance au Bénin.
- FROOT K. A., SCHARFSTEIN D. S., STEIN J. C. (1993) Risk management: coordinating, corporate investment and financing policies, *Journal of finance*, vol. XLVIII, n° 5, 1629-1658.
- HONLONKOU A. N., ACCLASSATO D. H., QUENUM C. V. (2006) Déterminants de la performance de remboursement dans les institutions de microfinance au Bénin, *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77, n° 1.
- INTER-RÉSEAUX (2013) Politiques agricoles et finances publiques en Afrique : éléments de suivi et d'évaluation depuis Maputo, *Bulletin de synthèse, souveraineté alimentaire*, n° 9, mars.
- JENSEN M. C., MECKLING W. (1976) Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure, *Journal of Financial Economics* 3, 305-360.
- KENDO T. C. S. (2012) Développement du secteur financier et financement de l'activité agricole dans un contexte de crise alimentaire : quelle place pour la micro-finance ?, Développement durable et territoires [En ligne], vol. 3, n° 3, décembre, consulté le 24 février 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9433>
- KENDO T. C. S., BAYE F., FONDO S. (2010) Développement du secteur financier et réduction de la pauvreté selon le genre : cas du milieu rural Camerounais, In Banque Africaine de Développement et Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies (eds), *Globalisation, institutions et développement économique de l'Afrique. Actes de la Conférence Économique Africaine 2008*, Paris, Economica, 89-112.
- KODJO M. K., ABIASSI E. K., ALLAGBE M. C. (2003) Le financement de l'agriculture Béninoise dans un contexte de libéralisation : contribution de la microfinance, *Cahier de Recherche ELIFID*, 03-5.
- KOUAMÉ B. E.-H. (2012) *Risk aversion and agricultural decision-making under uncertainty : evidence from cocoa farmers in western Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat, Université de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire, septembre.
- LESAFFRE D., PESCHE D. (2002) Microfinance et sécurisation du crédit aux exploitations familiales, Document d'introduction aux débats du thème n°2 lors du Séminaire international "Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?", Dakar, janvier.
- NEVEU A. (2000) Note sur le risque et les garanties spécifiques à l'agriculture dans les pays en développement, Inter-Réseaux <http://www.inter-reseaux.org/themes/financement/RTF/Neveu1.rtf>.
- MADDALA G. S. (1983) *Limited-Dependent and Qualitative Variables in Economics*, New York, Cambridge University Press, 401p.
- MODIGLIANI F., MILLER M. H. (1958) The cost of capital, corporation finance, and the theory of investment, *American Economic Review*, vol. XLVIII, n° 3, June, 261-297.
- THOMAS L. C., EDELMAN D. B., CROOK J. N. (2002) *Credit scoring and its applications*, Philadelphia, Society for Industrial and Applied Mathematics.
- TOBIN J. (1958) Estimation of Relationships for Limited Dependent Variables, *Econometrica*, 26, 24-36.
- WAMPFLER B. (2002) Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de la libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?, ATP-CIRAD 41/97, Séminaire International, Dakar, Sénégal.
- WAMPFLER B. (2000) Le financement de l'agriculture dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? *Techniques Financières et Développement*, n° 59-6, juillet-octobre, 61-70.
- WÉLÉ P., LABIE M. (2016) Efficacité des programmes publics en microfinance et inclusion financière. L'exemple du Bénin, *Revue Tiers Monde*, n° 225, 77-99.

## L'importance du rapport socio-économique à l'environnement dans le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique

Mamoudou CAMARA<sup>1</sup>

La montée des préoccupations environnementales au début des années 1970 a marqué un tournant décisif dans la perception du rapport de l'Homme à l'environnement, car c'est une période qui est caractérisée par une prise de conscience de l'Homme sur sa responsabilité dans la préservation de l'environnement (notamment avec la publication de plusieurs rapports sur les limites écologiques de notre mode de développement et l'organisation de plusieurs conférences sur l'environnement). Depuis cette période, la nature du rapport de l'Homme à l'environnement est de plus en plus reconnue comme un facteur déterminant dans la préservation de l'environnement. Ce rapport s'exprime, d'une part, par le degré d'engagement d'une société dans la préservation de l'environnement, et d'autre part, par la façon dont les problèmes environnementaux sont gérés dans un pays.

Dépendant des préoccupations socio-économiques d'une société à une époque donnée, le rapport à l'environnement peut être positif ou négatif. Lorsqu'il est positif (un rapport socio-économique favorable à l'environnement), le rapport socio-économique à l'environnement est non seulement susceptible de favoriser à lui seul le découplage à travers un changement des comportements, mais aussi de stimuler certains mécanismes à la base du découplage (comme le changement technologique et le changement structurel) tout en limitant leurs effets pervers sur l'environnement. De ce fait, c'est un facteur qui nous paraît déterminant dans le découplage qui est un des principaux objectifs du développement durable. Ce découplage correspond à une rupture des liens entre les « maux environnementaux » et les « biens économiques » (OCDE, 2002).

Le rapport socio-économique à l'environnement impacte le découplage à travers deux composantes complémentaires : le degré de préoccupation écologique et l'efficacité de la régulation environnementale. Le degré de préoccupation écologique se manifeste par le degré d'implication des différents acteurs de l'économie (l'État, les citoyens et les entreprises) dans la préservation de l'environnement dans un pays. Ce facteur est positivement lié au niveau de revenu, dans la mesure où les individus sont généralement disposés à consacrer plus de revenu à la protection de l'environnement à mesure que leur niveau de vie augmente. Certaines hypothèses économiques vont aussi dans ce sens, en particulier celle sur la courbe de Kuznets environnementale (CKE). Dans cette hypothèse, il est soutenu qu'à partir d'un certain niveau de revenu, le degré de préoccupations environnementales tend à augmenter. Cette augmentation de la sensibilité environnementale s'explique par le fait que dans les priorités d'une population, la préservation de l'environnement ne vient généralement qu'après la satisfaction des besoins fondamentaux (nourriture, logement, habillement, etc.). En plus, les menaces environnementales ne sont pas en général suffisamment visibles pour pousser les citoyens à considérer la préservation de l'environnement comme une priorité

---

<sup>1</sup> Clersé-Lille 1. moudlcamara@yahoo.fr

absolue au même titre que la satisfaction des besoins fondamentaux. Quant à la régulation environnementale, elle décrit les moyens d'action par lesquels les pouvoirs publics internalisent les externalités environnementales dans les comportements de consommation et de production. L'efficacité de ces moyens d'action dépend à la fois de la qualité des institutions et de celle de la gouvernance dans un pays. Ces facteurs varient aussi significativement selon le niveau de développement des pays.

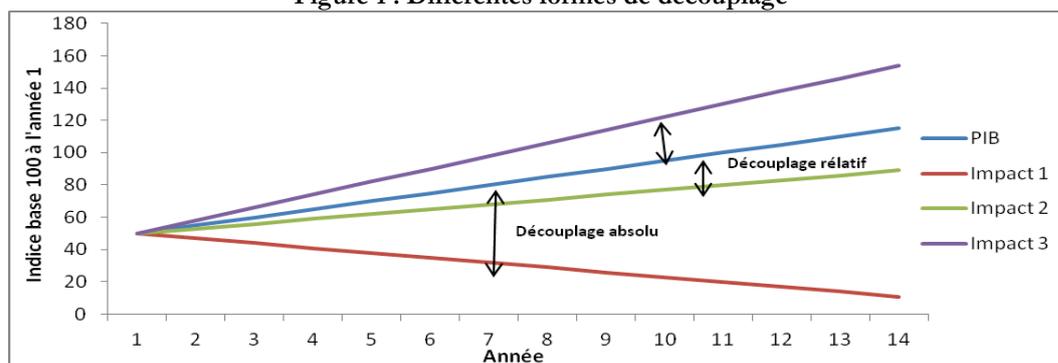
Ainsi, c'est la complémentarité entre ces deux composantes qui permet au rapport socio-économique à l'environnement de devenir un élément moteur dans le découplage. En d'autres termes, en présence d'une sensibilité écologique forte et d'un cadre institutionnel adéquat dans un pays, les consommateurs et les producteurs peuvent facilement intégrer les contraintes environnementales dans leurs comportements. Ces changements de comportements peuvent favoriser le développement des technologies propres et l'abandon de certaines activités très nuisibles à l'environnement au profit d'autres activités moins nuisibles à l'environnement, ce qui au final peut conduire au découplage. Cependant, en l'absence d'un rapport socio-économique favorable à l'environnement, les agents économiques tiennent très peu compte de l'impact de leurs activités sur l'environnement. Dans ce contexte, le changement technologique et le changement structurel n'entraînent pas forcément un découplage (Camara, 2015). En effet, en l'absence d'un rapport socio-économique favorable à l'environnement, ces deux facteurs peuvent même contribuer à la dégradation de l'environnement. Le changement technologique (un gain d'efficacité) peut se traduire par une augmentation de la consommation des ressources naturelles et de la pollution à travers « l'effet rebond ». Quant au changement structurel, s'il n'est pas guidé par des objectifs écologiques, il peut se faire aussi au détriment de l'environnement à travers un accroissement des activités intensives en pollution. Ainsi, dans ce papier, nous pensons que l'existence d'un rapport socio-économique favorable à l'environnement dans un pays est susceptible non seulement d'orienter les facteurs du découplage vers les objectifs de développement intégrant l'environnement, mais aussi de limiter leurs effets pervers sur l'environnement (comme l'« effet rebond » ou les « fuites de carbone »).

Pour mettre en évidence ce rôle déterminant du rapport socio-économique à l'environnement dans le découplage, cet article est organisé en trois parties. La première porte sur l'analyse des mécanismes à la base du découplage. La deuxième montre le rôle moteur du rapport socio-économique à l'environnement dans le découplage. Enfin, la troisième s'intéresse aux liens entre le rapport socio-économique à l'environnement et le niveau de développement d'un pays.

## 1. LES PRINCIPAUX MÉCANISMES À LA BASE DU DÉCOUPLAGE

Pour respecter leurs engagements en termes de réduction de la pollution, les États optent généralement pour une stratégie conciliant croissance économique et réduction des pressions sur l'environnement. Cette stratégie qui porte sur le concept de découplage leur semble préférable à d'autre consistant à limiter volontairement la croissance. Le découplage est un concept récent dont l'origine remonte au début des années 2000 (Freitas et Kaneko, 2011), notamment dans les travaux de l'OCDE (UNEP, 2011). Ensuite d'autres organismes comme l'UNEP en 2011 et 2014 ou encore l'Union européenne vont s'y intéresser. L'une des caractéristiques de ce concept est sa complexité, liée entre autres à son caractère multidimensionnel. Le découplage se décline selon plusieurs dimensions : formes (découplage relatif et absolu, cf. figure 1), types (découplage en termes de ressources ou d'impact), échelles d'étude (locale, régionale, nationale, mondiale) et niveaux d'analyse dans l'économie (microéconomie, mésoéconomie et macroéconomie).

Figure 1 : Différentes formes de découplage



Source : auteur.

Lorsque le découplage est possible, il apparaît principalement à travers deux mécanismes : le changement technologique et le changement structurel.

### *1.1 Le découplage pendant un changement technologique*

Le progrès technique se traduit généralement par une plus grande efficacité dans le processus de production. D'un point de vue environnemental, cela correspond à une amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources et par une diminution de l'intensité de pollution. De ce fait, le progrès technique est considéré tant dans la littérature (notamment dans la théorie néoclassique) qu'au niveau des États (avec la promotion des technologies propres) et institutions internationales (par exemple, les transferts de technologie entre les pays), comme un des principaux moyens pour parvenir au découplage. Avec le progrès technique, le découplage apparaît dans un pays à la suite d'une innovation technologique de grande ampleur. Il se produit lorsqu'on remplace les anciennes technologies considérées très polluantes au profit d'une nouvelle technologie relativement peu polluante et sobre en énergie. Mais une fois le changement technologique achevé, dans le cas de nombreux polluants (notamment le CO<sub>2</sub> et le SO<sub>2</sub>), le re-couplage va se produire, car non seulement, la nouvelle technologie n'est pas totalement propre, mais aussi elle ne touche pas généralement toutes les activités de l'économie. Le degré de découplage dépendra de l'ampleur (étendue du changement technologique) et du type d'innovation (incrémentale ou radicale). Autrement dit, l'impact de ce changement technologique sur le degré de découplage dépendra non seulement du nombre d'activités touchées par cette innovation, mais aussi des écarts d'intensité énergétique entre la nouvelle technologie et les anciennes technologies.

### *1.2 Le découplage pendant un changement structurel*

Tout comme le changement technologique, le découplage peut apparaître pendant un grand changement structurel dans l'économie. Ce découplage se produit lorsqu'un pays abandonne des secteurs très intensifs en pollution au profit des secteurs relativement peu intensifs en pollution, ce qui se traduit par un découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique. Le degré de découplage dépendra non seulement de l'écart de l'intensité de pollution entre les deux secteurs (par exemple, lorsque cette restructuration se fait essentiellement entre les activités sidérurgiques et les activités de services à la personne), mais aussi du niveau d'activités dans ces secteurs (c'est-à-dire la part de ces secteurs dans l'économie). Par exemple, plus la taille d'un secteur intensif en pollution est importante, plus sera fort le découplage à la suite de la baisse de ses activités. Comme dans le cas du changement technologique, la dynamique de découplage va s'interrompre à la fin d'un changement structurel. En effet, les autres activités qui n'ont pas été touchées par le changement structurel vont continuer à générer de la pollution, de même le secteur en croissance, aussi petit soit-il, va-t-il aussi en générer. Si le changement technologique et le changement structurel apparaissent comme les principaux mécanismes conduisant au découplage, pour autant ils sont insuffisants, la plupart du temps, pour réaliser le découplage dans un pays en l'absence d'un rapport socio-économique favorable à l'environnement.

## **2. LE RAPPORT SOCIO-ÉCONOMIQUE À L'ENVIRONNEMENT**

### *2.1 Les principales composantes du rapport socio-économique à l'environnement*

Le rapport socio-économique à l'environnement est composé de deux facteurs : le degré de préoccupation écologique, qui reflète le degré d'engagement des acteurs d'un pays à faire face aux problèmes environnementaux, et la régulation environnementale qui décrit la façon dont les problèmes environnementaux sont gérés dans le pays.

#### *2.1.1 Le degré de préoccupation écologique*

Un degré de préoccupation écologique élevé est l'une des caractéristiques d'un rapport socio-économique favorable à l'environnement. Il se manifeste par l'implication dans la préservation de l'environnement des différents acteurs qui peuvent être regroupés en trois groupes : les entreprises, les consommateurs (les citoyens) et les pouvoirs publics. Chacun d'entre eux peut avoir, à différents degrés, une influence sur les autres. Cependant, l'impact de ces sensibilités écologiques sera assez limité si la prise de conscience ne se traduit réellement qu'au niveau d'un seul acteur. Par ailleurs, certains économistes se montrent très

réservés quant à la capacité des consommateurs (Boidin et Rousseau, 2011) ou des entreprises (Sobel et Postel, 2011) à conduire de façon isolée (notamment sans l'implication des pouvoirs publics) l'économie vers un développement soutenable. Ainsi, malgré l'importance que peut avoir chacun de ces trois acteurs dans la gestion des problèmes environnementaux, cela ne peut réellement favoriser le découplage que s'il y a une synergie d'action entre eux, donc si chaque acteur influence positivement le comportement de l'autre (cf. figure 2).

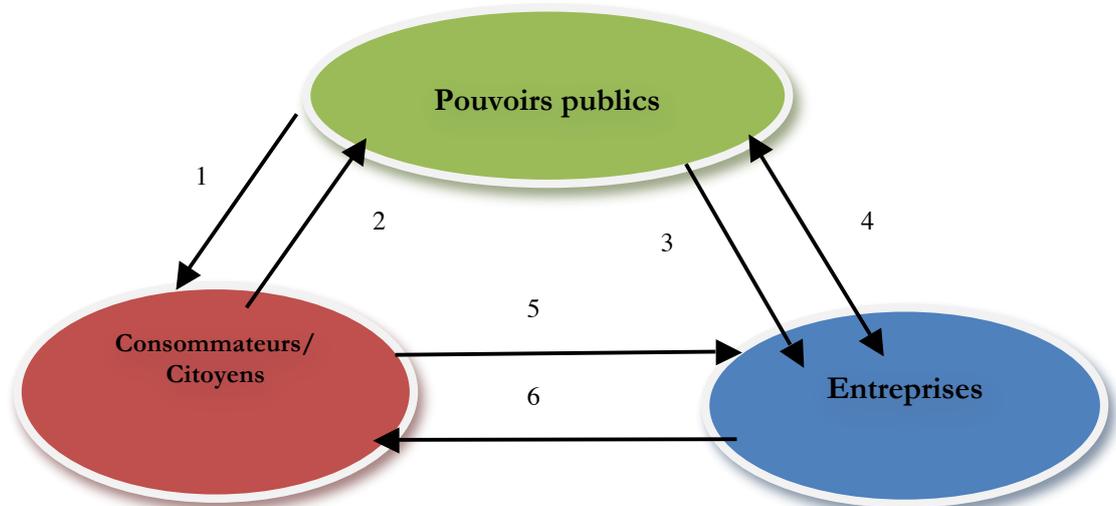
Au niveau des entreprises, la sensibilité aux problèmes environnementaux se manifeste par leur degré de responsabilité environnementale. Étant en partie responsable de la dégradation de l'environnement, elles peuvent prendre des initiatives en sa faveur. Vis-à-vis des consommateurs (flèche 6, figure 2), elles peuvent orienter les choix de consommation vers les produits répondant plus aux normes écologiques en mettant en avant des vertus écologiques des produits dans leurs politiques marketing. Par exemple, aujourd'hui, il n'est pas rare de voir sur les emballages des informations indiquant que le produit a été fabriqué dans le respect de certaines normes environnementales (provenance des matières premières, caractère recyclable de certains constituants du produit, etc.). Dans l'automobile, les vertus écologiques des véhicules deviennent de plus en plus un argument marketing dans les salons de l'auto. Dans leurs rapports avec les pouvoirs publics, certaines entreprises engagées dans la préservation de l'environnement peuvent être à l'initiative de la création des labels de qualité. Pour garantir la crédibilité de ces labels ou rendre obligatoires certaines normes de fabrication à toutes les entreprises, elles peuvent solliciter la collaboration des pouvoirs publics (flèche 4, figure 2). Ces normes (comme les normes ISO14001 ou le label NF en France) qui sont gérées par les organismes nationaux ou internationaux, servent de preuves qu'une entreprise fabrique ses produits dans le respect de certaines normes environnementales.

Tout comme les entreprises, les citoyens (qui sont aussi les consommateurs) peuvent également contribuer à la réduction des pressions sur l'environnement des activités économiques en influençant les comportements des deux autres acteurs de l'économie. Face aux entreprises (flèche 5, figure 2), les citoyens en tant que consommateurs peuvent privilégier les produits dont la fabrication répond aux normes écologiques, et en revanche critiquer les entreprises et les produits répondant moins aux critères écologiques. Une telle action est susceptible de pousser les entreprises à intégrer les critères écologiques dans toute la chaîne de production jusqu'à en faire un argument de vente. Envers les pouvoirs publics (flèche 2, figure 2), les citoyens ont la possibilité d'influencer directement leurs décisions par les pressions politiques. En effet, au travers d'ONG et de mouvements politiques, les citoyens peuvent mettre de la pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils s'engagent suffisamment dans la préservation de l'environnement. Cette évolution dans l'engagement des pouvoirs publics pour l'environnement se traduit, entre autres, par la participation de l'État à de nombreux accords internationaux sur l'environnement et à la mise en place et au renforcement des mesures environnementales.

Les pouvoirs publics, par leurs prérogatives dans l'élaboration et l'application des lois et règlements, peuvent jouer un rôle fondamental dans la prise en compte des contraintes environnementales dans toutes les activités économiques. Leur degré de préoccupation écologique peut se mesurer par le degré de sévérité des réglementations environnementales, le nombre de réglementations environnementales ou le nombre d'accords internationaux ratifiés. Ces différents éléments servent d'indicateurs aux autres acteurs de l'économie sur la détermination des pouvoirs publics à réduire les pressions environnementales, ce qui au final peut faire évoluer les modes de consommation et de production dans une économie. Au niveau des consommateurs (flèche 1, figure 2), pour favoriser les comportements éco-responsables, les pouvoirs publics peuvent utiliser différents moyens traditionnels pour influencer les comportements de consommation. Ces moyens portent sur les normes et interdictions dont la sévérité et l'ampleur peuvent amener les consommateurs à tenir compte des contraintes environnementales. Par exemple, la mise en place d'un système de stationnement payant dans les centres villes ou l'augmentation du prix des tickets de stationnement peut amener les usagers à privilégier les transports en commun, les vélos ou la marche pour effectuer certains trajets. Au niveau des entreprises (flèche 3, figure 2), ces différents facteurs (notamment une réglementation stricte) peuvent induire deux effets : d'une part, stimuler l'innovation technologique en poussant les entreprises à développer les techniques pour produire les biens conformes aux normes environnementales et, d'autre part, orienter l'économie vers les activités moins intensives en pollution au détriment de celles considérées très polluantes. Dans la littérature, l'idée selon laquelle une réglementation environnementale stricte peut stimuler l'innovation verte repose principalement sur l'hypothèse de Porter. D'après cette hypothèse, une réglementation environnementale stricte mais flexible (donc bien élaborée) entraîne non seulement une réduction des pressions sur l'environnement, mais engendre également des bénéfices pour les entreprises qui y sont soumises, gains qui souvent dépassent les coûts supportés par les firmes pour se conformer à la réglementation (Porter, 1991). Selon Porter et Van Der Linde (1995), la

réglementation environnementale incite les entreprises à innover. Pour Dasgupta et *al.* (2002) ou Stewart (2010) la sévérité de la réglementation environnementale est un facteur déterminant pour pousser les entreprises à développer les innovations vertes.

**Figure 2 : Différents canaux d'interaction entre les principaux acteurs du découplage dans un pays**



Source : auteur.

Mais pour que ces différents acteurs puissent interagir efficacement entre eux, l'existence d'instruments de régulation adéquats et d'institutions de qualité s'avère nécessaire. Ces facteurs institutionnels servent de moyens de codification des canaux d'interaction entre les différents acteurs de l'économie.

### 2.1.2 L'efficacité de la régulation environnementale

L'efficacité des politiques environnementales dans un pays est dans une large mesure liée à la qualité des institutions (comme la transparence dans la gestion des choses publiques, le respect des droits et libertés des citoyens, le niveau de corruption, la compétence des fonctionnaires, etc.) (Camara, 2015). En effet, ces facteurs institutionnels conditionnent la bonne application des mesures environnementales. Par exemple, la transparence dans la gestion des choses publiques peut avoir un impact sur la confiance que les citoyens témoignent envers les institutions d'un pays, et par conséquent sur le degré de respect des réglementations environnementales. À l'inverse, une absence de transparence dans la gestion des choses publiques nuit à la bonne application des mesures environnementales. Cette situation ne favorise pas un climat de confiance entre les pouvoirs publics qui élaborent et veillent à l'application des mesures environnementales et les administrés (citoyens et entreprises) qui ne leur accorderont pas beaucoup d'importance. Ainsi, malgré l'efficacité en théorie d'une mesure environnementale, ce peu de confiance des administrés dans les institutions empêchera ces mesures environnementales de produire tous les effets escomptés. L'un des facteurs qui contribue aussi au renforcement des institutions dans un pays est le respect des droits et libertés des citoyens. Cette garantie des droits ouvre la possibilité aux citoyens mobilisés à travers les ONG et les mouvements politiques d'exiger un plus grand engagement des pouvoirs publics dans la préservation de l'environnement. Une meilleure protection des droits civils permet aux citoyens d'attaquer les entreprises pour leur demander réparation des externalités négatives qu'elles causent à l'environnement. L'efficacité des mesures environnementales est liée aussi à des facteurs, comme la compétence des fonctionnaires, car une administration de qualité facilite l'élaboration des mesures environnementales adaptées au contexte socio-économique et culturel du pays (notamment le système économique et politique en vigueur). Par conséquent, de telles mesures environnementales sont susceptibles de rencontrer moins d'opposition au niveau des citoyens. Comme le montrent plusieurs travaux (notamment Panayotou, 1993 ; Batthari et Hamming, 2001 ; Culas, 2006), ces facteurs institutionnels exercent un impact déterminant sur le découplage.

## 2.2 Le rôle déterminant du rapport socio-économique à l'environnement dans le découplage

Lorsqu'il est positif, le rapport socio-économique à l'environnement non seulement stimule une dynamique de découplage, mais limite certains effets pervers des mécanismes à la base du découplage.

### 2.2.1 *Le rapport socio-économique à l'environnement comme élément moteur du découplage*

Un rapport socio-économique favorable à l'environnement est susceptible non seulement de faire évoluer positivement les comportements de consommation et de production, mais aussi de stimuler les autres déterminants du découplage (notamment le changement technologique et le changement structurel). En effet, lorsqu'il y a une conscience écologique forte et des mesures environnementales adéquates dans un pays, cela facilite la prise en compte par les agents économiques des contraintes environnementales dans leurs comportements. Au niveau des consommateurs, cette situation se traduit par des choix de consommation de plus en plus guidés par des considérations écologiques, comme le fait de privilégier l'achat des produits répondant plus aux normes écologiques. Au niveau des pouvoirs publics, un rapport socio-économique favorable à l'environnement se traduit par la mise en place des mesures incitatives (subventions, primes à la casse, etc.) ou contraignantes (taxes carbone, permis de pollution) bien élaborées visant à contrôler les comportements des agents économiques et à les guider vers des comportements responsables d'un point de vue écologique. Concernant les entreprises, l'existence d'une conscience écologique forte et d'une gouvernance environnementale de qualité se traduit par la recherche de l'efficacité dans la fabrication des produits, le développement des activités moins intensives en pollution, etc. Par exemple, le fait d'utiliser les matières recyclables ou des machines plus efficaces dans le processus de production. Au final, l'internalisation des préoccupations écologiques dans les comportements des agents économiques peut favoriser l'innovation verte et le développement des activités moins nuisibles à l'environnement (comme les activités de services, les emplois verts, etc.) aux dépens d'autres activités. Certains travaux, notamment ceux de l'OCDE (2013) sur l'innovation verte dans le tourisme ou encore ceux de Etsy et Porter (2005) confirment l'impact déterminant d'un rapport socio-économique favorable à l'environnement dans un pays pour stimuler l'innovation verte. Pour ces derniers, en présence d'un cadre institutionnel adéquat et d'un degré de préoccupation écologique élevé (particulièrement au niveau des pouvoirs publics), la régulation environnementale stimule l'innovation verte. Mais, bien que la régulation environnementale soit considérée dans une large mesure comme un facteur favorable au découplage, elle peut favoriser aussi certains effets pervers. Ces derniers se manifestent par des phénomènes comme les « fuites de carbone » ou encore « l'effet rebond ». Cependant, l'existence d'un rapport socio-économique favorable à l'environnement dans un pays peut limiter l'ampleur de ces phénomènes.

### 2.2.2 *L'influence du rapport socio-économique à l'environnement sur les effets pervers des politiques environnementales*

Comme nous le soutenons dans cet article, un rapport socio-économique favorable à l'environnement dans un pays se traduit par une forte implication des pouvoirs publics dans la préservation de l'environnement. La sévérité et le nombre de réglementations environnementales sont généralement considérés comme des signaux du degré de détermination des pouvoirs publics à préserver l'environnement. Une réglementation environnementale stricte est censée contraindre les entreprises à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement à travers une efficacité améliorée de l'utilisation des ressources énergétiques. Ce gain d'efficacité se traduit non seulement par une moindre utilisation des ressources énergétiques, mais aussi par une baisse de l'intensité de la pollution. Cependant, la réglementation environnementale peut produire certains effets pervers conduisant parfois même à l'aggravation des problèmes environnementaux. Ces effets peuvent se manifester sous forme de « fuites de carbone » et/ou d'« effet rebond ».

Les « fuites de carbone » sont décrites par les économistes comme une migration des industries polluantes d'un pays strict en termes de réglementation environnementale vers les pays laxistes, considérés comme des "havres de pollution" (particulièrement les pays en développement). Par conséquent, c'est un phénomène qui est considéré comme une conséquence négative d'une réglementation environnementale dans la mesure où il correspond à un déplacement des problèmes environnementaux d'un pays à un autre au lieu d'une diminution. Bien que son ampleur reste difficile à évaluer, plusieurs travaux tendent à confirmer l'existence de ce phénomène (Peters et Hertwich, 2008 ; Reinaud, 2008 ; Antimiani et al., 2013 ; Dechezleprêtre et Sato, 2014 ; Paroussos et al., 2015). Mais nous pensons qu'un rapport socio-économique favorable à l'environnement est susceptible de limiter l'ampleur de ce problème. En effet, lorsque le degré de préoccupation écologique est élevé (notamment un fort engagement des entreprises dans la préservation de l'environnement), la mise en place d'une réglementation environnementale peut être favorablement accueillie par un plus grand nombre d'entreprises, ce qui va limiter le nombre de celles voulant s'y soustraire.

Quant à "l'effet rebond", il est généralement défini comme une augmentation de la consommation d'un bien ou d'un service suite au gain d'efficacité obtenu dans la production de ce bien (ou d'un autre bien). Ce phénomène est considéré comme un effet pervers des réglementations environnementales dans le sens où

le gain d'efficacité énergétique ne va pas forcément aboutir, au niveau global, à une baisse des pressions environnementales, mais plutôt à leur maintien, voire à leur aggravation. Comme les "fuites de carbone", l'ampleur de ce phénomène est difficile à évaluer à cause du manque de données fiables (UKERC, 2007), mais son existence ne fait plus aucun doute. Un rapport socio-économique favorable à l'environnement est susceptible d'en limiter l'ampleur. Lorsque le degré de préoccupation écologique est élevé dans un pays (notamment une sensibilité écologique forte chez les consommateurs), les agents économiques (surtout les ménages riches) ne modifieront pas leur niveau de consommation d'un bien ou d'un service à la suite de la baisse de prix induite par la réduction de leurs coûts de production.

Outre qu'il stimule les mécanismes à la base du découplage, le rapport socio-économique à l'environnement limite l'impact de certains effets pervers des mesures environnementales sur le découplage. Cependant, la nature du rapport socio-économique à l'environnement varie selon les pays en fonction de leurs niveaux de développement.

### **3. LIENS ENTRE LE RAPPORT SOCIO-ÉCONOMIQUE À L'ENVIRONNEMENT ET LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT D'UN PAYS**

Par ses composantes (degré de préoccupation écologique et efficacité de la régulation environnementale), la nature du rapport socio-économique à l'environnement dans un pays peut être influencée par certains aspects du développement de ce pays. Ce lien nous paraît positif dans la mesure où ces composantes du rapport socio-économique à l'environnement sont des facteurs qui évoluent positivement avec le niveau de vie. Dans la littérature, l'une des principales hypothèses soutenant l'existence d'une relation positive entre le niveau de développement d'un pays et la qualité de la régulation environnementale porte sur la courbe de Kuznets environnementale (CKE). Selon cette théorie, dans les premiers stades de développement d'un pays, l'environnement fait l'objet de très peu d'attention étant donné que le pays ne dispose pas suffisamment de moyens (financiers, technologiques, institutionnels, etc.) pour faire face aux problèmes écologiques. Ces problèmes environnementaux vont s'aggraver dans un premier temps à mesure que le niveau de revenu augmente. Mais à partir d'un certain seuil de développement, la qualité de l'environnement va commencer à s'améliorer. Cette amélioration s'explique par une montée progressive des préoccupations environnementales et une meilleure gestion des problèmes environnementaux (renforcement des mesures environnementales, disponibilité des technologies, accroissement des dépenses allouées à la préservation de l'environnement, etc.) (Dinda, 2004). Aujourd'hui, malgré l'existence d'une certaine controverse sur la validité de la CKE, il y a accord sur le fait que les pays développés disposent de plus d'atouts (financiers, technologiques et institutionnels) que les pays pauvres pour faire face aux problèmes environnementaux.

#### ***3.1 Degré de préoccupation écologique et niveau de revenu***

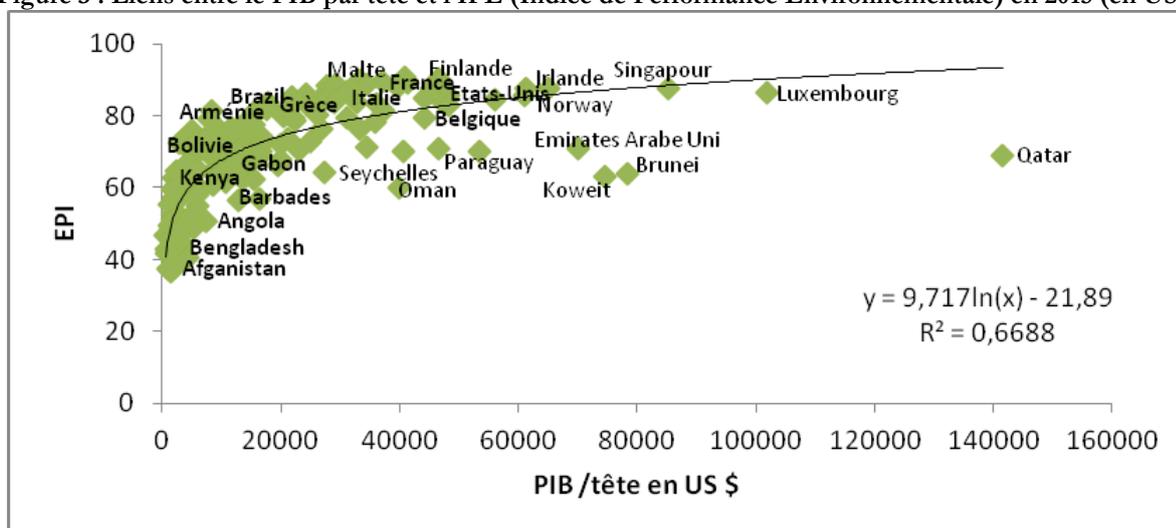
Dans les pays pauvres, les problèmes environnementaux bénéficient de moins d'attention que dans les pays développés. Cette situation tient au fait que dans ces pays, les besoins primaires ne sont pas satisfaits pour la plupart des ménages contrairement aux pays développés où ces besoins sont largement satisfaits pour une grande partie de la population. De ce fait, les citoyens dans les pays développés sont plus disposés à s'impliquer dans la préservation de l'environnement (notamment par la création des ONG environnementales et des mouvements écologiques) que dans les pays en développement. Par ailleurs, cet écart de sensibilité écologique entre les niveaux de revenu différents apparaît aussi à l'intérieur d'un pays comme le révèlent plusieurs études sur la sensibilité écologique des citoyens (Greffet et Morard, 2011 ; Greffet, 2011). C'est le cas notamment en France où les enquêtes sur la sensibilité et les pratiques écologiques des citoyens tendent à montrer que les hauts revenus y sont plus sensibles que les bas revenus. Par exemple, selon une enquête sur les pratiques environnementales des ménages réalisée entre novembre 2010 et janvier 2011, 29% du groupe des ménages à hauts revenus déclarent pratiquer beaucoup de gestes écologiques contre 20% dans le groupe des ménages à bas revenus (Greffet, 2011). Bozonnet (2007) confirme ce lien positif entre le niveau de revenu et le degré d'engagement écologique des ménages. Pour lui, l'engagement environnemental est proportionnel au coût financier de ces pratiques pour l'usager. Ce lien positif entre le niveau de richesse et la sensibilité écologique s'observe aussi pendant les crises économiques durant lesquelles la sensibilité écologique peut baisser au profit d'une attention accrue pour des problèmes d'ordre conjoncturel (comme le chômage ou l'inflation). Selon une étude de l'ADEME en 2012 sur les préoccupations des Français, on a constaté une baisse des préoccupations environnementales

pendant la période de la crise économique (entre 2007 et 2011), tandis que les préoccupations liées au chômage connaissaient une forte hausse (ADEME, 2012).

### 3.2 Efficacité de la régulation environnementale et niveau de revenu

Tout comme le degré de préoccupation environnementale, l'efficacité de la régulation environnementale peut varier selon le niveau de développement. Elle dépend de facteurs (comme la qualité des institutions ou la compétence des fonctionnaires) positivement liés au niveau de développement (cf. rapports annuels du World Economic Forum, 2014 et 2015 ; Rodrik et Subramanian, 2003). En effet, les pays en développement sont généralement caractérisés par des institutions de mauvaise qualité (absence de transparence dans la gestion des choses publiques, niveau de corruption élevé, non respect des droits et libertés des citoyens, etc.). Cette situation se traduit par une inefficacité des mesures environnementales, ce qui au final ne permet pas à l'État de résoudre efficacement les problèmes environnementaux. De surcroît, dans les pays pauvres, la compétence des fonctionnaires n'est souvent pas d'assez bonne qualité. À l'inverse, les pays développés savent se doter d'institutions et d'administrations compétentes (cf. rapports annuels du World Economic Forum, 2014 et 2015). Au niveau de la littérature, l'impact de la qualité des institutions sur l'efficacité des politiques publiques a fait l'objet de plusieurs travaux (Edison, 2003 ; Rodrik et Subramanian, 2003 ; etc.). Les résultats de ces études montrent le rôle déterminant de la qualité des institutions et de la gouvernance sur l'efficacité des politiques publiques dans les pays en développement. Dans notre recherche, nous avons aussi tenté de mettre en évidence cette corrélation positive entre l'efficacité de la régulation environnementale et le niveau de développement. Pour cela, nous avons illustré graphiquement cette relation sur un échantillon de 168 pays pour l'année 2015 (cf. annexe). Nous avons utilisé l'Indice de Performance Environnementale (IPE) comme indicateur de l'efficacité de la régulation environnementale. Cet indicateur, publié depuis 2006, a été élaboré par les chercheurs des universités de Yale et de Columbia pour évaluer l'efficacité des politiques environnementales. L'analyse de la relation entre cet indice et le niveau de revenu par tête tend à confirmer cette corrélation positive entre l'efficacité de la régulation environnementale et le niveau de revenu d'un pays (cf. figure 3).

Figure 3 : Liens entre le PIB par tête et l'IPE (Indice de Performance Environnementale) en 2015 (en US\$)



Source : Banque Mondiale (PIB/tête), Universités de Yale et de Columbia, Auteur (Graphe).

Sur le graphique nous observons une tendance logarithmique à partir de la concentration des nuages de points. À côté de cette tendance générale, nous pouvons remarquer aussi les positions atypiques de certains pays producteurs de pétrole (notamment le Qatar, le Koweït, les Émirats Arabes Unis) qui se détachent clairement de la tendance générale. Nous expliquons cette observation par le fait que malgré leur statut de pays riches à cause de la rente pétrolière, du point de vue de la maîtrise de la technologie et de la gouvernemenale environnementale (compétence des fonctionnaires, qualité des institutions, degré de conscience écologique, etc.), ces pays ne se situent pas au même niveau que les autres pays à revenu élevé (notamment ceux de l'Europe et de l'Amérique du Nord).

## CONCLUSION

Dans cet article, l'objectif était de souligner l'importance de la nature du rapport qu'entretient l'Homme avec l'environnement dans le découplage dans un pays. Cela nous a amené dans un premier temps à nous intéresser aux mécanismes à la base du découplage. À ce niveau, le changement technologique et le changement structurel nous ont paru comme les deux principaux mécanismes à la base du découplage. Dans la deuxième partie, nous avons étudié ces différents canaux par lesquels le rapport socio-économique à l'environnement pouvait influencer les mécanismes à la base du découplage. Cette analyse a permis de montrer que le rapport socio-économique à l'environnement est susceptible non seulement de faire évoluer les modes de consommation et de production vers des comportements plus responsables écologiquement, mais aussi de stimuler les mécanismes à la base du découplage tout en limitant leurs effets pervers sur l'environnement. Dans la dernière partie, nous avons étudié les liens entre le rapport socio-économique à l'environnement et le niveau de développement d'un pays. Il est apparu que le rapport socio-économique à l'environnement est positivement lié au niveau de développement.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADEME (2012) Les Français et l'environnement : bilan et perspectives, *Stratégie & études*, n° 35-20 décembre.
- ANTIMIANI A., COSTANTINI V., MARTINI C., SALVATICI L., TOMMASINO M. C. (2013) Assessing alternative solutions to carbon leakage, *Energy Economics* 36, 299-311.
- BHATTARI M., HAMMING M. (2001) Institutions and the Environmental Kuznets Curve for Deforestation: A cross country Analysis for Latin America, Africa and Asia, *World Development*, vol. 9, n° 6, 995-1010.
- BOIDIN B., ROUSSEAU S. (2011) Quelle transition vers un capitalisme soutenable ? Limites des actions volontaires et rôle des acteurs publics, *Revue Française de Socio-Économie*, 187-204.
- BOZONNET J.-P. (2007) Conscience écologique et pratiques environnementales : comment expliquer le hiatus entre attitudes environnementalistes et les comportements, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00160092/document>.
- CAMARA M. (2015) *Croissance économique et impact environnemental : le découplage est-il possible ?*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Lille 1, <https://orinuxeo.univlille1.fr/nuxeo/site/esupversions/3c72127d-9668-42b6-9a27-359e32cea995>
- CULAS J. (2006) Deforestation and the environmental Kuznets curve: An institutional perspective, *Ecological Economics*, vol. 61, 429-437.
- DASGUPTA S., LAPLANTE B., WANG H., WHEELER D. (2002) Confronting the Environmental Kuznets Curve, *Journal of Economic perspectives*, vol. 16, n° 1, Winter, 147-168.
- DECHEZLEPRÊTE A., SATO S. (2014) The impacts of environmental regulations on competitiveness, *Policy brief*, November.
- DINDA S. (2004) Environmental Kuznets Curve Hypothesis: A Survey, *Ecological Economics*, 49, 431-455.
- EDISON H. (2003) Qualité des institutions et résultats économiques, un lien vraiment étroit ?, *Finances & Développement*, 35-37.
- ETSY D. C., PORTER M. E. (2005) National Environmental Performance: An Empirical Analysis of Policy Results and Determinants, *Faculty Scholarship Series*, Paper, 430, [http://digitalcommons.law.yale.edu/fss\\_papers/430](http://digitalcommons.law.yale.edu/fss_papers/430).
- FREITAS C. L., KANEKO S. (2011) Decomposing the decoupling of CO<sub>2</sub> emissions and economic growth in Brazil, *Ecological Economics*, 70, 1459-1469.
- GREFFET P. (2011) De l'intention à la pratique, Commissariat général du développement durable-Service de l'observation et des statistiques, *La revue du CGDD*, 5-12.
- GREFFET P., MORARD M. (2011) De plus en plus de Français sensibles à l'environnement, Commissariat général du développement durable-Service de l'observation et des statistiques, *La revue du CGDD*, 27-38.
- OCDE (2002) Indicators to measure decoupling of environmental pressure from economic growth, *sustainable development*, SG/SD (2002)1/Final, 16 may.
- OCDE (2013) L'innovation verte dans les services touristiques, *Éditions OCDE*, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4bxksvrsq3-fr>.
- PANAYOTOU T. (1993) Empirical Tests and Policy Analysis of Environmental Degradation at Different Stages of Economic Development, *Technology and Employment Programme*, World Employment Programme Research, *Working Paper*, WEP 2-22/wp.238.
- PAROUSSOS L., FRAGKOS P., CAPROS P., FRAGKIADAKIS K. (2015) Assessment of carbon leakage through the industry channel: the EU perspective, *Technological Forecasting & Social Change*, 90, 204-219.
- PETERS G. P., HERTWICH E. G. (2008) CO<sub>2</sub> Embodied in International Trade with Implications for Global Climate Policy, Policy Analysis, *Environmental Science & Technology*, vol. 42, n° 5.
- PORTER M. E. (1991) America's Green Strategy, *Scientific American*, 264, n°4.

- PORTER M. E., VAN DER LINDE C. (1995) Toward a New Conception of Environment-Competitiveness Relationship, *The Journal of Economics Perspectives*, vol. 9, n° 4, 97-118.
- REINAUD J. (2008) Climate Policy and Carbon Leakage: Impacts of the European Emissions Trading Scheme on Aluminium, *IEA Information paper, OECD/IEA*, October.
- RODRIG D., SUBRAMANIAN A. (2003) La primauté des institutions, *Finances & Développement*, vol. 40, n° 2, 31-34.
- SOBEL R., POSTEL N. (2011) Le capitalisme n'est pas soluble dans les "parties prenantes", une critique polanyienne de Freeman, in N. Postel, D. Cazal, C. Frédéric, R. Sobel (éds.) *La Responsabilité Sociale de l'Entreprise, nouvelle régulation du capitalisme*, Villeneuve d'Ascq, Édition Septentrion, Collection capitalismes-éthique-institutions, 381-399,
- STEWART L. A. (2010) The Impact of Regulation on innovation in the United States: A Cross industry Literature Review, *Information Technology & Innovation foundation*, [www.iom.edu/hitsafety](http://www.iom.edu/hitsafety).
- UKERC (2007) The rebound effect: an assesment of the evidence for economy-wide energy savings from improved energy efficiency, *Energy Research Sussex Energy Group for the Technology and Policy Assesment function of UK Centre*.
- UNEP (2011) Decoupling Natural Resource Use and Environmental Impacts from Economic Growth, *International Resource Panel*.
- UNEP (2014) Decoupling 2. Technologies, Opportunities and Policy Options, *International Resource Panel*.
- WEF (2015) The Global Competitiveness Report, *World Economic Forum*, <https://www.weforum.org/>
- WEF (2014) The Global Competitiveness Report, *World Economic Forum*, <https://www.weforum.org/>

### Annexe : Les 168 pays de l'échantillon utilisés au niveau de la figure 3

Afghanistan	Comores	Hongrie	Mongolie	Slovénie
Algérie	Congo RDC.	Islande	Monténégro	Iles Salomon
Angola	Congo	Inde	Maroc	Afrique du Sud
Argentine	Costa Rica	Indonésie	Mozambique	Espagne
Arménie	Cote d'Ivoire	Irak	Birmanie	Sri Lanka
Australie	Croatie	Irlande	Namibie	Soudan
Autriche	Chypre	Israël	Népal	Suriname
Azerbaïdjan	République Tchèque	Italie	Pays Bas	Swaziland
Bahamas	Danemark	Jamaïque	Nouvelle Zélande	Suède
Bahreïn	Djibouti	Japon	Nicaragua	Suisse
Bangladesh	Dominique	Jordanie	Niger	Tadjikistan
Barbade	Rép. Dominicaine	Kazakhstan	Nigeria	Tanzanie
Belarusse	Equateur	Kenya	Norvège	Thaïlande
Belgique	Egypte	Kiribati	Oman	Timor
Belize	Salvador	République de Corée	Pakistan	Togo
Benin	Guinée Equatoriale	Koweït	Panama	Tonga
Bhoutan	Estonie	Kirghizstan	Paraguay	Trinidad et Tobago
Bolivia	Ethiopie	Laos	Pérou	Tunisie
Bosnie Herzégovine	Fiji	Lettonie	Philippines	Turquie
Botswana	Finlande	Liban	Pologne	Turkménistan
Brésil	France	Lesotho	Portugal	Ouganda
Brunei Darussalam	Gabon	Liberia	Qatar	Ukraine
Bulgarie	Gambie	Lituanie	Roumanie	Emirats Arabes Unis
Burkina Faso	Géorgie	Luxembourg	Fédération de Russie	Royaume-Uni
Burundi	Allemagne	Macédoine	Rwanda	États-Unis
Cap Vert	Ghana	Madagascar	Samoa	Uruguay
Cambodge	Grèce	Malawi	Sao Tome et Principe	Ouzbékistan
Cameroun	Grenade	Malaisie	Arabie Saoudite	Vanuatu
Canada	Guatemala	Maldives	Sénégal	Vietnam
Centrafrique	Guinée	Mali	Serbie	Yémen
Tchad	Guinée-Bissau	Malte	Seychelles	Zambie
Chili	Guyane	Maurice	Sierra Leone	Zimbabwe
Chine	Haïti	Mexique	Singapour	
Colombie	Honduras	Moldavie	Slovaquie	

# Changements climatiques et vulnérabilité de l'eau en Algérie

Boualem-Ammar CHEBIRA<sup>1</sup>

L'Homme a, de tout temps, cherché à maîtriser la nature pour ses besoins vitaux. Il utilisera toutes les ressources qui s'y trouvent et les exploitera de manière à satisfaire ses besoins. Cette exploitation n'est pas toujours rationnelle mais là n'est pas notre question.

Parmi les ressources utilisées il y'en a une qui est particulièrement importante : il s'agit de l'eau. C'est une ressource vitale indispensable à la vie pour l'ensemble des espèces. Cependant plusieurs facteurs ne permettent pas d'assurer une répartition équitable et suffisante de l'eau pour l'ensemble de l'humanité. Les causes sont diverses : une distribution naturelle inégale de la ressource à travers les territoires, sa rareté, sa mauvaise gestion, une démographie croissante, une utilisation, voire une surutilisation non rationnelle... A ces éléments de perturbations vient s'adjoindre celui des changements climatiques que subit notre planète. En effet, et sans être exhaustif, certains phénomènes observés de nos jours comme une sécheresse prononcée dans certaines régions, des inondations, la fonte des glaciers... ont eu des impacts plus ou moins graves sur ces équilibres fragiles existants. Ces phénomènes ont pour cause principale le réchauffement climatique et tendent à rendre cette ressource de plus en plus vulnérable. Cette vulnérabilité est beaucoup plus prononcée dans certaines régions du monde et il existe aujourd'hui une cartographie des zones les plus touchées par ce phénomène qui permet de classer les pays selon leur disponibilité en eau douce en zones allant d'une richesse relative dans cette ressource jusqu'à celles se trouvant dans une situation de stress hydrique ou de pénurie.

L'Algérie, avec toutes ses potentialités dans le domaine des hydrocarbures et ses énormes réserves en gaz de schiste, souffre cependant d'un stress hydrique important selon certaines estimations telles que celles du World Resources Institute (WRI). D'autres estimations, telles que celles de la FAO, classent le pays dans une situation de pénurie importante. D'après cette étude, l'Algérie se classerait en 2040, en trentième (30<sup>ème</sup>) position des pays qui auront à souffrir d'une pénurie d'eau importante, laquelle pourrait être à terme un facteur d'instabilité politique. Les conséquences d'une telle perspective peuvent s'expliquer par des causes naturelles, géographiques mais aussi par les changements climatiques et la stratégie menée par le pays pour y remédier.

Ce travail analyse les principales causes de la position actuelle du pays en ressources hydriques en relation avec les changements climatiques. La situation du stress hydrique annoncée est-elle simplement le résultat de modifications du climat ou bien le résultat des politiques menées par le pays depuis son indépendance ? La présentation se fera à travers quelques données relatives au changement climatique, à la situation hydrique et aux politiques menées. Une analyse descriptive tentera de mettre en évidence les causes majeures de la situation actuelle.

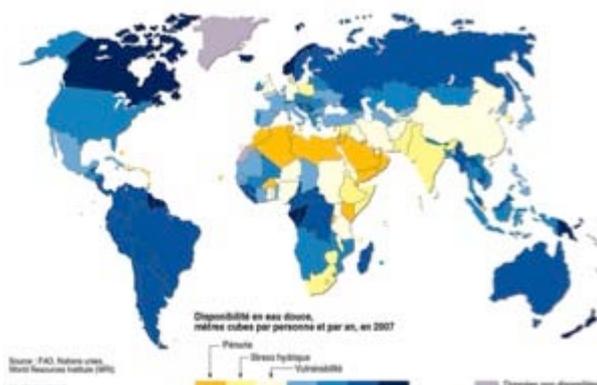
---

<sup>1</sup> Laboratoire de recherche en Innovation et analyse économique et financière (LARIEF), Université Badji Mokhtar Annaba. [cheb.bou@gmail.com](mailto:cheb.bou@gmail.com)

## 1. L'EAU DANS LE MONDE

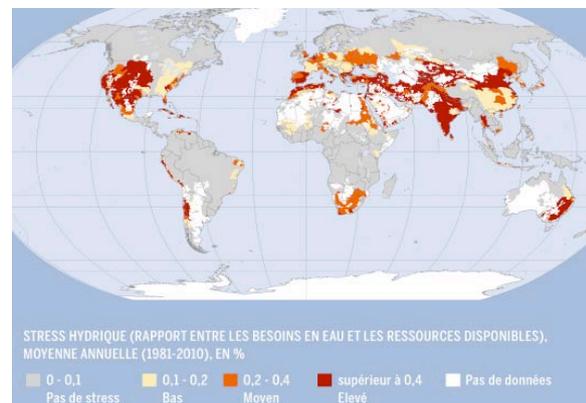
Le problème de l'eau sur notre planète ne devrait pas se poser. En effet, l'eau recouvre 72% de la surface du globe. C'est une quantité phénoménale constituée à 97,2% d'eau salée impropre à la consommation dans son état initial. La quantité d'eau douce représente 2,8% du volume global, dont 2,1% sous forme solide (glaces et neiges permanentes) (Cieau, 2013a). Il ne reste pour la consommation que 0,7%, regroupant les cours d'eau, les lacs, les barrages et les nappes souterraines exploitables (Cieau, 2013b)<sup>2</sup>. D'après la même source, les ressources mondiales en eau douce renouvelable s'élèveraient à 5 700 m<sup>3</sup>/hab/an. Ce ratio paraît de prime abord rassurant sachant que la quantité d'eau moyenne par habitant et par an nécessaire est de l'ordre de 1 700 m<sup>3</sup>/hab/an. Cependant le problème n'est pas tant la quantité par personne, mais beaucoup plus la répartition inégale de cette ressource. Lorsque certaines régions disposent de quantités supérieures à leurs besoins, d'autres sont confrontées à la pénurie, faisant de l'eau une ressource stratégique. Une cartographie de la disponibilité en eau douce dans le monde fait clairement apparaître les régions les plus touchées par le manque d'eau et qui sont concernées ou seront probablement concernées dans un avenir proche par le phénomène de stress hydrique.

Figure 1 : Disponibilité en eau douce en m<sup>3</sup>/hab/an, 2007



Source : Rekacewicz (2008).

Figure 2 : Stress hydrique dans le monde



Source : Rapport ONU-Eau.

Dans les figures ci-dessus, le Moyen-Orient, la péninsule arabique, l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud sont les zones les plus marquées par ce phénomène, mais les prévisions des organismes internationaux s'accordent à dire que le nombre de pays et de personnes qui seront touchés par le stress hydrique est en courbe croissante. D'après le site des Nations Unies, 700 millions de personnes dans 43 pays sont, de nos jours, concernées par la pénurie d'eau et ce chiffre devrait atteindre les 1,8 milliards de personnes en 2025. L'urgence de prendre en charge ce problème paraît évidente.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE NATIONAL

L'Algérie, avec une superficie de 2 381 741 km<sup>2</sup> est le plus vaste pays du continent africain. Son relief est très varié. Du Nord au Sud, le pays se compose du Tell, de l'Atlas tellien, des Hauts-Plateaux, de l'Atlas saharien et du désert (Sahara). Le Tell est une zone côtière, d'une largeur variant de 80 à 190 km, composée de plaines qui concentrent les meilleures terres agricoles du pays. L'Atlas Tellien au Nord et l'Atlas Saharien au Sud constituent deux chaînes de montagnes s'étalant d'Est en Ouest avec des pics allant jusqu'à plus de 2 300 m. Entre les deux Atlas, se trouvent les hauts-plateaux, une zone steppique élevée avec des terres agricoles moins riches. Quant au Sahara, il représente à lui seul plus de 80% de la superficie totale du pays avec, dans sa partie sud, les hauts plateaux désertiques du massif du Hoggar.

Cette topographie particulière s'assortit d'une variété de climats : méditerranéen au nord relativement humide, steppique beaucoup plus sec, de montagne au niveau des massifs avec des précipitations de neige relativement importantes en saison hivernale, enfin saharien très sec et aride. Cette topographie contrastée a des répercussions sur la disponibilité en eau et surtout sur sa répartition. Pour illustrer la situation des ressources hydriques en Algérie, il sera procédé à une comparaison avec d'autres pays.

<sup>2</sup> L'image du vieux marin présentée dans le poème de Coleridge est assez significative : « De l'eau, partout de l'eau, mais nulle goutte ne nous restait. »

## 2.1 Les ressources hydriques en Algérie

L'analyse de la situation hydrique en Algérie s'effectuera à travers trois indicateurs : l'indice d'exploitation, le volume par habitant et le degré d'indépendance. Des comparaisons avec d'autres pays permettront une meilleure analyse de la situation. Par ailleurs cette analyse tiendra aussi compte de la répartition de cette ressource à travers le territoire national.

- **L'indice d'exploitation.** Il se présente sous la forme d'un rapport entre la quantité d'eau prélevée par le pays et les quantités moyennes disponibles annuellement de manière naturelle. Il indique l'effort fourni par un pays pour l'exploitation de cette ressource, les besoins exprimés ainsi que sa disponibilité. Une exploitation de 100% ne signifie pas nécessairement que le pays a atteint un niveau d'autosuffisance, comme une exploitation de 10% peut signifier pour un pays donné une autosuffisance totale. Cet indice ne peut être significatif que lorsqu'il est utilisé avec d'autres indicateurs.

Par ailleurs, un indice supérieur à 100% indique que la quantité d'eau exploitée est supérieure à son renouvellement, avec comme conséquence une diminution voire un épuisement total des réserves.

Dans le cas de l'Algérie, et d'après les données de la FAO<sup>3</sup>, les ressources exploitables pour l'année 2012, ont été évaluées à 7 900 millions de m<sup>3</sup>/an, dont 6 000 millions de m<sup>3</sup>/an pour les eaux superficielles renouvelables totales et 1 900 millions de m<sup>3</sup>/an pour les eaux souterraines renouvelables régulières. (FAO, Aquastat-Algérie, 2015). Le tableau suivant récapitule ces informations.

**Tableau 1 : Ressources en eau exploitables pour l'Algérie -2012- (en milliards de m<sup>3</sup>/an)**

Nature des ressources	Quantité
Ressources exploitables : eaux superficielles renouvelables totales	6,0
Ressources exploitables : eaux souterraines renouvelables régulières	1,9
Ressources en eau exploitables totales	7,9

Source : FAO, Aquastat-Algérie 2015.

Quant aux ressources disponibles en eau renouvelables, elles prennent en considération les eaux de surface renouvelables internes y compris le Sahara ainsi que les eaux souterraines au Nord du pays alimentées par les précipitations. La disponibilité totale de cette ressource pour l'année 2014 a été estimée à 11 247 millions de m<sup>3</sup>/an. Les ressources en eau souterraines importantes qui se trouvent au Sahara ne sont pas comptabilisées en ce sens qu'elles sont considérées non renouvelables.

**Tableau 2 : Ressources en eau disponibles pour l'Algérie -2014- (en milliards de m<sup>3</sup>/an)**

Nature des ressources	Quantité
Ressources disponibles : eaux de surface renouvelables internes	9,760
Ressources disponibles : eaux souterraines renouvelables	1,487
Ressources en eau disponibles totales	11,247

Source : FAO, Aquastat-Algérie 2015.

**Tableau 3 : Ressources en eau pour quelques pays**

	Algérie	Tunisie	Maroc	Lybie	Canada	France	USA	Inde
Ressources en eau renouvelables internes totales (Milliards m <sup>3</sup> /an) 2014	11,25	4,195	29	0,7	2 850	200	2 818	1 446
Ressources en eau renouvelables internes par hab (m <sup>3</sup> /hab/an) 2014	283,6	372,8	843,6	111,5	79 299	3 106	8 758	1 106
Total des ressources en eau (Interne et externe) (Milliards m <sup>3</sup> /an) 2014	11,67	4,615	29	0,7	2 902	209	3 069	1 911
Ressources en eau renouvelables totales par hab (m <sup>3</sup> /hab/an) 2014	294,18	410,12	843,6	111,5	80 746	3 245,77	9 538,07	1 458
Ressources en eau exploitables totales (Milliards m <sup>3</sup> /an) 2012	7,9	3,625	20	0,635	ND	100	1 829	1 089
Indice exploitation	67,69%	78,55%	68,97%	90,71%		47,85%	59,60%	56,99%
Ressources en eau renouvelables totales/hab par rapport à l'Algérie		1,39	2,86	0,38	274,47	11,03	32,42	3,90

Source : FAO-Aquastat (mise à jour 2015).

<sup>3</sup> FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Même si les statistiques des ressources en eau exploitables et disponibles ne datent pas de la même année, le rapport entre ces deux valeurs permet de se faire une idée sur l'indice d'exploitation et les efforts fournis par l'Algérie pour récupérer et exploiter la ressource. Ainsi cet indice serait de l'ordre de 67,69%. C'est-à-dire que plus des deux tiers des ressources renouvelables sont exploitées pour les besoins du pays.

L'effort paraît convaincant comparativement à d'autres pays dont notamment ceux connus pour leur richesse dans cette ressource. À l'instar d'autres pays, les États-Unis et la France sont connus pour être parmi les pays les plus nantis en eau. Leur indice d'exploitation fluctue entre 45% et 60%. Pourtant cet indice de 67,69% pour l'Algérie n'est pas significatif tant qu'il n'est pas rapporté à d'autres facteurs.

- **Volume d'eau par habitant.** Un autre facteur tout aussi important permet de situer la problématique de la ressource dans les pays. Il s'agit de la quantité d'eau par habitant. En effet, Malin Falkenmark (1986), hydrologue suédoise, a imaginé ce ratio entre la quantité de ressource naturelle en eau renouvelable disponible dans un pays et sa population. Ce ratio renseigne sur la quantité de cette ressource disponible par habitant et prend en considération le facteur démographique. Pour l'Algérie, il apparaît (tableau 3) que la ressource totale en eau par habitant et par an est de l'ordre de 294 m<sup>3</sup>. En comparaison avec les pays du panel choisi, cette quantité peut être considérée comme dérisoire à l'exception de la Lybie bien moins nantie. En comparaison avec les États-Unis par exemple la quantité par habitant est plus de trente fois supérieure. Elle est 274 fois supérieure si la comparaison se fait avec le Canada. En fait cette situation s'est détériorée de manière constante durant plusieurs décennies. En effet, en se référant aux statistiques du tableau 5, la quantité d'eau totale par habitant qui était de 1 500 m<sup>3</sup> au moment de l'indépendance de l'Algérie en 1962, a diminué progressivement jusqu'à atteindre 500 m<sup>3</sup> en 2013. L'évolution de la ressource eau douce par habitant a connu la même courbe de régression (tableau 4).

**Tableau 4 : Évolution des ressources renouvelables en eau douce par habitant en Algérie**

	1982	1987	1992	1997	2002	2007	2012	2013
Ressources renouvelables eau douce intérieures (m <sup>3</sup> /hab)	547	470	414	376	352	328	300	295

Source : Banque Mondiale.

**Tableau 5 : Évolution des ressources totales en eau par habitant en Algérie**

	1962	1990	1998	2013
Ressources totales (m <sup>3</sup> /hab)	1 500	720	630	500

Source : Mozas et Ghosn, 2013.

L'évolution temporelle de ce ratio sur la quantité d'eau/hab/an et ses projections dans le temps renseigne sur l'état de la ressource en fonction de l'évolution de la population. Malin Falkenmark proposera trois seuils. Le premier seuil à moins de 1 700 m<sup>3</sup>/hab/an est désigné par seuil de contrainte ou d'alerte. Il peut être considéré comme le seuil minima à partir duquel le pays s'oriente vers un stress hydrique. Le second seuil à moins de 1 000 m<sup>3</sup>/hab/an est le seuil de pénurie relative ou chronique. Quant au dernier seuil avec moins de 500 m<sup>3</sup>/hab/an, c'est celui de la pénurie structurelle critique ou absolue. D'autres travaux tels que ceux de Jean Margat (2005) en France, approcheront cette classification avec plus de prudence en introduisant un autre facteur, celui de l'indice d'exploitation. Une situation de pénurie absolue n'est déterminée qu'à partir du moment où la quantité d'eau est inférieure à 500 m<sup>3</sup>/hab/an et que l'indice d'exploitation est proche de 100%. Un état de pauvreté en eau est déterminé par une quantité d'eau inférieure à 1 000 m<sup>3</sup>/hab/an et un indice d'exploitation de 50% (Lasserre et Descroix, 2011 ; Mermet, 2005). Quelle que soit la différence au niveau des normes, elles s'accordent à classer les pays, pour lesquels la quantité d'eau par habitant et par an est inférieure à 500 m<sup>3</sup>/an/hab, dans la catégorie de stress hydrique. L'Algérie se trouverait ainsi aujourd'hui dans une situation de stress hydrique important. Le classement proposé par Jean Margat classe le pays dans une position intermédiaire dans la mesure où l'indice d'exploitation n'a pas atteint les 100% mais se situe autour de 67,7%, mais la FAO n'hésite pas à le classer parmi « les pays les plus stressés hydriquement, avec des ressources par habitant très inférieures au seuil de rareté absolue de l'eau » (FAO, 2014).

La question qui se pose pour l'explication de cette situation est de savoir si cette régression est due principalement à la croissance démographique qu'a connue le pays ou bien à une diminution quantitative réelle des ressources. Il faut signaler que la population du pays en 1962 se situait à 11,8 millions contre 39,5 millions en 2015, d'après les statistiques de l'ONS<sup>4</sup>, soit un facteur multiplicateur de 3,34. La

<sup>4</sup> ONS : Office National des Statistiques en Algérie.

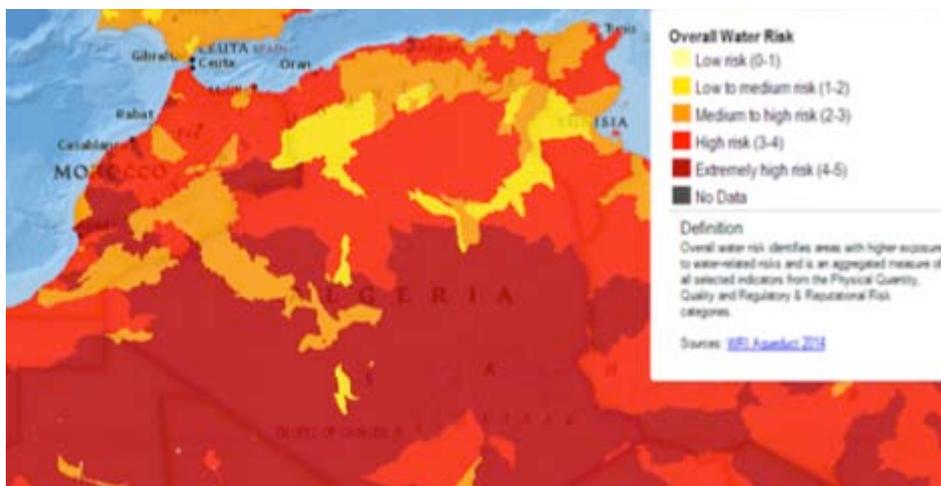
population a plus que triplé durant cette période ce qui aurait nécessité que la quantité d'eau totale par habitant soit elle aussi triplée pour maintenir le ratio des 1 500 m<sup>3</sup>/an/hab. Or aujourd'hui la quantité par an et par habitant est pratiquement inférieure à 500 m<sup>3</sup>. Il apparaît en première conclusion que la quantité de ressource disponible n'était pas en adéquation avec l'évolution de la population. La croissance démographique est certainement l'une des causes principales de la détérioration de la situation même si des efforts importants ont été réalisés en matière de stockage et de mobilisation de cette ressource.

- **Degré d'indépendance.** Ce troisième facteur détermine le niveau de dépendance ou d'indépendance du pays en ressources hydriques par rapport à ses voisins. Les ressources superficielles ou souterraines ne connaissent pas la notion de frontière. Certains pays se trouvent ainsi largement dépendants de ceux situés en amont. La construction d'un barrage peut avoir des répercussions catastrophiques sur le ou les pays situés en aval. Pour ce facteur, l'Algérie est plutôt bien nantie avec un indice de dépendance de 3,6% (FAO, 2015). Selon la FAO, la quantité d'eau entrant en Algérie par la Tunisie s'élèverait à 160 millions de m<sup>3</sup>/an et par le Maroc à 230 millions m<sup>3</sup>/an, soit un total de 390 millions de m<sup>3</sup>/an. La quantité sortante s'élèverait à 420 millions m<sup>3</sup>/an. Le pays se trouve ainsi dans un état de quasi indépendance relative à cette ressource par rapport aux pays voisins. Cette situation n'empêchera pas en cas de rareté de la ressource d'être une source de conflits potentiels et d'instabilité.

## 2.2 Répartition inégale de la ressource sur l'ensemble du territoire national

Outre la rareté de l'eau en Algérie exprimée par les facteurs précédents, sa répartition sur l'ensemble du territoire national est inégale. La quantité d'eau par habitant et par an exprimée ne représente qu'une moyenne. Quatre classements caractérisent les différentes régions du pays : régions à risque faible, régions à risque modéré, régions à risque élevé, enfin régions à très haut risque. La figure 3 illustre cette situation en montrant des zones à faible risque de stress hydrique, principalement entre les deux Atlas à l'Ouest et quelques régions dans le Sud. Les régions les plus sévèrement touchées par la rareté de la ressource se trouvent dans le Sahara. Le grand Sud est classé dans la catégorie des régions à très haut risque.

Figure 3 : Risque global de l'eau en Algérie



Source : WRI, Aqueduct 2014.

Ainsi les efforts qui doivent être déployés par le pays doivent tenir compte de deux facteurs importants. Le premier facteur est celui de l'inégalité de la répartition de l'eau entre les différentes régions, le second est celui de la densité de la population qui se trouve elle aussi être répartie inégalement. En 2008, le Nord du pays avec la bande littorale, le Tell et la Steppe, occupe 12,6% du territoire et regroupe à lui seul 89,1% de la population totale (ONS, 2011). La situation en 2016 n'a pas subi de changements notables.

## 3. LA VULNÉRABILITÉ DE LA RESSOURCE

Plusieurs facteurs sont responsables de cette situation de vulnérabilité. Sans être exhaustive, cette étude abordera ceux considérés comme les plus significatifs.

- **La pression démographique.** La particularité de la ressource eau se trouve dans le fait que c'est une denrée qui subit des pressions constantes en ce sens qu'elle est utilisée constamment dans des quantités de plus en plus importantes et que le besoin en eau est éternel. Le premier facteur défavorable déjà cité est celui de la croissance démographique. En effet, la quantité globale d'eau dans le monde est considérée comme stable dans le temps (Cieau, 2013b). Elle serait suffisante pour satisfaire les besoins d'environ six milliards de personnes. Ainsi si l'offre est stable et que la demande est croissante, il apparaît logique de penser que la pression démographique constituera certainement un facteur d'instabilité entre les territoires. La généralisation de la vulnérabilité de cette ressource dans le monde est probablement une question de temps si le mode de consommation actuel ne change pas. Mais cette vulnérabilité est déjà une réalité dans plusieurs régions du monde. Pour rappel, dans le cas de l'Algérie, la population a plus que triplé depuis l'indépendance du pays à ce jour, alors que les ressources disponibles par habitant et par an ont été divisées par trois durant cette même période.

- **L'urbanisation.** C'est aussi un facteur de vulnérabilité de la ressource eau. Conjugué à la démographie, ce phénomène prend de l'ampleur. Le regroupement de personnes dans des zones urbaines proposant la disponibilité de tous les éléments nécessaires à un mode vie décent s'accroît. Des villages, aux villes, aux mégapoles le nombre d'habitants se compte aujourd'hui dans certaines villes par dizaines de millions d'individus. Les impacts de ces concentrations à hautes densités sont nombreux.

Certaines études affirment que l'urbanisation a des effets directs sur la quantité d'eau qui recharge les nappes phréatiques. Une urbanisation très poussée implique un manque d'imperméabilisation du sol, qui se répercute sur les infiltrations. Les masses d'eau générées par les pluies, ne s'infiltrant plus, grossissent rapidement et voient leur vitesse d'écoulement s'accroître avec pour conséquences des inondations et des crues plus fréquentes (Mouhous-Voyneau, NC). Par ailleurs dans les régions forestières connues par une pluviométrie importante, l'urbanisation aura un impact négatif sur le phénomène d'évapotranspiration, qui diminuera à cause de l'imperméabilité des sols et de la disparition progressive de la végétation. Les constructions en sous-sol vont perturber la circulation souterraine de l'eau et entraîner sa pollution lorsque les rejets urbains et industriels ne sont pas ou mal contrôlés (Desbordes, NC). De nos jours, la situation de certaines villes est déjà catastrophique. Les problèmes d'assainissement ont des conséquences désastreuses aussi bien sur la ressource que sur la santé de la population.

L'ampleur de la situation en Algérie n'a peut-être pas atteint le niveau catastrophique de certaines villes africaines, asiatiques ou sud-américaines, néanmoins l'effet de l'urbanisation y est important. Pour rappel, environ 90% de la population du pays vit sur 10% à 15% du territoire. Les impacts sur le Nord du pays, la frange littorale principalement, sont conséquents. Les villes du nord ont connu et connaissent encore de nos jours un afflux de la population intérieure du pays se regroupant parfois dans des zones insalubres et impliquant pour l'État des efforts substantiels pour leur assurer des conditions décentes de vie. L'exemple de la ville d'Alger et de son agglomération est éloquent. Avec son agglomération, elle totalise en 2015, quelques 7 796 923 habitants (PopulationData, 2015). Cette ville a connu les inondations de Bab-El-Oued en 2001.

- **Changements climatiques.** À cette situation déjà si difficile pour l'Algérie par rapport à la disponibilité de la ressource, viennent s'ajouter d'autres facteurs défavorables quant aux perspectives futures. Les changements climatiques constituent certainement l'un des facteurs les plus importants de la vulnérabilité de la ressource eau car, si la croissance démographique a des impacts sur la demande, les changements climatiques impactent l'offre.

Les experts s'accordent globalement à définir les changements climatiques actuels comme une conséquence des activités de l'homme. Notre planète a toujours connu les changements climatiques, mais si les causes étaient jusque là naturelles avec des implications soutenables, elles proviennent aujourd'hui des activités humaines dont les émissions de gaz à effets de serre entraînent un réchauffement planétaire. Les conséquences de ce phénomène sont nombreuses et ont des répercussions environnementales, humaines, géographiques, sociales... L'Algérie n'échappe pas à cette règle et se trouve confrontée aux impacts négatifs sur l'eau.

- **Évaporation de l'eau.** L'une des conséquences majeures du réchauffement climatique est l'accentuation de l'évaporation de l'eau, modifiant ainsi son cycle. Ce phénomène va entraîner des pluies plus importantes dans certaines régions et une sécheresse accrue dans d'autres. En Algérie, il a été noté une baisse des précipitations pluviales de 10% au cours des vingt dernières années, ayant comme implications une diminution du rendement céréalière allant jusqu'à 50% (CDER, 2015). Il est prévu aussi une baisse de la production des légumes de l'ordre de 10% à 30% (Mebtoul, 2016). N'ayant pas une vocation agricole, le pays va se trouver dans une situation de totale dépendance si ce phénomène venait à perdurer. Cette évaporation des eaux de surface notamment dans les zones du Sud, qui ne reçoivent que 10% de

l'écoulement total, va accentuer la demande sur les eaux souterraines non renouvelables, réduire leur capacité à biodégrader les polluants et affecter leur qualité (GEF/PNUD, 2010).

- **Érosion.** Cet autre facteur vient aggraver la situation. Les meilleures terres agricoles irriguées se trouvent dans le Nord du pays, principalement dans la bande littorale d'Est en Ouest, et occupent environ 1% de l'ensemble des terres cultivées qui représentent, elles-mêmes, 3% de la superficie du pays. Malheureusement ce sont les terres les plus fragiles qui sont les moins résistantes à l'érosion. 13 millions d'hectares sont concernés par ce phénomène et 400 000 ha ont déjà été perdus.

- **Inondations et crues.** Le dérèglement climatique, conjugué à une urbanisation poussée, provoquera des phénomènes inattendus et imprévisibles telles que les inondations qui peuvent être catastrophiques. En Algérie, ce phénomène s'est manifesté aussi bien dans les villes du Nord (inondation de Bab El Oued en 2001), que dans celles du Sud (inondations et crues de Aïn-Guezzam, Tamanrasset et Ghardaïa). Une étude sur la stratégie nationale de lutte contre les inondations à l'horizon 2030, réalisée sur l'Algérie par un consortium de bureaux d'études espagnols et hollandais et le ministère des ressources en eau et de l'environnement conclut à l'existence de « 689 sites à risque d'inondations dont 50 à haut risque parmi lesquels 24 impliquent une intervention prioritaire » (APS, 2015).

- **Dégradation des infrastructures hydrauliques.** Le phénomène d'évapotranspiration accentué par le réchauffement climatique aura des impacts sur le couvert végétal. Les infrastructures hydrauliques connaîtront une dégradation progressive due à la pollution urbaine et industrielle et à la mauvaise gestion technique (GEF/PNUD, 2010).

- **Autres.** Tous les secteurs en relation avec l'eau, et ils sont nombreux, sont concernés. Les implications directes et indirectes sur l'agriculture, l'industrie, la santé, les divers écosystèmes... remettent en cause les équilibres existants et constituent à terme une menace pour l'homme.

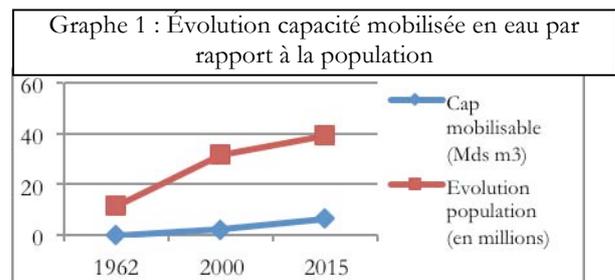
#### 4. EFFORTS DU PAYS POUR LA RÉOLUTION DU PROBLÈME

La politique du pays pour tenter de trouver des solutions à cette problématique de l'eau est passée par deux périodes distinctes. Depuis l'indépendance jusqu'à l'année 2000, il n'existait pas de véritables stratégies dans le domaine. Pourtant la sécheresse qui a touché le pays et remis en cause de façon inquiétante les équilibres existants en rendant cette ressource de plus en plus vulnérable, ont fait réagir les autorités algériennes qui, à partir de 2000 ont consenti un investissement important pour répondre à plusieurs objectifs. Le premier objectif consistait à doter le citoyen d'une quantité d'eau potable suffisante pour lui assurer une qualité de vie décente aussi bien au Nord qu'au Sud du pays. Le second objectif visait la réduction des impacts des changements climatiques sur la ressource. Les actions menées se sont concentrées principalement sur la mobilisation et la distribution de la ressource. Il s'agit d'augmenter l'offre, tout en tentant de rationaliser la demande dans le cadre d'une politique de développement durable.

- Mobilisation de la ressource. Au moment de l'indépendance, 13 barrages mobilisaient 454 millions m<sup>3</sup> d'eau. En 2000, il y avait 44 barrages avec une capacité mobilisée de 2,5 milliards de m<sup>3</sup>. Aujourd'hui 72 barrages sont en exploitation avec une capacité mobilisable en eau de plus de 7 milliards de m<sup>3</sup> et les projets en cours de réalisation prévoient dans un avenir proche (probablement courant 2017) 83 équipements et une mobilisation d'eau de 8,3 milliards de m<sup>3</sup>. En comparaison avec la pente de la capacité mobilisable, celle de l'évolution de la population est beaucoup plus accentuée entre 1962 et 2000 qu'entre 2000 et 2015 (graphe 1). C'est le fruit d'un important effort d'investissement consenti par le pays pour tenter de couvrir les besoins croissants de la population sur la ressource.

Année	1962	2000	2015	2016
Nombre de barrages	13	44	72	83
Capacité mobilisable (milliards m <sup>3</sup> )	0,45	2,5	7	8,3
Évolution population (en millions)	11,8	31,7	39,5	41,3

Source : ONS (2011), Rouissat (2010) et divers.



Deux points importants doivent être soulignés. Primo, actuellement le taux de remplissage moyen de ces barrages est de 75% d'après le ministère des ressources en eau, ce qui correspond à une quantité mobilisée

réelle de 5 milliards de m<sup>3</sup>. Secundo, d'après les responsables de l'ANBT<sup>5</sup>, les paramètres topographiques ne permettent pas la construction de barrages en hauteur. Ainsi pour éviter les débordements d'eau en cas de pluviométrie importante, des lâchers d'eau importants vers la mer sont fréquemment opérés pour protéger les ouvrages contre les effondrements. Ces quantités perdues pourraient atteindre, selon certains responsables de l'ANBT, jusqu'à 5 milliards de m<sup>3</sup> par an. La mise en réseau de ces ouvrages et la construction de structures plus grandes pourraient réduire ces pertes.

- **Dessalement.** L'offre d'eau renouvelable pour le pays étant limité, le recours aux techniques de dessalement d'eau de mer a été l'une des options choisies par le pays. Un ambitieux programme a été mis en place pour accroître les capacités. Des progrès notables ont été enregistrés aussi bien sur la quantité d'eau obtenue que sur la technologie utilisée réduisant progressivement les coûts de production. Il existe aujourd'hui 13 grandes stations avec une capacité de 2 260 000 m<sup>3</sup>/jour, dont onze sont opérationnelles, et 12 stations monobloc plus anciennes avec une capacité de 57 000 m<sup>3</sup>/jour. La station de dessalement d'El-Mâacta à Oran est considérée, d'après le responsable de cette station, comme la plus grande station du monde utilisant le procédé d'osmose inverse.

- **Réutilisation des eaux usées.** Dans ce domaine, un programme ambitieux a été initié même si certains retards ont été enregistrés dans leur réalisation. Il est comptabilisé, aujourd'hui 171 stations opérationnelles avec une capacité épuratoire de 850 millions m<sup>3</sup> par an. La cadence d'épuration n'est pas encore optimale et seuls 400 millions m<sup>3</sup> d'eaux usées sont épurées (DKNEWS, 2016). Les objectifs fixés pour 2019, sont de 272 stations avec une capacité d'environ 1,4 milliards de m<sup>3</sup> par an. Si cet objectif est atteint, le pays sera en mesure d'épurer toutes les eaux usées rejetées par le pays à l'horizon 2020, avec un volume estimé d'eaux usées rejeté de 1,15 milliards de m<sup>3</sup>. L'avantage de cette technique est qu'en plus de l'augmentation de l'offre, elle participe au développement durable, réduisant ainsi les externalités négatives des rejets dans l'environnement (Mozas et Ghosn, 2013). Enfin, il est à souligner aussi les efforts accomplis pour le raccordement au réseau d'assainissement qui a atteint aujourd'hui 90% (DKNEWS, 2016).

- **Distribution de la ressource.** Le taux de raccordement en Algérie au réseau d'alimentation en eau potable a atteint 98% (Mozas et Ghosn, 2013), avec une quantité d'eau par habitant et par jour de 180 litres. Cette situation est considérée comme satisfaisante même s'il reste encore des efforts à accomplir notamment dans une répartition équitable, et dans une distribution beaucoup plus régulière. Par ailleurs le recours aux eaux souterraines, notamment dans les régions du Sud du pays, aussi bien pour l'alimentation en eau potable que pour l'agriculture, reste problématique en ce sens que la ressource n'est pas renouvelable.

**Tableau 7 : Alimentation eau potable en Algérie**

	Superficielles (milliards m <sup>3</sup> )	Souterraines (milliards m <sup>3</sup> )	Dessalement (milliards m <sup>3</sup> )	Épuration (milliards m <sup>3</sup> )	Total (milliards m <sup>3</sup> )
Quantité eau potable	1,26	1,84	0,22	0,40	3,72
Pourcentage	33,87%	49,46%	5,92%	10,75%	100%
Quantité eau agriculture	1,75	4,6	-	0,05	6,4
Pourcentage	27,34%	71,88%	-	0,78%	100%

Source : Données DKNEWS, 2016.

- **Investissements mobilisés.** Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'Algérie a consacré une enveloppe budgétaire conséquente à horizon 2025. Le tableau suivant précise les domaines où l'effort consenti est plus important, ainsi que leur temporalité. L'alimentation en eau potable et la mobilisation des ressources en eau sont des actions prioritaires. Elles ont été programmées sur le court terme avec un budget représentant 87,6% des investissements à court terme et 65,5% de l'ensemble de l'enveloppe.

**Tableau 8 : Planning des investissements 2006-2025**

Type d'investissement (millions US\$)	Hydraulique agricole	Alimentation eau potable	Assainissement et épuration	Mobilisation des ressources en eau	Total
Court terme	1 530	7 470	1 770	15 920	26 690(*)
Moyen terme	960	1 940	940	2 850	6 690
Long terme	-	330	1 470	530	2 330
Total	2 490	9 740	4 180	19 300	35 710

(\*) y compris l'enveloppe déjà mobilisée – 22,5 milliards US\$.

Source : PNUD, 2009.

<sup>5</sup> ANBT : Agence Nationale des Barrages et Transferts

D'autres investissements tout aussi conséquents ont été réalisés pour la protection des villes contre les catastrophes naturelles et principalement les inondations. D'après les propos tenus par le Directeur de l'assainissement et de la protection de l'environnement du Ministère des ressources en eau, 50 milliards de DA soit environ 0,5 milliard d'euros ont été consacrés à ce projet durant le dernier plan quinquennal 2010-2014 et il est programmé au titre du plan quinquennal 2015-2019, 260 milliards DA soit environ 2,6 milliards d'euros.

## CONCLUSION

L'eau est bien une ressource vulnérable en Algérie. Les différentes pressions exercées sur cette ressource dans tous les domaines, agricole, industrielle, conjuguées à l'alimentation en eau potable, la démographie, la rareté de la ressource dans le pays, et les divers impacts négatifs du changement climatique ont tendance à la rendre encore plus vulnérable. Les statistiques aussi bien nationales qu'internationales s'accordent sur ce point. Il paraît donc évident que l'État doit lui consacrer un intérêt particulier dans le cadre d'une stratégie bien claire pour éviter de faire face à des tensions locales qui peuvent être déstabilisatrices.

Il est vrai par ailleurs, que l'État a pris le problème en charge, certes avec un peu de retard. Cependant, la dernière quinzaine d'années a vu des réalisations encourageantes pour la prise en charge de cette problématique. Des investissements importants ont été consacrés aussi bien pour améliorer la mobilisation de l'eau conventionnelle et non conventionnelle, que d'assurer sa distribution avec une meilleure équité. Les efforts sont encourageants mais peut-être encore insuffisants s'ils ne sont pas soutenus dans une stratégie de long terme. Le changement climatique paraît irréversible. Ses conséquences le sont aussi. Aussi les efforts à mener doivent s'orienter vers une meilleure adaptation à la situation future sans chercher à domestiquer la nature. Toutes les tentatives en ce sens ont été vouées à l'échec.

De notre point de vue, la priorité doit être accordée à davantage de mobilisation de la ressource et à l'augmentation des ressources non conventionnelles ainsi qu'à la récupération des eaux usées, pour diminuer la pression sur les réserves d'eau souterraine. Certains experts considèrent les nappes phréatiques du Sahara se répartissant sur l'Algérie, la Lybie et la Tunisie comme une alternative au problème du changement climatique. Il est vrai qu'avec une réserve estimée à quelques 31 000 milliards de m<sup>3</sup> d'eau dont la majorité se trouve en Algérie, l'avenir paraît serein, mais il faut bien comprendre que toute réserve non renouvelable est épuisable quelle que soit la durée. Cette réserve stratégique nous paraît aujourd'hui plus importante que les réserves en hydrocarbures dont regorge notre pays mais qui ont tendance aussi à s'épuiser. Il faut savoir l'utiliser avec prudence, dans le cadre d'une réflexion commune avec les pays de la région et ceux du pourtour méditerranéen. Notre bonheur dépend de l'eau et cette eau peut aussi causer notre malheur.

## BIBLIOGRAPHIE

- APS (Algérie Presse Service) (2015) Risques d'inondations: 24 zones classées rouges, décembre, <http://www.aps.dz/algérie/33225-risques-d-inondations-24-zones-class%C3%A9es-au-rouge>
- CDER (2015) Portail algérien des énergies renouvelables, <http://portail.cder.dz/spip.php?article4896>, consulté le 20/03/2016.
- CIEAU (Centre d'information sur l'eau) (2013a) L'eau dans l'Univers, <http://www.cieau.com/tout-sur-l-eau-3/1-eau-dans-l-univers>, consulté le 08/04/2016.
- CIEAU (Centre d'information sur l'eau) (2013b) Les ressources en eau dans le monde, <http://www.cieau.com/les-ressources-en-eau/dans-le-monde/ressources-en-eau-monde>, consulté le 08/04/2016.
- DKNEWS (2016) Les chiffres clés du secteur de l'eau et de l'assainissement en Algérie, <http://www.dknews-dz.com/article/58205-les-chiffres-cles-du-secteur-de-leau-et-de-l-assainissement-en-algerie.html>
- DESBORDES M. (NC) Hydrologie urbaine, Encyclopaedia Universalis, consulté le 09/04/2016, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/hydrologie-urbaine/>
- FALKENMARK M. (1986) Fresh water : Time for a modified approach. *Ambio*, 192–200.
- FAO (2014) *Stress hydrique. AQUASTAT infographie*. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- FAO (2015) Aquastat-Algérie, <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/>
- GEF/PNUD (2010) Vulnérabilité du secteur de l'eau aux changements climatiques en Algérie. Projet GEF/PNUD. MATE-PNUD-FEM, « Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques ». à la CCNUCC.

- LASSERRE F., DESCROIX L. (2011) *Eaux et territoires. Tension, coopérations et géopolitique de l'eau*, 3ème édition, Presses de l'Université du Québec.
- MARGAT J. (2005) Quels indicateurs pertinents de la pénurie d'eau Géocarrefour [En ligne], vol 80/4 consulté 15/03/2016. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1235>
- METBOUL A. (2016) Quelles perspectives pour la conférence sur le réchauffement climatique (COP21) de Paris ?, *Quotidien Réflexion* du 14/04.
- MERMET L. (2005) *Étudier des écologies futures : un chantier ouvert pour les recherches prospectives environnementales*, P.I.E, - Peter Lang.
- MOUHOUS-VOYNEAU N. (NC) Eau cycle urbain de L', <http://www.universalis.fr/encyclopedie/cycle-urbain-de-l-eau/> consulté le 09/04/2016.
- MOZAS M., GHOSN A. (2013) État des lieux du secteur de l'eau en Algérie, *Études et analyses IPEMED (Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen)*, octobre.
- O.N.U, Site des Nations Unies, « Décennie internationale d'action "l'eau, source de vie" 2005-2015 », <http://www.un.org/fr/waterforlifedecade/themes/scarcity.shtml>
- ONS (Office National des Statistiques) (2011) Collections Statistiques N° 163/2011 Série S : Statistiques Sociales, Ve Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2008, Alger, septembre.
- PNUD (2009) Problématique du secteur de l'eau et impacts liés au climat en Algérie, New York, mars, 12p.
- POPULATIONDATA (2015) Algérie, <http://www.populationdata.net/?option=pays&pid=4&nom=algerie>
- REKACEWICZ P. (2008) Disponibilité en eau douce, *Cartothèque du Monde diplomatique*, <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/disponibiliteeau>
- ROUISSAT B. (2010) La gestion des ressources en eau en Algérie : situation, défis et apport de l'approche systémique, *Revue de L'Économie & du Management*, n° 10, Université de Tlemcen.
- WRI Aqueduct (2014) Consulté le 28/03/2016, <http://www.wri.org/applications/maps/aqueduct-atlas/#x=8.00&y=0.40&s=ws!20!28!c&t=waterrisk&w=def&g=0&i=BWS-16!WSV-4!SV-2!HFO-4!DRO-4!STOR-8!GW-8!WRI-4!ECOS-2!MC-4!WCG-8!ECOV-2!&tr=ind-1!prj-1&l=3&b=terrain&m=group>

# La complexité du développement politique chez Francis Fukuyama

Pierre BOURGOIS<sup>1</sup>

La question du développement politique nous renvoie aux travaux du célèbre politologue américain Francis Fukuyama.

Celui qui est aujourd'hui Professeur à l'Université de Stanford en Californie<sup>2</sup> s'est notamment fait connaître aux yeux du grand public à partir de la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix grâce à sa thèse de « la fin de l'histoire »<sup>3</sup>, dans laquelle il affirme que la démocratie libérale, en passe de triompher de toutes les idéologies rivales, pourrait « bien constituer le “point final de l'évolution idéologique de l'humanité” et la “forme finale de tout gouvernement humain” » (*Ibid.* 11). Régulièrement considéré comme un parfait défenseur du modèle politique et économique libéral occidental, Fukuyama fut notamment longtemps assimilé au mouvement néoconservateur américain, ce jusqu'à sa rupture clairement affichée, au début des années deux mille<sup>4</sup>.

Si le politologue considère toujours que les principes politiques et économiques libéraux représentent l'horizon indépassable des sociétés humaines<sup>5</sup>, il semble effectivement s'être plus particulièrement consacré, ces dernières années, aux différentes questions liées au développement politique.

À cet égard, deux volumes publiés respectivement en 2011 et en 2014, à savoir *The Origins of Political Order*<sup>6</sup> et *Political Order and Political Decay*<sup>7</sup>, constituent une véritable tentative pour comprendre l'émergence et l'évolution des institutions politiques.

Fukuyama distingue, d'une manière générale, quatre dimensions principales au processus de développement, à savoir une dimension politique, économique (croissance économique), sociale (mobilisation sociale) et idéologique (changements dans les idées). Le développement politique, qu'il définit comme le « changement au fil du temps dans les institutions politiques » (*Ibid.*, 23. Traduction de l'auteur), s'articule selon lui, à son tour, autour de trois principaux éléments : l'État moderne, l'autorité de la loi et la responsabilité politique. Ainsi : « Une démocratie libérale moderne réussie combine ces trois éléments institutionnels en les soumettant à un équilibre stable » (Fukuyama, 2012, 31).

---

<sup>1</sup> Centre Montesquieu de Recherches Politiques (CMRP-IRM), université de Bordeaux. pierre.bourgeois@hotmail.fr

<sup>2</sup> Né en 1952 à Chicago, Fukuyama a auparavant enseigné à l'Université George Mason (Virginie), puis à celle de Johns Hopkins (Maryland).

<sup>3</sup> Voir Fukuyama (1989) et Fukuyama (1992).

<sup>4</sup> Cette rupture s'observe plus spécifiquement à partir du discours triomphaliste de Charles Krauthammer, effectué le 12 février 2004 à l'American Enterprise Institute, et auquel Francis Fukuyama réagit de manière très critique (Fukuyama, 2004b). Cet éloignement vis-à-vis du mouvement néoconservateur apparaîtra encore plus clairement dans un ouvrage publié en 2006 (Fukuyama, 2006). Pour une vue d'ensemble du mouvement néoconservateur américain, voir Vaïsse (2008).

<sup>5</sup> Voir notamment Fukuyama (2014b).

<sup>6</sup> Francis Fukuyama, *The Origins of Political Order: From Prehuman Times to the French Revolution*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2011. Cet ouvrage fut traduit en français, l'année suivante, sous le titre *Le début de l'histoire*. Voir Fukuyama (2012).

<sup>7</sup> Voir Fukuyama (2014c).

Pour Fukuyama, si ces six dimensions (en considérant donc la dimension politique à travers ses trois éléments) du développement interagissent de différentes manières entre elles, elles possèdent également leur propre logique d'évolution. Le politologue américain cherche ainsi ouvertement à réactualiser le célèbre ouvrage de Samuel P. Huntington *Political Order in Changing Societies* publié en 1968. À l'instar de son ancien Professeur à Harvard, Fukuyama considère donc le développement politique comme un processus indépendant et s'inscrit, en ce sens, en porte-à-faux avec ce que l'on appelle, plus généralement, la théorie de la modernisation<sup>8</sup>.

Toute société démocratique pleinement aboutie repose donc, selon lui, sur l'équilibre harmonieux de trois éléments, à savoir l'État, l'autorité de la loi et la responsabilité politique. Fukuyama résume même cette quête institutionnelle comme celle de « devenir le Danemark », où « le "Danemark" vaut génériquement pour désigner un pays développé doté d'institutions étatiques qui fonctionnent bien »<sup>10</sup>. Tout le monde voudrait ainsi « comprendre comment transformer la Somalie, Haïti, le Nigeria, l'Irak ou l'Afghanistan en "Danemark" » (Fukuyama, 2012, 29), c'est-à-dire en une société démocratique prospère.

Cependant, pour Fukuyama : « Le simple fait que des pays parviennent à établir cet équilibre constitue le miracle de la politique moderne, dans la mesure où la combinaison de ces éléments n'a rien d'évident » (*Ibid.*, 31). En effet, non seulement ces trois éléments demeurent très difficiles à mettre en place et sont souvent dus aux contingences historiques, mais une fois apparus, les faire combiner dans un équilibre satisfaisant représente une tâche tout aussi ardue.

Cette difficulté pour obtenir une démocratie libérale aboutie rejoint, d'une certaine manière, un autre point important de sa conception du développement politique. Fukuyama fait effectivement une nouvelle fois référence à Huntington et aborde la thématique du déclin politique. Ainsi, pour lui, l'étude de l'évolution des institutions politiques nous amène inéluctablement à celle de leur déclin. En ce sens, toutes les sociétés humaines s'avèrent vulnérables à ce phénomène et peuvent donc devenir, au fil du temps, moins institutionnalisées. À cet égard, il souligne les difficultés de certaines démocraties développées, notamment celles de la société américaine, qui fait aujourd'hui face, selon lui, à une véritable décadence de ses institutions politiques (Fukuyama, 2014).

Comment Fukuyama envisage-t-il le développement politique ? Ce travail tente de présenter la conception « Fukuyamienne » de ce processus complexe. C'est pourquoi il conviendra, tout d'abord, de mettre en avant les trois éléments constitutifs du développement politique chez Fukuyama, processus d'évolution entièrement indépendant mais néanmoins en interaction avec les autres dimensions du développement.

Mais nous verrons également, et c'est peut-être l'une des principales évolutions de sa pensée, que tous les systèmes politiques, y compris ceux démocratiques, ne sont nullement immunisés, selon lui, contre le processus de déclin politique.

## 1. LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT POLITIQUE : ENTRE INDÉPENDANCE ET INTERACTIONS

Le développement politique apparaît donc, chez Fukuyama, comme un élément à part entière du processus global de développement. Il convient donc d'étudier les forces qui le composent mais également, de questionner la nature de cette indépendance.

### 1.1 *Un processus d'évolution indépendant*

Pour Fukuyama, une démocratie libérale moderne réussie repose ainsi sur un équilibre harmonieux entre trois éléments, à savoir l'État, l'autorité de la loi et la responsabilité politique.

L'auteur de « la fin de l'histoire » définit le premier élément, soit l'État, comme une « organisation centralisée et hiérarchique qui détient un monopole de la force légitime sur un territoire défini » (Fukuyama, 2014c, 23. Traduction de l'auteur). L'État « patrimonial », décrit notamment par Weber, est celui dans lequel le gouvernement est considéré comme la propriété privée du dirigeant et repose fortement sur son cercle proche, à savoir sa famille et ses amis. L'État « moderne », au contraire, « fait la

<sup>8</sup> La théorie de la modernisation, principalement élaborée dans les années 1950-1960, considère généralement le développement comme un processus cohérent et universel constitué d'un ensemble homogène d'éléments se renforçant mutuellement et permettant la transition d'une société traditionnelle vers une société moderne.

<sup>9</sup> Traduction de *Getting to Denmark*. Fukuyama reprend ici ouvertement l'idée d'un article écrit en 2002 par deux politologues de la Banque mondiale, à savoir Lant Pritchett et Michael Woolcock (2002).

<sup>10</sup> Fukuyama (2005, 46). Voir également Fukuyama (2004, 30).

distinction entre l'intérêt privé des dirigeants et l'intérêt public de l'ensemble de la communauté » (*Ibid.* Traduction de l'auteur) et s'éloigne de tout favoritisme, notamment dans sa procédure de recrutement aux fonctions administratives, qui reste fondée sur « des critères tels que le mérite, la formation ou la compétence technique » (*Ibid.*, 10. Traduction de l'auteur).

Le deuxième élément du développement politique, à savoir l'autorité de la loi, est défini, quant à lui, comme « un ensemble de règles de comportement, reflétant un large consensus au sein de la société, qui lie même les acteurs politiques les plus puissants dans la société » (*Ibid.*, 24. Traduction de l'auteur). L'autorité de la loi nécessite ainsi l'existence d'une institution judiciaire autonome du pouvoir exécutif et représente un véritable moyen de contrainte du pouvoir politique.

Enfin, Fukuyama distingue la responsabilité politique des gouvernants comme troisième élément d'un ordre politique abouti. Celle-ci est employée, plus largement ici, pour désigner « une démocratie moderne définie en matière de procédures qui rendent les gouvernements responsables devant leurs citoyens » (*Ibid.* Traduction de l'auteur).

Alors que l'État moderne permet de « faire respecter les lois, maintenir la paix, se défendre contre les ennemis extérieurs, et fournir les biens publics nécessaires » (*Ibid.* Traduction de l'auteur), les deux autres éléments permettent, quant à eux, de contraindre judicieusement ce pouvoir étatique<sup>11</sup>. Ainsi, pour Fukuyama : « Le miracle de la politique moderne est que nous pouvons avoir des ordres politiques qui sont simultanément forts et compétents et pourtant contraints d'agir seulement dans les paramètres établis par la loi et le choix démocratique » (Fukuyama, 2014c, 25. Traduction de l'auteur).

Étudier le développement politique chez Francis Fukuyama revient donc à étudier l'émergence et l'évolution de ces trois institutions dans chaque société. Comme on l'a vu précédemment, le politologue considère le développement politique comme un processus indépendant des trois autres grandes dimensions du développement (croissance économique, mobilisation sociale, changement dans les idées), disposant ainsi de sa propre logique d'évolution. Il en est donc de même concernant ces trois éléments constitutifs que sont l'État, l'autorité de la loi et la responsabilité politique, qui peuvent ainsi se situer à un stade d'évolution bien différent dans chacune des sociétés humaines. Fukuyama écrit ainsi : « Ces trois catégories d'institutions peuvent exister dans des régimes politiques indépendamment les unes des autres, et dans diverses combinaisons. De ce fait, la République Populaire de Chine a un État fort et bien développé mais une faible autorité de la loi et pas de démocratie. Singapour a une autorité de la loi en plus d'un État mais une démocratie très limitée. La Russie a des élections démocratiques, un État qui est bon pour supprimer la dissidence mais pas aussi bon pour délivrer des services, et une faible autorité de la loi. Dans beaucoup d'États défailants, comme la Somalie, Haïti, et la République Démocratique du Congo au début du vingt-et-unième siècle, l'État et l'autorité de la loi sont faibles ou inexistantes, bien que les deux derniers ont tenu des élections démocratiques » (*Ibid.* Traduction de l'auteur).

Cependant, pour Fukuyama, les sociétés démocratiques modernes auraient donc, quant à elles, parfaitement réussi à faire combiner ces trois éléments de manière équilibrée. À cet égard, le politologue accorde une grande importance au séquençage politique, où l'ordre d'apparition des trois institutions se révèle effectivement, à ses yeux, souvent décisif. À titre d'exemple, il observe que les pays qui se sont démocratisés antérieurement à la mise en place d'un État moderne, comme l'Italie ou la Grèce, connaissent souvent davantage de difficultés dans leur gouvernance que les pays devenus démocratiques après avoir acquis de solides institutions étatiques, comme l'Allemagne<sup>12</sup>. Si ce paramètre n'est pas inéluctable, il n'en demeure pas moins qu'il renforce, pour Fukuyama, la réelle complexité d'obtenir une démocratie libérale aboutie.

Cette idée d'un séquençage nous renvoie ainsi, d'une certaine manière, aux autres dimensions du développement énoncées précédemment, à savoir la croissance économique, la mobilisation sociale et le changement dans les idées. Il convient donc d'étudier, à présent, si des interactions existent entre ces dimensions et les trois éléments du développement politique que sont l'État, l'autorité de la loi et la responsabilité politique.

## 1.2 Un processus au contact des autres dimensions du développement

Comme on l'a vu précédemment, Francis Fukuyama reprend, d'une certaine manière, l'analyse « Huntingtonienne » en considérant le développement politique comme un processus d'évolution

<sup>11</sup> Le politologue écrit ainsi : « L'autorité de la loi et la responsabilité du gouvernement, elles, limitent le pouvoir de l'État, tout d'abord en le contraignant à faire usage de sa puissance conformément à certaines règles publiques transparentes, ensuite en s'assurant que ce pouvoir est bien subordonné à la volonté du peuple » (Fukuyama, 2012, 31).

<sup>12</sup> Voir notamment *Ibid.*, p. 29-30.

indépendant. Cependant, cette indépendance ne minimise en rien, bien au contraire, l'importance des autres dimensions du développement. Il existe effectivement, selon Fukuyama, une multitude de relations entre l'apparition et l'évolution de l'État moderne, de l'autorité de la loi et de la responsabilité politique et la croissance économique, la mobilisation sociale et le changement dans les idées. Ainsi, le politologue américain souligne que si « chacune de ces six dimensions du développement peuvent changer indépendamment, elles sont également toutes liées entre elles d'une multitude de façons » (*Ibid.*, 42. Traduction de l'auteur).

On ne peut donc étudier l'évolution des institutions politiques sans prendre en considération les autres dimensions du développement : « Le développement politique – l'évolution de l'État, de l'autorité de la loi et de la responsabilité démocratique – est seulement un aspect du large phénomène de développement socio-économique humain. Le changement dans les institutions politiques doit être compris dans le contexte de la croissance économique, de la mobilisation sociale et le pouvoir des idées concernant la justice et la légitimité » (*Ibid.*, 40. Traduction de l'auteur).

Alors que le développement économique peut simplement être défini, pour le politologue américain, « comme l'augmentation soutenue de la production par personne au fil du temps » (*Ibid.* Traduction de l'auteur), l'autre dimension importante du développement, à savoir la mobilisation sociale, concerne, selon lui, « la montée des nouveaux groupes sociaux au fil du temps et les changements dans la nature des relations entre et parmi ces groupes » (*Ibid.* Traduction de l'auteur). Pour Fukuyama, certains groupes sociaux vont ainsi développer un certain sentiment d'identité partagée (ou d'intérêts partagés) entraînant leur organisation pour l'action collective. Le politologue souligne ainsi que la mobilisation sociale en Europe s'est produite consécutivement à ce que Ferdinand Tönnies décrit comme le passage de la communauté (*Gemeinschaft*) vers la société (*Gesellschaft*) à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Ce phénomène s'est ainsi déroulé « dans les pays en retard de développement de l'Asie de l'Est dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et est en train de se produire en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique Subsaharienne aujourd'hui » (*Ibid.* Traduction de l'auteur). Cela crée donc de nouveaux groupes sociaux et mène à l'émergence de nouvelles formes d'identités, dont le nationalisme est peut-être l'un des exemples les plus importants.

La troisième dimension du développement concerne l'évolution des idées. À cet égard, Fukuyama écrit : « En plus de la croissance économique et de la mobilisation sociale, il y a une évolution dans les idées concernant la légitimité. La légitimité représente une perception largement partagée selon laquelle certains arrangements sociaux sont justes. Les idées concernant la légitimité évoluent au fil du temps. Cette évolution est parfois un produit dérivé des changements dans l'économie ou la société, mais il y a de nombreuses circonstances où elles agissent comme des moteurs indépendants des autres dimensions du développement » (*Ibid.* Traduction de l'auteur).

Bien qu'indépendantes, ces six dimensions du développement interagissent ainsi de différentes manières entre elles. Sans citer l'ensemble des interactions possibles, on peut toutefois en dresser un bref aperçu<sup>14</sup>. Fukuyama (2012, 429) rappelle qu'il existe un lien évident entre la construction étatique et la croissance économique. Pour le politologue américain, l'existence d'un État est effectivement « une condition fondamentale de la croissance économique intensive. ». Il est vrai qu'il est difficile, à première vue, d'imaginer un développement économique sans État ou administration. Toutefois, pour Fukuyama (*Ibid.*), si cette « corrélation entre un État puissant et organisé et la croissance économique est bien établie [...] la direction de la causalité n'est pas évidente ». On peut effectivement aussi retrouver, à l'inverse, un effet positif de la croissance économique sur les performances en matière de gouvernance. Mais cette relation n'a cependant rien de systématique, le politologue américain indiquant qu'il peut également arriver « que la croissance économique ne produise pas une meilleure gouvernance et même que la bonne gouvernance soit à l'origine de la croissance économique » (*Ibid.*).

Fukuyama évoque également la relation existante entre l'autorité de la loi et la croissance économique. Il semble en effet évident, à ses yeux, que des éléments comme le droit de propriété, par exemple, sont essentiels à la croissance économique.

On peut également s'intéresser au lien entre la croissance économique et la démocratie, qui demeure sûrement l'un des plus étudiés, plusieurs auteurs analysant effectivement l'impact positif du développement économique sur la progression de la démocratie<sup>15</sup>. Si la croissance économique semble

<sup>13</sup> Voir Ferdinand Tönnies (1977) cité dans Fukuyama (2014c, 41).

<sup>14</sup> Il convient de souligner ici que les éléments qui vont suivre ne constituent que de simples exemples volontairement résumés et simplifiés d'une partie des liens présentés par Fukuyama entre les différentes dimensions du développement.

<sup>15</sup> Voir notamment Seymour Martin Lipset (1959) ou encore, à titre d'exemple, Larry Diamond (1992). Cité dans Francis Fukuyama (2012, 430).

donc, pour l'auteur de « la fin de l'histoire », « favoriser la stabilité démocratique, le rapport causal inverse n'a toutefois rien d'évident » (*Ibid.*).

D'autre part, concernant le lien entre la mobilisation sociale et la démocratie libérale, bien que certains groupes puissent parfois nuire à la démocratie (*Ibid.*, 431), il semble évident que celle-ci ne peut exister sans l'émergence d'une société civile saine et active. La mobilisation sociale apparaît clairement comme un élément important du développement politique. Ainsi, pour Fukuyama : « C'est la mobilisation sociale qui prépare le terrain des changements dans les institutions politiques » (Fukuyama, 2014c, 41. Traduction de l'auteur).

De la même manière, l'évolution des idées influe grandement sur le développement politique. Les idées concernant la légitimité sont donc « une dimension indépendante du développement et ont un large effet sur la façon dont les institutions évoluent » (*Ibid.*, 531. Traduction de l'auteur).

Ainsi, comme on l'a vu précédemment, chacune des six dimensions du développement dispose selon Fukuyama de sa propre logique d'évolution. De fait, un progrès au niveau d'un des aspects du développement n'entraîne nullement, de manière automatique, un progrès au niveau des autres. Pour lui, le développement ne constitue donc pas un bloc homogène, comme aurait pu le prétendre la théorie de la modernisation. Cependant, l'indépendance globale de ces différentes dimensions ne signifie en rien l'absence de relations entre elles, bien au contraire. Comme on a pu le voir, il existe, selon l'auteur de « la fin de l'histoire », une multitude de liens, souvent complexes et diversifiés, liant l'ensemble des aspects du développement.

Si les institutions évoluent donc de manière indépendante, le sens de cette évolution n'est cependant pas nécessairement linéaire. Pour Fukuyama, tous les systèmes politiques sont ainsi vulnérables au phénomène de déclin politique, et les démocraties libérales modernes ne sont ici nullement épargnées par ce processus, et cela pour différentes raisons. Selon lui, on ne peut donc étudier le développement politique sans faire référence au processus de déclin politique.

## 2. DE LA STABILITÉ POLITIQUE AU DÉCLIN POLITIQUE ?

Si les institutions émergent et se transforment au fil du temps, celles-ci peuvent également être confrontées à la décadence. Ainsi, selon Fukuyama : « S'il existe un processus dynamique grâce auquel la compétition entre les institutions produit le développement politique, il faut envisager aussi un processus antithétique de déclin politique, par lequel les sociétés deviennent moins institutionnalisées » (Fukuyama, 2012, 418). Le politologue met en avant deux raisons principales au phénomène de déclin politique : le conservatisme des institutions et la tendance à la « repatrimonialisation ».

### 2.1 La « rigidité institutionnelle » comme source de déclin politique

Fukuyama considère l'institution à travers la définition donnée par Samuel P. Huntington<sup>16</sup>, c'est-à-dire comme un « modèle récurrent, stable et valorisé de comportement ». Et à l'instar d'Huntington, Fukuyama observe que les institutions peuvent également décliner, notamment de par leur fort conservatisme. Il écrit ainsi : « L'histoire de la transformation des institutions politiques ne peut être racontée sans que soit compris parallèlement le processus complémentaire du déclin politique. Les institutions humaines sont "adhésives", c'est-à-dire qu'elles perdurent et ne changent que très difficilement. Les institutions qui sont créées pour répondre à des circonstances particulières survivent souvent à la transformation ou à la disparition de ces circonstances, et c'est l'incapacité à s'adapter à la nouveauté qui provoque le déclin politique. C'est vrai des démocraties libérales modernes avec leur État, l'autorité de la loi et la responsabilité gouvernementale, aussi bien que des systèmes politiques plus anciens. Car rien ne garantit qu'une démocratie donnée puisse continuer sans fin de fournir à ses citoyens ce qu'elle leur a promis, et donc rien ne garantit qu'elle sera légitime à leurs yeux » (*Ibid.*, 32).

La première raison du déclin politique a ainsi à voir avec le conservatisme inhérent aux institutions politiques. Pour Fukuyama, les institutions évoluent en effet très lentement au fil du temps et il arrive que le contexte change et fasse, de fait, apparaître de nouveaux besoins, de nouveaux défis. C'est l'incapacité à s'adapter, selon Fukuyama, qui rend les institutions politiques vulnérables au fil du temps. « Le déclin politique se produit lorsque les systèmes politiques ne parviennent plus à s'adapter aux circonstances changeantes. Il existe quelque chose comme une loi de conservation des institutions. Les êtres humains

<sup>16</sup> Voir Samuel P. Huntington (1968, 12). Cité dans Francis Fukuyama (2012, 418).

sont portés par nature à se conformer à des règles ; ils naissent dans des sociétés qui se conforment à des règles et donnent à celles-ci une valeur et une signification transcendantes. Lorsque les circonstances changent, lorsque de nouveaux défis se présentent, il n'est pas rare de voir une disjonction se produire entre les institutions en vigueur et des besoins inédits. Ces institutions sont défendues par des légions de partisans inébranlables qui s'opposent à toute transformation fondamentale » (*Ibid.*, 21).

Il y aurait donc, pour Fukuyama, une raison « biologique » à cette tendance au conservatisme des institutions en place. Les êtres humains valoriseraient les règles établies au sein de leur société, à tel point de les rendre rigides et inaptés aux changements de circonstances. Ainsi : « Les institutions, une fois mises en place, tendent à être préservées, en raison de la propension biologique à valoriser les règles et les modèles établis » (*Ibid.*, 418-419). Il observe ainsi « un conservatisme inhérent au comportement humain qui a tendance à conférer aux institutions une signification émotionnelle une fois qu'elles sont mises en place » (Fukuyama, 2014c, 27. Traduction de l'auteur).

C'est notamment ce qui se passe aujourd'hui, selon lui, aux États-Unis. L'auteur de « la fin de l'histoire » observe ainsi que la démocratie américaine s'est forgée historiquement sur une méfiance certaine à l'égard d'un fort pouvoir politique concentré. De fait, de nombreux mécanismes de pouvoirs et de contre-pouvoirs ont été mis en place afin d'empêcher toute dérive tyrannique des institutions. Mais l'expérience américaine a néanmoins montré la possibilité, « au cours de certaines périodes critiques de l'histoire et lorsqu'un gouvernement fort s'est révélé nécessaire, de forger un consensus susceptible de s'exercer à travers l'autorité politique » (Fukuyama, 2012, 22). Or, pour Fukuyama, ce consensus a aujourd'hui cédé la place à une véritable polarisation de la vie politique américaine, notamment au Congrès, qui rend aujourd'hui toute prise de décision importante pratiquement impossible. La vie politique américaine est effectivement aujourd'hui menée, selon lui, par des partis de plus en plus idéologiques et incapables d'aboutir à un compromis. Ce phénomène exacerbe ainsi les difficultés d'adaptation aux nouveaux défis et transforme le traditionnel système politique américain de *Checks and balances* en ce que Fukuyama dénonce aujourd'hui comme une véritable « véto-cratie » (Fukuyama, 2014, 8. Traduction de l'auteur).

À l'instar des États-Unis, il semble donc que les démocraties actuelles ne sont nullement immunisées contre le processus de déclin politique et doivent, par conséquent, rester en permanence vigilantes afin d'adapter leur institutions politiques aux nouvelles circonstances qui émergent à un moment donné. Cependant, outre le conservatisme des institutions, Fukuyama souligne une seconde cause de déclin politique, à savoir le phénomène de « repatrimonialisation ».

## 2.2 Une tendance à la « repatrimonialisation »

La « rigidité institutionnelle » n'est effectivement pas, pour Fukuyama, la seule cause de déclin politique. Un autre phénomène, qui a également à voir avec les fondements « biologiques » de l'être humain peut, en effet, se révéler de la même manière une source de décadence des institutions politiques. Selon le politologue, l'homme a effectivement une tendance naturelle à favoriser sa famille et ses amis. Cette tendance (« la sélection par gènes parentaux » et « l'altruisme réciproque »<sup>17</sup>) est donc, selon lui, l'une des caractéristiques fondamentales de la nature humaine. Il écrit ainsi (*Ibid.*, 419) : « Favoriser sa famille ou les amis avec qui l'on échange des faveurs est une forme de sociabilité naturelle et c'est la forme par défaut de toute interaction humaine. Le clientélisme est la forme universelle de l'interaction politique. Lorsque les institutions impersonnelles des États modernes sont sous pression, les dirigeants doivent souvent céder à la pression du clientélisme pour défendre leur position politique ou maintenir les ressources fiscales de l'État. La repatrimonialisation est donc un phénomène récurrent ».

Pour Fukuyama (*Ibid.*, 32), cette tendance « se réaffirme constamment en l'absence de fortes incitations contraires ». Ainsi, alors que dans de nombreuses démocraties modernes, des règles impersonnelles empêchent le développement de cette tendance naturelle, le pouvoir central est parfois accaparé dans d'autres sociétés par certaines élites qui cherchent à protéger leur position et nuisent à l'action de l'État. Fukuyama (*Ibid.*, 32-33) écrit ainsi : « Le temps passant, les groupes organisés – le plus souvent, les riches et les puissants – se protègent et commencent à réclamer un certain nombre de privilèges à l'État. Notamment lorsque, à une période prolongée de paix et de stabilité succède une crise financière et/ou militaire, ces groupes patrimoniaux protégés étendent leur influence ou bien empêchent l'État de réagir de façon adéquate ».

Alors qu'on pourrait penser pouvoir réserver ce problème aux seuls régimes non-démocratiques, Fukuyama observe que les démocraties modernes ne sont en rien immunisées contre cette tendance

<sup>17</sup> Ainsi, Fukuyama (2012, 61) écrit : « Tous les êtres humains ont tendance à favoriser des parents ou des amis ; ils échangent avec eux des faveurs, à moins qu'ils n'aient de fortes raisons de faire le contraire ».

naturelle, bien au contraire. Il précise (2014, 13. Traduction de l'auteur) : « Les États modernes créent des règles strictes et des incitations pour surmonter la tendance à privilégier la famille et amis. Celles-ci incluent des pratiques telles que des concours administratifs, les qualifications au mérite, des règles relatives aux conflits d'intérêts, et des lois anti-corruption. Mais l'influence de la sociabilité naturelle est si forte qu'elle revient toujours ; se prémunir contre elle exige une vigilance perpétuelle ».

Pour Fukuyama, cette vigilance semble justement faire cruellement défaut à de nombreuses démocraties modernes, au premier rang desquelles, les États-Unis. Le politologue s'appuie effectivement une nouvelle fois sur la société politique américaine, qui connaît, selon lui, une multiplication de groupes d'intérêt de plus en plus puissants paralysant l'action gouvernementale. Ce problème, propre à de nombreuses démocraties libérales, est donc fortement présent, selon lui, dans la vie politique américaine. Il écrit ainsi : « Nous avons baissé notre garde. L'État américain a été complètement repatrimonialisé. À cet égard, les États-Unis ne diffèrent pas de l'État chinois à la fin de la dynastie Han, ou du régime Mamelouk au siècle précédant sa défaite face aux Ottomans, ou de l'État français sous l'ancien régime. Les règles bloquant le népotisme apparent sont encore assez fortes pour empêcher le comportement patrimonial de devenir omniprésent, mais l'altruisme réciproque sévit à Washington. C'est le canal principal par lequel les groupes d'intérêt ont réussi à corrompre le gouvernement » (*Ibid.* Traduction de l'auteur).

En ce sens, il semblerait que les groupes d'intérêt disposent de nombreux moyens pour influencer sur la vie politique américaine. « Les groupes d'intérêt peuvent influencer les membres du Congrès dans des moyens parfaitement légaux simplement en faisant des dons et en attendant un retour de faveurs indéterminé. Dans d'autres cas, le membre du Congrès initie l'échange de cadeaux, en favorisant un groupe d'intérêt dans l'espoir d'une récompense par la suite, que ce soit des contributions de campagne ou d'autres jetons à encaisser à une date ultérieure » (*Ibid.* Traduction de l'auteur).

Ce problème apparaît ainsi comme l'une des causes majeures de la décadence des institutions politiques, y compris, on l'a vu, au sein des démocraties libérales.

Ces deux problèmes énoncés, à savoir le conservatisme des institutions politiques et la « repatrimonialisation », représentent donc, pour Fukuyama, des tendances conséquentes pour l'ensemble des systèmes politiques contemporains. Leur origine semble toutefois reposer sur des comportements liés à la nature même de l'être humain. De fait, selon lui, le défi devient, pour les sociétés humaines, celui de limiter et de contrôler en permanence ce type de comportement, à défaut de voir se reproduire ces tendances, et cela de manière systématique.

## CONCLUSION

Ce travail a tenté de présenter la complexité du développement politique chez Francis Fukuyama. Comme on l'a vu, le politologue américain s'inspire ainsi d'Huntington et considère le développement politique comme un processus d'évolution indépendant, à l'instar des autres dimensions du développement que sont la croissance économique, la mobilisation sociale et le changement dans les idées. Ces quatre grandes dimensions du développement disposent ainsi, selon lui, de leur propre logique d'évolution et il n'est donc en aucun cas évident que le développement d'un de ces aspects entraînera celui des autres.

Pour Fukuyama, le développement politique repose, à son tour, sur l'évolution de trois éléments indépendants, à savoir l'État moderne, l'autorité de la loi et la responsabilité politique des gouvernants. Selon lui, une démocratie libérale réussie combine donc, dans un équilibre harmonieux, un État moderne puissant et efficace, des lois s'imposant à tous, y compris aux gouvernants, ces derniers disposant d'une légitimité grâce à divers mécanismes de responsabilité politique.

Bien qu'indépendants, on a pu voir que ces six aspects du développement interagissent toutefois, selon le politologue, de différentes manières entre eux, rendant le processus de modernisation encore plus complexe. Fukuyama parle de l'extrême difficulté de « devenir le Danemark », c'est-à-dire une société moderne pleinement aboutie. Ainsi : « Pour les habitants des pays développés, le Danemark est un endroit mythique, connu pour ses bonnes institutions politiques et économiques : c'est un pays stable, prospère, solidaire, où le niveau de la corruption politique est extrêmement bas » (Fukuyama, 2012, 29). Se moderniser, notamment sur le plan politique, semble en effet, selon lui, loin d'être évident et nécessite souvent l'existence d'une multitude de conditions. La coexistence, dans un équilibre harmonieux, entre l'autorité étatique et les moyens de contrainte que sont l'autorité de la loi et les mécanismes de responsabilité demeure donc un exercice relativement complexe à ses yeux.

Ce constat concerne bien évidemment les pays en développement, mais également les sociétés démocratiques. Celles-ci ne doivent effectivement pas considérer le développement de leurs institutions politiques comme définitivement acquis, au risque d'être les témoins de leur décadence.

En abordant la thématique du déclin politique, Fukuyama se rapproche une nouvelle fois d'Huntington. Ainsi, selon lui (*Ibid.*, 436) : « Une société qui connaît le succès à une période historique donnée ne connaîtra pas forcément toujours le succès. Le déclin politique est un phénomène bien réel ». Pour le politologue, les sociétés humaines sont donc toutes sujettes à la décadence de leurs institutions politiques. À cet égard, il semblerait que la crise que connaît aujourd'hui le système politique américain fournisse une illustration parfaite de la vulnérabilité des démocraties modernes. Aucun système politique ne peut se prétendre immunisé contre le déclin. Pour Fukuyama (*Ibid.*, 437) : « Si les institutions ne parviennent pas à s'adapter, la société va devoir faire face à une crise ou s'effondrer, et être contrainte d'adopter d'autres institutions. C'est aussi vrai pour une démocratie libérale que pour un régime autocratique. Il existe pourtant une bonne raison de penser que les sociétés dotées de la responsabilité du gouvernement se tireront de cette impasse institutionnelle mieux que les autres. La responsabilité politique est une voie pacifique vers l'adaptation institutionnelle ».

Il semblerait donc que la clé de la survie des démocraties modernes se trouve dans leur essence même, à savoir le renouvellement des dirigeants par les gouvernés. D'où la nécessité, selon Fukuyama, de rester en permanence vigilant quant au bon fonctionnement des mécanismes de responsabilité politique, et plus généralement, de la vie démocratique globale.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- DIAMOND L. (1992) Economic development and democracy reconsidered, *American Behavioral Scientist*, vol. 35, n° 4-5, 450-499.
- FUKUYAMA F. (1989) La fin de l'histoire ?, *Commentaire*, vol. 12, n° 47, automne, 457-469.
- FUKUYAMA F. (1992) *La fin de l'histoire et le dernier homme*, (traduction Française), Paris, Flammarion.
- FUKUYAMA F. (2004) The Imperative of State-Building, *Journal of Democracy*, vol. 15, n° 2, avril, 17-31.
- FUKUYAMA F. (2004b) The Neoconservative Moment, *The National Interest*, n° 76, été, 57-68.
- FUKUYAMA F. (2005) *State building. Gouvernance et ordre du monde au XXI<sup>e</sup> siècle*, 2004, (traduction Française), Paris, La Table Ronde.
- FUKUYAMA F. (2006) *America at the Crossroads: Democracy, Power, and the Neoconservative Legacy*, New Haven, Yale University Press.
- FUKUYAMA F. (2012) *Le début de l'histoire. Des origines de la politique à nos jours*, 2011, (traduction Française), Paris, Éditions Saint-Simon.
- FUKUYAMA F. (2014) The Decay of American Political Institutions, *The American Interest*, vol. 9, n° 3, janvier/février, 6-19.
- FUKUYAMA F. (2014b) At the "End of History" Still Stands Democracy, *The Wall Street Journal*, 6 juin.
- FUKUYAMA F. (2014c) *Political Order and Political Decay: From the Industrial Revolution to the Globalization of Democracy*, New York, Farrar, Straus and Giroux.
- HUNTINGTON S. P. (1968) *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press.
- LIPSET S. M. (1959) Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy, *The American Political Science Review*, vol. 53, n° 1, 69-105.
- PRITCHETT L., WOOLCOCK M. (2002) Solutions when the Solution is the Problem: Arraying the Disarray in Development, *Center for Global Development*, Working Paper, n° 10, septembre.
- TÖNNIES F. (1977) *Communauté et société*, 1887, (traduction Française), Paris, Retz.
- VAÏSSE J. (2008) *Histoire du néoconservatisme aux États-Unis*, Paris, Odile Jacob.

# Risques spécifiques et profitabilité des banques islamiques en région MENA

Nadia ZRELLI BEN HAMIDA<sup>1</sup>, Imene BERGUIGA<sup>2</sup>,  
Ali ABDALLAH<sup>3</sup> et Philippe ADAIR<sup>4</sup>

La création de la première Banque islamique (BI) *Mit Ghamr Saving Bank* en 1963 en Égypte est à l'origine de la naissance de la finance islamique. En 2013, les BI occupent près de la moitié de part de marché des pétromonarchies (Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Qatar et Émirats Arabes Unis). Elles représentent moins de 5% du marché en Égypte, en Jordanie, en Palestine et au Yémen, mais 100% en Iran, et moins de 1% à l'échelle du monde (Ernst & Young, 2015). Les BI offrent des produits conformes aux lois économiques islamiques (*Chariaa*) qui interdisent l'incertitude, la spéculation et le recours au prêt à intérêt et exigent l'adossément des transactions à un actif tangible ainsi que le partage des profits et des pertes. Le conseil de conformité à la *Chariaa* assure la licéité et la validité des activités. Le statut d'investisseur et de copropriétaire justifie la participation d'une BI aux résultats des projets de partage des profits et des pertes (PLS - *Profit Loss Sharing*), au capital-risque (*Mudarabah*) ou à une joint-venture (*Mucharakah*). Les BI offrent d'autres contrats d'achat-revente (*Murabahah*) et de crédit-bail (*Ijara*) correspondant à un financement de court terme qui représente 90% de leur intermédiation en 2008 (Ali, 2012). La crise des *subprimes* a démontré l'instabilité du système bancaire conventionnel (Minsky, 1986) et avivé l'intérêt pour la BI caractérisée par une meilleure résilience, voire une performance accrue (Hassan and Kayed, 2009). Cependant, les BI sont confrontées aux risques conventionnels, mais aussi à des risques particuliers relatifs à la nature des contrats et que peuvent renforcer leur enchevêtrement. Ces spécificités posent le problème d'une gestion efficace de la vulnérabilité des BI à l'égard des risques et de l'impact sur leur profitabilité. Cette étude mesure et analyse les effets des risques sur la performance des BI et leur stabilité. La première partie est consacrée à la revue de la littérature sur la performance et les risques des BI. La deuxième présente la méthodologie ainsi que les données utilisées pour le calcul des indicateurs d'efficacité et du risque spécifique. La troisième analyse et interprète les corrélations.

## 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

### 1.1 Performance et résilience

La majorité des études utilisent les méthodes Data Envelopment Analysis (DEA) et Stochastic Frontier Analysis (SFA) dans l'analyse des sources d'efficacité des BI et sa comparaison avec celle des banques

---

<sup>1</sup> DEFI Unit Research ESSEC Tunis, Université de Tunis, Tunis, Tunisie. zrellinadia@yahoo.fr

<sup>2</sup> ERUDITE, Université de Sousse, IHEC, Sousse, Tunisie. imne068@yahoo.fr

<sup>3</sup> ERUDITE, Université de Sousse, IHEC, Sousse, Tunisie. a.abdallah@wanadoo.fr

<sup>4</sup> ERUDITE, Université Paris-Est Créteil (UPEC), Créteil, France. adair@u-pec.fr

conventionnelles (BC). Selon Al-Muharrami (2008), Alam (2012), Amal et Mohamed (2015) et Regaieg et Abidi (2015), les BI sont plus profitables, plus liquides et mieux capitalisées ; plus stables, plus compétitives et plus enclines au risque. Abdul-Majid et *al.* (2010), Srairi (2010), Johnes et *al.* (2014), et Ferhi and Chkoundali (2015) ont montré que les BC sont plus performantes que les BI. A contrario, Bader et *al.* (2008), Hassan et *al.* (2009), Said (2013) et Sillah et *al.* (2015) avancent qu'il n'y a pas de différences de performance entre BI et BC. Les analyses régionales de Yudistira (2004) et Kablan and Yousfi (2013) ainsi que Wahidudin et *al.* (2014) et contrairement à Sulfian and Noor (2009) montrent que les BI de la région MENA seraient moins performantes que leurs homologues, notamment asiatiques. Selon Ahmad et *al.* (2010), les BI qui opèrent dans les pays à revenus élevés sont plus efficaces. Les contraintes de « *Chariaa*-compatibilité » interdisent les crédits *subprimes*, les pratiques à effets de levier, les produits structurés risqués et les actifs manquant de traçabilité (Hassoune, 2008). Néanmoins, la résilience durant la récession de 2008 varie selon les pays de la région MENA avec une meilleure résistance des grandes banques (Said, 2012). Par rapport à 2007, la profitabilité des BI s'avère meilleure en 2008-2009 que celle des BC à l'exception de Bahreïn, du Qatar et des EAU (Hasan and Dridi, 2010). Il ressort quelques faits stylisés de l'analyse comparative de ces trois catégories de travaux : les BI ne sont pas plus performantes que les BC ; les BI sont mieux capitalisées et plus enclines à prendre des risques mais subissent des coûts d'intermédiation plus élevés et n'atteignent pas la taille optimale nécessaire pour bénéficier d'économies d'échelle. Les méthodologies utilisées dans ces travaux présentent certaines limites ; DEA ne mesure pas l'erreur aléatoire contrairement à la SFA qui impose une forme fonctionnelle probablement mal spécifiée. Aucune des deux méthodes n'est supérieure à l'autre et produisent souvent les mêmes résultats (Berger and Humphrey, 1997). Les résultats obtenus dépendent de la période étudiée, de la taille de l'échantillon et de sa composition. Une taille importante permet de considérer une variété de pays présentant différents niveaux de richesse, à condition d'identifier l'effet pays et d'éliminer les valeurs extrêmes (Beck et *al.*, 2013).

## 1.2 Les risques

La relation risque-performance d'une BI est-elle comparable à celle d'une banque conventionnelle ? L'objectif d'une banque demeure une meilleure performance étant donné son environnement et les risques à gérer. La BI n'y fait pas exception et rencontre des risques communs aux BC à différents niveaux d'exposition (Ariffin et *al.*, 2009, Al-Tamimi and Al-Mazrooei, 2007). Les plus importants pour les BI sont les risques de liquidité, de crédit et opérationnel (Hussain and Al-Ajmi, 2012). Le risque de liquidité, le plus présent dans les BI, provient de l'incapacité à couvrir les engagements ou d'accroître les actifs (Idries, 2012). La BI éprouve des difficultés de gestion de la liquidité notamment le placement des liquidités, le refinancement et la conversion des actifs bancaires en liquidités (El-Gamal, 2006). Les BI semblent maîtriser le désajustement des échéances (*maturity mismatch*) qui peut générer un problème de liquidité quand la banque prête à long terme et emprunte à court terme. Selon Bourakba and Belouafi (2015), sur la période 2000-2012, les BI du Golfe pratiquent une transformation positive des échéances (*positive maturity transformation*) et créent plus de monnaie qu'elles n'en détruisent.

Le risque de crédit est source d'instabilité dans le système bancaire (McNeil et *al.*, 2005). Ferhi and Chkoundali (2015) suggèrent que les BC ont un important risque de crédit relativement aux BI. Selon Berger et *al.* (1997), une mauvaise gestion des coûts internes intensifie le risque de crédit. Abedifar et *al.* (2013) montrent que, relativement aux BC, sur la période 1999-2009, le risque d'insolvabilité est moindre dans les petites BI.

Le risque opérationnel, dû aux pratiques internes insuffisantes ou non probantes, influence la prise de décision par différentes voies notamment en raison du manque d'expérience et l'absence de familiarité avec les instruments financiers (Ray and Cashman, 1999 ; Srairi, 2010).

La solidité d'une banque dépend du financement de projets d'investissements profitables et de sa réputation. Les BI, en plus des risques conventionnels, font face aux risques spécifiques : le risque commercial translaté, le risque de non-conformité religieuse, le risque d'investissements spécifiques et l'enchevêtrement des risques. Le risque de non-conformité religieuse est dû à la divergence d'interprétation entre les écoles de pensée et, par ricochet, entre les membres du comité *Chariaa* sur la légitimité d'un produit. Ce risque affecte particulièrement la réputation d'une BI dont il peut résulter un retrait massif des dépôts et une non-acceptation de ses produits par les autres institutions financières islamiques. Les risques sont spécifiques à certaines activités. Les contrats *Ijara* obligent à la gestion et l'entretien du bien. Les contrats *PLS* nécessitent un suivi coûteux, une négociation des taux de partage des profits ou des pertes qui s'ajoutent à la volatilité du rendement lié aux projets sous-jacents financés.

Quels sont les impacts des risques sur les indicateurs de la performance des BI de la région MENA ? Les travaux qui traitent cette question sont encore rares et présentent des conclusions controversées. Selon Alam (2012), l'inefficacité bancaire et le risque sont positivement corrélés pour les BC et inversement corrélés pour les BI. Le risque est positivement corrélé à l'efficacité pour 235 banques dont 70 BI réparties sur 11 pays dont six de la région MENA. Said (2013) montre que le risque opérationnel et le risque de crédit sont négativement corrélés à la performance pour 32 BI dont 11 de la région MENA et 18 des pays du Golfe. Mais la corrélation est non significative entre performance et risque de liquidité. Sillah et al. (2015) aboutissent à la même conclusion en mettant l'accent sur le risque idiosyncrasique pour 52 banques, appartenant exclusivement aux GCC.

## 2. MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES

Notre objectif est de mesurer le risque spécifique, son impact sur l'efficacité-revenu et sur le risque de défaillance. Les scores d'efficacité sont estimés par la méthode DEA (Tableau 1) qui permet de déterminer une frontière d'efficacité rassemblant les BI les plus efficaces. Plus la variable duale  $\lambda_i$  pour  $i=1, \dots, n$ , est proche de 1, plus la BI est efficace relativement aux autres. En effet, pour réaliser le niveau d'output  $Y_{r0}$  le plus proche des outputs situés sur la frontière d'efficacité  $\sum_{j=1}^n y_{rj} \lambda_j$ , la banque

doit utiliser un minimum d'inputs équivalent à 1. Ceci implique que  $\theta$  est la plus faible proportion d'inputs utilisée par la banque et constitue donc un score d'efficacité. Les scores obtenus sont des indicateurs d'efficacité avec des rendements d'échelle variables, ce qui nous permet de comparer les banques tout en considérant leur hétérogénéité en termes de taille. Pour mesurer les risques spécifiques supportés par les BI, nous avons opté pour le calcul des indicateurs composites en utilisant le modèle radial sans inputs (Tableau 1); une variante du modèle DEA orientée vers les outputs (Lovell and Pastor, 2002) qui fait converger tous les indicateurs partiels vers leurs valeurs maximales (Zrelli, 2013).  $V_{rj} = \frac{u_r Y_{rj}}{\sum_{r=1}^q u_r Y_{rj}}$

représente la contribution de chaque indicateur partiel à la construction de l'indicateur composite du risque spécifique (ICRS). Il importe qu'aucune de ces dimensions n'explique à elle seule l'indicateur composite, ni ne participe de façon identique à sa construction. Le respect de ces conditions revient à imposer des restrictions au niveau des pondérations.

**Tableau 1 : Modèles DEA (Data Envelopment Analysis)**

Modèle DEA : score d'efficacité	Variante du DEA pour l'indicateur composite
$\theta - \varepsilon \sum_{i=1}^m S_i - \varepsilon \sum_{r=1}^s S_r$ Min sous contraintes : $Y_{r0} - \sum_{j=1}^n y_{rj} \lambda_j + S_r = 0$ $\theta x_{i0} - \sum_{j=1}^n x_{ij} \lambda_j - S_i = 0$ $\sum_{j=1}^n \lambda_j \geq 0$ Avec $j=1, \dots, n$ $S_r \geq 0 \quad r=1, \dots, s$ $S_i \geq 0 \quad i=1, \dots, m$	$\text{Min } \sum_i v_i X_{i0} = IC_0$ sous contraintes : $\sum_i u_r Y_{r0} = 1$ $\sum_i v_i X_{ij} - \sum_i u_r Y_{rj} \geq 0 \quad \forall j = \dots, N$ Avec $N$ le nombre de DMU (banques) étudiées $v_i \geq \alpha \quad \forall i = 1, \dots, p$ $u_r \geq \alpha \quad \forall r = 1, \dots, q$ Restriction A : $V_{rj} \geq 0.0001$ soit $u_r \geq 0.0001$ Restriction B : $V_1 + V_2 + V_3 + V_4 = 1$

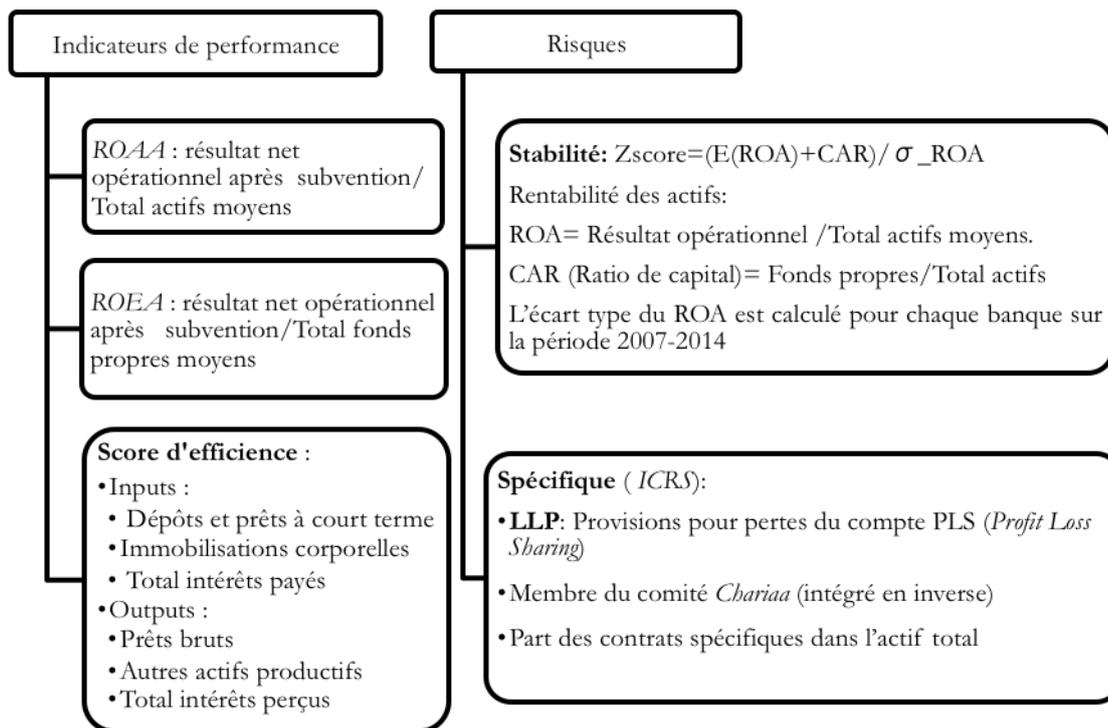
Source : composé par nos soins.

L'échantillon initial comprend 53 BI de 11 pays de la région MENA sur la période 1998-2014 réparties en trois catégories de pays de résidence soit cinq pétromonarchies (Arabie Saoudite, Bahreïn, Koweït, Qatar, EAU), dont l'Arabie Saoudite, l'Iran et le Yémen appliquant la *Chariaa* en tant que source de droit. La Mauritanie, non productrice de pétrole, applique également la *Chariaa*. Les pays non-producteurs de pétrole et qui sont constitutionnellement indépendants de la *Chariaa* sont l'Égypte, la Jordanie, et la Syrie. Les indicateurs d'efficacité-revenu obtenus<sup>8</sup> montrent que les BI des pétro-monarchies sont les plus

<sup>8</sup> Les scores d'efficacité calculés qui ne sont pas reproduits ici sont disponibles auprès des auteurs.

performantes avec des scores moyens supérieurs à 0.8 point. L'Iran fait exception avec une moyenne de 0.64 point. Bien que certaines BI se positionnent continuellement sur la frontière d'efficacité, la tendance générale est une perte d'efficacité à partir de l'année 2004 sauf les BI des EAU qui progressent en moyenne de 0.89 point à partir de 2011. Les BI d'Arabie Saoudite et du Qatar présentent des niveaux d'efficacité élevés et soutenus. L'Égypte et Bahreïn se distinguent par des BI plus performantes avec des scores moyens respectifs de 0.87 point et 0.76 point. Les BI de Tunisie, Jordanie, Syrie et Yémen sont non performantes. Les indicateurs partiels utilisés dans la construction de l'indicateur composite du risque spécifique *ICRS* (Figure 1) font que, plus celui-ci est proche de l'unité, plus la BI fait face au risque spécifique.

Figure 1 : Déterminants des différents indicateurs calculés



S

Source : composé par nos soins.

Le comité *Chariaa* garantit la conformité (« *Halal* ») des produits financiers. L'analyse des rapports annuels de BI montre que les BI des pays qui appliquent la *Chariaa*, ne donnent pas d'informations sur le comité *Chariaa* (composé au plus d'une seule personne dans le cas de l'Iran). Or, au regard de la relation d'agence ainsi que de l'asymétrie d'information, une seule personne ne peut à elle seule garantir la conformité à la *Chariaa*. Aussi, avec un grand nombre de membres siégeant au comité, la banque adresse un signal positif quant à sa conformité. La question qui se pose est : la BI a-t-elle besoin d'un comité aussi nombreux pour garantir cette licéité ? Outre le critère d'application de la *Chariaa* en tant que source de loi, la distinction entre les pétro-monarchies et les autres pays montre une forte disparité en termes de risque spécifique. L'Iran semble être le plus exposé au risque spécifique avec un indicateur composite égal à l'unité. Les autres pays producteurs de pétrole sont moins exposés avec des indicateurs ne dépassant pas la moyenne de 0.54 point (EAU). Les plus faibles *ICRS* sont observés dans les pays non producteurs de pétrole avec un maximum de 0.33 point pour la Tunisie et une moyenne de 0.15 point pour le Yémen.

### 3. L'ANALYSE DES CORRÉLATIONS

Selon les matrices des corrélations par pays (Annexe 1), il n'existe aucun impact significatif de l'*ICRS* sur les scores d'efficacité. L'*ICRS* impacte négativement et significativement le *ROEA* du Qatar et des EAU et le *ROAA* de l'Arabie Saoudite. La corrélation entre *ROAA* et *ICRS* est positive pour le Koweït. Ainsi, le risque spécifique affecte négativement les indicateurs de performance des BI du Qatar, des UAE et de l'Arabie Saoudite, et positivement ceux du Koweït. Le *LLP* affecte significativement et négativement les

*ROAA* et *ROEA* des BI au Yémen, Koweït et EAU. L'effectif du comité *Chariaa* impacte significativement et négativement l'efficacité des BI égyptiennes et les *ROEA* et *ROAA* des BI du Koweït, EAU, Bahreïn et Syrie. Un effectif important du comité *Chariaa* (6 membres) est un gage de conformité à la *Chariaa*, ce qui garantit la bonne réputation de la banque et affecte positivement les indicateurs de performance. Les résultats nous amènent à nous demander s'il n'y a pas un effort excessif des banques pour garantir cette conformité. La part des contrats spécifiques (PLS et *Ijara*) dans l'ensemble du portefeuille de la banque affecte significativement et négativement les indicateurs de performance des BI de l'Iran et de l'Égypte (score d'efficacité), des EAU et de la Syrie (*ROEA* et *ROAA*) et de la Jordanie (*ROAA*). Les contrats spécifiques sont-ils les plus intenses en tout type de risque ? La matrice des corrélations nous permet d'analyser l'impact des indicateurs partiels du risque spécifique sur le risque de défaillance ( $\xi$ -score). Pour l'Égypte, il existe une corrélation significative et positive entre les *LLP* et le  $\xi$ -score. Les BI avec un comité *Chariaa* comptant de nombreux membres envoient un signal négatif augmentant la fragilité des banques d'où un coefficient de corrélation négatif entre la variable *Chariaa* et le  $\xi$ -score dans les cas de l'Iran, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, le Qatar et les EAU.

Tableau 2 : Test de corrélation de Spearman et de Kendall : Efficacité, *ROAA*, *ROEA*, *ICRS*

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Corrélation ICRS-Efficacité</b>								
<b>Spearman's rho</b>	<b>0.6719</b>	<b>0.4335</b>	<b>0.3631</b>	0.1504	<b>0.3537</b>	0.0714	-0.1056	0.2040
<b>Prob &gt;  t </b>	<b>0.0016</b>	<b>0.0212</b>	<b>0.0529</b>	0.4035	<b>0.0343</b>	0.6532	0.4847	0.2128
<b>Kendall's tau-a</b>	<b>0.5322</b>	<b>0.3386</b>	<b>0.3005</b>	0.1515	<b>0.2952</b>	0.0848	-0.0783	<b>0.1903</b>
<b>Kendall's tau-b</b>	<b>0.5322</b>	<b>0.3386</b>	<b>0.3005</b>	0.1515	<b>0.2952</b>	0.0848	-0.0783	<b>0.1903</b>
<b>Kendall's score</b>	91	128	122	80	186	73	-81	141
<b>SE of score</b>	28.583	50.616	53.310	64.539	73.417	92.273	105.617	82.666
<b>Prob &gt;  z </b>	<b>0.0016</b>	<b>0.0121</b>	<b>0.0232</b>	0.2209	0.0117	0.4352	0.4488	0.0903
<b>Corrélation ROAA-ICRS</b>								
<b>Spearman's rho</b>	0.2754	0.0739	0.3089	0.2326	<b>0.3454</b>	0.1093	0.1887	0.2350
<b>Prob &gt;  t </b>	0.2537	0.7086	0.1030	0.1927	<b>0.0391</b>	0.4908	0.2093	0.1498
<b>Kendall's tau-a</b>	0.1696	0.0370	0.1970	0.1667	<b>0.2063</b>	0.0848	0.1343	0.1633
<b>Kendall's tau-b</b>	0.1696	0.0370	0.1970	0.1667	<b>0.2063</b>	0.0848	0.1343	0.1633
<b>Kendall's score</b>	29	14	80	88	130	73	139	121
<b>SE of score</b>	28.583	50.616	53.310	64.539	73.417	92.273	105.617	82.666
<b>Prob &gt;  z </b>	0.3273	0.7973	0.1384	0.1777	<b>0.0789</b>	0.4352	0.1913	0.1466
<b>Corrélation ROEA-ICRS</b>								
<b>Spearman's rho</b>	<b>0.5526</b>	0.3114	0.2892	0.2276	<b>0.3156</b>	0.2101	0.1304	0.2328
<b>Prob &gt;  t </b>	<b>0.0141</b>	0.1067	0.1282	0.2027	<b>0.0608</b>	0.1817	0.3876	0.1538
<b>Kendall's tau-a</b>	<b>0.3801</b>	<b>0.2275</b>	0.1823	0.1591	<b>0.2286</b>	0.1475	0.0763	0.1768
<b>Kendall's tau-b</b>	<b>0.3801</b>	<b>0.2275</b>	0.1823	0.1591	<b>0.2286</b>	0.1475	0.0763	0.1768
<b>Kendall's score</b>	65	86	74	84	144	127	79	131
<b>SE of score</b>	28.583	50.616	53.310	64.539	73.417	92.273	105.617	82.666
<b>Prob &gt;  z </b>	<b>0.0252</b>	<b>0.0931</b>	0.1709	0.1984	<b>0.0514</b>	0.1721	0.4602	0.1158
<b>N</b>	19	28	29	33	36	42	46	39

Source : composé par nos soins d'après Bankscope et les rapports des banques.

Selon les résultats des coefficients de corrélation par les rangs de Spearman et de Kendall, il existe une corrélation positive et significative entre le risque spécifique et l'efficacité en 2007-2009, 2012 et 2014 (Tableau 2). Ce résultat est confirmé par des *rho* et *tau* statistiquement significatifs. Les pondérations affectées aux différents indicateurs partiels dans le calcul de l'*ICRS* montrent que la taille du comité *Chariaa* et la part des contrats spécifiques sont les principaux déterminants du risque. Plus la taille du comité *Chariaa* est faible, plus la probabilité de non-conformité est importante.

## CONCLUSION

Les BI se distinguent des BC en termes de contrats et de risques ainsi que par leur enchevêtrement. L'analyse des risques spécifiques aux BI n'a pas été traitée jusqu'à présent. Notre étude tente d'approcher ce type de risques et son impact sur la performance des BI. L'élaboration d'indicateurs - efficacité-revenu, *ROEA*, *ROAA* et *ICRS* - qui font l'objet d'une analyse des corrélations et de tests non paramétriques de rang nous conduisent à formuler trois principales conclusions. Les résultats affichent une corrélation

positive entre l'efficacité-revenu et le risque spécifique, une divergence d'impact des indicateurs partiels du risque spécifique et des indicateurs de performance selon le pays étudié, une vulnérabilité des banques islamiques relativement à leur capacité de gérer le risque spécifique à travers le comité *Chariaa* et l'allocation des actifs pour les contrats spécifiques.

Une recherche en cours teste ces premières conclusions grâce à une analyse transversale suivie d'une analyse en données de panel (Berguiga et al., 2017).

## BIBLIOGRAPHIE

- ABEDIFAR P., MOLYNEUX P., TARAZI A. (2013) Risk in Islamic Banking». *Review of Finance*, 17(6), 2035-2096.
- ABDUL-MAJID M., SAAL D. S., BATTISTI G. (2010) Efficiency in Islamic and conventional banking: an international comparison, *Journal of Productivity Analysis*, 34(1), 25-43.
- AHMAD N. H. B., NOOR M. A. N. M., SUFIAN F. (2010) Measuring Islamic banks efficiency: the case of world Islamic banking sectors, MPRA Paper, N° 29497. <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/29497/>
- ALAM N. (2012) Efficiency and Risk-Taking in Dual Banking System: Evidence from Emerging Markets, *International Review of Business Research Papers*, 8(4), 94-111.
- ALI S. (2012) State of liquidity management in Islamic financial institutions. Islamic Research and Training Institute Working Paper, n° 1433-06, Islamic Development Bank.
- AL-MUHARRAMI S. (2008) An examination of technical, pure technical and scale efficiencies in GCC banking, *American Journal of Finance and Accounting*, 1(2), 152-166.
- AL-TAMIMI H. A. H., AL-MAZROOEI F. M. (2007) Banks' risk management: A comparison study of UAE national and foreign banks, *Journal of Risks Finance*, 8(4), 394-409.
- AMAL B., MOHAMED I. G. (2015) Competition and Efficiency: Comparative Analysis between Islamic and Conventional Banks of MENA Region, *International Journal of Business and Commerce*, 5(3), 20-40.
- ARIFFIN N., ARCHER S., KARIM R. (2009) Risks in Islamic banks: evidence from empirical research, *Journal of Banking Regulation*, 10(2), 153-163.
- BADER M. K. I., MOHAMAD S., ARIFF M., HASSAN T. (2008) Cost, revenue, and profit efficiency of Islamic versus conventional banks: international evidence using data envelopment analysis, *Islamic Economic Studies*, 15(2), 23-76.
- BANKSCOPE, World Banking Information, <https://bankscope.bvdfinfo.com/version-2014103/home.serv?product=scope2006>
- BECK T., DEMIRGÜÇ-KUNT A., MERROUCHE O. (2013) Islamic vs. conventional banking: Business model, efficiency and stability, *Journal of Banking & Finance*, 37, 433-447.
- BERGER A. N., HUMPHREY D. B. (1997) Efficiency of financial institutions: international survey and directions for future research, *European Journal of Operational Research*, 98 (2), 175-212.
- BERGER P., OFEK E., YERMACK D. (1997) Managerial entrenchment and capital structure decisions, *Journal of Finance*, 52 (4), 1411-1438.
- BERGUIGA I., ADAIR P., ZRELLI N., ABDALLAH A. (2017) Risques propres et performance des banques islamiques en région MENA : y a-t-il un avantage ou une pénalité ? 3<sup>èmes</sup> Journées Économiques et Financières Appliquées (JEFA'17), 28-29 avril, Université de Mahdia, Tunisie.
- BOURAKBA C., BELOUFI A. (2015) Islamic banks and the maturity mismatch exposure evidence from the GCC region, *Journal of Business and Economics*, 6(8), 1422-1432.
- EL-GAMAL M. (2006) *Islamic finance, law economics and practice*, Cambridge University Press.
- ERNST & YOUNG (2015) World Islamic Banking Competitiveness Report 2014-15. [Ey.com/mena](http://ey.com/mena)
- FERHI A., CHKOUNDALI R. (2015) Credit Risk and Efficiency: Comparative Study between Islamic and Conventional Banks during the Current Crises, *Journal of Behavioral Economics, Finance, Entrepreneurship, Accounting and Transport*, 3(1), 47-56.
- HASAN M., DRIDI J. (2010) The Effects of the Global Crisis on Islamic and Conventional Banks: A Comparative Study, IMF Working Paper, WP/10/201, International Monetary Fund, Washington DC.
- HASSAN K., KAYED R. N. (2009) The Global Financial Crisis, Risk Management and Social Justice, *Islamic Finance*, *International Journal of Islamic Finance*, 1(1), 33-58.
- HASSAN T., MOHAMAD S., BADER M. K. I. (2009) Efficiency of conventional versus Islamic banks: evidence from the Middle East, *International Journal of Islamic and Middle Eastern Finance and Management*, 2(1): 46-65.
- HASSOUNE A. (2008) La gestion des risques dans les banques islamiques", Moody's Investors Services, Paris, Novembre 2008. <https://ribh.files.wordpress.com/2007/08/la-gestion-des-risques-dans-les-banques-islamiques-anouar-hassoune.pdf>
- HUSSAIN H., AL-AJMI J. (2012) Risk management practices of conventional and Islamic banks in Bahrain, *Journal of Risks Finance*, 13(3), 215-239.
- IDRIES M. (2012) Evaluating the riskiness of the banking sector of Jordan, *European Journal of Economics, Finance and Administrative Science*, 48, 1-10.

- JOHNES J., IZZELDIN M., PAPPAS V. (2014) A comparison of performance of Islamic and conventional banks 2004 to 2009, *Journal of Economic Behavior and Organisation*, 103, Supplement, 93-107.
- KABLAN S., YOUSFI O. (2013) What Drives Efficiency of Islamic Banks among Regions?, *The Journal of Applied Business Research*, 29(5), 1411-1420.
- LOVELL C. A. K., PASTOR J. T. (2002) Radial DEA models without inputs or without outputs, *European Journal of Operational Research*, 118(1), 45-51.
- MCNEIL A. J., FREY R., EMBRECHTS P. (2005) *Quantitative Risk Management: Concepts, Techniques and Tools*, Princeton, Princeton University Press.
- MINSKY H. P. (1986) *Stabilizing an Unstable Economy*, New York, McGraw-Hill Professional.
- RAY D., CASHMAN E. (1999) Operational risks, bidding strategies and information policies in restructured power markets, *Decision Support Systems*, 24, 175-182.
- REGAIEG B., ABIDI E. (2015) Les banques islamiques face à la crise des *subprimes* : étude de l'x-efficacité par la méthode SFA, *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 10(1), 45-59.
- SAID A. (2012) Comparing the change in efficiency of the Western and Islamic banking systems, *Journal of Money, Investment and Banking*, 23, 149-180.
- SAID A. (2013) Risks and efficiency in the Islamic banking systems: the case of selected Islamic banks in MENA region, *International Journal of Economics and Financial Issues*, 3(1), 66-73.
- SILLAH B. M. S., KHOKHAR I., KHAN M. N. (2015) Technical Efficiency of Banks and the Effects of Risk Factors on the Bank Efficiency in Gulf Cooperation Council Countries, *Journal of Applied Finance & Banking*, 5(2), 109-122.
- SRAIRI S. A. (2010) Cost and profit efficiency of conventional and Islamic banks in GCC countries, *Journal of Productivity Analysis*, 34(1), 45-62.
- SUFIAN F., NOOR M. A. N. M. (2009) The determinants of Islamic bank's efficiency changes: Empirical evidence from the MENA and Asian Countries Islamic banking sectors, *International Journal of Islamic and Middle Eastern Finance and Management*, 2(2), 120-138.
- WAHIDUDIN A. N., SUBRAMANIAN U., KAMALUDDIN A. M., BAHARI M. Z. (2014) Factors of Profitability in Islamic Banking - Difference between MENA and ASEAN countries, Social Science Research Network, March 21 [papers.ssrn.com/sol3](http://papers.ssrn.com/sol3)
- YUDISTIRA D. (2004) Efficiency in Islamic banking: an empirical analysis of eighteen banks, *Islamic Economic Studies*, 12(1), 1-19.
- ZRELLI N. (2013) Efficiency and Quality in Higher Education A Dynamic Analysis, *Research in Applied Economics*, 5(4), 116-130.

### Annexe 1 : Matrice des corrélations par pays

Égypte	Score d'efficacité	ROEA	ROAA	ICRS	LLP	Comité Chariaa	Contrats spécifiques	Z-score
Score d'efficacité	1.0000							
ROEA	-0.0247 (0.9459)	1.0000						
ROAA	0.0813 (0.8232)	0.9918*** (0.0000)	1.0000					
ICRS	-0.4135 (0.2349)	0.2255 (0.5310)	0.1483 (0.6826)	1.0000				
LLP	0.3883 (0.2675)	-0.1413 (0.6970)	-0.1022 (0.7787)	0.3402 (0.3362)	1.0000			
Comité Chariaa	-0.7188*** (0.0192)	0.3700 (0.2926)	0.2552 (0.4767)	0.5528 * (0.0974)	-0.3513 (0.3195)	1.0000		
Contrats spécifiques	-0.7350** (0.0154)	-0.4095 (0.2399)	-0.5153 (0.1275)	0.3886 (0.2671)	-0.1915 (0.5961)	0.6813 ** (0.0301)	1.0000	
Z-score	0.2982	0.0921	0.0911	0.3909	0.6717 **	-0.1213	-0.1791	1.0000

	(0.4027)	(0.8002)	(0.8024)	(0.2640)	(0.0334)	(0.7386)	(0.6205)	
<b>Iran</b>								
Score d'efficience	1.0000							
ROEA	0.0554 (0.7375)	1.0000						
ROAA	-0.0633 (0.7018)	0.9106*** (0.0000)	1.0000					
ICRS	0.2353 (0.1551)	0.0002 (0.9990)	0.0149 (0.9292)		1.0000 (0.0000)			
Comité <i>Chariaa</i>	0.1992 (0.2241)	0.0845 (0.6090)	-0.0719 (0.6634)		-0.0421 (0.8021)	1.0000		
Contrats spécifiques	-0.5269 *** (0.0006)	-0.1932 (0.2386)	-0.1296 (0.4317)		-0.0989 (0.5546)	-0.4578 *** (0.0034)	1.0000	
Z-score	0.1281 (0.4371)	0.1031 (0.5321)	0.1313 (0.4255)		0.0640 (0.7027)	-0.3124 * (0.0529)	-0.2505 (0.1240)	1.0000
<b>Jordanie</b>								
Score d'efficience	1.0000							
ROEA	0.1457 (0.6044)	1.0000						
ROAA	0.2057 (0.4621)	0.9274 *** (0.0000)	1.0000					
ICRS	-0.2982 (0.2803)	0.1664 (0.5533)	0.2079 (0.4572)	1.0000				
LLP	0.2205 (0.4297)	0.1263 (0.6539)	0.1896 (0.4986)	-0.0337 (0.9050)	1.0000			
Comité <i>Chariaa</i>	-0.0578 (0.8378)	-0.1782 (0.5252)	0.0508 (0.8574)	-0.4856 * (0.0665)	0.0441 (0.8761)	1.0000		
Contrats spécifiques	-0.1675 (0.5507)	-0.4382 (0.1023)	-0.5833 ** (0.0224)	0.3168 (0.2500)	-0.4460* (0.0957)	-0.6226 ** (0.0132)	1.0000	
Z-score	-0.1062 (0.7064)	-0.1420 (0.6137)	-0.4050 (0.1342)	0.3769 (0.1661)	-0.2680 (0.3343)	-0.9069 *** (0.0000)	0.8330 *** (0.0001)	1.0000
<b>Arabie Saoudite</b>								
Score d'efficience	1.0000							
ROEA	-0.3670 (0.1115)	1.0000						
ROAA	-0.4208 * (0.0646)	0.8919 *** (0.0000)	1.0000					
ICRS	0.3432 (0.1385)	-0.3092 (0.1847)	-0.5095 ** (0.0218)	1.0000				
LLP	0.2247 (0.3408)	-0.0772 (0.7464)	-0.1728 (0.4663)	0.6571 *** (0.0016)	1.0000			
Comité <i>Chariaa</i>	-0.1123 (0.6374)	0.2588 (0.2705)	0.2936 (0.2091)	0.4341** (0.0558)	0.4659 ** (0.0384)	1.0000		
Contrats spécifiques	0.0766 (0.7483)	0.0898 (0.7066)	0.1957 (0.4083)	-0.0515 (0.8294)	-0.1777 (0.4536)	-0.0520 (0.8276)	1.0000	
Z-score	-0.0996 (0.6760)	-0.0930 (0.6966)	0.2328 (0.3234)	-0.7743 *** (0.0001)	-0.6274 *** (0.0031)	-0.4369 * (0.0541)	0.2543 (0.2793)	1.0000
<b>Koweït</b>								
Score d'efficience	1.0000							
ROEA	0.1462 (0.3010)	1.0000						
ROAA	0.1718 (0.2234)	0.9324 *** (0.0000)	1.0000					
ICRS	0.0382 (0.7880)	0.3081 (0.0263)	0.2500 * (0.0738)	1.0000				
LLP	-0.0614 (0.6653)	-0.2323 * (0.0975)	-0.2652 (0.0575)	-0.0932 (0.5111)	1.0000			
Comité <i>Chariaa</i>	0.1174 (0.4071)	-0.3003 ** (0.0305)	-0.3613 *** (0.0085)	-0.1942 (0.1678)	0.6642*** (0.0000)	1.0000		
Contrats spécifiques	-0.0774 (0.5853)	-0.0972 (0.4929)	-0.0946 (0.5048)	-0.1384 (0.3278)	0.6114*** (0.0000)	0.3255** (0.0185)	1.0000	
Z-score	0.1922 (0.1722)	-0.1824 (0.1957)	-0.2185 (0.1197)	-0.1813 (0.1984)	-0.1783 (0.2059)	0.1677 (0.2346)	-0.1000 (0.4805)	1.0000

Qatar								
Scores d'efficience	1.0000							
ROEA	-0.0192 (0.9377)	1.0000						
ROAA	0.0198 (0.9358)	0.8663*** (0.0000)	1.0000					
ICRS	0.3271 (0.1716)	-0.4003 * (0.0895)	-0.1790 (0.4634)	1.0000				
LLP	-0.3125 (0.1927)	0.0274 (0.9113)	0.1014 (0.6796)	-0.0099 (0.9680)	1.0000			
Comité <i>Chariaa</i>	0.0578 (0.8141)	-0.2608 (0.2809)	-0.3191 (0.1830)	0.0031 (0.9899)	-0.0429 (0.8617)	1.0000		
Contrats spécifiques	-0.0001 (0.9996)	0.0148 (0.9520)	0.0485 (0.8436)	-0.3011 (0.2104)	-0.2679 (0.2675)	0.3657 (0.1236)	1.0000	
Z-score	-0.0497 (0.8400)	0.2369 (0.3289)	0.2602 (0.2821)	-0.2334 (0.3362)	-0.1934 (0.4276)	-0.6520 *** (0.0025)	-0.4502 * (0.0531)	1.0000
UAE								
Scores d'efficience	1.0000							
ROEA	0.0129 (0.9377)	1.0000						
ROAA	0.1112 (0.5002)	0.7426*** (0.0000)	1.0000					
ICRS	-0.0800 (0.6282)	0.4044*** (0.0107)	0.0748 (0.6510)	1.0000				
LLP	0.0800 (0.6281)	-0.2322 (0.1549)	-0.3350 ** (0.0371)	0.2792* (0.0852)	1.0000			
Comité <i>Chariaa</i>	0.0330 (0.8419)	-0.3514 ** (0.0283)	-0.6698 *** (0.0000)	0.3996 ** (0.0117)	0.5024*** (0.0011)	1.0000		
Contrats spécifiques	-0.0311 (0.8529)	-0.2910 * (0.0764)	-0.6475 *** (0.0000)	0.4771*** (0.0025)	0.4424*** (0.0054)	0.9662*** (0.0000)	1.0000	
Z-score	-0.0085 (0.9591)	-0.1664 (0.3114)	-0.3483 ** (0.0298)	0.3231** (0.0448)	0.0568 (0.7311)	0.3936** (0.0132)	0.5072 *** (0.0012)	1.0000
Bahreïn								
Scores d'efficience	1.0000							
ROEA	-0.2528 * (0.0678)	1.0000						
ROAA	-0.1147 (0.4133)	0.8572*** (0.0000)	1.0000					
ICRS	0.1643 (0.2397)	0.1093 (0.4313)	0.0326 (0.8149)	1.0000				
LLP	-0.0597 (0.6711)	-0.0209 (0.8805)	-0.0193 (0.8899)	-0.1142 (0.4110)	1.0000			
Comité <i>Chariaa</i>	-0.0820 (0.5595)	0.3506*** (0.0094)	0.3654*** (0.0066)	0.0587 (0.6732)	0.0519 (0.7095)	1.0000		
Contrats spécifiques	0.0399 (0.7765)	0.0322 (0.8169)	-0.0056 (0.9679)	0.0809 (0.5611)	0.2416* (0.0784)	0.2202 (0.1095)	1.0000	
Z-score	0.0102 (0.9423)	-0.0945 (0.4965)	-0.1228 (0.3763)	-0.0333 (0.8109)	-0.1299 (0.3493)	0.0630 (0.6511)	0.0816 (0.5572)	1.0000
Syrie								
Scores d'efficience	1.0000							
ROEA	0.1774 (0.4812)	1.0000						
ROAA	0.3097 (0.2111)	0.8578*** (0.0000)	1.0000					
ICRS	-0.1656 (0.5113)	0.0009 (0.9971)	0.1229 (0.6270)	1.0000				
LLP	0.0913 (0.7185)	0.3822 (0.1175)	0.1865 (0.4587)	-0.0963 (0.7038)	1.0000			
Comité <i>Chariaa</i>	0.2819 (0.2572)	0.4552* (0.0577)	0.5978*** (0.0088)	0.0562 (0.8248)	0.4865** (0.0406)	1.0000		
Contrats spécifiques	0.3261 (0.1866)	0.6059*** (0.0077)	0.5882*** (0.0102)	-0.2816 (0.2576)	0.5960*** (0.0090)	0.6549*** (0.0032)	1.0000	
Z-score	0.1272 (0.6151)	0.3271 (0.1852)	0.2269 (0.3652)	-0.4651* (0.0518)	0.3175 (0.1992)	0.1143 (0.6517)	0.6105 *** (0.0071)	1.0000

## Yémen

Scores d'efficience	1.0000							
ROEA	0.2839 (0.2251)	1.0000						
ROAA	0.2852 (0.2229)	0.7425*** (0.0002)	1.0000					
ICRS	-0.2825 (0.2275)	-0.3734 (0.1048)	-0.3136 (0.1781)	1.0000				
LLP	-0.2701 (0.2495)	-0.4770** (0.0335)	-0.5197** (0.0188)	0.1428 (0.5482)	1.0000			
Comité <i>Chariaa</i>	. (0.0000)	. (0.0000)	. (0.0000)	. (0.0000)	. (0.0000)			
Contrats spécifiques	0.0742 (0.7627)	-0.3541 (0.1369)	0.1323 (0.5894)	0.2791 (0.2472)	-0.0814 (0.7404)	. (0.0000)	1.0000	
Z-score	0.3246 (0.1626)	0.5294** (0.0164)	0.3366 (0.1467)	-0.4901** (0.0283)	-0.2521 (0.2835)	. (0.0000)	-0.1479 (0.5456)	1.0000

\*\*\*: sig à 1%, \*\*: sig à 5%, \*: sig à 10%,

Source : composé par nos soins.